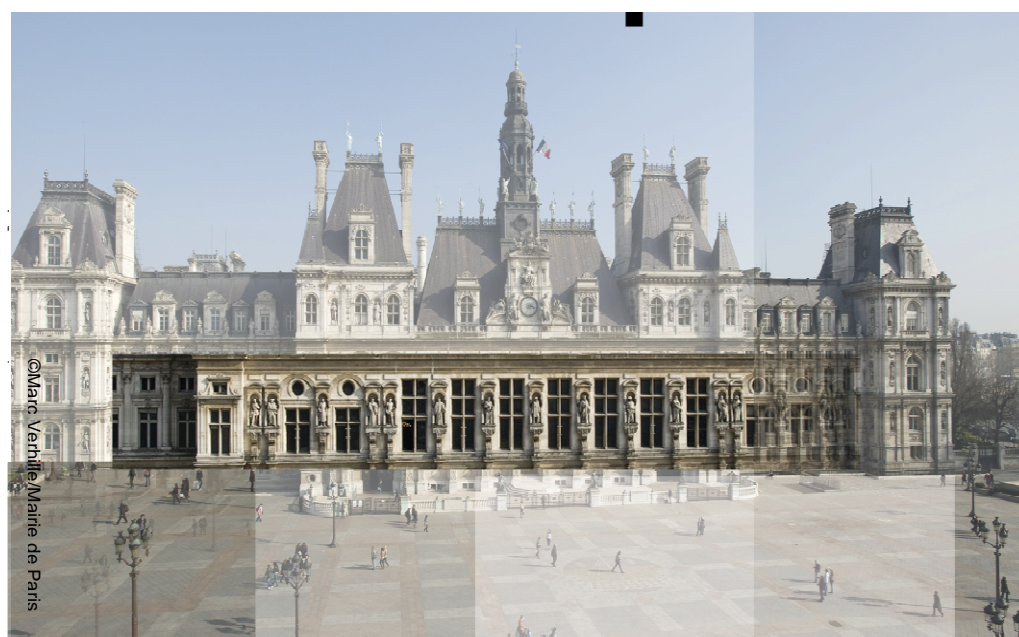


## **Conseil municipal et départemental**



**Séance des mardi 29, mercredi 30 et  
jeudi 31 mars 2016**

<http://www.paris.fr>

---

**Jeudi 12 mai 2016**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement.....	38
Hommages aux victimes des attentats de Bruxelles.....	3	2016 DVD 63 - DEVE - DU Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Présentation du bilan de la concertation. (Suite).....	38
Condoléances.....	5	Compte rendu de la 4e Commission.....	42
Adoption de comptes rendus.....	7	2016 DASES 7 - Approbation du principe de transfert de la gestion des compétences et des moyens du Laboratoire Amiante Fibres et Particules, du Département à la Ville.....	43
2016 DVD 68 - Communication sur le réaménagement de 7 places parisiennes.....	7	2016 DASES 162 G - Approbation du principe de transfert de la gestion des compétences du Laboratoire Amiante Fibres et Particules, du Département à la Ville.....	43
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la place de la Bastille comme centre d'un "quartier expérimental pour la vision".....	7	2016 DASES 25 G - Subvention (6.000 euros) à l'association SOS Amitié Paris Ile-de-France (92 Boulogne-Billancourt).....	45
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la pose d'une plaque relative au 14 juillet 1953, place de la Nation.....	7	2016 DASES 146 G - Renouvellement de la convention triennale avec le groupement d'intérêt public maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris.....	46
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place Denfert-Rochereau.....	7	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la subvention et l'accompagnement de l'association L.I.R.E.....	49
2016 DVD 58 - DEVE - DU - Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement.....	7	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la subvention à l'association L.I.R.E.....	49
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'expérimentation d'aménagements légers et temporaires et d'études complémentaires.....	7	Vœu déposé par l'Exécutif.....	49
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en valeur de l'œuvre de Jules Dalou "Triomphe de la République".....	7	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une présentation des activités de l'association "Gaïa".....	51
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la définition d'un plan d'éclairage nocturne des places.....	8	2016 DFPE 5 - Subvention de fonctionnement (1.108.482 euros), subvention d'équipement (288.177 euros), avenants et convention à l'association "U.D.A.F." pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance...53	
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'achat d'œuvres d'art.....	8	2016 DFPE 10 - Réalisation de deux crèches collectives de 68 places 23/27, rue de l'Evangile (18e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/R.I.V.P.....	54
2016 DVD 63 - DEVE - DU - Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Présentation du bilan de la concertation.....	8	2016 DFPE 182 - Réalisation d'une crèche collective de 99 places sur l'îlot Botzaris/Fessard 3/5, rue Préault - 28/30, rue Botzaris (19e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat OPH.....	55
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au réaménagement de la place d'Italie.....	8	2016 DFPE 186 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé dans le 15e arrondissement - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation.....	58
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'aménagement des places de la Concorde et Denfert-Rochereau.....	8	Suspension et reprise de la séance.....	60
Rappel au règlement.....	37		
2016 DVD 68 - Communication sur le réaménagement de 7 places parisiennes.....	38		
2016 DVD 58 - DEVE - DU Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine,			

2016 DLH 96 - Communication relative à la gestion locative.....	60	2016 DASES 8 G - Nouveau règlement du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens. ....	112
2016 DASES 6 - Fixation de redevances annuelles (100 euros chacune) dues par "Emmaüs Solidarité" et par "les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur de Paris" pour l'occupation temporaire de bâtiments situés 4 bis, rue Coustou (18e). ....	82	2016 DDCT 9 - DASCO - DAE - DAC - Approbation du Projet Réseau EIF-FEL déposé dans le cadre de l'appel à projets du Fonds "Asile Migration Intégration" (FAMI) programmation 2014-2020 et signature des conventions de partenariat.....	113
2016 DFPE 204 - Subvention (1.000 euros) à l'Association de soutien aux Amoureux au ban public (17e) pour son action de soutien à la parentalité des familles binationales. ....	85	Compte rendu de la 5e Commission. ....	115
2016 DASES 129 G - Avenant à la convention de gestion du R.S.A. signée avec la C.A.F. pour la mise en œuvre à titre expérimental de la procédure de télé-recouvrement des indus de R.S.A. non encore transférés.87		2016 DPA 35 - Attribution et signature de marchés de maîtrise d'œuvre. ....	115
2016 DASES 175 G - Convention avec les associations gestionnaires de service d'accompagnement à domicile et participation. ....	88	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au ravalement de l'immeuble du 9, place de l'Hôtel de Ville. 115	
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des migrants et aux nouveaux campements. ....	90	2016 DLH 8 - Location de la parcelle communale 23-27, rue de l'Évangile - 2, rue des Fillettes (18e) - Division foncière, déclassement et bail emphytéotique.....	117
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence. ....	92	2016 DLH 45 - Construction neuve de 64 logements PLS pour personnes âgées et d'un accueil de jour 2 bis cité de la Chapelle (18e) - Réitération des garanties de la Ville (7.796.932 euros) demandée par ESPACIL Habitat.118	
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accès aux droits des jeunes isolés étrangers. ....	94	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la relance d'enquête publique.....	118
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux agents polyvalents des services sociaux de la Ville. ....	95	2016 DLH 65 - Réalisation 16-18, rue des Plâtrières - 20-22, rue Sorbier - 70, rue des Panoyaux (20e) et 72 à 86, rue des Amandiers (20e) de programmes de réhabilitation Plan Climat Énergie. ....	120
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de restructuration de Services d'Accueil Familial Départementaux.....	96	2016 DLH 72 - 252, rue Saint-Jacques (5e) - Travaux de ravalement des façades et de restauration de couverture - Autorisations au titre des Monuments historiques. ....	120
Départ à la retraite. ....	98	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travaux de réfection de la cour de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas (5e). ....	120
2016 DDCT 10 - Subventions (92.000 euros) à 18 associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes. ....	98	2016 DLH 80 - Allée des Fortifications (16e). Prêt garanti par la Ville (4.092.000 euros) demandé par l'association "Aurore". ....	121
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à une charte pour une communication sans stéréotype de sexe. ....	99	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture d'autres centres et à la stratégie métropolitaine.....	122
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la lutte contre le harcèlement de rue. ....	100	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au rééquilibrage territorial de l'offre. ....	122
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au financement du centre Hubertine Auclert. ....	101	2016 DLH 3 G - Avenants à la délégation des aides à la pierre Etat/Département (logement social et habitat privé) et Anah/Département sur la gestion des aides à l'habitat privé.....	135
2016 DASES 37 G - Révision du règlement départemental d'aide sociale pour prise en compte de l'adoption de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. ....	101	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux ateliers-logements vacants de la cité Montmartre aux artistes.....	136
2016 DASES 101 G - Subvention (848.976 euros) et convention avec l'association "Gaïa Paris" (11e) pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'hôpital Lariboisière (10e).103		Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux expulsions locatives. ....	136
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux mesures en matière de sécurité. ....	103	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux logements de l'A.P.-H.P.....	138

2016 SG 1 - Versement de la contribution 2016 de la Ville de Paris (500.000 euros) au Groupement d'intérêt public "Atelier international du Grand Paris".....	139	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la signalisation de la pollution de l'air dans les équipements sportifs de plein air.....	163
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la sauvegarde des activités culturelles et artisanales du 16, rue de la Forge-Royale (11e).....	141	2016 DDCT 25 - Modification de la charte du budget participatif.....	164
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades et sur sa sécurité.....	142	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au renforcement du budget participatif. ....	164
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux appels à projets en matière d'urbanisme et d'aménagement.....	144	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'extension du centre d'animation Montparnasse.	170
Vœu déposé par l'Exécutif.....	144	2016 DJS 152 - Modalités d'occupation et de gestion du domaine public dans le cadre de l'accueil à Paris du championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'U.E.F.A.....	171
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au futur écoquartier Saint-Vincent-de-Paul (14e).....	146	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurisation de la Fan-zone du Champ-de-Mars pour l'Euro 2016.....	171
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la transformation du siège de la Région Île-de-France en logements sociaux.....	147	2016 DDCT 21 - DJS - Subventions (66.900 euros) à 5 associations pour des actions dans le cadre de l'appel à projets "A chacun son foot" lors de l'Euro 2016 de football.	181
Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la parcelle du dépôt Chapelle de la SNCF (18e).....	148	2016 DPA 23 - Contrat de performance énergétique piscines - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Modalités de passation.....	183
2016 DU 69 - Cession à la S.I.E.M.P. et à AXIMO de 94 lots de copropriété préemptés par la Ville (11e, 12e, 15e, 17e, 18e).....	150	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'innovation et la performance énergétique.....	183
2016 DAE 175 - Subvention (350.000 euros) et convention avec la Fondation Simplon (FACE) et WEBFORCE3 dans le cadre de Paris Code.....	152	2016 DGRI 14 - Projet de coopération avec la Municipalité d'Amman (Jordanie) "Echanges d'expériences et renforcement des capacités en matière de mobilité durable".....	184
Suspension et reprise de la séance.....	154	2016 DGRI 18 - Adhésion au programme Cités interculturelles et convention avec le Conseil de l'Europe.	186
Compte rendu de la 6e Commission.....	154	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à "Paris - Ville refuge".....	187
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une révision de la carte scolaire.....	155	2016 DGRI 15 - DDCT - Label Paris Co-développement Sud 2016.....	189
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux moyens des écoles parisiennes.....	155	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mobilisation des femmes réfugiées syriennes à Paris.	189
Vœu déposé par l'Exécutif.....	155	Compte rendu de la 1ère Commission.....	192
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au maintien du Centre d'information et d'orientation 7/15 (15e).....	156	2016 DRH 21 - Convention pluriannuelle 2016-2017 de partenariat avec l'A.N.A.C.T. (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).....	193
Vœu déposé par l'Exécutif.....	156	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mise en place du dispositif "ESSEC Fraternité - Nos héros, leur futur".....	194
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'apprentissage du portugais dans le cadre de la politique périscolaire.....	158	2016 DAE 18 - Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - Avenants aux contrats de délégations de service public.....	195
Vœu déposé par l'Exécutif.....	158	2016 DAE 20 - Marché aux puces et square aux artistes de la porte de Vanves (14e) - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.....	198
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au devenir des sections européennes et orientales des établissements parisiens.....	159		
Compte rendu de la 7e Commission.....	160		
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans la future Zone Touristique Internationale. ..	161		

2016 DAE 39 - Mission Vital Quartier 2 - Avenant n° 4 avec la S.E.M.A.-EST relatif à l'extension du périmètre "Lancry" (10e, 11e).....	199
2016 DAE 249 - Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale. ....	201
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réhabilitation du quartier Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers. ....	206
Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au marché alimentaire Barbès. ....	208
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	208
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la candidature de la mairie du 13e pour expérimenter le projet "Territoires zéro chômeur de longue durée". ....	210
Vœu déposé par le GEP relatif au projet de loi Travail. ....	212
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au projet de loi Travail. ....	212
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de loi Travail. ....	212
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux comités de soutien aux 8 de Goodyear. ....	215
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au Centre des formations industrielles de Gambetta. ....	217
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la suppression de postes à la C.C.I. ....	218
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'intégration des apprentis au dispositif "Initiative emploi". ....	219
Dépôt de questions d'actualité. ....	220
Suspension et reprise de la séance. ....	220
Examen des questions d'actualité. ....	221
V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au bilan de l'opération "EU SEQUANA 2016" de simulation d'une crue centennale de la Seine. ....	221
I - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la réforme des conservatoires. ....	223
II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'industrie touristique dans la Capitale. ....	226
III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la pétition sur la pollution de l'air en Europe. ....	229
IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la promotion à Paris du sport féminin et la lutte contre le sexisme. ....	231
VI - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux tags racistes dans l'espace public parisien, quelles actions mises en place par la Préfecture de police et la Ville de Paris ? ....	233
VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la signature avec "Paris Habitat" du protocole de fin de grève par les salariés de la société de nettoyage "O.M.S." ....	235
2016 LR 1 - Moratoire sur le réaménagement de la voie sur berges rive droite. ....	237
2016 DFA 71 - Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wifi. ....	246
2016 DFA 34 - Décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2016. ....	252
2016 DFA 15 G - Décision modificative n° 1 du Département de Paris pour l'exercice 2016. ....	252
2016 DFA 60 - Fixation des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Commune pour 2016. ....	254
2016 DFA 61 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016. ....	254
2016 DFA 70 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention du 7 avril 2006 pour la concession de l'établissement "Les Jardins de Bagatelle" situé route de Sèvres à Neuilly à Paris (16e). ....	257
2016 DFA 73 - DVD - Signature d'une convention de mise à disposition partielle entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte d'étude Vélib'Métropole. ....	258
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux rémunérations et avantages des collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens. ....	261
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	261
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'installation des compteurs Linky et Gazpar. ....	263
Compte rendu de la 2e Commission. ....	265
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au développement de l'impression de livres à la demande au sein des librairies indépendantes. ....	266
2016 DAC 35 - Subventions (582.500 euros), convention et avenant avec l'association "Théâtre Paris Villette" (19e). ....	268
2016 DAC 43 - Subventions d'équipement (260.000 euros), avenant à la délégation de service public dans le cadre du programme d'investissement 2016-2017 de la société publique locale "Le Carreau du Temple" (3e). ....	270
2016 DAC 328 - Conditions de gratuité de l'emprunt des CD et DVD dans les bibliothèques municipales. ....	271
2016 DAC 413 - Subvention (235.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e). ....	274

2016 DAC 633 - Convention d'occupation du domaine public avec l'Union des Bouddhistes de France. ....	275	projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Première enveloppe 2016.....	299
2016 DAC 638 - Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour six théâtres et lieux municipaux. ....	277	2016 PP 9 - Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police relatif à l'entretien et la maintenance des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments. ....	299
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la tarification pour l'occupation des locaux "Les Frigos" (13e).....	277	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au financement des postes d'adultes-relais pour les associations des quartiers. ....	301
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'hôtel Mezzara. ....	278	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au comportement des forces de l'ordre au cours des manifestations d'étudiants et de lycéens. ....	302
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au soutien à l'association pour le Festival des Musiques sacrées de Paris. ....	279	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la manifestation du 17 mars. ....	302
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un soutien à l'association "Paris Coproduction Village"....	281	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	302
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme des conservatoires. ....	282	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'entretien et la sécurité de Château Rouge. ....	305
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	282	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux moyens des commissariats d'arrondissement face à la menace terroriste. ....	307
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au métier de guide-conférencier. ....	284	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux actions contre la radicalisation au sein des services de police. ....	308
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fusion entre le Vingtième Théâtre et le centre d'animation des Amandiers. ....	286	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux violences entre bandes devant les établissements scolaires. ....	310
2016 DU 97 - Substitution de la dénomination rue du Bastion à celle de rue Mstislav Rostropovitch (17e). ....	288	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des abords du collège/lycée Henri IV.....	311
2016 DU 100 - Dénomination passage Rose Valland (17e).....	289	Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Ouen et Montmartre. ....	313
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu portant le nom de Zabel Essayan. ....	290	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au risque de crue centennale.....	315
2016 DDCT 5 - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association "Bruitparif - Observatoire du bruit en Ile-de-France".....	291	2016 DEVE 41 - Stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien - Adoption d'un Plan "Ruches et Pollinisateurs" pour Paris. ....	317
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au quartier de la Butte aux Cailles. ....	291	Suspension et reprise de la séance. ....	317
2016 DEVE 17 - Dénomination "Jardin Clara Zetkin" attribuée au jardin situé 21, avenue Boutroux (13e). ....	294	2016 DVD 5 - Accueil des autocars de tourisme dans les parcs de stationnement payant fermés et sur voirie de Paris dans le cadre du Pass Autocar - Marché de services. ....	317
2016 DAC 282 - Conventions avec l'Académie de Paris relatives aux classes à horaires aménagés musique des collèges Germaine Tillion, Marie Curie et Edgar Varèse avec les conservatoires municipaux des 12e, 18e et 19e arrondissements de Paris. ....	296	2016 DVD 20 - Mise en accessibilité des parcs de stationnement. - Agenda d'accessibilité programmée. - Prorogation des délais de dépôt.....	320
2016 DAC 233 - Subvention (1.050.000 euros) et avenant avec l'association La Place - Centre culturel hip hop (1er). ....	297	2016 DVD 40 - Maintenance des installations de vidéosurveillance de la Ville de Paris. - Marché de services. ....	321
Compte rendu de la 3e Commission. ....	298	2016 DVD 51 - Occupation du domaine public et exploitation de distributeurs de carburants par la SARL Garage Porte d'Asnières. Résiliation pour motif d'intérêt	
2016 DPE 15 - DFA - Mise à jour de l'inventaire des biens du service public de l'eau. ....	298		
2016 DDCT 22 - Subventions (544.915 euros) et convention à 107 associations pour le financement de 132			

général et abrogation de l'arrêté municipal autorisant l'exploitation des carburants. ....	324	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. ....	355
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la liaison autocar entre Paris et l'aéroport de Beauvais. ....	326	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. ....	356
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	326	Clôture de la séance. ....	356
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la circulation des gyroroues dans l'espace public parisien. ....	327	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. ....	356
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au stationnement sur l'île Saint-Louis. ....	330	QE 2016-3 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Valérie MONTANDON et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la revitalisation du commerce de proximité. ....	356
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la piétonisation de la rue Vavin (6e). ....	332	QE 2016-4 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la dématérialisation des bulletins de paie. ....	357
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rénovation de la place Balard. ....	333	QE 2016-5 Question de Mmes Aurélie SOLANS, Fatoumata KONÉ et des éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la "reconquête urbaine" de la porte de la Villette. ....	357
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au retard du chantier du tramway T3. ....	334	QE 2016-6 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades. ....	358
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la Commission du mobilier urbain. ....	336	QE 2016-7 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la plaque commémorative en hommage au COMAC (Comité d'action militaire). ....	358
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au tracé du bus 89. ....	337	QE 2016-8 Question de Mme Delphine BÜRKLI à Mme la Maire de Paris relative à la communication de statistiques sur les chambres d'hôtes à Paris. ....	359
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurité dans le métro. ....	339	Réponses à des questions écrites. ....	359
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une application "taxi publique et gratuite". ....	340	QE 2015-22 Question de M. Alexandre VESPERINI et des élus du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative au championnat du monde des véhicules propulsés par moteur électrique (Formula E). ....	359
Vœu déposé par M. TIBERI relatif à l'extension des limitations de vitesse aux voies de bus. ....	343	QE 2015-30 Question de M. François DAGNAUD à M. le Préfet de police relative aux nuisances sonores, sur le bassin de la Villette, durant la période estivale. ....	360
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'organisation d'une conférence pour la propreté. ....	344	QE 2015-32 Question de Mme Aurélie SOLANS, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme GLEIZES, Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLARD et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation temporaire d'une partie de la place de la Concorde par l'entreprise "Saint-Gobain". ....	360
2016 DEVE 62 - DU - Convention de superposition d'affectation avec la S.N.C.F.-Réseau pour les espaces de la Petite Ceinture ferroviaire (13e, 14e et 15e) et convention de transfert de gestion avec la S.N.C.F.-Réseau (16e). ....	345	QE 2016-1 Question de Mme Galla BRIDIER et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à l'opération de police au sein du Foyer de travailleurs migrants Marc Seguin situé au 3, rue Marc-Seguin (18e). ....	361
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux axes structurants et au calendrier de mise en œuvre du plan-programme. ....	345	Votes spécifiques. ....	361
2016 DPE 34 - Subventions du SYCTOM pour des actions de prévention des déchets. - Création de déchetteries. - Signature de deux conventions. ....	352	Votes spécifiés. ....	364
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	352		
2016 DVD 57 - Expérimentations relatives à l'accessibilité des traversées piétonnes. Convention de partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. ....	354		
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place d'une étude sur les continuités de parcours sur les trottoirs. ....	354		

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	364	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	391
Comptes rendus des Commissions.....	378	Tableau des votes des groupes politiques. ....	395
Listes des membres présents. ....	387		



*La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

## **Hommages aux victimes des attentats de Bruxelles.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Bourgmestre de Bruxelles, cher Yvan MAYEUR, mardi dernier, la barbarie terroriste a encore frappé, tuant 35 personnes et faisant plusieurs centaines de blessés en plein cœur de Bruxelles. Au nom de notre Assemblée et au nom des tous les Parisiens, je me suis immédiatement rendue à Bruxelles où j'ai pu dire la solidarité absolue de Paris vis-à-vis de l'une de ses villes sœurs.

C'est au nom de cette solidarité que nous accueillons aujourd'hui Yvan MAYEUR, le Bourgmestre de Bruxelles, et avec lui, l'ensemble des Bruxelloises et des Bruxellois frappés par le terrorisme. Nos pensées vont bien sûr à chacune des victimes et c'est avec une très vive émotion que j'adresse à leurs familles et à leurs proches, les condoléances de notre Assemblée. Nous assurons le peuple belge de notre complète solidarité et de celle des Parisiens.

La Belgique est un pays ami, un pays frère. Chacun de nous est meurtri par ces actes abjects, aveugles, lâches. Je veux avoir une pensée particulière aussi pour les victimes et les rescapés des attentats du 13 novembre, qui sont replongés aujourd'hui à travers ces événements tragiques dans l'enfer qu'ils ont vécu. Je voudrais saluer d'ailleurs les associations des victimes et notamment l'Association du 13 novembre, avec son président Georges SALINES, qui est aussi un membre de notre Ville puisqu'il travaille dans notre Ville. Je veux aussi saluer tous les services de secours qui étaient présents lors des attentats de Paris et qui sont aujourd'hui avec nous, ici, dans ce moment de recueillement pour les victimes des attentats de Bruxelles.

Maintenant, s'ouvre pour la Belgique et pour Bruxelles une longue et douloureuse période de deuil et de reconstruction. Je sais que les Belges sauront traverser cette épreuve dans le rassemblement, la solidarité et l'esprit fraternel et chaleureux qui les caractérisent, malgré les tentatives de violence d'une minorité animée par la haine et le racisme.

Je sais que des Belges feront triompher leur vivre ensemble. Ils feront triompher la vie et nous serons à leurs côtés, nous qui avons vécu des événements semblables. L'Europe a été visée en son cœur une nouvelle fois, ce sont nos valeurs fondamentales qui sont attaquées. La liberté, l'humanisme, la tolérance, la mixité, notre attachement inébranlable à la démocratie. Mais je n'oublie pas ici les villes plus lointaines, mais non moins éprouvées qui ont été frappées ces derniers jours. Je pense bien sûr ici aux chrétiens pakistanais massacrés à Lahore alors qu'ils célébraient la fête de Pâques, et je pense aussi à nos amis ivoiriens qui font face aux mêmes attaques.

Je dis haut et fort, en présence du bourgmestre de Bruxelles, la solidarité de Paris avec toutes les villes victimes du terrorisme. Notre réponse doit être ferme et intransigeante. Nous devons poursuivre et amplifier nos efforts afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens et je salue à nouveau le professionnalisme et le courage des forces de police, Monsieur le Préfet, sous votre autorité, des forces de la gendarmerie et de l'armée qui sont chaque jour mobilisées sur le terrain.

Nous devons d'autre part poursuivre et accentuer encore nos actions en matière d'éducation, de vivre ensemble et de dialogue entre toutes les composantes de notre communauté nationale.

Parce que c'est l'Europe qui est visée, c'est aussi à l'échelle de l'Europe que nous devons combattre ces fanatiques, trouver des solutions communes pour renforcer notre sécurité, s'unir autour des valeurs que nous avons en partage. Face à cet ennemi qui n'est guidé que par la haine, la mort et le fanatisme, nous avons le devoir de rester debout et la responsabilité de ne rien céder à nos convictions. Aucune menace, aucun crime ne parviendra à nous faire renier ou encore oublier ce qui nous rassemble. C'est en étant fidèles à ce que nous sommes que nous résisterons à ceux qui espèrent nos divisions et nos reniements pour nous vaincre. Nous ne céderons jamais, nous ne céderons jamais.

En mémoire des victimes des attentats du 22 mars à Bruxelles, je vous invite à présent à écouter le Bourgmestre de Bruxelles, M. Yvan MAYEUR, puis à observer ensemble une minute de silence.

**M. Yvan MAYEUR**, Bourgmestre de Bruxelles. - Madame la Maire de Paris, chère Anne HIDALGO, Mesdames et Messieurs les conseillers, permettez-moi, chers collègues, Paris, le 13 novembre 2015, 130 morts et plus de 400 blessés ; Bruxelles, le 22 mars 2016, 35 morts et plus de 300 blessés. Après Paris, Bruxelles est à son tour frappée d'effroi. Nos deux villes attaquées et meurtries, des familles entières endeuillées, des enfants, des femmes, et des hommes blessés et mutilés. C'est la même cellule terroriste qui a commis les attentats dans nos deux villes. Cette cellule terroriste qui a trouvé refuge à proximité immédiate de nos villes.

Avec les victimes et leurs familles mais aussi pour l'ensemble de notre collectivité, nous sommes en droit d'exiger que les enquêtes conjointes fassent toute la lumière sur ce qu'il faut bien appeler une base arrière du djihadisme dans certains quartiers et les complicités qu'elle y a trouvées.

Au travers des victimes de toutes origines, c'est la diversité européenne de notre ouverture sur le monde qui est attaquée. Le fanatisme et la barbarie s'en sont pris à nos valeurs fondamentales : la démocratie, la liberté, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'humanisme, les lumières. Ce sont ces valeurs précisément et notre modèle social qui nous ont permis de relever notre continent dans l'unité de la construction européenne après la déflagration de la Seconde Guerre mondiale. A Bruxelles, c'est donc le symbole de l'Europe qui est attaqué.

Ces actes de violence aveugle ne peuvent bénéficier d'aucune excuse. Il n'y a pas de situation sociale ou culturelle, de frustration ou même d'exclusion qui puisse justifier de tuer. Mais il est du devoir de nos sociétés de rendre intelligibles ces phénomènes de radicalisme pour qu'à la suite de nos émotions, les réponses adéquates soient apportées afin d'éradiquer ces mouvements extrémistes.

Comment des jeunes nés ici en Europe, éduqués par nos soins, bénéficiant des standards de vie et des valeurs les plus élevées que l'humanité ait produites pour le plus grand nombre, comment ont-ils basculé dans la haine et le fanatisme meurtrier ? Nous devons avoir le courage de rechercher la vérité et de la dire. Déjà, des liens s'établissent aujourd'hui clairement avec les milieux criminels et le grand banditisme, ce qui doit élargir le champ de nos investigations et les enquêtes pour déjouer les futurs attentats.

Il est urgent aussi d'opposer des conditions drastiques au retour des combattants qui veulent poursuivre ici l'échec de leur guerre sainte. Mais l'organisation et l'enseignement des cultes, les phénomènes sectaires, les pratiques non conformes à l'État de droit, en particulier le respect de nos libertés et de l'égalité hommes-femmes, autant de sujets sur lesquels il faut des réponses claires et non équivoques des autorités et n'acceptant aucun estompement de la norme démocratique.

Notre société de liberté est fondée sur l'éthique de responsabilité et celle-ci incombe à tous, des autorités jusqu'aux citoyens. Car il n'est pas de droit sans devoir. Cela implique de la part de chacun le respect de nos règles de vie commune.

Sans jamais transiger avec notre sécurité ni avec nos valeurs démocratiques, nous devons continuer à construire une société inclusive où chacun bénéficie des mêmes chances de trouver sa place. C'est dans la mixité et exclusivement grâce à l'indispensable mixité sociale, culturelle, de générations que nos villes-monde pourront se développer au bénéfice de chacun. C'est la mixité qui produit les progrès de notre société. Le repli sur soi, la ségrégation spatiale, la ghettoïsation sont les levains des drames que nous avons vécus et sans doute d'autres à venir. C'est par l'éducation, la science et la culture que l'on vaincra les ténèbres.

Madrid, Londres, New York, Tunis, Ankara, Bamako et malheureusement d'autres grandes villes ont également subi des attentats terroristes. A chaque fois, les citoyens se sont mobilisés pour dire non à la haine et pour reconstruire leur ville. Aujourd'hui, du monde entier, des messages de condoléances et de soutien à notre population arrivent à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. C'est avec gratitude que nous recevons ces messages d'encouragement. Ils sont adressés aux victimes mais aussi aux forces de l'ordre et aux services de secours, qui ont une fois de plus démontré leur grand professionnalisme.

Permettez-moi de vous adresser, au nom du Conseil communal de la ville de Bruxelles, nos remerciements pour vos marques de soutien et de réconfort que votre Maire, Anne HIDALGO, est venue nous apporter le lendemain des attentats. Les Parisiens et les Bruxellois sont debout. Avec force et dignité, ils relèvent la tête. Montrons-nous, leurs élus, à leurs côtés et à la hauteur des efforts qui nous attendent pour reconstruire et défendre nos villes et nos citoyens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je vous propose de procéder à une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie.

Je vais raccompagner notre collègue qui va passer la journée parmi nous et pouvoir rencontrer différents services, organismes et associations.

Nous reprenons dans 2 minutes.

*(Suspension de séance de 2 minutes).*

## **Condoléances.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vais vous demander de vous lever.

Nous allons à présent rendre hommage à l'un des nôtres, Claude Estier. Le Conseil de Paris a appris avec beaucoup de tristesse la disparition survenue le 10 mars 2016 de M. Claude Estier, ancien député, ancien sénateur et président du groupe Socialiste au Sénat, et ancien conseiller de Paris.

Nous avons été nombreux à entourer sa famille lors de ses funérailles au Père Lachaise, et nous serons nombreux à célébrer sa mémoire.

Claude Estier s'est engagé dans la Résistance à 17 ans. Il y a effectué les transports d'armes et de journaux avant de se battre au sein des F.F. I. Il est toute sa vie resté fidèle à cet engagement inconditionnel au service de la liberté. A la fin de la guerre, diplômé de Sciences-Po, il a débuté une carrière de journaliste au sein de plusieurs journaux comme "Le Populaire", "France Obs" ou "Le Monde", tout en militant dans différentes organisations de gauche, dont la S.F.I.O.

En 1964, après avoir été rédacteur en chef de "Libération", il s'est engagé plus fortement en politique, ralliant l'équipe de campagne de François Mitterrand, contribuant à ses côtés à la création du Parti socialiste au congrès d'Épinay, en 1971. Il y est devenu un inlassable artisan du rapprochement entre socialistes et communistes.

En 1967, Claude Estier a été élu député de Paris, fonction qu'il exercera à nouveau entre 1981 et 1986. Il a également fondé et dirigé l'hebdomadaire du Parti socialiste, "L'Unité", de 1972 à 1981. Il a ensuite été élu député européen en 1979, sénateur de Paris en 1986, président du groupe Socialiste au Sénat en 1988, fonction qu'il exercera jusqu'à sa retraite en 2004.

Proche de Lionel JOSPIN, Bertrand DELANOË et Daniel VAILLANT, dans le 18e, Claude Estier, qui aimait dire avec ses amis qu'ils formaient cette "bande des quatre du 18e", a aussi mis ses compétences et sa ténacité au service des Parisiens en étant élu conseiller de Paris de 1971 à 1989, puis de 1995 à 2001, sénateur de Paris de 1986 à 2005, ainsi que conseiller régional de 1981 à 1986.

En 2002, il s'est engagé au côté de Lionel JOSPIN dans la campagne présidentielle. Claude Estier était également un chroniqueur lucide de la vie politique, auteur de plusieurs ouvrages portant notamment sur la gauche française. Notre pays perd un grand élu, un homme engagé qui n'a cessé de porter haut ses valeurs dans la Résistance puis dans sa double carrière de journaliste et d'homme politique. Il laisse le souvenir d'un humaniste brillant et loyal au sens de l'humour apprécié de tous et doué d'une remarquable force de conviction.

A titre personnel - et je veux ici saluer sa famille présente et notamment son épouse, Victoria MAN-ESTIER -, Claude Estier m'a apporté énormément. Généreux dans ce qu'il m'a transmis et qu'il avait appris d'une vie passionnante, et toujours attentif aux autres. Je me souviens avec émotion de sa présence discrète, exigeante, bienveillante lorsqu'il a suivi notre campagne des municipales en 2014.

Comme toujours, il a mis dans l'ouvrage qu'il y a consacré tout le génie d'écriture, la finesse de trait et le sens politique qui le caractérisait. Cet ouvrage, je le garde précieusement à mes côtés. En mon nom, et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à nouveau à sa famille, à ses proches, à ses amis, les condoléances de notre Assemblée.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à M. Daniel VAILLANT, député de Paris, ancien maire du 18e arrondissement et élu du 18e arrondissement.

**M. Daniel VAILLANT.** - Merci, Madame la Maire.

Vous venez de rendre hommage à Claude Estier. Soyez-en remerciée. Quand nous avons - Lionel JOSPIN, Bertrand DELANOË et moi-même - témoigné au Père-Lachaise, chacun à notre manière, sur le résistant, le journaliste, l'homme politique et l'élus socialiste qu'était Claude Estier, c'était, bien sûr, dans l'émotion, la tristesse et la sincérité devant son épouse Victoria, ses filles, sa famille et ses amis.

Dans quelques jours, nous rendrons un hommage public à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, à l'initiative d'Eric LEJOINDRE, le maire.

Comme vous l'avez rappelé, il était né le 8 juin 1925. C'est à plus de 90 ans qu'il s'est éteint, vaincu par la maladie qu'il avait pourtant combattue avec courage et son optimisme légendaire. Claude Estier a toujours été un homme engagé : dans la résistance, à Paris, avec des actions concrètes et risquées ; puis dans le journalisme politique, radiophonique et dans la presse écrite : "Combat", "Le Populaire", "Le Monde", "Libération", "L'Obs" ; et, bien sûr, "L'Unité" qu'il créa et fit vivre pendant près de 10 ans.

Il avait un vrai talent d'écriture, la plume alerte, les idées claires, qui lui conféraient une capacité à convaincre le lecteur avec sa simplicité dans le style, la précision dans la description et la fidélité dans le récit. Un journaliste écrivain engagé contre le colonialisme et la guerre d'Algérie.

Exclu de la S.F.I.O. en 1947, Claude Estier, après 1958 et dans le début des années 1960, s'engage aux côtés de François Mitterrand. Il prendra une part très active pour permettre la candidature unique de la gauche de François Mitterrand en 1965. Il sera secrétaire général de la Convention des institutions républicaines et deviendra un dirigeant éminent de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste, présidée par François Mitterrand et composée de socialistes, de conventionnels et radicaux.

En 1967, il mènera la bataille dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et finira par battre le gaulliste Alexandre Sanguinetti, avec une poignée de voix, dans la circonscription des Grandes carrières. Ce fut - je puis vous l'assurer - àpre. Je puis en témoigner : j'étais déjà à ses côtés.

En juin 1968, après la dissolution, il sera battu par Louis Vallon. Il fera son entrée au Conseil de Paris en 1971, élu sur la liste du communiste Louis Baillot. En 1973, il perdra aux législatives face à Roger CHINAUD dans la 25<sup>e</sup> circonscription.

Pour revenir à 1971 - vous le savez - il a pris une part déterminante dans la création du parti socialiste d'Épinay, fondé sur la stratégie d'union de la gauche avec l'adoption du programme commun de gouvernement.

J'ai vécu toutes ces années à ses côtés, depuis 1966, comme militant. Il a été pour moi un père en politique. Bertrand DELANOË, Lionel JOSPIN, en 1974 et 1975, nous ont rejoints pour former - ce que vous avez rappelé, Madame la Maire - "la bande des quatre". Elus au Conseil de Paris sur la liste d'union de la gauche du 18<sup>e</sup> arrondissement, nous ne nous séparerons jamais. C'était en 1977. Nous partagions les mêmes valeurs, les mêmes convictions, la même ambition partagée pour l'alternance.

Après la désillusion de 1978, avec la défaite de la gauche due à ses divisions, nous nous mobiliserons derrière François Mitterrand pour permettre la victoire du 10 mai 1981. Claude Estier a sans doute vécu l'un des plus beaux jours de sa vie politique avec l'élection du nouveau président de la République, le 18<sup>e</sup> arrondissement, avec trois députés socialistes à l'Assemblée nationale, Lionel JOSPIN, Bertrand DELANOË et Claude Estier face à Roger CHINAUD dans la 25<sup>e</sup> circonscription qu'il battit d'un cheveu, on peut reprendre cette expression.

En 1983, nous avons été balayés aux municipales dès le premier tour, mais Claude Estier dira avec humour : "C'est bien la première fois que je suis élu dès le premier tour". Faut-il ajouter grâce à la proportionnelle, heureusement instaurée en 1982. Il ne se représentera pas en 1986, laissant sa place sur la liste conduite avec succès par Lionel JOSPIN. Il rejoindra le Sénat en septembre de la même année. Il présidera le groupe socialiste au Sénat de 1988 à 2004.

Durant toutes ces années, il restera fidèle à ses convictions, au parti socialiste, à François Mitterrand puis à Lionel JOSPIN et, bien sûr, à ses amis du 18<sup>e</sup> arrondissement, un arrondissement qu'il aimait beaucoup, où il vivait lui-même depuis de très nombreuses années. Il a quitté le Conseil de Paris en 1989, mais il fera son retour en 1995, à sa grande surprise, lors de notre victoire à Bertrand DELANOË et à moi-même aux municipales. Avec cinq collègues parisiens - il y en a encore ici - je devenais maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. Jean-Louis DEBRÉ et Roger CHINAUD battus, ce fut une nouvelle belle soirée pour Claude Estier.

Claude était un homme généreux, solidaire et désintéressé. Il n'a jamais recherché la gloire, les places ou les titres pour lui-même, encore moins pour les avantages prodigués par le pouvoir. Sa manière de servir était d'une tout autre nature : esprit collectif, altruisme. Je sais qu'il a rendu énormément de services et je n'oublie pas ce qu'il a fait pour moi en 1993, au creux de la vague.

Claude Estier fut aussi un éternel artisan du rassemblement, sans lequel aucune victoire n'est possible. Démineur de conflits, affable, il a toujours privilégié le rassemblement et combattu les divisions. C'est en sage qu'il présida le Comité directeur du parti socialiste : un homme loyal, fidèle à son parti et à ceux qui le dirigeaient, de François Mitterrand et Lionel JOSPIN.

Il a toujours, par la plume, accompagné les campagnes. Ces deux derniers ouvrages furent dédiés aux journalistes engagés et, en 2014, au récit de votre campagne, Madame la Maire. Je n'oublie pas non plus les cinq années de soutien indéfectible à Lionel JOSPIN, Premier ministre entre 1997 et 2002, quand il était président du groupe socialiste au Sénat.

Jusqu'à la fin, Claude Estier aura lutté contre la maladie et l'âge. La maladie aura fini par l'emporter le 10 mars dernier.

Nous, ses amis, nous ne l'oublierons pas : Lionel JOSPIN, Bertrand DELANOË et moi-même, bien sûr, mais aussi Annick LEPETIT, ici présente, Christophe CARESCHE, Jean-Pierre CAFFET ou des plus jeunes, comme Myriam EL KHOMRI ou Eric LEJOINDRE, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Ces amis socialistes feront vivre sa mémoire et l'exemple qu'il aura été pour nous tous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur VAILLANT. Merci pour ce propos.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 15 et mardi 16 février 2016 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

### **2016 DVD 68 - Communication sur le réaménagement de 7 places parisiennes.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la place de la Bastille comme centre d'un "quartier expérimental pour la vision".**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la pose d'une plaque relative au 14 juillet 1953, place de la Nation.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place Denfert-Rochereau.**

**2016 DVD 58 - DEVE - DU - Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement.**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif l'expérimentation d'aménagements légers et temporaires et d'études complémentaires.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en valeur de l'œuvre de Jules Dalou "Triomphe de la République".**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la définition d'un plan d'éclairage nocturne des places.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'achat d'œuvres d'art.**

**2016 DVD 63 - DEVE - DU - Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Présentation du bilan de la concertation.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au réaménagement de la place d'Italie.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'aménagement des places de la Concorde et Denfert-Rochereau.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La conférence d'organisation a souhaité qu'il y ait un débat organisé sur la communication portant sur le réaménagement des sept places parisiennes. Je vais donc introduire ce débat.

Mes chers collègues, nos places ont toujours constitué des lieux et autant de points de convergence qui ont permis aux Parisiens, en se rassemblant, de se constituer comme peuple, comme citoyens d'une même ville. Ces points de convergence sont donc devenus des points communs et des biens communs qu'il nous faut à tout prix protéger et souvent, réinventer.

Cet objectif implique de réduire la place de la voiture individuelle, responsable aujourd'hui d'une authentique menace sanitaire, et de proposer d'autres modes de déplacement plus respectueux de la santé publique, dans laquelle s'inscrit aussi un objectif de sécurité routière.

Cet objectif nous appelle également à rendre aux Parisiens un espace urbain qui leur appartient, en libérant les lieux encombrés lorsque d'autres alternatives existent, en ouvrant les sites devenus, au fil du temps, inaccessibles, en réinventant nos espaces communs pour une meilleure qualité de la ville et de la vie.

Je veux remercier ici les adjoints qui ont travaillé à ce projet, bien sûr, Christophe NAJDOVSKI qui travaille sur toutes les questions liées à l'espace public, mais aussi à la réduction de la circulation afin de préserver la qualité de l'air que nous respirons à Paris. Je veux remercier Jean-Louis MISSIKA, je veux aussi remercier Pauline VÉRON, tant la dimension participative de ce projet a été importante, ou encore bien sûr Pénélope KOMITÈS qui a beaucoup travaillé sur la question de la végétalisation.

En permettant aux Parisiens de penser en commun les lieux qu'ils ont en partage, nous avons l'occasion extraordinaire de révéler et de renforcer leur cohésion. C'est de cette manière que notre ville, en faisant commune autour de ces grandes places, se projette dans un avenir à la fois local et international, singulier et universel, de la grande mobilité à la petite attention quotidienne également indispensable à une grande métropole mondiale.

C'est dans cette vision que s'inscrit l'opération de réaménagement de sept places parisiennes que nous vous soumettons aujourd'hui. Elle a fait l'objet d'une vaste concertation publique, elle a suscité de nombreuses participations dont les conclusions sont particulièrement encourageantes.

Elle confirme, en effet, que le souhait de réaménager les places est largement partagé par les Parisiens. Les différentes propositions émises par les citoyens dans ce cadre ont bien entendu été prises en compte pour enrichir notre projet.

Ce projet reposant sur la nécessité de rendre l'espace public aux Parisiens et d'accroître leur autonomie dans la ville, il nous a semblé fondamental de développer des dispositifs allant bien au-delà des pratiques habituelles de concertation.

Des réunions avec les conseils de quartiers se sont tenues de novembre 2014 à février 2015. La concertation s'est également organisée autour de la plateforme participative, "Madame la Maire, j'ai une idée", et du site Internet de la Ville, via une exposition et la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les contributions dans les mairies d'arrondissement concernées.

Dans le cadre de la concertation grand public, se sont en outre tenu un événement de lancement en juin dernier, des réunions publiques locales, des marches exploratoires, des entretiens individuels avec des acteurs clés

de chaque place, des réunions d'échanges avec les associations concernées et une mobilisation des enfants de Paris via un concours de dessin.

Deux séminaires de travail aussi ont été organisés avec des experts, des partenaires institutionnels, dont les architectes des Bâtiments de France et la R.A.T.P. Des élus, des associations, des représentants des mairies d'arrondissement, au total, nous avons recensé plus de 1.800 contributions.

L'ensemble des dispositifs de la concertation a permis l'expression d'un esprit constructif et a fait émerger une volonté collective de repenser intelligemment des places dont l'aménagement actuel ne répond plus aux besoins des habitants, ni à la vision que nous avons de cette ville, notamment dans la lutte contre la pollution. Je m'en réjouis et je veux remercier l'ensemble des acteurs de cette concertation pour leur implication précieuse.

Je rappelle en outre que ces échanges fructueux avec les Parisiens et usagers se poursuivront tout au long de la concertation. Les différentes contributions ont souligné trois priorités :

- D'abord, renforcer l'accessibilité, améliorer les transports, faciliter les déplacements, d'une part.
- Ensuite, de construire des places conviviales avec une multiplicité d'usages, d'autre part.
- Enfin, d'embellir l'espace public et de développer la végétalisation.

Soucieuse de respecter les souhaits exprimés par les Parisiens, je vous propose de suivre leurs propositions en faisant, du piéton et du cycliste, le public prioritaire sur ces sept places. La redistribution de l'espace permettra de limiter l'espace de circulation automobile à 12 mètres de large, pour gagner en moyenne 50 % de surfaces piétonnes.

Il s'agira d'un progrès important, en termes de bien-être, mais aussi surtout en termes de diminution des pollutions atmosphériques, sonores et visuelles dans l'espace public, et d'amélioration de la sécurité routière.

Notre démarche répondra à plusieurs objectifs fondamentaux.

Nous entendons rendre aux habitants cet espace libéré, ce vide qui est un bien si précieux dans une ville si dense.

Nous serons, par ailleurs, très attentifs au respect et à la revalorisation du patrimoine magnifique que recèlent ces places d'époques et de styles très différents.

Nous travaillerons en outre à proposer des usages adaptés aux attentes multiples des habitants, afin qu'ils puissent se déplacer, s'arrêter, flâner, faire du sport, se rencontrer et échanger.

Enfin, le développement durable demeurera une préoccupation centrale pour chacune des sept opérations d'aménagement.

Le renforcement de la présence du végétal permettra de lutter contre les îlots de chaleur urbains, en offrant par ailleurs une source d'agrément plébiscitée par les Parisiens.

Chaque place sera aménagée de façon spécifique, dans le plus grand respect de son identité et de son environnement patrimonial et naturel.

La circulation circulaire caractéristique de la place de la Bastille prendra fin, la nouvelle géométrie comportant un axe majeur Nord/Sud et valorisant une perspective sur le paysage ouvert du bassin de l'Arsenal.

La place de la Nation sera transformée en place jardin.

La place du Panthéon changera de visage grâce à la suppression du stationnement contre les grilles du monument d'un autre siècle - non pas le monument mais le stationnement - qui permettra de révéler les perspectives aujourd'hui dégradées, ainsi que le sol en pavés.

La place de la Madeleine se verra désencombrée de mobiliers urbains et de services divers pour redécouvrir notamment l'église de la Madeleine.

La place d'Italie verra son terre-plein central agrandi et plus accessible.

La place des Fêtes sera métamorphosée par la libération de son espace central rendu aux piétons et aux circulations douces, comme d'ailleurs les habitants de la place des Fêtes l'ont souhaité, il y a déjà plusieurs mois.

La place Gambetta proposera une meilleure appropriation aux piétons et cyclistes par la libération, l'agrandissement et la végétalisation des terre-pleins.

Notre méthode privilégie l'innovation et la sobriété. J'entends parfois dire qu'il faudrait dépenser plus. Je veux dépenser mieux.

Un mot sur le calendrier qui nous attend. En 2016 sont menées les études techniques permettant de définir précisément les aménagements de voirie ainsi que le travail collectif de préfiguration des usages et des espaces dédiés aux piétons entre collectifs et habitants.

L'année 2017 sera consacrée aux études de détail, aux études d'impact et, le cas échéant, aux autorisations administratives et aux consultations des entreprises, ainsi qu'à la poursuite des ateliers de co-conception.

Nous poursuivrons les prescriptions de la Préfecture de police - Monsieur le Préfet, je m'y engage - garantissant des aménagements respectueux des contraintes de notre ville-capitale, en matière notamment de sécurité et d'urgence.

Les travaux s'échelonneront selon les places de 2017 à 2019. Nous abordons dès à présent deux phases opérationnelles distinctes.

La première concerne les travaux liés à la circulation. Pour ces études et travaux, la Direction de la Voirie et des Déplacements, en lien avec la Préfecture de police, sera accompagnée par des équipes de maîtrise d'œuvre et poursuivra ses échanges avec la R.A.T.P., le S.T.I.F., les mairies d'arrondissement et les associations.

La seconde phase sera conduite autour d'un atelier de co-conception, et éventuellement de co-construction, piloté par un collectif de concepteurs professionnels. Cet atelier participatif sera installé sur chaque place et regroupera des référents des directions de la Ville, des mairies d'arrondissement, des étudiants et des habitants regroupés ou non en associations. Cet atelier imaginera, dessinera et suivra la réalisation des aménagements.

Ce sera aussi un moyen d'assurer de l'inclusion, de l'insertion, y compris avec nos régies de quartier.

Mes chers collègues, avec le réaménagement des places parisiennes, nous poursuivrons un processus itératif.

Enrichis par nos expériences passées en matière de participation citoyenne, nous nous inscrivons dans le cadre que j'ai fixé pour atteindre les objectifs de cette mandature : co-production avec les citoyens et sobriété dans la mobilisation des moyens.

Nous soutenons une ambition forte, en termes de reconquête de l'espace urbain par les habitants. Nous intégrons enfin cet impératif incontournable qu'est le recul de la pollution atmosphérique et l'amélioration de la sécurité routière.

Je remercie à nouveau l'ensemble de mes adjoints et plus particulièrement Christophe NAJDOVSKI et ses équipes qui, je sais, est très investi dans la réussite de ce projet aussi prometteur que nécessaire. Merci aussi à nouveau à Jean-Louis MISSIKA, à Pauline VÉRON et à Pénélope KOMITÉS, et à tous les autres, parce que presque tous les adjoints ont travaillé. Je pense à la mémoire, je pense à la culture et au patrimoine, je pense bien sûr aux affaires scolaires ou encore aux sports. Toutes et tous ont mis leur grain de sel dans ce projet qui engage Paris dans cet objectif que nous nous sommes fixé dès le début de la mandature, que les Parisiens ont validé démocratiquement en 2014 : lutter contre la pollution, améliorer la qualité de l'air et faire en sorte que la sécurité routière soit quelque chose qui soit inscrit dans la façon dont aujourd'hui les mobilités se déroulent sur l'espace parisien.

Je vous remercie.

Nous allons donc passer maintenant au débat et je rappelle que la conférence d'organisation a précisé que le débat inclurait dans les temps de parole définis la présentation des amendements et des vœux.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour le groupe les Républicains.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, la nécessité de revoir les aménagements des grandes places parisiennes ne fait pas débat. La place allouée aux circulations douces, en particulier la marche et le vélo, doit être confortée, et il est très aventureux aujourd'hui de vouloir franchir en vélo des places comme la place d'Italie ou la place Denfert-Rochereau. J'y reviendrai dans un instant.



Une fois encore, le nouveau visage des places a été présenté dans le J.D.D. avant d'être porté à la connaissance des Conseillers de Paris. Eh bien, vous observerez que les illustrations du journal sont plus précises que les annexes du projet de délibération.

D'un autre côté, on nous demande de nous positionner sur des aménagements dont la nature reste manifestement volontairement floue. Quant à la concertation, inégale selon les places, elle a été rendue particulièrement difficile tant les scénarios envisagés manquent de clarté, alors que l'on a pu sentir par ailleurs que la Ville avait déjà tout décidé.

Si les illustrations de l'annexe au projet de délibération paraissent aguicheuses, la réalité des aménagements l'est manifestement beaucoup moins. Il s'agit essentiellement d'élargir quelques trottoirs, de remplacer un mobilier urbain inadapté et d'ajouter quelques traversées piétonnes.

Mes chers collègues, ce projet est nécessaire, et pourtant, il manque de souffle, alors que les places sont des marqueurs forts de l'identité parisienne. Elles auraient mérité des aménagements plus créatifs que des fontaines à boire et des chaises longues, tirant pour chacune d'entre elles profit de leur singularité. Hélas, les aménagements que vous nous proposez sont quasiment communs à toutes les places et la crainte est grande de voir ces places réaménagées à la va-vite dans une précipitation et surtout une uniformisation qui ne sont pas dignes de leur histoire.

En consacrant à sept places un budget à peine plus élevé que le coût du réaménagement de la seule place de la République, vous nous laissez inquiets ; pas que la nouvelle place de la République fasse l'unanimité, non, ou alors l'unanimité contre elle. Elle est minérale, elle laisse peu d'espace aux arbres. La circulation pénalise l'ensemble des riverains, commerçants ou habitants. Les itinéraires vélos n'ont pas pour autant été adaptés. Et le mobilier urbain, en particulier les bancs, a déjà mal vieilli. Et enfin, comme le reste de Paris, la saleté achève de créer ce sentiment d'abandon.

Il s'agit donc de tirer les enseignements de ce ratage pour éviter de le reproduire sur les sept autres places parisiennes.

Mes collègues évoqueront tour à tour différentes places. Je voudrais dire, quant à moi, un mot plus particulier sur la place Denfert-Rochereau et le vœu que j'ai déposé la concernant. Les habitants du quartier aspirent à une meilleure accessibilité de la place, pour les vélos et pour les piétons. L'apaisement de la circulation est également attendu, en continuité de la requalification de l'avenue du Général Leclerc. Et d'ailleurs, le projet de réaménagement s'inscrirait parfaitement dans les orientations prises dans la présente communication.

La place doit accueillir en 2019 le musée de la Libération dans les pavillons Ledoux. Cette même année, l'entrée des Catacombes doit être adaptée pour mieux accueillir les visiteurs. L'intermodalité doit être retravaillée. Il faut fluidifier les correspondances entre le RER, Orlybus, le métro, le réseau de bus. Enfin, les squares de la place mériteraient une réhabilitation, on le voit bien.

Il est indispensable de synchroniser l'ensemble des travaux dans le cadre d'un vaste réaménagement de la place. Or, il semblerait que la place Denfert-Rochereau ait été sacrifiée au bénéfice d'un rééquilibrage vers l'Est, Madame la Maire, de votre communication. J'avais cru comprendre que l'urgence de son réaménagement faisait consensus à la lecture tant de votre projet municipal que celui de la maire du 14<sup>e</sup> ou d'une autre. Il semblerait que de votre côté, ces engagements démocratiques ne survivent pas à l'exercice du mandat.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Madame la Maire.

Oui, les places de Paris doivent aussi être dans l'air du temps. Entre les places carrefours de Haussmann des années 1850, celles de la chanson de Brassens "De place en place", dont les paroles datent du début du XX<sup>e</sup> siècle, et les places d'aujourd'hui, l'air du temps a beaucoup évolué et nous pensons aussi qu'il est nécessaire de réaménager un certain nombre de grandes places de Paris.

Mais cela ne peut pas se faire sans concilier cette vision haussmannienne des places carrefours des grandes artères, parce que certaines restent des pivots d'une circulation qu'il faut malgré tout assurer, et celles aujourd'hui, plus douces, tout en conservant leurs cachets d'antan, un exercice qui certes demande de l'application pour les rendre effectivement plus partagées et plus conviviales.

L'air du temps est à l'apaisement de la circulation. L'air du temps est à la mise en valeur des belles architectures, de verdir des places, de les adoucir, de les rendre accessibles aussi aux piétons et aux vélos. L'air du temps est à la respiration. La respiration : voilà ce sur quoi nous devrions nous accorder, sur des places "respiration". Respiration pour une circulation motorisée plus fluide, une circulation cycliste plus sereine, une circulation piétonne plus douce, une cohabitation plus tranquille et plus respectueuse, en adéquation avec les aspirations des Parisiens.

Pour y parvenir, deux exigences sont incontournables : une vision et des moyens. Concernant les moyens, malheureusement, on déchantait instantanément. 40 millions pour sept places, alors que 24 ont été dépensés pour la seule place de la République, avec un résultat que beaucoup estiment très décevant, c'est beaucoup trop peu.

Alors, deux solutions : soit ils seront respectés, et dans ce cas, on ne pourra pas parler de rénovation de sept places parisiennes ; soit ils seront très largement dépassés, et on se trouve là dans un cas d'insincérité budgétaire caractérisée. Quand on sait que l'Institut Montaigne estime pour sa part que la dépense devrait se situer entre 89 et 169 millions d'euros, on est loin du compte.

Nous qui vous invitons souvent à moins de dépenses, nous pensons que l'aménagement des places parisiennes mérite un budget à la hauteur de ce qu'elles représentent dans la vie parisienne et d'une volonté assumée d'un investissement durable.

Quant à la vision, elle nous paraît manquer d'ampleur. Elle répond à cette logique "écologico-comptable" qui vous anime, toute empêtrée que vous êtes dans votre conception dogmatique et punitive de la circulation automobile, alors qu'aucune solution alternative n'est jamais donnée. Le projet urbanistique, la question des usages et la mise en valeur paysagère et architecturale nous paraissent, dans votre projet de délibération, beaucoup trop secondaires.

L'aménagement de chaque place est spécifique et doit être parfaitement cohérent avec les usages qui en sont faits dans un environnement donné. Or, les usages des places sont très différents et leur environnement aussi. Il y a les places carrefours, les places rencontres, les places terrasses, les squares, les places promenades, les petites, les grandes, les incontournables, celles qu'on préférerait contourner, les prestigieuses et les discrètes. Elles ont une vie, une identité qui, certes, peut évoluer, mais elles s'inscrivent dans la vie d'un ou plusieurs quartiers, les séparant ou les reliant.

Cette évolution, pour qu'elle soit positive, pour qu'elle rende la vie plus agréable, doit apporter de la fluidité et une certaine humanité. D'où l'importance de prendre en compte les travaux des conseils de quartier qui la vivent au quotidien. Or, vous ne l'avez pas encore fait, en arguant du fait que ce projet de délibération n'était qu'un cadre. Alors, j'insiste aujourd'hui sur le devoir qui vous incombe d'intégrer les observations des représentants des conseils de quartier, ainsi d'ailleurs que les études d'impact réalisées par la Préfecture de police de Paris.

A ce propos, la Préfecture estime à juste titre que son avis doit relever d'une double approche comprenant, pour chacun des projets, l'étude de l'aménagement en lui-même, mais aussi l'impact de celui-ci sur le plan de circulation du secteur concerné.

J'en viens aux exemples concrets. La place d'Italie, dans mon arrondissement, est l'illustration parfaite de ce que je viens de vous dire. Cette place est immense, c'est un carrefour, près d'une porte de Paris. On ne sait pas bien si elle réunit ou si elle sépare le 13<sup>e</sup> en deux : la partie Est, la partie Ouest, le côté Blanqui, le côté Vincent-Auriol, puis d'un côté, le quartier Tolbiac et de l'autre, celui des Gobelins. Elle est un quartier en elle-même, avec la mairie d'un côté, le centre commercial Italie de l'autre, mais aller de l'un à l'autre est très long à pied et très compliqué. Il y a beaucoup de circulations, il n'y a pas beaucoup de rencontres. On peut le dire : elle manque terriblement de convivialité.

Il faut donc effectivement, Madame la Maire, la rendre plus attractive pour les piétons, plus accessible pour les vélos, plus conviviale pour l'ensemble des usagers et moins dangereuse dans son embranchement de Vincent-Auriol, en n'oubliant pas de prendre en compte le massif de voitures qui rentrent et qui sortent de Paris et des six lignes de bus qui y circulent.

Ne pas prendre en compte l'intégralité de ces usages, du fait de leur intensité, serait vouer ce réaménagement à un échec certain. Ne pas prendre en compte non plus les travaux du groupe de travail des conseils de quartier concernés serait non seulement méprisant pour la démocratie participative, mais aussi pour les attentes des habitants du 13<sup>e</sup> arrondissement qui doivent la traverser. Pour en connaître les détails, je vous renvoie à la lecture de mon vœu rattaché.

Prenons maintenant le boulevard Blanqui pour nous diriger tout droit vers la place Denfert-Rochereau dans le 14<sup>e</sup> qui fait l'objet d'un vœu, avec la place de la Concorde, de mon groupe. Curieusement, cette place Denfert-Rochereau que vous aviez initialement prévue dans votre programme a, comme par enchantement, disparu.

Un mot pour vous dire combien c'est regrettable alors que la requalification de l'entrée des Catacombes et la rénovation par tranche de l'avenue du Général-Leclerc sont prévues. Peut-être seraient-elle au moins intégrée au Plan Vélo et répondrez-vous à notre attente d'une continuité cyclable entre Denfert-Rochereau et Montparnasse.

Enfin, j'arrive à la place de la Concorde, la grande oubliée. C'est pourtant l'une des plus grandes places de Paris et pourtant, elle laisse si peu de place aux piétons et aux cyclistes. C'est aussi l'une des plus belles ou peut-être même la plus belle de Paris en nous offrant ces magnifiques perspectives sur les Tuileries, Les Champs-Élysées, la rue Royale, l'Assemblée nationale. Pourtant, pour celui ou celle qui voudrait en admirer toutes les subtilités, il vaudrait presque mieux être en voiture qu'à pied ou en vélo. Cette place comporte un caractère historique et patrimonial exceptionnel et pourtant, il n'est pas mis en valeur comme il le mériterait.

Pourquoi la négligez-vous ? Je dirais même : pourquoi la traitez-vous si peu ou si mal ? Parce qu'aujourd'hui, la place de la Concorde est avant tout l'emplacement de cette regrettablement fameuse Grande Roue, à tel point que ce manège qui ne devrait être que provisoire semble s'être installé durablement et que son propriétaire en arrive à estimer qu'elle fait désormais partie du paysage. Notre président Éric AZIÈRE a soulevé ici à plusieurs reprises cette question et nous la partageons.

Cette Grande Roue, dans la continuité du jardin des Tuileries, face aux Champs Élysées, n'est pas à sa place. Son installation est beaucoup trop longue. On est au bord de l'indigestion. Quant à la circulation des cyclistes, elle n'y est tout simplement même pas prévue. J'avais déjà déposé un vœu sur la nécessité d'y prévoir une piste cyclable qui pourrait être bidirectionnelle du côté du jardin des Tuileries.

Vous ne pouvez pas prétendre faire de la place aux vélos s'il y a des ruptures de circuits aussi dangereuses que ces places difficilement contournables.

La place des places est considérable. L'enjeu est grand ; il doit être à la hauteur, tant des attentes des Parisiens pour améliorer leur vie quotidienne que de leur environnement architectural et du patrimoine extraordinaire dans lequel elles s'inscrivent. Leur réaménagement doit être à la hauteur de la trilogie, identité, patrimoine et paysage, que vous évoquez.

En conclusion, je dirais tout simplement que pour offrir de la respiration, il faudrait plus de souffle, un vrai souffle fort de fraîcheur et d'ambition.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement qui a beaucoup de places à réinventer.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ,** maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, deux ans après notre élection quasiment jour pour jour, nous avons la responsabilité de tenir cet engagement fort, que nous avons pris devant les Parisiens, de réinventer sept de nos places et pas des moindres. Si certaines sont centrales pour leur arrondissement, d'autres sont des lieux emblématiques de notre ville, mais aussi de notre pays et sont connues dans le monde entier.

Réinventer la place des grands hommes comme celle de la Bastille ou de la Nation est un exercice que nous devons faire avec humilité, tant ce patrimoine est remarquable. Nous ne pouvons confier cette responsabilité à un groupe d'individus fussent-ils des experts reconnus. Nous avons conduit cette réflexion avec les Parisiens, en mobilisant toutes les expertises de l'administration parisienne, mais aussi celle des Parisiens, l'expertise la plus précieuse.

Ils ont répondu présents, ces riverains, ces conseillers de quartier, ces commerçants, ces acteurs culturels, ces associations qui font la richesse de notre ville. Quel plaisir de les voir si nombreux participer à tous ces moments d'échanges que nous avons pu solliciter et cela, en s'affranchissant souvent des frontières de nos arrondissements, chacun venant apporter son regard, son savoir pour partager un diagnostic, revendiquer un usage, exiger la valorisation du patrimoine, plaider pour une présence renforcée du végétal, réaffirmer la nécessité de proposer des mobilités adaptées à tous les besoins, critiquer des usages actuels, dénoncer des espaces trop peu accueillants.

Les attentes qui se sont exprimées sont immenses, parfois contradictoires, mais toutes attestent de la nécessité de conduire cette réflexion et de rendre ces places aux Parisiens.

Le potentiel est immense. Cela suppose de partir du préalable que l'espace réservé aujourd'hui aux circulations comme au stationnement automobile est trop important. Pire, il est injuste car cette répartition confisque de l'espace public au bénéfice d'un nombre réduit d'usagers.

Comment, en effet, se satisfaire d'une place encombrée de véhicules stationnés alors que notre jeunesse, nos familles, nos seniors ne trouvent pas dans l'espace public de lieux adaptés pour se poser ensemble pour partager un moment ou simplement pour rêver ? Comment imaginer qu'un espace vert comme celui de la Nation soit en pratique inaccessible car la traversée des 26 mètres de chaussée s'apparente à une course réservée aux sportifs de haut niveau ?

Comment se satisfaire d'une place de la Bastille, au carrefour de trois arrondissements, qui ne puisse être franchie à vélo sans se mettre en danger ? Comment accepter de ne pas valoriser le patrimoine de ces places à l'heure où nous devons réinventer la destination de Paris pour faire venir et revenir des touristes français du monde entier ?

Comment, enfin, admettre de réserver au cœur de notre ville, tant d'espace aux circulations de véhicules polluants, et ne pas favoriser...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un instant, Madame la Maire. Les conversations particulières pourraient-elles cesser dans l'hémicycle ou se poursuivre à l'extérieur de l'hémicycle, par respect pour les orateurs ?

Le respect, c'est important.

Madame la Maire, vous avez la parole.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci.

Comment, enfin, admettre de réserver au cœur de notre ville, tant d'espace aux circulations de véhicules polluants et ne pas favoriser l'accès aux transports en commun ni les modes de circulation doux ?

La réflexion engagée autour de ces sept places s'inscrit en effet dans une vision plus large de notre ville, de notre métropole.

Nous ne pouvons plus accepter de respirer si souvent cet air pollué.

Il est donc de notre responsabilité d'envoyer un message clair aux usagers de notre ville, nous ne pouvons plus favoriser la traversée de Paris par des véhicules polluants, c'est le cas pour les berges de Seine, ce sera aussi le cas sur ces grandes places qui doivent donner toute leur place aux modes de déplacement alternatifs.

Nous devons porter cette ambition forte, il en va de la santé de nos enfants, de nos aînés, de la nôtre.

Je sais certains inquiets, c'est légitime, notre travail n'est pas fini, nous devons continuer les études de report de circulation en particulier, et veiller à ce que nos projets permettent de répondre au besoin important de mobiliser des Parisiens, comme les habitants de la métropole qui se rendent quotidiennement dans notre ville, pour y travailler, y étudier et se faire soigner.

Nous devons trouver ces solutions.

Certains prônent l'urgence d'attendre, je milite plutôt en faveur de l'urgence d'agir. Je ne doute pas que la Région Ile-de-France, dans les compétences qui sont les siennes, nous aidera à renforcer notre réseau bus, l'efficacité de notre métro, comme à prolonger le tramway en particulier jusqu'à la Place de la Nation.

Ainsi, je me satisfais pleinement du principe d'aménagement retenu de limiter à 12 mètres, soit 4 files, la largeur des voies circulées.

Cela permet d'envisager leur traversée en une seule fois et de manière apaisée et sécurisée.

Je salue aussi la transformation de certaines voies en zones de rencontre ou en zones piétonnes comme les contre-allées de la Place de la Nation.

En effet, je suis convaincue que partout où l'on apaise les circulations et que l'on rend les cheminements piétons sécurisés, c'est un accélérateur du développement économique local, un soutien au commerce de proximité, aux restaurants, aux terrasses, c'est ce que nous observons partout où nous l'avons réalisé.

Le diagnostic posé est partagé. Les principes généraux retenus, nous arrivons à cette étape d'aujourd'hui de validation des grandes orientations de réorganisation des espaces, en redonnant 50 % d'espaces supplémentaires aux piétons.

A compter d'aujourd'hui, nous entamons donc une deuxième phase, tout aussi importante, que faire de ces nouveaux espaces ?

La réflexion avec les Parisiens, les élus d'arrondissement et les maires d'arrondissement que nous sommes doit donc continuer, et je m'en félicite. Je suis en effet convaincue qu'aussi bien sur Bastille que Nation, il nous faut prendre le temps d'imaginer l'avenir de ces espaces.

A Nation en particulier, nous devons imaginer l'avenir en lien avec les mutations importantes de ce quartier, et notamment l'arrivée de l'université Sorbonne nouvelle, ou encore le prolongement du tramway.

A Bastille, je me réjouis que cet aménagement puisse enfin permettre d'accéder à la Colonne de Juillet et souligner la continuité entre le Port de l'Arsenal et le boulevard Richard Lenoir, mais il nous reste encore beaucoup à imaginer.

Sur chaque place, sans chercher l'uniformisation, ni à aguicher quiconque, il nous faut poursuivre la démarche de co-conception que nous avons initiée, qui est très stimulante, démarche à laquelle les Parisiens ont adhéré.

Cela nous permettra d'économiser certains coûts de conception et de faire en sorte que 100 % de notre budget soit utile aux Parisiens.

C'est une méthode nouvelle, un peu déstabilisante, mais elle nous permet de tenir nos engagements en termes de budget et de calendrier. Nous nous en félicitons et nous nous engageons à participer pleinement aux nouvelles étapes de discussions qui s'ouvrent aujourd'hui pour rendre nos places aux Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Madame la Maire.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci, Madame la Maire.

Les villes sont au cœur des enjeux de la transition écologique et sociale. Paris, comme d'autres villes, offre un cadre urbain trop souvent subi et contraint.

L'exposition chronique à certaines nuisances environnementales comme la pollution de l'air ou le bruit dégrade à la fois le quotidien des Parisiennes et des Parisiens mais aussi leur santé.

Enfin, les sentiments d'isolement et d'insécurité sont encore aggravés par des choix d'aménagement qui déshumanisent certains quartiers.

Le réaménagement de ces places doit être un levier parmi d'autres pour contribuer à la diminution de cette pollution, apaiser la ville, faire de la place aux plus fragiles, aux enfants en particulier, recréer du lien social, de la convivialité, humaniser nos quartiers, redécouvrir l'ensemble des potentiels de bien-être que le milieu urbain décèle.

Partager et apaiser l'espace est un enjeu crucial qui doit passer par plusieurs actes forts. J'en aborderai trois grands que sont la prise en compte des handicaps, le rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur des piétons et des circulations douces, et dernièrement, les usages à inventer, revisiter pour que nos places soient de véritables carrefours du vivre-ensemble à la parisienne.

Tout d'abord, donc, il nous faut prendre en compte les handicaps physiques et psychiques. De nombreux outils existent : les fils d'Ariane, les circulations sécurisées, une vraie prise en compte de la visibilité pour tous, les innovations dans les usages qui profitent in fine à tous, en particulier aux enfants dans leur quête d'autonomie.

Nous avons eu de vraies erreurs, par exemple Place de la République pour les sourds et les malentendants, que nous ne devons pas reproduire. Sur ce plan, la dynamique est lancée, elle doit se poursuivre et se concrétiser.

Ensuite, ce qui est le cœur des réponses à l'apaisement de l'espace public, favoriser les circulations douces, le vélo bien sûr, et au centre, la place du piéton. Paris offre une configuration urbaine remarquablement adaptée à la pratique journalière du vélo par la densité et la proximité des services à distance cyclable. Au-delà des réalisations existantes, des améliorations sont encore nécessaires pour généraliser la pratique du vélo en ville : réduction de la

vitesse des voitures et les contresens qui en sont le pendant, continuité cyclable, accessibilité des grandes places, et lisibilité des parcours aux abords des carrefours, stationnement sécurisé.

Et puis, sécuriser les circulations piétonnes nécessite de poursuivre la mutation de notre ville engagée depuis 2001. La place de la voiture doit être réduite, non pour contraindre à moins nous déplacer mais bien au contraire, pour faciliter les déplacements de tous les Parisiens dans leur ville, leur quartier. Là encore, retravaillons la lisibilité des parcours et les traversées, en multipliant les passages, les zones piétonnes et partagées en zones dites de rencontre.

La démarche de réduction des traversées à maximum 12 mètres, engagée ici avec "Réinventons nos places", est une étape importante. Multiplions les carrefours en "T" où c'est bien le piéton qui est au centre des préoccupations d'aménagement, et mettons fin aux fameux îlots refuges qui sont d'un autre siècle.

Dernier point fort donc sur lequel nous voulons insister aujourd'hui sur le partage de l'espace public avec ce volet "Réinventer Paris" pour sept places parisiennes : les usages à revisiter ou renouveler pour un espace public qui réponde aux défis sociétaux de notre siècle.

La part belle doit être faite à la convivialité, avec nos fameuses terrasses à la française, faire place dans les projets comme à Nation à des rues aux enfants, qui les prennent en compte d'une façon générale.

Avoir une prise en compte des usages pour tous les âges, pour les temps forts de la vie de quartier, de façon générale l'appropriation de l'espace public pour mieux vivre ensemble.

La réflexion doit se développer autour d'une trame mauve, trame sociale dans lesquelles nos places doivent prendre toute leur part. Les réaménagements de nos places doivent être des occasions de dynamisation de la vie commerciale et des activités à haute valeur sociale ajoutée.

Là encore, l'inventivité doit être au rendez-vous pour imaginer les modes de fonctionnement des nouveaux usages qui vont émerger.

La démarche de participation des habitants et usagers qui va se poursuivre avec les kiosques citoyens sur les usagers est de ce point de vue fondamentale.

Dans cette dynamique sur les usages dans les réaménagements, penser l'inscription territoriale de la place est nécessaire. Yves CONTASSOT développera ce point. Il nous faut poursuivre ce travail sur ce plan avec une deuxième phase.

Pour finir, le réaménagement des places est enfin une occasion de faire de ces espaces des leviers pour faire face aux défis du changement climatique. Nos places ne doivent pas être des puits de chaleur mais bien des carrefours de vie urbaine où il fait bon être. Cela passe par des innovations autour de l'eau, miroirs d'eau par exemple, de la place du végétal et des arbres en particulier, la désimperméabilisation des sols, l'utilisation de couleurs claires dans le mobilier urbain.

D'une façon générale, nous refusons le syndrome de la ville-musée. Invertissons le mouvement en redynamisant le tissu social pour un espace public plus vivant. Le réaménagement de nos places est une opportunité historique et ce programme en est une véritable première étape.

Je souhaite terminer cette intervention tout d'abord en remerciant Christophe NAJDOVSKI et son équipe, toujours disponibles au dialogue, et surtout en saluant l'investissement et la participation des habitants du quartier de la place des Fêtes et du 19<sup>e</sup> arrondissement, dont je suis élue.

Depuis 2012, la réflexion sur l'avenir de cette place est en mouvement avec une ambition partagée : redonner un nouveau souffle à ce quartier de près de 20.000 personnes et réparer les erreurs de l'urbanisme des années 1960 et 1970.

Aujourd'hui, avec notre vote, une première marche est gravie. Le nécessaire rééquilibrage lancé depuis 2001 est à l'œuvre et doit se poursuivre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame SOLANS.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE.** - Madame la Maire, le débat organisé aujourd'hui concerne l'un des projets les plus emblématiques et symboliques de notre mandature.

Ce projet de réaménagement des places de Paris suscite de nombreux débats au sein de notre Conseil et au-delà, et c'est bien normal.

Nous touchons là au cœur de l'identité dans notre ville. Les Parisiennes et les Parisiens attendent beaucoup de ces modifications et nous devons répondre à cette attention particulière par une ambition politique forte. Le réaménagement est un élément important du bilan de notre action, visible aux yeux de tous.

En ce sens, la réussite majoritairement partagée de la rénovation de la place de la République crédibilise l'action dans ce domaine de la majorité municipale. Cette place est devenue un véritable lieu de vie pour les Parisiennes et les Parisiens, les touristes et les habitants de banlieue, qui se sont réapproprié cet espace commun.

J'avais évoqué à l'occasion du vote pour le plan propreté de Paris, le fait que l'espace public est l'un des principaux vecteurs de lien social. L'amélioration du mieux-vivre ensemble, pour lequel nous nous engageons sans relâche, est profondément liée à une politique ambitieuse de l'aménagement de l'espace public.

Ces lieux de vie parisienne sont pour certains des éléments marquants de l'histoire de France. S'ils ont atteint ce statut, c'est en grande partie parce qu'ils étaient et demeurent des lieux de rassemblements populaires.

Il est temps de redonner à ces places cette dimension sociale en permettant aux piétons de disposer d'une part plus importante de leur usage. Nous devons organiser une cohabitation apaisée de l'usage de l'espace public si nous voulons faire de Paris une ville plus propre et moins polluée.

Après une longue période de promotion de l'automobile qui a impacté fortement nombre de projets de notre ville sur toute la fin du XXe siècle, nous nous inscrivons donc encore davantage dans une période de rééquilibrage.

Notre politique vise à offrir une place plus importante aux piétons et aux cyclistes, s'insérant dans un cadre harmonieux avec la voiture et les transports en commun. Les mots-clés de ce projet sont donc l'ambition et l'innovation pour remettre ces témoins de notre histoire au cœur de notre époque et les inscrire dans l'avenir de notre ville.

Ce choix de l'innovation se traduit dans la conception même de cet espace public, en préférant aux grands projets d'architecte de transformation de l'espace une élaboration collective pour son réaménagement, une démarche collaborative beaucoup moins coûteuse associant les citoyennes et les citoyens, les services de la Ville et les élus, une méthode plus démocratique de l'appropriation de l'espace public faisant le pari du collectif. C'est justement cette ambition, cette volonté de production collective qui motivera nos quelques remarques sur ce projet.

La première concerne celle des conditions de ce débat, et plus précisément la communication des études sur les différents reports de stationnement et de circulation.

Nous engageons une plus grande cohabitation entre les différents modes de déplacement. Cette volonté va dans le bon sens mais elle doit se faire sur la base d'éléments concrets, notamment sur la connaissance des conditions du report des circulations automobiles que ces aménagements vont entraîner.

Limiter la circulation sur ces places ne doit pas vouloir dire sursaturer les autres axes routiers de notre ville et accentuer encore davantage les phénomènes de pollution. Les riverains des boulevards périphériques notamment souffrent quotidiennement d'un taux de pollution élevé. Nous devons faire en sorte de trouver une solution équilibrée et nous devons le faire sur la base d'éléments vérifiés et vérifiables. En ce sens, nous regrettons le manque de communication sur l'étude des reports, au moment de ce débat, qui n'est pas une question mineure dans l'élaboration de ce projet.

La deuxième remarque portera sur les moyens donnés à cette ambition. Le projet de délibération proposé aujourd'hui engage, pour cette place, moins de moyens que pour la seule place de la République. La méthode d'élaboration de ces places ajoute à une construction plus démocratique l'avantage d'être beaucoup moins coûteuse, mais nous pensons que ce projet nécessitera davantage de moyens.

L'apport plus conséquent des citoyennes et des citoyens ne doit pas être pénalisé par un cadre trop contraint. Il s'agit donc de ne pas trop restreindre les propositions des collectifs par manque d'argent pour financer ce projet. L'intelligence collective, nous l'avons vu, est tout à fait capable de faire émerger des grands projets et nous ne devons surtout pas la limiter.

Ces quelques remarques ne remettent pas en cause l'adhésion du groupe Communiste -Front de Gauche à ce projet, pour lequel nous partageons l'objectif et la méthode.

Comme beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, nous suivrons avec beaucoup d'attention et d'intérêt sa mise en œuvre dans l'objectif de faire de ce projet une complète réussite.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le réaménagement de nos places est incontestablement un projet d'ambition pour Paris. Après la place de la République, nous nous félicitons de cette belle initiative.

A l'heure actuelle, nos places sont des lieux de passage aux traversées longues et parfois compliquées où les Parisiens ne s'attardent pas. Alors, imaginer de nouveaux usages pour nos places, c'est répondre à une nécessité pour notre ville et ses habitants. C'est également prendre exemple sur d'autres villes européennes et françaises qui ont réaménagé leurs places avec ambition et succès.

Cette ère de changements raisonne comme notre vision de Paris : celle d'une ville qui se construit perpétuellement. Mes chers collègues, penser la ville de Paris et ses places, c'est penser notre capitale aujourd'hui mais aussi pour les années à venir. Dans 15, 20 ou 30 ans, les Parisiens se souviendront de ce qui a été fait. Nous devons donc être ambitieux et audacieux pour qu'ils soient fiers de leurs nouvelles places, demain et dans les années suivantes.

Penser le réaménagement des places, c'est également avoir en tête que cet espace public constitue un patrimoine pour ceux qui n'en ont pas, une valeur symbolique très forte qui amène chaque Parisien à avoir sa propre idée de l'aménagement de sa place. Nous devons faire en sorte d'aménager nos places de façon à ce que chaque Parisienne et chaque Parisien puissent s'approprier l'espace. Pour cela, la concertation et un budget ambitieux seront indispensables.

Tous les projets de partage de la voirie entre les différents usagers vont dans le sens de l'histoire, mais nous devons rester vigilants sur les impacts d'un tel changement de paradigme.

Il ne s'agit pas de transformer Paris en ville-musée mais de replacer l'homme au cœur de ces espaces. Ainsi, cette requalification de l'espace public doit laisser toute sa place à tous les usagers de la ville, qu'ils se déplacent à pied, à vélo, en transports en commun ou en voiture.

Le renforcement de la piétonisation de nos places conduira nécessairement et plus ou moins rapidement à des modifications de nos déplacements. Mais les Parisiens doivent pouvoir continuer à se déplacer dans notre ville.

Ces derniers mois, nous avons examiné de nombreux projets d'envergure qui auront un impact sur la circulation des Parisiens et plus largement des Franciliens. A cet effet, nous sommes convaincus qu'il est indispensable de veiller à maintenir une bonne circulation à Paris. Nous connaissons tous votre vigilance sur ce sujet.

Votre action doit également s'attacher à préserver toutes les fonctions de la ville. Ainsi, créer cette nouvelle dynamique urbaine favorise les agoras partagées et ne doit pas oublier les nécessaires fonctions économiques, touristiques et commerciales de nos places.

Deux aspects apparaissent essentiels pour notre groupe. Il apparaît indispensable de "penser global", c'est-à-dire de prendre en compte les quartiers environnants dans le réaménagement des places.

Cela évitera ce que l'on pourrait nommer "l'effet îlot", à savoir une place déconnectée des commerces. Au contraire, les flux de piétons doivent irriguer les commerçants déjà présents.

Il apparaît également nécessaire de dynamiser nos places en elles-mêmes par la cohabitation de différents usages. Ainsi, les nouveaux usages, telles que les animations culturelles et activités sportives, n'auront pas oublié l'installation de kiosques commerçants, de cafés ou de restaurants avec des terrasses. Cela sera bénéfique pour l'emploi et pour l'attractivité de nos nouvelles places.

Un autre élément doit nous préoccuper, et c'est l'objet d'un vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, l'ambiance nocturne de nos futures places. Si la vie diurne de nos places est pensée par tous, il ne faut pas oublier que Paris vit aussi la nuit. Or, nos places vivent. Elles ont de multiples facettes entre le jour, la nuit, les vacances scolaires, les entrées et les sorties d'entreprise.



Tirons, à cet effet, les leçons de la réfection de la place de la République : l'éclairage nocturne est incontestablement l'un des éléments qui aurait pu être mieux adapté dès son inauguration. Une action ambitieuse peut être menée grâce à nos nouvelles technologies pour l'ambiance nocturne de nos places.

Notre groupe souhaite que soit étudiée une mise en scène de nos places et de leur patrimoine à l'occasion de leur requalification. Cela doit permettre, non seulement une mise en valeur des places, mais également de garantir un sentiment de sécurité accru pour les piétons et autres usagers.

Engageons-nous donc pour garantir la continuité de la sécurité et du confort des piétons sur ces espaces et la mise en valeur nocturne de nos places.

Engageons-nous également pour le plaisir de vivre ensemble sur ces places. Car, oui, l'aménagement de nos places publiques permet de créer des lieux de vie et de rencontre. La nouvelle place de la République en est un exemple.

Enfin, j'en terminerai sur ce point. Gardons une chose à l'esprit : Nation, Bastille, Gambetta, etc., chacune de nos places porte un nom qui, évidemment, évoque notre histoire. Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants et - je le crois - tous les élus dans cette salle, sont attachés à la perpétuation de cette histoire et à la préservation du patrimoine rattaché. Aussi, le réaménagement de nos places doit permettre de magnifier leur architecture et leur patrimoine. Le patrimoine de nos places représente une forte valeur symbolique et républicaine pour les Parisiennes et les Parisiens.

Vous connaissez notre attention toute particulière sur le sujet.

Déjà, lors du réaménagement de la place de la République, les élus radicaux de gauche avaient déposé un vœu pour sauver les dauphins de la République. Je vais m'attarder, à titre d'exemple, sur la place de la Nation. D'un point de vue patrimonial, elle représente en son cœur une sculpture monumentale de Dalou intitulée : "Le triomphe de la République". Aujourd'hui partiellement masquée, nous souhaitons qu'elle devienne le symbole de cette nouvelle Nation. Auparavant entourée d'un bassin d'eau, nous souhaitons que l'eau puisse rejaillir sur cette place, car l'eau est un élément que les citoyens s'approprient incontestablement.

Comme je le disais en préambule, les enjeux sont forts. Alors soyons ambitieux et audacieux pour réussir le pari du réaménagement de nos places.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur Jean-Bernard BROS.

La parole est à Mme SIMONNET, pour trois minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci.

Je salue ce projet de réaménagement des grandes places parisiennes. Réduire la place accordée à la voiture au profit des mobilités douces, contribuer à une plus forte végétalisation pour permettre une réappropriation de l'espace public dans un rapport à la nature, et surtout permettre de susciter des lieux de rencontre, d'échange, de vie commune, est essentiel pour bien faire de ces places des lieux de convergence essentiels dans la ville, où les Parisiennes et les Parisiens se font peuple. C'est essentiel.

Mais je souhaite insister sur un vœu que j'ai déposé et que je rattache à ce projet de délibération, un vœu qui souhaite que nous accordions dans ces places une importance bien plus forte à l'investissement public dans les œuvres d'art au service de nos émancipations.

Vous savez que, dans le cadre du prolongement du T3 à Paris, la capitale avait fait preuve d'audace et de volontarisme en engageant une commande publique d'art contemporain ambitieuse de 11,2 millions d'euros pour 19 œuvres. La Ville doit poursuivre l'implantation d'œuvres d'art pérennes dans un objectif à la fois de soutien à la création, agir en faveur de l'appropriation sociale de la culture et de la diversité de ces langages artistiques, et ne pas privilégier uniquement les œuvres d'art éphémères.

Les politiques publiques en faveur de la création n'ont pas à craindre de susciter des débats. Au contraire, elles ont vocation à les susciter et à organiser les rencontres entre les artistes, les créations entre les citoyennes et les citoyens, en favorisant les échanges autour de la réception des œuvres.

Parmi les experts que vous envisagez dans les équipes pluridisciplinaires, les différents partenaires associés aux consultations, je souhaite que la Ville implique également les artistes et les organisations représentatives.

Je souhaite que nous appliquions le principe du 1 % culturel, qui doit être valorisé et respecté. Engageons au moins 1 % du budget de réalisation de l'aménagement de ces places publiques à l'achat d'une œuvre d'art pérenne. Cette démarche doit être mise en œuvre dans la rénovation de ces sept places, mais également dans l'ensemble des projets d'aménagement urbain que nous portons.

La valorisation patrimoniale et historique de ces sept places, selon moi, n'est absolument pas incompatible avec la coexistence d'œuvres d'art contemporaines, au contraire. La dynamique parisienne se doit de faire coexister l'ancien et le moderne.

Je souhaite que nous engagions, dans le cadre des concertations, des rencontres en amont et en aval de ces commandes publiques, entre les citoyens et les artistes, entre les citoyens et les créations, afin de permettre débats, échanges autour de la réception des œuvres.

Faisons donc de ces places des lieux de convergence au service de nos émancipations et, à l'instar du symbole du triomphe de la République à Nation, continuons de permettre à l'art dans la ville de pouvoir contribuer justement à ces émancipations individuelles et collectives.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - D'habitude, vous allez au-delà et je suis obligée de vous rappeler à l'ordre. Là, vous me prenez vraiment de surprise !

Je suis entièrement d'accord : on peut faire bref et percutant.

Madame Florence BERTHOUT, qui va être brève et percutante - non, c'était une blague - je vous donne la parole pour le groupe les Républicains.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation, Panthéon : sept places emblématiques de Paris, de son histoire, de son patrimoine, de sa culture. Ces étendards de la France et de la capitale sont si connus et reconnus dans le monde, si vivaces dans notre mémoire collective, qu'ils appartiennent - comme vous ne cessez de le dire - à chacun et à personne.

C'est dire combien les rénover devrait relever d'une ambition collective et d'une humilité partagée. Ni l'une, ni l'autre ne sont au rendez-vous - hélas - en tout cas concernant la place du Panthéon.

La concertation a été bâclée.

Sur le fond, le projet est incohérent et sans ambition. Mais les plus grandes réussites en matière de propagande sont accomplies, non pas en faisant les choses, mais en s'abstenant de les faire, comme disait Aldous Huxley que vous avez dû beaucoup lire.

Sur la forme, la concertation a été ouverte le 20 juin. Elle a été restituée le 23 septembre, la trêve estivale étant propice au débat, comme chacun sait. Chacun comprend que l'exercice est biaisé. On aura moins de 400 contributions sur votre site pour la totalité de la réflexion sur les sept places.

Mais les esprits s'échauffent et ils s'échauffent dans le 5e arrondissement, y compris chez vos amis politiques, dont certains sont riverains de la place du Panthéon. Chacun a compris qu'en fait d'embellissement, nous aurons droit à une requalification de l'espace public qui signifie en clair : la piétonisation.

Un séminaire à huis clos organisé quelques jours après les attentats de novembre - il y avait sans doute quand même plus urgent - confirmera et l'intention, et le cynisme de la démarche.

Trois propositions convergent pour élargir les trottoirs et piétonniser, les variantes étant uniquement sur l'ampleur des aménagements envisagés.

Et pour faire taire définitivement les ombrageux qui trouvent la méthode très contestable, vous livrez votre projet au "JDD", avant la dernière réunion publique, le Conseil d'arrondissement et ce Conseil de Paris. On se demande vraiment à quoi sert votre projet.

Vous avez dit "embellissement". Sous votre magistère, peu participatif, la montagne Sainte-Geneviève est en train d'accoucher d'un étrange rongeur. La piétonisation rampante par élargissement d'un trottoir collé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, assorti d'une interdiction de territoire pour les voitures à partir de la rue Valette, beaucoup plus étroite pourtant que la rue Soufflot qui permettait de fluidifier le trafic. La rue Valette, qui accueille une crèche, va donc devoir en plus, désormais, accueillir une partie du trafic détourné.

Fallait-il, pour donner un peu plus d'espace aux étudiants qui, d'ailleurs, ne le demandaient pas, produire une telle incohérence en termes de santé publique et de requalification de l'espace public ? Car, quand même, il s'agit de

la place de la mémoire nationale, née sous le Premier Empire, avec - chacun le sait, j'imagine - la transformation en Panthéon français de l'ancienne église Sainte-Geneviève, mais aussi, et surtout, la mise en scène monumentale des bâtiments qui la bordent. Que ces bâtiments d'ailleurs aient préexistés, comme Saint-Etienne du Mont ou la bibliothèque Sainte-Geneviève, ou qu'ils aient été construits plus tard sous la Monarchie de Juillet comme la mairie.

Comment imaginer embellir la place du Panthéon, en magnifier la charge symbolique si on laisse éloignés, comme ce fut le cas pendant toute la concertation, les historiens, les paysagistes, les scénographes de la mise en lumière des espaces ?

Que dire d'une concertation qui a muselé les A.B.F. sur une hypothétique végétalisation de la rue Soufflot et de la place, qui a omis de solliciter formellement l'avis du Centre des monuments nationaux sur la nécessaire liaison entre le monument et la place ?

Quels crédits accorder à un projet qui n'a retenu aucune des propositions constructives qui ont été faites ?

Pour pacifier, oui, parce qu'il faut pacifier la circulation, en transformant par exemple la place en zone de rencontre, comme je l'ai proposé, pour prolonger le tracé de plusieurs bus - et pas seulement le 75, Monsieur NAJDOVSKI mais aussi le 85 - pour étudier sérieusement la création d'une traverse électrique qui est demandée depuis des années par les P.M.R. et les seniors, afin d'irriguer la partie la plus pentue du 5e au Sud et faciliter ainsi l'accès à la place.

Et comment adhérer à la suppression autoritaire de 60 % des stationnements qui s'ajouteront à la disparition dans quelques semaines de 70 places rue des Fossés-Saint-Bernard à la faveur d'un projet immobilier.

Oui, comment susciter l'adhésion quand aucune alternative des ancrages, par exemple de deux-roues, comme je l'ai proposé, ou des bus supplémentaires n'est prévu ?

Les artisans commerçants du quartier, qui souffrent déjà cruellement du climat post-attentats, ne vous disent pas merci, Madame la Maire. Et les riverains atterrés s'interrogent sur le sens même du débat démocratique.

Alors je porterai tout à l'heure 6 vœux pour porter leurs voix. Ce ne sont pas des contre-propositions mais des propositions constructives.

Et il y a en particulier un vœu qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité du Conseil d'administration, j'espère que vous le retiendrez - je dis bien à l'unanimité - pour mettre en place un comité de concertation sur les aménagements à venir.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le mot de "piétonisation rampante" restera dans nos mémoires.

La parole est à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

**M. François DAGNAUD,** maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Avant d'en venir à la place des Fêtes, je tiens à saluer l'ambition du projet de réaménagement des sept places parisiennes, tel que vous l'avez voulu, et le parti pris d'innovation dans les contenus et dans la démarche collaborative, qui permet de faire émerger justement ces contenus, et les deux sont évidemment intimement liés.

Ces sept places parisiennes sont emblématiques de la richesse et de la diversité des places parisiennes, et toutes occupent une place particulière dans l'imaginaire de la ville et souvent dans son histoire.

Comment concevoir des espaces publics innovants, durables et sobres qui contribuent à la lutte contre la pollution atmosphérique ? C'est le défi auquel s'attelle cette démarche sans précédent. Car c'est en partant de l'analyse et de l'évaluation partagée des usages existants, c'est en sollicitant et en valorisant l'expertise des usagers que le projet prend toute sa force.

Partir des usages pour concevoir et promouvoir de nouveaux usages, cette invitation marque, je crois, un saut qualitatif, peut-être une rupture dans la façon de concevoir une ville qui a l'ambition de moduler ses formes et ses contours, en prenant appui sur la façon dont ses usagers, dans leur pluralité, la vivent et veulent la vivre.

Comme vous le savez, la place des Fêtes sera la première place de Paris réaménagée, comme s'y est engagée la Maire de Paris, mais avant d'en revenir à son réaménagement et aux futurs travaux, il est important de souligner que le projet de la place des Fêtes est le premier processus participatif engagé dans le cadre du réaménagement des places parisiennes.

Cette concertation aura duré près de quatre années et a été un exemple pour les six autres places dans le cadre de "Réinventons nos places !". Cette réflexion a été lancée par un questionnaire élaboré fin 2011 par le conseil de quartier, auquel je souhaite rendre hommage, avec le soutien de la Direction de la Voirie. Ce questionnaire, auquel près de 1.000 habitants ont répondu, a permis d'établir un diagnostic rendu public en novembre 2012.

Il a été suivi en 2013 et 2014 d'entretiens, de rencontres, de visites de quartiers, de cinq ateliers participatifs, de réunions de travail avec les habitants, les associations, les partenaires locaux, les commerçants du marché, les commerçants sédentaires, les bailleurs sociaux, les ayants droit de Bernard Huet et de plusieurs réunions publiques.

De tout ce travail s'est dégagé un consensus sur les priorités qui devaient être au cœur du projet, parmi lesquelles le maintien du cœur du marché autour du square, la libération du cœur de la place pour la végétaliser et y accueillir de nouveaux usages pour toutes les générations, l'ouverture de la place sur son environnement, l'interdiction renforcée des deux-roues motorisés, des automobiles et des camions sur la place, la sécurisation de l'ensemble des traversées piétonnes, l'implantation d'espaces d'animation avec terrasse en privilégiant naturellement la partie la plus ensoleillée de la place, puis l'apaisement et la réduction de la circulation autour de la place, avec la perspective d'une généralisation de ce que l'on appelle aujourd'hui les zones 30.

Ces améliorations communes sont des invariants des deux scénarios de programmation qui ont été soumis au vote lors de la votation citoyenne de décembre 2014. Et sur les plus de 2.500 votants, le scénario B a remporté près de 60 % des suffrages.

C'est à partir de cette votation que la place des Fêtes s'est inscrite dans le cadre plus vaste de l'opération "Réinventons nos places !" et nous avons poursuivi cette concertation, orientée tout particulièrement sur le cœur de la place, jusqu'à novembre 2015, avec une exposition en mairie, avec le dépôt de contributions sur le site "Madame la Maire, j'ai une idée", avec deux séminaires, trois ateliers participatifs, trois réunions dans le domaine de l'égalité d'accès des femmes et des hommes à l'espace public.

Au final, toutes ces étapes ont prolongé et conforté le processus de concertation largement salué, ainsi que les orientations actées par la votation citoyenne, en prenant appui sur les spécificités de cette place par rapport aux six autres.

Première de ces particularités, la place des Fêtes est de très loin la plus peuplée des sept places, avec quelques 18.000 habitants sur un périmètre restreint qui attendent naturellement beaucoup de ce réaménagement, ainsi que des futurs projets tels que la médiathèque Jean Quarré ou l'équipement sportif rue du Docteur Potain.

La seconde particularité est que la place des Fêtes n'est pas une place giratoire et, si la volonté de réduire la circulation automobile et de réorganiser les espaces circulés est évidemment très présente, la demande est surtout celle de reconquérir le cœur de place, de faire respecter son caractère piéton, de le libérer et de l'animer afin que le mot "fêtes" y reprenne tout son sens.

C'est donc l'objet de la programmation qui figure dans le projet de délibération qui nous est soumis et qui s'inscrit très fidèlement dans le prolongement de tout le processus que j'ai rappelé, et qui fera l'objet d'une présentation publique lors de la réunion prochaine du conseil de quartier "La place des Fêtes", le 11 avril prochain.

Pour conclure, je souhaite évidemment saluer l'engagement de ma première adjointe, Halima JEMNI, l'engagement et l'implication des services de la Ville dans la diversité de ce qu'ils sont, notamment ceux de la voirie, celui de tous les partenaires. Et bien sûr remercier le conseil du quartier, les associations, les acteurs locaux et plus largement tous les habitants du quartier de la place des Fêtes pour leur contribution et leur investissement dans ce projet.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et moi, je vous remercie pour ce travail décisif. D'ailleurs, beaucoup de maires d'arrondissement ont fait un travail décisif pour arriver à ces propositions, et je veux vous remercier.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

En novembre 2014, nous vous avons fait part de notre accord sur l'objectif de réaménagement des places de Paris. C'est la réalisation d'aménagements et de projets d'apaisement de l'espace public pour le rééquilibrer au profit des piétons et des circulations douces.

Les projets, qui ont été élaborés à l'issue des phases de concertation, sont intéressants et beaucoup répondent à cet objectif. Mais il ne serait pas honnête de vous dire que nous sommes totalement satisfaits.

La contrainte budgétaire vous a, en effet, amenés à limiter la dotation financière à un peu moins de 40 millions d'euros, ce qui, vous en conviendrez, est une gageure face à l'ampleur du projet.

Nous concevons naturellement que, dans une telle enveloppe globale, les arbitrages ont été sans doute particulièrement délicats et peuvent créer des déceptions, ici ou là, compte tenu des attentes fortes que l'annonce du réaménagement des places a soulevées.

Nous nous trouvons donc devant la situation apparemment contradictoire suivante : limiter les aménagements en fonction de leurs coûts et entretenir la frustration, ou augmenter sensiblement l'enveloppe pour mieux répondre aux attentes.

Pour notre part, il nous semble qu'il est possible de ne pas se limiter à cette simple alternative, mais de repenser un peu différemment les choses.

Dans son intervention après moi, Joëlle MOREL mettra l'accent sur l'importance d'expérimenter avant de figer les aménagements. Cette voie nous paraîtrait en effet très sérieuse pour tout à la fois améliorer les projets place par place, tout en restant dans une enveloppe constante à ce stade.

Je vais prendre un exemple : la place d'Italie. Vous nous proposez d'élargir le square central et d'y consacrer une somme importante pour refaire ce que l'on appelle le fil d'eau et les bordures de trottoirs. Pourtant, l'immense majorité des conseils de quartier, des élus, des associations ne souhaite pas un tel élargissement, bien au contraire, mais que la réduction de la place attribuée à la voiture aujourd'hui s'effectue par un élargissement des trottoirs autour de la place.

Nous suggérons donc d'expérimenter cette solution par des dispositifs simples, réversibles, mais néanmoins beaux et fonctionnels. Les économies générées permettront sans doute de répondre alors à la priorité n° 1 qui consiste à sécuriser la traversée des piétons au débouché du boulevard Vincent-Auriol.

Ce n'est qu'à l'issue d'une telle expérimentation qu'il pourrait être décidé quelle est la meilleure solution pour réduire la place de la voiture. Et ensuite, et seulement ensuite, il conviendra d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour pérenniser les dispositifs ou les modifier. C'est le sens du vœu que nous avons déposé, et si j'ai mis en avant la place d'Italie pour l'explicitier, il va de soi qu'il pourrait en aller de même pour toutes les places.

De plus, nous sommes convaincus que si nous réussissons le réaménagement de ces sept places, le travail de reconquête des espaces publics ne sera pas totalement terminé pour autant. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut envisager dès maintenant une phase 2, pour que dans cette seconde phase, l'aménagement des places elles-mêmes soit complété par une insertion plus grande dans leur quartier. Il n'est en effet pas souhaitable que ces places, les places, ne vivent pas avec leur environnement urbain et réciproquement.

J'évoquerai la place Gambetta et la place Martin-Nadaud, la place des Fêtes et les équipements à venir, mais aussi, évidemment, la place de la Bastille, l'hôpital des Quinze-Vingts, et je pourrais poursuivre pour chaque place.

Comme vous le voyez, nous estimons que ce projet de délibération doit être pris comme une étape, le début d'une seconde séquence de concertation. Vous l'avez d'ailleurs prévu sous une forme nouvelle, et nous en sommes satisfaits.

Nous voulons seulement rappeler que cette seconde séquence doit permettre d'améliorer les orientations retenues et que dans cette optique, il soit bien précisé que rien n'est figé. La co-construction de la ville intelligente suppose d'admettre l'expertise citoyenne. C'est notre conviction, mais nous ne doutons pas que vous la partagiez.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Monsieur Nicolas BONNET, président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, de la place Tian'anmen à la place Plaza de Mayo de Buenos Aires, en passant par la place Tahrir au Caire, la Puerta del Sol de Madrid jusqu'au récent mouvement Occupy, les places ont toujours été dans la culture politique des lieux essentiels de manifestations et de débats publics. L'Histoire de notre ville et de ses places est marquée par ces grands moments de liesse, de tristesse et de revendication collective.

Deux d'entre elles, qui sont en débat aujourd'hui, en sont l'illustration : la Bastille et la Nation. En 1789, devant la forteresse de la Bastille, le peuple en armes décide d'abattre le symbole arbitraire monarchique en détruisant la

prison. Il prendra l'habitude de se réunir sur la place parisienne qui est, à cette époque, la frontière entre Paris et son remuant Faubourg-Saint-Antoine.

Cette place, dans l'imaginaire populaire, est associée aux moments les plus beaux, mais aussi les plus dramatiques de notre histoire. C'est là que les révolutionnaires de 1830 sont enterrés dans la crypte du Génie de la Bastille ; c'est là qu'en 1848, des combats pour la liberté ont eu lieu ; c'est aussi là qu'au moment de la Commune, des barricades se sont érigées.

C'est sur la place de la Nation que le 9 février 1934, les deux manifestations communiste et socialiste se rassembleront pour s'unir contre le fascisme. C'est sur la place de la Bastille le 14 juillet 1935 que les trois grands partis de la gauche scelleront l'engagement du Front Populaire pour le pain, la paix et la liberté, et la dissolution des ligues factieuses.

En 1981, c'est à la place de la Bastille que François Mitterrand fêtera sa victoire. Jacques CHIRAC avait, lui, choisi la République en 2002, son score venant en écho à l'immense manifestation du 1er mai entre République, Bastille et Nation, transformée en mobilisation nationale contre LE PEN.

C'est aussi à la Bastille que certains d'entre nous ici présents fêteront la victoire du vote "non" au référendum de 2005 sur le traité constitutionnel.

C'est à la Bastille que les grands concerts de la Fête de la musique ou la Techno Parade se déroulent et d'où partiront les premières "Gay Pride", rassemblant quelques centaines de militants, avant que des milliers s'y retrouvent récemment avec les marches de la Fierté.

Voilà pourquoi l'aménagement de ces places les rend plus accessibles et plus agréables et doit se faire dans le respect de ce qu'elles sont aussi des lieux de manifestations revendicatives et festives.

Il est important que l'histoire de ces places soit plus visible durant les travaux et après, car elles sont une part importante de notre patrimoine mémoriel, par exemple par la pose de bornes mémorielles.

Afin que ces places soient réellement accessibles, un de nos vœux demande que l'on réactive aussi le projet d'aménagement nouveau pour améliorer l'accessibilité des malvoyants, malentendants et sourds, dit "Panammes", pour que la place de la Bastille et ses environs soit un quartier expérimental pour la vision et l'audition.

Ce serait formidable que Paris s'appuie sur les recherches et les expérimentations de l'Institut de la Vision, mondialement connu, tout comme l'hôpital des Quinze-Vingts, qui est le deuxième pôle mondial après Boston en matière de soins et de recherches sur la cécité. L'Institut de la Vision possède déjà en son sein un site-lab. Avec l'aménagement de la place de la Bastille, voilà une belle opportunité pour en faire un véritable laboratoire, afin de concevoir la ville pour que tous les handicaps soient mieux pris en compte, en tenant compte des avancées de la recherche.

Enfin, à travers un second vœu, je vous demande que l'on répare un oubli historique important : celui de la répression sanglante de la manifestation du 14 juillet 1953 place de la Nation. Comme tous les 14 juillet depuis 1935, après la parenthèse de la guerre, à l'appel du mouvement de la paix de la C.G.T., du parti communiste français et de nombreuses organisations progressistes, des dizaines de milliers de Parisiens célèbrent le 14 juillet.

Les travailleurs algériens qui participent avec leur organisation, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, sont surveillés. Depuis la répression de Sétif en 1945, les autorités françaises craignent la contagion de l'indépendance. Il est interdit de brandir le drapeau algérien et de crier des slogans pour l'indépendance.

A la fin de la manifestation, la police tire. Une quarantaine de manifestants sont blessés et sept manifestants sont tués : six algériens, Amar Tabjadi, Abdallah Bacha, Larbi Daoui, Abdelkader Dranis, Mohammed Isidore Illoul, Medjen Tahar, et un français, Maurice Lurot, militant de la C.G.T. et du P.C.F. L'enquête sera rapidement menée et la police est définitivement blanchie par un jugement en appel en 58. Entre les deux dates, il y aura le soulèvement du 1er novembre 54 et la guerre d'Algérie, qui ne finira qu'en 62.

Ces militants, morts pour leur cause, dans un combat inégal et violent, n'auront pas eu droit à un hommage, même en Algérie, car morts trop tôt, avant l'insurrection de novembre, et appartenant au M.T.L.D., qui n'est pas encore le F.L.N. Comme il a fallu des années pour que l'on répare l'injuste oubli du massacre du 17 octobre 1961, mon groupe souhaite que l'on puisse apposer une plaque place de la Nation, là où sont tombés ces hommes.

Déjà le film, "Les balles du 14 juillet 1953", de Daniel KUPFERSTEIN, dont la projection avait eu lieu dans notre Hôtel de Ville, avait commencé à lever le voile sur cette page méconnue de notre histoire parisienne et nationale.

Ce n'est que de justice de réparer ainsi un oubli historique, dont je sais que pour les familles des victimes, tant algériennes que françaises, il est essentiel que l'on reconnaisse les responsabilités d'un gouvernement qui avait dès 1953 choisi la répression et l'affrontement.

Je vous propose donc qu'avec la rénovation de cette place de la Nation, une plaque soit apposée.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Pierre LELLOUCHE, pour le groupe les Républicains.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Madame la Maire, mes chers collègues, dans les trois minutes qui me sont imparties, quatre remarques rapides sur la rénovation de la place de la Madeleine.

Et d'abord, Madame la Maire, au risque de vous surprendre, c'est un message de remerciements que je veux vous adresser, à vous-même ainsi qu'à M. MISSIKA, que d'avoir inclus la Madeleine dans le programme de la rénovation des places parisiennes. Je le fais au nom de l'ensemble des élus de l'arrondissement, de tous bords, d'ailleurs, y compris Mme LECUYER, car ce projet a un mérite, Madame la Maire, c'est qu'il vient de la population. Il vient des habitants et à l'époque, il avait été repris par toutes les listes, de droite ou de gauche. C'est un exemple de démocratie et cela mérite d'être souligné.

Deuxièmement, la deuxième remarque, c'est quand même de faire attention sur les choix que vous ferez en dernière analyse, car depuis le projet initial, deux autres se sont greffés. Il faut faire attention, il me semble, à verser dans la "tout piétonisation", compte tenu des choix que vous avez faits, parce que là, c'est la thrombose assurée pour les Grands Boulevards, la Concorde, et j'en passe, à cause de ce qui va se passer sur les quais.

Il faut faire attention aussi, Madame la Maire, à l'église elle-même parce qu'à faire circuler les voitures autour de l'église, on va la fragiliser. Je me permets de relayer un certain nombre d'inquiétudes, y compris des ecclésiastiques sur ce point.

Troisième remarque : c'est bien de refaire la place, Madame la Maire, mais ce serait mieux de refaire l'église. Si vous allez rue Royale, vous avez une perspective sur des échafaudages. C'est dommage, c'est un des bâtiments les plus importants de notre Capitale.

Votre budget est légèrement en hausse par rapport au précédent, au deuxième mandat de M. DELANOË, mais il est inférieur à la première mandature DELANOË qui dépensait 90 millions d'euros pour la réfection des églises. Vous en êtes à 80, c'est un peu mieux que la dernière fois, mais ce n'est toujours pas assez.

Selon l'architecte en chef des Monuments historiques, il faudrait pas loin de 4 à 500 millions d'euros pour refaire ou protéger les églises les plus menacées dont trois dans le 8e arrondissement, 500 millions d'euros à rapporter du 1,2 milliard d'euros que coûte la fameuse Canopée de votre prédécesseur sur le trou des Halles dont on peut s'étonner du résultat.

Quatrièmement - et je dis les choses très gentiment, je suis dans une matinée très aimable - et dernière remarque : le budget général que vous comptez allouer à cette rénovation et les délais. Beaucoup de gens posent ces questions. Je vous avoue qu'à voir le budget investi rien que pour la place de la République, 24 millions d'euros, je me demande si la trentaine de millions que vous avez alloués à votre grand projet suffira à mener à bien toutes ces affaires.

Cela dit, encore une fois, merci d'avoir inclus la Madeleine. J'espère que l'on aura au final un beau projet et que vous penserez à restaurer l'église, ce serait bien, et l'église et la place pour Paris, parce que c'est un des endroits les plus visités de France.

Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, mais enfin, le Plan Eglises est connu et la Madeleine est prioritaire.

Je vais donner la parole maintenant à Mme Frédérique CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA,** maire du 20e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, mes prédécesseurs des 12e et 19e arrondissements ayant assez bien parlé d'une façon générale de nos projets, je vais être extrêmement cursive.

Premièrement, je rappelle que la question de la réfection de ces grands espaces publics que sont les places est une question de justice et notamment de justice sociale dans la reconquête des espaces collectifs parisiens au profit de nos habitants, des piétons, des familles, des enfants, des jeunes.

Je parle particulièrement des quartiers populaires. Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, nous avons 200.000 habitants dont 40.000 jeunes de moins de 25 ans. Ils habitent souvent des logements extrêmement exigus parce qu'à Paris, le mètre carré est très cher, et donc, l'occupation de l'espace public n'a pas le même sens social qu'ailleurs, que par exemple en province.

C'est donc un enjeu fondamental et longtemps, cette ville a été totalement déséquilibrée en faveur de la voiture.

Je voulais répondre aussi à Mme BERTHOUT - qui a quitté la salle - qui a parlé, j'imagine, par erreur de son conseil d'administration. Je pense qu'elle voulait parler du conseil municipal. Je ne veux pas croire que ce soit sa vision des choses qui l'amène à cela. Je voulais lui répondre que j'étais assez étonnée par sa vision très datée de la question du rapport piétons/voitures et des enjeux.

Je rappelle que la Ville de Paris a piétonnisé progressivement un certain nombre de lieux, de rues et que partout, c'est un énorme succès, notamment pour le commerce. Je rappelle qu'en Europe, les grandes villes-monde européennes ont, avant nous, piétonnisé pour la plupart leurs centres villes, des quartiers entiers et elles ne l'ont pas toujours fait progressivement. Parfois, elles l'ont fait massivement et soudainement. Ainsi, par exemple, à Rome.

Cela a été un énorme succès, non seulement sur le plan de la pratique des habitants, sur le plan de la santé publique, sur le plan commercial ; les commerçants s'en réjouissent.

Je voulais vous rappeler qu'en France, nous avons des villes précurseurs comme Strasbourg, comme Dijon ou comme la reconquête des quais à Lyon où ces choses se sont très, très bien passées. Aujourd'hui, elles sont totalement ancrées dans les pratiques.

Je voulais aussi rappeler que le passage des permis de conduire à Paris non seulement a chuté massivement en nombre, mais que les Parisiens le passent de plus en plus tard. Autrement dit, le rapport à la voiture, le rapport à l'espace, le rapport aux déplacements est en train de changer. Nous avons réussi la conversion culturelle massive des Parisiennes, et des Parisiens et de nos amis des villes limitrophes. J'ai noté la conversion spectaculaire de M. LELLOUCHE, je trouve cela formidable.

Effectivement, la place de la Madeleine est une place qui mérite d'être respectée, tout comme la place Gambetta, la place de la Nation.

Je ne m'étendrai pas sur la co-élaboration avec les habitants - mes prédécesseurs en ont très bien parlé - dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. C'est tellement ancré dans les habitudes que nous n'imaginons pas de faire autrement. Cela s'est très bien passé, y compris avec les commerçants qui ont conscience que cela va leur apporter, au contraire, beaucoup plus de chalandise qu'ils n'en ont jusqu'à présent.

Je voulais dire, mes chers collègues, que je vous remercie. Je remercie, bien sûr, Christophe NAJDOVSKI, la Maire de Paris, les services de la Ville de Paris, les maires d'arrondissement et les habitants qui ont participé à ce travail et tous les membres de l'Exécutif parisien.

Nous sommes en train de voter des décisions historiques pour notre ville, qui vont changer totalement le visage de notre ville. Ne soyons pas timides et ne soyons pas angoissés. Au contraire, comme disait quelqu'un que l'on a bien connu : de l'audace, toujours de l'audace !

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour votre style cursif, comme promis.

La parole est à Mme MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL**. - Pour compléter les interventions d'Aurélié SOLANS et d'Yves CONTASSOT, je tiens à souligner la pertinence des objectifs conduits par Christophe NAJDOVSKI, que je résumerai en quatre points : le rééquilibrage de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes, la priorité aux usages et aux usagers, la sobriété et la simplicité des aménagements et la végétalisation de l'espace public.

Je soulignerai aussi la pertinence de la méthode annoncée et en partie engagée : la co-construction des projets avec les habitants et la volonté d'expérimentation des aménagements.



Je m'attacherai à la végétalisation des places, couplée tout particulièrement à la volonté d'expérimentation des aménagements. Je suis inquiète car il semble que cette volonté d'expérimentation, qui était initialement affichée, soit en train de s'estomper, voire de disparaître. Il n'en est d'ailleurs plus question dans ce projet de délibération. Il semble que nous rentrons dans un tunnel d'études et de travaux dont on ne sortira au mieux qu'en 2017, au pire en 2019.

Je le dis clairement : nous ne voulons pas attendre jusqu'en 2017 ou pire jusqu'en 2019 pour voir les transformations concrètes sur le terrain. Nous pouvons et nous devons lancer dès 2016 des expérimentations sur les places.

Par exemple, place de la Nation, il est prévu de requalifier et apaiser les contre-allées et ainsi d'améliorer la sécurité du carrefour avec l'avenue Philippe Auguste qui, je le rappelle, est un des carrefours les plus accidentogènes de Paris. Dans une logique d'expérimentation, nous pouvons dès maintenant relier par des barrièrages temporaires les îlots de la place de part et d'autre de l'avenue de Bouvines et commencer à expérimenter des végétalisations avec les riverains, qui sont dans une attente toute particulière et prêts à agir.

La demande des Parisiens et Parisiennes concernant la végétalisation de l'espace public s'exprime régulièrement. Elle relève souvent d'une ville imaginaire, d'une veille rêvée, d'une ville utopique. C'est une très bonne chose mais se mettre à jardiner dans l'espace public, comme le permet aujourd'hui la végétalisation, c'est tout autre chose. Etre confronté aux souillures, au vandalisme, à la destruction des plantations, aux incivilités peut décourager.

Il faut donc s'inscrire dans des temps d'apprentissage, dans des temps d'expérimentation. Utiliser cette période avant l'aménagement définitif des places pour expérimenter, cela veut dire aider les Parisiens à renouer réellement avec les gestes du jardinage, se préparer à faire face aux incivilités, ce qui signifie s'organiser collectivement.

Ainsi, si les expérimentations sont bien menées, elles pourront réellement permettre de réajuster les choix d'aménagement, permettre le prolongement de la concertation, permettre de répondre au plus près des besoins et des usages des Parisiens et Parisiennes. Cette flexibilité, cette souplesse est indispensable aujourd'hui pour donner place à de l'appropriation douce par les Parisiens.

Si des expérimentations avaient été menées pendant la phase d'aménagement de la place de la République, la place de la végétalisation aurait certainement été plus importante.

Notre vœu, "République verte", voté à l'unanimité au Conseil de Paris en novembre 2015, permettra de végétaliser de manière éphémère et expérimentale la place de la République le samedi 21 mai pendant la Fête de la Nature. Cette initiative, dans laquelle s'impliquent les associations, les jardins partagés, les collectifs, donnera un coup d'envoi à la végétalisation expérimentale des places parisiennes.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Je reviendrai sur le projet de réaménagement des places parisiennes sous l'angle de l'appropriation des places et de la voirie par le vélo.

Comme l'ont souligné les différents intervenants de notre groupe, nous soutenons ce projet qui nous invite à repenser la place du piéton sur le territoire parisien. La fonction de la ville a changé comme les attentes de ses habitants. A contrario d'une vision d'un autre siècle basée sur le tout automobile, que l'on entend encore ici dans cette Assemblée, l'aménagement des places contribue à un rééquilibrage de l'urbanisme en faveur des piétons et des lieux de rassemblement.

Ce mouvement de rééquilibrage doit aussi concerner les modes de déplacements eux-mêmes. Notre capacité à organiser une cohabitation entre les différents modes est un des grands enjeux de notre mandature. C'est bien sûr l'articulation entre l'automobile et les transports en commun qui est concernée, mais l'essor de la circulation en vélo doit être favorisé par l'aménagement de l'espace public.

L'utilisation du vélo, nous le savons, a sensiblement augmenté. Entre 2001 et 2010, le nombre de déplacements en vélo a été multiplié par 2 en Ile-de-France et atteint les 650.000 déplacements sur près de 40 millions quotidiens.

La Ville de Paris peut mettre à son crédit une partie non négligeable de cette augmentation puisque la majorité déploie depuis 2001 une politique volontariste en faveur du vélo. On peut citer le réseau Vélib', bien entendu, le soutien à l'achat de vélos mais aussi et de façon indispensable l'aménagement de pistes cyclables et

d'infrastructures de stationnement. Toutes les prévisions montrent que cette tendance va s'accroître. L'usage du vélo pourrait ainsi supplanter celui du bus d'ici 2 ou 3 ans.

Sur les plus de 8 millions de déplacements motorisés inférieurs à 5 km, près de 6 millions d'entre eux pourraient être effectués en vélo. Des chiffres qui nous poussent à vouloir davantage accompagner l'utilisation du vélo. Sans tout résoudre, celle-ci réduira de manière significative la pollution sonore et atmosphérique, et participera d'une pratique régulière si ce n'est, je n'oserais pas le mot "sportive", du moins d'exercice physique. Son développement améliorera durablement la qualité de vie des Parisiens et s'inscrit dans la transition écologique de notre ville.

Les places visées par le présent projet de délibération sont des points névralgiques de la circulation à Paris, tant pour la voiture que pour les cyclistes. Elles sont souvent aujourd'hui des zones difficiles à traverser, dangereuses, freinant l'usage du vélo. La création et l'organisation d'une circulation cycliste fluide et sécurisée y aura donc toute son importance.

C'est pourquoi nous voulons apporter une attention particulière à la traversée cycliste des places et pour cela y mettre les moyens. C'est une raison supplémentaire qui nous incite à dire que le budget de ce projet devra être renforcé pour être à la hauteur des enjeux.

L'aménagement des places a un rapport direct avec le Plan vélo 2015-2020 que nous avons voté. Les remarques que nous avons formulées à l'époque, notamment sur la création d'une nouvelle recette pour financer les aménagements dédiés à la pratique du vélo, sont toujours d'actualité.

Comme souvent en matière de réduction de la pollution et de transition écologique, nous pensons que les investissements sont insuffisants au regard des besoins. La création d'une recette dédiée aux aménagements cyclistes en Ile-de-France devient toujours plus indispensable et pourrait notamment venir abonder ce projet de réaménagement des places.

Nous avons proposé et continuons de proposer d'augmenter la contribution sur les parkings des grandes entreprises pour financer les aménagements liés au vélo. Les changements de notre ville doivent lui permettre de réussir sa transition écologique. Pour la réaliser, il faut des moyens à la hauteur des besoins, je le répète.

Les apôtres de la réduction des dépenses publiques sont sur ce sujet encore en complet décalage avec la société et notre économie. L'heure est à l'investissement, et à l'investissement public, qui seul peut permettre de prendre en compte les objectifs écologiques et sociaux à long terme non exclusivement financiers.

Le réaménagement des places parisiennes doit nous permettre d'écrire une nouvelle page du volontarisme de l'action publique dans l'intérêt social, économique, écologique et de santé pour toutes et tous. Un environnement de qualité pour tous. Rien n'est trop beau pour le peuple.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Pour le groupe les Républicains, la parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été tout d'abord très heureuse, avec Jean-Jacques GIANNESINI et Jack-Yves BOHBOT, de voir à l'ordre du jour de notre Conseil ce point inscrit sur le réaménagement de la place des Fêtes, tant je pense et nous pensons, les élus les Républicains, que ce travail de réflexion était une nécessité pour notre quartier afin que les habitants puissent y vivre mieux et profiter davantage des espaces libres.

Mais ce contentement a été de courte durée, le temps de consulter les documents supports du projet de délibération. J'ai cru tout d'abord à un "bug", puis renseignement pris, non. Le dossier est rempli de vide, des parties entières titrées sans une ligne d'explications en-dessous, et cela ne concerne pas que la place des Fêtes, c'est pour tout le document. Il est quand même curieux - vous me permettrez de le souligner -, difficile de se faire une idée complète dans de telles conditions.

Revenons sur la place des Fêtes car c'est bien de cette place qu'il est question aujourd'hui. Le maire du 19<sup>e</sup> arrondissement l'a rappelé tout à l'heure quand il a pris la parole, la place est très peuplée et on ne peut pas considérer le réaménagement de la place des Fêtes sans prendre en compte le bassin de vie qu'est cette place des Fêtes.

C'est ainsi que la concertation qui a été engagée dans le quartier nous est apparue au fil des mois indispensable. Les élus les Républicains ont d'ailleurs été aux côtés de la majorité du 19e arrondissement systématiquement pour voter les différentes délibérations. Lorsque le maire du 19e a proposé de déplacer la médiathèque initialement prévue porte des Lilas sur le site de l'ancien lycée Jean-Quarré, vous nous avez également trouvés à vos côtés, considérant qu'offrir un tel outil à notre quartier était une vraie bonne idée.

De la même manière, installer de manière temporaire un projet culturel sur le lieu nous paraissait également très intéressant en termes d'apport pour le quartier, qui a été bien souvent négligé, il ne faut pas avoir peur de le dire. Bref, tout allait bien jusqu'à cet été quand vous-même, Monsieur le Maire, contre toute attente vous avez réquisitionné le lieu pour en faire un centre de regroupement de migrants.

Aujourd'hui, ce centre réquisitionné s'est transformé en foyer, offrant des conditions de vie plus acceptables, c'est certain, et la médiathèque s'est transformée en bibliothèque gérée par Emmaüs. Nous sommes bien loin du projet initial.

Avec les élus républicains nous serons très vigilants, avec les années qui vont passer, pour vous rappeler vos promesses : une médiathèque sur le site de l'ancien lycée Jean Quarré.

Par ailleurs, le réaménagement des sept places, les différents orateurs l'ont rappelé, a pour objectif de réduire la place des circulations motorisées individuelles au profit des cyclistes, des piétons et des bus. Cela a été largement décrit. Il répond, c'est vrai, aux attentes exprimées par les riverains du quartier et notamment sur la sécurité des déplacements.

J'attire tout de même votre attention parce qu'il ne faut pas être qu'angélique sur le sujet, la situation particulière de la Place des Fêtes pose des questions. S'il est nécessaire de la réaménager, il ne faut pas oublier que c'est un quartier en proie au trafic de drogue depuis de nombreuses années et il ne faudrait pas que les réaménagements laissent plus de place aux trafiquants pour y exercer leur juteux commerce.

Soucieuse de trouver des réponses à ces interrogations légitimes, j'ai cherché dans le document support du projet de délibération, mais je n'ai pas trouvé d'explication sur le sujet. Je me permets d'amener cette thématique à la réflexion.

Néanmoins, le réaménagement est un enjeu majeur pour les habitants de la Place des Fêtes. Peu de personnes regretteront la pyramide. Mieux gérer les espaces pour les marchés est indispensable pour tout le monde, commerçants et clients, donc ce projet est plutôt un bon projet pour le quartier. Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - La parole est à Mme OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER**. - La Place d'Italie est concernée par ce projet de délibération. C'est un point de convergence des grands axes du 13e. Un square se distingue par son relief en creux, et depuis 2005 des contre-allées terre-pleins périphériques ont été réaménagées, offrant de nouvelles circulations.

Cependant, les flux automobiles sont très importants sur la Place d'Italie dont la plus grande partie est dévolue à ce moyen de transport. Le carrefour avec le boulevard Vincent-Auriol manque de visibilité pour les automobilistes et si les cheminements piétons sont relativement aisés au nord de la place, la situation est beaucoup plus délicate au sud, notamment au débouché boulevard Vincent-Auriol, où l'accès à la station de métro nécessite le franchissement des voies de bus, ou encore au niveau des carrefours des avenues de Choisy et d'Italie, où les passages protégés sont très étroits.

Une concertation a été engagée, il y a eu une réunion publique, une réunion sur site, un groupe de travail interconseils de quartiers, des ateliers participatifs et 57 contributions ont été reçues. Ces concertations ont dégagé les principes suivants : désenclaver, redynamiser le jardin central, en renforcer les usages ; faciliter les liaisons et circulations piétonnes et cyclistes ; apaiser les contre-allées et réutiliser les terre-pleins ; intensifier les usages événementiels sur la couronne, notamment sur le parvis de la mairie et du centre commercial. Ce projet de délibération permet de prendre en compte ces attentes.

Des équipements d'animation artistique lumineuse en lien avec les parvis et les façades du centre commercial et de la mairie sont intégrés à l'aménagement, c'est un point important.

Nous souhaitons, dans le processus de la mise en œuvre en direct avec les services de la DVD, que ces principes permettent d'aboutir aux projets d'aménagement et se poursuivent en concertation avec les habitants, les associations et le groupe de travail interquartiers dédié à la Place d'Italie.

Nous avons également noté qu'en novembre, une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes et d'urbanistes-paysagistes sera désignée pour travailler spécifiquement sur la question des usages. Ce travail visant à

faire des choix sur le mobilier, les jeux et les équipements de convivialité, ou les dispositifs scéniques doit se faire en concertation avec les habitants, les associations et les conseils de quartier. Nous tenons à saluer ce point.

Nous saluons donc une étape nécessaire pour aboutir à un projet important de restructuration des places parisiennes. Ce projet s'inscrit dans un rééquilibrage des usages trop longtemps orientés au profit de la circulation automobile. La Place d'Italie est une bonne illustration - bonne est peut-être un grand mot - est une illustration de ces choix du passé. Le projet porte, lui, une attention à l'ensemble des usagers, qui se sont investis dans cette recréation de nos places et permet la réappropriation par les Parisiens et les visiteurs de Paris.

En prenant en compte de nouvelles attentes vis-à-vis d'un espace public plus accueillant aux piétons, notamment aux plus fragiles, aux circulations douces et facilitant l'accès aux transports en commun, nos places doivent redevenir ou devenir pour certaines un lieu où il fait bon de passer, se rassembler, se rencontrer.

Nos places pourront enfin retrouver leur rôle structurant dans un espace urbain pour que chacun puisse y trouver sa place individuellement et collectivement.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe les Républicains, la parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour. Après la Place de la République en 2016, sept nouvelles places doivent être réaménagées d'ici 2020, avec pour objectif de réduire la place dévolue aux voitures et de rendre l'espace aux piétons et aux cyclistes.

Ce que l'on peut regretter sur ce sujet central, qui a une forte dimension symbolique, c'est l'absence de souffle et le fait que notamment pour la place dont je vais parler, la Place de la Bastille, il n'y ait pas eu d'appel d'offres international et de concours d'architectes permettant de faire de cette place un enjeu symbolique de la rénovation de Paris.

Quand on regarde ce qu'il s'est passé, lors des réunions qui étaient proposées aux habitants, le cadre de rénovation semblait clairement annoncé, on nous disait qu'il y aurait des aménagements légers, en partie réversibles, sobres, dans un esprit de développement durable.

En réalité, lors de la restitution du 4 février 2016, on s'est aperçu que le planning qui prévoyait un arbitrage des élus était mis de côté. Dès le 5 mars, Mme HIDALGO annonçait dans la presse qu'elle avait arbitré en faveur du projet de raccordement du bassin de l'arsenal à la Colonne de Juillet.

Dans toutes ces évolutions, on regrette qu'il n'y ait pas eu d'analyse fouillée des reports de trafic. Aucune étude d'impact n'a vraiment été réalisée ni aucun test en grandeur réelle. Le projet actuel est loin d'être consensuel dans les 11e, 4e et 12e arrondissements. Fallait-il organiser un événement de lancement, trois réunions publiques, deux ateliers participatifs, trois marches exploratoires et un forum de la démocratie participative pour entériner un projet de la Ville qui était annoncé déjà dès janvier 2014, et sans entendre les remarques pertinentes des riverains ?

Nous regrettons que pour cette place absolument centrale de la Bastille, il n'y ait pas eu de grands projets d'architectes, appel d'offres international, et que l'on nous propose un projet non testé qui ne rencontre pas l'adhésion de nos habitants. Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Nous débattons ce matin du réaménagement des sept places parisiennes à partir d'un bilan de concertation mené depuis plusieurs mois. Ces sept places ont chacune leur spécificité, se situent dans des quartiers de Paris différents, mais leur réaménagement s'élabore dans un même contexte où les Parisiennes et les Parisiens aspirent à vivre dans une ville moins polluée et plus conviviale.

Trois idées fortes ont été identifiées lors de la première phase de concertation : une meilleure accessibilité pour les piétons et les cyclistes ; des places qui offrent des multiplicités d'usage ; un espace public davantage végétalisé. Je préfère ce triptyque correspondant plus aux enjeux de notre ville qu'à celui de Mme GALLOIS : identité, patrimoine et paysage.

Rendre les places aux piétons et aux cyclistes constitue le premier objectif du réaménagement. D'une manière générale, la place de la voiture sera limitée et cette redistribution de l'espace va permettre de gagner en moyenne 50 % pour les piétons sur les sept places.

Le vélo est un mode de déplacement de plus en plus prisé. Des pistes protégées, aménagées, sécurisent les cyclistes qui peuvent, quand l'espace s'y prête, circuler dans les zones de rencontre et aires piétonnes, bien sûr en y gardant une priorité pour les piétons. Par exemple, Place Gambetta, 64 % de la surface aujourd'hui est réservée aux circulations automobiles, et seulement 34 % aux piétons.

Rendre l'espace aux piétons et aux cyclistes se traduit en libérant et en agrandissant les terre-pleins, en déplaçant notamment les terminaux de bus à l'arrière de la mairie. Circuler plus facilement autour de la place, mais aussi dans les rues adjacentes entre le cimetière du Père Lachaise et le square Edouard Vaillant est un des objectifs du réaménagement.

Monsieur CONTASSOT, la réflexion entamée pour la Place Gambetta est bien pensée dans son quartier, dans son environnement. Rendre les places aux piétons signifie également désencombrer et repenser les espaces pour redécouvrir ou mettre en valeur le patrimoine. On pense aussi à la maire du 20e, Place Gambetta, au bronze de la Nation. Cela permettra aussi de rendre le déplacement de nombreux piétons plus confortable et d'envisager de nouveaux usages.

En effet, les nouveaux usages se sont fait jour ces dernières années, plus libres, plus inventifs. Pour y répondre, il faut proposer des espaces accueillants où les usagers prennent plaisir à flâner, à se rencontrer, à échanger. Une envie forte de végétaliser les places souvent très minérales, est née de la concertation sous toutes les formes possibles : des arbres, des jardinières, des sols enherbés.

Dans ce projet de réaménagement, la concertation a été forte. On est loin du cynisme ou de la concertation bâclée, dénoncée par Mme BERTHOUT.

Pour moi, l'exemple de la place des Fêtes est, à ce titre, excellent puisque dès 2012, la mairie du 19e arrondissement a impulsé une forte démarche de co-construction avec les usagers du marché, les habitants, les conseillers de quartier. Je voulais souligner que cette concertation ne s'est pas limitée aux habitants du 19e arrondissement, car les habitants du 20e arrondissement sont nombreux à traverser la rue de Belleville pour profiter de la place des Fêtes. Ils ont d'ailleurs participé à la votation citoyenne de 2014.

Je trouve que, dans ce quartier populaire, qui est prioritaire en politique de la ville, les habitants du grand Belleville seront nombreux à profiter de la zone de convivialité qui sera prévue, à avoir des cheminements piétons plus sécurisés, et de profiter au mieux des circulations douces.

Merci à M. DAGNAUD et à son équipe d'avoir associé aussi les habitants du 20e arrondissement et de penser cela dans le cadre du grand Belleville.

Rendre aussi les places aux piétons signifie être attentif à l'accessibilité des usagers les plus fragiles. C'est, par exemple, les installations d'un fil d'Ariane détectable à la canne. C'est aussi des dispositifs adaptés à toutes les formes de handicap. C'est aussi, par exemple, utiliser les nouvelles technologies pour alimenter les diagnostics urbains. Nous disposons de données précises sur la circulation et les flux piétons sur la place de la Nation grâce à l'équipement expérimental en capteur installé.

Le recours au numérique pourrait aussi être intéressant en termes d'informations parce que l'on a une forte demande en termes de patrimoine, au sens large, qui a émergé lors de la concertation, c'est-à-dire à la fois améliorer ses connaissances, améliorer l'histoire et valoriser le patrimoine parisien.

Aujourd'hui, la phase de projet du réaménagement s'engage. Elle va permettre aux Parisiens et aux Parisiennes d'affiner les premières propositions, de penser en commun des lieux qu'ils ont en partage, et de révéler et renforcer leur cohésion.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

Il reste quatre intervenants, tous du groupe les Républicains, pour 16 minutes au total.

La parole est à Mme MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes favorables à l'idée de réaménager et de revaloriser les places de la Bastille et de la Nation. Nous avons, d'ailleurs, porté ce projet de réaménagement dans notre programme de campagne. Un réaménagement, oui, mais pas à n'importe quelle condition.

Nous déplorons, tout d'abord, que les informations qui paraissent dans la presse sont souvent plus fournies que celles qui sont communiquées en réunion publique ou encore dans les projets de délibération dont nous débattons

aujourd'hui. Nous émettons aussi des points de vigilance parce qu'au fur et à mesure que nous voyons se dessiner des aménagements, au fur et à mesure que les projets s'affinent, il y a toujours des questions primordiales auxquelles la majorité n'est pas capable de nous répondre, que ce soit lors des interpellations des élus ou encore des riverains lors des réunions publiques.

Le premier point de vigilance sur lequel je voulais vous interpellier était l'absence d'étude d'impact sur la circulation. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible d'avancer sur l'arbitrage politique tant que nous n'aurons pas les résultats d'une étude d'impact sur la circulation. D'ailleurs, quel que soit l'aménagement réalisé, si la congestion automobile n'est pas bien anticipée, si elle n'est pas évitée et si la circulation n'est pas suffisamment fluide, le cadre de vie sera dégradé sur les places.

Je parle sous le contrôle de ma voisine, Déborah PAWLIK, élue du 10<sup>e</sup> arrondissement, car la place de la République, c'est tout de même 24 millions d'euros qui, au final, donnent une place plus minérale, donnent plus d'embouteillages, une pollution sonore, une pollution atmosphérique et, surtout, une mauvaise répartition de l'espace public.

Je voulais aussi attirer votre attention sur la gestion des manifestations. Vous n'avez toujours pas de réponse concernant la gestion des manifestations et, pourtant, ces deux places sont souvent le point d'arrivée ou le point de départ de nombreuses manifestations, qu'elles soient culturelles, sportives ou encore sociales. Cela fait maintenant deux ans que nous rappelons l'importance de prendre en amont des dispositions concrètes avec la Préfecture. Cette question est toujours éludée. C'est dommage que je ne vois pas le Préfet, ni le représentant du Préfet, mais j'aurai profité de ce moment pour interpellier sur l'avancée du dossier.

Enfin, je voulais aussi attirer votre attention sur l'optimisation de l'intermodalité. Tout d'abord, l'intermodalité peut être améliorée, mais nous n'avons toujours pas non plus d'étude - comme les flux de circulation - sur la gestion des flux des voyageurs qui pourra être améliorée avec un repérage des intermodalités, avec un meilleur confort de cheminement des voyageurs pour une amélioration de leur sécurité, mais aussi améliorer l'accès pour les voyageurs en situation de handicap.

Enfin, je conclurai par cette dernière remarque. Nous insistons sur la revalorisation de notre histoire et sur notre patrimoine. Les Parisiens y sont attachés. Ils sont attachés à la symbolique de la place de la Nation et de la place de la Bastille, mais aussi à toutes les références historiques qui ne sont pas assez mises en valeur.

Nous voterons positivement ce réaménagement des places de la Nation et de la Bastille. Nous vous faisons part de ces points de vigilance dans un esprit, certes constructif, bienveillant, mais aussi insistant et très attentif aux réponses que vous y apporterez.

Merci.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. TRÉMÈGE, pour le groupe les Républicains.

**M. Patrick TRÉMÈGE.** - Madame la Maire, merci bien.

Vous avez longtemps évoqué, dans votre propos préliminaire, la concertation.

Pour ce qui concerne la place d'Italie, pardon d'avoir un avis un peu plus mesuré. Il est clair que vous avez organisé un certain nombre de réunions avec les conseils de quartier en leur laissant à penser qu'ils pourraient imaginer une place d'Italie telle qu'ils en rêveraient. Curieusement, par un article du "Journal du dimanche", leur réflexion s'est trouvée brutalement stoppée puisqu'ils ont vu un projet totalement ficelé. Ils s'attendaient, évidemment, à pouvoir à nouveau rencontrer l'agence que vous avez choisie - l'agence "Trait Clair" - pour essayer de voir avec eux comment il était possible de modifier ce qu'ils avaient lu dans le "JDD". Et plus de nouvelles de l'agence "Trait Clair" !

Donc ils se sont imaginés qu'il y aurait un débat en Conseil d'arrondissement dans lequel ils pourraient faire valoir leurs avis. Il se trouve malheureusement, Madame la Maire, que leurs avis divergent considérablement du cadre que vous avez fixé. Je les reprends, si vous me le permettez.

"Largeur de la chaussée réduite à 12 mètres qui va de pair avec l'élargissement du square central, en imaginant qu'il pourrait servir de lieu de tranquillité où les mères pourraient venir y faire jouer leurs enfants". Qui, aujourd'hui, peut considérer que la place d'Italie pourrait, dans son terre-plein central, recueillir un espace d'agrément ? La place est totalement entourée de véhicules. Pour peu, Madame la Maire, que vous élargissiez le

terre-plein central, vous allez réduire considérablement la surface de circulation et, par conséquent, vous allez augmenter et aggraver la pollution. Il faut être fou furieux pour imaginer que ce terre-plein central pourrait servir de lieu de tranquillité.

Vous parlez également de la création de nouvelles traversées piétonnes pour accéder plus facilement au square. Mon propos liminaire sur l'accessibilité du square va dans ce sens. Quel intérêt y aurait-il à créer des traversées piétonnes ultra-dangereuses pour aller au sein d'un square qui ne servirait à rien ?

Par ailleurs, vous parlez de la tranquillisation et de l'apaisement de la circulation sur les contre-allées. Madame le Maire, nous nous sommes "amusés" - je mets le mot entre guillemets - à comptabiliser les circulations sur ces voies parallèles. Nous avons mesuré, dans une après-midi, sept véhicules par heure. On est loin d'une zone de circulation massive. Il y a là une zone déjà totalement apaisée.

Vous indiquez également que vous allez travailler sur des circulations piétonnes qui vont de la mairie au square et du square au centre commercial. Pouvez-vous m'expliquer l'intérêt qu'il y aurait à ces deux traversées piétonnes, alors même que la place d'Italie n'a pas la surface des grandes places dont on a parlé ce matin et que, par ailleurs, une "agrabilisation" de l'entour de la place d'Italie est déjà parfaitement réalisée par de petits jardinets qui sont traversés par des allées piétonnes qui sont surveillées, en excellent état et qui rendent les circulations tout autour de la place extrêmement agréables.

Vous nous proposez, par ailleurs, qu'il y ait une excroissance devant la mairie. Cela supposerait que cette excroissance viendrait au-delà du petit jardinet ou alors est-ce que vous pensez supprimer le jardinet ? Il y a là une incohérence dans la mesure où vous dites que vous allez végétaliser alors même que, sur ce projet-là, il n'y aurait pas la moindre végétalisation.

Madame la Maire, la place d'Italie est une place qui mériterait une autre ambition que celle que vous nous avez proposée.

Je vais écouter mon propos, compte tenu du temps qui m'est imparti.

Il faudrait qu'il y ait d'abord une étude d'impact qui permettra de voir en réalité que le projet que vous réservez à la place d'Italie est totalement impossible à faire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur TRÉMÈGE.

La parole est à M. de FROMENT, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre débat touche à sa fin et je voudrais vous parler d'une oubliée. J'aimerais même dire de la grande oubliée de votre plan de réaménagement des places de Paris. Cette oubliée, c'est la place de l'Opéra.

La place de l'Opéra est sans doute un des trois ou quatre lieux emblématiques de Paris, l'une des images qui symbolise Paris pour les Parisiens et pour le monde entier.

Un des trois ou quatre lieux, et donc un de ces trois ou quatre lieux emblématiques, vous n'en faites pas l'un des axes de votre plan qui compte pourtant sept places.

C'est d'autant plus étonnant que, comme vous le savez, le Gouvernement a récemment décidé d'inclure la place de l'Opéra dans une nouvelle zone touristique internationale, qui va encore augmenter sans doute le dimanche la fréquentation de cet endroit. Cet endroit, dont, vous le savez, la circulation est quasiment insupportable et qui donc nécessite, plus que bien d'autres places que vous avez sélectionnées dans ce premier plan, dont j'espère qu'il est simplement provisoire, qui nécessite plus que ces autres lieux sans doute un réaménagement et une requalification.

C'est d'ailleurs au sujet de cette requalification que, pendant la campagne municipale, nous, candidats dans le 9e arrondissement avec Delphine BÜRKLI, avons fait des propositions fortes, qui nous avaient permis d'être élus.

C'est pourquoi nous regrettons d'autant plus qu'elles ne soient pas prises en compte aujourd'hui, comme nous regrettons également un manque de concertation et de consultation sur une autre place qui, elle, figure dans votre plan et qui est la place de la Madeleine, mais qui se situe à grande proximité du 9e arrondissement.

Nous aurions aimé, pour cette raison, être consultés, les incidences en termes de circulation, de ce que vous proposez notamment, étant potentiellement non neutres pour le 9e.

Madame la Maire, je vous demande très simplement d'être davantage à l'écoute des élus, et notamment des élus du 9e arrondissement, et de revoir votre plan afin d'inclure cette place de l'Opéra, sans laquelle votre plan de réaménagement sera incomplet, amputé d'un élément essentiel.

C'est pour cela que je vous redemande, Madame la Maire, de revoir et compléter ce plan.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est difficile avec le nombre de bus liés à la zone touristique internationale. Donc il y a des priorités.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe les Républicains.

**Mme Brigitte KUSTER,** maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A l'instant, il était question d'une oubliée dans ce projet de délibération. Je vais vous dire qu'il y a également un manque. Il y a un manque, c'est une des plus grandes places aussi de Paris, c'est la place de la porte Maillot.

J'avoue qu'à la lecture de ce projet de délibération, j'ai été pour le moins étonnée de ne pas voir figurer là aussi l'une des plus grandes places emblématiques, puisque c'est une porte, une porte capitale, si je puis dire, sur l'Ouest parisien.

Et cette place de la porte Maillot avait déjà fait l'objet d'une étude de requalification sous la précédente mandature. Nous avons eu l'occasion, Madame la Maire, de vous en parler en tête à tête, lors de l'entretien que vous nous avez accordé, d'ailleurs le seul depuis que nous sommes élus, pour parler des projets de nos arrondissements, et vous aviez acquiescé sur ce réaménagement de la place de la porte Maillot.

Cette place de la porte Maillot est d'autant plus emblématique qu'elle est à l'heure actuelle sujette à beaucoup de réaménagements. Le départ, je le précise ici à cette Assemblée, est de faire de cette place une requalification qui prenne en compte l'axe majeur historique de La Défense jusqu'à l'Arc de Triomphe, et qui ferait que, de chaque côté de cette place, auraient lieu des réaménagements sur la partie 16e avec l'extension du jardin, et sur la partie 17e, l'extension du Palais des Congrès.

Mais au-delà même de l'extension du Palais des Congrès, vous n'êtes pas sans savoir que cette place va connaître de grands chambardements en matière, entre autres, de transports puisque l'arrivée du tramway, le prolongement qui était prévu en 2017 porte d'Asnières, arrivera normalement aux alentours de 2020 sur cette place. Je pense même maintenant en 2021 au vu du retard.

Nous avons également l'arrivée du RER E, le prolongement d'Eole, de la gare Saint-Lazare vers La Défense, qui est également prévue à l'horizon 2020- 2021.

Alors comment ne pas s'étonner, Madame la Maire, que dans cet aménagement si majeur et si important, vous n'ayez pas pris la peine de l'inscrire aujourd'hui dans le réaménagement des places parisiennes.

Je suis d'autant plus inquiète que le comité de la porte Maillot ne s'est pas réuni maintenant depuis des mois, que nous avons déjà connu cela sous la précédente mandature, et il est évidemment hors de question de laisser enterrer ce projet majeur.

Ce projet majeur dont je rappelle aussi ici que, dans l'engagement de l'équipe municipale du 17e, il s'inscrit évidemment dans le cadre de la mandature prochaine de la requalification de l'avenue de la Grande-Armée.

Vous l'aurez bien compris, il y a une nécessité. J'attends des réponses de l'Exécutif. J'ai été amenée, Madame la Maire, à vous saisir à nouveau par écrit en début d'année. A ce jour, je n'ai donc aucune réponse. C'est pourquoi je souhaitais aujourd'hui m'exprimer dans le cadre de ce projet de délibération.

J'insisterai également pour vous dire que, dans les accords qui ont été conclus au niveau des zones touristiques internationales, la porte Maillot en fait partie et que tout ce qui aura lieu sur cette place aura du sens.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que le projet de "Réinventer Paris" connaît deux projets majeurs sur ce site : le long du boulevard Pershing et porte des Ternes, c'est-à-dire à deux encablures de cette porte Maillot, avec l'arrivée de ce si beau projet "Mille arbres" et le projet de ville Multi-strates. C'est donc tout un quartier qui va être en ébullition architecturale et urbanistique.

Je vous demande donc, Madame la Maire, de prendre acte dès maintenant de la nécessité d'un comité de pilotage qui soit revu et à nouveau réuni de façon à ce que vous puissiez enfin répondre aux attentes des habitants



du 17e et des Parisiens dans leur ensemble car cette place, encore une fois, est un axe majeur et une porte d'entrée importante pour la Capitale.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien.

Mes chers collègues, après ce débat où certains ont trouvé qu'il ne fallait pas toucher à certaines places mais d'autres en voudraient d'autres, je pense qu'il y a un peu de rationalité dans la démarche qui a été la nôtre.

Madame KUSTER, vous avez apporté vous-même les réponses à votre propre question. Il se trouve que c'est un secteur en très, très forte mutation, sur lequel nous devons effectivement remettre à plat l'ensemble des sujets qui convergent pour faire de la porte Maillot un espace nouveau, puisqu'il y a des projets de "Réinventer Paris", des projets de tramway, etc. Vous avez donc vous-même apporté les éléments de réponse à votre question.

Tout à l'heure, il y avait un groupe d'élèves dans les tribunes, ce sont des élèves de l'école Wattignies dans le 12e arrondissement. Je crois que c'est d'ailleurs l'école qui se chauffe avec la récupération des eaux des égouts. Tout à l'heure, il y aura un nouveau groupe qui viendra assister en partie à nos travaux.

Je vais maintenant donner la parole à Christophe NAJDOVSKI pour répondre à l'ensemble des orateurs de ce débat.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Place aux piétons, place aux cyclistes, place aux transports publics, tel est le message que nous ont livré les Parisiens, mais aussi les non-Parisiens à l'occasion de la concertation sur le réaménagement de ces sept places parisiennes.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, ces places aujourd'hui s'apparentent encore souvent à de simples giratoires et nous sommes convaincus qu'elles vont, au contraire, nous dévoiler un nouveau visage.

Dans la lignée du réaménagement de la place de la République réalisé en 2013 et en lien avec d'autres projets de cette mandature tels que le développement et la généralisation des zones 30 en dehors des grands axes ou encore le Plan Vélo et le Plan Piétons, le réaménagement de ces sept places va permettre de reconsidérer l'espace public parisien non plus comme un simple tuyau à voiture, mais comme un espace support de fonctions sociales et de vie sociale.

A ce titre, puisqu'a été évoquée la question de la place de la République, force est de constater aujourd'hui que cette place a été métamorphosée, transformée, que loin d'être un ratage - même si on peut toujours discuter de la question de la végétalisation de la place -, cette place aujourd'hui est un succès. Il suffit de voir tout simplement les usages qui se sont développés sur cette place et la popularité qu'elle a auprès des Parisiens pour se rendre compte que ce réaménagement est un succès.

La concertation a été extrêmement riche comme cela a été dit précédemment. Elle s'est déroulée pendant plus de six mois, voire même pour certaines places comme la place des Fêtes, sur une période beaucoup plus longue encore.

Cette concertation, qui a réuni des milliers de Parisiens et non-Parisiens, a été particulièrement riche et nourrie puisqu'une grande diversité d'acteurs a été amenée à s'exprimer, non seulement les riverains, les usagers parisiens, mais aussi les métropolitains qui travaillent ou étudient à Paris, les visiteurs, les associations, les partenaires institutionnels, bien sûr, que sont la Préfecture de police et la R.A.T.P., mais aussi les experts extérieurs qui ont pu aussi chacun apporter leurs points de vue et leurs éclairages.

Nous avons donc pu recueillir une multitude d'avis dont vous avez pu prendre connaissance dans la synthèse qui est annexée à la communication soumise à notre Assemblée.

Nous avons voulu aussi à cette occasion - et c'est une première - prendre en compte notamment la question de l'accessibilité dans une optique d'accessibilité universelle.

J'étais avec mes collègues Jean-Louis MISSIKA et Bernard JOMIER il y a environ un an sur la place de la Bastille avec la Fédération des aveugles de France qui nous a mis en situation de handicap en nous mettant des bandeaux sur les yeux. Nous avons pu nous rendre compte ainsi des difficultés auxquelles étaient confrontées les personnes non-voyantes et malvoyantes pour se repérer dans l'espace public.

Ces projets d'aménagement des sept places ont été pensés dans une logique d'accessibilité universelle pour permettre justement notamment aussi aux non-voyants et aux malvoyants de se repérer dans l'espace public. C'est la raison pour laquelle chacune de ces places intégrera ce que l'on a appelé "un fil d'Ariane" qui permettra aux malvoyants et non-voyants de se guider.

Toujours dans la même optique - si j'ose dire, pour utiliser ce terme -, nous pourrions également enrichir la réflexion avec la proposition faite par le groupe Communiste de consacrer la place de la Bastille quartier expérimental pour la vision, avec un amendement que propose l'Exécutif, qui précise le périmètre, à savoir la place de la Bastille et en intégrant le centre hospitalier international d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

La réflexion sur les places, c'est aussi la prise en compte des usages pour les diversifier, les intensifier, mais aussi mieux adapter les aménagements aux évolutions des modes de vie. Ce qui s'est dégagé notamment pendant cette concertation, c'étaient des orientations très claires, à savoir tout d'abord : redonner de l'espace aux piétons en réduisant l'emprise de la voiture. Nous allons gagner, en moyenne, sur ces sept places parisiennes 50 % d'espace supplémentaire pour les piétons et les circulations douces.

Ce sont, comme l'a signalé notre collègue Catherine BARATTI-ELBAZ, des traversées piétonnes qui vont être réduites, notamment place de la Nation où aujourd'hui, on a une traversée piétonne qui fait 26 mètres de long et qui fait que le square central n'est pas accessible à un certain nombre de personnes. Je pense notamment aux personnes en fauteuil ou à mobilité réduite qui, du fait de la longueur de la traversée, sont aujourd'hui clairement dissuadées d'accéder à cet espace.

La logique d'accessibilité universelle que j'évoquais à l'instant vaut aussi pour la question des traversées piétonnes. La règle est de faire en sorte que l'on n'ait plus ces grands giratoires mais, au contraire, des espaces accessibles aussi bien place de la Nation, place d'Italie que la Colonne de Juillet qui sera aussi rendue accessible.

C'est aussi, bien évidemment, la volonté et l'objectif d'apaiser l'espace public en proposant dès que possible des contre-allées piétonnes ou à priorité piétonne pour ce qui est des zones de rencontre. Bien évidemment, toutes les places verront la vitesse maximale limitée à 30 kilomètres.

Il s'agit aussi, à travers ce programme d'aménagement, de sécuriser les déplacements à vélo, tant aujourd'hui les places constituent des discontinuités et des ruptures dans les cheminements cyclables qui dissuadent bon nombre de Parisiens de pouvoir se déplacer à vélo.

Nous avons d'ailleurs travaillé, à l'occasion d'un Comité vélo dédié au projet des sept places, pour que chacune d'entre elles soit analysée et de manière à ce que les modalités d'insertion d'aménagements vélos soient débattues et qu'ils soient de qualité sur ces places.

Evidemment, nous proposons aussi - c'est le travail que nous avons mené conjointement, avec ma collègue Pénélope KOMITÈS - de végétaliser ces espaces publics en intégrant la dimension de l'eau qui s'articule également avec la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Sur ce point, l'Exécutif pourra d'ailleurs répondre favorablement à la proposition du groupe Radical de Gauche de rétablir la présence de l'eau sur la place de la Nation, avec un amendement au vœu que vous avez proposé, au niveau du jardin central, pour mettre en valeur la statue du Triomphe de la République. Tout ceci se fera en étudiant les contraintes liées à la présence des réseaux R.A.T.P. souterrains.

La présence de l'eau et de la végétation, c'est aussi pour lutter contre les îlots de chaleur et ce qu'évoquait également notre collègue Aurélie SOLANS sur ces questions.

Nous restons vigilants aussi en lien avec la R.A.T.P. pour que ces aménagements viennent optimiser la desserte en bus, pour que l'intermodalité avec le réseau du métro soit encore améliorée. Un travail aussi est mené sur la question de l'éclairage public en lien avec le Plan Nuit...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, encore un peu de concentration sur les réponses de l'Exécutif.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - ... et le marché de performance énergétique. Dans cette perspective, nous sommes favorables aux deux vœux qui portent sur cette question : le vœu de Mme BERTHOUT qui concerne la place du Panthéon et le vœu du groupe Radical de Gauche, de manière à ce que soit étudié pour chaque projet un plan d'éclairage qui offrira une ambiance nocturne de qualité.

Pour ce qui est de la place du Panthéon, je voudrais répondre à Mme BERTHOUT, qui visiblement est une nostalgique du stationnement, qu'il n'y a qu'elle qui visiblement pense que c'est un élément qui aujourd'hui met en valeur la place du Panthéon.

Aujourd'hui, bienheureusement, il n'y a plus de stationnement sur la place de l'Hôtel de Ville, il n'y a plus de stationnement sur la place Vendôme, il n'y a plus de stationnement dans la Cour carrée du Louvre, ce qui était le cas encore à une époque. Le moins que l'on puisse est que ce stationnement ne mettait pas en valeur les monuments dans lesquels ils s'inséraient. Au contraire, le fait de dégager la place du Panthéon du stationnement automobile sera un élément de mise en valeur de cette place emblématique de Paris.

Je ne pourrai malheureusement pas répondre à toutes les questions, mais pour notamment me concentrer sur la question des vœux qui ont été déposés par les différents groupes de notre Conseil, nous répondrons favorablement, avec ma collègue Catherine VIEU-CHARIER, à la proposition du groupe Communiste - Front de Gauche pour rendre hommage aux événements du 14 juillet 1953 sur la place de la Nation.

Nous aurons aussi un travail, comme le fait ma collègue Catherine VIEU-CHARIER, pour ce qui est de la Colonne de Juillet puisqu'elle travaille à ce qu'elle puisse être ouverte au public, même si ce sera pour de petits groupes.

Le travail de réaménagement de la place de la Bastille ira de pair avec le fait de pouvoir rendre aux Parisiens non seulement cet espace emblématique, mais aussi le monument et de le mettre en valeur dans le cadre historique et patrimonial qui lui convient.

Un mot concernant la place d'Italie puisqu'un certain nombre de préoccupations qui ont été exprimées par Mme GALLOIS et par M. CONTASSOT concernent le carrefour du boulevard Vincent Auriol avec la place d'Italie. Ce carrefour est aujourd'hui bien identifié comme devant être, lui aussi, réaménagé.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu de l'Exécutif pour que ce carrefour fasse l'objet d'une étude qui vise à reconfigurer le débouché du boulevard Vincent Auriol en créant un parvis piétons unifié, avec une intervention qui sera légère et pas nécessairement trop coûteuse, mais qui permettra d'améliorer le cheminement des piétons.

Voilà pour les réponses que je peux apporter aux différents vœux. Je voudrais également remercier le travail remarquable de l'équipe projet qui a beaucoup travaillé ces derniers mois sur ces questions, la Direction de la Voirie et des Déplacements, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, l'Atelier parisien, la mission "Pavex" du Secrétariat général. Je voudrais remercier aussi la Préfecture de police pour le travail conjoint que nous menons sur les aspects de circulation autour des places, et notamment sur la place de la Bastille.

Je voudrais quand même répondre à ceux qui ont exprimé des préoccupations sur les questions de circulation. Bien évidemment, ces questions font partie intégrante de celles que nous nous posons. Simplement, quand on laisse 12 mètres de traversées et de chaussées, comme c'est le cas place de la Nation ou place d'Italie, cela correspond malgré tout à quatre files de circulation automobile et donc, je ne pense pas que cela soit un élément de congestion majeure. Et cela permettra, tout en gardant une circulation automobile, de redonner de l'espace aux piétons dans le cadre du réaménagement de ces places.

Donc merci notamment à tous ceux que j'ai cités pour le travail remarquable qui a été effectué, et vous dire peut-être, en quelques mots, en guise de conclusion, que la majorité de nos places parisiennes a été créée au XIXe siècle. Elles ont souvent été envahies par l'automobile au XXe siècle, et nous devons désormais penser la ville du XXIe siècle, qui donne la priorité à la qualité de l'espace public et aux fonctions sociales qu'il peut supporter, qui donne la priorité aussi au premier mode de déplacement que constitue la marche, qui privilégie aussi les déplacements à vélo, qui privilégie l'intermodalité avec les transports publics et qui fait surtout de nos places des lieux de vie où se fabrique la ville et la vie de nos quartiers.

Et à n'en pas douter, ce projet, Madame la Maire, que vous portez, fera date tant il changera positivement la physionomie de notre Capitale. Nos places sont des points de convergence au carrefour de la vie urbaine et avec ce projet, elles deviendront, comme vous le disiez, Madame la Maire, des biens communs emblématiques de l'alchimie parisienne entre les générations, les communautés, les parcours, les caractères et les compétences.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, cher Christophe, pour le travail, le travail de toutes nos équipes, de vos équipes, votre travail précisément aussi sur ce projet majeur.

Nous allons maintenant procéder au vote des vœux rattachés à la communication DVD 68.

**Rappel au règlement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oh oui, brandissez le règlement. Je vous donne la parole même si vous ne brandissez pas le règlement, vous savez, Madame la Présidente du groupe les Républicains.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Je le brandis quand même, parce qu'il s'agit d'un rappel au règlement sur la base de l'article 4, puisque vous nous demandez de voter d'un seul bloc le réaménagement de sept places. Si les principes généraux peuvent être consensuels, leur déclinaison, pour chaque place, donne lieu à une appréciation différente, comme l'a montré d'ailleurs le débat que l'on vient d'avoir. Il serait donc normal que notre Assemblée puisse se prononcer place par place.

On vous a écrit en ce sens pour demander une nouvelle rédaction du projet délibéré qui permettrait un vote différencié, comme d'ailleurs le prévoit le règlement intérieur, et malheureusement, vous refusez ce droit élémentaire à la démocratie représentative ; pis, votre directeur de cabinet nous a répondu que nous devons déjà être satisfaits qu'un projet de délibération soit soumis au vote. On se demande s'il ne faudrait pas vous rappeler qu'un maire n'est que l'organe exécutif d'une assemblée délibérante.

Bref, dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote. Nous ne pouvons pas différencier notre soutien a priori favorable au projet des places Gambetta, des Fêtes, Bastille, Nation, Madeleine et notre opposition résolue aux scénarii présentés pour les places du Panthéon et d'Italie.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un maire reste un maire !

Mais je donne la parole à Mao PENINOÛ pour répondre sur ce point de règlement.

**M. Mao PENINOÛ,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, vous savez que des votes différenciés peuvent être organisés article par article, comme l'indique le règlement intérieur, lorsqu'il y a des articles différenciés. Comme vous l'avez constaté, ce n'est pas le cas de ce projet de délibération, qui est un projet de délibération cadre.

Vous aviez en effet formulé cette demande lors de la conférence des présidents. Nous ne pouvions pas modifier le projet de délibération, c'est pourquoi nous vous avons suggéré d'agir soit par voie d'amendement, soit par voie de vœu, différenciant les places comme vous le souhaitiez, ce que vous n'avez pas souhaité faire.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Mais j'ai pris bonne note de votre position concernant le vote. Bien.

## **2016 DVD 68 - Communication sur le réaménagement de 7 places parisiennes.**

**2016 DVD 58 - DEVE - DU Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement.**

**2016 DVD 63 - DEVE - DU Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Présentation du bilan de la concertation. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais donc maintenant procéder au vote des vœux rattachés à la communication DVD 68.

Je demande aux uns et aux autres de ne pas perturber les opérations de vote. Cela se finit mal quand ça vient devant le Tribunal administratif.

Et donc, je vais mettre aux voix le vœu n° 1 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable, c'est cela ? Si l'amendement verbal que vous avez... Voilà. Pour le groupe Communiste, il y a un accord sur ce petit amendement fait dans la réponse de l'Exécutif.

Et donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 46).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 2, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 47).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 3, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons maintenant procéder au vote des amendements et des vœux rattachés au projet de délibération DVD 58 - DEVE - DU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 7 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 7 est repoussée.

L'amendement n° 8 déposé par le groupe les Républicains : je crois, là, Monsieur NAJDOVSKI, qu'il y a un avis favorable si amendé. C'est cela ? Pouvez-vous rappeler l'amendement ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Effectivement, il y avait un amendement : "il convient d'étudier, dans le cadre du réaménagement de cette place..." L'amendement que nous proposons consiste à remplacer le terme "prévoir" par "étudier".

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - D'accord. "Prévoir" par "étudier", cela vous va ? Très bien. Vous voyez, c'est très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 est adoptée.

Vous pourriez au moins être heureuse de voter. Cela ne respire pas la joie. Mais bon, ce n'est pas grave.

Nous passons à l'amendement n° 9 déposé par le groupe les Républicains. Pareil, là, il y a un petit amendement. C'est cela, Monsieur NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Absolument, pour élargir la question ; donc pas simplement sur la place du Panthéon, mais pour élargir cette question à l'ensemble des places qui sont concernées.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Très bien.

Eh bien, avec un avis favorable. Vous êtes d'accord, là-dessus, Madame ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 9 déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 118 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 118 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 48).

Le vœu n° 11 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants : un avis favorable avec un amendement. Je crois que vous l'avez accepté, Monsieur BROS.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 49).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 50).

Un avis défavorable sur le vœu n° 13 déposé par Mme SIMONNET, sur lequel l'Exécutif a déposé un vœu n° 13 bis.

Maintenez-vous le vœu n° 13, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, je le maintiens, puisque le vœu n° 13 bis est certes intéressant, je l'adopterai, mais s'oppose de fait à l'achat d'œuvres d'art pérennes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 51).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 58 - DEVE - DU ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DVD 58 - DEVE - DU).

Nous procédons au vote. Oui, on a noté. Ne vous inquiétez pas. On a noté.

Nous allons maintenant procéder au vote des vœux rattachés à la communication DVD 63 - DEVE - DU. En réponse au vœu n° 14 déposé par le groupe UDI-MODEM, l'Exécutif a déposé le vœu n° 14 bis.

Est-ce que le vœu n° 14 est maintenu ? Monsieur AZIÈRE ?

**Mme Edith GALLOIS.** - Il est maintenu, Madame la Maire, parce qu'il est un peu plus large. Mais on se satisfait toutefois du vœu de l'Exécutif, qui prend en compte notre demande.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 52).

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, il n'y a donc pas de vote sur le dossier DVD 63 - DEVE - DU mais tous les vœux, amendements et projets de délibération qui devaient être votés et permettant la mise en œuvre maintenant de cette coproduction sur les 7 places parisiennes sont adoptés.

Je vous remercie. Merci à toutes celles et ceux qui y ont pris part.

## **Compte rendu de la 4e Commission.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous poursuivons notre ordre du jour. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à la 4e Commission.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, présidente de la 4e Commission.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, très rapidement, pour vous résumer nos travaux de la 4e Commission, nous avons abordé le nouveau règlement du fonds d'aide aux jeunes Parisiens par l'intermédiaire de Mme BROSSEL.

Nous avons aussi été informés que les Assises de la Santé allaient débiter le 7 avril, et c'est M. JOMIER qui nous en a fait part.



Pour le dossier autour de Mme VERSINI, là encore, du travail nous attend puisque le schéma "Bien vieillir à Paris" arrivant à son terme, Mme VERSINI nous a indiqué que les consultations en vue de la rédaction du nouveau schéma débuteront en avril.

Pour aller vite, sur la question de l'égalité femmes-hommes, il nous a été présenté le projet de délibération sur les subventions aux 18 associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes, par l'adjointe concernée, Mme BIDARD.

Ensuite, nous avons listé les 11 vœux qui ont été déposés dans le cadre de la 4e Commission, notamment autour de "Lire à Paris" et de l'accueil des migrants, mais qui seront des sujets, je n'en doute pas, que nous allons aborder assez rapidement.

Je vous remercie.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente, chère Léa FILOCHE.

### **2016 DASES 7 - Approbation du principe de transfert de la gestion des compétences et des moyens du Laboratoire Amiante Fibres et Particules, du Département à la Ville.**

### **2016 DASES 162 G - Approbation du principe de transfert de la gestion des compétences du Laboratoire Amiante Fibres et Particules, du Département à la Ville.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 7 relatif au Laboratoire amiante fibres et particules.

La parole est M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Monsieur le Maire, chers collègues, les élus Communiste - Front de Gauche voteront contre les projets de délibération DASES 7 et 162 G, qui entérinent la restructuration du Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène.

Nous voterons de même contre le projet de délibération DFA 23 G qui sera présenté un peu plus tard dans ce Conseil et qui prévoit le transfert au secteur privé, toujours, du contrôle sanitaire des cuisines de plusieurs établissements de l'aide à l'enfance.

Cette position n'est pas nouvelle. Nous l'avons défendue dans cet Hémicycle à plusieurs reprises ces derniers mois. Nous n'avons nullement été entendus par l'Exécutif et nous le regrettons car en effet nous avons deux réserves qui touchent tant au service public qu'à la qualité de l'expertise en matière de toxicité et d'analyse du risque environnemental.

Nous avons la fâcheuse impression que les leçons du passé ne sont pas tirées. Ce n'est pas seulement curieux, c'est fâcheux.

Tout d'abord, la Ville fait le choix de confier au secteur privé toute une série d'analyses qu'elle pourrait réaliser elle-même en partie et qu'elle faisait jusqu'à présent. Il s'agit notamment du contrôle des établissements sanitaires, des établissements de l'A.S.E. ou du contrôle de la qualité de l'air, sujet de santé publique ô combien important pour nos concitoyens.

Pourquoi sommes-nous opposés au transfert de ces activités au privé ? Tout simplement parce que nous constatons chaque jour qu'en matière d'expertise, les acteurs privés ne sont pas fiables. Il y a quelques mois, on apprenait que le groupe Volkswagen, vernis scientifique à l'appui, mentait sur les émissions polluantes de ses véhicules. Plus récemment, c'est le cas du Pr Michel AUBIER qui a mis en lumière les dérives des liaisons dangereuses avec le secteur privé, qui en matière de pollution peut avoir des intérêts contradictoires avec la santé publique.

Ce professeur, chef du service de pneumologie-allergologie à l'hôpital Bichat de Paris, déclarait récemment à la télévision qu'il ne pensait pas, je cite : "que le fait d'être exposé à une pollution ambiante, comme on en a dans des villes comme Paris, prédisposait au cancer du poumon". Il me semble que ce propos doit interpeller dans nos rangs.

Le problème, c'est que le Pr Aubier oubliait tout simplement de rappeler qu'il était également médecin-conseil de l'entreprise Total, fonction qu'il occupe contre une rémunération avantageuse de 50 à 60.000 euros par an, fonction qu'il n'avait pas non plus daigné déclarer lorsqu'il était auditionné par la commission d'enquête sénatoriale sur le coût économique et financier de la pollution de l'air en avril dernier.

Je m'arrêterai à ces deux exemples ; l'exemple de l'amiante aussi pourrait être ajouté. Je pense qu'ils suffisent à expliquer notre opposition à l'abandon d'une partie des capacités d'analyse publique. Nous ne sommes pas pour que tout forcément soit public mais pour qu'une partie reste dans le giron public.

Vous le savez, nous sommes extrêmement attachés au service public car nous pensons que lui seul peut offrir une garantie de statut pour les personnels et des moyens récurrents qui permettent précisément aux chercheurs de s'affranchir des logiques purement comptables. Les chercheurs et techniciens du service public peuvent plus facilement développer un travail rigoureux dans l'intérêt de tous. Je dis : "ils peuvent", pas forcément "ils le font" mais, évidemment, ils ont une garantie que n'ont pas les chercheurs du privé.

L'exemple le plus flagrant des formidables capacités du secteur public est celui de l'alerte au réchauffement climatique. La mobilisation des peuples et de leurs Gouvernements lors de la COP 21 n'aurait jamais eu lieu sans le travail du G.I.E.C., ce groupe d'experts indépendants constitué en France par des chercheurs statutaires travaillant dans des laboratoires publics.

Ces chercheurs ont révélé la réalité objective du réchauffement. Les garanties que leur ont apportées leur statut et le financement récurrent a permis à ces chercheurs d'être de vrais lanceurs d'alerte, indépendants des lobbys pétroliers, indépendants des lobbys religieux et indépendants des lobbys idéologiques.

Notre deuxième réserve sur ce projet est liée à son impact sur les personnels et usagers. Nous nous demandons encore ce que deviendront précisément les dizaines d'agents du S.M.A.S.H., le Service de désinfection de la Ville de Paris. Dans quelle direction seront-ils incorporés ? Pour quelles missions ? Dans quelles conditions ? Les agents ont essayé de se faire entendre pour que leur avis soit pris en compte mais ils se sont heurtés à un mur, ils se sont heurtés à un projet déjà ficelé, impossible à négocier. Ce n'est pas notre conception d'une bonne gestion, que je n'oserais appeler de gauche.

Du côté des usagers, la Ville assurait jusqu'à présent des interventions chez les particuliers, comme par exemple la dératisation. Là encore, le choix a été fait de laisser le champ libre au secteur privé, mais si je m'en tiens aux derniers échanges que nous avons eus avec l'Exécutif, la Ville devrait conserver une partie de ses moyens pour continuer à intervenir chez les particuliers les plus modestes. Des critères sociaux ont-ils été arrêtés pour ces prestations ? A quel stade en est-on ?

C'est pour l'ensemble de ces raisons que les élus du groupe Communiste - Front de Gauche voteront contre ces trois projets de délibération. Je le redis pour conclure, nous ne soutenons pas une réforme qui est une double erreur pour le service public, ses agents et les usagers, mais aussi pour une bonne expertise du risque environnemental.

La santé publique mérite mieux que la libéralisation, la santé publique mérite notamment un service public de qualité.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Pour répondre à votre intervention, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler que les deux projets de délibération, le DASES 7 et le DASES 162 G qui suivent, portent sur un transfert de gestion de compétences et de moyens du Département à la Ville, et pas du Département vers le privé. C'est cela, l'objet des projets de délibération qui vous sont soumis.

Ces projets de délibération s'inscrivent, comme vous l'avez rappelé, dans l'évolution du BSEH, qui est renommé Service parisien de santé environnementale et qui a vocation à mettre en œuvre le plan "Paris Santé Environnement" que notre Conseil a adopté au mois de décembre. Il s'agit, dans ce cadre-là, encore une fois, du transfert de compétences d'un des laboratoires, le Laboratoire amiante fibres et particules qui prend la suite du L.E.P.I., du Département vers la Ville.

Je rappelle que le plan "Paris Santé Environnement" vise à améliorer la qualité globale de l'environnement de vie des Parisiennes et des Parisiens et que cela passe par une meilleure identification, une meilleure évaluation des

facteurs environnementaux, chimiques et biologiques auxquels ils sont exposés pour pouvoir mettre en œuvre des actions pertinentes et efficaces.

Il faut aussi souligner que ces laboratoires mènent des expertises pour toutes les directions de la Ville qui en font la demande et donc au bénéfice des personnels de la Ville.

Il s'agit donc par la réforme du Service parisien de santé environnementale de créer trois nouveaux laboratoires : le laboratoire des polluants chimiques, qui va s'intéresser aux polluants de l'air extérieur et intérieur pour développer de nouveaux programmes d'analyse, notamment sur les perturbateurs endocriniens ou sur les nanoparticules, le laboratoire des micro-organismes et des allergènes, qui va développer l'hygiène microbiologique alimentaire notamment - je pense à la restauration collective de la Ville -, et le Laboratoire amiante fibres et particules dont il est question aujourd'hui, qui travaillera sur des prélèvements effectués en particulier sur des patients, mais de façon plus générale au bénéfice de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Cette nouvelle organisation a été approuvée suite à l'adoption du plan "Paris Santé Environnement". Elle a été présentée dans les instances paritaires qui l'ont également approuvée et, aujourd'hui, c'est sa mise en œuvre qui débute.

Je crois que nous n'arriverons à donner la plénitude du fonctionnement à l'ensemble de ce nouveau service parisien de santé environnementale qu'en maintenant une expertise et des actions publiques de haut niveau et en les connectant mieux au travail du monde associatif et du monde des chercheurs. Ce sera l'étape suivante, qui est inscrite dans notre plan d'urgence d'un véritable pôle de santé environnementale à la Ville.

En tout état de cause, ces projets de délibération ne portent en aucun cas sur les transferts vers le privé. Tout au contraire, elles viennent marquer le renforcement de notre action publique en la matière.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER, pour ces éclaircissements.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 162 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 162 G).

Je vous remercie.

### **2016 DASES 25 G - Subvention (6.000 euros) à l'association SOS Amitié Paris Ile-de-France (92 Boulogne-Billancourt).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 25 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association SOS Amitié Paris Ile-de-France.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement attirer votre attention sur le travail de cette association, créée il y a plus de 50 ans, qui est un acteur majeur de la prévention du suicide, les appels de SOS Amitié évoquent de plus en plus souvent la violence et l'angoisse dans notre époque ultra connectée, le sentiment de solitude n'a jamais été aussi fort.

Aussi, cette association a ouvert, en janvier dernier, dans le 17e arrondissement, son 8e centre d'écoute en région parisienne, le 51e en France. Comme pour les autres, il fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par an avec au bout du fil 8 écoutants formés par des psychologues. A terme, ils seront 70 dans cette nouvelle structure.

Au fil des ans, les appels à SOS Amitié Paris Ile-de-France ne cessent d'augmenter. Ils ont dépassé l'an dernier le cap des 265 écoutants qui ont répondu à plus de 100 000 appels, soit plus 8 % par rapport à 2014.

Même si nous sommes en principe contre la gabegie de la Municipalité en matière de subventions votées à des associations parfois passives pour ne pas dire plus, je vous demande de revoir votre position sur le montant de cette subvention. 6.000 euros au regard de l'utilité avérée de ce service d'écoute, c'est juste vraiment dérisoire.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Monsieur le Maire, merci, Monsieur BOULARD, d'avoir rappelé que SOS Amitié fait partie de ces associations qui occupent peu la scène médiatique, mais font un travail quotidien essentiel pour les habitants de notre ville, qui ont des difficultés psychologiques, ou simplement souffrent de solitude et ont besoin à un moment donné, de trouver une écoute et un réconfort.

Effectivement, ce sont plus de 100.000 personnes qui ont fait appel à SOS Amitié en 2014, cela montre l'importance du travail qu'effectue cette association.

Et fait marquant d'ailleurs, d'année en année, SOS Amitié constate une augmentation du nombre et de la durée des appels qui lui sont adressés.

Parmi les appelants, la plupart des appelants sont parisiens mais pas que, et parmi ceux qui répondent, les écoutants bénévoles, qui sont nombreux, près de 300 maintenant, une part importante est constituée de Parisiennes ou de Parisiens.

Tout cela fait de SOS Amitié une association qui remplit un rôle utile pour aider à lutter contre la solitude et la difficulté psychologique que ressentent certains des habitants de notre ville. C'est la raison pour laquelle nous soutenons d'année en année SOS Amitié.

Elle a présenté cette année une demande en hausse sur la subvention de l'année dernière, effet rare, nous avons donné suite à cette demande de hausse, et donc, nous avons attribué l'exact montant que SOS Amitié sollicitait de notre collectivité. Nous avons donc répondu à 100 % de sa demande cette année, voilà pourquoi la subvention qui vous est proposée est de 6.000 euros.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Rappelons que nous ne pouvons pas donner plus que le montant demandé par une association.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 25 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 25 G).

**2016 DASES 146 G - Renouvellement de la convention triennale avec le groupement d'intérêt public maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 146 G relatif à la MDPH de Paris.

Je donne la parole à Fanny GAILLANNE...

Alors Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la MDPH, Maison départementale des personnes handicapées, groupement d'intérêt public, est placée sous la tutelle administrative et financière de notre Département.

Cette subvention annuelle est une occasion importante d'aborder le fonctionnement, les réussites et les perspectives de cette institution devenue l'intersection de toutes les actions publiques en direction des personnes handicapées de Paris.

La MDPH est aujourd'hui le guichet unique du handicap. Nous devons poursuivre dans ce sens.

Elle doit pouvoir devenir, pour la personne en situation de handicap, cet interlocuteur unique responsable de toutes les dimensions de son accompagnement, que le rapport PIVETEAU "Zéro sans solution" préconisait.

Cette année 2015 a vu la MDPH de Paris mobiliser considérablement ses équipes vers une diminution des délais d'attente. C'était une priorité.

J'ai pu constater en tant que présidente de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, que 2015 a vu une réduction significative de l'ordre d'un tiers des délais globaux de traitement des dossiers. Ce, malgré une hausse de 8 % des demandes.

Par ailleurs, le travail de fond a bien démarré pour réussir la mutation des pratiques des équipes pluridisciplinaires vers une approche globale des personnes et de leur parcours. Les deux prochaines années seront des années charnières pour la MDPH, dans les réponses qu'elle saura apporter à ces enjeux.

Je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme des équipes qui, sous la houlette de Benjamin VOISIN, ont réussi à avancer tant sur le point quantitatif que sur le plan qualitatif.

Premier point, pour ce qui est de l'amélioration des délais moyens, nous sommes donc passés de 9 à 5 mois maximum.

Les stocks de dossiers non traités se réduisent, ce qui est fondamental car nous ne devons pas accepter un fonctionnement dans lequel il y a encore des demandes en attente depuis un an ou plus.

Il y a encore fort à faire du côté de la prestation compensatoire du handicap, qui demande aux équipes des évaluations fines, souvent d'aller chez les personnes. Bref, beaucoup de temps, ce qui aujourd'hui signifie trop de délai sur cette prestation du Département.

Je souhaite en souligner l'importance, la très vitale aide humaine, les adaptations du logement ou encore les aides au transport.

Pour avancer sur cette amélioration des délais, la MDPH a encore quelques marges de manœuvre : limiter le nombre de dossiers déposés par an et par usager en alignant des dates de fin de droits ou encore en augmentant les durées des droits accordés. L'organigramme et les organisations du travail se peaufinent et des perspectives du côté de l'évolution de la réglementation se dessinent.

Mais, les marges sont limitées.

Les mesures engagées doivent permettre de consolider, en 2016 et 2017, cette baisse des délais.

Et des perspectives de hausse croissantes des demandeurs, notamment en conséquence du vieillissement de la population sont à prévoir, auxquelles il faudra faire face.

Second point sur la réponse personnalisée et l'évolution vers une logique de parcours. Oui, la MDPH a démarré sa transition vers un modèle où la globalité des situations et les parcours des personnes sont pris en compte, où l'on façonne des réponses accompagnées, a minima pour les situations les plus complexes aujourd'hui.

Concrètement, il s'agit de perspectives de grande ampleur. La pénurie de lieux adaptés pour des profils de personnes divers, en premier lieu bien sûr pour ceux présentant des troubles autistiques, des polyhandicaps, ou certains troubles du comportement rend cette démarche indispensable.

Elle va permettre de renforcer le rôle de la MDPH vers cet objectif de ne laisser personne au bord du chemin.

Elle va abonder vers une meilleure cohérence de la mobilisation des ressources de notre territoire.

C'est une étape importante pour la poursuite des objectifs d'égalité de la loi de 2005.

C'est un nouveau métier finalement pour cette institution, qui va impliquer la collaboration de nouveaux professionnels de la formation continue et des réorganisations dans les rôles et les fonctions des équipes.

Cette mutation devra d'ailleurs s'accompagner d'une évolution de tous les partenaires de la MDPH, les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, acteurs de l'éducation aussi, qui doivent s'impliquer dans cette approche plus accompagnée, plus partenariale.

Le prochain schéma départemental pour l'économie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap, qui est en cours d'élaboration cette année, devra prendre en compte cet enjeu.

Pour finir, je souhaite donc insister sur les perspectives pour les années à venir.

L'accroissement structurel de la dotation d'équilibre du Département sera incontournable, il y a nécessité d'augmenter les moyens dès le budget 2017 de la MDPH.

Les réformes menées à moyens constants, humains comme budgétaires, arrivent au bout. Nous devons prendre en compte les besoins et y répondre pour faire face à ces défis d'une ville inclusive et bienveillante.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SOLANS, effectivement, le projet de délibération qui vise à repasser la convention triennale avec la MDPH est l'occasion de poser les grands enjeux auxquels cette institution va faire face.

Vous l'avez rappelé, le travail qui a été effectué depuis deux ans a permis de réduire considérablement les délais d'instruction des dossiers et de faire en sorte que, même si nous ne sommes pas encore tout à fait dans le cadre des délais légaux qui sont imposés, nous avons atteint un terme de réponse qui fait que nous ne recevons quasiment plus de plaintes des usagers.

Ce résultat a été obtenu malgré un accroissement très élevé des demandes entrantes. C'est un accroissement structurel, qui probablement se poursuivra les années à venir et, dans le même temps - et vous l'avez souligné - avec un maintien des moyens humains et matériels de la MDPH, c'est-à-dire sans progression de ces moyens.

Effectivement, les efforts de simplification, de rationalisation, ne peuvent pas, à un moment donné, porter atteinte à la qualité de l'évaluation et du suivi.

Par ailleurs, les MDPH, qui sont des créations relativement récentes - elles vont fêter leur 10 ans cette année seulement, même moins puisque c'est la loi de 2006 qui les a créés, mais elles se sont mises en place un peu après - ne sont pas encore complètement déployées dans leur rôle. L'accompagnement personnalisé est un point extrêmement important pour l'avenir des MDPH. L'instruction et l'attribution des prestations est une chose. L'accompagnement personnalisé des personnes en situation de handicap, notamment des cas les plus complexes qui nécessitent un temps important en investissements humains et matériels, nécessite que les MDPH aient justement les moyens de remplir leur mission.

Cette évolution du rôle des MDPH est un souhait de l'Etat. C'est une demande des personnes en situation de handicap. D'ailleurs, des progrès réels sont enregistrés. Je pense, en particulier, à la scolarisation des enfants en situation de handicap qui a beaucoup progressé ces dernières années et pour laquelle il reste du chemin à faire.

Alors, oui, je souscris à votre inquiétude, à votre alerte. Il est clair que la base sur laquelle la dotation de la MDPH est fondée, est une base qui devra être révisée à court terme. Il en va effectivement de la garantie de la qualité, du suivi et de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans notre Ville. C'est ce qu'a rappelé la Maire dans la communication qu'elle a présentée devant notre Conseil à l'automne dernier. C'est bien dans ce sens-là que nous travaillons et que, lorsque nous adopterons le prochain budget, nous tiendrons

particulièrement compte des efforts faits par la MDPH pour lui permettre de poursuivre et de développer son activité aux meilleures conditions et au grand bénéfice des personnes en situation de handicap qui y ont droit.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 146 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 146 G).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la subvention et l'accompagnement de l'association L.I.R.E.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la subvention à l'association L.I.R.E.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés et notamment les vœux référencés n<sup>os</sup> 17, 18 et 18 bis, qui sont relatifs à la subvention et l'accompagnement de l'association L.I.R.E. à Paris.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente un vœu au nom du groupe Socialiste et Apparentés concernant une association qui initie, développe la lecture chez les tout-petits et dans leurs familles, notamment celles qui en ont le moins l'accès, et dont les locaux sont situés dans un quartier politique de la ville du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Cette démarche a convaincu la Ville de Paris par sa qualité et sa réussite depuis de nombreuses années, d'ailleurs, depuis l'origine. En effet, elle repose sur la réflexion d'associer étroitement les parents à la nécessité de rendre le livre présent dans la vie de l'enfant et ce, dès son plus jeune âge. C'est pourquoi les lectrices et lecteurs de L.I.R.E. à Paris interviennent dans de nombreux lieux de la petite enfance et prioritairement dans les quartiers populaires parisiens, en lien étroit avec les professionnels. L'association développe et actualise chaque année sa réflexion pour toujours mieux l'adapter.

Cette expertise est indispensable sur le territoire parisien parce qu'elle repose aussi sur un travail croisé de psychologues, de professionnels de la petite enfance, d'enseignants et d'enseignantes. C'est pourquoi le groupe Socialiste et Apparentés a souhaité sensibiliser sur la nécessité de la conserver. Or, acter une baisse de subvention de 40 % en 2016, a pour conséquence immédiate de perdre une partie des compétences et des réflexions acquises, sans possibilité de transmission à d'autres, sans permettre à l'association de développer ses activités avec de nouveaux partenaires ou de remanier son projet.

C'est pourquoi nous vous proposons d'étaler cette baisse, de réfléchir à la transmission de cette expertise dans toute sa qualité et d'accompagner, avec beaucoup de bienveillance, les évolutions de cette association soutenue, depuis l'origine, par la Ville.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame MAQUOI.

Pour nous présenter le vœu n° 18, la parole est à Mme PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Je vais compléter un peu.

Nous souhaitons aussi soutenir l'association L.I.R.E. à Paris qui travaille pour donner le goût de la lecture aux enfants les plus jeunes, comme une arme contre l'exclusion.

On le sait, l'accès aux livres et à la lecture a une importance considérable contre l'échec scolaire, contre l'illettrisme.

L'association L.I.R.E. à Paris a su concevoir et développer des méthodes pédagogiques spécifiques associant les parents. Le travail de ces 15 lectrices et lecteurs est reconnu à la fois par les professionnels de la culture, du livre, de la petite enfance et par les usagers.

C'est pour cela que le groupe Communiste - Front de Gauche a été plus que surpris d'apprendre que cette subvention était diminuée drastiquement de 40 %, donc de 150 000 euros, et cela sans que l'association ne soit prévenue en amont puisque sa direction ne l'a appris qu'à peine un mois avant que le couperet ne tombe.

C'est extrêmement brutal et met en danger ses activités, pour une association qui a su pourtant se diversifier en développant un secteur de formation et en agissant dans les PMI, mais aussi dans les bibliothèques, les relais d'assistantes maternelles ou d'autres structures implantées en quartiers "politique de la ville".

Nous voulions par ce vœu à la fois avoir la garantie que ces actions en direction des publics qui en ont tant besoin ne seraient pas abandonnées et, surtout, permettre à L.I.R.E. à Paris d'avoir le temps de rebondir en construisant un plan en concertation avec eux, pour permettre une baisse plus étalée de la subvention.

Si nous acceptons le vœu qui nous est proposé, c'est parce qu'il affiche la volonté d'internaliser et de former des agents de la Ville. Et vous savez que nous sommes attachés au service public. Vous nous prenez, en quelque sorte, par les sentiments. Nous ne souhaitons pas voir disparaître le savoir-faire et la qualité des actions de l'association. Au contraire, nous pensons qu'il faudrait les développer. Aussi, nous serons vigilants quant à la formation des agents de la DFPE et au soutien de l'association.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour répondre à ces deux vœux et présenter le vœu n° 18 bis de l'Exécutif qui nous prend par les sentiments, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans être sentimental, en tout cas, l'accès à la lecture pour tous, dès le plus jeune âge, est une démarche qui permet de travailler à prévenir l'échec scolaire, qui permet de lutter contre l'exclusion et contre l'illettrisme. Ce sont des actions essentielles. C'est bien parce que ces actions sont essentielles que j'ai souhaité, avec la DFPE, que nous formions des personnels de la Ville de Paris, des personnels de la petite enfance, pour mener ces actions.

Dès ce début d'année, 4 agents de la DFPE vont être mis sur ce programme de lecture à Paris et, à terme, ils seront 15. "A terme", c'est-à-dire quand nous aurons achevé de discuter avec l'association pour déployer le dispositif municipal en complément du dispositif associatif existant.

Je rappelle qu'à l'heure actuelle, L.I.R.E. à Paris utilise 14 lectrices, pour une part à temps partiel.

Nous allons déployer nos actions dans nos établissements de PMI départementale. Mais à aucun moment il n'a été question d'arrêter le soutien à L.I.R.E. à Paris dans les PMI associatives et dans les autres structures, notamment les RAM dans lesquelles elle intervient.

Pour cette association, il y a donc évidemment un avenir qui est de poursuivre dans ces structures et qui est de développer son action dans d'autres types de lieux.

J'ai donc reçu les responsables de l'association et je leur ai proposé de regarder le calendrier de bascule des associations prises en charge à "L.I.R.E. à Paris" vers la Ville, de solliciter "L.I.R.E. à Paris" pour qu'elle participe à la formation de nos personnels par un marché de formation, et de les aider à développer leurs activités dans d'autres secteurs.

C'est ce que reprend ce vœu que je vous propose d'adopter et qui témoigne d'un engagement inédit de notre Municipalité pour ces actions de lecture en direction des jeunes enfants.

Je vous remercie.



**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Je suis saisi d'une explication de vote de Mme SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

"L.I.R.E. à Paris" doit vivre. C'est une évidence pour qui connaît l'action de cette association contre l'exclusion, par la porte d'entrée que représente l'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge.

La méthode est extrêmement simple et mise au point par l'association A.C.C.E.S., Action culturelle contre les exclusions et les ségrégations, qui en est l'association mère. Lire à haute voix aux bébés partout où ils sont, eux et leur famille dont ils sont indissociables.

Cette simplicité dans l'action s'appuie sur des travaux importants de pédopsychiatres et de psycholinguistes. Elle a fait ses marques à Paris qui, avec ses professionnels de la petite enfance et ses bibliothécaires, a développé au sein de "L.I.R.E. à Paris" cette volonté commune de s'engager dans cette démarche.

Alors le groupe Ecologiste de Paris votera ce vœu de l'Exécutif pour que "L.I.R.E. à Paris" poursuive son action dans nos quartiers, en particulier les plus populaires.

Au-delà de toutes pistes d'actions visant à favoriser la transition dans les P.M.I., nous souhaitons insister : acteur culturel, s'il en est, une telle association doit se voir renforcer en lien avec les bibliothèques et les bibliothécaires où sont les livres qui sont, de par leur mission, trop peu hors les murs.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je comprends de vos deux interventions que les vœux n° 17 et n° 18 sont retirés.

Madame MAQUOI ?

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Ils sont effectivement retirés et nous regarderons avec vigilance la suite.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

Madame PRIMET, j'ai cru comprendre qu'il était également retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 53).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une présentation des activités de l'association "Gaïa".**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 19 relatif à une présentation des activités de l'association "Gaïa".

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Monsieur le Maire, effectivement, beaucoup de gens sont inquiets suite à l'installation de l'association "Gaïa", rue de la Pierre-Levée.

Les riverains ont découvert récemment ce projet et, considérant que cette association a pour objectif de gérer des établissements médico-sociaux spécialisés dans la prévention et l'accompagnement de personnes en matière d'addictologie et de toxicomanie, et que ce programme, certes louable et plus que louable, va être transféré dans un lieu qui nous semble inadapté, dans la mesure où c'est une rue extrêmement étroite et où les mouvements importants de personnes posent plus de risques que sur l'avenue qui était très large où était précédemment installé

ce local, nous vous demandons, les élus du groupe les Républicains et ceux du 11e, de préciser la teneur exacte des activités qu'exercera cette association rue de la Pierre-Levée.

Quelles sont les mesures que vous prendrez, tant au niveau organisationnel que sur le plan de l'aménagement pour éviter tout rassemblement sur une rue aussi étroite et densément habitée, afin d'éviter tout dérapage ? Et également comment vous allez favoriser les circulations et les canalisations de personnes et leurs déplacements dans cette rue très étroite ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur SAINT-ETIENNE, la structure dont il est question, et qui est gérée par "Gaïa" comme vous l'avez rappelé, est actuellement déjà localisée dans le 11e arrondissement, avenue Parmentier.

Il s'agit d'un C.S.A.P.A., c'est-à-dire un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. C'est un établissement médico-social qui est installé de longue date avenue Parmentier et qui ne pose aucun problème au voisinage. Il n'y a pas de troubles qui aient été signalés et son insertion dans l'environnement ne pose aucune difficulté. Il s'agit du simple déménagement de ce C.S.A.P.A. de l'avenue Parmentier vers la rue de la Pierre-Levée qui est situé à environ 300 ou 400 mètres.

J'ai de la difficulté à comprendre votre interrogation sur la nature précise des activités, elle ne changera pas. "Gaïa" l'a indiqué et le maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, a reçu une partie des riverains, a reçu "Gaïa", les associations concernées et toutes les explications ont pu être données.

S'il est nécessaire d'organiser une nouvelle réunion, je ne doute pas que François VAUGLIN l'organisera, avec le grand sens de la concertation et du dialogue qui le caractérisent. Mais je ne vois pas, dans votre vœu, ce que l'on peut retenir.

L'argument que vous présentez est de dire que cela poserait des problèmes parce que la rue de la Pierre-Levée est trop étroite. Moi, je vous confesse mon ignorance à savoir quelle est la largeur d'une rue qui autorise l'implantation d'un C.S.A.P.A. Mais à l'heure actuelle, jamais personne à Paris, et il y a 17 ou 18 C.S.A.P.A. à Paris, n'a pu mettre en évidence de lien entre la largeur d'une voirie et la bonne qualité d'insertion dans l'environnement.

Donc, je vous demande de retirer votre vœu, parce que les informations sont très claires et, si vous ne le souhaitez pas, je suis au regret d'y émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour une explication de vote.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Je ne vais pas dire grand-chose de plus que M. Bernard JOMIER.

Effectivement, nous sommes assez inquiets en fait devant un vœu de cette nature, parce que demander à ce qu'il y ait une canalisation dans une rue de personnes qui viennent simplement consulter, cela ressemble beaucoup plus à une espèce de peur d'une horde de gens qui viendraient et qui, tout d'un coup, envahiraient Paris ou une rue, alors que d'abord cela ne s'est jamais posé effectivement, comme vient de le dire Bernard JOMIER, avenue Parmentier. Et d'autre part, ce sont plutôt des gens qui viennent au compte-gouttes, et heureusement que des associations comme cela sont là pour les accueillir.

Bien sûr, nous voterons contre ce vœu.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - C'est simplement pour souligner le ridicule de ce vœu, parce qu'il s'agit d'un déménagement de 800 mètres. 800 mètres à côté, cela ne posait aucun problème. Il n'y a aucun changement d'activité. Ce sont les mêmes personnes concernées. Et là, tout d'un coup, à 800 mètres près, cela poserait plein de problèmes ?

Nous ne voterons pas ce vœu.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

Monsieur SAINT-ETIENNE est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Evidemment, je le maintiens.

D'abord, je précise que ce n'est pas simplement un déménagement mais un changement de topographie très important et tous les riverains sont extrêmement inquiets. Donc, je maintiens le vœu.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

**2016 DFPE 5 - Subvention de fonctionnement (1.108.482 euros), subvention d'équipement (288.177 euros), avenants et convention à l'association "U.D.A.F." pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 5 relatif à l'attribution de subventions à l'association "U.D.A.F." pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous en doutez, il ne s'agit pas pour nous de contester quelques subventions pour la création de places en crèche supplémentaires à Paris. Vous vous êtes fixé un objectif de création de 5.000 places d'accueil de jeunes enfants pour cette mandature, et déjà en 2015 seules 470 ont été créées. Et depuis le début de la mandature, le total s'élève péniblement à 880 places. Bien loin de l'objectif municipal théorique annuel, et à des années-lumière de la demande croissante des familles parisiennes, que vous occulterez en partie et de manière sélective.

En effet, à l'échelle parisienne, on observera que les 12e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements ont connu un minimum de 60 ouvertures de places en 2015. Et hormis le 17e qui bénéficie d'un nouveau quartier dans l'Ouest parisien, seul deux arrondissements ont bénéficié de l'ouverture de places en 2015 : le 15e, avec 2 nouvelles places et où la situation est intenable compte tenu de la demande très forte, et le 7e avec 15 nouvelles places.

D'une manière plus générale, nous ne pouvons que nous réjouir de ces nouvelles places d'accueil de jeunes enfants, bien que certains arrondissements ne semblent pas particulièrement bénéficier du plan de création de 5.000 places sur la mandature.

Nous déplorons également l'attitude de l'Exécutif qui tarde à communiquer ces chiffres. Pour exemple, les chiffres de l'année 2014 ne nous ont été transmis que le 12 février 2016. C'est pourquoi nous avons boycotté la réunion du Comité de suivi vendredi dernier.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis un peu perplexe parce que je n'ai pas bien compris quel était le lien. Je comprends néanmoins que vous êtes a priori d'accord avec l'objectif de la Maire d'augmenter le nombre de places en crèche à Paris et j'en suis heureuse.

Je n'ai pas bien compris ce qui vous faisait grief dans le projet de délibération sur lequel vous êtes inscrit, qui concerne néanmoins - si je ne me trompe pas - votre arrondissement, vous rappelant qu'en ce qui concerne votre arrondissement, vous aviez bénéficié de la création de 675 places sur la mandature 2001-2014 alors que vous n'aviez pu en obtenir que 20 entre 1995 et 2001.

Si je perçois une critique sur les choix d'implantation qui sont ceux de la majorité aujourd'hui pour déployer justement cet objectif de 5.000 places, je vous invite, au lieu de faire du boycott un peu primaire, à participer aux travaux justement de suivi de ce déploiement des 5.000 places. En effet, vous observeriez que c'est un déploiement qui, en tout cas, utilise toutes les offres qui sont possibles à Paris, qui utilise bien évidemment le déploiement de places municipales mais également le déploiement de places avec des partenaires, et pour la majeure partie de ces partenaires, des associations.

Et vous observerez, quand vous participerez aux travaux de ce groupe, que la mise en œuvre et le déploiement des 5.000 places doivent répondre à un certain nombre de règles et s'attachent notamment aux choix et aux besoins des arrondissements. Les besoins des arrondissements, nous les travaillons aussi avec certains de vos collègues.

J'en profite pour saluer la participation de nombre d'arrondissements de l'opposition à ce chantier "transparence et harmonisation de l'attribution des places en crèche" qui permet justement d'être au plus près de l'étude des besoins des arrondissements pour répondre aux caractéristiques et à la sociologie, à la composition des familles des arrondissements concernés.

En effet, on ne peut pas déployer - vous êtes sur une lecture totalement arithmétique et donc stérile puisqu'il s'agit de répondre à des besoins humains - une lecture arithmétique qui ne se suffit pas à elle-même et qui doit être complétée précisément avec une étude fine des besoins des familles dans ces arrondissements.

C'est pourquoi je ne sais pas trop quoi vous répondre de plus que de participer à ces travaux, d'être attentifs, d'être rigoureux et d'être pragmatiques dans vos observations et de vous inviter à venir au prochain comité qui se réunit annuellement, qui n'a pas pu se réunir pour des raisons dont je me suis expliquée l'année dernière puisque j'étais en congé maternité dans le premier trimestre 2015, qui a pris un peu de retard. Ce retard a été rattrapé cette année et nous tiendrons donc nos engagements de se réunir et d'observer la progression en 2017 pour l'année 2016.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DFPE 5).

## **2016 DFPE 10 - Réalisation de deux crèches collectives de 68 places 23/27, rue de l'Evangile (18e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/R.I.V.P.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 10 concernant la réalisation de deux crèches collectives, dans le 18e arrondissement, rue de l'Evangile, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 20.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Très brièvement parce que ce projet de délibération est couplé au projet de délibération DLH 8 sur lequel je m'exprimerai plus longuement. C'est simplement pour dire que cet amendement nous permet de voter le projet de délibération parce que celui-ci nous demandait en quelque sorte de donner un chèque en blanc à la Maire de Paris pour un projet d'urbanisme, mais qui concerne deux crèches. Les chèques en blanc, ce n'est pas de bonne gestion ; on préfère que cela soit soumis à la concertation publique ainsi qu'à un retour en Conseils d'arrondissement et de Paris, ce que garantit l'amendement.

Voilà pourquoi, avec cet amendement, nous voterons de bon cœur et avec le sourire ce projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN, pour cet enthousiasme.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour vous répondre.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois que les projets de délibération relatifs aux crèches cristallisent un certain nombre de revendications.

Néanmoins, pour le recentrer sur ce sur quoi il porte puisque l'objet de cet amendement était de renforcer la dynamique participative des habitants lorsqu'un projet de cette nature est proposé et va se construire, nous donnons un avis favorable, précisément pour que, bien évidemment, soit inclus cette démarche qui - je suppose et c'est ainsi que je l'ai compris - ne s'applique pas seulement aux crèches, mais à tous types de démarches. En tout cas, cela fonctionne pour les crèches.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame OUMER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 20 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFPE 10).

Je vous remercie.

### **2016 DFPE 182 - Réalisation d'une crèche collective de 99 places sur l'îlot Botzaris/Fessard 3/5, rue Préault - 28/30, rue Botzaris (19e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat OPH.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 182 concernant la réalisation d'une crèche collective de 99 places sur l'îlot Botzaris/Fessard 3/5, rue Préault - 28/30, rue Botzaris, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce quartier du 19e arrondissement a un vrai besoin d'ouverture de places en crèche. Oui, l'ouverture de places supplémentaires sur ce quartier est nécessaire pour permettre une équité dans l'accès à l'accueil collectif de jeunes enfants.

La restructuration avec extension de 15 places de la crèche Préault que nous propose ce projet de délibération est donc une perspective positive que nous approuvons. L'opération que l'on peut qualifier de "tiroir" permettra une continuité de l'accueil des enfants, c'est une très bonne chose.

Cependant, pour les élus écologistes, ce projet de délibération pose quelques problèmes et amène des remarques : tout d'abord, sur le plan de la crèche en elle-même, enfin sur le programme de plus grande ampleur qu'elle entame effectivement.

Premier point donc des remarques sur le plan de la crèche et de sa restructuration : la capacité d'accueil de la crèche ainsi agrandie qui amène son lot de questions sur le futur fonctionnement de l'établissement.

Nous avons beaucoup d'établissements sur cette mandature dont nous augmentons la capacité d'accueil avec des crèches qui arrivent, comme celle-ci, à près de 100 enfants. Ce n'est pas la tendance historique dans le domaine et les réflexions pédagogiques des spécialistes convergent vers des échelles plus petites pour s'adapter mieux aux tout-petits et construire des projets éducatifs solides.

Alors puisque nous devons faire preuve, dans des situations comme celles-ci, de pragmatisme en la matière, il faut nécessairement, selon nous, questionner l'architecture intérieure et les espaces qui seront dédiés à autant d'enfants. Cette architecture doit être adaptée - et aux services de projets pédagogiques - à la bonne échelle pour l'accueil des tout-petits.

Le cahier des charges et les schémas types des structures d'accueil Petite enfance de la DFPE doivent savoir s'adapter pour être au service des projets éducatifs et sociaux. Puisque nous ouvrons des lieux de si grande taille, la réflexion sur les aménagements et des spécificités de projets à développer doivent se développer.

Dans les quartiers déficitaires où l'on ouvre des lieux de si grande capacité, la qualité et la créativité des projets et des constructions doivent permettre l'ouverture de crèches accueillantes et bien traitantes.

Second point enfin sur le programme car à y regarder de plus près, ce projet de délibération est une première pierre à un programme de plus grande ampleur, avec la construction d'un programme de logements et parkings en sous-sol par la Ville en lien avec la rénovation à terme des espaces extérieurs de l'ensemble "Paris Habitat".

Or là, nous identifions dans un tel programme des points qui peuvent clairement nous poser problème en termes de densification du quartier ou encore la construction de parkings en sous-sol qui nécessite que l'on aille y regarder de plus près.

Nous avons là un problème de méthode : approuver le point de départ d'un programme dont nous n'avons pas encore connaissance. En conséquence, si nous votons favorablement la reconstruction de la crèche et son agrandissement, nous attendons d'avoir connaissance de ce programme dans le détail.

Nous serons attentifs à trois points : la densification, les besoins en équipements du quartier et le réaménagement des espaces de parkings en surface.

D'abord, sur l'enjeu de la densification, enjeu récurrent et qui fait débat au sein de notre majorité, en particulier dans un quartier déjà très peuplé comme celui-ci, la crise du logement, nous avons eu à le dire à de nombreuses reprises, ne pourra se régler de cette façon, et au détriment de la qualité de vie dans nos quartiers populaires.

Ensuite, la nécessité de répondre aux besoins d'équipements collectifs face à un quartier en mutation. Nous devons développer des espaces de vivre ensemble qui font défaut dans ce quartier peu doté en équipements et encore moins en salles pour les associations ou pour des lieux attendus partout, comme par exemple une ressourcerie. En termes d'équipements, je peux prendre l'exemple du centre d'animation du quartier qui demande à être redimensionné.

Enfin, la transformation des espaces de parking en surface, dans le cadre de telles réhabilitations, est une opportunité unique de contribuer à la transition écologique de la Ville : place à de nouveaux usages en lieu et place du tout-voiture, avec des points de compostage collectif, des petits vergers, et surtout avec la création de carrés potagers pour les familles locataires du parc social.

Vote favorable des élus écologistes donc, qui n'augure pas de la suite de notre positionnement. Ce programme, y compris la reconstruction de la crèche avec son agrandissement, pourra apporter au quartier et à ses habitants des avancées structurantes. Nous y serons attentifs.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour le groupe Socialiste et Apparentés, la parole est à Mme Halima JEMNI.

**Mme Halima JEMNI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Brièvement, quelques mots pour féliciter Mme OUMER pour ce projet de délibération relatif à la réalisation d'une crèche collective sur l'îlot Botzaris/Fessard en vue du transfert de la crèche collective située actuellement au 10, rue Préault.

La crèche Préault, construite en 1967, est l'une des plus anciennes du 19<sup>e</sup> arrondissement, et qui, malgré sa restructuration en 1991, ne fonctionne pas dans des conditions satisfaisantes. En effet, elle nécessite une mise aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie, une adaptation aux nouvelles normes du programme de la DFPE et surtout, un confortement de la structure, avec une reprise importante en sous-œuvre des fondations.

Afin de répondre à ces besoins, vous nous proposez aujourd'hui le relogement de cet établissement sur une emprise, propriété de "Paris Habitat", située sur l'îlot Botzaris/Fessard, juste en face de l'équipement actuel, et d'approuver la passation d'une convention avec "Paris Habitat", futur maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette nouvelle crèche.

Le groupe Socialiste approuve bien entendu ce projet et nous vous remercions, ainsi que "Paris Habitat", pour cette opportunité tant sollicitée par la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, et tant attendue par les parents et les professionnels de la crèche Préault. Nous sommes d'autant plus favorables que cette reconstruction présente deux avantages : ce relogement permet une continuité dans le mode de garde, ainsi que de maintenir la capacité actuelle sans la fermeture de la crèche, ce qui aurait fortement pénalisé de nombreuses familles en attente de places en crèche.

Le quartier des Buttes-Chaumont est le plus déficitaire actuellement sur le 19<sup>e</sup> arrondissement en matière de modes d'accueil, et manque également d'opportunités foncières. La reconstruction et la livraison de cet équipement en 2019, avec une augmentation d'accueil de 15 places, portant la capacité de la crèche Préault à 99 places, ainsi que la livraison d'une crèche collective de 44 berceaux fin 2018 rue de la Villette, sont primordiales pour toutes les familles en attente de ce quartier. Soyez-en donc à nouveau remerciée.

Enfin, quelques mots pour réagir aux propos d'Aurélié SOLANS, d'autant plus que nous avons déjà eu cet échange lors du Conseil d'arrondissement. Je pense, chère Aurélié, qu'il ne faut pas se tromper sur l'objet du projet de délibération.

Il s'agit aujourd'hui de voter pour la réalisation d'une crèche sur l'emprise de "Paris Habitat", et non sur un programme de logements sur la parcelle de la crèche actuelle, qui ne déménagera pas avant 2019. Sur cette parcelle, il y aura forcément et bientôt une étude urbaine, un projet de délibération qui donnera place au débat, qui sera, je n'en doute pas, passionnant.

En matière de logement, je ne suis pas en désaccord avec Aurélié, je pense qu'effectivement, il faut que l'on veille à un rééquilibrage entre les arrondissements en matière de logement social, mais je pense également qu'il n'est pas interdit, au sein d'un arrondissement, de veiller et de penser, et de réfléchir également à un équilibre entre quartiers.

Là où je ne suis pas totalement d'accord avec Aurélié : autant il y a des quartiers très denses dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, comme Michelet, comme place des Fêtes, comme Danube, autant je pense que Buttes-Chaumont, on ne peut pas le qualifier aujourd'hui de "peuplé" ou de "surpeuplé", d'autant plus que même s'il manque des équipements collectifs, il y en a quand même un certain nombre. La rue Préault est quand même à quelques mètres d'un parc de 26 hectares, d'assez nombreuses écoles, d'un centre d'animation, même s'il est petit, même s'il doit être réaménagé, d'un centre d'art, le centre d'art "Le Plateau", et également de futurs projets en matière de petite enfance.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame JEMNI.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie beaucoup mes deux collègues de leurs interventions, non seulement parce qu'elles viennent en soutien de ce projet de délibération et de ce projet d'implantation, mais surtout parce qu'elles permettent d'illustrer - et c'est fort regrettable que M. BOULARD ait quitté cette Assemblée - justement la complexité de ce déploiement des 5.000 places et de toute création de places dans un arrondissement parisien. En effet, il faut tenir compte - voilà, c'est l'opportunité foncière - de l'implantation. On profite d'une opportunité comme celle-ci et d'un programme plus large qui inclut effectivement des logements pour pouvoir réimplanter, pour mettre les locaux en conformité, pour améliorer les conditions de travail et les conditions de nos agents de la petite enfance, et les conditions d'accueil des enfants et des familles dans un établissement.

Nous en profitons pour augmenter le nombre de places, si c'est possible et si l'opération le permet. Nous tenons compte de l'intégration d'un tel projet dans le quartier d'un arrondissement.

Voilà une illustration d'un certain nombre d'objectifs, de conditions, parfois de contraintes techniques, qui font qu'une implantation est le déploiement des 5.000 places, ce n'est pas juste comme ça un choix en disant : "je veux ci, je veux ça à tel endroit". Cela répond à des mécanismes et à l'intervention de beaucoup de compétences et de beaucoup de personnels. Merci d'avoir pu donner une illustration de cette complexité que, néanmoins, nous soutenons tous collectivement.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 182.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 182).

### **2016 DFPE 186 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le dernier projet de délibération de la matinée, le projet de délibération DPE 186 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme le mois dernier, notre approbation est sollicitée pour le lancement d'un marché, article 30, alloti, relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de la petite enfance.

D'une capacité de 66 places, l'ouverture de ce nouvel établissement situé rue Falguière dans le 15<sup>e</sup> est attendue pour 2017.

Il est prévu une amplitude d'ouverture importante, soit de 8 heures à 19 heures. Une amplitude horaire que n'assurent pas nos établissements municipaux et qui vient certainement justifier ce choix.

Si le groupe Ecologiste est attaché à cette problématique importante de l'adaptation des services aux besoins des familles, si nous savons qu'avec les tout-petits des réponses au plus près de ces besoins doivent être construites, je veux redire encore l'ensemble des interrogations et réserves du groupe Ecologiste de Paris sur cette méthode des marchés article 30, avec un tel cahier des charges.

Nous nous abstenons encore sur un tel projet de délibération dans l'attente d'un cahier des charges plus contraignant sur le plan du projet d'établissement, tant au niveau éducatif que social, que du point de vue des ressources humaines ou encore de l'inscription territoriale.

Nous souhaitons très clairement qu'il n'ouvre pas vers des mises en gestion par des entreprises de crèches.

Quelle est la plus-value sociale et sociétale de cette délégation de gestion confiée in fine à des entreprises de crèches ?

Que ce soit sur le plan de la gestion du personnel ou d'une forme de marketing en lieu et place d'un travail social, elles sont clairement mises en question.

Trop d'éléments nous mènent à nous interroger sur la capacité de ces structures où le parent est un client, à répondre aux défis posés au secteur de la petite enfance.

Notre objectif ambitieux sur le plan quantitatif des 5.000 places en crèche de la mandature doit être tenu.

Et nous devons en même temps maintenir un cap ambitieux dans la qualité du réseau de structures d'accueil qui maillent et vont mailler notre territoire.

Toutes les familles parisiennes doivent pouvoir y trouver leur place dans leur diversité.



Ainsi, pas à pas, nous construirons les bases d'un système éducatif bienveillant et cohérent au service de l'égalité.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je serai extrêmement rapide.

Je pense effectivement qu'il faut permettre une certaine diversité de types de projets sur la petite enfance, c'est important d'avoir des projets qui émanent de collectifs d'habitants ou aussi d'associations, qui permettent une réflexion sur l'éducation à la parentalité, qui impliquent, qui permettent des projets émancipateurs dans le cadre d'une culture de l'économie sociale et solidaire.

Par contre, vous le savez, je suis en désaccord avec les marchés d'appels d'offres qui, eux, en appellent finalement à des structures à caractère lucratif qui vont se plaquer sur un territoire.

Je ne suis pas d'accord avec cela. Je pense que la petite enfance n'est pas une garderie, ce n'est pas du tout neutre comme travail, cela demande une vraie réflexion, un vrai projet, et on sait tous que l'on a déjà eu des expériences malheureuses avec des structures qui embarquent des appels à projets, et ensuite ne respectent pas complètement les exigences de tout l'encadrement.

Voilà pourquoi je suis toujours en désaccord avec les marchés d'appels d'offres sur les structures de la petite enfance et que je souhaite au contraire que nous soyons bien plus ambitieux dans le développement des capacités d'accueil de la Ville de Paris en crèche municipale publique.

Je sais bien que quand vous faites appel à un marché d'appel d'offres, c'est généralement parce que vous estimez que cela vous coûte moins cher. Et si vous pensez que cela coûte moins cher à la Ville, à un moment donné on sait pertinemment que c'est parce que les salariés du privé seront beaucoup moins protégés et rémunérés que ceux du public.

Vous connaissez ma position sur ces sujets, elle sera toujours la même.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Conseil après Conseil, même question, même réponse.

A nouveau, je me dois de rappeler que la gestion déléguée - juste pour rappeler une échelle - ne représente que 4 % de l'ensemble des places qui accueillent les Parisiens, que ce soient des places municipales ou partenariales. Sur l'ensemble des places partenariales et municipales, on n'est qu'à 4 %. On est vraiment dans une démarche extrêmement précise. Je le rappelle systématiquement : cette procédure et ce choix sont faits en considération des besoins. Mme SOLANS l'a rappelé dans le préalable de son intervention.

Effectivement, lorsque les crèches municipales en régie ne peuvent pas répondre à une demande, qui est celle d'avoir des horaires élargis ou décalés, à ce moment-là on se tourne vers la gestion déléguée, laquelle est demandée par les maires d'arrondissement. Les maires d'arrondissement sont à chaque fois associés à cette demande. L'avis est préalablement soumis au Conseil d'arrondissement qui, en général, donne un avis favorable puisque la demande émane de l'arrondissement.

Ceci étant posé, il faut quand même ne pas être dans la caricature, même si le temps de parole nous pousse parfois à aller un peu rapidement dans nos exposés. A partir du moment où nous sommes dans une gestion déléguée, nous sommes notamment en partenariat avec le secteur associatif qui représente la plus grande partie des partenariats concernant les places en crèche. Vous ne pouvez pas dire que ce choix est fait pour des considérations financières liées notamment aux ressources humaines.

Il y a quand même une réalité, avant même une réalité foncière, en ce qui concerne les établissements qui accueillent la petite enfance à Paris, vous êtes soit sur de la construction d'établissement - il y a donc une acquisition foncière, etc. - soit vous avez déjà des bâtiments qui sont bâtis.

Que ce soit le secteur privé, qui est composé majoritairement par les associations, ou le secteur public, que représente la Ville, nous avons tous les mêmes contraintes et les mêmes barrières en termes d'opportunités d'implantations. On n'est pas dans une démarche qui est un choix au regard d'économies qui pourraient être faites sur l'humain. Là encore, je m'inscris en faux contre une généralisation d'un propos et d'incriminations du secteur associatif pour lequel vous considérez qu'il est forcément moins bienveillant ou, en tout cas, que son intervention pédagogique est de moindre qualité. C'est faux.

Je vous renvoie à ce secteur associatif. Rencontrez-les et vous verrez que la démarche n'est absolument pas celle-ci. Leur souci de la qualité et d'une intervention de qualité est permanent.

J'entends, puisque c'est la première fois qu'il est formulé de cette manière de la part de Mme SOLANS, que le cahier des charges soit plus contraignant. Dont acte. Cette année, nous sommes dans une année où, justement, nous allons reconventionner puisque les conventions qui ont été signées avec le secteur associatif viennent à échéance à la fin de l'année 2016. C'est une année où nous allons à nouveau reposer et rediscuter les termes de cette convention.

Des rendez-vous ont été posés aussi avec chacun des groupes politiques pour avoir cette discussion plus approfondie que nous ne pouvons pas avoir dans le détail et de façon approfondie dans l'exercice de parole du Conseil.

Ce travail est engagé. Nous avons entendu vos exigences concernant une qualité ou une contrainte plus formalisée dans le cadre de la convention. C'est enregistré. On se donne rendez-vous à la fin de l'année pour voir le résultat de ce travail.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 186.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 186).

Je vous remercie.

Nous nous donnons rendez-vous à 14 heures 45 pour la communication sur la gestion locative.

Bon appétit à tous.

La séance est suspendue.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre vos places.

## **2016 DLH 96 - Communication relative à la gestion locative.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - La conférence d'organisation a prévu un débat relatif à la communication sur l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles et les logements sociaux à partir de l'avis des locataires - c'est le projet de délibération DLH 96 - ainsi que sur la communication de l'avis rendu lors de la conférence citoyenne.

Je vais donc faire mon intervention puis nous viendrons entendre à cette tribune les deux représentants de cette conférence citoyenne, et ensuite nous reprendrons la parole en fonction de l'ordre qui a été prévu dans la conférence d'organisation. Permettez-moi d'ouvrir ce débat.

Chers collègues, le droit à un logement décent et plus largement l'accès à un cadre de vie agréable pacifié sont des droits humains essentiels, condition d'une vie digne et épanouie. C'est pourquoi l'amélioration de la qualité de

services rendus aux locataires du parc social est une priorité de cette mandature, au même titre que je fixe les ambitieux objectifs quantitatifs en matière de production de logements sociaux à Paris.

Je veux d'ailleurs sur ces deux aspects, et la politique d'augmentation de l'offre de logement, et la politique de qualité en ce qui concerne le parc de logement social, remercier très chaleureusement mon adjoint Ian BROSSAT, en charge de ces questions, et toutes les équipes à la fois de l'administration et de nos cabinets, qui se mobilisent sur ces sujets, priorité de notre mandature.

Nous avons déjà mis en place un grand nombre de mesures concrètes depuis le début de la mandature et revu nos modalités de travail avec les bailleurs sociaux afin d'assurer une harmonisation par le haut des pratiques. Ian BROSSAT aura l'occasion d'y revenir dans le débat qui portera sur l'avis citoyen et qui nous sera lu dans un instant, ainsi que sur la communication de l'Exécutif.

Mais si l'Exécutif que je dirige a bien entendu un programme, des propositions, il me semble aussi nécessaire de donner la parole aux citoyens eux-mêmes. C'est en partant de leur préoccupation et de leurs idées, de la connaissance qu'ils ont de leur environnement quotidien, que nous pouvons améliorer en permanence notre stratégie pour qu'elle réponde toujours plus à leur besoin.

Vous le savez, j'ai placé la participation citoyenne au cœur de mon mandat. La démocratie est une langue vivante et même la première langue vivante des Parisiens. Elle doit donc être parlée et pratiquée par tous. La vie de la cité est l'affaire de tous et c'est avec les citoyens et non seulement pour eux que nous devons agir et trouver des solutions concrètes et innovantes.

Depuis le début de la mandature, nous avons donc mis en place un grand nombre d'outils de démocratie participative ainsi que le budget participatif ou encore ce que nous avons adopté ce matin sur la co-construction de l'espace public. En particulier, les conférences citoyennes sont un formidable outil au service du débat démocratique. En permettant à un jury citoyen de s'emparer d'un sujet et de se prononcer en toute connaissance des enjeux, nous pouvons introduire du débat, y compris sur les sujets les plus complexes.

Nous avons déjà procédé ainsi sur des sujets importants, tels que la pollution de l'air et, souvenez-vous, la conférence des citoyens qui a formulé des propositions sur ce sujet est venue ensuite s'exprimer devant cette Assemblée, et nous avons voté ici même en Conseil de Paris les mesures qui sont aujourd'hui notre feuille de route en matière de lutte contre la pollution de l'air.

J'ai voulu la mise en place d'une conférence citoyenne sur la qualité de vie dans le parc social, permettant à la fois d'élargir le cercle des décideurs habituels en matière de logement social aux locataires et d'offrir à tous les citoyens une compréhension plus profonde des enjeux.

Consulter les citoyens non spécialistes du logement social mais par définition en prise avec leur quotidien, donc experts des questions de logement social, n'est pas incompatible avec le dialogue que nous entretenons aussi avec les associations représentant les locataires. C'est une démarche complémentaire qui enrichit l'action publique. L'avis citoyen a été rédigé à l'issue d'une intense journée de travail le 5 février dernier, qui a suivi plusieurs week-ends de formation et de soirées de débat.

Le contenu de cet avis qui sera lu dans un instant par les représentants du jury est décisif à mes yeux. Il va fortement influencer sur la commande qui sera formulée aux bailleurs sociaux en matière de qualité de vie. J'attends des sociétés d'économie mixte, dans lesquelles la Ville est l'actionnaire majoritaire, que cet avis soit mis en œuvre. Je m'en assurerai à travers mon adjoint au logement mais aussi à travers les élus siégeant dans les conseils d'administration de ces sociétés ayant pour vocation le logement social. J'ai en effet demandé à chacun des bailleurs de s'engager sur une feuille de route globale par l'adoption de chartes d'objectifs et de moyens qui seront soumises aux conseils d'administration.

J'ai tenu à ce que la conférence citoyenne s'exprime avant que ne soit finalisées ces chartes d'objectifs et de moyens afin que toutes les conséquences de l'avis citoyen soient tirées dans l'élaboration de la stratégie des bailleurs sociaux.

Parmi les indicateurs chiffrés qui feront l'objet d'un suivi particulier, figurent notamment des indicateurs de satisfaction des locataires mais aussi toutes sortes d'indicateurs mesurant des éléments précis qui font la vie quotidienne. J'ai une forte exigence de résultats sur ces points.

Chers collègues, la Ville de Paris, en s'appuyant sur le vécu des habitants, transforme son mode d'action pour améliorer les conditions de vie. C'est un mouvement de fond que j'ai souhaité impulser partout, y compris dans le parc social. C'est en améliorant leurs conditions de vie que nous donnerons aux habitants envie de vivre et de faire vivre encore davantage leurs quartiers.

La mixité sociale qui fait la force et l'identité de notre ville est un autre objectif majeur. Je salue la détermination sans faille avec laquelle Ian BROSSAT et ses équipes mènent leur mission au service des Parisiens. Dans un contexte de crise, la problématique du logement est plus que jamais au cœur de la ville inclusive, solidaire et bienveillante que nous voulons bâtir ensemble. D'ailleurs, en dehors de cet objectif, je ne vois pas ce que pourrait être la ville. Elle ne peut pas être non solidaire et ne pas travailler sur le vivre-ensemble.

Je vous remercie.

*(La séance, suspendue à quinze heures, est reprise à quinze heures quinze minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vais maintenant donner la parole, dans l'ordre qui a été convenu par la conférence d'organisation.

Premier orateur : M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le logement n'est pas un service comme un autre, du fait de son importance centrale dans la vie de chacun. C'est pourquoi nous devons aborder cette question avec un haut niveau d'exigence. Parler de qualité de vie dans les immeubles et logements sociaux, c'est évoquer plusieurs réalités, c'est regarder l'environnement de nos immeubles, c'est se pencher sur la qualité des logements eux-mêmes, mais c'est également considérer les questions de sécurité, de nuisance ou de sociabilité de nos lieux de vie.

Le logement social est un pilier de notre socle républicain. Aussi, j'en suis convaincu, nous devons avoir des objectifs ambitieux pour notre parc public.

Pour les 500.000 Parisiens actuellement locataires du parc social, comme pour ceux en attente d'un logement, trois défis sont à relever : construire davantage pour répondre aux besoins, garantir une réelle mixité sociale et géographique de notre parc, et améliorer l'existant. Je le crois sincèrement, mes chers collègues, notre action va dans le bon sens.

Notre groupe souhaite ainsi saluer la politique ambitieuse menée depuis 2014 pour construire davantage et les résultats déjà obtenus, mais notre action ne se cantonne pas au quantitatif. Des actions ont également été engagées pour améliorer notre système d'attribution via le "scoring", ainsi que pour favoriser la mobilité dans le parc social. C'est déjà là répondre aux attentes et besoins des locataires.

Mais vous le savez, ce qui importe également pour les locataires, c'est la qualité de vie dans notre parc social. Ce travail est exigeant et doit constamment s'adapter à des réalités de terrain qui sont tout sauf figées. Les besoins réels des locataires sont en constante évolution, tout comme les territoires qui les entourent. C'est aussi répondre aux attentes parfois variables d'une personne à l'autre, en fonction de sa composition familiale, de son âge, de ses relations sociales. Les situations varient aussi selon le type de résidence, la structure du bâti et, plus généralement, le cadre de vie.

Beaucoup a été fait pour notre politique de logement social depuis 2001. Cependant, comme je le soulevais déjà en 2014, les marges de progression sur la gestion locative pour améliorer le quotidien des habitants, il y en a. Les attentes des locataires sont fortes. Nous le voyons bien dans cet avis citoyen.

Plusieurs points interpellent notre groupe, mais préalablement, je souhaite saluer la méthode de l'avis citoyen : associer les locataires du parc social à la coproduction de nos politiques publiques relatives au logement social est essentiel. En effet, ce sont les meilleurs experts de leur quotidien par leur usage des immeubles et des logements. Les pistes d'améliorations émises par les locataires pour changer leur quotidien sont d'ailleurs parfois simples et concrètes.

D'autres pays européens ont inscrit la participation des locataires dans la gestion de leurs lieux de vie. On parle même dans ces pays de démocratie des locataires, et ça marche. Ce qui nous marque dans la lecture de cet avis citoyen, c'est l'insatisfaction des locataires face au manque d'implication des bailleurs dans la gestion du parc social. Or, l'amélioration de la qualité de vie des locataires pourra se faire uniquement en répondant à leurs attentes.

Les bailleurs doivent intégrer une démarche de co-construction des projets de vie et associer les habitants en amont aux démarches qu'ils entreprennent. D'ailleurs, les locataires formulent cette volonté de participer davantage à la vie de leur immeuble. Ce constat, parallèlement au rôle de moins en moins prégnant des associations de locataires, doit nous interpeller. En effet, les solutions aux problèmes des locataires du parc social sont parfois longues à intervenir. Les interlocuteurs sont difficiles à trouver. Face à cela, l'organisation de relations de proximité est essentielle.

A ce titre, les gardiens d'immeubles sont souvent les interlocuteurs privilégiés des locataires, mais tout ne peut pas reposer sur les gardiens, parfois trop souvent sollicités. S'il est nécessaire de renforcer la présence humaine, il ne faut pas oublier de développer les outils nécessaires à un dialogue simplifié entre les locataires et leur bailleur. Je pense là notamment aux nouvelles technologies et aux nouvelles applications de suivi des réclamations.

Les bailleurs sociaux de la Ville de Paris et, plus largement, ceux qui ont du patrimoine dans la Capitale, doivent s'engager à changer leurs pratiques et à développer des outils appropriés pour répondre à l'objectif d'une meilleure qualité de vie dans les immeubles.

Le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les bailleurs auprès de la Ville dans le cadre des chartes d'objectifs et de moyens, sera essentiel. Assurez-vous, mes chers collègues, de la vigilance de notre groupe sur ce sujet.

Un autre sujet nous interpelle dans cet avis citoyen. C'est le manque de vie commune et de lien social dans les immeubles. Or, celui-ci est indispensable pour que les locataires se sentent bien dans leur environnement. Des réunions de locataires peuvent être institutionnalisées via des associations de locataires ou plus informelles pour simplement partager des moments de vie. Dans un cas comme dans l'autre, elles sont porteuses de résultats excellents, tant pour la gestion des immeubles que pour le bien vivre ensemble.

Ainsi, toutes les propositions portées dans cet avis citoyen sont des facteurs de cohésion pour les locataires du parc social.

Accueillir les nouveaux voisins, organiser les événements pour animer la vie de l'immeuble, instaurer un budget participatif, c'est associer les locataires à la vie de leur immeuble au-delà des relations institutionnelles et concertées. C'est un axe de travail essentiel.

Enfin, je souhaite également revenir sur la question de la sécurité dans les immeubles. L'avis citoyen, à ce titre, est porteur de propositions que nous devons impérativement appuyer auprès des organismes bailleurs. Je pense notamment à l'éclairage des parkings ou à l'installation d'interphones qui assureront davantage de confort et de sérénité pour les résidents. A ce titre, la gestion immeuble par immeuble, quartier par quartier, demandée par l'avis citoyen, est indispensable.

La mise en place de référents sûreté au sein des organismes, le recours à la médiation ou encore le développement de la vidéosurveillance, sont autant d'axes de travail positif qu'il faut continuer à mettre en œuvre au plus près des réalités de chaque immeuble.

Les élus du Conseil de Paris partagent la volonté de voir s'améliorer la qualité de vie de chacun. Les propositions portées par l'avis citoyen seront - je n'en doute pas - un facteur déterminant dans le succès de cet objectif ambitieux et tellement légitime. Cela permettra également de mieux vivre à l'extérieur des immeubles dans nos quartiers et dans nos arrondissements.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe les Républicains.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la colère gronde dans le logement social parisien. Il ne s'agit pas encore d'une révolution, mais, à l'évidence, d'une révolte. Pas un jour sans que les locataires, dans nos mairies d'arrondissement, viennent nous trouver, nous écrivent pour des troubles de voisinage, des travaux mal réalisés ou pas effectués du tout, la saleté qui progresse, les dérives communautaristes ou encore une insécurité croissante.

A l'évidence, depuis 15 ans, la qualité de vie dans les logements sociaux s'est dégradée et vous en portez totalement la responsabilité. Car s'il y a bien un domaine où la Ville a désormais tous les pouvoirs, c'est bien celui du logement. Depuis 15 ans, vous avez engagé une stratégie de remunicipalisation de la politique du logement, de la systématisation du droit de préemption et du conventionnement jusqu'aux mutations internes, en passant par la délivrance des permis de construire, l'attribution des logements et la gestion locative. Rien ne vous échappe.

Ayant tous les pouvoirs, vous êtes totalement responsables de l'état de dégradation de la qualité de vie des locataires. Pour répondre à ces urgences, nous avons droit à 11 pages de ce long monologue, qui escamotent tout bilan analytique de la gestion locative du parc social, qui contournent les chiffres et les éléments programmatiques, qui flattent l'action municipale. Je dis bravo à leurs auteurs mais nous ne sommes pas obligés de vous suivre sur la voie de l'angélisme et de la candeur. Si M. BROSSAT veut être candide, nous ne serons pas ses moutons de

panurge. Car l'urgence est là, quotidienne. Ce n'est pas en multipliant les comités Théodule que nous allons améliorer la vie des locataires.

La solution réside dans une meilleure efficacité du service rendu par les bailleurs sociaux qui ont tous des élus de la majorité à leur tête et nombre de vos amis politiques dans les nombreuses, et souvent pléthoriques, directions. Or, cette communication est totalement silencieuse sur les résultats des plans de concertation locative adoptés par les bailleurs et négociés avec les associations locatives représentatives des locataires. "Paris Habitat", pour prendre un exemple, interroge 8 % de ses locataires, soit 10.000 personnes. C'est tout de même autre chose que 19 locataires !

Cette communication est totalement silencieuse également sur le taux de performance des engagements dans le cadre des conventions d'utilité sociale signées par les bailleurs. Elle est totalement silencieuse également sur les résultats du Plan local de l'habitat voté en 2011, amendé en 2014. Elle est, enfin, totalement silencieuse sur l'efficacité de la gestion technique des équipements collectifs, notamment les ascenseurs, des prestataires de nettoyage ou de la présence de proximité. Les indicateurs, mes chers collègues, existent. Pourquoi les passer sous silence ? Pourquoi inventer ce panel de 19 locataires - choisis on ne sait comment - et cornaqués lors d'une conférence citoyenne par les élus seuls de la majorité, les bailleurs ou certaines associations subventionnées par la Ville ?

Un rideau de fumée pour cacher la vérité sur la dégradation continue de la qualité de vie. Voilà le véritable objectif de cette comédie pseudo-démocratique. M. BROSSAT a peur de regarder la vérité en face, a peur d'assumer le bilan catastrophique de ses prédécesseurs, a peur d'affronter la colère grandissante des locataires. Face à cette démission, nous proposons un plan sérieux et précis qui tient en cinq points.

Le premier point : engager un plan quinquennal massif de réhabilitation et de rénovation thermique du parc des bailleurs sociaux de la Ville après des années de sous-investissement. Que l'on ne vienne pas me dire que les bailleurs n'en ont pas les moyens. Moins de conventionnements, moins de fonds dormants, c'est plus de travaux pour l'amélioration de la qualité de vie des locataires et pour baisser les charges.

Deuxième point : il faut être beaucoup plus volontariste dans la lutte contre l'insécurité. A côté de la mise en place - enfin - d'une véritable police municipale, il faudra étendre le dispositif "G.P.I.S." à l'ensemble du parc social parisien.

Les locataires du parc social ont droit aussi à la tranquillité.

Troisième point : il faudra également améliorer la propreté et l'entretien courant du parc social. Il existe encore trop de laisser-aller dans ces deux domaines, notamment chez "Paris Habitat". C'est par une gestion de proximité beaucoup plus affirmée que nous pourrions y arriver. Il est temps d'abandonner le système du centralisme démocratique cher, en particulier, à "Paris Habitat".

Quatrième proposition : la mobilité dans le parc social. Inutile de rêver avec la multiplication des chartes. Cette mobilité ne sera effective qu'avec la création de solutions alternatives, comme l'accélération de la création de logements intermédiaires, seulement 200 P.L.I. en 2015, la mise en place d'un plan d'accession sociale à la propriété que vous refusez et la vente d'une partie des logements sociaux à leurs locataires, environ 1.000 par an. Faire respirer le parc social pour plus de mobilité, c'est bien notre ambition.

Enfin, cinquième point : c'est peut-être, sûrement, par les temps qui courent, le plus important. Le logement social, financé par l'argent public, spécificité française de par son importance, porteur des valeurs de civisme et de solidarité, doit être exemplaire en matière de lutte contre le communautarisme et dans le respect de la laïcité.

Le Ministre de la Ville - votre Ministre de la Ville - a parlé hier de "100 Molenbeek en France". Prenons garde de voir se développer ces phénomènes sans réagir. Un exemple très simple : les bailleurs sociaux, dans leur règlement, interdisent la polygamie. Qu'ils soient, dans ce domaine, sans concessions pour faire respecter ce règlement.

Ne nous voilons pas la face, mes chers collègues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Laissez terminer M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Je comprends que cela vous gêne, bien évidemment.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Votre parole est éclairante.

Laissons terminer M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Elle est éclairante, exactement.

Mes chers collègues, ne nous voilons pas la face. L'urgence est là. Les locataires n'attendent pas des demi-mesures, Madame la Maire. Ils attendent de vraies mesures, celles que nous avons proposées aujourd'hui. Alors, mettez-les en œuvre rapidement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais exprimer, au nom du groupe UDI-MODEM, à quel point cette communication, si elle semble très justement vouloir améliorer la prise en compte de la vie des locataires du parc social par les bailleurs sociaux, est sujette à interrogation sur la réalité des intentions de la Mairie de Paris à travers les propositions qu'elle veut mettre en œuvre.

D'abord, si je note que l'on ne part pas de rien dans ce domaine - vous dites vous-mêmes, dans votre communication, que les bailleurs sociaux déploient une énergie importante à l'amélioration de leur qualité de service - il faut dire que de nombreuses initiatives ont été prises ces dernières années et ces derniers mois par les bailleurs, comme les visites de courtoisie, un meilleur accompagnement dans le traitement des sinistres, la mise en place de plateaux d'appels au service des locataires, comme le service Relations locataires de la R.I.V.P., le numéro unique de "Elogie" ou la performance téléphonique 24 heures sur 24 de "Paris Habitat", un grand nombre de médiateurs sociaux sur le terrain, le travail inlassable du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, le maintien en nombre des gardiens à un haut niveau de présence dans nos immeubles, un gardien pour 90 ou 100 logements en moyenne, soit près de 2.500 gardiens, qui sont d'ailleurs dans cette communication totalement passés à la trappe, qui sont les grands absents de cette consultation, la charte des ascenseurs, mais on en a parlé.

J'ajoute à cette longue liste d'outils mis en œuvre par les pouvoirs publics, et par les bailleurs sociaux en particulier, les associations, comme "VoisinMalin", qui expérimentent des demandes innovantes de renforcement du lien social et du dialogue entre bailleurs et locataires.

Enfin, les innombrables enquêtes de satisfaction traditionnelles effectuées par la totalité des bailleurs sociaux.

Tout ce travail de terrain trouve son point culminant avec la mise au point, à l'automne dernier en 2015, d'une nouvelle enquête de satisfaction, cette fois commune aux quatre bailleurs de la Ville, et la tenue en novembre 2015 du comité inter-associations qui rassemble les six associations les plus représentatives des locataires sur tout le territoire parisien.

Face à la diversité et l'importance de tout ce dispositif, nouveau en grande partie, dont on aurait pu attendre l'évaluation avant de procéder à son élimination. Il fallait être pour l'Exécutif rudement sceptique ou impatient ou désinvolte pour balayer, comme cela d'un revers de la main, tous ces outils et l'énergie de tous ces acteurs, et pour y substituer un modèle inspiré d'Europe du Nord, un modèle danois mis en place par un institut de sondage français composé de personnalités "recrutées" pour la "qualité de leur avis universel". Rien que cela !

Pardonnez-moi de le dire mais, à ce premier point du constat de l'importance des efforts nouveaux déployés pour améliorer les relations entre les locataires sociaux et bailleurs, je ne comprends pas la nécessité ou l'urgence pilotée par des experts de la Mairie de Paris recrutés par la mairie, urgence avec laquelle cette conférence discutable de 19 citoyens a été mise en place et a rédigé, je cite, "à huis clos le fameux avis citoyen".

A partir de là, on aurait pu penser que ce qu'on perdait en pertinence ou en réel besoin d'un outil supplémentaire dans l'écoute des attentes des locataires, on le gagnerait en créativité, on le gagnerait en émergence de nouvelles priorités, de revendications jusque-là inconnues, de nouvelles demandes.

Là encore, on est déçu, surpris, voire mal à l'aise. Non seulement cet avis citoyen ne révèle rien de nouveau que la volonté des locataires de participer davantage à la vie de leur immeuble. Jusque-là, il n'y avait pas besoin d'être polytechnicien ou grand clerc pour savoir qu'il y avait dans ce domaine des marges de progression.

Deuxième souhait, le souhait d'obtenir un meilleur traitement des problèmes de sécurité. Là encore, je dois dire que l'on avait déjà révélé cette priorité des milliers de fois, enquête après enquête.

Troisièmement, ô grande surprise, une envie d'une plus grande mobilité dans le parc social.

Sur ces bancs, nous savons tous que c'est là un des points lourds, un des points morts de l'absence de rotation à l'intérieur du parc social. Et c'est la raison pour laquelle nous avons tous adopté la charte des mutations qui tente de mieux répondre à ce qui correspond d'ailleurs à 50 % de la demande de logement social à Paris et appuyé sur le dispositif "Loc'Annonces".

J'ai vraiment cherché dans cet avis citoyen ce qu'il pouvait y avoir d'innovant, de réel progrès, de préoccupations nouvelles des locataires autres que les problèmes que nous connaissons bien :

- de propreté et d'entretien des immeubles, cela été dit tout à l'heure par le représentant des citoyens,
- d'accompagnement des locataires face aux sinistres divers auxquels ils ont affaire, traitement des nuisibles, des rats, des punaises,
- enfin la sécurité, bien sûr, de l'entrée des immeubles et des parkings et des autres parties communes.

Je me suis dit : il doit y avoir, dans cet avis citoyen, une proposition peut-être cette fois pour améliorer un système d'attribution des logements sociaux à Paris, qui se révèle de plus en plus illisible, voire inégalitaire. Ça n'est pas moi qui le dis, c'est un rapport présenté par le Défenseur des Droits qui le constate tant le processus d'attribution repose sur des critères et des principes flous non définis par la loi.

Mais sur ce sujet en particulier, pas un mot. J'ai cherché, puis j'ai trouvé. Comme dirait Fabrice LUCHINI, c'était énorme. On dit quelquefois que le diable se cache dans les détails, mais l'inverse aussi est vrai : plus c'est gros, plus ça passe. L'idée nouvelle, le coup de génie de l'avis citoyen tient dans la systématisation du mode de représentation des locataires des immeubles, immeuble par immeuble, résidence par résidence, cage d'escalier par cage d'escalier, par autant d'associations qu'il en faudra, à qui on va d'ailleurs fournir un kit de montage associatif, avec des statuts types et un formulaire de dépôt en Préfecture. Autrefois, c'était dans les états-majors politiques une stratégie d'implantation des militants dans les années 1970.

Potentiellement, c'est près de 5.000 associations possibles de locataires, dont on peut imaginer que chacune aura à cœur de défendre des revendications originales diverses, identifiées dans leurs immeubles, spécifiques, auxquelles les bailleurs devront tenter de répondre, encadrés par la Charte d'objectifs et de moyens et la Charte des droits et des devoirs, un étai imposé par la mairie, indesserrable, autant d'instructions à charge pour ces bailleurs, sans oublier non plus de demander aux mêmes bailleurs de financer cette usine à associations. Ils seront priés d'y consacrer un million d'euros, rien que pour la première année, et ensuite sans doute de plus en plus.

Elles seront chargées, ces associations, aussi de l'animation et du contrôle de la vie de l'immeuble, de la participation des locataires à la vie de l'immeuble, aux bonnes relations de voisinage, à l'animation culturelle. Mais ce n'est pas fini, aussi aux aspects de végétalisation et de diversité, de vitalité du commerce de proximité. De véritables micro-conseils de quartier.

C'est l'institutionnalisation totale du mode de participation des locataires du parc social et sa nucléarisation, immeuble par immeuble. Mais cela ressemble surtout à une syndicalisation complète de la représentation de la relation locataire-bailleur.

D'ailleurs, pour inscrire l'existence de ces associations dans une tradition syndicale séculaire, l'Exécutif parisien prévoit de mettre à leur disposition un local dans chaque immeuble, un tableau d'affichage, un espace de tribune libre dans les journaux des bailleurs, une page Facebook, une page Internet, tous les ingrédients d'une implantation syndicale et ses dérives politiques inévitables.

Plus un immeuble, plus une résidence sans son syndic. On voudrait monter front contre front les locataires contre les bailleurs, communautariser la vie des immeubles, on ne s'y prendrait pas autrement.

Dans le même temps, en installant des milliers d'associations dans chaque immeuble, on fait peser sur elles un risque prévisible de politisation, de manipulation, d'inflation continue des budgets et de pression du collectif sur l'individu.

Je me suis demandé si demain, locataire d'un logement social à Paris, je ne risque pas de me poser les questions suivantes : pourrais-je ne pas adhérer à l'association de locataires de mon immeuble sans passer pour un mouton jaune ? Faudra-il avoir la carte de l'association des locataires pour accéder à une mutation dans le parc social ?

Désormais, demain un bon locataire sera un locataire encarté.

Bref, alors que l'avis citoyen...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ça, c'était hier !

**M. Éric AZIÈRE.** - ... estime que le modèle de représentation des locataires laisse perplexe, le nouveau mode de gestion des locataires du parc social parisien laisse le groupe UDI-MODEM inquiet sur les conséquences de cette démultiplication syndicalisée.



Pour conclure simplement, j'ai bien entendu un des représentants de cet avis citoyen évoquer les soupçons de connivence entre les représentants actuels des locataires et les bailleurs. Les deux apprécieront ces insinuations soupçonneuses.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Monsieur le Président.

**M. Éric AZIÈRE.** - Je conclus.

Permettez-moi de penser que loin de dissiper cette professionnalisation de la représentation, la syndicalisation, que vous allez installer pour ce nouveau mode de représentation forcée, va déplacer ce soupçon sur la relation entre l'Exécutif et les futurs représentants de ces locataires.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il y a un terrain sur lequel on ne souhaite pas rivaliser avec ce qu'il se passait avant nous, donc je vous assure que c'est une bonne ligne rouge pour nous.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour le groupe Socialiste et Apparentés, maire du 14e arrondissement.

**Mme Carine PETIT,** maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette communication sur la gestion locative est une très bonne nouvelle puisqu'elle est volontariste et innovante. Et ce qui serait bien, c'est de ne pas se moquer, dénigrer, stigmatiser, ou caricaturer comme ce qui vient d'être fait, le rôle et la place des locataires, le rôle et la place des bailleurs, le rôle et la place d'un élu de proximité.

En effet, notre politique qui fait du logement sa priorité parce que le premier sujet d'inquiétude et d'angoisse pour les Parisiens, notre politique serait bancale si nous nous contentions de produire ou de construire de nouveaux logements.

Notre projet de ville, nos engagements vis-à-vis des Parisiens, doit donc bien s'appuyer sur ses deux jambes. Un, accroître le parc social permettant à plus de Parisiens d'accéder à un logement dont le loyer est fonction de ses revenus. Deux, et c'est ce que nous abordons aujourd'hui comme sujet au Conseil de Paris, s'engager avec objectif de moyens et de résultats pour une qualité de vie améliorée pour tous les locataires actuels et futurs du parc social, quel que soit son quartier, quel que soit son bailleur.

L'accroissement du parc social ne peut se faire au détriment de la qualité de vie dans l'ensemble de nos quartiers, et c'est bien ce à quoi nous nous attelons. D'autant plus important que la Ville s'engage énormément déjà par exemple pour améliorer significativement le bâti au travers des plans Climat et de nombreuses opérations sont en cours dans tout Paris, n'en déplaise à M. DUBUS.

Cette démarche inédite jusqu'à présent concerne, cela a été déjà rappelé par un précédent orateur, plus de 500.000 Parisiens, des dizaines de bailleurs, et beaucoup d'autres partenaires du logement social. Elle bouscule nos habitudes d'action, nos méthodes, et nous oblige tous collectivement à franchir une nouvelle étape de l'action publique pour une gestion locative fondée sur la co-construction et la démocratie participative.

Cette démarche veut aussi encourager, amplifier l'action des Parisiens qui se mobilisent déjà dans la vie de leur cité, ce qui vient d'être largement caricaturé par les propos précédents, et donner les clés à celles et ceux qui souhaitent s'engager.

D'ailleurs, les propos et les interventions des Parisiens ici cet après-midi l'ont montré, cette conférence citoyenne ne nous épargne pas. Elle adresse des critiques et permet de dresser à toutes et à tous une feuille de route sans tabou, sans langue de bois non plus. Trop souvent, comme maires nous sommes encore interpellés en nous demandant d'être les intermédiaires entre un bailleur et des locataires pour assurer une rencontre régulière, pour discuter de la vie d'une résidence et de sa qualité, de ses travaux à venir et à programmer.

A l'instar des écoles, nous n'imaginons plus d'ailleurs de conseils d'écoles sans parents d'élèves impliqués et élus. C'est ce que cette contribution et cet objectif nous donnent à faire pour ces prochaines années. Je trouve que c'est très intéressant.

Ville mixte, ville bienveillante, dans le 14e nous déclinerons cette conférence citoyenne pour confronter ces premiers indicateurs, pour nous donner des objectifs de moyens et de résultats à l'échelle d'un territoire. Madame la Maire, mon cher Ian, vous pouvez compter sur le 14e arrondissement pour s'engager pleinement dans cette démarche.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Galla BRIDIER.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le logement est l'une des priorités de notre Municipalité. La question de la qualité de vie dans les logements sociaux proposés doit bien entendu structurer toute notre réflexion et notre politique dans ce domaine.

Je souhaite tout d'abord, au nom du groupe des Ecologistes, me réjouir de la démarche de conférence citoyenne et des propositions qui en ressortent et envoient un signal encourageant. Sur la forme tout d'abord, nous apprécions que ce sujet ait été soumis à une conférence citoyenne, car cela permet de véritablement recueillir l'expertise et l'évaluation citoyenne et d'inscrire alors notre action véritablement dans une démarche participative. C'est un outil important d'évaluation des politiques publiques pour dépasser les indicateurs quantitatifs habituels en donnant la parole aux principaux concernés et en leur donnant les moyens de formuler des avis étayés.

Bravo donc, et merci aux 19 personnes bénéficiaires d'un logement social qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour permettre cette démarche et nourrir notre réflexion. C'est à nous désormais d'être à la hauteur de leurs attentes, de vos attentes.

Autre motif de satisfaction sur le fond cette fois-ci, dans la communication qui nous est proposée, les réponses apportées aux différentes questions nous semblent aller vraiment vers une possible amélioration de la qualité de vie à l'échelle de son immeuble ou groupe d'immeubles. Cela nous indique encore une fois qu'une politique du logement social, face à l'urgence de la demande et des besoins, ne peut se résumer à la seule approche quantitative avec pour unique boussole des objectifs de production de logements sociaux. Ces objectifs sont évidemment importants pour prendre des engagements concrets devant les Parisiennes et Parisiens, mais nous avons la responsabilité de voir plus loin. Quand nous finançons 10.000 logements, nous devons penser avant tout à la qualité de vie de 10.000 familles. C'est la demande que portent régulièrement les Ecologistes, avec une exigence de logements assez grands, d'espaces verts, d'espaces partagés, et cette communication vient nous le rappeler utilement.

Ainsi se dégage de l'avis citoyen une forte demande des locataires du parc social pour avoir réellement les moyens de s'impliquer, de pouvoir mieux échanger et agir ensemble à une échelle très locale sur des projets concrets.

Ainsi, la mise en place de réunions annuelles entre les représentants des locataires, les gardiens et les représentants des bailleurs à l'échelle de l'immeuble ou du groupe d'immeubles représente une réelle avancée. Car c'est certainement la bonne échelle pour répondre à diverses attentes des locataires, accélérer, encore améliorer le traitement des demandes.

Il en est de même pour les autres propositions consistant à développer une boîte à outils pour la réalisation de projets à l'initiative des locataires. La possibilité d'être directement consultés pour la réalisation de petits travaux d'entretien, ainsi que la création d'enveloppes budgétaires pour des projets participatifs. Tout cela me semble vraiment aller dans le sens d'une simplification et d'une décentralisation des procédures. C'est certainement le gage d'une plus grande efficacité.

L'inconnue reste tout de même la capacité des bailleurs sociaux à mettre en œuvre ces mesures ambitieuses. J'appelle de mes vœux que les agences des bailleurs sociaux, au plus près des locataires, aient plus de latitude dans la relation locataires qu'elles n'en ont aujourd'hui.

Les acteurs de gestion locatifs de proximité doivent être en capacité de décider de la végétalisation d'une façade ou du déplacement d'un local poubelles.

Autre inconnue : l'appropriation de ces nouveaux outils par le plus grand nombre des locataires. A ce titre, les expérimentations menées, avec par exemple le dispositif Voisin malin, ont incontestablement favorisé la mobilisation des locataires en leur proposant un accompagnement, et sont certainement à développer. C'est en tout cas l'une des réponses pragmatiques qui peuvent être apportées à une certaine crise du bénévolat observée un peu partout.

Nous partageons aussi un autre axe important formulé par le panel citoyen : le renforcement de la présence humaine pour mieux répondre à des demandes liées en premier lieu à la sécurité, au vivre ensemble, à la maintenance et à la propreté. Nous pensons que cela passe en priorité par le renforcement du nombre de gardiens d'immeubles afin que le ratio d'un gardien pour 100 logements soit atteint pour les bailleurs sociaux de la Ville.

Il en va de même pour l'augmentation des postes de médiateurs socioculturels. Il ressort de l'avis citoyen une demande forte de sécurité et de tranquillité des espaces communs.

Les élus Ecologistes continuent de penser que face à ces demandes légitimes, la réponse ne peut être l'installation de caméras de vidéosurveillance mais une nouvelle fois un renforcement de la présence humaine qui est indispensable dans un rôle de prévention et de médiation, mais aussi de verbalisation si nécessaire.

Pour les problèmes plus structurels de sécurité qui infectent certains quartiers, je rappelle ici le rôle de l'État et de la police qui se doivent de répondre avec la même efficacité aux attentes des Parisiennes et des Parisiens, quel que soit leur quartier. Je ne peux que regretter, une nouvelle fois, à cette occasion, l'abandon de la police de proximité.

Se pencher sur la qualité de vie dans les immeubles et logements sociaux doit nous mener également à une réflexion approfondie sur la qualité du bâti du logement social, et à une amélioration des espaces collectifs et communs. Les élus écologistes vous feront prochainement des propositions dans ce sens.

Enfin, je m'étonne par ailleurs que rien ne soit dit dans l'avis citoyen et la communication concernant la facture énergétique. Nous devons là aussi réfléchir à une meilleure sensibilisation et prise en compte de ces questions.

Je laisserai ma collègue Fatoumata KONÉ développer ces aspects. Nous le voyons, de nombreux chantiers sont devant nous. Derrière chaque avancée, il y a le quotidien de 450.000 personnes qui s'améliore. Alors n'hésitons pas et soyons à la hauteur de leurs attentes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame BRIDIER.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL.** - Merci, Madame la Maire.

Cette communication m'interpelle à double titre, comme conseillère de Paris et comme présidente d'un logeur social.

En tant que conseillère de Paris, soucieuse de tenir nos engagements à l'égard des Parisiens et des Parisiennes, concernant la politique du logement tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Ces premières années de la mandature montrent que nous tenons nos objectifs de production et, n'en déplaise à certains, avec un meilleur maillage sur l'ensemble des arrondissements.

La nouvelle étape est celle de la qualité de vie dans le parc social, étape qui ne s'est pas conçue entre soi, dans un bureau, mais qui relève de la démocratie participative que je qualifierais de démarche d'éducation populaire.

En tant que présidente d'"Elogie", je constate en effet un paradoxe. Les bailleurs sociaux déploient au quotidien des moyens importants en faveur de la qualité de vie mais nous sommes souvent confrontés à un ressenti mitigé, voire négatif de nos locataires. Avec cette communication, nous avons une occasion d'engager une nouvelle phase de notre politique d'autant plus efficace que nous avons pris le temps de la construire avec des locataires, avec des habitants. Trop souvent, nous construisons nos politiques pour les habitants et non avec eux.

En instaurant une nouvelle manière de faire de la politique, nous nous donnons plus de chances de réussir, d'être en adéquation avec nos locataires et donc aussi de les mobiliser pour leur logement et leur cadre de vie.

Nous voyons bien la richesse de leurs propositions sur la propreté de leurs immeubles, sur la vie collective, sur leur attachement au vivre-ensemble sur la vie associative et de quartier. Cela crée pour nous, élus de Paris, comme pour nous bailleurs, une grande exigence et un impératif à agir.

Au-delà des propositions, je souhaite évoquer l'enjeu décisif de la mise en œuvre de cette volonté d'amélioration de la qualité de vie. J'y suis d'autant plus attachée que nous avons échangé très récemment lors de notre conseil d'administration d'"Elogie" sur les contrats d'objectifs et de moyens passés entre la Ville et les bailleurs sociaux.

C'est un nouvel outil particulièrement utile. Il va en effet permettre, au regard des recommandations de l'avis citoyen et de la communication présentée aujourd'hui, de suivre les attentes et les progrès effectués dans le temps. Il est essentiel car il garantit la transparence sur nos politiques et celles de nos bailleurs en présentant notre objectif de développement de l'offre, dont je tiens à souligner l'ampleur encore en 2015 avec plus de 7.500 nouveaux logements sociaux, en nous engageant en faveur des objectifs de développement durable, et naturellement en présentant notre stratégie pour une meilleure qualité de vie dans le parc social.

Ces contrats sont donc de véritables feuilles de route qui démontrent tout notre attachement à rendre l'action publique visible, lisible pour les citoyens. Ces contrats sont aussi importants car ils fixent des indicateurs chiffrés qui permettront une évaluation annuelle des objectifs et des réalisations des bailleurs sociaux.

Ainsi, nous serons capables d'ajuster nos politiques en fonction d'indicateurs de satisfaction des locataires, de performance dans la réponse aux réclamations ou encore de présence humaine dans les immeubles et dans la gestion de notre parc.

Je voudrais pour terminer souligner une autre dimension : la reconnaissance de la relation entre bailleurs et organismes représentatifs des locataires dans un rapport contractuel. Ces organisations inscrites dans une histoire sont riches d'un capital d'expérience qui dépasse la vision locale et qui inscrit leurs actions et leurs revendications dans une dimension sociale qui nous interpelle et peut nous faire avancer dans nos responsabilités et nos missions de logeurs.

C'est cette conviction qui porte nos engagements d'approfondir notre travail avec les représentants des locataires, leur donner les moyens y compris en locaux pour qu'ils puissent exercer leur mandat. Reconnaissons que cette relation parfois contradictoire est une richesse pour nous bailleurs, qu'il faut préserver et défendre.

Il nous faudra les renforcer en élargissant la mobilisation des locataires, dans laquelle les habitants peuvent se reconnaître et s'investir, et développer les formes d'information. Logeurs, nous ne sommes pas que gestionnaires et bailleurs, mais notre fonction de logeur social implique une dimension sociale et de favoriser le vivre-ensemble dans un espace partagé.

Pour reprendre une célèbre parole, n'ayons pas peur, Monsieur AZIÈRE, de ces forces collectives qui ne sont pas un contre-pouvoir, mais qui nous proposent de partager notre pouvoir pour le bien commun.

C'est donc bien une nouvelle vision de nos politiques municipales qui s'engage. Je suis persuadée qu'elle trouvera des relais efficaces chez tous les bailleurs sociaux au sein de leur personnel, du gardien au chef d'agence en passant par les équipes de terrain et les directions territoriales, car elle s'appuie sur des démarches collectives, sur une ambition commune, celle d'une ville partagée où l'on vit bien.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - N'ayant que 2 minutes, j'aimerais quand même réagir à ce que j'ai pu entendre.

Si l'on comprend bien les propos de M. DUBUS, pour les Républicains, il faut comme d'habitude arrêter de faire du logement social. Arrêtons les conventionnements et surtout privatisons le logement social. C'est cela, la grande priorité du moment : faciliter le plan d'accès à la propriété.

J'avoue qu'on perd très rapidement M. DUBUS et les Républicains quand on entend ce glissement étrange dans le rapport qu'il y a entre logement et laïcité. Je n'étais pas au courant qu'il y avait des lieux de culte auprès des bailleurs sociaux. Je ne vois pas le rapport. Surtout, le glissement qu'il y a de parler de la laïcité puis de la polygamie ; excusez-moi, là, il y a une ambiance extrêmement étrange qui s'instaure derrière ces discours, ou plutôt un mépris social qui ensuite bascule dans une drôle d'allusion à un racisme, que je trouve pour ma part assez nauséabond.

Je ne comprends pas cela. Je suis fière et attachée au logement social et à nos quartiers populaires. J'aimerais que l'on arrête les discours discriminants à l'encontre des quartiers populaires.

Maintenant, pour reprendre les propos de M. Eric AZIÈRE, je comprends la critique du point de départ de la conférence des 19 citoyens, puisque vous exprimez un scepticisme sur cette méthode en montrant qu'il y a déjà de nombreuses structures associatives de locataires et donc beaucoup d'autres cadres pour collecter la parole. Là, je peux vous entendre mais là où je vous perds également, c'est quand vous avez le sentiment que le projet qui est présenté à notre Assemblée est de systématiser une représentation des colocataires, ce qui serait une terrible syndicalisation des locataires face à leur bailleur. Si c'est cela, mes chers collègues, j'applaudis, je le souhaite.

Mais je le souhaite dans un certain cadre. Je suis persuadée qu'il faut encourager l'implication citoyenne et qu'il peut bien évidemment y avoir des intérêts divergents, voire opposés entre les locataires du logement social et la direction des bailleurs sociaux, surtout quand on voit le niveau de rémunération que certains collègues ont feint de découvrir lors de la précédente Assemblée, alors que tout le monde sait depuis des mandatures que nous avons des directeurs des différentes sociétés d'économie mixte bailleurs sociaux qui touchent dans les 15.000 euros par mois. Leur vie n'a plus aucun rapport avec celle des locataires.

Je conclurai, Madame la Maire, en une phrase. Je pense, oui, qu'il faut développer les conseils de l'habitat social - c'est ce que nous écrivions déjà en 2008 -, et on doit le faire avec et en renforçant les associations de locataires, et bien évidemment pas en se substituant et contre les associations de locataires.

Valorisons, encourageons l'implication citoyenne dans l'habitat social.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur l'adjoint au maire, mes chers collègues, le logement est une priorité pour les Parisiennes et les Parisiens. Comme élus de terrain, nous l'entendons chaque jour, beaucoup de Parisiens sont en attente d'un logement social ou vivent dans le logement social et attendent l'amélioration de leur vie quotidienne à l'intérieur du parc social.

72 % des Parisiens disaient dans un sondage réalisé après un an de votre mandat qu'ils étaient mécontents de la politique du logement ; cela doit nous interroger.

Il faut remettre l'intérêt général au cœur de notre politique du logement. Bien vivre dans nos quartiers, bien vivre dans le logement social, avec un équilibre social, avec du logement pensé aussi avec l'activité économique, les équipements, la culture mais aussi les espaces verts. Ne pas chercher à faire du chiffre mais à faire du bien-vivre.

Pour cela, je voudrais évoquer quelques sujets avec vous. D'abord, les sujets touchant à la tranquillité et à la sécurité. Quid de la vidéo-protection dans le logement social et de la protection de celles et ceux qui sont victimes de nuisances quotidiennes ? Quid de ma proposition de sortir du logement social les délinquants et les auteurs de troubles qui minent la vie de nombreux Parisiens ? Quid également de la politique de gardiennage afin d'assurer une liaison humaine entre les locataires et les bailleurs ?

Je voudrais aussi vous interpeller sur la question de l'entretien du parc social notamment l'accessibilité par des ascenseurs trop souvent vétustes. Je prends un exemple dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, rue Émile Blémont, ces ascenseurs qui ne fonctionnent pas, des personnes âgées qui vivent au sixième étage, une personne handicapée au troisième, des semaines et des semaines de galère, pas de réponse.

Ce n'est pas à la hauteur du défi, ce n'est pas à la hauteur de Paris grande capitale en matière de logements du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est une réponse quotidienne et réactive qu'il faut porter à ces Parisiens qui souffrent du manque d'investissement dans l'entretien du parc social existant.

Quid aussi des immeubles insalubres du parc social ? Ils existent. Je pourrais donner des exemples rue Émile Blémont aussi, mais dans le quartier de la Goutte d'Or. Dans le logement social, il faut être exemplaire.

Quid aussi de la qualité environnementale et architecturale ? Le logement social se doit d'être innovant, "écologique" et doit aussi permettre une beauté des choix architecturaux.

Je voudrais aussi vous interroger sur les échanges d'appartements. C'est un vrai sujet à Paris. On voudrait déménager parce que sa famille s'est agrandie ou simplement le contraire: les enfants sont partis, on voudrait un logement plus petit. Eh bien, non, on reste dans le même logement qui n'est plus adapté ni à la situation sociale, ni à la situation familiale ni à la situation financière.

Il faut retrouver de la mobilité, de la rotation dans le parc social. Pour cela, je vous propose un bail, un bail dans le logement social de six ans, renouvelable selon les conditions sociales et les évolutions de ces conditions sociales, familiales et financières des familles.

Je vous demande aussi de relancer l'accession sociale à la propriété car une famille qui a travaillé toute sa vie, mais qui n'a pas les moyens de devenir propriétaire dans le privé, pourquoi l'empêcher de devenir propriétaire de son logement social afin de transmettre un bien à ses enfants après une vie de travail bien méritée ?

Il n'y aurait que les plus riches qui pourraient devenir propriétaires ? Nous considérons que les familles les plus humbles, les catégories moyennes de Paris doivent pouvoir devenir propriétaires de leurs logements à Paris. C'est cela qu'ils attendent.

Je voudrais aussi vous dire que dans les attributions de logements pour la qualité de vie dans nos quartiers, il faut également de la diversité sociale dans le choix des attributions. Il faut la liberté et le respect pour tous dans les

quartiers. Pour cela, je reprends la proposition de Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France, de ne plus financer de logement social là où il y en a déjà 30 %.

Enfin, vous me permettez, Monsieur l'adjoint au maire, de vous interroger - ce sera ma conclusion - sur la sous-location dans le parc social. Il y a un et demi, je vous interrogeais sur ce sujet ; vous me répondiez : " Cela n'existe pas. Cela est dans vos fantasmes, Monsieur BOURNAZEL". Tous les reportages démontrent aujourd'hui qu'il existe de la sous-location dans le logement social. Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre concrètement ? J'attends des réponses concrètes, dépassionnées au service de l'intérêt de tous les Parisiens et de toutes les Parisiennes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame CHARNOZ, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Madame la Maire.

Vous avez, Madame la Maire, fait du logement la priorité de votre mandature et les 3 milliards du P.I.M. qui lui sont réservés en sont une preuve. Cette politique ambitieuse vise à augmenter l'offre de logements sociaux pour atteindre 30 % du parc à l'horizon 2030, parc social auquel 70 % des Parisiennes et des Parisiens sont éligibles. Il est important de le rappeler.

Toutefois, cette nouvelle offre doit aussi s'accompagner d'une amélioration du parc social existant. Entretien, baisser les consommations d'énergie, mieux vivre ensemble et mieux vivre chez soi, telle est l'ambition de notre équipe municipale.

La communication, nous en débattons cet après-midi, témoigne précisément de l'attention que porte la Ville de Paris à cette question. Je voudrais saluer la Conférence citoyenne et la prise de parole de ses deux représentants sur le thème de la qualité de service dans le parc social.

A droite, on semble avoir peur de nouvelles méthodes ou peut-être tout simplement dire que la démocratie est une langue que la droite ne veut pas forcément apprendre. Faire plus, ce n'est pas forcément une gêne. Toute personne habituée aux sondages, aux enquêtes sait très bien que le qualitatif vient toujours compléter le quantitatif. C'est bien, là aussi, l'apport de cette nouvelle méthode et cette nouvelle écoute. Cette Conférence marque un changement de posture par rapport aux locataires du parc social et c'est peut-être cela aussi qui effraye à droite.

Je voudrais tout particulièrement saluer le premier enseignement de cette Conférence, à savoir le souhait pour les locataires de ne plus être considérés comme de simples clients, mais de devenir des partenaires du bailleur. Ils souhaitent être entendus, consultés, considérés et associés à toutes les questions relatives à la vie de leur immeuble.

Cette Conférence a détaillé de nombreuses propositions concrètes et sans tabou - Carine PETIT le disait -, démontrant la volonté des locataires de participer davantage à la vie de leur immeuble.

Pour pouvoir davantage participer au processus de décisions relatif à leur immeuble, chaque bailleur devra co-élaborer avec les locataires et les associations une charte des droits et des devoirs. Cette charte est la clé du vivre ensemble. Ceci engagera réciproquement bailleurs et locataires.

Soucieuse de reconnaître ces acteurs à part entière que sont les locataires, la S.I.E.M.P. a multiplié les rencontres pour aller au-devant des locataires en organisant, par exemple, des journées "portes ouvertes" à l'agence Essonne/Val-de-Marne ou encore des moments d'accueil réunissant tous les locataires d'un immeuble nouvellement livré.

Au-delà de l'accueil de la vie de tous les jours, ce sont aussi des programmes de rénovation qu'il nous faut co-construire. Nous lançons les "diagnostics en marchant", c'est-à-dire des diagnostics partagés avec les locataires avant de nous lancer dans une opération de travaux. Tous ces moments permettent de partager sur la vie au quotidien dans les logements et d'élaborer avec les habitants des projets d'amélioration.

Il s'agit aussi d'offrir de nouveaux outils aux locataires pour communiquer avec le bailleur et simplifier les démarches. C'est le cas de l'espace réservé aux locataires par le biais d'une application "Espace locataires" pour simplifier les démarches quotidiennes comme le solde du compte, le paiement en ligne, la demande d'une intervention ou encore tout simplement télécharger des documents.

Cette démarche ne doit pas nous faire oublier une des attentes fortes issues de cette Conférence citoyenne concernant la propreté et l'entretien des immeubles, notamment sur une réfection des peintures et des sols dans les parties communes plus fréquente et une amélioration des locaux d'entretien. Un partenariat - et un contrôle plus étroit - se met en place avec les prestataires et doit se poursuivre.

L'avis citoyen met en avant plusieurs enjeux liés au système d'attribution des logements sociaux. Les procédures d'attribution des logements ont été revues avec l'anonymisation des dossiers présentés à la Commission de la Maire et des arrondissements volontaires. La S.I.E.M.P. a également adopté le principe de l'anonymisation des dossiers présentés en commissions. Parallèlement, le dispositif Loc'Annonces monte en puissance.

Afin de mieux répondre aux attentes en termes de mutations, la Ville a adopté une charte des mutations qui porte à 25 % l'objectif de logements sociaux attribués à des ménages déjà logés dans le parc social. Elle franchit également le cap des mutations inter-bailleurs et inter-contingents. La S.I.E.M.P. a adhéré à cette charte et, d'ores et déjà, on note une amélioration, même si nous devons poursuivre nos efforts.

Cette Conférence, par le ton et les propositions, démontre que l'association des locataires aux réflexions de la Ville et des bailleurs peut nous amener à une meilleure offre de services et qu'ici, comme ailleurs, une démarche d'amélioration continue peut s'enclencher.

Ces différentes actions seront bien sûr évaluées dans le cadre d'un Comité de suivi et intégrées dans la charte d'objectifs et de moyens qui lie la Ville à ses bailleurs principaux, charte qui portera sur le développement de l'offre, la politique patrimoniale en faveur du développement durable et la qualité des services rendus aux locataires, bien sûr.

Parmi les indicateurs chiffrés figureront les indicateurs de satisfaction des locataires, de performance en matière de réponses aux réclamations, de disponibilité des ascenseurs, de maîtrise des charges et des consommations, de délais de relocation et de présence des gardiens. S'ajouteront des indicateurs de bonne gestion et de maîtrise des coûts, mais également les engagements de chaque bailleur dans les politiques transversales de la Ville.

"Elogie" a adopté une telle charte en début de ce mois et la S.I.E.M.P. en soumettra une à son Conseil d'administration de début avril. Le parc social est une vitrine du service public parisien. La Ville et ses S.E.M. se doivent donc d'être exemplaires. C'est pourquoi les locataires du parc social doivent être entendus, écoutés et surtout intégrés dans les processus décisionnels. Ils sont nos partenaires.

Tel est le changement de posture qui nous est demandé. Nous y sommes prêts car nous sommes convaincus que c'est ainsi que nous ferons vivre un Paris solidaire, bienveillant, vivant et tourné vers l'avenir.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame CHARNOZ.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la question de la qualité de vie dans les logements sociaux est un sujet qui doit, bien entendu, être primordial au sein d'une municipalité pour laquelle le logement est une priorité.

Pour compléter l'intervention de Galla BRIDIER, au nom du groupe Ecologiste de Paris, je vais exposer en cinq points les propositions qui nous semblent être essentielles à mettre en œuvre ou à améliorer tout au long de cette mandature : la lutte contre la précarité énergétique, le développement de la végétalisation dans les immeubles du parc social, le lien social entre les habitants, une politique de relance du tri sélectif et l'intégration d'un volet environnemental dans les programmes immobiliers et, enfin, la gestion des pieds d'immeuble.

L'amélioration énergétique...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez quatre minutes. D'accord ?

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Oui, ce sera concis.

L'amélioration énergétique du bâti parisien est un enjeu majeur sur le territoire. Notre Plan Climat Energie parisien, intégrant un volet rénovation thermique, doit être accéléré sur le parc social. Les énergies renouvelables restent encore peu exploitées dans les programmes immobiliers parisiens. Nous demandons que leur recours soit sérieusement étudié pour chaque programme neuf ou de réhabilitation. Une réhabilitation pourra être considérée comme une complète réussite uniquement si elle implique le changement de comportement des habitants. Pour cela, un accompagnement des personnes dans l'adaptation des comportements et des usages du nouveau fonctionnement du bâtiment s'avère nécessaire. Pour répondre à ce besoin, des programmes de type "coaching environnemental" pourront être mis en place auprès des locataires, des gardiens ainsi que des bailleurs.

Notre Ville a commencé à entamer une transition vers plus de végétalisation et les bailleurs doivent y prendre pleinement part. La végétalisation des toits, façades et cours d'immeuble, doit également être envisagée à travers sa fonction environnementale. Elle possède des qualités de renforcement de l'isolement thermique et de lutte contre les îlots de chaleur, non négligeables dans une ville comme la nôtre, encore trop minérale. Et puis, végétaliser la ville, on le sait bien aujourd'hui, est aussi un véritable instrument de lutte contre l'isolement, de création du lien social entre les habitants qui doit être développé. Aussi, pour chaque réhabilitation, les habitants doivent être consultés sur des projets de végétalisation, de jardins partagés ou encore de carrés potagers, et accompagnés dans leur élaboration.

Dans les programmes neufs, des espaces pouvant être reconvertis doivent être prévus pour permettre l'émergence de tels projets. A ce titre, nous regrettons que la plupart des cours et des espaces verts collectifs restent interdits aux jeux d'enfants ou même à la présence de résidents. Or, ces espaces devraient être des lieux de rencontre et de convivialité et ainsi renforcer le lien social entre les voisins. Ces espaces doivent être ouverts et accompagnés d'actions de médiation, si nécessaire. Des projets portés et élaborés par les habitants doivent également être développés au sein des immeubles pour participer au bien-être collectif et améliorer le vivre ensemble. Ces projets doivent être intégrés avec un volet jeunesse. En effet, les jeunes sont souvent les grands oubliés de notre programme immobilier. Il nous faut leur accorder des espaces et aussi construire un cadre d'accompagnement pour l'émergence de projets et leur épanouissement.

En ce qui concerne la problématique des déchets, il nous faut poursuivre le travail vers plus de tri sélectif. Tous les bailleurs sociaux de la Ville doivent être mieux sensibilisés à la gestion des déchets. Dans ce sens, chaque programme neuf ou de réhabilitation devra intégrer un volet développement durable, amélioration du cadre de vie, en prévoyant des locaux suffisamment grands pour le tri sélectif, des locaux vélos et poussettes, ainsi que des systèmes de récupération d'eau de pluie, par exemple.

Pour finir, la qualité de vie dans les logements sociaux, c'est aussi la qualité de vie dans son quartier et l'offre qui est proposée. En effet - vous l'avez dit vous-même, Madame la Maire - le commerce de proximité, c'est non seulement de l'activité et de l'emploi, mais aussi du lien social, de la qualité de vie et de la sécurité dans un quartier. Nous sommes d'accord avec vous : les Parisiens sont très sensibles à ces arguments, en particulier les habitants des quartiers populaires avec une forte présence de logements sociaux qui subissent directement la désertification commerciale.

La S.E.M.A.-EST peut proposer son expertise et ses compétences en la matière pour aider les bailleurs à revitaliser les pieds d'immeuble, particulièrement dans les quartiers "politique de la ville". La reconnaissance de la complémentarité des différents partenaires est indispensable. Il est temps de favoriser les échanges et les partenariats pour agir au plus vite pour améliorer la vie et l'égalité des quartiers.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre groupe se félicite de cette communication qui articule une politique à la fois de la quantité de production de logements, de la qualité de vie avec l'implication citoyenne. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette politique du logement menée par la majorité de gauche est un véritable poil à gratter pour nos collègues de droite. Pas une séance du Conseil où l'un de ses aspects n'est remis en cause : la construction, l'achat, la transformation de bureaux vides, la volonté d'accélérer la mise sur le marché de logements vides et, maintenant, l'amélioration de la gestion locative. Rien, rien, rien ne vous va.

Cette politique, que vous avez qualifié de "bolchévique", de "soviétique" et, maintenant, de "centralisme démocratique" - vous avez oublié de dire aussi "moscoute" - n'est pourtant qu'une politique qui répond à la première des préoccupations des Parisiens. L'intervention publique, c'est l'intervention dans le sens de l'intérêt général. 100.000 Parisiens sont en attente d'un logement, 70 % sont éligibles au plafond P.L.S., et nous devrions baisser la garde ?

Nous avons mis au cœur de cette mandature l'inversion de la courbe en matière de logements sociaux par rapport au plan national, et nous le faisons. C'est l'engagement de l'ensemble de la majorité. Nous respectons nos objectifs. Nous aurions pu l'appeler "plan quinquennal pour le logement à Paris", mais cela aurait été une provocation inutile pour la droite. La démonstration de la droite est classique. D'ailleurs, votre collègue et amie - Mme PÉCRESSÉ - vient de changer les règles d'attribution des aides régionales en critiquant les villes qui continuent de vouloir créer et améliorer le parc social, alors qu'elles dépassent le plafond S.R.U. à travers un dispositif anti-ghetto.

Faut-il rappeler que l'arrivée de la droite dans certaines communes de banlieue a fait reculer la construction de logements neufs et, en particulier, sociaux ? Je m'oppose, comme mes collègues à la Région, à cette politique



brutale qui stigmatise les habitants du logement social et qui oublie une réalité : celle de ceux qui sont des victimes de marchands de sommeil dans le parc privé. Les "ghettos", comme vous le dites, sont issus de votre politique du logement dans les années 1970, qui a repoussé en banlieue les Parisiens les plus modestes. Le Bois-l'Abbé, les 4.000, Bondy nord en sont l'illustration.

Si quelques-uns sur nos bancs avaient l'idée de relancer cette politique de construction hors les murs sans que les élus de banlieue ne soient d'accord, nous nous opposerions à cette orientation. Nous avons, peu à peu et sans mal, rapproché la gestion de ces grands ensembles des offices locaux. C'est une bonne chose. Maintenant que la confiance est renouée, nous ne changerons pas de logique ni de politique. Coopérer, oui. Décider à leur place, non.

Pour ce qui est de Paris, si je traduis le dispositif anti-ghetto de la présidence de la région, cela veut dire qu'elle regardera avec bienveillance les projets de logements sociaux dans les arrondissements parisiens les moins pourvus. Nous lui transmettrons donc tous les projets de logements dans les arrondissements déficitaires. D'ailleurs, si la présidente de région déménage les locaux du 7<sup>e</sup> arrondissement, nous vous proposons de les préempter pour faire du logement social dans l'un des arrondissements qui a le record du taux de logements sociaux le plus faible, soit moins de 2 %. Celles et ceux qui souhaiteraient que l'on baisse la voilure ont tort. Chaque nouveau logement, chaque réhabilitation, chaque opération d'entretien, c'est de l'emploi et de l'emploi non délocalisable. Ce sont des filières que l'on défend, comme celles qui existent en matière de transition énergétique, en isolation, etc.

Alors, la position du groupe d'opposition est en permanence une marque d'égoïsme et d'entre soi incroyable. Vous avez lutté contre l'anonymisation des dossiers, contre le "scoring", contre la mixité des quartiers et, maintenant, contre l'amélioration de la gestion locative. Dites-le simplement, vous êtes contre le logement social. Sachez que les objectifs que nous nous sommes fixés seront tenus malgré votre guerre de tranchées.

La lutte des classes que certains ont trop vite enterrée, existe bel et bien. Il ne s'agit pas pour nous d'un affrontement forcément violent, mais la violence désormais est bien de votre côté. Les propos entendus à l'université Paris-Dauphine ne vous grandissent pas. Ils montrent, en revanche, que nous avons vu juste. Contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas de la provocation, mais bien une volonté de rééquilibrage - comme nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire - qui nous guide. Les propositions de localisation pour d'autres centres d'hébergement dans votre arrondissement du 16<sup>e</sup>, prenons-les au sérieux, ce sera un plus pour les plus démunis des Parisiens.

Nous souhaitons que, sur ce sujet comme sur les autres, la courtoisie républicaine soit respectée. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'après avoir soufflé sur les braises au sujet du projet de l'allée des fortifications, vous avez bien du mal à les éteindre. Qui sème le vent... Je vous laisse finir la phrase.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BONNET, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe les Républicains.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Oui, Madame la Maire, je ne crois pas que la politique du logement social soit une affaire de lutte des classes, mais une affaire de pragmatisme aussi et de bon sens, dans l'intérêt de tous. Alors, promis, vous allez améliorer la qualité de vie dans les immeubles et les logements sociaux, et comme d'habitude, on va passer de la nuit à la lumière. Votre volonté est si forte que vous vous fondez pour le faire sur l'avis citoyen de 19 locataires de logements sociaux sélectionnés par l'I.F.O.P. pour porter les attentes, sans rire, de 449.500 personnes dans, sans rire, 234.386 logements. Oui, c'est un "panel" !

L'état du malade est pourtant préoccupant. A l'explosion des demandes de logements, plus 13 % par an, vous répondez par une politique de re-conventionnement massif, qui augmente les statistiques, mais ne se traduit pas par, convenez-en, des propositions concrètes de logements sociaux, tout au moins à court terme, et n'améliore pas la qualité de vie, que je sache.

Vous y associez des préemptions souvent exorbitantes dans le privé, qui assèchent les moyens qui pourraient être consacrés à la rénovation d'un parc vétuste - c'est votre choix -, un parc souvent hors normes et qui dispose d'un gardiennage qui est en train de se réduire au fil des ans comme une peau de chagrin. On aurait pu aussi interroger plus grandement les gardiens. Cela n'améliore guère, avouez-le, la qualité de vie.

Enfin, votre politique d'éviction des classes moyennes, en fragilisant la mixité sociale, n'améliore pas beaucoup, elle non plus, la qualité de vie des locataires. En 2015, 70 % des constructions neuves continuent ainsi d'être consacrées au "très social". Alors, l'avis citoyen, non cité dans votre communication soi-disant sans tabou, est pourtant éloquent sur ce point : nous regrettons, je les cite, que la mixité sociale au cœur de la philosophie même du logement social demeure un idéal qui fonctionne mal à l'échelle parisienne, d'autant plus qu'il existe peu de mobilités entre logements.

Quand on ajoute à tout ceci les révélations sur le train de vie de certains bailleurs et de leurs dirigeants, nous comprenons et nous avons tous les ingrédients d'un ras-le-bol et d'une incompréhension générale des locataires.

Je voudrais dire à Mme SIMONNET, qui a quitté la séance, que comme administratrice du conseil d'administration de "Paris Habitat", je suis sans doute une grande naïve, mais je n'étais pas au courant ni de la rémunération, ni du "golden parachute" d'un de ses dirigeants. Oui, il y a des retards et il faut les combler.

Alors, deux exemples concrets dans le 5e, qui est censé ne pas être l'arrondissement le plus défavorisé :

- rue Larrey : vous avez bien voulu, Monsieur BROSSAT, et je vous en remercie, venir sur place pour voir concrètement ce que je vous disais, et vous avez pu voir qu'aucun des 211 logements sociaux n'était aux normes énergétiques, qu'il y avait beaucoup de logements qui avaient des sanitaires qui ouvraient directement sur la cuisine, des chambres qui étaient dans un état d'insalubrité avéré.

- rue Geoffroy-Saint-Hilaire : 298 logements sociaux. Les appartements attendent d'être mis aux normes. Les rats courent dans les sous-sols et les parties communes, où pendent d'innombrables fils. Les riverains se plaignent collectivement d'une malpropreté croissante et d'un climat d'insécurité, lui aussi croissant, les gardiens étant très largement débordés.

Alors oui, on ne peut qu'améliorer les choses, et s'il s'agit d'améliorer, j'espère que l'on va tous être du même côté. La rénovation du comité inter-bailleurs peut être une piste, Madame la Maire, mais avouez que son fonctionnement reste aujourd'hui bien opaque. Et vous qui aimez tant les locataires, que n'ouvrez-vous ce comité inter-bailleurs largement aux locataires ? Quand on aime, il faut des preuves d'amour, disait Sartre, alors, manifestez-les.

Vous nous aimez moins, l'opposition, mais ce serait pas mal aussi d'ouvrir le comité inter-bailleurs, comme gage de transparence, à l'opposition. Il ne pourra avancer en matière de déontologie et de transparence qu'associé à la production d'un certain nombre de rapports qui font sens, en particulier, comme je l'ai demandé au conseil d'administration de "Paris Habitat", sur les rémunérations, avec par exemple la mise en place effective d'un comité des rémunérations, rapport également que je demande sur les vacances de logements par bailleur et par arrondissement, ainsi que toutes les attributions au profit des élus, c'est normal, et de l'administration parisienne dans son ensemble.

Enfin, les résultats ne seront tangibles que si des moyens effectifs sont déployés pour la rénovation, moyens qui ne sauraient en tout état de cause se substituer à des pseudo-processus participatifs. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Marinette BACHE.** - Madame la Maire, mes chers collègues, rappelons-nous la situation du logement social lorsque nous sommes arrivés en 2001 : des logements insalubres, de l'humidité, de la peinture au plomb, du manque d'isolation et j'en passe. Aujourd'hui, nous construisons aux normes H.Q.E., des commissions d'attribution et des critères de priorité précis ont été mis en place, "Loc'Annonces" a été créé, le temps des passe-droits et des faux électeurs semble tellement loin que la droite l'a oublié.

Ces quinze ans nous permettent de disposer de bases solides pour le logement social, bases d'ores et déjà renforcées : suivi des réclamations, visites de courtoisie, accompagnement des locataires lors des sinistres, interfaces téléphoniques et informatiques. La M.I.E., sur les problèmes d'ascenseurs, a permis de labelliser 90 % du parc social. Une nouvelle charte de mutation porte l'effort de la Ville à 25 %.

Contrairement à la tendance des grandes villes, une présence humaine significative a été maintenue : gardiens, médiateurs sociaux, agents du G.P.I.S. D'ailleurs, les conciergeries redeviennent à la mode. Les gardiens sont une interface précieuse avec les locataires pour les informer, pour nous informer. Leur métier est essentiel, merci de le leur avoir signifié le 23 janvier à l'Hôtel de Ville.

L'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires du parc social est une priorité de cette mandature. Plus nous produisons de logements, plus nous devons veiller à l'entretien du parc existant et aux demandes des habitants, et pour gagner le pari de la mixité sociale, nous parions sur l'irruption citoyenne dans la vie publique de notre cité. Le budget participatif, la multiplication des lieux de débats et d'échanges, les conseils citoyens et aujourd'hui, l'immixtion des locataires dans la gestion des logements sociaux sont autant de véritables lieux démocratiques.

Certains vocifèrent, d'autres agissent en mettant en place les outils d'une démocratie effective. Plus de 20 % de la population parisienne, 450.000 personnes, sont concernés. Cette communication permet un pas de plus vers un service public du logement social à Paris. Les besoins des usagers des logements sociaux sont ainsi

politiquement considérés comme centraux. Leur satisfaction est la matrice qui nous permettra de juger de la bonne gestion des bailleurs.

Contrairement aux politicalleries du maire du 16e, qui manipule des riverains se croyant à l'abri du chômage et de la misère contre le Paris de la solidarité, par cette communication, Madame la Maire, avec votre adjoint, Ian BROSSAT, vous n'oubliez pas qu'une habitante, un habitant de Paris est avant tout une citoyenne, un citoyen qui nous mandate.

La nouvelle enquête de satisfaction, commune aux quatre bailleurs de la Ville, collera au plus près du ressenti des locataires, avec des visites systématiques de l'ensemble du patrimoine en 2016, les réunions mensuelles du comité inter-bailleurs depuis juin 2014 et la création fin 2015, pour permettre l'émergence de propositions concrètes sur les préoccupations des locataires, d'un comité des six associations représentatives.

Enfin, la conférence citoyenne : deux week-ends de formation, un débat public, la rédaction de propositions, le tout supervisé par des élus, des bailleurs, des chercheurs et des associations intervenant dans le logement social. Au cœur, des propositions qui traduisent le besoin d'une plus grande participation, le souhait d'un meilleur traitement des problèmes de propreté et de sécurité, l'envie d'une plus grande mobilité dans le parc social et d'équilibrer la distribution des logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien pour garantir la mixité sociale et territoriale, n'en déplaise à la droite.

Les mesures qui seront ainsi mises en place vont changer le quotidien de centaines de milliers de personnes. Le point d'orgue sera la mise en place d'un nouveau cadre démocratique, grâce à des réunions locataires, gardiens, bailleur, la création d'une enveloppe budgétaire d'un million d'euros sur le modèle du budget participatif, la mise à disposition d'espaces numériques, de locaux, de panneaux d'affichage pour les associations de locataires.

Faire des citoyens de véritables acteurs de la politique publique et de l'amélioration de leur cadre de vie, c'est ce mouvement de fond que vous impulsez pour Paris. Et on a vu combien cela faisait peur à la droite, jusqu'à sa caricature.

Madame la Maire, chère Anne, Monsieur l'adjoint, cher Ian, merci au contraire d'initier cette révolution citoyenne pour notre ville-capitale.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, chère Marinette BACHE.

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont déjà été dites pendant ce débat, chacun d'ailleurs avec son style ou ses arguments. Moi, j'aurais tendance à dire, en écoutant les deux citoyens qui se sont exprimés, pour revenir au début de notre débat, que je regrette que la Ville de Paris, ou l'I.F.O.P. éventuellement, ne leur ait pas offert un produit nouvellement arrivé sur le marché depuis aujourd'hui, qui s'appelle le casque "Oculus", qui permet d'arriver dans la réalité virtuelle : vous avez cela devant les yeux et vous êtes dans la réalité virtuelle. Parce qu'entre ce qu'ils vivent au sein de leurs quartiers et dans leurs logements sociaux, et ce qu'ils ont dû entendre dans le débat du Conseil de Paris, je pense qu'il y a un "gap" assez conséquent.

Je dois vous dire que sur un...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Laissez M. BERTHAULT. Je crois qu'il est son meilleur avocat.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci.

D'ailleurs, pour être responsable d'un conseil de quartier depuis 2001 qui a 70 % de logements sociaux, Madame, je n'ai pas de leçons à recevoir de vous, ni d'aucun élu ici présent. Voilà, vraiment.

Je dois vous dire justement que j'ai constaté depuis quinze ans la dégradation quotidienne des conditions de vie des locataires dans les logements sociaux. C'est un "panel" réel sur lequel véritablement on a des échos aujourd'hui qui ne peuvent pas être satisfaisants.

Je dois dire que ce qui me choque le plus dans la communication que vous présentez aujourd'hui, ce n'est pas ce que l'on a entendu de la part du "panel" citoyen, puisque les deux citoyens qui sont venus aujourd'hui nous proposer un certain nombre de réflexions, nous les connaissons toutes ici. Pour avoir tenu nos permanences et pour être présents sur le terrain, nous avons déjà tous entendu les pistes de réflexions qui sont données.

Mais ce qui est le plus choquant, dans la façon dont est mené ce débat, c'est la brutalité de la méthode de votre adjoint, et des méthodes de votre adjoint qui, lorsqu'il est devant les habitants de ces logements sociaux, leur explique en permanence qu'il n'y a aucun problème et que, de toute façon, ils n'ont rien à dire, et cette conférence citoyenne inspirée de méthodes de démocratie sociale d'Europe du Nord, certes louables, mais qui aujourd'hui nous mettent face à un certain nombre de responsabilités.

Alors vous nous dites, notamment sur le manque de moyens matériels, de moyens humains, sur la propreté des locaux, sur la sécurité, que vous allez mettre cela à l'ordre du jour des conseils d'administration des bailleurs sociaux. Soit. J'aimerais savoir pourquoi systématiquement, quand on fait des propositions qui vont dans ce sens, notamment sur la vidéosurveillance dans le parc social, vous avez systématiquement toujours refusé ces moyens, ces pistes, ces vœux. Vous le savez puisque, de toute façon, nous n'arrivons pas à avancer sur ces sujets.

On parle aussi du problème des gardiens qui sont un vrai sujet de lien social. Malheureusement aujourd'hui, ils disparaissent de plus en plus...

Mais si, vous le savez bien ! Tous les locataires le disent et vous le savez bien. Ils disparaissent et ne sont pas remplacés quand certains d'entre eux partent en retraite.

Vous avez évoqué, ou mes collègues ont évoqué un certain nombre de sujets. Madame SIMONNET, vous avez parlé, en attaquant mon collègue Jérôme DUBUS, des lieux de culte dans un certain nombre de logements sociaux. Si cela vous pouvez le contester, il y a certaines choses que vous ne pouvez pas contester, notamment les lieux de "deal". Parce que oui, il y a des lieux de "deal" dans des logements sociaux.

Quel rapport ?

C'est justement par rapport à la sécurité, par rapport à la vidéosurveillance que nous vous demandons, et par rapport à ce que, eux-mêmes, les citoyens qui se sont exprimés tout à l'heure devant vous, ont demandé.

Donc aujourd'hui, ce que nous souhaitons tout simplement, c'est que ce plan qui est mis en œuvre et qui sera mis en œuvre de 2016 à 2020, on n'en voit aujourd'hui aucune mesure concrète et aucun engagement concret de la part de la Ville et de la Municipalité.

Je ne voudrais pas que les deux citoyens qui se sont exprimés devant l'ensemble des élus du Conseil de Paris tout à l'heure...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faudrait conclure, Monsieur BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Je conclus, Madame la Maire.

Qu'ils repartent avec une impression de ce débat en demi-mesure, avec aucun engagement de la part de la Ville et avec tout simplement l'impression d'avoir une fois de plus travaillé pour rien.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Thomas LAURET, dernier orateur, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Thomas LAURET.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis dans un arrondissement qui a du mal à atteindre 5 % de logements sociaux, et pourtant il y a aussi des questions de bien vivre et des questionnements sur la mixité sociale dans mon arrondissement.

Je n'imaginai pas, avant de commencer à militer en politique, que la question du logement social était encore une question aussi prégnante dans certains arrondissements parisiens. Je pensais que nous étions tous favorables à la création de logements sociaux. Evidemment, je suis revenu de loin.

Paris compte 234.000 logements sociaux, près de 450.000 personnes y vivent et ces logements sont gérés au deux tiers par des bailleurs de la Ville, dont la gestion doit bien sûr être exemplaire. La Ville et les bailleurs déploient d'ailleurs une énergie notable pour améliorer la qualité de leurs services, et pourtant les locataires expriment un ressenti mitigé.

Aussi le fait de recueillir et d'analyser, comme vous l'avez fait, les préoccupations des locataires pour définir une stratégie efficace qui réponde à leurs besoins, en termes de qualité de vie dans le parc social, est une démarche qu'il faut saluer.

De nombreuses actions ont déjà été engagées par la Ville, parmi lesquelles le renforcement de la présence humaine. Contrairement à ce que vient de dire le précédent orateur, les bailleurs sociaux parisiens ont conservé un haut niveau de présence de gardiens, avec une moyenne de 1 gardien pour 90 à 100 logements sociaux. C'est un élément essentiel d'une politique de qualité et de services.

En matière de sécurité, les efforts se poursuivent. La Ville et les bailleurs apportent un soutien important au G.P.I.S. qui intervient en dehors des heures de travail des personnels. Trente patrouilles effectuent des rondes chaque nuit et couvrent 75.000 logements sur dix arrondissements, où les besoins sont les plus importants, y compris dans le 16e arrondissement.

Les actions menées par la Ville comprennent aussi une amélioration du système d'attribution et de mobilité qui me paraît fondamental, pour renforcer l'équité des attributions, mais aussi l'efficacité de la gestion des logements.

Il y a six points sur lesquels je veux insister.

En 2014, en octobre, six mois après votre élection, les demandes de logements ont été enfin anonymisées, hiérarchisées en fonction d'une grille de cotation.

Deuxièmement, la commission de désignation de la Ville est ouverte à tous les Parisiens.

Troisièmement, la Ville met en ligne désormais des logements qui relèvent de son contingent sur le site "Loc'Annonces" depuis avril 2015.

Quatrièmement, la Ville a adopté une charte des mutations encore plus ambitieuse en termes d'objectifs. La Ville porte à 25 % l'objectif de logements sociaux attribués à des ménages déjà logés dans le parc social.

Cinquièmement, la Ville franchit le cap des mutations inter-bailleurs et inter-contingents en intégrant les mutations au site "Loc'Annonces".

Sixièmement, elle crée une bourse régulée d'échange directement entre locataires cherchant à déménager, et il y a bien d'autres exemples qu'il faut saluer.

Et pourtant certaines mairies d'arrondissement, hostiles à la mixité sociale, conservent des pratiques contestables. Je profite de ce projet de délibération pour regretter et déplorer, et j'entends que nous le déplorions collectivement, le fonctionnement de la Commission Logement de la mairie du 16e qui ne respecte pas le vœu que notre Assemblée avait adopté en mai 2015, sur ma proposition, suite à mon éviction de la Commission d'attribution de logements. Ce vœu prévoyait le pluralisme dans la composition de toutes les commissions d'attribution de logement de tous les arrondissements. Et ce n'est pas le cas dans le 16e arrondissement. On se demande pourquoi !

Augmenter l'offre de logements est la première de vos priorités, Madame la Maire, pour cette mandature. Vous avez défini, je veux le rappeler, deux objectifs majeurs : veiller au rééquilibrage de l'offre entre l'Est et l'Ouest fortement déficitaire, malgré les recours systématiques, malgré les peurs, malgré les amalgames ; et deuxièmement, c'est l'objet de la communication d'aujourd'hui, l'amélioration de la qualité.

Je veux saluer votre détermination et la détermination des services de la Ville pour progresser en termes d'offres de qualité et la rendre exemplaire.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur LAURET, pour cette intervention.

Je vais donner la parole à Ian BROSSAT.

Je voudrais vous dire que j'ai quand même entendu, dans une partie des expressions dans cet hémicycle, une forme de mise en cause ou une espèce de condescendance à l'égard d'une méthode qui s'appelle la Conférence de citoyens. Pour celles et ceux qui voudraient aller plus loin dans la compréhension de ce que c'est, de comment cela marche, je les invite à lire des ouvrages forts intéressants qui nous parlent de démocratie. Je pense aux ouvrages de Pierre ROSANVALLON ou encore de Dominique ROUSSEAU qui insistent aujourd'hui sur la démocratie continue, c'est-à-dire la capacité que doivent avoir les élus, ceux qui représentent du fait de l'élection, la capacité qu'ils doivent avoir à donner la parole dans des cadres qui sont nouveaux, dans lesquels la liberté est de mise, dans lesquels recueillir et analyser, comme vous l'avez dit dans votre propos, Monsieur LAURET, les expériences puisque les citoyens sont les meilleurs experts de leur vie, pour ensuite les traduire dans des actes.

Et c'est notre rôle à nous. Si nous venons devant ce Conseil, c'est pour traduire en actes les observations, les analyses qu'ont faites des citoyens, qui ont pris du temps sur leur vie, sur leur travail, qui se sont formés, qui se sont

rendus disponibles pour appréhender, au-delà de leur propre expérience, un sujet qui reste complexe. Je veux les remercier et je n'aurai pas de condescendance vis-à-vis de ces formes nouvelles de démocratie.

Bien sûr, elles ne peuvent pas être instrumentalisées, c'est clair. D'ailleurs, le but de ce type de démarche est de prendre appui sur la liberté de parole de ces citoyens experts. Je n'aurai pas de condescendance. Je veux dire que dans la crise démocratique que l'on connaît, ces formes de démocratie nouvelles qui permettent, tout au long du mandat, d'aller chercher au-delà de nos propres connaissances et compétences d'élus, la parole des citoyens pour l'actualiser et la porter, c'est une nouvelle façon de faire. Loin de ce que certains voudraient imaginer, à savoir, ce n'est pas le phénomène ou majoritaire ou minoritaire de groupe de gens qui se mobiliseraient pour faire savoir qu'ils sont contre tel ou tel projet.

Regardez, dans des formes aussi extrêmement intéressantes, le nombre de soutiens que recueille aujourd'hui une pétition lancée par une jeune femme qui vise à pouvoir entériner, en tous les cas porter la création d'un centre pour SDF dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Regardez l'expression de ces citoyens qui est bien au-delà des 40.000 signatures aujourd'hui.

Regardez ces phénomènes-là, pas avec condescendance, mais comme des formes nouvelles qui viennent s'ajouter à la démocratie représentative et à des formes classiques de représentation ou de participation citoyenne que nous connaissons, que nous continuons d'accompagner. La démocratie va se nourrir aussi de nouvelles expériences.

Je veux remercier aussi l'I.F.O.P., qui est un organisme indépendant missionné par la Ville et qui a déterminé et le "panel" et la modalité de travail. Si vous ne faites pas confiance à ces organismes, c'est votre affaire. Je préfère faire confiance aux professionnels qui nous aident à organiser cette parole citoyenne pour en tirer le meilleur profit.

Je donne à présent la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci chers collègues.

Je tiens d'abord à remercier très chaleureusement tous ceux qui nous accompagnent depuis le mois de septembre dans l'organisation de cette conférence de citoyens sur la qualité de vie dans le parc social.

Evidemment, les 19 locataires des logements sociaux qui ont participé, en particulier Tina et Stéphane qui nous ont présenté l'avis citoyen tout à l'heure. Remercier aussi les 22 membres du comité de pilotage, les 14 formateurs, les 5 personnes auditionnées lors du débat public. Remercier également à mon tour l'I.F.O.P., dont le professionnalisme n'est plus à démontrer. D'ailleurs, Frédéric DABI et Anne-Laure MARCHAL, qui ont travaillé sur cette question à nos côtés sont ici au Conseil de Paris.

Je voudrais vous remercier, parce que vous avez travaillé depuis de longs mois sur un sujet qui est absolument essentiel pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, c'est la question de la gestion locative dans le parc social. C'est un sujet essentiel, parce que cela concerne beaucoup de monde, 450.000 Parisiennes et Parisiens vivent dans un logement relevant du parc social. Cela représente un parc de logements important, 234.000 logements situés à Paris.

Nous avons depuis le début de cette mandature dit que notre politique en matière de logement social s'appuie sur deux piliers. Tout d'abord, l'objectif d'augmenter l'offre de logements sociaux, parce qu'il y a une demande et qu'il est impératif d'y répondre pour permettre à des familles modestes et des classes moyennes de continuer à vivre à Paris. Dans le même temps, deuxième pilier, améliorer l'entretien du parc social, la qualité de vie du parc social pour faire en sorte que ceux qui vivent dans ces immeubles y vivent bien, et aient une bonne qualité de vie.

Lorsqu'on est locataire du parc social, on a des droits au même titre que n'importe quel Parisien. Certains l'ont dit d'ailleurs dans le débat, le logement social, c'est une vitrine du service public parisien. Ce doit être la démonstration de ce que nous sommes capables de faire de meilleur. C'est précisément l'objectif que nous nous sommes assignés avec cette conférence de citoyens, l'avis qui en résulte et la communication qui vous a été présentée par la Maire de Paris tout à l'heure.

Je voudrais quand même revenir à cette occasion sur un certain nombre de remarques qui ont été faites, qui, pour une part, me semblent profondément injustes.

D'abord, j'ai entendu l'idée selon laquelle le logement social serait uniformément mal géré. Cela n'est pas vrai et d'ailleurs lorsqu'on lit ce que disent les locataires du parc social, et après tout c'est leur avis qui compte, ils nous disent aussi, je cite : "habiter dans un logement social, c'est en premier lieu synonyme d'un privilège". Ils ajoutent aussi : "nous avons conscience d'avoir réussi à accéder à un logement pérenne et à loyer modéré, nous permettant de nous projeter dans un temps long et de bénéficier d'une véritable sérénité".

Cela ne signifie évidemment pas qu'il n'y ait pas de critiques à faire sur la gestion du parc, mais nous devons tenir compte aussi de ces éléments qu'ils ont portés à nos débats et qui évidemment comptent pour nous et nous incitent à développer notre offre de logements sociaux à Paris.

J'ai entendu deuxièmement, que nous n'aurions rien fait depuis 2001 pour améliorer la qualité de service. Cela n'est pas vrai non plus, nous avons beaucoup fait, et mon prédécesseur a également beaucoup fait dans ce domaine.

D'abord en mettant en place de nouveaux outils de suivi des réclamations, en agissant contre les pannes des ascenseurs, dont le taux d'indisponibilité a diminué de 30 %, en renforçant la présence humaine sur le terrain, notamment avec les gardiens d'immeuble, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Ceux qui disent cela feraient bien de comparer notre taux de gardiens à Paris et le taux de gardiens de l'autre côté du périphérique, et ils s'apercevraient que Paris compte beaucoup plus de gardiens que beaucoup d'autres villes confrontées à des difficultés autrement plus importantes.

Nous avons également agi avec le G.P.I.S., qui permet aujourd'hui de s'occuper de la sécurité de 75.000 logements du parc social. Nous avons aussi agi en matière de modifications du système d'attribution et il y avait beaucoup de travail, parce que la situation que nous avons récupérée en 2001 en matière d'attribution de logements sociaux était particulièrement désastreuse. Par pudeur, je n'aurai pas besoin de m'étendre sur ce sujet mais c'était évidemment un élément essentiel. D'ailleurs, nous l'avons fait en 2001 et nous avons continué de le faire depuis 2014, notamment avec le nouveau système de cotation et avec Loc'Annonces, qui, vous l'avez entendu, est aujourd'hui plébiscité par les locataires du parc social.

Nous avons aussi agi et nous allons continuer à le faire sur la question des échanges dans le parc social. C'est effectivement un motif d'insatisfaction majeur sur lequel nous devons progresser, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre Conseil de Paris s'est déjà emparé de ce sujet, en mettant en place une nouvelle charte des mutations qui nous permet de faire des échanges inter-contingents. Ainsi, 500 locataires du parc social depuis l'adoption de cette charte ont bénéficié d'un échange qu'ils demandaient.

C'est dire que nous avons beaucoup fait. Est-ce à dire que nous avons terminé le travail ? Evidemment non, et la parole des locataires qui se sont exprimés tout à l'heure est là pour nous faire un certain nombre de recommandations qui vont nous permettre de progresser encore.

Mais permettez-moi quand même de revenir sur deux autres remarques que j'ai entendues dans la bouche de l'opposition.

D'abord, j'ai entendu une contestation sur la méthode. Excusez-moi de vous le dire, mais en vous écoutant je me suis souvenu du numéro du magazine "Society" que j'ai lu ce week-end et qui traitait du conspirationnisme et du complotisme.

Franchement, quand j'entends un certain nombre d'interventions, comme celles que l'on a entendues tout à l'heure, je me dis que le conspirationnisme a de longs jours devant lui, et c'est bien dommage parce que cela fait des ravages.

Quand je vous entends dire que permettre à des locataires du parc social de se constituer en associations de locataires - ce qui doit exister quand même depuis des dizaines d'années - pose problème, excusez-moi de vous le dire, c'est désolant. Après tout, permettre à des locataires de s'organiser en associations pour défendre un certain nombre d'intérêts, pour tout simplement ne pas être seuls face à leur bailleur, mais, écoutez, c'est tout à fait naturel et c'est la moindre des choses. Si nous n'étions pas capables, nous, d'aider des locataires à se constituer en associations, nous serions en dessous de tout. Donc, je l'assume, je l'assume !

Je souhaite qu'un maximum de locataires puissent s'organiser en associations parce que c'est le meilleur moyen pour eux de faire entendre leur voix sur l'ensemble des sujets qui les concernent.

S'agissant maintenant des propositions concrètes qui émanent de cette conférence citoyenne, je veux vous dire que l'avis qui a été émis par ces 19 locataires va nous permettre d'avancer sur 5 chantiers majeurs.

D'abord, nous nous engageons à mettre en place, chaque année, des assemblées générales de locataires à l'échelle de chaque immeuble du parc social. Sur le modèle des réunions de copropriété dans le parc privé, nous mettrons en place, dès l'année prochaine, une réunion annuelle des locataires de l'immeuble avec le bailleur, les associations et la Ville. Ces rencontres, en les instaurant de manière obligatoire et dans la durée, peuvent devenir des lieux de référence pour les locataires en matière de suivi et d'amélioration de leur qualité de vie.

Deuxièmement, nous allons mettre en place un budget participatif des bailleurs dans un premier temps d'1 million d'euros mais il a vocation à s'étendre. L'idée est que les locataires sont les mieux placés pour savoir quels investissements peuvent être faits dans leur résidence : ici, cela peut être un jardin partagé, ailleurs, d'autres équipements. En tout état de cause, l'idée, c'est que les locataires soient les plus décisionnaires dans ce domaine.

Troisième proposition, nous allons continuer à avancer sur la question de la propreté, qui est évidemment un enjeu majeur et nous allons décliner l'opération "Paris fais-toi belle" dans le parc social.

Quatrièmement, la question de la sécurité a été abordée, à très juste titre à la fois par les locataires et par un certain nombre d'intervenants. Nous allons mettre en place dans les plus brefs délais, une task force afin de lutter contre les incivilités et les conflits de voisinage. Elle réunira la Préfecture de police, le Parquet, les bailleurs sociaux, la Ville de Paris et elle permettra notamment de traiter de la question des congés, des expulsions pour troubles de voisinage lorsqu'on a affaire à des locataires qui, de fait, pourrissent la vie de leur immeuble.

Nous n'acceptons effectivement pas qu'une famille puisse briser la tranquillité dans un immeuble...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On l'a fait, vous savez. Ne dites pas : "Il serait temps", on le fait régulièrement.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - ... nous l'avons fait et nous assumons le fait d'avancer dans ce domaine et, d'ailleurs, c'est l'objet de cette "task force" que nous allons mettre en place.

Et puisque la question de la vidéo-protection, de la vidéosurveillance a été posée, nous avons d'ores et déjà avec Colombe BROSSEL traité de cette question dans le cadre du comité inter-bailleurs avec les bailleurs sociaux. Ce n'est pas un tabou pour nous, sous réserve évidemment que les locataires, leurs associations, soient impliqués dans la mise en œuvre de ces programmes.

Enfin... Non, pas 10 ans de retard puisqu'il y a d'ores et déjà beaucoup d'immeubles qui sont dotés de vidéosurveillance et chacun le sait ici.

Enfin, je souhaite conformément à ce qui est proposé dans le cadre de cet avis citoyen que nous puissions mettre en place une charte des droits et des devoirs qui soit signée par chaque locataire du parc social. Evidemment, un locataire a des droits, le droit à bénéficier d'un environnement calme, le droit à la sécurité, le droit à un environnement propre. Il a aussi des devoirs, et puisque la question a été abordée de la sous-location dans le parc social, évidemment que sous-louer son appartement lorsqu'on est locataire du parc social alors même que ce logement est financé sur fonds publics, c'est absolument interdit. Il y a d'ores et déjà des procédures qui ont été engagées depuis plus d'un an par des bailleurs sociaux qui se traduisent parfois par des expulsions lorsqu'un locataire fait le choix de sous-louer son logement. Le logement social n'a pas vocation à être sous-loué.

Voilà les 5 engagements sur lesquels je voulais revenir. Nous aurons l'occasion d'y revenir, parce que toutes ces orientations ont vocation à être suivies d'effets et, d'ailleurs, nous mettrons très vite en place un comité de suivi de ces engagements qui sera d'ailleurs ouvert à l'ensemble des groupes de cette Assemblée, ce qui nous permettra de voir en temps réel de quelle manière nous les mettons en œuvre.

Merci à tous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous. Merci, Ian BROSSAT, merci au "panel" de la Conférence de citoyens, merci à vous d'avoir participé à ce débat et nous allons suivre avec beaucoup d'attention la mise en œuvre de ces préconisations.

## **2016 DASES 6 - Fixation de redevances annuelles (100 euros chacune) dues par "Emmaüs Solidarité" et par "les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur de Paris" pour l'occupation temporaire de bâtiments situés 4 bis, rue Coustou (18e).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DASES 6 concernant la fixation de redevances annuelles dues par "Emmaüs Solidarité" et par les "Restos du Cœur - les Relais du Cœur de Paris" pour l'occupation temporaire de bâtiments situés 4 bis rue Coustou, dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL.** - Dans ces temps, nous sommes heureux de participer à un Exécutif qui propose de soutenir deux associations : "Emmaüs Solidarité" et "les Restaurants du Cœur" dans leur action auprès des populations fragilisées en mettant à disposition, dans l'attente d'une finalisation d'un programme actuellement à l'étude de crèches et de logements sociaux, deux locaux repris à ERDF, rue Coustou, dans le 18e.



Nous sommes fiers de voir que les populations de nos quartiers, y compris Montmartre, montrent qu'ils n'ont rien à apprendre du respect de l'autre et de la fraternité de personnes qui systématiquement s'opposent à toute implantation de logements sociaux dans leur arrondissement, sous divers prétextes.

La réalité est que la majorité des centres d'accueil se trouve dans l'est de Paris. C'est d'ailleurs le 20<sup>e</sup> arrondissement qui en compte le plus, avec 8 centres sur son territoire, qui peuvent accueillir jusqu'à 552 personnes. Derrière arrivent le 13<sup>e</sup>, puis le 11<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement, avec 6 centres.

Pour ce qui concerne ce projet de la rue Coustou, il faut savoir que les habitants ont été associés et que les seules manifestations n'ont pas été des vociférations ou des cris de haine, mais d'écoute et de soutien. Il faut croire que les habitants du 18<sup>e</sup> arrondissement et de Montmartre sont plus ouverts et solidaires que ceux qui se trouvaient à l'Université Paris-Dauphine et que je me refuse de confondre avec l'ensemble des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Je ne peux que souhaiter que ceux de cet arrondissement qui ne se reconnaissent pas dans cette manifestation porteuse d'inhumanité puissent se faire entendre et apparaître sur l'espace public.

Ce projet qui, je le rappelle, est éphémère, le temps de la finalisation d'un programme de logements sociaux et d'une crèche, comporte deux volets :

Celui porté par "Emmaüs Solidarité" pour y installer un centre d'hébergement d'urgence de 240 places pour des personnes sans-abris qui pourraient éventuellement accueillir dans un avenir non arrêté des réfugiés de la Chapelle. Nous pourrions aussi peut-être expérimenter un accueil de jour ou une bagagerie.

Celui porté par "Les Restaurants du Cœur : les Relais du Cœur de Paris", dont les locaux seront à usage de centres de stockage, de distribution de colis alimentaires et de bureaux.

Le groupe PCF - Front de Gauche soutiendra ce projet de délibération car il est porteur d'une démarche innovante, mais aussi pour ce qu'il rappelle et assume de notre engagement envers les plus démunis, non pas par charité mais par solidarité envers des hommes et des femmes qui font partie de nos concitoyens pour certains et de notre humanité pour tous.

Je vous remercie.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, cinq minutes maximum.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération qui ne pose pas de problème puisque nous l'avons voté en Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement - nous le revoterons au Conseil de Paris - pour parler de la rue Coustou. C'est une rue située entre le boulevard Clichy et la rue Lepic. C'est une rue assez oubliée d'abord par sa configuration un peu spéciale et il y a des conséquences, notamment en termes de vie quotidienne.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour le souligner et appeler à la vigilance de l'ensemble des services de la Ville, notamment sur les questions de tranquillité, sur les questions de propreté. Et puis, il y a un théâtre et ce théâtre mérite d'être défendu.

Il y a des riverains qui sont organisés en association, qui ont des projets aussi d'avenir pour la rue Coustou et j'aimerais que chacun puisse y porter une attention singulière et particulière afin de faire de cette rue Coustou, située stratégiquement dans le sud du quartier des Abbesses et de Montmartre, une rue où il fait vraiment bon vivre, où les riverains puissent voir leur cadre de vie s'améliorer et les touristes pouvoir aller jusqu'au théâtre situé au milieu de cette rue.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ, cinq minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire à Mme PREMEL que les habitants du 18<sup>e</sup> arrondissement sont aussi généreux qu'elle peut le penser. Simplement, il faudrait qu'elle vienne dans la rue Coustou et elle entendrait les riverains qui se plaignent de l'état de cette rue : saleté, mauvaise fréquentation.

En effet, il y a un théâtre qu'il faut aider, il y a des habitants, des riverains qui se sont regroupés et qui ont envoyé des projets d'amélioration de la rue qui n'ont pas été écoutés. Il y a tout une population qui se sent abandonnée puisqu'en effet, comme l'a dit Pierre-Yves BOURNAZEL, elle se situe entre le boulevard Clichy et la rue Lepic et elle mériterait non seulement une meilleure attention de la part de la Mairie, mais en plus qu'elle soit valorisée parce que c'est une rue charmante si on voulait bien s'en occuper, la rendre propre et écouter ce que disent les riverains.

Quoi d'autre ajouter ?

J'aimerais, Madame PREMEL, que vous veniez un peu plus souvent dans cette rue Coustou et non pas "Cousteau" et vous verrez que les habitants sont plus favorables à l'amélioration de leur cadre de vie, à la sécurité et à la propreté plutôt qu'à des projets que vous leur soumettez, que vous leur imposez.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur le maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, Eric LEJOINDRE, vous avez la parole.

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots. Je n'avais pas du tout prévu d'intervenir sur ce projet de délibération qui effectivement ne pose pas de problème puisque nous avons visité avec Ian BROSSAT ce centre d'hébergement qui a été ouvert il y a maintenant un mois. Nous avons pu constater que tout se passait bien.

Néanmoins, suite aux interventions des uns et des autres, je voulais simplement redire ici que s'il fallait prendre la parole à chaque fois qu'un projet de délibération tombe sur un arrondissement pour parler de la rue dans laquelle est situé l'équipement en question, on aurait du mal à en sortir.

Je voudrais rassurer tout le monde, la rue Coustou n'est pas oubliée. C'est effectivement une petite rue charmante du bas de la Butte Montmartre qui est très régulièrement entretenue par les agents de la D.P.E., qui est très régulièrement entretenue par les agents de la D.V.D. C'est vrai qu'une parcelle de cette rue est un peu plus problématique et on y travaille depuis un certain nombre d'années parce qu'elle est un peu compliquée. Au-delà de cela, rassurez-vous : tout va bien aussi rue Coustou.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, de nous avoir ainsi rassurés.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre à tous.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, la Maire de Paris a fait de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de la mandature. Au cours de ces deux dernières années, cet engagement s'est traduit dans l'élaboration d'un pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui a été suivi d'ailleurs d'un plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés.

Pour obtenir des résultats sur ces questions éminemment complexes, il faut allier une parole forte et des actes forts. La parole forte, la Maire a eu l'occasion de la porter à de multiples reprises sur ces deux dernières années. C'est par cette parole, celle qui résonne avec les aspirations de nombre de nos concitoyens, qu'elle a trouvé un écho favorable, non seulement à Paris, mais plus largement sur le plan national et international.

Les choses sont très claires en ce qui concerne l'accompagnement des personnes sans-abris, des migrants et plus généralement des personnes en situation de fragilité. La promotion de la solidarité constitue la pierre angulaire de l'ensemble des actions menées par la Ville et notre priorité partagée.

Cette parole se traduit dans des actes très concrets salués par le milieu associatif. D'ailleurs, le premier anniversaire de l'adoption du pacte parisien de lutte contre l'exclusion en mai prochain - et la présentation de ce bilan en juin - sera l'occasion d'en dresser un premier état.

Parmi ces réalisations, il y a - et c'est dans ce cadre que s'inscrivent ce projet de délibération et les interventions - un effort sans précédent de la Ville pour la mobilisation de son domaine intercalaire afin de proposer plus de places d'hébergement.

Lorsque des surfaces appartenant aux domaines intercalaires de la Ville de Paris, c'est-à-dire avant la réalisation d'un programme pérenne, du logement social, ou de crèches ou d'une médiathèque, nous considérons qu'il est de notre devoir de les mettre à la disposition de l'Etat et de permettre à des associations dont le professionnalisme est reconnu, comme "Emmaüs Solidarité" et les "Restaurants du Cœur", de pouvoir y exercer et y réaliser des actions utiles et d'intérêt général pour les personnes les plus vulnérables qui se trouvent à Paris et dans les rues de Paris.

Je tiens d'ailleurs à remercier le maire du 18e arrondissement qui a spontanément et naturellement accepté que ces bâtiments de la rue Coustou, une charmante rue, comme dirait M. HONORÉ, soient dédiés à des missions associatives pour les sans-abris.

Ce projet de délibération me donne l'occasion de saluer encore le travail d'"Emmaüs" et des "Restos du Cœur". Je dirais que chacun se précipite lorsque les Restos du Cœur lancent leur campagne d'hiver, donc soyons cohérents.

Je pense que c'est important que des S.D.F. puissent être accueillis dans ces locaux de la rue Coustou. Je rassure mes collègues qui s'inquiètent : le cadre de vie ne sera pas dégradé car "Emmaüs Solidarité" n'a pas la réputation de dégrader le cadre vie des endroits dans lesquels elle accueille des sans-abris.

Je suis très fière que nous puissions développer l'offre d'hébergement dans tout Paris de façon équilibrée et développer une offre d'hébergement reposant sur deux principes. Ce développement de l'offre d'hébergement d'urgence se fait et continuera à se faire sans concurrence entre les publics. Ce développement de l'offre d'hébergement se fera de manière équilibrée sur le territoire parisien. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir plus tard dans ce Conseil.

Naturellement, au-delà de l'urgence, il y a l'accès à l'insertion de ces publics. Nous y reviendrons car, dans cette enceinte, nous partageons le même engagement sur l'insertion des personnes les plus vulnérables, d'où qu'elles viennent.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

J'ai une demande de prise de parole de M. BOURNAZEL, mais la parole ne revient pas aux conseillers de Paris après que l'adjointe ait pris la parole. Même s'il y a mésentente, je suis sûr que vous aurez l'occasion de vous ré-exprimer dans le Conseil.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'était sur une interprétation des propos de M. BOURNAZEL.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Les interprétations de propos, c'est à n'en plus finir si on va par là. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DASES 6).

### **2016 DFPE 204 - Subvention (1.000 euros) à l'Association de soutien aux Amoureux au ban public (17e) pour son action de soutien à la parentalité des familles binationales.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DFPE 204 concerne l'attribution d'une subvention à l'Association de soutien aux Amoureux au ban public, dans le 17e arrondissement.

Je donne la parole à Hervé BÉGUÉ, 5 minutes maximum.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération qui concrétise l'engagement de notre collectivité à hauteur de 1.000 euros pour l'Association les amoureux au ban public aurait pu, vu son montant, ne pas faire l'objet d'une intervention de notre part.

Or la récente actualité, le discours de Versailles du Président de la République, les débats qui ont suivi et le vote de la majorité sénatoriale ont remis au goût du jour cette question de la bi-nationalité.

Loin de moi la volonté d'embrasser en quelques minutes cette question complexe, mais à la lecture de l'exposé des motifs, on voit bien qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres entre l'égalité énoncée des couples binationaux et la réalité vécue par ces familles.

Que ce soit la Cimade qui a eu l'idée de s'intéresser à ce sujet, cela ne m'étonne pas et comme sur tant d'autres sujets, l'expertise d'associations comme celle-ci a souvent devancé les politiques publiques. Elle les a aussi parfois inspirées.

On le sait, les séparations des couples binationaux peuvent s'avérer complexes, en particulier pour les enfants, et nous avons tous en mémoire quelques cas très médiatiques.

376 couples ont été suivis par cette association, et 290 dossiers ont été traités par mail.

Cela peut paraître peu, mais cela veut dire aussi que dans nombre de cas, les familles binationales trouvent des ressources ailleurs, y compris dans des associations qui s'intéressent à la parentalité en général, et c'est une bonne chose.

Alors que parfois, ce sont les parents, les familles, qui sont des obstacles aux couples binationaux, ne leur renvoyons pas nous, élus, des signaux négatifs.

Les récents débats sur le terrorisme et leurs auteurs ont jeté une suspicion sur les binationaux.

Il y a pourtant fort à penser que ce sont aussi souvent des nationaux non bi qui sont les auteurs ou les complices d'actions terroristes.

Vous connaissez notre position quant à la déchéance de nationalité, que ce soit pour les nationaux ou les binationaux, je n'ai pas besoin de la rappeler, mais en revanche, félicitons-nous du travail des associations qui ayant repéré des problèmes spécifiques, tentent de trouver des réponses en ayant pour seul objectif l'égalité des droits.

Je souhaitais que ce projet de délibération sorte de l'anonymat, et je vous remercie de votre écoute, nous voterons donc avec enthousiasme cette proposition de subvention.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame Dominique VERSINI ?

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le conseiller de Paris Hervé BÉGUÉ, je vous remercie pour votre intervention qui souligne l'importance de cette action en direction des familles binationales.

En effet, depuis 2010, l'Association "Les amoureux au ban public" a développé une permanence juridique dans le 20e arrondissement, qui assure l'accompagnement de familles binationales dans leurs démarches administratives et juridiques.

C'est un bel exemple de solidarité, puisque l'association fonctionne grâce à l'engagement de 300 bénévoles formés dans le suivi et l'accompagnement des familles.

Et comme vous le savez et l'avez dit, en 2015, les 42 permanences d'Ile-de-France ont permis d'accompagner juridiquement et administrativement 376 couples ou familles binationales dont 95 étaient originaires de Paris.

Le soutien à cette association traduit deux enjeux forts de la Maire de Paris en direction de la politique menée pour les familles.

D'une part, développer les dispositifs de soutien à la parentalité, qui permettent d'accompagner et de simplifier des démarches de toutes les familles.

D'autre part, de porter une attention soutenue en direction des familles les plus vulnérables, afin de faire connaître et de favoriser l'accès au droit de ces personnes.

S'agissant des débats nationaux auxquels vous avez fait référence, relatifs à la déchéance de nationalité, comme vous l'avez dit, je tiens à rappeler que sous l'impulsion de la Maire de Paris, un vœu a été adopté en

décembre 2015 avec le soutien de l'ensemble de la majorité parisienne pour rappeler notre refus de toute forme de stigmatisation et de toute remise en cause du droit du sol par la déchéance de nationalité.

Votre intervention réaffirme cette position et sur ce plan, également, sachez que l'Exécutif soutient pleinement cette démarche.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 204.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 204).

### **2016 DASES 129 G - Avenant à la convention de gestion du R.S.A. signée avec la C.A.F. pour la mise en œuvre à titre expérimental de la procédure de télé-recouvrement des indus de R.S.A. non encore transférés.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 129 G relatif à un avenant à la convention de gestion du R.S.A. signée avec la C.A.F.

Je donne la parole à Marie ATALLAH, pour 5 minutes.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire, je ne prendrai pas 5 minutes, car j'ai une très brève intervention.

Vous nous proposez d'approuver un projet qui porte sur la gestion du R.S.A., gestion confiée par le Département à la C.A.F. de Paris.

Il s'agit plus précisément de financer un emploi à temps plein pour la mise en œuvre à titre expérimental de la procédure de télérecouvrement des indus de R.S.A.

Le sujet du R.S.A. nous intéresse tout particulièrement et nous préférons l'aborder de manière plus approfondie dans le cadre du débat sur le prochain Plan parisien de l'insertion par l'emploi, qui doit nous être proposé dans les mois à venir.

Par ailleurs, comme vous le savez, Monsieur le Maire, un débat national est en cours depuis plusieurs mois sur la question de recentralisation du R.S.A. par l'État.

Ce débat se déroulant au sein de l'Association des départements de France, pourriez-vous nous dire quelques mots sur les grandes lignes de ce débat, et surtout, sur votre position concernant la reprise de la gestion du R.S.A. par l'État, donc sur sa recentralisation.

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la conseillère de Paris, chère Marie ATALLAH, je vous remercie de votre attention qui nous amène à l'importante question de l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A.

Je tiens tout d'abord à rappeler la place importante qu'occupe le R.S.A. dans notre politique sociale, puisque les dépenses versées à ce titre par la collectivité parisienne avoisinent les 370 millions d'euros en soutien à près de 68.000 allocataires et leur famille.

Au-delà du versement de cette aide essentielle, l'action du Département se veut particulièrement volontariste en matière d'accompagnement des bénéficiaires, afin de faciliter leur retour à l'emploi.

Vous le savez, notre ambition se traduit et s'est traduite notamment par la création des espaces parisiens d'insertion.

Nous irons plus loin dans le cadre de la refonte du Plan parisien d'insertion par l'emploi, que j'ai l'honneur de conduire avec mes collègues, Pauline VÉRON et Antoinette GUHL, et dont le résultat des travaux sera présenté en juin prochain au sein de cette Assemblée.

Les six derniers mois ont été ainsi consacrés à une vaste concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées, pour faciliter le retour à l'emploi des personnes en leur permettant d'être actrices de leur parcours de l'emploi.

Votre interrogation porte enfin et surtout sur la question de la recentralisation du R.S.A. En effet, le Premier Ministre et l'Assemblée des départements de France ont récemment communiqué sur un accord de principe sur le sujet du refinancement par l'État de cette allocation, qui avait été décentralisée en 2004.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que dans ce type de négociation, le diable se cache dans les détails et que les parties n'ont pas encore abouti sur le mécanisme du transfert financier, or c'est naturellement là le cœur du sujet.

Il nous faut donc rester très prudents à ce stade. Il y a en réalité deux sujets. D'une part, celui de la compensation financière par l'État des dépenses sociales décentralisées.

On sait à ce jour qu'elle est très imparfaite, et tout ce qui améliore le reste à charge du Département va dans le bon sens.

Mais cette réflexion ne peut s'entendre que dans un cadre plus global des relations financières entre les départements et l'État, que suit tout particulièrement mon collègue Julien BARGETON.

Il ne faudrait pas que soit repris d'une main ce qui aurait été donné de l'autre. Il nous faut donc connaître tous les paramètres de l'équation avant d'être en mesure de nous prononcer sur l'impact parisien de cette réforme.

D'autre part, il y a le sujet de l'accompagnement social des bénéficiaires, qui quoi qu'il arrive relèvera toujours de la collectivité parisienne. C'est à mes yeux le cœur du sujet, et c'est la raison de notre engagement dans le développement de nouvelles mesures d'accompagnement qui vous seront présentées en juin prochain, dans le cadre du nouveau Plan parisien pour l'insertion par l'emploi.

Nous travaillons aussi activement sur la question de l'accès au droit pour les bénéficiaires du R.S.A., dans des délais plus réduits qu'actuellement, et sur le développement de leur accès aux compétences numériques qui est apparu comme central dans les différentes consultations que nous avons menées auprès des acteurs et des Parisiens sur ce sujet.

Je vous donne donc rendez-vous sur tous ces points au mois de juin prochain.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 129 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 129 G).

## **2016 DASES 175 G - Convention avec les associations gestionnaires de service d'accompagnement à domicile et participation.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 175 G est relatif à la convention avec les associations gestionnaires de service d'accompagnement à domicile.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai voulu intervenir sur ce projet de délibération pour revenir sur ses évolutions qui découlent, une nouvelle fois, de l'adoption récente de la loi vieillissement. Il m'a semblé intéressant d'intervenir pour revenir sur un point que cette loi s'est bien gardée de traiter. Il s'agit des conditions de travail et de rémunération des aides à domicile. Il est d'abord important de rappeler quelques éléments nationaux.

La quasi-totalité des intervenants à domicile sont en fait des intervenantes. Ce sont 98 % de femmes. Plus de 60 % d'entre elles n'ont aucun diplôme dans le secteur sanitaire ou social, et 70 % travaillent à temps partiel. Il est important de le savoir, car le niveau de qualification a une influence directe sur le temps de travail de ces personnes. Plus les intervenantes sont qualifiées, plus leur temps de travail est élevé. Je rappelle au passage que lorsque le Parlement a eu l'occasion d'établir un contrat de travail d'une durée minimum de 24 heures, la droite et les socialistes se sont retrouvés pour refuser aux aides à domicile le bénéfice de cette règle commune.

Ces salariés sont dans leur ensemble faiblement rémunérés. Dans la branche de l'aide à domicile, le gel du point d'indice depuis le mois d'avril 2009 et la faiblesse du taux d'évolution de la masse salariale, conduisent à un tassement des rémunérations au niveau du SMIC. Les frais professionnels, pourtant nombreux, sont trop peu pris en compte.

Enfin, les facteurs de pénibilité physique et psychologique, loin d'être négligeables, peuvent rapidement conduire à des situations d'épuisement ou d'usure prématurée. La pénibilité de ces métiers tient surtout au fait que les temps de déplacement sont souvent importants et le rythme de travail très "haché".

Si je reviens sur cette question cruciale des conditions de travail, c'est d'abord parce que nous avons pris l'habitude de parler du secteur des services à la personne comme d'un secteur d'avenir, un gisement d'emplois. Pour certains, la "silver economy" serait la solution pour créer des emplois non délocalisables. Sans améliorer les conditions de travail et de rémunération, cet avenir apparaît bien sombre pour les salariés.

Voilà pourquoi il nous paraît important de renforcer l'attractivité du métier d'aidant à domicile grâce à des formations qualifiantes, à une meilleure prévention de la pénibilité et à des contrôles plus systématiques du respect de l'application de la législation du travail pour les structures d'aide à domicile.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris, Hervé BÉGUÉ, effectivement, ce projet de délibération a trait à une convention entre le Département de Paris et les associations gestionnaires de service d'accompagnement et d'aide à domicile.

En effet, il s'agit de les accompagner dans leur modernisation et d'aboutir en 2017 à la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour garantir la pérennité du secteur.

Comme vous le savez, ce secteur d'activité est devenu, depuis une dizaine d'années, fortement concurrentiel. Cela a pour effet de fragiliser le secteur associatif, qui est un opérateur historique que je tiens à saluer.

Comme vous le savez - j'en viendrai ensuite aux conditions de travail des personnes - mais je voudrais d'abord évoquer les S.A.D. associatifs qui ont vu depuis 10 ans leur activité chuter de près de 35 %, ce qui les a affaiblis. Pour autant, ces S.A.D. demeurent des partenaires très privilégiés pour notre collectivité, notamment lorsqu'il s'agit de prendre en charge les personnes les plus fragiles. C'est pourquoi nous travaillons avec eux pour accompagner leur évolution, pour leur permettre de faire face au nouveau contexte auquel ils sont confrontés, et notamment pour nous permettre ensemble, avec eux, de garantir le maintien d'une aide accessible pour tous les publics, et surtout les plus précaires, quelle que soit la structuration du marché, et de s'assurer du niveau de qualité des prestations.

Je voulais effectivement, à ce propos, abonder sur ce que vous avez dit sur les conditions de travail dans ces associations. Bien évidemment, concernant les conditions de travail des personnes qui travaillent dans le champ associatif de l'aide à domicile, Paris est évidemment très attentive à ce que les organisations mises en place et la formation du personnel garantissent une prestation de qualité à l'attention des usagers, ainsi que de bonnes conditions de travail pour les personnels, ce qui est lié.

Il faut dire tout de même que la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement va dans ce sens puisque le Département devient responsable du contrôle de l'ensemble du secteur en matière, notamment, de respect du cahier des charges et du traitement des plaintes des usagers, ce qui est une façon de pouvoir s'assurer que les conditions de travail sont de bonne qualité. Cependant, il est nécessaire de rappeler que ce sont les gestionnaires des services

qui sont pleinement responsables de la gestion des ressources humaines en tant que telles, donc du respect de la réglementation et des conventions collectives en la matière.

Pour terminer, le travail que nous menons actuellement avec les associations, notamment représentées par l'U.R.I.O.P.S.S., va nous permettre d'aboutir à un travail qui permettra d'aider ce secteur, de tenir la route, donc de pouvoir continuer à être notre partenaire privilégié auprès des personnes les plus précaires.

Je reviendrai vers vous en 2017 lorsque nous aurons abouti à la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Nous n'oublierons pas cette question des conditions de travail et de la formation.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 175 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 175 G).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des migrants et aux nouveaux campements.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 21 est relatif à l'accueil des migrants et aux nouveaux campements.

La parole est à Fatoumata KONÉ pour deux minutes maximum.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, confrontée à la question de l'hébergement et de l'accompagnement des migrants et réfugiés, notre Ville a présenté en octobre 2015 un Plan d'accueil des réfugiés de plusieurs millions d'euros. Mais la situation géopolitique n'a pas changé et s'est même aggravée. De plus en plus de réfugiés prennent le chemin de l'exil. Paris, ville monde, ville refuge, n'est donc pas en reste et voit arriver tous les jours de nouveaux exilés. C'est ainsi qu'un campement de migrants s'est installé il y a trois semaines aux abords de la station du métro Stalingrad pour atteindre désormais le nombre de 500 personnes.

Des élus du groupe Ecologiste de Paris se sont rendus sur place. Le constat est difficile à admettre, car nous avons été projetés un an en arrière dans les campements de la Chapelle ou d'Austerlitz. Certes, des employés de la Ville passent régulièrement pour mettre à l'abri les personnes les plus fragiles. Mais cette situation, comme toutes les précédentes, reste humainement inadmissible et risque d'ailleurs de s'accroître avec l'arrivée croissante de nouveaux réfugiés parallèlement à l'apparition des beaux jours.

Fort de ce constat, le groupe Ecologiste de Paris demande qu'un protocole d'intervention d'urgence soit rapidement mis en place dès l'émergence d'un campement. Ce protocole doit définir la marche à suivre, afin que chaque équipe et partenaire de la Ville soit en mesure d'intervenir dans son périmètre de compétence : sécurisation, besoins fondamentaux, mais aussi renforcement des dispositifs d'accès au droit, l'objectif étant l'accompagnement des personnes concernées en prévision d'une mise à l'abri. A ce titre, nous devons continuer à nous préparer à l'afflux de migrants. Pour cela, de nouveaux centres d'accueil et d'hébergement doivent être rapidement ouverts de manière équitable sur tout le territoire parisien. Tous les arrondissements doivent participer à cet effort collectif.

Pour terminer, la décision du Défenseur des droits du 26 février 2016 relative à l'accès au droit et à la justice des mineurs isolés étrangers, doit nous faire réagir. Notre Ville doit renforcer les dispositifs existants en poursuivant plus activement sa politique dans un objectif d'exemplarité au niveau de l'accueil, l'accompagnement et l'accès au droit de ces publics particulièrement vulnérables.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.



**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la conseillère de Paris, Fatoumata KONÉ, effectivement, vous l'avez dit : depuis plus d'un an, Paris est vraiment mobilisée pour l'accueil des migrants, des réfugiés. Cela s'est donc concrétisé par l'adoption du Plan de mobilisation de la communauté de Paris, qui nous a permis de prendre des engagements forts pour accompagner dignement les personnes qui ont choisi Paris pour refuge.

Quatre mois plus tard, les réalisations sont nombreuses, notamment la création d'une équipe mobile dédiée aux migrants, le renforcement des moyens de l'unité mobile d'aide aux sans-abri de la Ville de Paris, la création d'un lieu consacré à la prise en charge des femmes réfugiées enceintes, des femmes avec enfants en bas âge et la mise à disposition - on en a parlé dans les différents projets de délibération, dans le domaine intercalaire de la Ville - de différents espaces permettant la création de centres d'hébergement d'urgence supplémentaires dédiés au public migrant, ainsi qu'aux sans-abri plus largement.

Je pense, entre autres, au lycée Jean-Quarré dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, à la rue du Bessin dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, à la rue Losserand dans le 14<sup>e</sup>, à la rue Coustou dans le 18<sup>e</sup>.

Au-delà de toutes ces actions qui ont été mises en place, les dix adjoints, auteurs de ce Plan de mobilisation de la communauté de Paris, ont mis en place de nouvelles actions que je ne vais pas détailler ici. Mais également, il faut constater aussi que des Parisiens se mobilisent dans le cadre d'une plate-forme que je co-anime avec mes collègues.

Vous attirez notre attention sur les conditions de vie dans les campements. C'est vrai qu'il y a eu déjà 17 campements et 17 opérations de mise à l'abri, et un protocole s'est mis en place avec l'Etat qui a permis déjà de mettre à l'abri plus de 6.000 personnes.

Je suis d'accord avec vous, il faut que l'on améliore encore les conditions de vie dans les campements, avant les opérations de mise à l'abri. Nous avons conclu avec la Préfète de Paris, et avec l'Etat plus largement récemment, d'une méthode destinée à intervenir plus rapidement pour prévenir la constitution des campements. Mais il est vrai que pour l'Etat, qui a déjà pu, grâce à notre soutien et à celui d'autres partenaires, mettre à l'abri plus de 6.000 personnes, il y a une nécessité à reconstituer les places d'hébergement.

Quoi qu'il en soit, lorsque ce n'est pas possible d'agir dans des délais rapides, nous devons, nous, améliorer l'accès à l'alimentation et le respect des conditions d'hygiène.

Vous évoquez la question des mineurs...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame VERSINI, il va falloir conclure.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - J'en termine, Monsieur le Maire.

J'attire votre attention sur le fait que la décision du Défenseur des droits est une décision globale et nationale qui vaut pour tous les départements qui sont très, très loin d'être dans le degré d'engagement de Paris.

J'ai rencontré le Défenseur des droits et lui ai expliqué tout ce que nous avons mis en place avec le nouveau dispositif de mise à l'abri et la refonte du dispositif d'évaluation sociale, les nouveaux appels à projets pour la mise à l'abri des jeunes, je peux vous dire que, s'il y a sans doute des choses à améliorer, tout jeune qui se présente est mis à l'abri immédiatement et que nous accélérons vraiment l'ensemble des procédures.

Pour revenir à votre vœu, j'ai émis un avis favorable sous réserve d'amendement rédactionnel ou visant à apporter des précisions.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame KONÉ, acceptez-vous l'amendement ? Oui.

Je donne la parole à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche pour une explication de vote.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche votera bien évidemment ce vœu relatif au nouveau campement de migrants sous le métro à Stalingrad.

Comme il y a une réflexion, et Dominique VERSINI vient de le dire, avec la Préfecture, nous vous soumettons également une idée, que nous avons donnée ici, pour prévenir les campements et éviter aux centaines de personnes fatiguées, fragiles, qui arrivent dans notre ville, de patienter entassées dans des conditions inhumaines. Nous pensons qu'il faut créer au plus vite des guichets uniques sur le territoire parisien.

Certains centres d'accueil et d'orientation implantés sur des lieux fixes viendraient compléter le dispositif existant pour assurer une prise en charge des migrants dès leur arrivée. La mobilisation de la Ville de Paris, quand elle accueille des migrants au travers du plan que nous avons adopté, est indispensable et est un outil de solidarité important. Il est maintenant aussi important que nous arrivions avec la Préfecture à fluidifier l'accueil des migrants, pour éviter les campements et mettre à l'abri le plus rapidement possible ces hommes, ces femmes et ces enfants.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe les Républicains ? Pour ? Contre ? Abstentions ?

Contre. Merci.

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 54).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 22 est relatif à l'hébergement d'urgence.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, c'est dans la suite du débat que nous venons d'avoir.

La situation est globale et on en a bien conscience, tant qu'on ne s'attaque pas aux causes des exils, eh bien, nous avons une augmentation du nombre de réfugiés et la situation n'est pas près de changer.

Je ne sais pas si d'autres collègues comme moi sont déjà allés à la jungle de Calais, mais c'est assez dramatique et édifiant. Vous n'en sortez pas indemne de voir la situation où, en France, en 2016, on est capable d'avoir le plus grand bidonville d'Europe, 6.000 réfugiés dans une situation catastrophique. Et en même temps, sur place, c'est une très grande humanité grâce aux militants qui sont engagés et les réfugiés eux-mêmes qui essayent d'organiser les solidarités.

Finalement, l'Etat, en brisant et en évacuant, en cassant la moitié de cette jungle de Calais, en proposant des offres d'hébergement totalement décalées...

Vous savez que c'est 3.550 personnes qui vivaient dans la zone qui a été démolie, et on ne proposait au niveau de l'Etat que 800 hébergements.

Forcément, à chaque fois que l'on va faire une politique de destruction d'un bidonville sans offrir les moyens de relogement quelque part, eh bien les hommes et les femmes, qui ont déjà fait des kilomètres et des kilomètres, et dans des situations dramatiques, vont essayer de survivre ailleurs.

Donc, à chaque fois, vous êtes dans une situation de vases communicants. A Stalingrad, vous avez une augmentation mécanique quand forcément vous avez détruit des bidonvilles à Calais. Et inversement vous chassez des gens à Stalingrad, même si certains ont été relogés, mécaniquement vous en avez d'autres qui arrivent à Grande-Synthe.

Je ne vais pas évoquer tous les points de ce vœu, je n'en ai plus, hélas, le temps, mais je trouve aussi totalement scandaleux, et je voudrais saluer vraiment le courage du maire de Grande-Synthe qui a mis en place un campement qui répond aux normes internationales.

Bravo à lui. Il a eu le courage de le faire avec plus de 2.500 places. Quand la Ville de Paris, certes, nous faisons des choses sérieuses, mais complètement en deçà. A Grande-Synthe, vous avez la capacité d'accueil qu'ils ont été capables de mettre en place, avec la simple volonté politique d'un maire quand l'Etat n'a pas mis un seul centime sur la table.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame SIMONNET...

**Mme Danielle SIMONNET**. - Et au contraire, l'Etat et la Préfecture demandent de ne pas ouvrir le camp de Grande-Synthe.

Je voudrais juste dire que la Ville de Paris pourrait faire beaucoup plus et je vous invite à voter ce vœu dont je n'ai, hélas, pas le temps de lire l'ensemble des demandes. Il y a vraiment un coup de gueule à mettre en place.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Oui.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris Danielle SIMONNET, votre vœu, même s'il semble empreint de quelques reproches, me donne quand même l'occasion de souligner les engagements pris et les réalisations en faveur des réfugiés en lien avec les services de l'Etat.

Je crois que l'on ne peut pas dire que rien ou pas grand-chose n'est fait quand plus de 6.000 personnes sont mises à l'abri, que leurs dossiers sont en train d'être examinés au regard de la demande d'asile, que nous nous mobilisons pour faciliter l'accès aux droits, que nous nous mobilisons pour faciliter l'accès au logement de certains ayant le statut de réfugié.

Et lorsqu'on visite quand même les centres d'hébergement, je pense à celui que gère "Aurore" dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, on n'est pas dans un campement mais vraiment dans un vrai centre d'hébergement digne, qui correspond aux principes que nous avons élaborés dans cette Assemblée.

Je ne vais pas rappeler toutes les mesures, tout ce qui a été mis en place et qui permet, sans doute de façon encore imparfaite mais enfin quand même, je le répète, c'est 6.000 personnes, ce n'est pas 3 personnes, et à chaque fois grâce à la volonté de la Maire de Paris, toutes les personnes se sont vues proposer une mise à l'abri, dans des conditions de dignité et avec des associations comme le Samu social - ce n'est pas une association d'ailleurs mais un G.I.P. - "Emmaüs Solidarité", "France Terre d'Asile", etc., "Aurore" et toutes les associations qui accueillent des personnes sur Paris, sur toute l'Ile-de-France et, pour certains, lorsqu'ils arrivent en C.A.D.A., hors de la Région d'Ile-de-France.

Quand même, je veux rappeler que chaque jour la maraude, qui a été confiée à "Emmaüs" et à "France Terre d'Asile", accompagne ces personnes, que la Ville procède à la mise à l'abri chaque jour de familles, de femmes enceintes, de mineurs, y compris sur le campement actuellement effectivement signalé à Stalingrad et dont j'espère que l'on pourra régler la situation rapidement.

Enfin, je voulais vous dire que, pour nous, il ne s'agit pas de placer l'Etat sur le banc des accusés mais de poursuivre un dialogue exigeant qui a porté ses fruits jusqu'à présent.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, car je considère que les propositions qu'il contient sont satisfaites ou en voie de l'être. Dans le cas contraire, j'émettrais un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bien sûr que non.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci. C'est clair et court !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accès aux droits des jeunes isolés étrangers.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 23, déposé par Mme SIMONNET, est relatif à l'accès aux droits des jeunes isolés étrangers.

Madame SIMONNET, vous avez 2 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Là aussi, il ne s'agit pas pour moi de nier l'engagement de la Ville, mais de continuer à vous alerter et je crois que nous sommes plusieurs élus à le faire et nous continuerons à le faire systématiquement tant qu'il y aura des jeunes mineurs ou des jeunes majeurs isolés en situation de précarité totale, c'est-à-dire qui n'ont même pas un logement sur Paris.

Sans nier ce qui est fait par la Ville, force est de constater que nous sommes toujours dans une situation sous-dimensionnée en termes de réponses au vu de la situation de la demande qui nous est révélée. Il y aura d'ailleurs un rassemblement à l'initiative du Réseau Education sans Frontières encore demain soir devant la Préfecture de région pour alerter sur ces difficultés. Il y a par ailleurs un engagement qui doit être augmenté évidemment de l'Etat dans la prise en compte du problème mais également de la Ville.

À travers ce vœu, je demande que la Ville de Paris engage au plus vite la création d'un ou plusieurs établissements d'accueil d'urgence pour les mineurs isolés et jeunes majeurs scolarisés qui se trouvent sans hébergement puisque l'offre manifestement n'est pas en nombre suffisant, que l'on s'engage aussi à l'accès à la scolarité et à la formation professionnelle de tout mineur isolé étranger et jeune majeur scolarisé pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance, et enfin que l'on interpelle le Gouvernement pour l'arrêt de l'utilisation de la méthode des tests osseux, sur laquelle je ne reviendrai pas plus longuement mais on en a déjà parlé. Le défenseur des droits en a encore dernièrement dénoncé l'aberration.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai encore à ce vœu de Danielle SIMONNET pour lui dire que j'entends bien tout ce qu'elle dit, mais que le dispositif qui a été mis en place à Paris sur l'accueil et l'accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs isolés étrangers à Paris est, que vous le croyiez ou non, relativement unique.

Les critiques du Défenseur des droits ne s'adressent pas de façon précise à Paris mais à l'ensemble du territoire. Allez voir ce qui se passe dans les autres départements, où tout est fait pour ne surtout pas accueillir les mineurs isolés et étrangers.

Je veux rappeler quand même qu'à Paris, sur les 4.800 jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, 30 % sont des mineurs isolés étrangers, que sur ces 4.800 jeunes, 1.500 ont des contrats "jeune majeur", que sur ces 1.500 jeunes en contrat jeune majeur, 800 sont d'anciens mineurs isolés étrangers, soit plus que d'enfants non mineurs isolés étrangers. Ainsi, le budget que nous avons voté pour 2016 nous permettra d'avoir encore 500 contrats "jeune majeur" de plus qui vont pouvoir permettre à autant de jeunes d'avoir un bagage en sortant de l'Aide sociale à l'enfance.

Je veux rappeler que nous avons mis en place une plate-forme d'accompagnement des jeunes en voie d'autonomisation, qui va permettre à des jeunes d'accéder plus rapidement à une formation. Je veux dire aussi que nous travaillons avec le Préfet de police pour pouvoir présenter les dossiers de régularisation des jeunes qui nous sont confiés avant leur majorité. Aujourd'hui, on ne peut le faire qu'à partir de 18 ans, on demande donc à le faire 6 mois avant pour pouvoir les aider et les accompagner dans cette régularisation.

Pour ce qui concerne les jeunes majeurs scolarisés non connus de l'Aide sociale à l'enfance, nous avons mis un dispositif spécifique. Son dimensionnement a correspondu à un moment donné lorsqu'il a été mis, et nous le faisons monter en progression. Dans ce cas, nous sommes effectivement avec l'Etat, en essayant de construire ensemble.

Beaucoup reste à faire, on va le faire mais, néanmoins, compte tenu de tout ce qui a déjà été fait, je vous propose de retirer votre vœu parce que je considère vraiment qu'il est sans objet au regard de tout ce qui est réalisé sur Paris. Je pense qu'il faut être fier d'être élu de Paris en direction des mineurs isolés étrangers au regard de ce qui se passe partout en France.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Vous maintenez, j'imagine ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, je maintiens.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux agents polyvalents des services sociaux de la Ville.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 24 est relatif aux agents polyvalents des services sociaux de la Ville.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, nous avons fait de Paris, cette année, la mandature de lutte contre la grande exclusion. On fait la grande cause de la mandature en cours.

Pour autant, sachez qu'il y a une souffrance au niveau des agents polyvalents des services sociaux de la Ville de Paris qui ne cesse de grandir. Face à la situation de crise sociale qui ne cesse de s'accroître dans la capitale, il y a aussi une augmentation, une multiplication des missions qui ne sont pas sans poser problème avec les engagements déontologiques des travailleurs sociaux de la Ville de Paris et notamment des agents polyvalents, assistants sociaux de secteur.

Ils avaient d'ailleurs organisé une manifestation devant l'Hôtel de Ville il y a peu, à l'appel de l'intersyndicale C.F.D.T., S.U.P.A.P.-F.S.U. et Force Ouvrière, et j'aimerais bien que la Ville entende que l'on ne peut pas faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de la mandature sans se préoccuper des travailleuses et des travailleurs qui sont censés, sur le terrain, décliner nos politiques en la matière.

Il y a donc une urgence à non seulement mettre les moyens humains en adéquation, mais aussi à repenser avec eux les missions pour ne pas justement contribuer non seulement à cette souffrance au travail mais aussi à cette très forte ambiguïté - et encore, le mot est faible - qu'il peut y avoir sur leur mission.

J'invite à travers ce vœu notre Conseil à émettre le vœu que la Ville de Paris prenne la mesure de la dégradation de la situation sociale et la nécessité d'allouer réellement les moyens de la grande cause de la mandature qu'est la lutte contre la grande exclusion, à la fois en augmentant les effectifs des agents polyvalents de la Ville de Paris, en engageant des concertations sur les missions des agents polyvalents dans le respect de la déontologie relative à leurs métiers, en informant les agents et les élus sur le respect des données confidentielles des personnes prises en charge par les services sociaux de la Ville.

Il y a visiblement un problème par rapport aux données et aux fichiers et, je termine, en augmentant fortement aussi les créations de places d'hébergement d'urgence, notamment alternatives à l'hôtel dans l'intérêt des familles, car un des gros problèmes des travailleurs sociaux, c'est aussi quand leurs solutions ne sont pas adaptées.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, votre interpellation de l'Exécutif sur l'évolution de notre action sociale territoriale à travers le nouveau Paris Solidaire m'offre l'occasion une nouvelle fois d'aborder l'ampleur des moyens qui est quand même dédiée à notre action sociale territoriale à Paris, avec comme axe le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

J'ai le sentiment que tout ce qui est mis en place est sans doute insuffisamment connu. D'abord, sur la réforme du nouveau Paris Solidaire, il y a eu un très grand travail de dialogue social et de rencontres avec l'ensemble des personnes concernées.

Il faut rappeler que c'est une réforme qui vise à simplifier l'action sociale en direction des Parisiens en confiant l'accompagnement social à un opérateur unique, le C.A.S.V.P., et près de 500 agents de la DASES ont été transférés au C.A.S.V.P. ; rappelons que c'est à égales conditions de statut et de travail. A titre personnel, je suis vraiment convaincue que cette réforme contribue et contribuera encore à améliorer les conditions de travail de nos agents, en permettant des synergies nouvelles et la diminution progressive de tâches répétitives.

Ensuite, vous évoquez les questions de déontologie. Je ne sais pas à quoi vous faites allusion. Il est vrai que sur la base du volontariat, les agents des services de la Ville et du C.A.S.V.P. ont été mobilisés sur les campements à l'occasion des 17 mises à l'abri qui ont eu lieu depuis le mois de juin à Paris. Ils l'ont fait sur la base du volontariat, avec engagement et beaucoup de professionnalisme. Il me semble que cette mobilisation contribue, au contraire de votre perception, à une évolution positive qui est celle d'un travail social en mouvement, en prise avec le territoire.

Il va sans dire - je terminerai sur ce point - que toutes ces évolutions se font dans le respect de l'ensemble des règles relatives à la confidentialité de l'information et au secret professionnel. C'est une exigence d'exemplarité, qui - je termine, Monsieur le Maire - nous amènera prochainement à la création d'un comité de déontologie du travail social.

C'est pourquoi je vous invite à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous maintenez ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de restructuration de Services d'Accueil Familial Départementaux.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 25, déposé par Mme SIMONNET, est relatif au projet de restructuration de services d'accueil familial départementaux.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum, je le rappelle.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, pas de souci.

Vous savez que l'an dernier, j'étais intervenue à plus d'une reprise contre la fermeture du C.E.F.P. de Pontourny qui dépend de l'aide sociale à l'enfance. Je ne sais pas encore si le sujet est équivalent ou pas. Je sais que l'avis de l'Exécutif est qu'il n'est pas du tout équivalent, mais je souhaite à travers ce vœu vous alerter et vous faire part de l'angoisse très forte à la fois des familles et de celles et ceux qui travaillent au sujet du projet de restructuration des services d'accueil familiaux départementaux d'Écommoy, d'Alençon et de Belleme.

Il y a visiblement un projet de restructuration de ces trois services d'accueil. Nous avons un nouveau centre situé au Mans. L'objectif affiché de cette restructuration répondrait à une volonté de rapprocher les enfants de leurs

familles, c'est lié à la loi de 2007. Il y a une volonté aussi des juges, lors du placement des enfants, de pouvoir réduire les distances de transport, notamment lors des interventions de médiation avec les familles.

On peut l'entendre, mais il y a une forte inquiétude à la fois des familles d'accueil et des travailleurs sociaux, psychologues et autres, de l'ensemble des personnels de ces trois centres que, finalement, cela revienne à réduire les effectifs de ceux qui travaillent, notamment en profitant de cette opération en ne remplaçant pas tous les départs en retraite et ensuite en réduisant le nombre de jeunes, d'enfants pris en charge à l'avenir dans ce projet.

Voilà pourquoi je dépose ce vœu, afin d'alerter. Je regrette qu'il n'y ait pas un vœu écrit en réponse de l'Exécutif et que vous ne vous engagiez qu'à une réponse orale.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, Madame SIMONNET, votre vœu fait part d'inquiétudes concernant le projet de regroupement des services d'accueil familiaux départementaux de l'ouest. En fait, comme vous l'avez très bien compris, ce projet s'inscrit dans les orientations du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance que nous avons voté d'ailleurs à l'unanimité en décembre, qui vise le rapprochement des lieux d'accueil de Paris pour favoriser les liens entre les enfants et leurs familles d'origine à chaque fois que c'est souhaitable.

Il faut tout de même rappeler que sur les 4.800 enfants qui nous sont confiés, un tiers sont encore accueillis hors de l'Ile-de-France, donc en province, et que c'est une véritable atteinte, pour le coup, au droit des enfants.

Ce projet de rapprochement des S.A.F.D. d'Écommoy, d'Alençon et de Belleme vers Le Mans concernera une cinquantaine d'agents et a cet objectif de rapprochement. Evidemment, je sais que cela, vous ne le mettez pas en doute.

Cela permet aussi de réagir face à la baisse de l'activité de ces services d'accueil familiaux qui, du fait justement de cette difficulté de favoriser les liens avec les parents, ont vu le nombre d'enfants accueillis chuter de façon importante entre 2009 et 2014.

Les nouveaux locaux au Mans, situés à une heure de Paris et accessibles à pied depuis la gare ou en tramway, seront de toute évidence plus attractifs pour que des enfants soient confiés.

Donc, très concrètement, sachez que ce projet a été présenté aux agents des trois S.A.F.D. au début du mois ; qu'il a été plutôt bien accueilli ; que sans doute, il y a des inquiétudes bien sûr, mais que les professionnels concernés seront naturellement étroitement associés aux modalités pratiques de ce rapprochement ; qu'il a été à cette occasion garanti qu'aucun de leurs postes ne seraient supprimés.

Par ailleurs, l'ensemble des assistantes familiales ont été rencontrées par le Service de l'aide sociale à l'enfance la semaine dernière dans un climat serein et le principe retenu a été celui de la poursuite des accueils en cours. Enfin, les syndicats ont été rencontrés à deux reprises la semaine du 14 mars.

Plus globalement, c'est un projet pour lequel nous offrons des garanties au personnel, aux syndicats, aux familles d'accueil. Il est très favorable aux enfants et à leur avenir. Je vous invite donc à retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Vous le maintenez ?

Je le mets donc aux voix...

Pardon, il y a d'abord une explication du vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est donc à Mme Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche est très attentif à ce sujet. Nous constatons malheureusement qu'en ces temps de réductions budgétaires, les fermetures et restructurations riment bien trop souvent avec la baisse de moyens, des suppressions de postes, etc.

Nous venons d'entendre de la part de Dominique VERSINI l'engagement de la Ville à maintenir tous les postes au centre du Mans. En effet, nous n'avons aucun problème avec la volonté de rapprocher des enfants de leurs

familles, mais nous ne voulons pas que cela soit au détriment du nombre d'enfants pris en charge, de la diminution du nombre de familles d'accueil et de la diminution des moyens à l'aide sociale à l'enfance.

Nous restons donc attentifs à la mise en place de cette restructuration qui doit se faire au bénéfice des enfants, en tenant en compte des travailleurs sociaux.

Nous ne voterons pas pour l'instant le vœu de Danielle SIMONNET, mais si d'ici les prochains Conseils nous constatons que ces engagements ne sont pas concrétisés, nous déposerons à notre tour un vœu relatif à cette restructuration.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Départ à la retraite.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, avant de passer aux dossiers d'Hélène BIDARD, je souhaiterais profiter quelques instants de la présence au pupitre, juste en dessous de moi, de M. BONNEROT, qui effectue ce travail depuis maintenant près de 30 ans et dont c'est aujourd'hui le dernier Conseil de Paris avant la retraite, pour le saluer.

*(Applaudissements).*

### **2016 DDCT 10 - Subventions (92.000 euros) à 18 associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 10 relatif à l'attribution de subventions à 18 associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 119 qui lui est rattaché.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un amendement technique dans l'exposé des motifs. Au 8e paragraphe, nous modifions les raisons du financement de la C.L.F. sans pour autant en changer le montant.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 119 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 119 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?



Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DDCT 10).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à une charte pour une communication sans stéréotype de sexe.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 26, déposé par le GEP, est relatif à une charte pour une communication sans stéréotype de sexe.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour deux minutes.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, nous en sommes convaincus, les collectivités territoriales peuvent et doivent jouer un rôle pour lutter contre les stéréotypes liés au genre. Ces représentations qui attribuent des caractéristiques supposées naturelles aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes doivent être combattues.

Le mois dernier, nous vous proposons d'examiner ensemble comment le budget de notre collectivité peut devenir un levier pour lutter contre les discriminations liées au genre. Aujourd'hui, c'est sur la communication de notre Ville que nous souhaitons nous pencher.

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a établi une série de recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe que nous souhaitons rassembler dans une charte à destination des agents de la DICOM afin d'améliorer encore nos pratiques.

Ainsi, nous souhaitons, par exemple, que les invités aux tribunes des événements soient paritaires et que les visuels des supports de communication produits par la Ville ne mettent pas en scène des femmes et des hommes dans des rôles stéréotypés.

Pour agir plus efficacement encore, nous souhaitons que cette charte s'applique aux événements accueillis par l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Madame SOUYRIS, d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur cette question de la communication sans stéréotype de sexe. En effet, si la Ville veut être exemplaire en la matière, nous pouvons très souvent constater qu'en l'absence de règles, des stéréotypes conscients ou inconscients restent malheureusement véhiculés.

Je veux aussi saluer la précision des recommandations du Haut Conseil à l'égalité en la matière. Un certain nombre d'entre elles sont d'ores et déjà mises en œuvre à Paris, même si on peut encore s'améliorer. Je pense notamment à l'élimination de toute expression sexiste dans la communication de la Ville. Je pense aussi à la féminisation des noms des métiers, des titres, des grades et fonctions par le biais d'un vademécum rédactionnel de la DRH.

Parler des femmes, par exemple, plutôt que de la femme, de la Journée internationale des droits des femmes plutôt que de la Journée de la femme ou des droits humains plutôt que des droits de l'Homme. Voilà un certain nombre d'exemples que nous avons déjà mis en place.

Nous travaillons aussi à une meilleure visibilité de l'apport des femmes dans le champ de la création, de l'engagement politique et de la pensée. Un certain nombre de bibliothèques, par exemple, ont déjà pris le nom de femmes illustres - on est passé d'une femme en 2001 à 13 femmes aujourd'hui - et de plus en plus de femmes ont donné leur nom à des lieux et ouvrages d'art.

Je me permets néanmoins de préciser, dans un amendement à votre vœu, le cadre fixé dans la feuille de route que la Maire m'a adressée et dans sa communication faite en Conseil de Paris en mars 2015. Je pense notamment à la mise en œuvre d'une charte de la diversité avec les entreprises de la Ville de Paris, l'obtention du label Diversité

A.F.N.O.R., auquel la DRH a postulé pour 2016, et qui a pour objet de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité femmes-hommes. Et j'ai également précisé un peu les modalités d'établissement et de diffusion de la charte que vous proposez.

Sous réserve donc de l'adoption de cet amendement, je donne un avis très favorable à ce vœu relatif à une communication sans stéréotype de sexe, et je vous en remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 55).

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la lutte contre le harcèlement de rue.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 27 est relatif à la lutte contre le harcèlement de rue, et c'est Didier GUILLOT qui a la parole, pour deux minutes.

**M. Didier GUILLOT**. - Madame la Maire, mes chers collègues, "le harcèlement de rue, c'est notre quotidien". Cette phrase, nous l'avons tous entendue de très nombreuses femmes. L'expérience répétée, le harcèlement de rue n'est pas aussi banal qu'il en a l'air. En effet, les femmes vivent fréquemment des agressions verbales ou non-verbales, à connotations sexuelles, dans les espaces publics qu'elles traversent comme la rue ou les transports. Il peut prendre des formes très diverses, allant de sifflements ou de commentaires sur le physique, jusqu'à des injures ou des gestes punis par la loi. C'est cette inconnue croisée une fois, ou plusieurs.

Trop longtemps, les politiques publiques, mais également nous, citoyens, sommes restés indifférents face à cela, considérant ce harcèlement dit "de rue" comme anodin, voire banal. Alors, les femmes ont appliqué des stratégies défensives et intériorisé des comportements. Je pense notamment à celles qui ont délaissé l'espace public à certaines heures notamment de la nuit. Elles culpabilisent parfois, elles ont honte souvent et elles ont peur ordinairement.

Ainsi, alors que les femmes occupent peu à peu tous les espaces, qu'ils soient professionnels, politiques ou publics, les inégalités demeurent. C'est pour mettre fin à cette situation que nous devons agir. Rien n'est immuable, et surtout, aucune fatalité ne plane sur la tête des Parisiennes dans nos rues.

Quelques jours après la journée internationale des droits des femmes, le groupe RG-CI a souhaité rappeler à notre Assemblée tout le rôle que nous pouvons avoir pour agir sur l'égalité femmes-hommes. Le harcèlement de rue joue un rôle non négligeable dans la formation de la peur que les femmes peuvent ressentir dans les espaces publics. Il convient donc de sensibiliser, et de sensibiliser à tous les niveaux, les plus jeunes d'abord. L'école, en tant qu'instance de socialisation primaire, au même titre que la famille, joue un rôle primordial dans la transmission des normes et des valeurs.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de sensibiliser dès le plus jeune âge à la question du harcèlement de rue. Mais la sensibilisation doit être plus large, en direction de toute la société en général : les victimes, les témoins, les proches des victimes. Collage d'affiches, distribution de tracts, conférences, tout est bon pour interpeller, faire agir et réagir.

C'est pourquoi, par notre vœu, nous demandons à la Ville de Paris de développer une exposition mobile de sensibilisation au harcèlement de rue, à l'image de celle qui était il y a quelques semaines dans le hall de la mairie du 18<sup>e</sup> notamment, qui puisse être déployée dans divers espaces : universités, structures culturelles, espaces publics extérieurs. Je vous en remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour vous répondre.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Je veux d'abord vous remercier d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur cette question grave du harcèlement de rue. Vous avez rappelé ce en quoi cela consistait, et bien que ces actes soient souvent considérés comme anodins, ils constituent en fait des rappels à un ordre social sexué qui permet en définitive de reproduire une idée qui associe les femmes à l'espace privé et les hommes aux espaces publics, et s'inscrivent donc dans un continuum de violences que les femmes subissent.

Des enquêtes ont été menées, révélant que dans la rue, les femmes, et spécialement les jeunes femmes, mettent en place des stratégies d'évitement et de défense face à cela, et en 2014, un sondage révélait que 85 % des Parisiennes pensaient qu'elles ne bénéficieraient d'aucune aide si elles se faisaient publiquement agresser dans les transports en commun.

Nous avons déjà été interpellés sur ce sujet-là, notamment - Pauline VÉRON s'en rappelle - par le Conseil parisien de la jeunesse, mais également, avec Marie-Christine LEMARDELEY, par le conseil étudiant, et la réponse de la Ville de Paris est multiple, puisque nous avons commencé à travailler par exemple avec des partenaires pour l'élaboration d'une campagne contre le harcèlement de rue qui sera, je vous l'annonce, prévue à l'automne. Et donc, j'espère que nous pourrions la décliner comme vous le souhaitez.

Nous travaillons ainsi avec des associations comme la plate-forme "Genre et ville", le collectif "Stop harcèlement de rue", le "Collectif contre le viol", "Osez le féminisme" notamment. Cette campagne va mêler des actions de communication et de sensibilisation en direction des hommes et des femmes, mais également la création d'un label des commerces et des lieux festifs accueillants et le développement de marches exploratoires dans plusieurs arrondissements, et donc, pourquoi pas également une convention d'interdiction des publicités sexistes sur les panneaux Decaux, avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F. notamment.

En conséquence, je vous invite à retirer votre vœu et vous remercie beaucoup de nous permettre ainsi de faire ces quelques annonces.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu, Monsieur GUILLOT ?

**M. Didier GUILLOT**. - Il est donc retiré, et merci pour toutes ces informations.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je ne le mets donc pas aux voix, puisqu'il est retiré. Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au financement du centre Hubertine Auclert.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 28 relatif au financement du centre Hubertine Auclert, est retiré, puisque Mme SIMONNET a dû s'absenter.

### **2016 DASES 37 G - Révision du règlement départemental d'aide sociale pour prise en compte de l'adoption de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Et nous passons directement à l'examen du projet de délibération DASES 37 G relatif à la révision du règlement départemental d'aide sociale pour la prise en compte de l'adoption de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

M. Hervé BÉGUÉ a la parole, pour cinq minutes maximum.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération pour saluer la mise en application de la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie, l'A.P.A. On ne parle pas d'augmentation massive, mais c'est un plus indéniable pour les personnes âgées aux revenus modestes. L'augmentation de cette allocation permettra à ces personnes de bénéficier de plans d'aide plus fournis, d'autres bénéficieront d'un nouveau mode de calcul qui leur permettra d'accéder à des droits auxquels elles ne pouvaient prétendre par le passé.

Bien entendu, nous soutenons cette mesure, qui constitue une avancée sociale pour les Parisiennes et les Parisiens, mais cela ne nous empêche pas d'être réservés quant au financement de cette revalorisation.

Je rappellerai d'abord que l'Etat n'a jamais assumé ses responsabilités après le transfert des compétences sociales au Département. Dans le cadre de l'A.P.A., comme pour le R.S.A., l'Etat brille par son désengagement

financier. Nous avons voté un budget 2016 qui prévoit 145 millions d'euros de dépenses pour l'A.P.A., tandis que la compensation de l'Etat est prévue à hauteur de 14 millions d'euros. 130 millions d'euros en une seule année : pas mal.

Nous regrettons ensuite le choix qui a été fait par le Gouvernement de financer la revalorisation de l'A.P.A. par la contribution sociale de solidarité pour l'autonomie, la CASA, cette contribution que versent les retraités imposables depuis le 1er avril 2013. En faisant cela, l'Etat fait reposer la solidarité nationale uniquement sur le dos des retraités. Une nouvelle fois cette décision cherche à diviser les catégories sociales les plus modestes, à opposer les retraités qui vivent avec 700 euros à ceux qui vivent avec 1.200. On ne peut pas appeler cela de la justice sociale.

Ce choix, nous le regrettons aussi car il ne répond pas à l'enjeu du vieillissement de la population. Le nombre de personnes de plus de 85 ans va tripler dans les prochaines décennies, le coût du vieillissement va augmenter de plusieurs dizaines de milliards d'euros, mais le Gouvernement se contente d'un plan de financement de 650 millions d'euros pour l'ensemble de la loi "vieillesse". Cela ne suffit pas aujourd'hui et cela ne suffira pas demain.

Bien sûr, cela interroge les élus locaux que nous sommes, car dans ces conditions, comment pourrions-nous continuer à assumer nos responsabilités ?

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris Hervé BÉGUÉ, effectivement, ce projet de délibération est important. L'A.P.A. à domicile concerne aujourd'hui à Paris 18.300 personnes, pour un montant total d'aides de 85 millions d'euros, et ce projet de délibération est relatif en fait à la mise en œuvre des avancées de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Cette loi a, parmi ses mesures phares, la revalorisation de l'aide personnalisée à domicile pour accompagner mieux la prévention de la perte d'autonomie. Cela implique des dépenses supplémentaires d'environ 10 millions d'euros pour 2016, 16 millions pour les années 2017 et 2018, qui seront a priori compensées par l'Etat.

L'A.P.A. à domicile est une prestation qui vise, comme chacun le sait, à favoriser la prise en charge des personnes âgées dépendantes qui souhaitent continuer à vivre chez elles, et nous savons que c'est le souhait de la très grande majorité des Parisiens. Elle permet aussi de financer tout ou partie des plans d'aide établis par les équipes médicosociales.

La loi va permettre d'augmenter le plafond du nombre d'heures des plans d'aide, ce qui va permettre à ceux qui ont atteint le maximum des heures, de disposer d'heures à domicile supplémentaires. Cela va donc permettre d'augmenter le temps de l'accompagnement à domicile, ce qui est très bien et nous estimons que ce sont environ 3.500 Parisiens qui pourraient être concernés.

Par ailleurs, la loi modifie le calcul de la participation demandée aux usagers, qui ne se fondera plus uniquement sur le montant des ressources, mais prendra aussi en considération le nombre d'heures du plan d'aide.

Cela permettra de diminuer le reste à charge des usagers les plus modestes. Donc, ce qui est très important, c'est de tout mettre en œuvre pour éviter que des personnes âgées renoncent à une partie de leur plan d'aide car elles considèrent que le montant du reste à charge est trop élevé.

A Paris, ce sont 10.400 personnes qui bénéficieront de ce nouveau mode de calcul, c'est-à-dire les usagers dont les ressources mensuelles se situent entre 1.014 et 2.945 euros par mois. En-dessous de 1.014 euros, comme vous le savez, les usagers sont exonérés de toute participation. C'est un point important que je souhaite mentionner, car le plafond de cette exonération est fixé sur le plan national à 800 euros et qu'il est plus élevé à Paris grâce à la mise en place d'une aide extra-légale qui permet de le porter à 1.014 euros.

En choisissant donc de maintenir ce dispositif pour les 4.000 Parisiens concernés au moment où l'État revalorise la prestation, Paris réaffirme sa volonté de soutenir nos concitoyens les plus vulnérables, et plus généralement son engagement pour que tous les Parisiens puissent trouver une place tout au long de leur âge.

Je terminerai en rappelant qu'avant l'été, nous lancerons les travaux préparatoires du nouveau schéma destiné aux personnes de 60 ans et plus, et qu'il leur sera consacré à partir de 2017. Ce sera l'occasion pour nous de rappeler tous nos engagements pour les personnes âgées de plus de 60 ans sur tous les différents âges de leur vie, et notamment avec une attention particulière sur les personnes en situation de dépendance.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 37 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 37 G).

**2016 DASES 101 G - Subvention (848.976 euros) et convention avec l'association "Gaïa Paris" (11e) pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'hôpital Lariboisière (10e).**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux mesures en matière de sécurité.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 101 G et le vœu référencé n° 29 G qui lui est rattaché. Il s'agit de subvention et de convention avec l'association "Gaïa" pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'hôpital Lariboisière.

Je vais donner la parole successivement à Déborah PAWLIK, Philippe GOUJON, Anne SOUYRIS, David BELLARD, Rémi FÉRAUD, Jean-Bernard BROS, Didier GUILLOT, François HAAB, Didier LE RESTE et Danielle SIMONNET, chacun pour cinq minutes maximum.

Madame Déborah PAWLIK, vous avez la parole.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Merci. Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce samedi, va se tenir à l'Hôtel de Ville la nuit de la démocratie participative, exercice de communication tendant à montrer que l'Exécutif municipal écoute ses administrés. C'est un peu en fait comme la journée mondiale de l'environnement, on consacre une journée par an à prendre conscience des enjeux, et le reste de l'année on en piétine les principes élémentaires.

L'ouverture de la salle de "shoot" est le parfait exemple de la manière dont vous piétinez la concertation lorsqu'il est question de sujets qui touchent vraiment les Parisiens. Vous leur demandez leur avis pour savoir s'ils veulent un pied de tomates en bas de leur immeuble, mais vous restez muets quand vous imposez une salle de "shoot" au cœur de leur quartier.

Le projet de délibération qui nous est ici soumis est le premier texte officiel à préciser l'adresse de la future salle de "shoot". Contrairement à ce que vous prétendez, il n'y a eu aucune concertation préalable. Seule l'association "Gaïa" à vrai dire, visiblement plus courageuse, a échangé avec les riverains au cours d'une réunion en mars dernier.

Alors que la subvention relative aux travaux d'aménagement de la salle n'est débattue qu'aujourd'hui, et qu'une réunion d'information est enfin organisée en mairie du 10e le 12 avril, le permis de construire est déjà affiché depuis la semaine dernière. Tout serait donc déjà bouclé, décidé, le tout évidemment dans le dos des riverains.

Je rappelle ici solennellement que notre groupe s'opposera au principe même de la salle de "shoot", pour les raisons qu'exposera mon collègue Philippe GOUJON. Je crois que personne ne pourra mettre en doute la détermination qui est la nôtre sur ce sujet.

Si vous avez choisi de baisser les bras face à la toxicomanie, vous devez maintenant aussi assumer cette décision face aux riverains. Des riverains qui ne décolèrent pas évidemment d'être mis devant le fait accompli et refusent d'être les cobayes d'une expérimentation idéologique. Ils se sont d'ailleurs constitués en collectif réunissant aujourd'hui plus de 700 signatures sur une pétition.

C'est pour répondre à leurs craintes légitimes que j'ai souhaité, avec mes collègues, Frédéric PÉCHENARD et Philippe GOUJON, déposer aujourd'hui un vœu que je présenterai ici, qui au-delà de rappeler notre opposition à ce projet funeste, recense l'ensemble des interrogations qui demeurent.

Le présent projet de délibération tout d'abord propose l'octroi d'une subvention de plus de 848.000 euros à l'association "Gaïa", pour la réalisation des travaux d'aménagement de la salle, rien que cela. Près d'un million d'euros auquel s'ajoutera chaque année 1 million d'euros de fonctionnement. Il serait donc tout d'abord temps que vous assumiez d'apporter une vision claire du coût global de cette salle.

Je suis par ailleurs étonnée, car il est fait mention dans le projet de délibération d'une subvention de 150.000 euros, qui aurait été sollicitée auprès du Conseil régional d'Ile-de-France. Est-ce que cela veut dire que dans l'hypothèse où la Région - et comptez sur moi pour que ce soit le cas - n'apporterait pas son concours, vous devrez demander une rallonge au contribuable parisien ?

La question du financement n'est évidemment pas la seule qui doit être posée aujourd'hui, loin de là. Le lieu retenu pose lui-même question, n'étant en aucun cas adapté. Le 2 rue Ambroise Paré a tout d'abord un accès direct sur la rue. Ce lieu n'est en aucun cas intégré à un hôpital, comme vous avez tenté de le laisser croire. Il est en plein cœur d'une zone résidentielle à proximité immédiate de commerces. Je ne parle même pas du fait que l'entrée de la salle sera située à proximité immédiate des urgences gynécologiques, tout un programme.

Les craintes des riverains ont également trait à la sécurité. Vous reconnaissez d'ailleurs qu'il y a un problème en la matière, car un renforcement des moyens humains de la BST semble avoir été demandé. Et pour cause, la BST est déjà pleinement mobilisée et il est illusoire de prétendre qu'à l'heure où nos forces de police sont extrêmement sollicitées en raison de la menace terroriste, une sécurisation réelle et pérenne de la zone puisse être assurée.

Sans compter qu'aux alentours de cette salle, le trafic de drogue se fera en toute impunité afin de ne pas "stresser" les utilisateurs de la salle de "shoot".

Qu'est-il donc prévu pour que le quartier Ambroise Paré ne devienne pas une zone de "deal" à ciel ouvert ?

Qu'en est-il également de la gestion des entrées et des sorties, Monsieur le Maire ?

Alors que la fréquentation de plusieurs centaines de toxicomanes par jour est évoquée, une fois que le toxicomane aura pris sa dose et sortira de la salle, le laisserez-vous divaguer tranquillement dans les rues du quartier ?

En dehors des heures d'ouverture de la salle, puisque celle-ci ne pourra être ouverte au maximum que sept heures par jour, les toxicomanes souvent désorientés, voire violents, viendront frapper à la porte d'un service incapable de répondre à leurs demandes. Là encore, qu'avez-vous prévu pour éviter cela ?

Pour terminer, vendredi dernier est paru l'arrêté concernant le cahier des charges de l'expérimentation. Un arrêté qui, là encore, ne fait aucune place aux riverains, puisque dans la partie relative au choix du lieu d'implantation, le voisinage demeure le grand absent.

Un arrêté qui pose lui aussi plus de questions qu'il n'en résout. Ainsi, pour ne donner que cet exemple, le cas de la gestion des toxicomanes après leur injection n'est pas traité. Ils seront simplement invités à attendre un peu dans la salle de repos. Excusez-moi, mais c'est quand même un peu léger.

Monsieur le Maire, il est donc encore temps de revenir sur ce projet. Il est temps de cesser d'avancer surtout en catimini, sans aucune considération pour les riverains et leurs inquiétudes, sous peine de voir leur exaspération se transformer rapidement en colère incontrôlable.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux mois après la promulgation de la loi dite de santé, étape législative rendue indispensable après la sévère censure par le Conseil d'État de la décision du Premier Ministre de l'époque, d'autoriser des salles de "shoot" dans notre pays, vous nous proposez un projet de délibération programmant un million d'euros de travaux pour aménager la seule salle de "shoot" prévue en France - en dehors de Strasbourg me semble-t-il - dans le 10e, où Déborah PAWLIK vient de relayer les craintes des riverains.

Je voudrais vous dire que cette salle n'est pas utile et que de surcroît, elle est dangereuse. Elle n'est pas utile car les politiques de réduction des risques, conduites par tous les gouvernements d'ailleurs jusqu'alors, notamment par la distribution de seringues et de stéribox, 15 millions par an, les centaines de centres d'accueil et de soins sur le territoire, les traitements de substitution qui assurent le suivi de la moitié des héroïnomanes, font de notre système

de prise en charge des toxicodépendants, même s'il n'est pas parfait évidemment, l'un des plus performants au monde, avec une division par 5 des décès par overdose et par 4 des contaminations par le V.I.H.

La France n'a donc rien à voir avec les pays qui ont inventé les salles de "shoot". Il n'existe pas chez nous des scènes de la drogue à ciel ouvert telles qu'en ont connu nos voisins allemands et suisses. La prévalence de la consommation d'héroïne est d'ailleurs, malgré les salles de "shoot" dans ces pays, quatre fois plus élevée en Suisse, deux fois plus élevée en Espagne, et supérieure de 15 % en Allemagne.

La consommation de cocaïne a dépassé le million d'usagers en Espagne, quand elle est du quart en France.

Alors, si vous avez finalement renoncé au projet d'implantation au 29, boulevard de la Chapelle - Déborah PAWLIK a évoqué le transfert à Lariboisière - comment traiterez-vous les allées et venues des toxicodépendants en état de manque ou sous l'empire de la drogue dans l'hôpital et le quartier Saint-Vincent-de-Paul, transformés en zone de non-droit, puisque la loi pénale ne s'y appliquera pas ?

A Genève, où la salle du Quai 9 a drainé d'importants trafics de mafias d'Europe de l'Est, la police est désarmée, car interdite de répression dans le quartier alentour. Ce sont les trafiquants et les toxicomanes de toute la région et de France qui affluent, à tel point que les pouvoirs publics genevois ont dû en restreindre l'accès.

En réalité, vous vous inspirez du modèle anglo-saxon qui consiste à accompagner les toxicomanes dans leur dépendance au lieu de les en délivrer, consentant, en quelque sorte, à leur autodestruction, à l'opposé de la conception humaniste française qui vise à les sortir, ou à essayer de les sortir de leur enfer quotidien, même malgré eux, par la réduction des risques, mais aussi par le sevrage et le respect de l'interdit.

Cette politique est, de surcroît, dangereuse, comme le proclament les conventions internationales de lutte contre les stupéfiants auxquelles la France est partie - l'OICS qui recommande la fermeture des rares salles ouvertes dans le monde, les académies de médecine, de pharmacie, l'Ordre des médecins - mais, surtout, elle est le premier pas vers la dépénalisation, voire la légalisation de la drogue, que préconisent ceux qui soutiennent l'ouverture de ces salles ?

Les pouvoirs publics ne peuvent prétendre, sous peine d'incohérence totale, mener une politique de désintoxication tout en facilitant en même temps la consommation de drogue au moment où ils dissuadent tabac et alcool. Ce double discours, qui revient en quelque sorte à baisser les bras dans la lutte contre la drogue, ne pourra que susciter la confusion dans l'opinion publique, adressant à la jeunesse un message permissif décourageant médecins, éducateurs et familles au rôle si essentiel.

Alors, ces salles seront interprétées comme une acceptation tacite par la société de l'usage de substances illicites, légitimant le sentiment que les pouvoirs publics autorisent la consommation de drogue. La réduction des infections virales n'y est même pas démontrée, si je m'en réfère à l'I.N.S.E.R.M. Les usagers problématiques de drogue qui sont ceux des salles de "shoot" étant déjà, hélas, largement infectés par ces pathologies. L'accès au traitement de la dépendance risque d'être retardé. La prévention thérapeutique prend le pas sur les traitements psychosociaux de fond, seuls aptes en réalité à délivrer des toxicodépendants de leur enfer.

Le million d'euros qui servira aux travaux d'aménagement, qui s'ajoute d'ailleurs au million de coût annuel de fonctionnement de la salle, aurait, nous semble-t-il, été plus utilement employé à ouvrir, par exemple, une quinzaine de lits d'addictologie à l'hôpital, à financer davantage d'équipes mobiles allant à la rencontre des toxicomanes sur le terrain, à financer des communautés thérapeutiques et à dépister l'hépatite C. Il y a donc d'autres solutions.

Sortir les jeunes de la drogue, ce n'est pas leur permettre de se droguer soi-disant "proprement", ni leur en faciliter l'accès, mais les inciter à ne pas en consommer et à accompagner tous ceux qui souhaitent s'en libérer.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour cinq minutes.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération qui permet à l'association "Gaïa" d'aménager une salle de consommation à moindre risque est, pour nous, écologistes, une excellente nouvelle. Cela fait bientôt 15 ans que les écologistes, puis les socialistes, n'ont eu de cesse de porter cette idée comme réaliste, réalisable et salvatrice pour des milliers de personnes en grand danger sanitaire et social.

Car oui, mes chers collègues, l'accès des salles de consommation à moindres risques n'est pas un petit plus confortable pour quelques errants festifs, mais, bien souvent, une question - il faut le dire - de survie. Ainsi, la question de l'accompagnement et du suivi des usagers de drogue doit-elle être prise très au sérieux. C'est une question fondamentale de notre politique de santé et de sécurité publique pour tous et toutes.

Loin de l'angélisme dont certains souhaitent nous affubler, l'installation d'une salle de consommation à moindres risques dans ce secteur est une décision pragmatique qui nous permettra de franchir une étape déterminante dans l'accompagnement et la prévention des risques des usagers de drogue, mais aussi en termes de partage pacifié de l'espace public.

Face à l'ire actuelle de la droite de notre hémicycle, je lui rappelle que la politique de réduction des risques en France, lancée depuis 1987 avec Michèle BARZACH, et la libéralisation de la vente des seringues qu'elle a courageusement permise, puis son institution légale en 2004, a eu un effet sans précédent sur la transmission du V.I.H. Avant l'échange de seringues dans les années 1980, pas moins de 80 % des usagers de drogue par voie intraveineuse étaient contaminés par le V.I.H., pour passer en-dessous de la barre des 10 % quelques années plus tard.

Enfin, avec l'institutionnalisation de la réduction des risques en 1997, 26 % des nouvelles contaminations concernaient les usagers de drogue. En 2012, moins de 1 % des nouvelles contaminations concernaient les usagers en question. Sans compter le nombre d'overdoses qui ont diminué de 75 % de 1994 à 1997 grâce au traitement de substitution aux opiacés.

Les salles de consommation à moindre risque ne sont qu'un rouage de cette démarche salvatrice de réduction des risques. Elles permettent de continuer ce sauvetage d'envergure, de reprendre contact et de prendre soin des populations les plus précarisées, désocialisées au terme d'un usage de drogue chronique et lourd.

Sur la réduction des comportements à risque, nous pouvons citer l'exemple de Vancouver où 75 % des usagers ont changé leur pratique de consommation : moins d'injections en public, réduction de l'échange de seringues, moins de réutilisations de seringues, utilisation d'eau stérile.

Les salles de consommation ont aussi fait leur preuve dans la réduction et la prévention d'overdose mortelle. Il n'y a eu aucune overdose mortelle en 30 ans parmi les 98 salles existantes dans le monde.

Sur la relation aux riverains vivant à proximité de la salle, là aussi, l'amélioration en termes de tranquillité publique est prouvée. A Vancouver, le nombre de personnes consommant des drogues dans l'espace public a été divisé par deux après l'ouverture de la salle. Autre exemple à Sydney, où le nombre de seringues usagées dans l'espace public a diminué de 50 % dans le quartier de la salle.

De plus, le portage du projet par l'association "Gaïa" ne peut que rassurer les plus méfiants d'entre nous. Il s'agit d'une association dont l'efficacité auprès des usagers de drogue est incontestable depuis plus d'une décennie, qui connaît bien le terrain et fait un travail considérable de lien social avec les autres acteurs locaux en présence.

Quant au vœu du groupe les Républicains, rien que le fait que vous continuiez d'utiliser l'expression "salle de shoot" montre à quel point votre réaction n'est que posture, tentative de décrédibilisation et d'opposition de principe, sans tentative de cohérence avec vos anciens Ministres de la Santé. Dommage.

Dans les attendus de ce même vœu, nous pouvons voir la salle de consommation à moindre risque comparée à un projet funeste. Je tiens à rappeler que ces espaces sont ouverts dans de très nombreux pays et les résultats vont, sans conteste, dans le bon sens.

Rappelons que la première salle de consommation à moindre risque a ouvert ses portes en Suisse en 1986. C'était il y a 30 ans. Nous avons le recul nécessaire pour en évaluer les effets : moins d'overdoses, moins de morbidité et une meilleure prise en charge sociale et sanitaire qui favorise la réinsertion et, parfois même, le sevrage.

Monsieur GOUJON, Madame PAWLIK, la réduction des risques est une méthode de soin qui sauve chaque jour des centaines d'usagers de drogue en France. Pourquoi autant d'hésitation et de retournement alors que, dans vos rangs mêmes, il y a eu des élus, notamment des femmes courageuses, qui ont fait front pour combattre les préjugés et sauver des milliers de vies ? Je pense à Mme BARZACH - que j'ai déjà citée - mais également à Mme VEIL qui a mis en place le premier dispositif institutionnel de réduction des risques en 1994, pour ne citer qu'elles.

Dommage que vous n'assumiez plus ces belles avancées en termes de solidarité et de responsabilité publique.

Il va de soi que nous nous opposerons à ce vœu et que nous continuerons à défendre ce projet dont la réalisation se rapproche heureusement à grands pas à Paris, dans mon arrondissement, le 10e, ce dont je vous félicite.

Comme vous l'avez compris, nous voterons avec enthousiasme en faveur du projet de délibération pour les travaux d'aménagement de la salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement.

Je vous remercie.



**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Chers collègues. Enfin ! Cela fait tant d'années que notre Conseil s'est prononcé pour l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque, tant d'années que nous attendons de pouvoir mettre en place ce nouvel outil de la réduction des risques et de la prise en charge des usagers, et tant d'années que d'autres pays d'Europe ont avancé sur cette question, montrant la pertinence des dispositifs !

Je tiens à saluer la persévérance de notre majorité parisienne, de Bertrand DELANOË et d'Anne HIDALGO, des adjoints à la santé, Alain LHOSTIS, Jean-Marie LE GUEN et, aujourd'hui, Bernard JOMIER. Avec cette subvention d'investissement, la Ville de Paris prolonge son action constante en matière de réduction des risques. Notre majorité est fidèle à ses convictions.

Je tiens à saluer aussi l'engagement de Marisol TOURAINE qui, avec la loi de santé promulguée en janvier et les arrêtés publiés au Journal Officiel la semaine dernière, permet la mise en œuvre d'un engagement pris par François HOLLANDE en 2012.

Le 10e arrondissement accueillera la première salle parisienne, comme l'a dit Anne SOUYRIS, sur le site de l'hôpital Lariboisière. C'est ce quartier de Paris qui en a certainement le plus besoin aujourd'hui, confronté à la présence de très nombreux consommateurs de drogue en grande précarité dans l'espace public, ce que l'on appelle une "scène ouverte".

L'installation de la salle sur un site hospitalier et sa gestion par "Gaïa", association dont le professionnalisme est reconnu, sont des garanties de sérieux dans la conduite d'un projet qui sera évidemment très regardé. L'accompagnement du projet par le Parquet, la Préfecture de police, ainsi que par l'adjointe chargée de la prévention et de la sécurité, Colombe BROSSEL, permet d'assurer que l'attention à la sécurité est une dimension du projet lui-même.

Bien sûr, l'ouverture de la salle ne résoudra pas tous les problèmes, mais ses objectifs en matière de santé publique, de prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogue, ses objectifs en termes de vie des quartiers où la consommation de drogue dans les rues, les halls d'immeubles est une difficulté quotidienne, tous ces objectifs répondent aux problèmes, aux obstacles, aux limites que nous rencontrons aujourd'hui et que d'autres grandes villes européennes ont su mieux surmonter que nous.

Il n'est pas question pour moi, comme maire d'arrondissement par ailleurs, de méconnaître les doutes ni même les oppositions de principe d'habitants sincères qui expriment leur lassitude du fait de la situation actuelle et leurs inquiétudes face à l'avenir. Mais je sais aussi que, grâce à tout le travail d'explication accompli ces dernières années, travail qui a commencé même avant le parachutage de Déborah PAWLIK dans le 10e arrondissement, une grande majorité des habitants du 10e partagent notre avis sur la pertinence du projet.

Et je veux dénoncer la démagogie des responsables politiques de la droite parisienne qui attisent les peurs, jouent sur l'irrationnel, font des slogans faciles sur une question grave et complexe, qui racontent n'importe quoi et ne proposent rien que le maintien de la situation actuelle.

Salle de "shoot", salle de "shoot", salle de "shoot" ! Tant d'énergie dépensée à parler de salle de "shoot", pour un électoralisme à vrai dire assez peu payant. Donc je pense que la droite parisienne ferait mieux de s'attacher à l'intérêt général car cet enjeu de société aurait mérité du consensus politique.

Bravo aux groupes de l'opposition municipale, de l'UDI et du Modem qui ont toujours eu une position courageuse sur cette question.

Et tant pis pour le groupe des Républicains, dont la présidente est soi-disant si moderne, quand on l'entend sur tous les plateaux de télévision. Encore une fois, à Paris, rien ne le prouve, et Mme KOSCIUSKO-MORIZET, tout à son mandat de députée de l'Essonne probablement, est d'ailleurs absente, bien sûr. Faut-il y voir un signe d'ambiguïté, peut-être, probablement.

En tout cas...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - S'il vous plaît, vous n'avez pas la parole. C'est Rémi FÉRAUD qui l'a.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Visiblement, cela vous gêne.

Sur cette question, Anne HIDALGO n'a aucune ambiguïté, alors que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous attendons toujours de savoir ce qu'elle pense. Mais en tout cas, son groupe reste celui de la droite conservatrice qui s'oppose ici à un progrès de société pourtant nécessaire.

Je ne savais pas que droite conservatrice était une insulte.

Car, oui, c'est un progrès de société que nous rendons possible aujourd'hui par ce projet de délibération. C'est un progrès qui fait honneur à notre ville, qui montre que nous avons le courage d'apporter une réponse nouvelle et complémentaire à la politique de lutte contre les drogues.

A un progrès qui permet à Paris de rejoindre Genève, Barcelone, Vancouver, Amsterdam, Copenhague, Berlin, tant d'autres villes du monde qui ont su avant nous avancer avec succès en matière de réduction des risques et de prise en charge des usagers de drogue.

Comme président du groupe socialiste et comme maire du 10e arrondissement, je suis très heureux de voter ce projet de délibération aujourd'hui.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire beaucoup plus court, tellement les deux interventions, celle d'Anne SOUYRIS et celle de Rémi FÉRAUD, sont excellentes. Ils ont tout dit.

Comme disait Edouard Herriot, on est souvent condamné en politique à se contredire ou à se répéter. Alors je vais répéter. Comme j'avais déjà eu l'occasion dans le passé de saluer l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque dans notre Capitale. Je souhaite le faire et le refaire, et on le fera aujourd'hui encore.

De nombreux pays ont déjà orienté leur politique publique vers l'ouverture de ce type de structure. Ces politiques s'inscrivent dans une stratégie de réduction des risques. En ce sens, les salles de consommation à moindres risques sont des lieux où les personnes qui consomment les drogues peuvent le faire avec du matériel stérile et encadrés par des professionnels formés. Je le rappelle, aucune drogue n'est fournie aux usagers de la salle.

Ces expériences montrent une diminution des comportements à risque et des overdoses mortelles, ainsi qu'une réduction de l'usage des drogues en public et des nuisances associées. C'est la seule solution que nous connaissons actuellement qui porte autant de résultats.

Pour nous, les salles de consommation à moindre risque sont donc partie prenante d'une démarche réaliste et pragmatique pour réduire le risque et les dommages liés à la consommation de drogue. Aussi bien pour les usagers eux-mêmes que pour les communautés en général. Car cette assistance aux personnes dépendantes est aussi et surtout une véritable politique de santé publique.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, le groupe RGCI apporte son soutien plein et entier à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

C'était clair et concis.

La parole est à M. François HAAB.

**M. François HAAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet très difficile. C'est un sujet très difficile et nous ne sommes pas les seuls finalement à nous être penchés sur cette question. J'entends, j'écoute les arguments qui ont été avancés, de part et d'autre de l'hémicycle. La plupart de ces arguments sont recevables et il ne faut pas être non plus dans les postures. C'est vrai que ce n'est pas simple. c'est vrai qu'il y a une forme de schizophrénie à permettre ce qui est aujourd'hui interdit.

Alors c'est vrai que depuis un certain temps, et beaucoup le savent, on a vraiment voulu faire de cette structure, pour notre part, une structure sanitaire, et réfléchir à l'avancée en termes de soins, de soins ou de médicosocial.

Par rapport à une première version, et je suis heureux que nous ayons été entendus sur ce point, nous avons toujours insisté sur le fait que cette structure devait être rattachée à un établissement hospitalier. Donc, nous sommes heureux de voir que cela a été pris en compte, et que finalement cette structure va être au sein de l'hôpital Lariboisière qui, avec l'association "Gaïa", est effectivement probablement une garantie.

Mais une garantie à quoi ? Une garantie à ce que l'on ait une expérimentation, parce que c'est bien de cela dont on parle. On parle d'une expérimentation, donc je suis admiratif d'entendre tous ceux qui ont d'absolues certitudes. Je n'ai pas de certitudes. Je suis d'accord avec une expérimentation.

Une expérimentation, cela veut dire quoi ? Cela veut dire par qui ? Comment est-ce qu'elle doit être menée ?

Par qui ? On sait que l'INSERM va être partie prenante et c'est une bonne chose. L'INSERM est une structure scientifique. Nous aurons une évaluation et nous avons besoin de cette évaluation, ne serait-ce que pour convaincre nos concitoyens que cette structure puisse être utile. La Préfecture de police certainement, les mesures de sécurité qui doivent accompagner cette expérimentation doivent être absolument évaluées.

Quand ? On nous parle de six ans. Je pense que six ans, c'est beaucoup trop long. Nous serions très heureux et nous serons très vigilants sur ce point d'avoir des rapports d'étape, probablement annuels, peut-être au sein de la 4e Commission, pour voir les avancées : qu'est-ce qu'on a pu gagner sur le plan sanitaire ? Mais quelles ont été aussi les conséquences ou les effets secondaires, si j'ose dire, de ce projet thérapeutique.

Et comment ? Quels sont les critères. Là, c'est regarder aussi quels ont été les gains pour les patients, mais aussi les conséquences pour l'environnement.

Nous sommes donc partants pour accompagner cette expérimentation. Nous voterons donc ce projet de subvention à l'association "Gaïa" pour mettre en place cette salle de consommation à moindre risque, mais il s'agit bien d'une expérimentation et nous aurons toute la vigilance nécessaire pour en étudier tous les aspects.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HAAB.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme d'autres, nous avons déjà eu, à l'occasion, à plusieurs reprises, d'exprimer notre position, qui est la position de la gauche parisienne, que ce soit au sein de cet hémicycle ou lors de la campagne électorale de 2014, que les électeurs parisiens, notamment ceux du 10e arrondissement, ont approuvée.

Donc, je rappelle que les élus Communiste - Front de Gauche soutiennent depuis plusieurs années l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque, et ce, bien entendu, dans le cadre d'une expérimentation.

Nous nous félicitons que le travail mené depuis de nombreuses années puisse enfin se concrétiser. Je tiens d'ailleurs à saluer ici l'engagement de notre camarade Alain LHOSTIS, qui s'est beaucoup investi sur ce dossier, lorsqu'il était adjoint au Maire de Paris en charge de la santé.

De nombreux débats plus ou moins vifs ont eu lieu depuis que ce projet est sur les rails, et cela n'est pas anormal. Je tiens d'ailleurs également à saluer le travail d'information et de médiation réalisé par l'association "Gaïa" qui a notamment réalisé des réunions d'appartements avec les habitants du quartier pour échanger sur les modalités d'ouverture de la salle de consommation à moindre risque, ce qui contribue à dépasser des inquiétudes face à un dispositif nouveau et donc méconnu.

Je pense que notre rôle, notre responsabilité aujourd'hui, en tant qu'élus locaux à quelques mois de l'ouverture de cette salle, est de tout mettre en œuvre collectivement pour que cette ouverture se passe dans les meilleures conditions possibles, pour qu'elle puisse améliorer à la fois la prise en charge des toxicomanes et la vie des habitants des quartiers.

Ne nous voilons pas la face. Paris est confrontée à la présence d'usagers de drogue dans l'espace public qui rend difficile la vie quotidienne dans certains quartiers, du fait de nuisances liées à des altercations, voire des agressions, des seringues laissées dans la rue, dans les jardins publics, à proximité d'écoles.

Des expériences étrangères nous indiquent que ces difficultés sont sensiblement réduites du fait de l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque. Des études font état d'une diminution rapportée de l'injection en public, ainsi que d'une diminution des déchets abandonnés dans l'espace public.

Les résultats constatés vis-à-vis des toxicomanes sont également positifs, même si certaines choses peuvent certainement être améliorées.

Des études montrent clairement que tous les centres d'injection supervisés, C.I.S., déjà existants ont fait la preuve de leur capacité à assurer un fonctionnement stable garantissant de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour les usagers et les personnels.

Les C.I.S. ont également fait leur preuve sur la réduction de la mortalité liée aux overdoses, ainsi qu'une diminution des maladies liées à l'injection et des comportements à risque de transmission du V.I.H.

En plus des soins fournis sur place, les intervenants dans les C.I.S. peuvent orienter les usagers vers des structures de soins généraux ou de traitement de la dépendance, ainsi que vers une prise en charge par les services sociaux.

Il s'agit de créer un lieu refuge, un lieu d'accès à des soins de base et un trait d'union vers d'autres services pour les usagers à haut risque. Ce n'est pas un lieu qui vient en concurrence avec les structures de soins déjà existantes. Gaïa travaille d'ailleurs étroitement avec les services d'addictologie de l'hôpital Fernand-Widal, qui est également situé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. C'est un outil supplémentaire de réduction des risques sanitaires qui vient en complément, par exemple, de la distribution gratuite de seringues propres.

La question de la salle de consommation à moindre risque est un sujet sensible qui touche à des situations humaines de grande précarité et au vivre-ensemble dans certains quartiers. Seule une approche pragmatique qui tient compte des réalités du terrain et des échanges avec l'ensemble des acteurs impliqués nous permettra de préparer l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi je salue la mise en place d'un comité local de suivi de ce projet qui réunira, avant l'ouverture, riverains, élus, institutions et professionnels de divers horizons.

Le fonctionnement de la salle de consommation à moindre risque fera également l'objet d'une évaluation scientifique par l'Inserm, ce qui permettra de réaliser un bilan sérieux et argumenté de la mise en place de ce dispositif à Paris, et de réaliser le cas échéant les ajustements nécessaires pour garantir l'utilité de la salle de consommation à moindre risque pour tous les Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, 1986-2016, les salles de consommation à moindre risque ont 30 ans. Bon anniversaire aux salles de consommation à moindre risque.

Bon anniversaire d'abord à la salle de Vancouver. Cela a été dit, 75 % des usagers qui la fréquentent ont changé leurs pratiques de consommation, s'injectent moins dans l'espace public, ont réduit leurs échanges de seringues, consomment plus d'eau stérile. Bon anniversaire aussi à la salle de Vancouver car le nombre d'overdoses dans le quartier a été réduit de 35 %.

Bon anniversaire à la salle de Sidney. Elle le mérite, il y a 70 % d'appels en moins au service d'urgence par les riverains pour des overdoses qui, là aussi, avaient lieu dans le quartier.

Bon anniversaire à la salle de Rotterdam, où 80 % des usagers ont moins consommé dans l'espace public depuis l'ouverture.

Bon anniversaire à la salle de Barcelone. On ramassait 13.000 seringues dans le quartier chaque année avant son ouverture ; on en ramasse 75 % de moins, 3.000 environs, depuis qu'elle a ouvert.

Et bon anniversaire à toutes les salles car toutes ont montré 4 intérêts majeurs depuis leur ouverture.

Elles ont montré une baisse des décès par surdose, mais aussi par infection. Cela est essentiel en termes d'indicateurs de santé pour les usagers de drogue.

Elles ont montré un meilleur accès de celles et ceux qui les fréquentent aux programmes de substitution, et jusqu'au sevrage qui - nous le partageons tous - est le but ultime de la prise en charge des usagers de drogue.

Elles ont montré un meilleur accès au droit et donc au système médico-social d'usagers très précarisés et très désocialisés à leur arrivée dans la salle.

Enfin, elles ont démontré, oui, une diminution des nuisances dans l'espace public. J'ai cité plusieurs chiffres car la réduction des risques, c'est la réduction des risques pour tous, la réduction des risques pour les usagers de drogue mais aussi la réduction des risques pour les riverains, car il n'est pas agréable et pas souhaitable de trouver des seringues dans l'espace public en bas de chez soi.

Alors oui, nous menons à bien et à terme ce projet parce qu'il est bon pour les usagers de drogue, parce qu'il est bon pour le quartier dans lequel il va être implanté.

Je voudrais dire, tout de même, à Philippe GOUJON qu'il n'y a pas à opposer la substitution, le sevrage et la consommation encadrée. Cela procède d'une vision qui est totalisante de l'utilisateur de drogue. Il n'y a pas un type d'usagers de drogue, il y a des usagers de drogue différents, il y a des parcours différents dans l'usage. Si on est accessible au sevrage, tant mieux. On n'a fait que cela en France, jusqu'à, comme l'a rappelé Anne SOUYRIS, ce que Michèle BARZACH prenne les premières mesures de politique de réduction des risques. On a fait que cela du sevrage et cela a été l'échec pour de nombreux usagers de drogue. Ils en sont tombés malades, ils en sont morts pour certains.

Suivant le parcours où l'on est, il y a la substitution, le sevrage et il y a pour une population d'usagers très précarisés, très désocialisés, la consommation encadrée, la consommation à moindre risque. Cette pierre-là, elle manquait dans notre dispositif de réduction des risques. Elle nous empêche de toucher réellement une catégorie de population.

Je ne peux pas laisser dire, et je le redis à Philippe GOUJON qui a déclaré encore avant hier dans la presse qu'on allait donner de la drogue aux drogués avec l'appui de la Sécurité sociale. C'est faux !

Un, on ne donne rien dans les salles de consommation à moindre risque, on ne délivre aucun produit. Deuxièmement, cela laisse entendre que la Sécurité sociale va payer pour fournir des drogues aux usagers de drogue. C'est absolument infâme de dire cela ! La Sécurité sociale, de toute façon, ne mettra pas un euro dans la salle de consommation à moindre risque. Tout cela est un travestissement des faits que je ne trouve vraiment pas digne du débat politique.

Un cahier des charges a été publié par le Ministère. Ce cahier des charges prévoit un comité de pilotage. Je prends l'engagement devant vous d'inviter l'ensemble des groupes politiques à participer à ce comité de pilotage. La transparence y est totale. Vous pourrez juger par vous-mêmes et vous verrez qu'autour de la table, il y a la Préfecture, le Parquet au côté des autorités sanitaires.

C'est ensemble que nous veillerons - et nous veillons - à prendre les mesures nécessaires pour que la salle s'insère au mieux dans son environnement et qu'elle soit effectivement au bénéfice des riverains comme au bénéfice des usagers de drogue. Ce cahier des charges prévoit une évaluation, et c'est l'Inserm qui est chargé de l'évaluation des actions de la salle. Là aussi, chacun pourra en juger.

Je ne vais pas être plus long mais dire que j'ai un regret. Ailleurs en France, cette question ne prête pas à polémique entre des groupes politiques. Au conseil municipal de Strasbourg, tout le monde, sauf les élus FN ou l'élu FN, a approuvé la création de la salle de consommation.

Je sais bien que l'on est à Paris et que les enjeux politiques parfois y prennent une ampleur un peu trop forte. Mais pitié ! N'ayons pas ces débats sur le dos de personnes qui encore une fois sont très précarisées et très désocialisées.

La transparence est de règle, vous êtes les bienvenus au comité de pilotage pour qu'ensemble ce projet se déroule dans les meilleures conditions, pas pour y porter une idéologie qui, à force d'être totalisante, en est méprisante pour une catégorie de nos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 101 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 101 G).

Il est adopté à une très large majorité !

Je vous en remercie.

## **2016 DASES 8 G - Nouveau règlement du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 8 G et l'amendement technique n° 16 G qui y est rattaché. Il s'agit du nouveau règlement du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour 5 minutes.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez l'adoption du nouveau règlement du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens, qui précise les conditions et les modalités d'attribution de l'aide financière destinée aux jeunes en difficulté ayant entre 18 et 25 ans.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, nous sommes déjà intervenus plusieurs fois sur ce sujet du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens, la première fois en décembre 2015 lors du débat budgétaire pour demander d'abonder le budget du Fonds d'aide aux jeunes afin de mieux agir face à l'aggravation de la précarité des jeunes dans notre ville.

Les chiffres du bilan de 2014 du F.A.J. nous confirment cette réalité : un doublement en 10 ans du nombre de demandes d'aide. Les demandeurs d'aide vivant en logements précaires représentaient 40 % en 2007, ils deviennent 49 % en 2013. Les jeunes en recherche d'emploi étaient de 23 % en 2007 et devenaient 40 % en 2013.

Notre demande d'abonder le budget du F.A.J. ayant été entendue, nous renouvelons ici nos remerciements d'une augmentation de 100.000 euros permettant plus de moyens pour cet outil financier destiné aux jeunes, le nouveau budget pour 2016 s'élevant maintenant à 850.000 euros.

Nous sommes également intervenus le mois dernier pour proposer des pistes de réflexion au sujet de ce nouveau règlement du Fonds d'aide aux jeunes. Il s'agit donc maintenant de savoir s'il répond aux deux impératifs que nous avons identifiés.

Le premier était de pouvoir faire évoluer le règlement de manière à pouvoir mieux l'orienter vers l'insertion sociale et professionnelle, le bilan de l'ancien règlement faisant apparaître que 80 % des aides étaient destinées à répondre aux urgences de la vie quotidienne et seulement 20 % répondaient à des besoins liés à l'insertion professionnelle.

Le deuxième impératif portait sur la prise en compte de la diversité des profils et des besoins des jeunes en situation de précarité et d'exclusion, le "panel" de formations et de projets soutenus par le Fonds d'aide aux jeunes devant, selon nous, être élargi pour mieux s'adapter à la demande diversifiée des publics des bénéficiaires.

Pour répondre à ces deux exigences, nous avons noté une très nette amélioration dans le nouveau règlement qui nous est proposé aujourd'hui. Il confirme la nécessité des aides financières ponctuelles pour répondre aux besoins urgents de la vie quotidienne, tout en exigeant qu'elles soient pensées dans le cadre d'une mesure d'accompagnement plus globale qui s'inscrit dans une action partenariale et coordonnée visant à agir sur les différents freins de l'insertion chez chaque jeune.

Nous avons également noté l'exigence relative à l'engagement volontaire de chaque jeune souhaitant obtenir une aide financière individuelle. Pour nous, l'idée d'insister sur l'engagement du jeune pour en faire un acteur de son propre parcours d'insertion et de son projet d'autonomie nous convient parfaitement. Nous souhaitons que la place et l'engagement personnel du jeune soient également pris en compte dans le cadre de la demande d'aide pour financer des projets collectifs.

A ce titre, nous avons souhaité attirer l'attention sur une lacune dans l'article 3 du règlement définissant le financement des actions collectives. Un engagement expressément formulé par écrit de la part du jeune nous paraît important pour garantir que l'aide financière versée aux prescripteurs émane bien de chaque jeune participant aux projets collectifs et s'inscrit bien dans son propre parcours individuel d'insertion.

Notre proposition de renforcer la place et la participation du jeune pouvant bénéficier du Fonds d'aide aux jeunes dans le cadre de son parcours d'insertion a été entendue et traduite par un amendement de l'Exécutif rattaché à ce projet de délibération. Nous vous en remercions et saluons ici votre méthode collaborative qui a permis d'enrichir cet outil de lutte contre la précarité des jeunes et pour l'insertion professionnelle.

Nous voterons donc en faveur de ce nouveau règlement du Fonds d'aide aux jeunes, tout en formulant le souhait d'avoir un bilan annuel qui nous permettrait d'évaluer son impact et son efficacité dans la lutte contre l'exclusion des jeunes dans notre ville.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Colombe BROSEL ayant dû s'absenter pour raison médicale, la parole est à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, Marie ATALLAH ayant exposé l'ensemble des questions qu'elle avait présentées lors des travaux de la 4e Commission, je ne les reprendrai pas.

Effectivement, l'amendement technique présenté résulte du souhait de Colombe BROSEL de formaliser et les interrogations rappelées par Marie ATALLAH et les réponses qui ont été apportées. C'est tout l'objet de cet amendement technique qui est, bien évidemment, une traduction de cet échange.

J'en profite également pour me joindre à Marie ATALLAH sur ce constat de bon fonctionnement et de l'utilité des débats que nous avons en commission préalablement aux travaux du Conseil de Paris.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 16 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 16 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 8 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DASES 8 G).

**2016 DDCT 9 - DASCO - DAE - DAC - Approbation du Projet Réseau EIF-FEL déposé dans le cadre de l'appel à projets du Fonds "Asile Migration Intégration" (FAMI) programmation 2014-2020 et signature des conventions de partenariat.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 9 - DASCO - DAE - DAC relatif à l'approbation du projet EIF-FEL déposé dans le cadre de l'appel à projets du Fonds "Asile Migration Intégration", programmation 2014-2020.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme le rappelle très bien l'exposé des motifs de ce projet de délibération, l'insuffisante maîtrise du français peut être, en effet, un facteur d'exclusion en termes d'emplois, de logement ou de vie sociale.

Paris, ville-monde, ville refuge, se doit de faire vivre la pluralité culturelle et linguistique qui existe au sein de sa population, tout en ne laissant personne de côté en raison d'une maîtrise relativement faible de la langue française.

Comme le relevait Claire SAAS, maître de conférences en droit privé dans un article pour le G.I.S.T.I. datant de 2006, cette exigence peut apparaître relativement anodine, relevant d'un pur pragmatisme. Pour aller à l'école, pour être soigné, pour aller au cinéma, pour faire son marché, c'est bien plus commode de parler français.

Nous nous réjouissons donc que les mesures destinées à favoriser l'apprentissage du français soient une priorité de l'actuelle mandature et figurent parmi les domaines d'intervention prioritaires du Fonds "Asile Migration Intégration".

Au sein de notre collectivité, cela se fera par le biais du réseau EIF-FEL qui expérimentera pendant trois années la mise en place de deux permanences d'accueil, d'évaluation et d'orientation des candidats à l'apprentissage du français.

L'un des objectifs portés aujourd'hui est aussi la construction d'un parcours d'apprentissage à vocation professionnelle. Ce projet de délibération pose la question du défaut d'articulation et de coordination dont souffre l'offre de formation à la langue française sur le territoire parisien.

La rationalisation - et l'optimisation - des dispositifs proposés par la collectivité parisienne en la matière est donc nécessaire. Ce sera aussi le rôle des trois associations parisiennes mobilisées en tant que partenaires sur le projet : Alpha Choisy, le C.E.F.I.L. et Réseau Alpha.

Nous voterons donc favorablement à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

A nouveau, je remercie également ma collègue d'avoir souligné l'engagement de la Ville en la matière. L'exposé de Mme Fatoumata KONÉ a été assez exhaustif et a rappelé justement les grands axes de ce projet.

J'insisterai aussi sur un point important qui est l'engagement d'investir pour l'apprentissage du français. C'est un engagement pérenne de la Ville, mais passer au niveau de l'amélioration de la coordination des dispositifs est aussi important que le fond du dispositif en lui-même. C'est ce projet que vient renforcer ce projet de délibération, vous rappelant que le projet présenté a été retenu pour un budget global de 915.851 euros dont 525.503 euros au titre des fonds européens. C'est d'une bonne mesure et une bonne nouvelle pour la coordination de ce type d'actions.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 9 - DASCO - DAE - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 9 - DASCO - DAE - DAC).



## **Compte rendu de la 5e Commission.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant aux travaux de la 5e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très rapide puisque notre cinquième commission a été de nouveau très expresse. Elle a duré très exactement 33 minutes. Nous avons donc eu peu de débats. Les deux projets de délibération saillants qui composent cette Commission ont été évoqués, avec notamment la communication sur la qualité de vie dans le logement social qui a eu lieu tout à l'heure.

Seul chiffre important que Ian BROSSAT a l'habitude de nous donner en début de chaque Commission : nous allons voter pour 136 nouveaux logements sociaux, lors de ce Conseil.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

## **2016 DPA 35 - Attribution et signature de marchés de maîtrise d'œuvre.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous commençons par examiner le projet de délibération DPA 35 et l'amendement technique n° 116 qui y est rattaché. Il s'agit d'attribution et de signature de marchés de maîtrise d'œuvre.

La parole est à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Il s'agit juste, comme vous venez de le dire, d'un amendement technique.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 116 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 116 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 35 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DPA 35).

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au ravalement de l'immeuble du 9, place de l'Hôtel de Ville.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu, non rattaché, référencé n° 30, déposé par le groupe les Républicains, est relatif au ravalement de l'immeuble du 9 place de l'Hôtel de Ville.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole, pour deux minutes.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les textes d'urbanisme imposent aux Parisiens de tenir en bon état de propreté les façades de leurs immeubles et de procéder à leur ravalement tous les 10 ans. Si cette obligation n'est pas respectée, une injonction de la Maire de Paris peut leur être faite, comme nous le verrons, par exemple, dans le vœu n° 40.

Or, si nous partageons ce souci d'entretien des façades, tout en prenant en compte les difficultés auxquelles certaines copropriétés peuvent être confrontées, il conviendrait que la Municipalité soit elle-même exemplaire et assure l'entretien de son patrimoine, à commencer par celui de l'Hôtel de Ville et de ses annexes.

Ainsi, le bâtiment du 9, place de l'Esplanade de la Libération, dans lequel plusieurs de vos adjoints et de nombreux élus travaillent et reçoivent leurs visiteurs, renvoie une image indigne de la Ville de Paris. Ses façades sont noires et dégradées, en particulier celles donnant sur la rue de la Coutellerie et l'avenue Victoria. J'imagine ne pas être la seule à partager ce constat, puisqu'il semblerait que dès 1991, une demande de ravalement ait été déposée, puis abandonnée, ce qui laisse supposer que la dernière opération de remise en état des façades remonte à plusieurs décennies.

J'ajoute que le bâtiment de l'Hôtel de Ville, qui est inscrit aux Monuments historiques, est lui aussi dans un état préoccupant. Outre l'entretien de ses façades Rivoli et de sa statuaire, qui mériteraient une attention soutenue, je déplore que sur les quatre lampadaires qui surplombaient la balustrade ouvrant sur le parvis, deux d'entre eux aient disparu, laissant subsister la seule guirlande qui ornait leur base.

J'ignore si le conservateur demandé en son temps par la commission du Vieux Paris a été nommé pour veiller à l'entretien et à la préservation patrimoniale de l'Hôtel de Ville. Dites-nous, Monsieur le Maire, ce qu'il en est et dans quel délai vous envisagez de mettre le 9, place de la Libération en conformité avec la réglementation que vous demandez aux copropriétaires Parisiens de respecter. En tout état de cause, j'espère que les Parisiens n'auront pas besoin de mettre l'entretien de l'Hôtel de Ville au budget participatif pour que son ravalement soit effectif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Je vous remercie, Madame de CLERMONT-TONNERRE, de cette intervention qui va me permettre de vous transmettre quelques éléments sur notre politique d'entretien et de maintenance des bâtiments publics.

Comme vous le savez, notre équipe municipale a fait le choix d'un programme d'investissement ambitieux, de 10 milliards d'euros de programme d'investissement sur la mandature, et bien entendu, il y a des crédits à des niveaux importants qui sont consacrés à l'entretien de l'ensemble de notre patrimoine d'équipements publics. Et comme vous le savez bien entendu également, il y a de très nombreuses demandes d'interventions pour la maintenance, la rénovation, le ravalement d'équipements municipaux émanant des mairies d'arrondissement, et nous avons fait le choix politique de satisfaire en priorité ces demandes.

Nous avons d'ailleurs organisé très récemment, j'ai eu l'occasion de l'animer, une réunion avec l'ensemble des mairies d'arrondissement - la mairie du 15e était d'ailleurs bien représentée -, et les demandes sont très fortes. C'est donc notre choix politique prioritaire d'accorder en premier lieu des crédits dans le cadre d'une enveloppe importante à l'entretien et la rénovation de ces équipements publics municipaux, en particulier les équipements scolaires, les crèches et les équipements sportifs.

Bien entendu, il y a aussi des besoins sur des immeubles tels que ceux de la place de l'Hôtel de Ville, mais dans l'état actuel de nos priorités, ce bâtiment du 9 place de l'Hôtel de Ville a plutôt vocation à être traité dans la prochaine mandature.

Au vu de ces éléments de réponse, je vous propose de retirer ce vœu, ou dans un autre cas, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, le retirez-vous ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2016 DLH 8 - Location de la parcelle communale 23-27, rue de l'Evangile - 2, rue des Fillettes (18e) - Division foncière, déclassement et bail emphytéotique.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 8 et l'amendement n° 31 qui y est rattaché. Il s'agit de la location de la parcelle communale 23-27, rue de l'Evangile, 2 rue des Fillettes dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Pascal JULIEN, puis à M. Eric LEJOINDRE.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un îlot bordé de quatre rues, sur lesquelles il y a une dizaine d'équipements municipaux, plus du logement social existant, et trois de ces équipements vont subir des travaux plus ou moins importants. Et notamment, la DJS refait complètement le centre d'animation, le délocalise à l'autre bout de l'îlot ; la Petite enfance détruit la crèche, l'équipement existant, et se prépare à le reconstruire avec un immeuble de logement social ; quant au gymnase lui-même, il va s'étendre sur des terrains laissés vacants notamment par le centre d'animation.

Eh bien, figurez-vous que les directions de la Ville ont travaillé parallèlement, sans se concerter, alors que les équipements sont extrêmement voisins, qu'une étude de faisabilité de "R+8" a été faite, mais sans que l'on sache, du côté du centre d'animation, s'il y aura des effets d'ombre, par exemple, dessus. Bref, il y a quand même eu un manque de coordination au sein des services de la Ville et on peut le regretter.

Et évidemment, tout cela a démarré sans aucune concertation ni avec les riverains, ni même d'ailleurs, on peut le dire, avec les élus, mais ayant eu vent de cette affaire, j'ai insisté à plusieurs reprises auprès du maire et de son adjoint. Une réunion de concertation, en tout cas, d'information, a eu lieu. On y voit un peu plus clair dans les projets, mais un peu plus seulement.

Par exemple, pourquoi ne refait-on pas le centre d'animation tout en laissant l'ancien en activité, alors que c'est possible ? On ne sait pas, pour l'instant. Il y a plusieurs questions, comme cela, qui restent en suspens. Et on ne sait pas si les deux crèches vont être surmontées, vont s'intégrer dans un "R+1", "R+3", "R+8". "R+8" maximum : c'est tout ce que l'on sait. Bref, beaucoup d'incertitudes.

Et le projet de délibération qui nous est proposé nous demandait tout simplement un chèque en blanc, qu'on donnait à la Maire de Paris pour mener son affaire. Alors, c'est cela que nous n'avons pas voulu. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement - j'en parlais tout à l'heure à l'occasion de la DFPE 182 -, amendement qui prévoit bien que le bailleur devra concerter la population et que tout cela reviendra devant le conseil d'arrondissement et devant le Conseil de Paris, de telle sorte que l'on sache pourquoi on vote.

Une fois que cette garantie nous a été donnée, c'est sans aucune difficulté que les écologistes peuvent voter ce projet de délibération. Nous avons voté contre en Conseil d'arrondissement, parce qu'il n'y a pas de possibilité d'amender en conseil d'arrondissement. On a cette possibilité au Conseil de Paris. Nous l'avons utilisée. Nous avons trouvé un accord, donc il n'y a pas de difficulté. Nous serons très attentifs. On ne peut pas conclure sur la suite. Attendons que des propositions nous soient faites.

Ce que je peux dire, c'est qu'évidemment, si on nous balance un mur "R+8" qui vient obstruer un quartier qui est très sensible et qui a besoin d'aération, qui a besoin d'un urbanisme aéré, on aura sans doute une opposition sur ce point, mais enfin, nous ne sommes pas fermés à des évolutions. Reste à ce qu'on nous montre quelles évolutions sont envisagées par la Mairie de Paris.

Nous voterons donc ce projet de délibération dans ces conditions.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots simplement, puisque je partage l'essentiel de ce qu'a dit Pascal JULIEN. Je ne vais donc pas y revenir. Il est évidemment essentiel sur ce projet, mais comme sur tous les projets qui sont menés dans le 18e, que la concertation se fasse et qu'elle ait lieu. Elle a commencé, comme Pascal JULIEN le disait, et je voulais saluer le travail de mon adjoint Michel NEYRENEUF, qui a pris ce sujet-là, en plus de tous les autres, à bras-le-corps pour s'assurer que le projet qui sera soumis à notre vote soit conforme à l'intérêt général de ce quartier, et ce sera le cas.

Je suis très heureux que nous puissions formaliser plus encore la nécessité qu'il y a à concerter, même si je n'avais aucun doute sur le fait que dans la rédaction antérieure, tout cela serait fait aussi, mais enfin, cela ne fait jamais de mal de spécifier encore plus les choses. Et donc, je voterai bien sûr également cet amendement et ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, cher Pascal JULIEN, cher Eric LEJOINDRE, un amendement est proposé par nos collègues du groupe Ecologiste de Paris pour préciser les modalités de concertation liées au devenir de la parcelle communale située au 23-27, rue de l'Evangile dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Cette parcelle fait l'objet d'un projet de construction d'un immeuble comprenant des places de crèche, des logements et des places de stationnement.

Le projet architectural et paysager - j'insiste - reste entièrement ouvert à ce stade afin d'assurer la meilleure intégration dans le paysage urbain environnant. Les études viseront en particulier à préciser les volumes qui seront construits et à qualifier les espaces verts qui seront reconstitués dans leur intégralité, dans une logique de continuité avec le square et l'école voisins.

Je suis donc très favorable à l'amendement déposé par Pascal JULIEN. Il me paraît absolument indispensable de concerter très largement les riverains sur ce projet. A cet égard, je tiens à préciser à quel point nous sommes ouverts : rien n'a été décidé en termes de hauteur ou de compacité. L'articulation avec l'équipement petite enfance devra bien sûr être travaillée. Les surfaces d'espaces verts seront intégralement préservées.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter ce projet de délibération et l'amendement qui lui est rattaché.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 31, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 31 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 8 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 8).

### **2016 DLH 45 - Construction neuve de 64 logements PLS pour personnes âgées et d'un accueil de jour 2 bis cité de la Chapelle (18<sup>e</sup>) - Réitération des garanties de la Ville (7.796.932 euros) demandée par ESPACIL Habitat.**

#### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la relance d'enquête publique.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 45 relatif à la construction neuve de 64 logements P.L.S. pour personnes âgées et d'un accueil de jour au 2 bis, cité de la Chapelle et au vœu référencé n° 32 qui y est rattaché.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, cinq minutes.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je saisis l'occasion de ce projet de délibération relatif à la réitération des garanties d'emprunt à accorder à "ESPACIL" pour un programme de logements sociaux, et un accueil de jour sur la parcelle 2 bis, cité de la Chapelle, pour attirer votre attention à nouveau sur la destruction à venir du petit havre de paix du Bois Dormoy dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Cette parcelle de pleine terre dans ce quartier très dense du 18<sup>e</sup> est un lieu de sociabilité importante, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer ici sur ce sujet, où les écoles mènent des projets. C'est aussi un îlot de fraîcheur dans une trame verte qui n'existe pas dans cette partie de l'arrondissement.

Dois-je encore rappeler que le 18<sup>e</sup> arrondissement tient le triste record du plus faible nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant ?

Le vœu que j'ai déposé au nom de mon groupe et que je retirerai, puisque juridiquement non valable, visait à relancer l'enquête publique sur cet îlot en espérant, cette fois, vous convaincre de la nécessité de maintenir ce bois, surtout avec les objectifs de végétalisation ambitieux que nous avons collectivement pour ce mandat.

Il est parfois vraiment difficile de comprendre certains choix opérés.

Mais enfin, puisque malheureusement cela sera peut-être la dernière fois que nous parlerons du Bois Dormoy, je tiens à dire à quel point nous regrettons l'impossibilité qu'il y a eu à pouvoir discuter d'un projet alternatif qui aurait mêlé la création de la crèche, l'E.H.P.A.D., et le maintien d'une partie du bois.

Je reconnais évidemment volontiers que depuis le début de la mandature et encore dernièrement, il y a eu des discussions entre la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement et l'association du Bois Dormoy, mais à aucun moment il n'a été question de revoir le projet d'aménagement sur cette parcelle même. Nous aurions pu travailler au maintien d'un jardin partagé pour les enfants de la future crèche et les personnes âgées de l'E.H.P.A.D. Quel dommage. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Galla BRIDIER, ce vœu du groupe Ecologiste de Paris est rattaché au projet de délibération DLH 45 relatif à la construction neuve de 64 logements pour personnes âgées et d'un accueil de jour au 2 bis, rue de la Chapelle.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique, il a fait l'objet d'une enquête publique du 15 février au 5 mars 2010, c'est ce dont il est question dans le vœu du groupe des écologistes de Paris, qui demande que l'enquête publique soit relancée, si celle-ci n'a pas été prorogée.

Je comprends le souci exprimé par mes collègues écologistes. Je suis moi-même très attaché à ce que sur chaque projet, une concertation en profondeur puisse être menée avec les habitants à l'échelle de l'îlot, afin que les différentes opérations soient pensées de façon cohérente. Il est primordial que l'ensemble des acteurs concernés sur le projet puissent faire remonter les besoins du quartier et les attentes des habitants.

S'agissant maintenant de la parcelle concernée, l'enquête publique et la concertation ont déjà eu lieu. En référence au décret du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, le vœu du groupe des Ecologistes de Paris demande que l'enquête publique soit prorogée ou relancée, considérant que le projet ayant fait l'objet de l'enquête publique n'aurait pas été entrepris dans un délai de cinq ans à compter de l'adoption de la décision soumise à enquête.

Si le vœu du groupe des Ecologistes de Paris se réfère au Code de l'environnement, je tiens à préciser que la DUP n'intervient pas dans ce cadre, mais dans celui du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce décret ne concerne donc pas ce projet.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame BRIDIER ?

**Mme Galla BRIDIER**. - Il est retiré.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 45).

**2016 DLH 65 - Réalisation 16-18, rue des Plâtrières - 20-22, rue Sorbier - 70, rue des Panoiaux (20e) et 72 à 86, rue des Amandiers (20e) de programmes de réhabilitation Plan Climat Énergie.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 65 et à l'amendement technique n° 117 qui y est rattaché.

Monsieur BROSSAT, l'amendement technique est technique ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Tout à fait, cet amendement technique vise à rectifier une erreur matérielle concernant la réalisation au 16-18, rue des Plâtrières et 20-22, rue Sorbier, de programmes de réhabilitation Plan Climat Énergie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 117 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 117 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 65 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 65).

**2016 DLH 72 - 252, rue Saint-Jacques (5e) - Travaux de ravalement des façades et de restauration de couverture - Autorisations au titre des Monuments historiques.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travaux de réfection de la cour de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas (5e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 72 et au vœu référencé n° 33 qui y est rattaché. Il s'agit, au 252, rue Saint-Jacques dans le 5e arrondissement, de travaux de ravalement des façades.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour trois minutes.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'un vœu présenté par Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains, qui est donc rattaché au projet de délibération 2016 DLH 72, qui concerne les travaux de ravalement des façades et de restauration de couverture de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Ce vœu a pour considérant le projet de délibération 2016 DAC 507 relatif au classement au titre des Monuments historiques, de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas.

Considérant l'état dégradé de la cour du presbytère, qui pourtant a beaucoup de charme, et mène à la salle dite de Compostelle qui accueillait les pèlerins ;

Considérant l'état dégradé de cette cour qui aujourd'hui a des pavés qui entraînent de nombreuses chutes de personnes ;

Considérant l'état de vétusté du mur mitoyen entre la cour du presbytère et l'école élémentaire adjacente, située 250 bis, rue Saint-Jacques ;

Considérant enfin que des travaux de réfection de la cour et du mur mitoyen sont rendus nécessaires pour des raisons de préservation du patrimoine et de sécurité des personnes, sur la proposition de Florence BERTHOUT, nous souhaitons que des travaux de réfection de la cour du presbytère de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas et des travaux de reprise du mur mitoyen entre la cour du presbytère et l'école élémentaire rue Saint-Jacques soient entrepris à l'occasion précisément des travaux de ravalement de cette église.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - M. BROSSAT a la parole.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vœu proposé par Florence BERTHOUT et le groupe les Républicains est relatif aux travaux de réfection de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas dans le 5e arrondissement. Il demande la mise en œuvre et le financement de travaux sur la cour du presbytère et le mur mitoyen du 250 bis, rue Saint-Jacques.

Des travaux sont actuellement prévus pour résoudre les problèmes prioritaires de vétusté, à hauteur de 200.000 euros par an. Ils concernent le ravalement des façades et la restauration de couvertures des deux bâtiments du presbytère situé au 252, rue Saint-Jacques. Ces travaux ont été jugés prioritaires.

A l'inverse, la cour du presbytère n'apparaît pas prioritaire, puisqu'elle ne comporte pas d'éléments nuisant à la sécurité des personnes ou à l'intégrité du site. Nous avons néanmoins connaissance du caractère irrégulier des pavés et de l'état de la cour, les travaux seront utiles, mais dans un calendrier différé de celui des travaux de mise en sécurité.

Je signale aussi que l'enveloppe financière actuellement prévue serait insuffisante pour y intégrer la cour. Le mur mitoyen est sujet à des infiltrations importantes, son état ne remet cependant pas en question la sécurité du site. Il n'est donc pas prévu de l'intégrer aux travaux.

Je tiens à rappeler, par contre, que ce mur mitoyen fait l'objet d'un projet de la DPA avec l'installation d'un mur végétalisé et d'un ravalement de la face intérieure. Je ne doute pas que ces éléments seront de nature à répondre aux demandes formulées par ce vœu. J'y émets donc un avis défavorable, mais croyez bien que nous sommes très attentifs à ce dossier ainsi que je viens de vous l'expliquer.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 72).

**2016 DLH 80 - Allée des Fortifications (16e). Prêt garanti par la Ville (4.092.000 euros) demandé par l'association "Aurore".**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture d'autres centres et à la stratégie métropolitaine.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au rééquilibrage territorial de l'offre.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 80, qui va réunir 13 intervenants, pour 200 places d'hébergement. Ce qui je dois dire, à mon avis, constitue un record comme ratio dans notre Conseil. Je vais donner la parole à Hervé BÉGUÉ, Marie ATALLAH, Claude GOASGUEN, Julie BOILLOT, Pierre GABORIAU, Jean-Noël AQUA, Danielle SIMONNET, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ann-Katrin JÉGO, Éric HÉLARD, Yves CONTASSOT, Thomas LAURET, Rémi FÉRAUD et Anne SOUYRIS.

Monsieur Hervé BÉGUÉ, vous avez la parole.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération si courant, si commun dans notre Assemblée, une garantie d'emprunt pour une association qui va porter un projet de centre d'hébergement, aurait pu ou aurait dû passer inaperçu.

Tel n'a pas été le cas, et ce projet est devenu un point d'achoppement parmi une partie de la population parisienne, qui pense que l'occupation du bois de Boulogne est possible quand il s'agit du "Polo" ou de la restauration de luxe, mais pas pour ouvrir un centre à celles et ceux d'entre nous qui n'ont pas un toit sur la tête.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous avons soutenu avec ferveur le projet de Dominique VERSINI sur la grande précarité comme grande cause de la mandature, mais en fait, certains sur ces bancs considèrent que la solidarité doit s'arrêter à la frontière de l'Ouest parisien. Eh bien non.

Mesdames et Messieurs du groupe les Républicains, il ne doit pas y avoir de zone de non-droit. Et en l'espèce, ce projet est un projet qui va améliorer la situation de centaines de personnes qui vivent dans la précarité. C'est pour cela que nous le soutenons.

Tenez, dans un autre registre, celui de la radicalisation, comme on le dit communément, accepteriez-vous sur votre territoire du 16e arrondissement un centre qui rassemble ces personnes radicalisées, alors que vous en exigez la multiplication sur les bancs de l'Assemblée nationale ? Je suis certain que vous trouveriez toutes les raisons du monde à ne pas les accueillir. Vous n'êtes pas à une contradiction près.

Il était de tradition dans la campagne d'où je viens de parler de charité. Et en ces jours de Pâques, ne réservait-on pas une assiette pour le pauvre ou le mendiant qui pouvait venir toquer à la porte ? Avec vous, même cette charité chrétienne n'a plus sa place dans le beau 16e arrondissement. C'est regrettable.

Je préfère me souvenir de Monseigneur Myriel qui ment aux gendarmes quand Jean Valjean lui vole les chandeliers, ou des pages de "Germinal" quand la femme du propriétaire des mines offre de la brioche aux enfants de la Maheude. Il y avait du paternalisme dans tout cela, et surtout une volonté de ne pas changer l'ordre établi. Chacun a sa place, mais au moins il y avait quelques élans de générosité dus au sentiment de culpabilité. Au XIXe siècle, les riches pouvaient parfois se sentir coupables, pour ne pas dire pécheurs, quand ils n'aidaient pas leurs prochains. La charité était une vertu. Désormais, le cynisme et la froideur du coffre-fort ont remplacé la nécessaire solidarité dans une société où 1 % des riches possèdent autant que les 99 % restants.

Alors, s'il ne vous reste que cela, écoutez un communiste à la Peppone qui demande que vous soyez plus près d'un Don Camillo que de Margaret Thatcher. "La bourgeoisie a noyé les frissons sacrés de l'extase religieuse, de l'enthousiasme chevaleresque, de la sentimentalité petite-bourgeoise dans les eaux glacées du calcul égoïste." Ainsi s'exprimait Marx dans "Le manifeste" et, comme on dit chez moi : à vous écouter, il n'a pas tort.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, nous souhaitons rappeler ici qu'en décembre dernier notre Assemblée a adopté, après un long débat, un projet de délibération validant l'installation de ce centre d'hébergement dans le 16e arrondissement.



Nous étions intervenus pour exprimer notre entière satisfaction de pouvoir enfin voir ouvrir ce premier centre d'hébergement dans ce secteur de l'Ouest de la Capitale. Aujourd'hui, notre soutien à ce projet est intact et nous voulons dire haut et fort notre stupéfaction et indignation face à l'attitude choquante du maire du 16e arrondissement.

Au lieu d'assurer son rôle de maire facilitant le débat démocratique dans les conditions les plus sereines sur un projet adopté par notre Assemblée, le maire du 16e arrondissement a préféré favoriser la perturbation d'une réunion publique par l'agitation de certains groupes d'habitants hostiles au projet et la tenue de propos injurieux et insultants envers des représentants de l'Etat et de la Ville, entraînant ainsi la suspension de cette réunion.

Comment ne pas être choqué par cette hostilité contre un simple centre d'hébergement éphémère, de très haute qualité, ayant pour simple but d'offrir un toit à des personnes démunies et des familles avec enfants mineurs sans domicile fixe ? Eh bien, les élus écologistes expriment leur totale solidarité envers toutes les personnes malmenées ce soir-là.

Maintenant, après le choc, retour aux raisons pour lesquelles nous sommes particulièrement mobilisés sur ce projet.

La réalisation de places d'hébergement d'urgence dans le 16e arrondissement s'inscrit dans un objectif que nous soutenons très fortement. Une démarche de rééquilibrage territorial de notre offre d'hébergement, cantonnée pendant trop longtemps aux arrondissements de l'Est parisien, est pour nous une nécessité pour Paris et pour tous les Parisiens. Nous rappelons que le 16e arrondissement ne dispose que de 18 places d'hébergement contre 9.700 places à Paris.

S'ajoute à cela que la réalisation de ce centre d'hébergement est pour nous un devoir de solidarité et de responsabilité, quand on connaît l'ampleur de la demande de notre territoire, une demande certes amplifiée par la crise des migrations, mais surtout due à un déficit chronique en termes de places d'hébergement disponibles.

Le président du Samu social parisien a annoncé qu'en 2015 le taux de demandes non satisfaites a augmenté de 28 %, à cause de la saturation des dispositifs existants, mais aussi du besoin de créer de nouvelles places adaptées à la diversité des publics sans domicile fixe qui vivent ou arrivent à Paris.

D'autre part, face à la stigmatisation scandaleuse des migrants par le maire du 16e arrondissement, nous réaffirons ici que les élus écologistes restent mobilisés plus que jamais aux côtés de la Maire, pour avancer dans la démarche entreprise, il y a maintenant plus d'un an, afin de répondre au défi de l'accueil des migrants dans notre ville.

Nous le répétons aujourd'hui pour dire non à M. GOASGUEN, il n'y a pas de bons et de mauvais sans domicile fixe ou réfugiés : il y a des femmes, des hommes et des enfants qui ne demandent qu'à être protégés, souhaitant avoir un toit pour y vivre en sécurité et pour entreprendre des démarches d'insertion sociale et professionnelles, dans le respect des lois et des valeurs de la République. L'entre-soi, défendu par certains habitants du 16e arrondissement, ne doit pas stopper notre politique d'accueil et d'accompagnement des plus précaires.

Face à la saturation du Samu social, face à un Etat qui ne tient pas convenablement son rôle, et face à une Union européenne qui brade les êtres humains dans son partenariat avec la Turquie, Paris ne doit pas reculer et doit rester déterminée dans la construction de sa ville solidaire et inclusive de demain.

Faut-il rappeler que notre politique envers les SDF et les migrants est largement approuvée par de très nombreux Parisiens et Parisiennes, qui sont fortement mobilisés, voire impliqués dans des actions concrètes en faveur de l'insertion des migrants dans notre ville.

La pétition "Oui au centre d'hébergement pour SDF dans le bois de Boulogne", lancée par une jeune étudiante, qui a été choquée par ce qui s'est passé lors de la réunion publique du 14 mars, a déjà recueilli 50.000 signataires.

Enfin comment ne pas rappeler le choix de l'association "Aurore", gestionnaire de ce centre d'hébergement ? Nous sommes certains qu'elle est à la hauteur de la responsabilité de la mission qui lui est confiée et doit convaincre les plus réfractaires. Il s'agit d'une association nationale, bien connue pour son expérience et ses compétences, et surtout pour son sérieux dans ce domaine.

Je terminerai par un vœu, qui réaffirme bien sûr notre soutien à l'ouverture de ce centre d'hébergement dans le 16e arrondissement dans les plus brefs délais.

Et pour avancer encore plus vers une politique d'offre d'hébergement plus structurée et plus adaptée aux besoins de notre territoire, nous proposons que d'autres centres d'hébergement soient ouverts dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien pour accueillir des migrants, que Paris soit dotée d'un schéma

directeur de l'hébergement, en y associant l'ensemble des acteurs concernés, qu'un bilan des places d'hébergement réalisées et à venir soit communiqué au Conseil de Paris rapidement et qu'une communication ait lieu annuellement.

Enfin, que la Métropole se saisisse de cette question d'offre d'hébergement en vue d'une stratégie cohérente de répartition des centres d'hébergement sur le territoire relevant de la compétence métropolitaine.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Nous sommes dans un débat long donc j'appelle vraiment les orateurs à respecter le temps de parole maximum.

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Je vais être très rapide. Simplement pour dire au départ que je ne suis pas l'organisateur de cette réunion qui a mal tourné, puisque c'est la Mairie de Paris et la Préfecture qui l'ont organisée.

En ce qui me concerne, je n'ai pas participé aux vociférations et j'ai essayé de les calmer. Mais très franchement, je n'y suis pour rien. L'amalgame que vous faites entre celles des personnes qui étaient dans cette réunion, qui hurlaient à tour de bras, et les élus est tout à fait inadmissible et incorrect.

D'ailleurs, je l'ai dit à plusieurs reprises, je regrette une situation qui n'a servi à personne, ni à vous, ni à nous, et qui a donné une image de la politique tout à fait regrettable.

Ceci étant dit définitivement, je pense que vous avez eu une très bonne idée de parler d'un schéma directeur des centres d'hébergement et j'y suis très favorable. A condition évidemment que nous puissions y participer chacun dans notre entité.

Je dois dire que si ce schéma avait été fait un peu plus tôt, nous aurions eu certainement moins de difficultés dans le 16e arrondissement, car je le dis et le répète : ce problème du centre d'hébergement n'est pas sur le centre d'hébergement. Il est sur la situation que nous refusons et que les riverains refusent, à juste titre, de construire un centre d'hébergement dans ce que nous considérons, avec la loi, comme un territoire inconstructible. C'est cela et ce n'est que cela.

Alors, évidemment, vous vous plaignez qu'il y ait des recours. Et c'est vrai que les recours dans le 16e arrondissement sont plus nombreux que dans d'autres arrondissements. Oui, mais personne ne peut interdire aux individus et aux associations de faire des recours. Le seul qui ne peut pas les faire, c'est moi d'ailleurs, parce que je n'ai pas la personnalité morale en tant que maire d'arrondissement, et vous le savez très bien. Par conséquent, sauf à revoir le Code dans ce domaine et tout le droit administratif, vous n'interdirez jamais à des riverains qui ne sont pas contents de se porter devant les tribunaux, de la même manière que d'autres arrondissements manifestent leur désaccord d'une autre manière.

Mais, encore une fois, ce n'est pas la peine de vous énerver. Il y a beaucoup d'avocats et beaucoup d'architectes. Les avocats et les architectes sont des métiers aussi honorables que les autres. Ils ont droit de se défendre et, par conséquent, la situation du centre d'hébergement aujourd'hui est devant les tribunaux. Si elle est devant les tribunaux, c'est qu'ils ont la possibilité d'ester devant les tribunaux, tribunaux administratifs et tribunaux judiciaires. Tout le reste n'est, en réalité, que de la petite politique.

Vous avez voulu sur cette affaire, qui concerne le bois de Boulogne et les associations, faire un procès politique à l'ensemble d'un arrondissement.

Je tiens à vous dire que, d'abord, je ne trouve pas cela très correct d'amalgamer 170.000 personnes dans une manifestation où il y avait 2.000 personnes. Je trouve que les généralisations sur le 16e arrondissement sont inutiles. Il y a des gens qui sont d'un certain bord et d'autres qui sont d'autres bords tout aussi estimables. Franchement, je ne crois pas que le 16e arrondissement soit un arrondissement qui déteste la solidarité, avec les mots gargantuesques qui ont été les vôtres lorsque vous parlez de cet arrondissement terrible où les gens sont enfermés dans un ghetto de riches.

Non, franchement, de ce point de vue, la solidarité n'est pas que l'affaire de la Municipalité. Vous ne voulez pas le considérer. Cela étant, j'admets tout à fait l'idée d'un centre d'hébergement, ou de plusieurs, si nous avons la possibilité d'en discuter.

Je vous remercie, enfin, de m'écouter. Au moins, cela n'aura pas été inutile que je parle ce soir. Vous savez, le social n'appartient pas qu'à la Municipalité et au droit public. Très franchement, si vous regardez la carte du 16e arrondissement, vous verrez que nous avons été très souvent en avance sur les centres sociaux. Evidemment, ce sont souvent des centres sociaux paroissiaux. Ce sont les Orphelins d'Auteuil. Ce sont des établissements qui s'occupent des handicapés. Ce sont divers établissements. J'en ai donné la liste, elle est assez fournie. Ils ont le bénéfice de l'antériorité, car nous avons été les premiers à créer ces établissements, avec la naissance des chrétiens sociaux de la fin du XIXe siècle. Nous la maintenons.

Franchement, même si les chrétiens vous paraissent désormais être d'une autre engeance que celle que vous considérez au XIXe siècle, je vous assure que sur la solidarité, les bénévoles du 16e arrondissement sont très nombreux dans les centres sociaux et que j'en suis très fier.

Accuser le maire, c'est normal, c'est la vie politique. Vous pouvez lui faire porter tous les défauts. Les péchés capitaux, je les assume et je saurai me défendre. Mais n'accusez pas le 16e arrondissement d'un quelconque comportement qui serait générateur, qui serait absurde et qui serait contraire à la réalité des choses.

Voilà tout ce que je voulais dire.

Vous voyez que j'ai été assez rapide, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Cinq minutes, Monsieur le Maire. Vous aviez cinq minutes et vous les avez prises !

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce dossier d'implantation du centre d'hébergement d'urgence dans le bois de Boulogne - je ne fais que respecter l'état d'esprit de notre maire, des élus et des habitants, de la plus grande majorité des habitants de l'arrondissement - la seule question qui nous occupe et que vous occultez grossièrement est : est-ce que le bois de Boulogne peut recevoir légalement cette structure ?

La localisation du Centre est notre seule et unique objection. Vous avez beau répéter dans les médias que le 16e arrondissement est égoïste, renfermé, caricaturer notre arrondissement comme un ghetto de riches, répéter à l'envi que notre opposition réside dans la volonté de l'entre-soi. La vérité n'en reste pas néanmoins ailleurs.

Nous croyons à un bois de Boulogne territoire sanctuarisé et défendons de manière constante depuis des années cette position, en nous appuyant sur des textes légaux. Le Bois de Boulogne est un site classé au titre des Monuments historiques par un décret de 1957.

Je sais bien que pour vous et la Préfète BROCAS, cela n'a que peu d'importance. D'ailleurs, elle a tenu des propos lors de la réunion publique de Dauphine qui ont laissé sans voix la salle. Je la cite : "67 % du territoire parisien est classé, mais cela ne doit en rien limiter les projets jugés nécessaires". Autant dire que tout est possible : des immeubles sur le Champ-de-Mars, une déchetterie dans les Tuileries, et j'en passe. Car, oui, tout se justifie. La nécessité d'un jour n'est pas celle du lendemain et pourtant les dommages sont irréversibles sur notre patrimoine.

Alors, oui, nous considérons que le bois de Boulogne est intouchable au titre de son classement. Votre argument d'amoindrir l'impact du projet parce qu'il est dans l'allée des Fortifications, donc en lisière du bois, n'est pas recevable. Vous vous attaquez purement et simplement à l'intégrité du bois. C'est un fait. Vous le faites malgré la clarté des textes qui ne peuvent souffrir d'aucune interprétation.

En 2009, le rapport BRODOVITCH - du nom de son auteur, excusez du peu, architecte des Bâtiments de France, Inspecteur général, enseignant de la Cité de l'architecture et du patrimoine - rapport qu'il a rendu pour le compte de la mission relative à la gestion des sites classés du bois de Boulogne et du bois de Vincennes, énonce que les sites classés des bois ne peuvent être considérés comme des réserves foncières pouvant accueillir les équipements sportifs, de loisirs ou de logements provisoires nécessaires à la Ville ou à l'Etat.

Ce point avait d'ailleurs été déjà consigné dans la charte du bois de Boulogne signée en avril 2003 par les Maires de Paris et des communes riveraines et qui dispose que cet espace naturel n'a pas vocation à servir de réserve foncière pour des projets qui ne sont pas en rapport avec la qualité de ces territoires et qui ne concernent qu'un nombre restreint d'usagers. Les engagements des prédécesseurs de la Maire ne semblent pas pour autant la concerner.

Enfin, au titre du Plan local d'urbanisme, le bois de Boulogne est un site classé zone verte urbaine, c'est-à-dire non constructible pour du logement ou de l'hébergement. Malgré cela, force est de constater que ces dernières

années les entorses à ces principes de protection se sont multipliées. La Ville de Paris s'est servi du bois de Boulogne comme d'une zone d'entrepôt pour tout ce qu'elle n'arrivait pas à installer intramuros.

Quelques exemples récents. Été 2014 : installation d'un chapiteau-restaurant-cabaret sur la pelouse de Saint-Cloud. Novembre, décembre 2015 : installation du Cirque du Soleil sur la pelouse de Bagatelle. Toujours dans cette période : stationnement des logements des forains du marché de Noël des Champs-Élysées entre le Lac Inférieur et la pelouse de La Muette. Depuis quelques semaines, nous avons le lancement des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage entre l'étang des Tribunes et l'étang de Boulogne près de l'hippodrome de Longchamp. Enfin, de manière pérenne maintenant, d'août à octobre, nous avons la désormais traditionnelle fête à Neu-neu sur la pelouse de La Muette.

Le projet d'installation du centre d'hébergement d'urgence est un pas supplémentaire vers la banalisation de l'usage du bois. Pour nous, c'est un casus belli. Nous vous avons formulé au moins trois autres lieux dans l'arrondissement pour implanter une structure et vous avez balayé ces propositions d'un revers de main.

La Maire de Paris a invité, sur les ondes d'une grande radio nationale, les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement à être plus Parisiens, sous-entendu plus ouverts, plus à l'écoute, dans le dialogue et le respect de l'autre. Mais son attitude descendante, voire condescendante, à l'égard de notre arrondissement, refusant la concertation, imposant ses vues dans la méconnaissance la plus totale de notre territoire, est-elle l'exemple à suivre ?

Monsieur BROSSAT - et, à travers vous, Madame la Maire - nous vous demandons une fois encore : suspendez l'implantation de ce centre dans le bois de Boulogne et travaillez avec nous sur des alternatives locales. A défaut, il n'y aura que les tribunaux pour trancher de l'avenir du bois.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour votre information, nous avons déjà une déchetterie aux Invalides. Pour les Tuileries, j'en parlerai volontiers avec Jean-François LEGARET, mais je retiens l'idée.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les bons apôtres, des donneurs de leçon ou de la mauvaise foi, voudraient enfermer le 16<sup>e</sup> arrondissement dans la caricature d'un arrondissement réservé aux nantis et aux privilégiés et, en conséquence, parfaitement insensible à la détresse humaine.

C'est à la fois faux, inacceptable et, surtout, particulièrement injuste. Faux, car avec près de 7.000 demandeurs d'emploi, plus de 2.000 allocataires du R.S.A., plus de 1.600 personnes suivies par les services sociaux, plus de 1.000 allocataires d'aides exceptionnelles ou encore plus de 400 soutiens financiers pour les familles, dont beaucoup de familles monoparentales, notre arrondissement n'échappe pas, hélas, aux difficultés et aux drames propres à toute société humaine.

La crise économique que notre pays affronte et qui s'est malheureusement aggravée, n'a fait qu'augmenter le nombre des personnes en grande difficulté ou au bord de l'exclusion ici comme ailleurs.

Injuste car la solidarité constitue pour le Maire, Claude GOASGUEN, et toute l'équipe municipale une priorité. Je veux devant vous, mes chers collègues, témoigner de l'engagement résolu de la Mairie pour la défense des plus fragiles et des plus démunis.

D'abord, un soutien permanent aux associations particulièrement nombreuses, plus d'une centaine sur l'arrondissement dans le domaine de la solidarité, qui dispensent des milliers d'heures pour informer, écouter, accompagner, aider, soutenir, héberger les personnes en souffrance, et une aide financière sur les fonds du Maire pour permettre l'existence et le développement de ce tissu associatif si important.

Ensuite, une collaboration étroite et permanente avec le centre d'action sociale, indispensable pour l'accompagnement social de proximité et ses missions pour la famille, pour les personnes âgées, pour l'attribution des aides sociales, pour l'accueil en résidence des aînés parisiens, leur participation à la vie sociale ou encore l'aide au soutien à domicile. La Mairie organise chaque année un arbre de Noël avec le centre d'action sociale pour distribuer des jouets aux enfants. La Mairie remet au C.A.S. une médaille à chaque centenaire.

Notre arrondissement a la chance... J'ai écouté avec attention, sincèrement. Voyez, je ne suis pas polémique et je suis calme et modéré ; merci de m'écouter. Notre arrondissement a la chance d'avoir deux vénérables

institutions sur son territoire : la Fondation d'Auteuil, qui fête ses 150 ans et le Centre Corot, avec lesquels nous avons établi des liens très étroits. Nous pouvons compter sur eux comme ils peuvent savoir compter sur la municipalité pour toutes leurs demandes.

Il y a également de nombreuses paroisses, "Entr'Aide" ou foyers, qui accueillent et protègent les plus faibles ainsi que plusieurs résidences sociales ou pour les jeunes travailleurs et travailleurs migrants, ou encore pour les personnes handicapées.

Une journée de solidarité en direction des plus jeunes a lieu chaque année sur le parvis de la porte de Saint-Cloud, devant l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, un partenariat depuis de nombreuses années avec le Téléthon, des actions communes avec "Archipel", la Banque alimentaire ou les "Paralysés de France". La liste est trop longue et pour conclure, je vais rappeler seulement les actions entreprises par notre mairie spécifiquement pour les sans domicile fixe.

Un rappel tout d'abord de notre combat pour le maintien du centre d'hébergement de la rue de Varize, de la présence d'un espace de solidarité et d'insertion à la Halle Saint-Didier ou de notre participation au plan hivernal.

Sous l'égide de la Mairie, nous avons la coordination des maraudes, qui se tient chaque mois avec notamment des associations de professionnels comme "Aurore", ou "Aux Captifs, la libération", qui disposent d'une antenne dans notre arrondissement, le but étant d'échanger avec tous les acteurs bénévoles et professionnels, "Entr'Aide", hôpital Sainte-Anne, "Restos du Cœur", Croix-Rouge française, Halle Saint-Didier, Centre Corot, commissariat du 16e ou D.P.P. ou D.A.P.S.A. pour être le plus efficace possible et éviter les zones blanches.

Une adresse Internet est spécialement dédiée au signalement des SDF pour une intervention précise et rapide des professionnels de la rue. Une inauguration avec la Croix-Rouge française d'un véhicule de podologie spécialement dédié aux SDF, une expérimentation rue d'Auteuil d'une veille solidaire en s'appuyant sur une pharmacie et un commerce. Si cette expérience fonctionne - les débuts sont très encourageants -, elle sera étendue à d'autres grandes rues de l'arrondissement

Oui, qu'il me soit permis de remercier tous les bénévoles, qui donnent de leur temps et les habitants de notre arrondissement qui montrent à chaque occasion leur générosité. Oui, et contrairement à ce qu'on veut laisser croire, le 16e est bel et bien, comme Paris, avec les autres arrondissements, un arrondissement humaniste où la vie est partagée, qu'elle soit sociale ou culturelle, et s'adresse à toutes les générations qui le composent.

Nous savons bien que nous devons rester humbles lorsque l'on parle de solidarité. On ne fait jamais assez et on ne peut malheureusement pas tout résoudre. Mais nous continuerons sans relâche ce combat permanent pour donner à chaque être humain qui souffre de la dignité, du réconfort et de l'espoir.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour 5 minutes.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je suis un peu, je l'avoue, en extase devant tant de repentance. Mais je vais profiter de ma voix au chapitre tout de même pour vous présenter notre vœu sur le centre d'hébergement du 16e arrondissement, qui est double.

Nous tenons tout d'abord dans un premier temps à rappeler certains élus à un minimum de tenue. Je ne pensais pas devoir le faire dans un tel cénacle mais, rendons-nous à l'évidence, un député-maire peut aujourd'hui impunément inciter ses administrés à la délinquance.

Bien sûr, notre époque est un clair-obscur où la violence et le rejet de l'autre ne cessent de croître, nous le voyons. Bien sûr, la violence puise ses racines dans des idéologies basées sur le rejet de l'autre et la haine de la différence. Bien sûr, la violence peut être la béquille d'une pensée un peu faible ou indigente, mais la violence puise aussi ses racines dans les discours et symboles.

Entendre donc le maire du 16e dire publiquement, je cite : "Vous voulez qu'on dynamite la piscine d'Auteuil ? Si vous savez le faire, ne vous gênez pas, mais essayez de ne pas vous faire repérer" est inacceptable. Vous pourrez le réécouter sur France Culture si vous le voulez. Je vous épargnerai les références au Code pénal que vous devez probablement connaître.

Car au-delà, c'est bien de l'exemplarité des élus qu'il s'agit. On serait en droit d'attendre d'un représentant du peuple qu'il sache mener un débat sans céder à une quelconque inclinaison à la violence. Elle s'offre évidemment comme planche de salut à ceux que la dialectique déconcerte, mais pour un élu y céder n'est pas seulement infamant pour son auteur mais aussi pour la fonction qu'il incarne.

En matière de symbole, nous savons tous le mal que font les patrons-voyous dans l'économie. En politique, refusons-nous à donner le spectacle d'élus-voyous. Le comportement d'un élu participe de l'éducation de tous, en particulier des plus jeunes, et pour ceux qu'un tel défi décourage, un minimum de retenue devrait au moins s'imposer.

Si ces propos étaient essequés, nous pourrions les attribuer à divers excès, mais force est de constater qu'ils interviennent dans une série noire qu'ils n'ont pas contribué à apaiser. Un contexte fortement médiatisé ou une classe a fait tomber le masque. Une classe a démontré que le rejet de la différence est à l'œuvre dans ce que certains appellent un ghetto de riches, visiblement dans cette Assemblée. Ou une classe a étalé son hostilité à ce qui est étranger et sa promptitude à utiliser de la violence.

Comment ne pas s'indigner de la forme qu'a prise la contestation contre ce centre d'hébergement ? Comment ne pas condamner, sans faux-semblant, le comportement d'une foule qui insulte et vilipende une représentante de l'Etat et des élus de la République ? "Jamais je n'aurais imaginé voir un tel niveau de violence verbale" témoignera une participante à ce débat. Comment ne pas condamner cette violence qui a obligé le président de l'Université à annuler le débat au bout de quelques minutes ? Comment ne pas condamner la tache jetée sur la République en ce lieu ô combien symbolique qu'est une Université, lieu de la raison et du débat contradictoire aux antipodes des dogmes et du sectarisme ?

Vous comprendrez que dans ce contexte nous voulions faire ce rappel à l'ordre pour condamner sans détour le manque d'exemplarité de certains élus. Nous aimerions d'ailleurs que toutes les familles politiques s'associent en ce lieu à ce vœu car nous n'avons pas beaucoup entendu la droite parisienne sur ce point.

Notre deuxième point revient sur le fond du problème, sur l'accélération du rééquilibrage de l'hébergement d'urgence. 21 personnes sans domicile fixe sont mortes à Paris depuis le début de l'année, non pas de froid mais de pauvreté et d'exclusion. La solidarité envers les plus pauvres nous oblige à faire davantage pour le logement d'urgence. C'est un axe majeur de la mandature de la gauche parisienne, validé par l'ensemble des électeurs parisiens.

La Ville a déjà fait beaucoup, mais la crise nous force à aller plus loin. Tous les arrondissements doivent agir, nous le répétons, mais aussi certains élus LR dans le 13e arrondissement. Il est incompréhensible que certains arrondissements ne jouent pas le jeu. Pourquoi seulement 8 des 9.700 places d'hébergement d'urgence parisiennes seraient localisées dans le 16e, alors que plusieurs centaines de SDF y vivent ?

Le 16e serait-il une zone de non-droit ? Un territoire hors du temps ? Un lieu au ban de la solidarité où les considérations sur le prix de l'immobilier et le confort de l'entre-soi l'emporteraient sur le b.a.ba de l'aide à son prochain ? Un lieu où le sentiment de classe se traduirait par un rejet de toute forme de mixité ? Un lieu où les fantasmes savamment orchestrés sur les étrangers pousserait les plus nantis à abdiquer leur humanité ? Un lieu où les appels du bourgmestre de Bruxelles ce matin, je cite : "La ségrégation spatiale est le levain des drames que nous avons vécu" seraient vains ?

Nous ne pouvons nous y résoudre. Nous souhaitons donc deux choses dans notre vœu. Tout d'abord que la Ville achève sans tarder son projet de logements d'urgence allée des Fortifications, mais aussi que la Ville amplifie son effort pour le logement d'urgence et social dans le 16e arrondissement. Le maire du lieu propose 4 nouveaux lieux d'hébergement ? Nous disons chiche ! Que la Ville étudie sans tarder ces sites afin qu'en plus, je répète en plus, du centre en lisière du bois de Boulogne, ces sites permettent de rééquilibrer l'offre de logements d'urgence et sociale sur l'ensemble de la ville.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - C'est assez étrange, effectivement, on a vraiment le sentiment qu'il y a eu un discours mené en amont lors de cette réunion publique dans le 16e arrondissement, et tout d'un coup un autre discours, après tout le battage médiatique qu'il a pu y avoir autour de cette réunion, un autre discours tenu par certains élus dans cette Assemblée.

Ecoutez mes chers collègues, le 16e arrondissement humaniste ? Vous savez, le 16e arrondissement est dirigé par des élus qui appartiennent à la même composante de politique depuis très, très, très longtemps. Et donc, il y a plusieurs mandatures successives que cet arrondissement aurait pu faire la démonstration de son humanisme. Comment expliquez-vous que dans cet arrondissement, il faut attendre autant de temps pour qu'enfin, on puisse implanter un centre d'hébergement d'urgence ?

Comment expliquez-vous que lorsqu'il y a ce projet d'implantation d'un hébergement d'urgence, il y a à ce point-là, une telle mobilisation des habitants à l'encontre de cette implantation d'hébergement d'urgence ?

Interrogez-vous sur votre responsabilité, vous, en tant qu'élus de cet arrondissement, dans le discours que vous avez dû tenir ou manquer de tenir pour justement diffuser ce grand humanisme dont vous vous faites aujourd'hui les avocats, excusez-moi, mais c'est fort peu convaincant.

Des actes. En politique, c'est comme en amour, on ne se satisfait pas des déclarations, on veut des actes, des preuves concrètes.

Oui, il y a besoin de centres d'hébergement d'urgence. Et il y a besoin de développer les solutions alternatives à l'hébergement d'urgence à l'hôtel. Il y a besoin aussi de C.A.D.A., de centres d'accueil des demandeurs d'asile, car encore une fois, notre humanisme ne doit pas trier celles et ceux qui sont sans domicile fixe, notre humanisme doit bien considérer que hommes, femmes, quelle que soit notre situation administrative, quelle que soit notre origine, quelle que soit notre nationalité, nous sommes toutes et tous des semblables et nous devons toutes et tous avoir accès aux mêmes droits sur les territoires de la République, et donc le droit à l'hébergement.

Or, qu'avons-nous entendu lors de cette réunion publique ?

Nous avons entendu non seulement des hommes et des femmes, oui, revendiquer leur pouvoir de classe dominante qui refusait, mon dieu, que des pauvres viennent dans leur arrondissement, classe laborieuse, classe dangereuse, mais ils ont également revendiqué qu'il n'y ait surtout pas de réfugiés qui viennent dans leur arrondissement.

Nous avons une responsabilité par rapport à la crise des réfugiés, de lutter contre le racisme. Nous avons donc une responsabilité de faire entendre à toutes et à tous la nécessité et le devoir d'accueil de la République.

Donc, c'est bien la violence, oui, des riches qui s'est exprimée, son égoïsme, son mépris social. Eh oui, hélas aussi, son racisme ! Ne voulant surtout pas accueillir des réfugiés dans ce centre d'hébergement.

Ce centre d'hébergement, si j'ai bien compris, doit accueillir par ailleurs des familles, mais moi je souhaite interpellé à la fois le maire du 16e arrondissement, l'adjoint au maire en charge du logement, M. Ian BROSSAT, l'ensemble des élus de la majorité, Mme VERSINI, et Mme la Maire de Paris.

Je pense que, oui, comme l'a dit mon collègue avant moi, on ne peut pas se satisfaire d'un seul centre d'hébergement d'urgence dans le 16e arrondissement.

Et puisque nous avons là une main tendue par les élus les Républicains, qui estiment que par humanisme il faut s'engager pour lutter et faire de la lutte contre la grande exclusion, finalement cet engagement de mandature, il faut donc passer aux preuves et qu'il y ait bien d'autres nouveaux lieux d'accueil à la fois centres d'hébergement d'urgence et C.A.D.A., et des C.A.D.A. dans le 16e arrondissement. Et faisons le travail pédagogique.

Vous savez, quand je suis allée à Calais, quand vous allez sur Stalingrad et que vous prenez le temps de discuter avec les réfugiés, celles et ceux et c'est tragique, qui fuient les pays en guerre, celles et ceux qui fuient les situations économiques catastrophiques, ce sont bien souvent celles et ceux qui sont le plus armés au sens de diplômes, au sens de qualifications, et donc aussi, sur le plan financier.

Essayez de faire le travail pédagogique pour rassurer l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes sur le fait que ces hommes et ces femmes que nous devons accueillir sont nos semblables et il ne faut pas en avoir peur.

Oui, la solidarité doit se réaliser sur tous les territoires de la République, et à Paris, sur tous les arrondissements de la capitale.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois vous avouer que je suis inquiète, je suis très inquiète, les habitants du 16e ne méritent pas d'être ainsi traités, ils ne sont ni pires ni meilleurs que ceux des autres arrondissements de Paris.

Aujourd'hui, certains ont juste peur, peur parce qu'ils ont été mis devant le fait accompli, peur parce qu'ils n'ont été associés à aucune concertation.

La structure permettant d'accueillir 200 personnes en grande difficulté doit être installée d'ici l'été ; sans qu'aucune autre solution n'ait même eu le temps d'être envisagée. C'est ainsi et ce n'est pas autrement, vous avez décidé, il ne reste plus qu'à exécuter.

Il est dorénavant acté que les habitants du 16e n'ont pas droit aux mêmes égards démocratiques que les autres Parisiens.

Il s'agit de leur vie, de leur quotidien, peu importe, ils n'ont pas leur mot à dire.

Pour un Exécutif qui ne cesse de clamer les vertus de la démocratie participative, vous avouerez que c'est un comble.

Je suis inquiète pour tous ceux qui ont besoin d'un hébergement d'urgence, les familles en situation de détresse, les SDF, les réfugiés qui se voient ainsi stigmatisés, parqués.

A la base, je ne comprends même pas qu'un tel projet ait pu être imaginé et encore moins imposé. Installer 200 personnes aussi différentes dans une structure temporaire en Algeco, construite à la hâte dans les bois, sans aucune forme de concertation préalable, ni avec la mairie d'arrondissement, ni avec les associations concernées, ni bien sûr avec les habitants.

Vous qui défendez l'habitat social diffus, pourquoi avoir négligé cette option pour l'hébergement d'urgence ?

Ce qui selon vous est bon pour le logement social, à savoir l'habitat diffus, ne semble pas l'être pour les SDF ou les réfugiés. Où est la cohérence ?

Pourquoi faire semblant de ne pas comprendre que de petites structures fondues au cœur des quartiers, proches des commerces et des transports seraient bien plus adaptées ?

Le sens du vivre-ensemble, c'est aussi de savoir donner une chance à l'intégration.

Pour ne pas se juger, il faut apprendre à se connaître, et il est plus facile d'accueillir quelques nouvelles familles dans sa rue, que de se trouver brutalement face à 200 personnes dont les problématiques sociales sont de surcroît très différentes.

Votre coup de force s'apparente davantage à de la provocation, qu'à une sincère volonté de gestion bienveillante des problématiques sociales.

Enfin, je me permets de vous livrer le fond de ma pensée.

Quand on accueille des amis dans la souffrance, on ne les parque pas dans une cabane au fond du jardin, il ne suffit pas d'ouvrir les bras, il faut également veiller à la manière dont on organise les choses.

Pourquoi n'écoutez-vous pas les acteurs sociaux qui tous auraient préféré des centres plus petits et plus diffus, mieux intégrés dans le tissu urbain ?

Vous faites un coup politique afin de démontrer votre puissance et imposer à un arrondissement qui ne fait pas partie de votre majorité, un équipement mal conçu. Mais ce coup de force est une mauvaise manière faite aux hébergés qui méritent mieux que d'être les otages de votre guerre des classes. Un projet diffus permettant de répartir ces populations dans des foyers bien encadrés par les associations aurait pu faire consensus, y compris dans le 16e arrondissement, qui ne mérite pas la caricature que vous en faites.

Votre choix est lourd de conséquences, dresser les Parisiens les uns contre les autres est un jeu dangereux, comme les employés contre les patrons, les catholiques contre les musulmans, l'est contre l'ouest parisien.

Il n'y a pas d'un côté les arrondissements généreux où vivent les Parisiens modestes, et de l'autre les arrondissements égoïstes où ne vivent que les riches.



Stigmatiser, discriminer, fracturer notre société, alors qu'elle a tant besoin de se rassembler face à une conjoncture mondiale inquiétante, ne peut nous mener qu'au résultat que nous redoutons tant : la montée du Front National.

Alors, Monsieur le Maire, écoutez vos administrés, tenez compte de leurs inquiétudes, elles sont légitimes.

Renoncez à votre projet démesuré, mal situé, pour mettre en place de petites structures d'hébergement d'urgence. Soyez le gardien de notre vivre-ensemble et non pas l'initiateur d'une lutte des classes d'un autre âge.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je pense aux élus de votre parti dans mon arrondissement, ils doivent avoir mal.

La parole est à M. Eric HÉLARD.

**M. Eric HÉLARD**. - Madame... Monsieur le Maire, pardon, parce que Mme la Maire est absente pourtant sur un dossier aussi important, une petite mise au point, ce n'est pas avec déplaisir que vos adjoints en charge du logement et de l'urbanisme sont venus dans le 16e arrondissement, à la désormais fameuse réunion publique dite "d'information".

C'est au contraire avec malice qu'ils se sont délectés d'une provocation préparée très en amont, dans le cadre d'une opération à visée purement électoraliste, devant un public outré par un permis de construire déjà délivré et presque brandi à leur face.

A la liberté de provocation de la Mairie de Paris a répondu la liberté d'objection des habitants du 16e arrondissement, certes, parfois, pour une infime minorité d'entre eux, avec une outrance que je déplore et une attitude que je condamne; mais enfin, comment pouvait-il en être autrement avec la méthode utilisée ?

C'est tout d'abord une méthode antidémocratique : aucune concertation en amont avec le maire de l'arrondissement et ses habitants. Dans une gouvernance municipale moderne et ouverte, sur un sujet difficile et souvent clivant, il aurait été sage d'associer les habitants plutôt que les ignorer, les mépriser, les caricaturer. Les contre-propositions existent. Elles auraient pu être examinées, plutôt que d'être rejetées d'un revers de la main.

On est bien loin de la douce musique de la gouvernance partagée qui nous rassemble à la Métropole du Grand-Paris, mais c'est aussi une méthode antihumaniste, Madame SIMONNET, pour les futurs hébergés. En effet, parquer littéralement 200 personnes en grande précarité allée des Fortifications, dans un périmètre éloigné des habitations et des commerces, donc hors de toute socialisation, cela s'appelle "créer un ghetto".

Est-ce cela la politique d'hébergement d'urgence de la Ville de Paris ? Est-ce cela favoriser l'intégration sociale ? Non. C'est d'autant plus vrai qu'à aucun moment, dans votre contrat avec l'association "Aurore" qui a une compétence reconnue et que je tiens à saluer, à aucun moment, il n'est question de lui confier une mission d'accompagnement social et d'insertion professionnelle des publics hébergés, par exemple, par le biais de chantiers d'insertion. De cela, vous ne vous en préoccupez pas et on ne peut que s'en étonner.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, à l'heure où la politique est tant décriée par nos concitoyens et le "sans-abrisme" une vraie préoccupation à Paris, à l'heure où notre pays connaît, selon de nombreux sociologues, une dépression, une fragmentation sociale forte, était-il utile et opportun d'imposer et de diviser au lieu de dialoguer et rassembler ? Était-il utile et opportun de stigmatiser les habitants du 16e arrondissement comme vous l'avez fait sur "France Info" le 21 mars dernier en les qualifiant de représentants de la haute société pas assez ouverts et au fond, pas tout à fait de vrais Parisiens ?

Madame la Maire, nous, centristes, nous pensons qu'être Maire de Paris, c'est être maire de tous les Parisiens, même de ceux qui vous semblent réfractaires ou socialement éloignés de vous. Est-il responsable en 2016 de fonder une politique municipale sur la lutte des classes ?

Pour les élus du groupe UDI-MODEM, partisans en ces temps troublés d'une gouvernance apaisée, le management de cette affaire est une occasion ratée qui marquera sans doute votre mandature et nous le regrettons.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Face à un projet tel que celui-ci, il y a deux attitudes : la violence verbale - du moins, on espère qu'elle restera verbale - et l'intelligence. Marie ATALLAH a déjà évoqué la violence verbale qui a été largement utilisée lors de la funeste réunion publique dans le 16e.

Je vais donc citer deux personnes qui ont fait preuve d'intelligence. La première a déclaré : "Il y a 10 ans, nous avons décidé de faire un centre d'hébergement et d'accueil dans le centre de ma ville. Bien entendu, dans le quartier, cela a inquiété. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, au contraire, cela a réglé un certain nombre de problèmes qui, d'abord au plan humain, représentaient des drames, étaient inacceptables et qui au plan de la tranquillité publique sont plutôt positifs, aussi bien pour la ville que pour le quartier".

Vous le connaissez bien, Monsieur GOASGUEN. Il s'agit de Gérard LARCHER, Président du Sénat, qui parle alors de sa propre expérience à Rambouillet, la ville dont il fut le maire jusqu'en 2014.

Après cette déclaration pleine d'humanité et de bon sens, voici ce que dit un habitant du 16e arrondissement : "Ces gens du 16e, à ne pas confondre avec les gens du 16e, réagissent avec d'autant plus d'outrance et d'arrogance qu'ils constituent un bloc socialement cohérent. Ils s'épaulent, ils ont le sentiment d'appartenir à une communauté, un clan de gens chics, bien mis et supposés bien élevés, avec leurs codes et leurs distinctions. Et voilà qu'ils passent à côté d'une formidable occasion de montrer que la plus belle des éducations, que le sommet de l'élégance morale, que le meilleur du raffinement résident dans l'art de recevoir, dans la façon d'accueillir, d'ouvrir sa porte à ses hôtes, en partageant avec eux des moments de chaleur et d'intimité. N'est-ce pas à cette aune des vraies valeurs que se mesure et s'estime la richesse ou la pauvreté des cultures ? Ces gens-là du 16e sont donc pauvres de culture. Je rêve - dit-il -, avec beaucoup d'autres habitants, j'en suis sûr, de mon arrondissement, que la mairie distribue dans nos boîtes à lettres une édition spéciale du bulletin municipal qui appellerait dans l'enthousiasme à réserver le meilleur accueil aux réfugiés de la guerre et aux victimes de la crise".

Vous l'avez sans doute reconnu, il s'agit d'Alain GENESTAR, ancien Directeur de "Paris Match" et qui précise habiter à une centaine de mètres à peine du futur centre d'hébergement.

Je n'ai rien à ajouter à ces paroles, sinon que j'espère que le maire du 16e arrondissement répondra à cet appel à l'intelligence d'un de ses proches et d'un de ses électeurs et que nous recevrons très rapidement un exemplaire de cette édition spéciale du bulletin du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux avec un petit peu de sourire rappeler que la droite qui est sur ces bancs fait aujourd'hui appel à l'histoire de la solidarité du 16e arrondissement en faisant référence à des institutions religieuses qui se sont installées dans le 16e arrondissement à une époque d'ailleurs, pour nombre d'entre elles, où le 16e arrondissement n'existait pas. Où se sont installées ces institutions religieuses ? Elles se sont installées dans des espaces verts disponibles entre les villages d'Auteuil, de Chaillot et de Passy.

Ce n'est pas la première fois que l'on discute de ce sujet, sujet qui a été débattu au Conseil de Paris de façon parfaitement démocratique. La délibération du Conseil de Paris n'est pas un "diktat", c'est une délibération prise démocratiquement par les représentants du peuple de Paris.

Alors, évidemment, je suis favorable à ce nouveau projet de délibération qui n'est qu'une étape supplémentaire qui permet d'accorder la garantie de la Ville à l'emprunt souscrit par l'association "Aurore". Néanmoins, je dois quand même rappeler que les propos qui ont été tenus à Dauphine sont particulièrement graves et ils sont graves du fait d'une absence sidérante de mauvaise conscience de certains des participants à cette réunion.

La réunion qui s'est tenue dans les locaux de l'université n'était pas un événement isolé. C'était le résultat d'une campagne organisée depuis le mois de novembre par le maire du 16e arrondissement et par ses partisans contre ce projet de solidarité.

Deux jours après cette réunion, lors du Conseil d'arrondissement du 16 mars, j'ai condamné solennellement l'attitude et les insultes proférées par certains des participants - je dis bien "certains", nombreux, mais certains - à la réunion, à l'égard d'abord des S.D.F., ensuite de la Préfète, du Président de l'Université, des responsables de l'association "Aurore" et des élus.

J'ai également rappelé le professionnalisme de l'association "Aurore" depuis 150 ans, et le devoir moral de solidarité qui doit motiver l'accueil de personnes sans domicile fixe - je parle bien, parce que ce terme a été galvaudé

plusieurs fois, de "devoir moral" -, quand 21 d'entre eux ont trouvé la mort dans les rues de Paris depuis le début de l'année.

J'ai moi-même été insulté et soumis par le maire du 16e arrondissement à la vindicte de ses partisans après qu'il ait affirmé que je ne serais même pas du 16e arrondissement. Qu'est-ce qu'illustre ce terme ? Cela illustre le refus de la différence et de la mixité, y compris quand cette mixité se traduit par des opinions politiques différentes : celle de l'élu socialiste que je suis, élu depuis 2008 et qui réside dans le 16e arrondissement depuis plus de 15 ans.

Alors, plutôt que de rechercher l'apaisement, le maire du 16e arrondissement a systématiquement attisé le rejet de la part des opposants au projet, jusqu'à se trouver dépassé lui-même par le résultat de cette réunion. Nous devons condamner fermement cette attitude qui consiste à exciter les peurs et qui a conduit à libérer la parole de haine, qui s'est traduite par les débordements de Dauphine.

Le maire du 16e arrondissement porte une grande responsabilité dans ces débordements, et Marcel GAUCHET, qui a été invité le 22 mars par le président de Dauphine pour procéder à la réhabilitation de l'amphithéâtre Edgar Faure, nous alerte contre le risque de dislocation de la démocratie par le haut que génèrent de tels propos. Ils traduisent en effet le refus de l'appartenance à la collectivité, en l'occurrence, la collectivité de Paris, une ville solidaire, et qui est forte parce qu'elle est solidaire.

Le maire du 16e arrondissement a aussi affirmé qu'il ne s'était jamais opposé à un projet de centre d'hébergement d'urgence dans le 16e arrondissement, durant même la réunion. Je lui ai rappelé, comme je l'ai fait à Dauphine, une question écrite de sa part envoyée en 2008 à la Ministre de l'Intérieur de l'époque, Mme ALLIOT-MARIE, et dans laquelle il s'oppose à l'accueil temporaire de 69 S.D.F. dans l'hospice des Petites Sœurs des pauvres, rue de Varize, proche du Parc des Princes, au prétexte que - je cite - l'implantation d'un centre de stabilisation à proximité de l'enceinte sportive peut faire l'objet d'actes délictueux des "hooligans".

Il a toujours une mauvaise raison de s'opposer aux projets de mixité, qu'il s'agisse d'hébergement d'urgence, de logements sociaux ou d'accueil des plus démunis. Quand il s'agit aussi de l'accueil du très poétique cirque tzigane, pendant la campagne de 2014, nous retrouvions les mêmes tracts, avec des photomontages dans le bois de Boulogne de caravanes et de tentes. Cette attitude dégrade la démocratie. Il faut en avoir conscience et il faut être prudent avec cela, Monsieur GOASGUEN.

Le centre d'hébergement est provisoire. Vous avez, le maire du 16e, nous tous, avons trois ans pour faire des propositions sérieuses sur un autre lieu de l'arrondissement, et non des propositions dilatoires. Et vous le savez très bien. Si nous avons proposé ce projet n'importe où dans l'arrondissement, il y aurait eu les mêmes attaques, les mêmes remarques d'une partie encore de la population. Je le sais depuis que je milite dans cet arrondissement et que je suis injurié systématiquement sur les marchés par 2 ou 3 % de la population, à chaque fois que nous distribuons des tracts et que nous faisons valoir une opinion différente.

Une étudiante de Dauphine, élue de Saint-Cloud, et un collectif d'habitants, que je soutiens, ont lancé une pétition en faveur de l'ouverture de ce centre. Cette pétition a heureusement, et cela fait chaud au cœur, plus de 50.000 signatures aujourd'hui. A Paris, la solidarité est l'affaire de tous, y compris des arrondissements de l'Ouest. Un 16e arrondissement humaniste existe, je le confirme. C'est celui que nous voulons promouvoir.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour conclure ce débat, Anne SOUYRIS ? Non ?

Alors, Ian BROSSAT, vous avez la parole.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à vous, Monsieur le Maire. Merci à l'ensemble des intervenants.

J'ai d'ailleurs noté la retenue des différents orateurs et je mesure, au vu du contraste que cela représente par rapport à ce que l'on a connu lors de cette réunion publique, l'effort que cette retenue a dû représenter pour un certain nombre de ceux qui se sont exprimés depuis le début de ce débat. Croyez bien que je m'en réjouis, car le spectacle qui avait été donné, à la fois par une partie des participants à cette réunion, mais aussi par un certain nombre d'élus, n'était pas beau à voir, et le visage que tout cela a donné à l'ensemble de la population parisienne n'était - c'est le moins que l'on puisse dire - pas très heureux. J'en suis, par conséquent, satisfait.

Je voulais quand même répondre à un certain nombre d'arguments qui ont été développés. D'abord, j'ai entendu que les habitants du 16e arrondissement n'avaient pas le droit d'être traités ainsi, et en vous écoutant, Ann-Katrin JÉGO, dire cela, je pensais à une partie très spécifique des habitants du 16e arrondissement, la centaine de sans-abris qui aujourd'hui dorment sur le bitume du 16e arrondissement.

Et en vous entendant, effectivement, je me suis dit que ces habitants du 16e arrondissement n'avaient pas vocation à être traités ainsi. Ils ont vocation à avoir un toit sur la tête, ils ont vocation à avoir des conditions de vie dignes, et au fond, ce centre d'hébergement, que nous voulons construire en lisière du bois de Boulogne, il ne vise qu'à cela : éviter que des hommes, des femmes, des familles se retrouvent sans solution d'hébergement, parce qu'il n'est pas normal que dans un pays comme le nôtre, qui est la 6e puissance économique du monde, nous ne soyons pas capables d'offrir tout simplement à chaque homme et à chaque femme un toit sur la tête.

Et le seul objectif que nous avons, avec l'augmentation de nos capacités d'hébergement à Paris, c'est de répondre à cette exigence-là, parce que je ne me résous pas... Cela vous fait peut-être rire, mais je ne me résous pas au fait que 21 personnes soient mortes dans les rues de Paris depuis le début du mois de janvier, faute de solution d'hébergement. Nous voulons augmenter nos capacités d'hébergement à Paris. Nous les augmentons d'ailleurs beaucoup.

Il y a 9.700 places d'hébergement à Paris, et Dominique VERSINI, qui est chargée de mettre en place notre politique de lutte contre l'exclusion, le dirait mieux que moi : tous les arrondissements doivent contribuer à cet effort de solidarité ; tous les arrondissements ! Beaucoup d'arrondissements ont d'ores et déjà été très sollicités, notamment les arrondissements de l'Est, et je parle aussi en tant que riverain, puisque le mot est à la mode, d'un centre d'hébergement à 200 mètres de chez moi sur la Butte Montmartre. On a ouvert un centre d'hébergement rue Coustou. Un projet de délibération concerne d'ailleurs ce centre d'hébergement, qui accueille des réfugiés et qui est géré par l'association "Emmaüs".

Au nom de quoi le 16e arrondissement se déroberait à cette exigence de solidarité ? Rien ne justifie que le 16e arrondissement se dérobe à cette exigence de solidarité. Et si nous voulons avancer, il faut que l'ensemble des arrondissements contribue à cet effort de solidarité. Et très sincèrement, personne ne nous fera croire qu'il s'agit de questions de méthode. Personne ne nous fera croire qu'il s'agit de questions environnementales, alors même qu'il s'agit d'empiéter sur du bitume et non pas sur des espaces verts. Personne ne nous fera croire que c'est un souci environnemental qui motive ceux qui s'opposent à ce centre d'hébergement. J'ai entendu parler de cabanes. Excusez-moi, mais 4 millions d'euros pour des cabanes, c'est un peu cher. Et on ne parle pas en l'occurrence de cabanes, on parle de logements modulaires qui sont réalisés par des architectes de grand talent.

Bref, aucun des arguments qui ont été développés ne repose sur quelque chose de rationnel. La réalité, c'est que ce qui vous dérange, ce ne sont ni les murs, ni la localisation ; ce qui vous dérange, c'est que des hommes et des femmes qui aujourd'hui dorment dehors puissent vivre dans ce quartier-là du 16e arrondissement. C'est l'entre-soi, c'est l'égoïsme social, c'est la ségrégation sociale dont parlait ce matin le bourgmestre de Bruxelles.

Eh bien, je vous le dis : nous sommes déterminés à en finir avec l'égoïsme social, avec la ségrégation sociale, avec toute forme de ghettos, qu'il s'agisse des ghettos de pauvres ou des ghettos de riches. Et faire cela, cela suppose effectivement que tous les quartiers de Paris contribuent à la solidarité, y compris les quartiers de l'Ouest et du Centre parisien.

J'ai entendu dire d'ailleurs, et j'en conclurai par-là, que ce jour-là à Dauphine - et Jean-Louis MISSIKA pourra en parler, il participait également à cette réunion -, au fond, ce serait le vrai visage du 16e arrondissement qui aurait été montré. Je ne partage pas cette idée-là. Ce n'est pas le vrai visage du 16e arrondissement qui a été montré ce soir-là, c'est le vrai visage de la droite parisienne, et croyez bien que notre majorité est très déterminée à faire évoluer notre ville pour plus de solidarité dans tous les quartiers de Paris, parce que nous sommes à Paris en 2016, et pas en Afrique du Sud dans les années 80.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru donc comprendre que deux vœux sont rattachés à ce projet de délibération : le premier est le vœu n° 34, déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Votre position ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Il y a effectivement deux vœux.

Sur le vœu du groupe Ecologiste de Paris, je vous propose un amendement oral, qui vise non pas à ce que des migrants soient installés dans le centre d'hébergement du bois de Boulogne, mais à ce que nous puissions, dans le 16e arrondissement, accueillir un autre centre d'hébergement dédié aux migrants pour faire face à l'urgence de la situation.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - L'amendement est-il accepté ?

**Mme Anne SOUYRIS**. - Oui.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 56).

Concernant le vœu n° 35 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche. Votre position ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 57).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 80).

### **2016 DLH 3 G - Avenants à la délégation des aides à la pierre Etat/Département (logement social et habitat privé) et Anah/Département sur la gestion des aides à l'habitat privé.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 3 G relatif aux avenants à la délégation des aides à la pierre Etat/Département, logement social et habitat privé, et Anah/Département sur la gestion des aides à l'habitat privé, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 36 G qui y est rattaché.

Monsieur BROSSAT, l'amendement technique est technique ? Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 36 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 36 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 3 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 3 G).

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux ateliers-logements vacants de la cité Montmartre aux artistes.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 37, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif aux ateliers-logements vacants de la cité Montmartre aux artistes.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour 2 minutes.

**Mme Galla BRIDIER**. - Très rapide, cher Christophe.

Ce vœu déposé dans le 18e, que nous relayons ici, consiste à demander à "Paris Habitat" de remettre rapidement à la location la dizaine d'ateliers-logements vacants actuellement, dans cette belle cité de Montmartre aux artistes.

Il est en effet assez incompréhensible pour les habitants de la résidence elle-même et les voisins, avec la pénurie que nous connaissons, qu'il y ait autant de logements vacants par les temps qui courent.

Deuxièmement, je voudrais aussi former le vœu ici que vous assuriez que les attributions de ces ateliers d'artistes soient faites selon le système de la cotation, comme cela existe pour le droit commun du logement social.

Enfin, qu'il y ait aussi une attention particulière portée aux mutations internes à la cité.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Chère Galla BRIDIER, chers collègues, le vœu que vous proposez concerne les ateliers-logements vacants de la cité Montmartre aux artistes dans le 18e arrondissement. C'est un lieu emblématique pour le 18e. Avec 166 ateliers-logements dans la cité, il participe à la politique de soutien à la création culturelle dans la Capitale.

Des travaux importants ont été entrepris sur ce site, en particulier la réfection des coursives qui présentaient des risques pour les habitants. Les verrières sont aussi dans un état de dégradation qui a conduit "Paris Habitat" à les inscrire dans sa programmation de travaux 2017-2018. C'est ce qui explique la vacance temporaire de 9 ateliers, dont un avec la Ville comme réservataire.

Cependant, au regard des besoins importants d'artistes en ateliers, nous soutenons naturellement la demande des élus écologistes. C'est le sens de l'amendement que nous proposons d'ajouter à votre vœu. Si vous l'acceptez, nous proposerons de le voter.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous l'amendement, Madame BRIDIER ?

**Mme Galla BRIDIER**. - Oui, nous l'acceptons.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 58).

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux expulsions locatives.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 38, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif aux expulsions locatives.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour 2 minutes.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

La majorité municipale a mis au cœur de ses engagements l'amélioration de l'habitat et de l'accès au logement pour les Parisiens. C'est une priorité du mandat.

La part consacrée au logement dans le programme d'investissement de la mandature en est l'exemple le plus frappant. Rappelons que, sur les 10 milliards d'euros d'investissement prévus, plus de 3 milliards d'euros doivent être consacrés au logement. Preuve de notre détermination à agir par tous les moyens à notre disposition. Mais le combat que nous menons ne peut être livré seul. Nous devons travailler en lien avec l'Etat sur cette question.

Au-delà des baisses des aides à la pierre, ce que nous avons déjà eu l'occasion de regretter dans cet hémicycle, nous devons travailler ensemble pour éviter que des familles se retrouvent à la rue. Nous devons travailler ensemble en amont des expulsions pour mettre tout en œuvre afin d'empêcher le drame et le point de non-retour que constitue une expulsion.

Ce travail est long et complexe. Nous avons déjà évoqué ici, en décembre, la question des expulsions locatives, et le Conseil de Paris avait déjà alerté la Préfecture sur ses inquiétudes face notamment à l'expulsion des familles reconnues prioritaires "Dalo".

Le courrier envoyé par M. le Préfet en automne dernier à la Maire de Paris ne nous avait en effet pas rassurés, puisqu'il indiquait une volonté d'accroître le rythme des expulsions à partir du printemps 2016.

Ce que nous voyons dans les arrondissements semble malheureusement confirmer cette accélération du rythme des expulsions, ce qui suscite, vous vous en doutez, émoi et mobilisation.

A la veille de la fin de la trêve hivernale, il nous a donc semblé indispensable d'interpeller la Ville et la Préfecture pour rappeler et acter le fait qu'aucune expulsion ne doit avoir lieu, sans qu'une proposition de relogement adapté aux besoins et aux capacités de la famille n'ait pu être faite.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Ian BROSSAT, je prie l'ensemble des conseillers de nous excuser mais nous avons quelques petits problèmes de faux contacts avec le compteur de temps. Les agents qui sont juste en dessous de moi le font aussi sur leur téléphone, ce qui permet d'avoir le minutage même s'il ne s'affiche pas forcément.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Didier LE RESTE d'attirer notre attention une nouvelle fois sur la question des expulsions locatives. Notre Conseil de Paris a d'ailleurs adopté par le passé plusieurs vœux sur ce sujet, en particulier le 15 décembre dernier.

Vous avez raison de dire que nous devons impérativement refuser les expulsions locatives lorsqu'elles ne s'accompagnent pas au préalable d'une proposition de relogement.

De même que vous avez raison de dire que trop souvent des familles, qui ont pourtant vu leur droit au logement accepté, finissent par se retrouver expulsées.

C'est donc évidemment un avis très favorable à votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 59).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux logements de l'A.P.-H.P.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 39, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif aux logements de l'A.P.-H.P.

M. Didier LE RESTE pour 2 minutes. Non ?

Donc, la parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour 2 minutes quand même.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu a été motivé en rencontrant les personnels de l'A.P.-H.P. qui vivent dans des logements dont la gestion est assurée directement, soit par l'A.P.-H.P., soit par des bailleurs sociaux.

Ils sont angoissés lorsque l'heure de la retraite approche, puisqu'ils ont peur d'être expulsés de leur logement ou d'être conduits à quitter les logements. Et ce, d'autant plus qu'avec leur modeste retraite ou leur petite retraite, ils ne pourraient pas accéder à des logements dans le secteur privé et encore moins acheter leur logement.

Cette situation qui les met en situation de précarité nécessite une vigilance de la Ville de Paris et nous demandons donc l'organisation d'une table ronde, réunissant l'A.P.-H.P., la Préfecture, la Ville de Paris, les maires d'arrondissement concernés et les organisations syndicales de l'A.P.-H.P. Et que l'ensemble des locataires, qui répondent aux conditions fixées par l'article 137 de la loi 2016-41 de janvier 2016, soient maintenus dans les logements et puissent bénéficier de nouveaux contrats de location.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Hervé BÉGUÉ, ce vœu porte sur les logements de l'A.P.-H.P., et l'A.P.-H.P. gère aujourd'hui plus de 3.000 logements à Paris, de manière directe ou par l'intermédiaire de bailleurs sociaux.

Les locataires de ces logements sont divers : personnels de l'A.P.-H.P. naturellement, mais aussi des retraités, d'anciens agents de l'A.P.-H.P. qui avaient pu bénéficier d'un logement.

Ces locataires sont aujourd'hui, pour une part, inquiets des intentions de l'A.P.-H.P., craintes que vous relayez ainsi par ce vœu. Ils redoutent, en effet, que l'évolution de la politique patrimoniale de l'A.P.-H.P. les conduise à devoir quitter un logement qu'ils habitent parfois depuis très longtemps.

Cet enjeu avait fait l'objet d'un amendement dans la loi Santé. A cette occasion, une disposition a été introduite dans la loi sur le peuplement de ces immeubles. Elle prévoit que les ménages qui habitent actuellement ces logements puissent bénéficier du droit au maintien dans les lieux, dès lors qu'ils sont éligibles au logement social. A ce titre, ces ménages pourront signer un nouveau bail avec l'A.P.-H.P. qui les protège de toute forme d'expulsion.

Nous souhaitons évidemment que cette loi puisse être respectée. Nous soutenons la demande d'une table ronde associant tous les acteurs concernés, afin d'éclaircir l'ensemble des demandes et des interrogations des locataires et des syndicats représentatifs, et de lever ainsi les inquiétudes qui pèsent aujourd'hui sur ces immeubles.

Je vous propose donc de voter le vœu amendé.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix le vœu n° 39...

Pardon. L'amendement est-il accepté ? Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.



Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 60).

## **2016 SG 1 - Versement de la contribution 2016 de la Ville de Paris (500.000 euros) au Groupement d'intérêt public "Atelier international du Grand Paris".**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant passer aux dossiers de Jean-Louis MISSIKA. Juste pour vous faire un petit point sur l'avancée de nos débats, nous irons donc ce soir jusqu'au projet de délibération DAE 175.

Nous passons donc au projet de délibération SG 1 relatif au versement de la contribution 2016 de la Ville de Paris au Groupement d'intérêt public "Atelier international du Grand Paris".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour 5 minutes maximum.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci.

On ne parle pas d'Advancity alors ?

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Non, les orateurs se sont retirés.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me maintiens mais, rassurez-vous, je serai assez court.

C'est tout d'abord pour dire que naturellement au niveau du groupe les Républicains, nous voterons cette subvention.

C'est une subvention pour laquelle nous avons une attention particulière, en tout cas pour ma part, en tant que conseiller métropolitain et assez attentif à la construction et à la mise en œuvre du fait métropolitain. C'est une contribution de la Ville de Paris à laquelle je suis très attentif, d'autant plus que c'est une somme assez conséquente, même si je ne la remets absolument pas en cause. Si l'A.I.G.P. a besoin de 500.000 euros, il ne faut pas hésiter dans ce domaine.

Cela étant dit, je voudrais faire trois observations.

La première concerne l'évaluation, la documentation qui concerne ce type de subvention. Evidemment, encore une fois, chez les Républicains, nous sommes très favorables à ce que la Ville de Paris s'investisse dans le réaménagement ou l'aménagement de ce nouveau territoire métropolitain qui se met en place progressivement, avec une date très importante en 2016 avec la mise en place de la Métropole.

Cela étant dit, nous souhaiterions qu'il y ait un peu plus d'évaluations, un peu plus de documentations, surtout sur ce type de subvention. D'ailleurs, cela avait été fait, je crois, en début de mandat. Nous avons fait des demandes en 5e Commission. L'A.I.G.P. nous avait fourni un certain nombre de documents sur ce qui était fait en termes de travaux sur le sujet.

Je profite de cette occasion pour vous demander, Monsieur le Maire, que nous puissions avoir à nouveau un certain nombre d'informations sur les travaux qui sont entrepris au sein de cet organisme.

Voilà ma première observation sur l'évaluation et la documentation. Il ne s'agit pas de jouer les scrogneugneux, mais je crois que lorsqu'il s'agit de 500.000 euros, je me mets à la place d'un Parisien qui est attentif à ce qui se passe dans le domaine métropolitain. En lisant simplement ce projet de délibération, je ne pense pas, si je suis un Parisien encore une fois un peu néophyte, je pense qu'à mon avis, je serai en droit d'attendre un peu plus d'information sur ce qui est fait. Je pense en particulier aux 500.000 euros qui ont été versés en 2015.

Si je regarde uniquement ce qui a été fait concernant le climat : deux manifestations en 2015, plus la participation - tout un paragraphe de 15 lignes qui concerne la participation au Comité interministériel du 14 avril 2015 - je ne dis pas que l'A.I.G.P. ne fait rien, je sais que l'A.I.G.P. travaille. Mais je pense qu'il serait bien que nous ayons plus d'éléments de manière à justifier de ce type de montant de subvention. C'est très important, surtout quand

on voit à quel point l'opinion a tendance à décrier la multiplication d'organismes, d'acteurs qui travaillent sur la réflexion, la prospective, souvent à grands frais.

La deuxième observation que je voudrais faire, c'est sur la rationalisation de tout cela. Quand on lit ce projet de délibération, on se rend compte qu'il y a finalement l'A.I.G.P., l'APUR, la Région qui travaillent avec l'Institut d'aménagement urbain. Il y a aussi les services de l'Etat - pourquoi les oublier ? - et d'autres organismes qui naturellement ne sont pas décisionnaires. Là encore, il ne s'agit pas de prise de décision, mais il y a des organismes, des associations d'élus qui sont également associés aux travaux sur l'aménagement de la région capitale.

A un moment donné, lorsque je me mets à la place de ce Parisien néophyte ou même à la place d'une entreprise, on aimerait y voir plus clair. Je sais que la Mairie de Paris et la Région commencent à se mettre d'accord pour rationaliser un certain nombre de moyens et mutualiser un certain nombre de services. C'est le cas, notamment, dans le domaine touristique. Il serait pas mal qu'à un moment donné, on arrive à y voir clair. Quand je dis cela, je pense en particulier à la multiplication des initiatives, des projets sur le modèle de "Réinventer Paris". Inventons Paris : je crois qu'en termes de méthode, on peut le dire, c'était une très bonne idée. C'était une suffisamment bonne idée pour qu'ensuite, elle fasse des émules avec la Région et au niveau de la Métropole.

Je crois qu'à un moment donné, le risque, c'est peut-être que nous n'y voyons pas assez clair et qu'il y ait une dérive en termes de rationalisation.

Enfin, la troisième observation que je voudrais faire, vous en parlez un peu dans le projet de délibération, mais c'est un élément très important sur lequel l'A.I.G.P. doit travailler à mes yeux, c'est le rapprochement avec le citoyen, la démocratisation et les termes - je crois que vous en parlez expressis verbis - de "la vulgarisation de tous ces travaux".

Ce débat sur l'architecture, sur la création architecturale, sur la nouvelle physionomie - le visage de la Métropole du Grand-Paris - ne doit pas être un débat d'experts. C'est vrai que c'est un débat technique, qu'il mêle des architectes, des promoteurs, etc., et des élus compétents. A un moment donné, il faut aussi que les citoyens soient associés davantage. Vous parliez de l'atelier participatif décentralisé : cela doit être une réalité.

Je termine tout de suite pour vous dire, Monsieur le Maire, que nous voterons cette subvention avec trois choses qui, à mon avis, doivent être trois choses importantes : évaluation, démocratisation, vulgarisation et rationalisation.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, à qui je souhaite bon courage pour répondre à tout cela en cinq minutes.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup pour cette intervention, cher Monsieur VESPERINI.

Je crois que vous avez soulevé des sujets qui sont tout à fait légitimes.

D'abord, je voudrais rappeler que l'A.I.G.P. a joué un rôle important dans le lancement de l'idée de la construction du Grand Paris. Je voudrais juste donner comme exemple le fait que cet appel à projets "Réinventer la Seine", que nous avons lancé avec les maires de Rouen et du Havre, a été inspiré d'un certain point de vue par les travaux d'Antoine GRUMBACH lors des premières esquisses en 2009 de l'Atelier international du Grand Paris sur le Grand Paris et son idée du Grand Paris jusqu'à la mer, laquelle a, en quelque sorte, nourri notre réflexion. C'est à cela que sert l'atelier du Grand Paris.

Oui, bien sûr, on a commencé à faire l'évaluation - vous l'avez rappelé - puisque le Président de l'Atelier est venu lui-même devant la 5e Commission présenter les travaux et la fonction de l'Atelier international du Grand Paris. Je suis tout à fait d'accord pour que nous réitérions l'exercice cette année.

De la même façon, je voudrais rappeler que l'A.I.G.P. est en mesure de répondre directement à des commandes passées par la Ville de Paris. En 2015, en lien avec Plaine Commune, GPSO et La Défense, nous avons demandé à quatre équipes de travailler sur les mutations des quartiers d'affaires de la Métropole. Les rendus viennent de nous arriver et seront consultables par tous. Je vous propose, là aussi, que, devant la 5e Commission, un compte rendu de ce travail extrêmement intéressant sur la transformation des quartiers d'affaires au XXIe siècle et la stratégie internationale du Grand Paris en matière de quartier d'affaires, puisse être présenté.

Sur la rationalisation, vous avez évoqué avec beaucoup de malice le fait que "Réinventer Paris" fait beaucoup d'émules en ce moment. Je le constate moi aussi. Je ne peux que m'en féliciter. Je suis comme vous, peut-être un peu inquiet par la multiplicité des initiatives.

Nous avons déjà réussi un premier regroupement ou rationalisation en rapprochant l'appel à projets de la société du Grand Paris sur les "hubs" du Grand Paris avec celui de la Métropole sur "Inventons la métropole". Encore un petit effort et nous arriverons peut-être à convaincre la Présidente de la Région de rapprocher son appel à projets "Dessine-moi le Grand Paris" de ces deux projets, ce qui serait bienvenu, effectivement, pour la clarté du propos.

Je pense que vous êtes peut-être mieux placé que moi pour essayer de convaincre la Présidente de la Région de faire cet effort.

J'ajouterai qu'en matière de vulgarisation, en tout cas de participation du public, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je crois que l'un des grands mérites de "Réinventer Paris" a été de réintéresser les Parisiens à la question urbaine et architecturale. L'exposition du pavillon de l'Arsenal ne désemplit pas. C'est un succès auprès du public. Aussi, j'ai tout à fait l'intention de demander au Président de l'Atelier international du Grand Paris d'accroître ses efforts en matière de présentation au grand public des travaux des architectes et des urbanistes. Effectivement, c'est comme cela que nous arriverons, non seulement à démocratiser la construction du Grand Paris, mais également à faire en sorte que le Grand Paris soit une construction collective.

Je vous remercie et vous demande, bien sûr, de voter le projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, SG 1).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la sauvegarde des activités culturelles et artisanales du 16, rue de la Forge-Royale (11e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 40 est relatif à la sauvegarde des activités culturelles et artisanales du 16, rue de la Forge-Royale.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Maire, cher Jean-Louis MISSIKA, ce vœu que nous avons présenté en Conseil d'arrondissement avec François VAUGLIN, Patrick BLOCHE et les élus de mon groupe, les élus Socialiste et Apparentés, vise à soutenir et à défendre une adresse emblématique, le 16, rue de la Forge-Royale, à deux pas du Faubourg-Saint-Antoine.

Je ne reviendrai pas sur la DIA qui avait été enregistrée les 4 et 10 février derniers, et la décision de la Ville de ne pas préempter ce bien. On sait que les préemptions ont été prioritairement destinées à la construction de logements sociaux. Le risque d'une opération de démolition-reconstruction motivée par l'objectif d'une plus-value immobilière ou d'une demande de changement de destination des locaux qui ne tienne pas compte du patrimoine et des usages actuels nous inquiète.

Cette parcelle ne fait l'objet d'aucune protection inscrite dans le plan local d'urbanisme. Cet immeuble abrite un lieu emblématique que bon nombre d'entre vous connaissent, je veux parler du Réservoir, un lieu implanté depuis 1995 avec sa responsable Mary De VIVO, qui est un lieu à la fois musical, de vie parisienne, et de l'Est parisien et de création également, mais je reviendrai sur l'intérêt également patrimonial du bâtiment, comprenant outre le Réservoir dont je viens de parler, des locaux d'activité artisanale typiques de l'architecture faubourienne ou du passé artisanal du quartier.

Et notamment, les trois ateliers d'artisanat d'art, des vitraux, tapissier, etc., ont fait l'objet d'une demande particulière de protection de l'artisanat de la part de notre mairie du 11e arrondissement, et notamment suite à un vœu qui avait été voté à l'unanimité le 29 janvier 2015.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons, et que nous vous demandons, Monsieur le Maire, que la Ville puisse intervenir, notamment à travers une injonction de ravalement, menée à son terme, ainsi que l'assurance d'un entretien régulier des parties communes de cet immeuble d'intérêt patrimonial.

D'autre part, l'inscription de protections adaptées dans le cadre de la modification du PLU, telles qu'une protection de la Ville de Paris, une protection de l'artisanat, une clef à molette, ou une protection permettant de protéger l'activité culturelle du Réservoir.

Enfin, une prise de contact avec l'acquéreur de l'immeuble afin de lui indiquer la position de la Ville.

Vous l'aurez compris, c'est un vœu qui nous tient particulièrement à cœur pour sauver cette adresse du 16, rue de la forge royale.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Cher Philippe DUCLOUX, merci d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur ce site, le Réservoir, qui est effectivement un site tout à fait intéressant, emblématique du 11<sup>e</sup> arrondissement. Il associe concerts, restauration, expositions, il est important aussi pour la dynamique culturelle de l'ensemble de la ville.

J'avoue que j'ai beaucoup de mal à imaginer qu'un tel site puisse être démoli pour une reconstruction, et je pense que nous nous y opposerions fermement si tel était le cas.

Ce site présente un intérêt d'usage fort au sein d'un bâtiment témoin de l'activité industrielle du Faubourg-Saint-Antoine.

Nous avons d'ores et déjà intégré dans le projet de modification du PLU une protection particulière de l'artisanat sur tout le linéaire de la rue, qui s'applique à cette parcelle.

Cela empêche la transformation de tout local artisanal implanté en rez-de-chaussée, et je suis tout à fait d'accord, j'é mets bien sûr un avis favorable à votre vœu, pour voir si d'autres dispositifs au travers d'une protection de la fonction artisanale de la parcelle sont possibles.

Nous allons également étudier si des outils sont adaptés à la préservation de la dimension culturelle du site, et si la parcelle peut justifier d'une protection Ville de Paris. Une protection Ville de Paris doit être justifiée par la qualité du patrimoine, et donc, il est tout à fait envisageable de vérifier que ce patrimoine le justifie.

Et nous allons travailler à fond cette question en lien étroit avec le maire de l'arrondissement. Bien sûr, sur l'injonction de ravalement, oui nous allons faire de même, regarder avec les services municipaux cette possibilité, ainsi que la question d'une prise de contact avec l'acquéreur de l'immeuble.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 61).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades et sur sa sécurité.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 41, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades et sur sa sécurité.

Je donne la parole à Mme Annick OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER.** - Merci.

Après des périodes d'accalmie, la dalle des Olympiades est redevenue le point majeur de fixation de la délinquance dans notre arrondissement. Cet espace privé à usage public, avec la présence notamment d'une crèche et d'une école, est confronté à une organisation pyramidale constituée de trafics de substances illicites. Les commerçants doivent également faire face à des bandes qui squattent leurs établissements et réagissent plutôt violemment à leurs demandes de libérer les lieux.

Dans un contexte urbain compliqué, avec beaucoup de recoins, des sorties multiples, la prestation des maîtres-chiens est fondamentale pour contribuer à sécuriser cet espace.

Or, l'association des Olympiades, l'ASLO, ne peut pas plus assumer seule la charge de cette opération.

Le Conseil d'arrondissement demande donc la mise en œuvre rapide de la tierce expertise permettant d'évaluer précisément les problèmes de sécurité qui se posent dans cet espace, et que la Ville prenne toute sa part dans la résolution des problèmes qui se présentent et se posent aux habitants et aux usagers de la dalle des Olympiades.

Merci.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

**M. Jacques BAUDRIER.** - Merci Annick OLIVIER, pour cette intervention qui rappelle les problématiques tout à fait réelles constatées dans le 13<sup>e</sup> arrondissement au niveau de la dalle des Olympiades.

Effectivement, la décision a été prise courant 2015 de lancer une tierce expertise pour estimer le niveau de subventionnement nécessaire au fonctionnement de la dalle. Cette étude a effectivement pris du retard car elle touche à plusieurs directions de la Ville, c'est une étude complexe en termes de portage et le Secrétariat général en a été saisi pour qu'il puisse l'engager le plus rapidement possible.

Nous avançons néanmoins parallèlement sur d'autres études concernant les Olympiades.

En termes d'études urbaines, la Direction de l'urbanisme a lancé une étude de faisabilité urbaine et technique concernant le réaménagement du quartier Tour Tokyo sud Olympiades, afin de définir les modalités techniques de la restructuration de l'accès aux différents niveaux de sols artificiels sur le secteur, ce qui est une problématique bien connue des habitants des Olympiades.

Et donc, cette étude va proposer divers scénarii à différentes échelles.

Le rendu est attendu à court terme d'ici la fin avril 2016, avec des premières propositions de scénarii.

Concernant la sécurité, il y a effectivement des problématiques comme vous l'évoquiez.

La Ville n'est pas inactive, avec une forte mobilisation des équipes de correspondants de nuit, qui sont présentes quotidiennement sur la dalle, avec plusieurs maraudes quotidiennes d'une durée de 30 minutes. Les équipes prennent aussi contact régulièrement avec les habitants, le personnel du patrimoine social de la dalle, et un focus particulier est maintenu sur des équipements municipaux que vous évoquiez, en particulier les deux crèches collectives, l'espace jeune, le gymnase, et le stadium.

De nombreux contacts sont engagés par le personnel de sécurité avec celui du campus cluster installé sur la dalle depuis septembre 2014.

Vous en avez fait le constat, et la DPP valide tous les constats que vous avez détaillés. Il y a un certain nombre de problématiques avec la consommation et le commerce de stupéfiants dans certaines tours, en haut de la galerie commerciale et des affrontements de jeunes et des vols réguliers signalés par des commerçants.

Pour toutes ces raisons, et sur ces deux aspects, l'Exécutif donne un accord au vœu que vous venez de présenter.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Parfait ! Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 62).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux appels à projets en matière d'urbanisme et d'aménagement.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Les vœux référencés n<sup>os</sup> 42 et 42 bis, déposés par le groupe Ecologiste de Paris et l'Exécutif, sont relatifs aux appels à projets en matière d'urbanisme et d'aménagement.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour deux minutes.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a indiqué Jean-Louis MISSIKA, les appels à projets du type Réinventer Paris vont être amenés à se multiplier dans les prochains mois. Réinventer la Seine a déjà commencé ; Réinventer le sport, je crois que ce n'est pas tout à fait la dénomination ; Réinventer les sous-sols ; Inventons la métropole ; et bientôt, Inventer les grands "hubs" du Grand Paris.

C'est pour cela que nous déposons un vœu qui vise à demander plusieurs choses. La première est que le choix des sites retenus dans le cadre de ces appels à projets fasse l'objet d'un vote en Conseil de Paris, car nous souhaitons être associés à ces choix.

Deuxièmement, nous demandons que le cahier des charges de ces appels à projets intègre des dispositions pour obliger les porteurs de projets à s'associer aux habitants des quartiers bien en amont des phases de jury, et pas seulement de manière facultative.

Troisièmement, à l'instar de ce qui a pu être fait pour l'appel à projets Habitat participatif sur les parcelles du 19 et 20e, nous demandons que soit étudiée la possibilité d'indemniser les architectes et les groupements associatifs dans le cadre de ces appels à projets, car nous ne souhaitons pas une "ubérisation" des architectes.

Ensuite, que sur ces sites retenus, les dispositions relatives au foncier soient dans leur grande majorité sous forme de baux à construction ou emphytéotiques.

Enfin, que des comités de suivi et d'évaluation associent les conseils de quartier soient mis en place sur chacun des sites, afin de s'assurer de la mise en œuvre des projets votés.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Chère Galla BRIDIER, ce vœu part d'un bon sentiment, mais peut avoir des effets collatéraux qui me paraissent extrêmement graves et peuvent casser la dynamique créée par "Réinventer Paris".

Je vais prendre les différents points. Je précise que j'ai proposé un vœu de l'Exécutif qui est alternatif à votre vœu, qui prend en compte l'ensemble de vos préoccupations, mais qui permet de garder quand même la souplesse et de tenir compte de la diversité des cas de figure qui existent dans ce type d'appel à projets.

D'abord, le fait que vous demandiez un vote au début du processus me paraît poser un énorme problème puisque dans tous les cas de cession de bail, d'occupation temporaire ou de mise à disposition, le vote a lieu à la fin. Il y a un vote du Conseil de Paris et je comprends dans votre demande le fait que vous souhaitez que les groupes

politiques soient associés à la réflexion en amont. C'est la raison pour laquelle je vous propose la création d'un comité de pilotage associant tous les groupes politiques pour le choix des sites et les modalités des compétitions.

En ce qui concerne le cahier des charges des appels à projet, il me semble tout à fait souhaitable que le public participe mais quand il y a 30 projets, il me paraît extrêmement compliqué de les faire participer à tous les projets. Je pense que l'intervention des habitants, des riverains ou des autres d'ailleurs, me paraît devoir être faite plutôt dans un second temps. Je crois que ce que nous devons favoriser, c'est la diversité des projets, la diversité des montages d'équipe et notamment tout ce qui relève de l'autopromotion et des projets participatifs.

Ce qui m'amène au troisième point de votre vœu, qui pose à mon sens un vrai problème. En effet, quand vous parlez d'"ubérisation", je pense que vous faites référence aux propos mensongers proférés par une responsable du conseil de l'ordre des architectes concernant le non-paiement des architectes, alors même qu'ils ont été payés - cela est avéré - dans la phase finale.

En revanche, il me paraît nécessaire que cet appel à projets reste souple. L'autopromotion, par exemple, où il n'y a pas de promoteur, afin que les projets participatifs puissent être intégrés à ce genre d'appel à projets. C'est la raison pour laquelle je vous propose que le cahier des charges des futurs appels à projets intègre l'obligation pour les équipes de préciser leurs modalités de travail et notamment de rémunération, modalités qui seront fournies aux membres des jurys à venir, ce qui a été le cas dans le cadre de l'appel à projet "Réinventer Paris". Mais là, on précise les choses.

Voilà, j'ai terminé et je vous propose donc de retirer votre vœu. Si vous ne le retirez pas, j'émettrais un avis négatif et je vous recommande de voter bien sûr le vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame BRIDIER, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Galla BRIDIER**. - Oui, nous maintenons notre vœu puisque nous sommes attachés au vote en Conseil de Paris, mais nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif.

Explication de vote de M. AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE**. - J'ai écouté avec beaucoup d'attention Jean-Louis MISSIKA et je dois dire que je partage complètement son point de vue. On a assisté à quelque chose de formidable. Je l'ai particulièrement soutenu, avec notre groupe. Dans la procédure innovante qui a été celle de "Réinventer Paris", on ne change pas une équipe qui gagne, pas plus qu'on ne change une méthode qui marche.

C'est une procédure innovante qui a été vraiment source de créativité, de montages pluriels par rapport à ce qui est l'appel d'offres classique en matière d'aménagement. C'est une plus-value indéniable sur non seulement la méthode mais le contenu et les projets.

Deuxièmement, cette méthode est en train de faire école. Elle fait école non seulement avec "Réinventer la Seine", les berges de la Seine, la rénovation des places, mais aussi sans doute avec le périphérique auquel il faudra bien s'attaquer avec le même pouvoir d'imagination, puisque Patrick OLLIER a décidé lui aussi d'en faire une des premières visions de l'ambition métropolitaine, avec "Inventer la métropole".

Franchement, c'est cette souplesse qui permet de libérer la créativité des équipes candidates. Je ne crois pas que la concertation systématique des habitants en amont de la phase 1 du jury soit compatible avec cette libération des énergies et cet appel à l'imagination. Vouloir calquer les modalités d'indemnisation des architectes, qui ne sont pas retenus au dernier tour, sur les dispositions applicables au marché d'appel d'offres, je crois que c'est brider l'originalité de la procédure de l'appel à projets innovants. Surtout, laissons les professionnels travailler entre eux et je pense que la Ville de Paris n'a pas à s'immiscer dans leurs relations et dans leurs contrats professionnels.

Le groupe est donc parfaitement sur la même culture d'approche et d'objectifs que celui que Jean-Louis MISSIKA vient de décrire par ce nouveau vœu, que nous soutiendrons.

Je ne crois pas qu'il faille se mettre des boulets à chaque pied et avoir les mains attachées dans le dos pour véritablement faire de cette procédure de "Réinventer Paris" une réussite.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 63).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au futur écoquartier Saint-Vincent-de-Paul (14e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 43, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif au futur éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour 2 minutes.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, nous partageons sur le futur quartier Saint-Vincent-de-Paul l'ambition de faire de ce quartier un lieu exemplaire en matière de transition énergétique, de mixité sociale et un lieu d'expérimentation de nouveaux modèles de gestion de l'habitat et du foncier.

Il y aura près de 600 logements sur ce quartier et 50 % de logements sociaux. Il y a depuis 2014, sur la réalisation du futur éco-quartier, l'émergence d'une dynamique locale en faveur de la constitution d'une coopérative d'habitat participatif, reposant sur un modèle économique de gestion de l'habitat et du foncier dans une logique non spéculative.

C'est pour cela que ce vœu a pour ambition que soit confirmée la réalisation d'une opération ambitieuse tant en termes de dispositif que de nombre de logements d'habitat participatif au sein du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul, que soit étudiées les modalités techniques et financières de réalisation d'un programme d'habitat participatif incluant des modèles innovants de gestion du foncier, et enfin que soient associés les collectifs d'habitants impliqués sur l'habitat participatif à Saint-Vincent-de-Paul à l'ensemble de ce processus.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je remercie Galla BRIDIER et Célia BLAUDEL de ce vœu relatif à Saint-Vincent-de-Paul, qui demande simplement la confirmation de ce qui a déjà été voté lors de la délibération en novembre dernier concernant les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement.

Cette délibération affichait un quartier à dominante logements ouvert sur la ville, favorisant une mixité sociale et permettant d'expérimenter de nouvelles formes d'habitat. Le vœu adopté au même Conseil de Paris proposait de développer un programme d'habitat participatif.

Bien évidemment, nous sommes tout à fait favorables à cela. Je dois dire simplement que les modalités doivent être encore précisées. Le nombre de logements, le type d'habitat en question, la question de savoir si on parle d'acquisitions ou de logements locatifs, et si l'on parle de locatif, est-ce qu'on parle de logement social ?

Nous nous fixons d'ores et déjà certaines exigences, notamment l'obligation pour d'éventuels logements privés participatifs d'avoir des prix conformes au marché. Avis très favorable et j'espère effectivement que Saint-Vincent-de-Paul sera un terrain d'expérimentation très sérieux pour l'habitat participatif.



**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 64).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la transformation du siège de la Région Ile-de-France en logements sociaux.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 44 est relatif à la transformation du siège de la Région Ile-de-France en logements sociaux.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Mes chers collègues, je sais que certains ont considéré les propositions que nous portons dans ce vœu comme inutilement provocatrices. Sincèrement, je ne les vois pas ainsi. Nous faisons le constat quotidien du manque de logements sociaux dans notre ville et en particulier dans cet arrondissement.

Le 7<sup>e</sup> arrondissement en cela est un cas d'école puisqu'il a le record du seuil le plus bas de logements sociaux avec 1,3 % de logements sociaux. Nous tentons d'y remédier par tous les moyens : constructions neuves, transformation d'immeubles de bureaux, rachat d'appartements dans le diffus, aide aux primo-achetant, etc.

Je ne vais pas égrener ici toutes les mesures que nous avons prises depuis maintenant deux ans et qui font de notre politique du logement l'une des plus volontaristes sur le territoire national.

Nous avons applaudi des deux mains, du moins sur les bancs de la majorité, la nécessaire transformation de bureaux en appartements. Nous avons acquiescé lorsqu'il s'agissait de mener ce genre de projets dans les arrondissements prioritaires parce que sous dotés en logements sociaux et maintenant que nous sommes dans le concret, l'exercice serait difficile et peut-être non souhaitable.

Je crois me souvenir que presque toutes les listes en concurrence aux élections régionales ont parlé de la nécessité que le siège de la Région rassemble ses services sur un même site en banlieue et qu'ainsi, la collectivité ferait des économies.

Il est vrai aussi que seule la liste menée par Pierre LAURENT a proposé la transformation du siège actuel en logements sociaux. Pour ce faire, il faut trouver des terrains ou des bureaux existants en banlieue, ce à quoi, je crois, Mme la Présidente de la Région s'emploie actuellement.

Faut-il rappeler que ces bureaux, avant d'être ceux de la Région, appartenaient à un grand groupe pharmaceutique qui s'est depuis installé en banlieue ? Si nous avions été aux affaires à ce moment-là, dans la même configuration politique, nous n'aurions pas proposé à Roussel-Uclaf ce que nous proposons aujourd'hui à l'Exécutif régional.

Le foncier est rare et cher à Paris, nous le savons tous. La proposition que nous faisons devrait, pour le moins, être étudiée et nous vous demandons de la soutenir.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, je ne sais pas si votre vœu est une provocation ou pas. D'ailleurs, j'émettrai un avis défavorable quoi qu'il en soit.

D'abord, je rappellerai que les locaux de la Région que vous évoquez se situent dans le périmètre du secteur sauvegardé du 7<sup>e</sup> arrondissement qui est régi, c'est une des particularités de la situation parisienne, en matière d'urbanisme, par le plan de sauvegarde et de mise en valeur, P.S.M.V., du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Ce P.S.M.V. est actuellement en cours de révision. Cette révision a été lancée en 2013. C'est un processus assez long puisque nous n'avons toujours pas voté ce P.S.M.V., mais ce projet a déjà reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission nationale des secteurs sauvegardés. Cela date du 13 février 2014.

Il a ensuite été soumis à une enquête publique du 15 janvier au 14 février 2015. Le P.S.M.V. sera donc prochainement entériné par arrêté préfectoral. J'insiste sur ce point parce que nous parlons d'une décision de l'Etat et non pas d'une décision de la Ville de Paris.

Cette révision du P.S.M.V. a fait l'objet d'une attention particulière pour permettre le développement du logement social. Il sera notamment instauré une zone de servitude qui, comme pour le P.L.U., prévoit que tout permis de construire de plus de 800 mètres carrés de surface d'habitation devra faire 30 % de logements sociaux.

Par ailleurs, ont été identifiées des parcelles adaptées à la transformation en logements sociaux en tenant compte de la nature des biens et de leur adaptabilité à une transformation en logements. Ce travail très fin, très technique a été mené dans le cadre d'un dialogue en bonne intelligence avec les grands acteurs institutionnels et notamment la Région Ile-de-France.

Le projet de P.S.M.V. prévoit ainsi, en ce qui concerne les bâtiments de la Région, de flécher l'un des sites dont ils sont propriétaires, le 35-37 boulevard des Invalides, 6, rue Monsieur, imposant bâtiment de bureaux administratifs de cinq étages des années 50, non protégé patrimoniallement au P.S.M.V.

Il est prévu sur ce bâtiment une réserve de 30 % de logement social, LS 30 donc. Tout projet de construction, de restructuration ou de changement de destination devra donc comporter ces 30 % de surface de plancher en logement social.

En ce qui concerne les autres parcelles que vous évoquez, elles ont semblé peu adaptées, s'agissant d'hôtels particuliers. Elles entrent, en tout état de cause, dans l'application de la zone de servitude "logement social" évoquée plus haut.

Ces prescriptions n'ont été contestées par personne lors de l'enquête publique. Donc, ce travail a été fait en bonne intelligence avec la Région Ile-de-France. L'enquête publique est passée, il n'y a pas lieu de revenir dessus. C'est pourquoi j'émet un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu est maintenu ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Les explications de M. MISSIKA laissent entendre qu'on peut faire du logement social sur ces parcelles. Pour bien connaître la rue de Babylone et la rue Monsieur, il s'agit d'anciens appartements dans lesquels on a mis des bureaux.

Donc, je maintiens mon vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - On ne peut pas faire de réponse réglementaire à une ambition politique.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Franchement !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la parcelle du dépôt Chapelle de la SNCF (18e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 45 est relatif à la parcelle du dépôt Chapelle de la S.N.C.F. dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. HONORÉ, pour deux minutes.

**M. Christian HONORÉ.** - Monsieur le Maire, il s'agit donc - ce vous avez dit - du projet d'aménagement sur la parcelle Ordener-Chapelle. Il s'agit de la construction de 500 logements, d'une école, d'une crèche et d'espaces verts. Or, les habitants que Pierre-Yves BOURNAZEL a rencontrés et que j'ai vus au Conseil de quartier ont le

sentiment que la concertation n'est pas à la hauteur des enjeux. Ils refusent la densification et la "bétonisation". Comme ils s'investissent dans le quartier, comme ils parlent de qualité de vie, ils se sont investis et ils ont élaboré un projet intelligent qui prévoit des espaces de respiration, en privilégiant les espaces verts, des lieux de culture.

Ils veulent non seulement être écoutés, mais être entendus et que le projet d'aménagement soit un projet qui ne favorise pas une politique du chiffre, mais qui soit plutôt tournée vers la qualité de vie puisque les habitants du 18e arrondissement ont besoin aussi d'espaces verts et de lieux, comme je vous l'ai dit, de culture et de lieux de respiration.

Voilà, mes chers collègues, la teneur de ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour répondre à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Vous savez, le programme du groupe les Républicains est d'une très grande simplicité. C'est un programme en trois points : premièrement, pas de logement ; deuxièmement, pas de logement ; troisièmement, pas de logement.

Je dois dire qu'à chaque fois qu'une parcelle est constructible, nous entendons un élu du groupe les Républicains nous expliquer que pour tout un tas de raisons - on l'a entendu déjà sur le logement d'urgence aussi -, il faut de la respiration, il faut un espace vert, etc.

Cette parcelle, qui est une propriété de la S.N.C.F., d'abord, a déjà fait l'objet d'une réunion publique. Un premier Comité de suivi a eu lieu au mois de novembre 2015. Des représentants des habitants ont été associés au jury de désignation de l'urbanisme coordonnateur.

Le deuxième Comité de suivi se tiendra le 31 mars. Il aura pour objectif de présenter les premiers travaux de l'urbaniste qui a été choisi. Un collectif d'habitants, extrêmement intéressant d'ailleurs, s'est créé pour faire des propositions pour la transformation du dépôt Chapelle-Ordener. Ce collectif, comme tous les collectifs, aura l'occasion de faire une présentation en introduction de cette réunion.

Donc, il me semble qu'il n'y a pas lieu d'en rajouter. La concertation se mène, elle se mène à un bon rythme. La plupart des habitants ont l'occasion de s'exprimer dans les réunions de concertation.

Pourquoi votre vœu pose problème ? Parce qu'il oublie sciemment un objectif essentiel de la mandature qui est la création de logements. Nous nous sommes engagés avec la S.N.C.F. sur un protocole qui prévoit la construction de logements sur ce site.

Bien évidemment, nous tiendrons le meilleur compte possible du point de vue des participants à la concertation, mais c'est un équilibre qu'il faut trouver. Je suis sûr que nous trouverons le bon équilibre. Bien évidemment, j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Madame Galla BRIDIER ?

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans vouloir faire de chauvinisme politique, je redirai ce que j'ai dit en Conseil d'arrondissement : ce vœu est un plagiat complet d'un vœu porté par les écologistes dans le 18e arrondissement en avril dernier, qui demandait exactement la même chose. Nous ne voyons donc pas l'intérêt de ce vœu.

Par ailleurs, je rejoins ce qu'a dit Jean-Louis MISSIKA sur les étapes de la concertation. Jamais dans le 18e arrondissement un projet d'aménagement n'a fait l'objet d'une concertation aussi en amont. En effet, avant même que l'architecte urbaniste soit nommé, il y avait eu une première réunion publique et nous avons acté ensemble, avec la majorité, d'un processus de concertation.

Pour ces raisons, nous nous abstenons.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2016 DU 69 - Cession à la S.I.E.M.P. et à AXIMO de 94 lots de copropriété préemptés par la Ville (11e, 12e, 15e, 17e, 18e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 69 relatif à la cession à la S.I.E.M.P. et à AXIMO de 94 lots de copropriété préemptés par la Ville dans les 11e, 12e, 15e, 17e, 18e arrondissements.

Je vais donner la parole successivement, pour 5 minutes maximum chacune, à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et à Mme Véronique LEVIEUX.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que le 15e arrondissement compte plus de 23.000 logements sociaux financés, l'Exécutif se livre actuellement dans notre arrondissement à une frénésie de préemptions. Ainsi les préemptions d'immeubles entiers se multiplient avec, pour le seul mois de mars, la préemption du 122, rue Saint-Charles et du 52, rue des Cévennes, auxquels pourraient s'ajouter deux autres ensembles dont le sort est actuellement à l'arbitrage de la Maire de Paris.

Je constate que votre adjoint en charge du logement est tellement obnubilé par ses objectifs de production qu'il fait feu de tout bois en préemptant des programmes privés, dont les permis de construire viennent d'être délivrés par la DU, ou en faisant des offres d'achat sans rapport avec la valeur des biens.

Pour illustrer mon propos, je citerai le 52, rue des Cévennes où, après un an de travail et de multiples dépenses engagées, le futur acquéreur a vu son programme de construction préempté une semaine après que la Ville lui ait délivré son permis.

Autre exemple, cette fois au 56, rue de l'Eglise, où l'Exécutif entend préempter un immeuble pour 6,1 millions d'euros, alors que les propriétaires ont reçu une offre de 10,8 millions d'euros. Devant leur refus, la Ville vient de saisir le juge des expropriations.

J'en viens au contenu du projet de délibération qui porte pour le 15e arrondissement sur des préemptions dans des bâtiments privés, qui ne relèvent pas du D.P.U.R. Ce qui revient à dire que la Mairie de Paris installe des logements sociaux au cœur de n'importe quelle copropriété.

Après une première salve de préemptions réalisées fin 2015, l'Exécutif vient de faire main basse sur les appartements situés rue Olivier-de-Serres, rue Chauvelot et rue des Morillons. Ce sont donc 22 appartements qui ont été préemptés dans 7 copropriétés, pour la plupart situées au Sud du 15e dans des quartiers déjà fragiles.

Il est incompréhensible que les décisions d'acquisition dans le diffus ciblent des secteurs les plus en difficulté, notamment dans le Sud du 15e arrondissement, où nous sommes déjà confrontés à une dégradation du tissu social.

L'Exécutif parisien devra donc assumer la responsabilité de la ghettoïsation de certains de ces quartiers, où se développent des problématiques difficiles à traiter. Ce sont des quartiers ultra fragilisés, dans lesquels les indicateurs de précarité ont été relevés lors de la Conférence sociale territoriale qui s'est tenue, il y a un mois, en mairie du 15e arrondissement.

A ceci s'ajoute le fait que la plupart de ces acquisitions dans le diffus se font sans la moindre étude sur le coût des travaux à venir au sein des copropriétés.

Vous ne précisez pas non plus de quelle réglementation relèvent ces préemptions. D'ailleurs, parfois, vous n'en savez rien vous-mêmes puisqu'il vous est arrivé de préempter des appartements au titre du droit résiduel Alur, alors qu'en l'état vous n'en avez pas le droit. Et le plus incroyable est que notre Conseil a voté en septembre la cession à AXIMO de certains de ces appartements, dont il est apparu dans les mois suivants que la Ville ne pouvait en être propriétaire, du fait des procédures en cours.

Ce constat m'amène à m'interroger sur le fonctionnement de la commission de l'Hôtel de Ville qui, vu de l'extérieur, donne l'impression de jouer à la roulette russe avec les D.I.A. déposées.

Enfin, pour conclure, dans un souci de transparence, je vous demande, Monsieur le Maire, de nous communiquer des informations sur les types de conventionnements retenus pour les appartements préemptés, et sur les dispositifs qu'entend mettre en place AXIMO pour les gérer.

Dans cette perspective - là je m'adresse à Mme Galla BRIDIER, si toutefois elle est encore là -, je souhaiterais, pardon, nous souhaiterions que la 5e Commission auditionne le président et le directeur général d'AXIMO.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**. - Je vous remercie.

Chers collègues, à travers ce projet de délibération, c'est l'importance de ce dispositif de préemption dans le diffus mis en place par Anne HIDALGO à la fin de l'année 2014 que je souhaite souligner. Aujourd'hui, environ 90 logements ont bénéficié d'une préemption depuis la mise en place de ce dispositif. Nous saluons ce rythme.

Sur l'exercice budgétaire 2016, 50 logements ont ainsi été préemptés dans des copropriétés situées en zone de déficit en logement social. Dans beaucoup de cas, il s'agit de groupes de 3 à 10 logements, ce qui permet d'optimiser les conditions de gestion.

Les bailleurs sociaux peuvent ainsi participer à la vie de la copropriété et apporter des financements afférents pour la réalisation de travaux. AXIMO et la S.I.E.M.P. sont reconnus pour leur expertise dans le domaine de la gestion locative. Ce sont des bailleurs habitués à travailler au sein des copropriétés.

En termes de financement, le prix moyen par logement est légèrement moindre dans le diffus. En effet, la surface moyenne est souvent plus réduite que pour les logements acquis dans des immeubles entiers. Ramenés au mètre carré, les prix de logements achetés en diffus sont supérieurs à ceux achetés en bloc, ce qui correspond aux normes du marché.

Mais ces préemptions dans le diffus nécessitent toutefois d'engager moins de fonds pour financer les travaux puisqu'il y a moins de parties communes à traiter. C'est donc un modèle qui est financièrement viable. Il a également évidemment le mérite de rompre avec la logique des grands ensembles.

Avec ce modèle innovant, les logements sociaux sont des logements comme les autres, bien intégrés au tissu urbain éclaté par de petites unités au sein de l'habitat classique.

C'est toute la philosophie du droit de préemption urbain renforcé qui se focalise sur le logement social de fait, occupé par des populations dont le revenu moyen est bas et qui vise à préserver la diversité sociale. C'est un enjeu réel, notamment pour les petits arrondissements du Centre.

Cette logique de copropriété privée/public est également à l'œuvre à travers le P.L.U., puisque les permis de construire, portant sur les entités foncières de plus de 800 mètres carrés, doivent systématiquement prévoir 25 % de logements sociaux. Un chiffre que nous porterons à 30 % à l'occasion de la modification du P.L.U.

Ici encore, l'association harmonieuse des logements privés et des logements sociaux est en passe de devenir la norme et nous nous en félicitons.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à Véronique LEVIEUX et à Claire de CLERMONT-TONNERRE pour leurs interventions qui concernent ce projet de délibération qui va nous permettre de produire 46 logements sociaux dans le diffus, pour moitié par la S.I.E.M.P., et pour moitié par AXIMO.

Sans vouloir refaire le débat sur le droit de préemption urbain renforcé, en écoutant l'intervention de Claire de CLERMONT-TONNERRE, je repensais à l'intervention d'Ann-Katrin JÉGO tout à l'heure.

Ann-Katrin JÉGO nous disait : non, il ne faut pas faire de grands ensembles de logements sociaux, il faut faire du diffus. On fait du diffus, là, et vous êtes aussi contre. Si vous êtes contre quand on fait du logement social dans le diffus et contre quand on fait des ensembles de logements à destination de personnes en situation difficile, je vais finir par penser que le problème n'est pas le diffus ou les grands ensembles. Bref, ce n'est pas la taille mais le logement social.

A vrai dire, cela ne nous étonnera pas, car quand on voit les votes d'un certain nombre d'élus dans cette Assemblée, on constate que l'on fait face à une opposition quasi systématique au logement social. Comme nous n'avons pas vocation à recommencer ce débat à chaque Conseil de Paris, je m'en tiens à ce que nous avons d'ores et déjà dit sur ce sujet.

Il est certain que le logement social dans le diffus est pour nous un levier très important de production de logements à loyer modéré, que nous allons évidemment continuer dans cette voie. Comme Véronique LEVIEUX l'a dit, c'est aussi un moyen de faire de la mixité sociale à l'échelle de la cage d'escalier et d'avoir, dans une même copropriété, des familles qui ont des revenus très différents. Après tout, cela correspond parfaitement à la vision qui est la nôtre en matière de logement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 69).

### **2016 DAE 175 - Subvention (350.000 euros) et convention avec la Fondation Simplon (FACE) et WEBFORCE3 dans le cadre de Paris Code.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Enfin, le dernier projet de délibération de la journée est le DAE 175 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec la Fondation Simplon et WEBFORCE3 dans le cadre de Paris Code.

La parole est à Mme Virginie DASPET, pour cinq minutes maximum.

**Mme Virginie DASPET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis évidemment particulièrement ravie de conclure cette journée de débat, comme vous j'imagine, avec ce très beau projet de délibération qu'est le DAE 175, un projet de délibération qui va nous permettre de commencer à agir concrètement pour la mise en œuvre du programme Paris Code, un programme dont nous aurons l'occasion de reparler très concrètement et très régulièrement d'ici la fin de cette mandature. De quoi s'agit-il ?

C'est un projet de délibération qui vous invite à autoriser la Ville de Paris à investir pour la création de quatre nouveaux lieux de formation, des lieux qui vont dispenser des formations parfois certifiantes, parfois qualifiantes, destinées prioritairement aux habitants des quartiers populaires. Aujourd'hui, il y a plusieurs arrondissements d'accueil : le 14e arrondissement et le 20e arrondissement. Je vais commencer par parler du 14e arrondissement. Une fois n'est pas coutume.

Avec l'arrivée de Simplon dans la rue Rémy Dumoncel - je crois que la Fondation y a déjà pris ses marques - et de WEBFORCE3 sur le site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul pour une opération qui va s'inscrire sur le moyen terme et qui, peut-être, ne sera que temporaire, mais je suis certaine que nous trouverons les solutions pour pérenniser leur installation sur ce site ou sur d'autres.

Je vais revenir un peu plus longuement sur le 20e arrondissement et sur l'arrivée de Simplon rue Serpollet, parce que je crois que c'est une opération qui concrétise plusieurs points et a le mérite d'associer les différents volets de ce que nous essayons de faire avec Paris Code.

Tout d'abord, pour ce qui est du concret, il y aura deux formations proposées.

Une formation certifiante, qui durera environ une année, qui sera plus particulièrement dédiée aux technologies du codage, qui va permettre à des personnes très éloignées de l'emploi, comme on le dit pudiquement, de trouver

une voie d'insertion, d'aboutir à un emploi en travaillant sur ces nouveaux métiers. Je n'entrerai pas dans les détails techniques, parce que ce serait assez terrible pour nous tous ce soir.

Une deuxième formation qui, elle, sera qualifiante, qui accueillera environ 25 jeunes, plutôt sur du Web développement. Ce sont aussi des métiers qui aujourd'hui sont porteurs d'emploi et d'insertion rapide.

Et enfin, nous aurons en sous-sol un FabLab qui devrait émerger, et puis également, et c'est aussi la dimension sociale de ce projet qui est intéressante, des ateliers qui vont œuvrer à l'inclusion des personnes du quartier, que ce soient les habitants de "Paris Habitat", qui ont eu l'amabilité, dirons-nous, de pratiquer un loyer assez bas pour permettre l'installation de Simplon, mais également les enfants des écoles du quartier, mais également les jeunes qui pourraient avoir envie de découvrir ces technologies, et plus largement, tous les habitants, les femmes isolées, puisque nous avons beaucoup de familles monoparentales dans ce quartier, qui souhaiteront s'y intéresser. Elles seront les bienvenues.

Alors, pourquoi tout ceci est exemplaire ? D'une part, parce que, pour cette dernière implantation, elle s'inscrit dans le G.P.R.U. porte de Bagnolet et porte de Montreuil. C'est une démonstration concrète également de ce que peut devenir et de ce qu'est d'ores et déjà l'Arc de l'innovation. Et puis, je crois aussi que cela nous donne l'occasion de parler de quelque chose qui est parfois abstrait justement pour les gens de ces quartiers, c'est l'économie réelle, un vocabulaire qui n'est pas toujours très bien compris, mais là, je pense qu'on est totalement dedans et que cela mérite d'être souligné.

Pourquoi ? Parce que tout simplement, aujourd'hui, avec ce volet de formation et d'insertion, on boucle un petit peu la boucle de ce qui est mené depuis plusieurs années par notre Ville, c'est-à-dire être à l'écoute aussi bien des grandes entreprises que des P.M.E. ou des T.P.E. que nous trouvons dans notre ville et qui recherchent aujourd'hui des salariés qui puissent répondre à des offres d'emploi sur ces métiers du digital, du multicanal, du multimédia, toute cette économie numérique qui est en train de se développer. Ce ne sont pas forcément des entreprises spécialisées, mais il y a des besoins maintenant dans toutes les entreprises. Et puis également parce que cette boucle couvre toutes ces entreprises innovantes, émergentes qu'on est en train d'accompagner dans nos incubateurs, et donc, c'est assez intéressant de voir comment on arrive à créer une forme d'écosystème autour de tout cela.

Comme je vois que le compteur remarque, et que je suis très près des 5 minutes, je voudrais juste prendre le temps de remercier tout particulièrement le cabinet de Jean-Louis MISSIKA, qui a été extrêmement présent, y compris sur le terrain, en relation bien sûr avec celui de Pauline VÉRON, et également la DAE, qui nous a permis de travailler très rapidement, en quelques mois, pour l'implantation de ces formations innovantes.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - On aurait pu vous écouter beaucoup plus longtemps sur le sujet.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Bien. Je voudrais remercier Virginie DASPET, notamment pour la compréhension fine qu'elle a de ce projet Paris Code. Ce projet Paris Code ne sera présenté dans son ensemble qu'à l'automne, parce qu'il a de multiples facettes. Je voudrais simplement dire qu'il repose sur une idée simple, et cette idée, c'est de créer une plateforme qui regroupe l'ensemble des structures de formation au codage, à l'informatique, parce que nous avons besoin de 3.000 à 4.000 développeurs-codeurs par an d'ici 2020 et que la Ville de Paris s'est fixée pour objectif d'aider à la formation de ces jeunes et à la reconversion de ces moins jeunes, tout simplement parce qu'il y a des besoins des entreprises du secteur numérique et que toutes les T.P.E. et les P.M.E. sont impactées par la numérisation de leur métier.

Pour bien comprendre le point dont nous partons, je vais vous donner les chiffres de 2013 concernant le diagnostic du quartier porte de Montreuil - porte de Bagnolet, qui donnent une idée de l'ampleur du chômage et du décrochage scolaire. Chômage : 41 % de demandeurs d'emploi longue durée ; décrochage scolaire, taux de réussite au brevet des collèges : 58 %. C'est cette réalité-là à laquelle nous sommes confrontés, et nous devons être capables de trouver des modalités de formation, de ré-accrochage de formation pour ces jeunes, de façon à ce qu'ils soient susceptibles d'avoir un emploi. Et pour cet emploi, bien sûr, nous visons le secteur du numérique, parce que c'est un secteur où il y a un déficit de salariés compétents pour répondre à ces besoins.

Ce projet de délibération est donc un premier jalon. Nous étions forcés de faire ce projet de délibération avant de présenter l'ensemble du programme, pour pouvoir donner les moyens techniques à WEBFORCE3 et à Simplon de s'implanter, mais bien évidemment, nous aurons l'occasion de reparler de ce projet "Paris Code" dans cette enceinte, et c'est pour ça que j'arrêterai là.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 175.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DAE 175).

Je vous en remercie.

Nous achevons là cette première journée du Conseil de Paris.

Nous reprendrons demain matin à 9 heures par les travaux de la 6e Commission.

Je vous souhaite une excellente soirée.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 29 mars 2016 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le mercredi 30 mars 2016 à neuf heures, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).*

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Chers collègues, bonjour.

### **Compte rendu de la 6e Commission.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Conformément à notre règlement intérieur, je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, présidente de notre 6e Commission.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de cette Commission, lorsque Mme LEMARDELEY a présenté ses projets de délibération, elle a particulièrement porté attention à la subvention du DAE 35 de 428.000 euros à 34 associations, et au conventionnement avec 7 associations dans le cas de l'appel à projets associatifs, Initiative étudiante à Paris.

Et sur le DFPE 1 G, une dotation de 128.000 euros et un conventionnement pour le fonctionnement du centre de la planification de la Fondation santé des étudiants de France.

Ce sont les deux projets de délibération majeurs de cette Commission concernant sa délégation.

Avant l'examen des projets de délibération, Mme CORDEBARD a fait le point sur les demandes exprimées lors de la dernière Commission, notamment sur les travaux effectués dans les collèges, un document a été transmis aux membres de la Commission, qui permet d'avoir une vue d'ensemble de ces travaux qui font l'objet de délibérations du Conseil, au fil de l'eau.

Egalement, un point a été fait sur la sécurisation des écoles situées dans le périmètre du Parc des Princes lors de l'Euro 2016 et sur la carte scolaire, notamment la mise en place des classes à horaires aménagés à la rentrée 2016.

Le débat a porté sur le projet de délibération concernant le transfert aller-retour en véhicules collectifs propres pour des élèves de la maternelle Fessart vers l'école Pelleport qui les accueille, et sur une subvention à l'Office pour la formation des animateurs du centre de vacances et de loisirs du 5e arrondissement.

Cinq vœux non rattachés ont été déposés. Les vœux suivants ont été présentés.

Celui du groupe SOCA concernant la révision de la carte scolaire par l'Académie de Paris ; les vœux du groupe les Républicains, un vœu traditionnel sur les C.I.O. et un vœu sur l'apprentissage du portugais dans le cadre de la politique périscolaire de la Ville de Paris.

Et un vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux conséquences de la réforme du collège pour les élèves parisiens, notamment la suppression des classes bi langues européennes et orientales.



Ces vœux ont permis des échanges sur l'enseignement des langues en primaire.

Sur les questions diverses, une demande a porté sur des précisions sur le dispositif "Plus de maîtres que de classes", et sur un autre dispositif sur la refondation : la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, qui se heurtent parfois à des difficultés d'implantations diverses.

Voilà le compte rendu succinct de notre Commission.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci bien.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une révision de la carte scolaire.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux moyens des écoles parisiennes.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés ; les vœux n<sup>os</sup> 46, 47 et 47 bis ont trait à un grand classique de notre Conseil, la révision de la carte scolaire et des moyens des écoles parisiennes, et c'est Marinette BACHE qui a la parole.

**Mme Marinette BACHE**. - Je vais défendre ce vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement.

D'une part, nous sommes bien conscients de la diminution du nombre d'élèves sur Paris, moins 2.000 élèves inscrit.

D'autre part, l'Académie a renforcé les effectifs de ses brigades de remplacement d'une trentaine de postes. Nous approuvons cela bien sûr, car cela participe de la continuité du service public d'enseignement et ces deux faits nous engageraient plutôt à augurer d'une bonne rentrée à Paris.

Mais c'est gâché par une décision abrupte de fermeture de classes non concertée ni avec les élus, ni avec l'équipe enseignante, ni avec les parents.

A l'annonce de la nouvelle carte scolaire, une mobilisation s'est créée contre les mesures qu'elle implique. Cette mobilisation est forte, surtout quand les mesures ne sont pas justifiables. C'est le cas des quatre exemples qui vous sont ici présentés pour lesquels la municipalité du 20<sup>e</sup> soutient parents et enseignants.

Ces fermetures sont contestables, soit parce que les effectifs atteignent presque le seuil de non-fermeture, moins 3 par exemple pour le 293, rue des Pyrénées, ou même parfois l'atteignent et le dépassent, c'est le cas de la rue du Clos. Soit parce que ces fermetures touchent des écoles particulièrement en difficulté, la rue du Clos encore, ou la rue Mouraud, et dans une moindre mesure, la rue de la Mare.

Au-delà de ces mesures, il y a un vrai problème de méthode et d'accompagnement des équipes pédagogiques.

Par exemple, rue Mouraud, la fermeture est compensée par un poste "Plus de maîtres que de classes" et pourtant ni l'équipe enseignante, ni les parents n'acceptent la décision. Même problème concernant la question des très petites sections et c'est l'exemple de la rue Le Vau.

Raisons multiples donc, vous le voyez, pour lesquelles je vous appelle à soutenir ce vœu présenté par le groupe SOCA et voté à l'unanimité du 20<sup>e</sup>.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En l'absence de Danielle SIMONNET, Madame CORDEBARD, vous avez la parole.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Marinette BACHE.

En effet, comme chaque année à cette période, le Conseil départemental de l'Education nationale, C.D.E.N., a examiné les mesures de cartes scolaires proposées par l'Académie pour la prochaine rentrée.

Quelques éléments de contexte que vous avez en partie évoqués. D'abord, en effet, nous attendons 2.000 élèves en moins à la rentrée prochaine, et dans le même temps, le Ministère de l'Education nationale a proposé de maintenir la dotation de postes pour l'Académie de Paris. Cela nous permet donc d'envisager la rentrée prochaine dans des conditions plus favorables que l'année passée, même s'il reste à ce jour, et vous l'avez dit, plusieurs points de vigilance dans les arrondissements.

Ainsi, il sera créé 17 dispositifs "Plus de maîtres que de classes", qui bénéficieront aux écoles en éducation prioritaire.

En revanche, la création de 5 classes de très petite section, qui est évidemment une bonne nouvelle, est pour autant une nouvelle très clairement insuffisante. L'arrivée d'un nouveau DASEN pour le premier degré, qui souhaite s'impliquer fortement sur ce sujet, permettra, il le faut, et je pense que ce sera possible dans l'avenir, d'engager une dynamique nouvelle, une dynamique complètement refondée sur ces dispositifs, tant le retard de Paris est grand en la matière.

Le renforcement de la brigade de remplacement, 30 postes supplémentaires, est évidemment le bienvenu et permettra, je l'espère, de pallier de trop nombreuses difficultés de remplacement que nous connaissons en ce moment dans les écoles.

Mais en effet, même si la situation est plus favorable, nous devons rester vigilants, je vous rejoins, sur la réalité des effectifs dans les classes et de façon plus générale, à ce que les écoles en éducation prioritaire bénéficient des moyens favorisant la réussite éducative, et à ce que les moyens soient, si besoin, renforcés comme vous le soulignez, notamment dans le 20e et dans d'autres arrondissements.

La réunion des instances prévue en juin permettra, je l'espère, et il le faudra, d'évoquer les ajustements nécessaires aux mesures prises en février.

Voilà ce que je vous propose de porter en votre nom, pour l'ensemble de Paris, en vous demandant de bien vouloir retirer vos deux vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Un seul, puisqu'un seul a été présenté.

Marinette BACHE, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Marinette BACHE**. - Oui.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 47 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 65).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au maintien du Centre d'information et d'orientation 7/15 (15e).**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 48 et n° 48 bis, déposés par le groupe les Républicains et l'Exécutif, sont relatifs au maintien du Centre d'information et d'orientation 7/15, dans le 15e.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS, pour deux minutes.

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

En accord avec le Rectorat, la Mairie de Paris a décidé de réduire le nombre d'implantations de C.I.O. et de les redéployer en supprimant quatre centres dont celui du 15e arrondissement.

Les élèves fréquentant le C.I.O. du 15e, situé 99, rue d'Alleray, devront donc se déplacer dans le 16e.

Cette décision est surprenante compte tenu de l'importance du public concerné du 15e arrondissement, du nombre de lycées professionnels dans cet arrondissement, et de la situation de centre très bien desservi par diverses lignes d'autobus et de métro.

Je vous rappelle que ce centre accueille, entre autres, de nombreux jeunes en situation de décrochage scolaire qui ont besoin de conseils et d'aide pour leur avenir professionnel.

En réalité, le centre du 15e arrondissement rue d'Alleray bénéficie d'une situation géographique tout à fait cohérente du fait de son positionnement central au regard de la population spécifique du 15e arrondissement. J'ajoute que ce bâtiment a été conçu spécifiquement pour prendre en compte le public scolaire et adulte, et est parfaitement sécurisé.

La disparition du C.I.O. du 14e et du 15e arrondissement laissera un vide dans le sud parisien. Nous avons besoin, dans le 15e arrondissement, de ce centre d'information et d'orientation parce que nous travaillons directement en liaison avec le Pôle Emploi, les établissements scolaires du 15e arrondissement et les partenaires de la protection judiciaire de la jeunesse.

Considérant donc les difficultés inhérentes au transfert de ce centre, notamment du fait de la fermeture de celui du 14e arrondissement également, il nous semble important de maintenir dans le 15e arrondissement ce C.I.O.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Mes chers collègues.

Qu'un Conseil de Paris ne se déroule sans que nous évoquions les C.I.O. me semble donc inenvisageable pour le moment.

J'avoue que sur le sujet, je préfère les interventions de Danielle SIMONNET. Je vous avoue également que je suis confrontée à une difficulté : que vous dire de nouveau sur le sujet qui n'ait déjà été abordé lors des Conseils précédents.

Dans le cadre du transfert des 11 C.I.O. départementaux, la Ville a proposé la gratuité de l'occupation des locaux municipaux que ces C.I.O. occupaient précédemment.

Je rappelle ensuite que l'Académie de Paris a maintenu le nombre de postes de conseillers d'orientation pour l'année scolaire à venir. Ce maintien était essentiel. Il doit permettre la continuité du service public d'orientation à destination des jeunes Parisiens. C'est ce que nous demandons avec force au Ministère de l'Education nationale.

Il appartient, bien sûr, à l'Etat d'assurer les conditions d'exercice de ce service public. L'une de ces conditions est bien un maillage territorial de l'offre d'informations en matière d'orientation scolaire sur le territoire parisien, disponible pour chaque jeune ayant besoin de ce service.

Ma conviction est, par ailleurs, qu'il est tout à fait pertinent que les conseillers d'orientation puissent aller davantage à la rencontre des élèves dans leur établissement pour être plus efficaces.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade, en vous proposant de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif, et peut-être de n'en reparler que dans deux Conseils - mais c'est votre choix - faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur COURTOIS, le maintenez-vous ?

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Oui, Monsieur le Maire. On le maintient.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 66).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'apprentissage du portugais dans le cadre de la politique périscolaire.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Les vœux référencés n<sup>os</sup> 49 et 49 bis, déposés par le groupe les Républicains et l'Exécutif, sont relatifs à l'apprentissage du portugais dans le cadre de la politique périscolaire.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, l'A.R.E. est en place à Paris depuis la rentrée 2013, ainsi que le projet éducatif territorial.

Dans le cadre des animations périscolaires, il y a de très nombreux ateliers qui sont organisés et consacrés à la découverte et l'initiation de l'anglais, de l'espagnol, du chinois, du russe, du japonais, de l'allemand, de la culture persane, swahilie et indienne.

Nous proposons, par ce vœu, d'y ajouter l'apprentissage de la langue portugaise.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Mes chers collègues, merci d'abord de montrer à quel point les langues sont présentes dans l'A.R.E., à quel point l'A.R.E. contribue à la sensibilisation des petits Parisiens aux langues vivantes. Chacun en conviendra ici : la diversité linguistique est une richesse. Il serait dommage que, dans la ville-monde qu'est Paris, les élèves parisiens ne puissent en bénéficier.

Voilà pourquoi la découverte, non seulement des langues, mais aussi des cultures étrangères, est l'une des composantes de l'activité périscolaire - vous l'avez dit, Monsieur le Maire - sur l'ensemble des temps, qu'il s'agisse de l'interclasse, des ateliers du mardi et du vendredi, du goûter et des centres de loisirs.

Je rappelle également la création du dispositif des "classes DUO" qui permet, par le biais des outils numériques, des échanges à distance entre des classes parisiennes et celles des villes étrangères sur temps scolaire et périscolaire. Il s'agit d'un dispositif qui se déploie progressivement et que je veux encore amplifier.

Je ne vais pas lister les langues que les élèves parisiens peuvent découvrir à cette occasion - vous l'avez fait en partie dans votre vœu - mais je ne veux pas non plus opposer une langue à une autre. Le portugais est déjà naturellement très présent. Je souhaite que nous portions l'effort sur toutes ces langues, et pas seulement sur le portugais, bien entendu.

Voilà pourquoi je vous propose de nous retrouver autour du vœu de l'Exécutif, de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable à son adoption.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LEGARET, maintenez-vous le portugais ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Il est maintenu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 67).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au devenir des sections européennes et orientales des établissements parisiens.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 50, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif au devenir des sections européennes et orientales des établissements parisiens.

C'est Béatrice LECOUTURIER qui nous en parle, pour deux minutes.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu découle de la réforme des collèges qui doit s'appliquer lors de la prochaine rentrée scolaire et qui suscite encore de nombreuses interrogations, tant au niveau des professeurs qu'à celui des parents d'élèves. Je pense notamment à la suppression des classes européennes et bi-langues clouées au pilori de l'élitisme.

Pour faire tomber un tabou concernant ces classes qui ne seraient fréquentées que par des enfants issus de milieux sociaux favorisés, je souhaiterais rappeler qu'à Paris, ce sont 31 collèges classés en REP et REP+ qui offrent la possibilité aux élèves de quartiers défavorisés de suivre ces filières d'excellence que sont les classes européennes et bi-langues.

Même le rapport de l'Ecole d'économie de Paris nuance fortement ce procès en élitisme de ces classes bi-langues, classes qui s'adressent davantage aux bons élèves motivés qu'aux élèves bien nés.

Face à ce très fort mécontentement engendré par l'abandon des classes bi-langues, une mesure dérogatoire a été mise en place laissant les recteurs d'Académie seuls décisionnaires du maintien ou de l'abandon de ces classes, créant, de ce fait, une forte inégalité territoriale.

Ce nouveau dispositif concerne les enfants d'écoles élémentaires entrant au collège à la rentrée prochaine et qui ont appris, durant leur scolarité, une autre langue que l'anglais.

A Paris, le Recteur d'académie a, semble-t-il, choisi de maintenir ces classes bi-langues à travers cette mesure dérogatoire. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous souhaitons que le Recteur d'académie puisse nous éclairer précisément sur le devenir des 176 sections européennes et orientales des établissements parisiens, qu'il puisse nous apporter la certitude du maintien de l'ensemble des classes bi-langues "nouvelle version" à Paris et, enfin, qu'il puisse nous présenter une cartographie détaillée des langues enseignées à l'école primaire autres que l'anglais.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Mes chers collègues, chère Madame LECOUTURIER.

J'entends vos questions au Recteur. Nous avons déjà eu un débat au sein de cette Assemblée sur ce sujet qui n'est pas de notre compétence. Je peux regretter, puisque vous me demandez mon avis et celui de l'Exécutif, que dans votre vœu vous ne reveniez pas sur les raisons qui amènent le Ministère à proposer cette réforme du collège.

Aussi, je vous le demande à nouveau. Devons-nous nous satisfaire des 150.000 élèves qui sortent chaque année du système scolaire sans diplôme et qui alimentent les statistiques du chômage des jeunes ? Devons-nous rester immobiles face à cette spirale de l'échec ? Je ne crois pas.

Devons-nous généraliser les expérimentations qui se sont montrées efficaces quand on sait que le modèle actuel ne fonctionne pas aussi bien qu'il le devrait ? J'en suis convaincue.

L'enjeu de cette réforme est bien que tous les moyens alloués aux établissements à travers leur dotation horaire globale bénéficient à tous les élèves et ne soient plus réservés en moyenne à 13 % d'entre eux, comme c'est le cas aujourd'hui. Offrir les mêmes enseignements à tous les élèves pour les tirer vers le haut est bien le signe d'un projet profondément républicain.

Sur la question de l'enseignement des langues étrangères, la très grande majorité des bi-langues de continuité seront maintenues. Cela signifie que les élèves qui auront appris une autre langue étrangère que l'anglais en école élémentaire, pourront continuer cet apprentissage au collège. Ce maintien des bi-langues de continuité permet d'encourager le développement de l'apprentissage d'autres langues que l'anglais, à l'école élémentaire notamment.

Par ailleurs, vous le savez, une attention particulière sera portée au réseau d'éducation prioritaire, en déployant une offre linguistique diversifiée dès le premier degré.

Enfin - et vous n'y faites pas référence dans votre vœu - tous les élèves apprendront une seconde langue dès la 5e. J'insiste sur le fait que cette mesure s'adresse à tous les élèves. La Ville n'est pas le pilote de la réforme mais il me semble qu'offrir les mêmes chances à tous les élèves, grâce à l'aide personnalisée en direction des élèves en difficulté, va dans le bon sens.

Vous m'avez demandé mon avis, vous l'avez compris, je suis en profond désaccord avec vous et j'émettrai un avis défavorable à l'adoption de ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **Compte rendu de la 7e Commission.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, directement aux travaux de la 7e Commission et, s'il veut bien se concentrer un peu, je vais donner la parole à son président, M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre dernière Commission, nous avons examiné 40 projets de délibération à l'ordre du jour, présentés pour la plupart par Pauline VÉRON et par Patrick KLUGMAN. Concernant les vœux et amendements, il y en avait deux qui concernaient la modification de la charte du budget participatif : le premier, présenté par Jean-Didier BERTHAULT pour les Républicains, et le deuxième, UDI-MODEM.

Concernant les vœux, il y en avait un présenté par moi-même, porté par notre groupe et rattaché au même projet de délibération, relatif au renforcement du budget participatif.

Concernant en revanche les vœux présentés par le groupe Ecologiste de Paris, Jacques BOUTAULT a présenté le premier rattaché au projet de délibération DGRI 15 - DDCT, relatif à la mobilisation des femmes syriennes réfugiées à Paris en faveur du rôle des femmes dans la promotion des libertés et du développement de la démocratie en Syrie. Jacques BOUTAULT a aussi présenté le deuxième, sur Paris "ville refuge". Les deux ont bien évidemment reçu une réponse de Patrick KLUGMAN.

A noter aussi la présentation par Pauline VÉRON de la réforme des attributions des logos associatifs, réforme qui permettra certainement de répondre de manière plus efficace aux demandes toujours assez importantes de locaux de la part des associations parisiennes.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans la future Zone Touristique Internationale.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 52, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à la sécurité dans la future zone touristique internationale.

Je donne la parole à M. LEGARET et je cède la place à Mme la Maire.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, il s'agit d'un vœu relatif à la sécurité aux abords des enseignes de la future zone touristique internationale.

Vous savez que le quartier des grands magasins attire 45 millions de visiteurs par an. Ce quartier des grands magasins fait désormais partie intégrante de la future zone touristique internationale, qui va de la gare Saint-Lazare au boulevard de la Madeleine jusqu'à l'îlot Drouot.

Avec l'application du plan Vigipirate à son niveau le plus élevé, ce site est naturellement un des sites sensibles au même titre que les salles de spectacle ou les stades. C'est la raison pour laquelle la mairie du 9e arrondissement a déjà déposé un vœu relatif aux agents de sécurité privés, et vous savez que le quartier des grands magasins bénéficie depuis le mois d'octobre 2015 d'un groupement spécialisé de terrain, de 15 policiers comme ce qui avait été fait aux Champs-Élysées et aux Halles. Par ailleurs, des patrouilles de militaires couvrent quasiment l'ensemble du secteur de la zone touristique internationale.

Mais depuis plusieurs années, il y a beaucoup de faits de délinquance, notamment des vols à la tire ou des escroqueries à la fausse pétition dans tous les quartiers touristiques, et dans celui-là comme d'autres, du côté du boulevard Haussmann notamment.

Pour toutes ces raisons, Delphine BÜRKLI, Jean-Baptiste de FROMENT, Gysie BLOCH et les élus de notre groupe émettent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de police interviennent auprès du Gouvernement dans le cadre de la réflexion sur la protection des sites sensibles Parisiens afin d'y intégrer les futures Z.T.I., qu'ils défendent auprès du Gouvernement la possibilité que les agents de sécurité privés non armés soient autorisés à se déployer dans ce périmètre et qu'ils mettent à disposition leur expertise technique et juridique afin d'encourager l'acquisition de caméras de vidéo-protection dédiées à la sécurisation des abords des enseignes situées dans les Z.T.I. et financées par elles dans le cadre des normes et règles fixées par l'autorité publique et sous sa supervision.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire, cher Jean-François LEGARET, évidemment la question de la sécurisation des zones touristiques est un point essentiel, d'ailleurs que ces zones touristiques soient définies ou non par ces fameuses Z.T.I. dont on pourrait parfois discuter du caractère réellement touristique mais je crois que nous avons déjà eu ce débat dans cette Assemblée.

Sur le sujet, et notamment suite aux différentes alertes qui avaient été lancées par de grands établissements culturels et touristiques de la capitale - je pense notamment au musée du Louvre après les malheureux événements de 2012 -, l'Etat et la Ville ont pris leurs responsabilités en mettant en œuvre un plan de sécurité des touristes que Colombe BROSSEL, en lien avec la Préfecture de police, et moi-même avons l'honneur de coordonner.

Ce plan permet de concentrer des forces et des effectifs sur les 7 principaux secteurs fréquentés par les touristes, la butte Montmartre, les Champs-Élysées, le Champ-de-Mars, le Trocadéro, le musée du Louvre et le Palais-Royal, Notre-Dame, le Quartier latin, Saint-Germain et Châtelet, et enfin la zone que l'on appelle Opéra, zone qui inclut déjà, Monsieur LEGARET et Mme BÜRKLI qui n'est pas là, et Monsieur de FROMENT non plus, le secteur des grands magasins.

C'est donc 10 patrouilles qui sont mobilisées chaque jour pour les 7 zones, soit près de 29.000 policiers qui étaient déployés en 2015, et depuis la mise en œuvre de ce plan, c'est 20 % de forces de police supplémentaires sur ces lieux touristiques.

Par ailleurs, ces forces supplémentaires ont des résultats extrêmement concrets. Par exemple, pour les 4 premiers mois de 2015, les vols avec violence ont reculé de près de 25 %, les vols avec armes blanches de 58 %, les vols violents contre les femmes sur la voie publique de 24 %, les vols à la tire de 23 %, et j'en passe et des meilleures.

Par conséquent, c'est un effort qui est déjà mis en œuvre, ce qui rend ce vœu, me semble-t-il, nul et non avvenu, non pas nul et non avvenu complètement parce que le sujet, on l'a en tête, on l'a traité et que la sécurité des touristes fait partie des points fondamentaux de la qualité de l'accueil de Paris, y compris dans un contexte où le tourisme souffre évidemment à Paris comme chacun le sait, et nous aurons à cœur de le maintenir.

Cependant, considérer que l'ensemble des Z.T.I. devrait être considéré comme des zones touristiques, je ne sais pas encore ce que l'Observatoire des Z.T.I. nous dira de la réalité touristique de la place d'Italie par exemple, mais je vous propose que ce soit un sujet que nous traitions dans le cadre de l'observatoire des Z.T.I. et que nous nous tenions jusqu'alors au plan de sécurisation des touristes que nous menons conjointement avec la Préfecture de police.

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur MARTINS.

Je vais mettre aux voix ce vœu, avec un avis... Oui, vous voulez reprendre la parole ? Vous avez le droit.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, notre vœu s'adresse également à M. le Préfet de police.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai pas demandé à m'exprimer dans la mesure où les intervenants ont dit tout ce qui avait été engagé par le Préfet de police conjointement avec la Maire de Paris sur ces secteurs en particulier, touristiques et qui constituent une priorité bien évidemment d'action, de manière à toujours développer l'attractivité de notre capitale.

Je rappellerai simplement le groupe spécialisé de terrain que vous avez-vous-même d'ailleurs, Monsieur le Maire, évoqué, qui est spécialement dédié à cet espace Opéra-Hausmann. Le G.S.T. a quand même sur ce secteur Opéra-Hausmann, durant l'année 2015, procédé à 250 interpellations pour des ventes à la sauvette, des vols à la tire, etc., qui montre, qui illustre donc l'importance de son action au quotidien.

C'est aussi, dans le programme global élaboré avec la Mairie, 34 caméras de vidéo-protection qui, sur ce secteur, permettent de sécuriser l'ensemble de ce secteur.

Et vous avez évoqué la possibilité, l'hypothèse de l'intervention d'agents de sécurité sur la voie publique. C'est quelque chose qui est aujourd'hui possible par la loi. C'est quelque chose sur quoi nous sommes en train de travailler, réfléchir, mais bien évidemment, cela demande une appréciation globale qui tienne compte de tous les enjeux de la présence de ces agents de sécurité, armés ou non, sur la voie publique. Cela nécessite un minimum de réflexion et de précaution préalables.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

M. LEGARET est satisfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?



Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la signalisation de la pollution de l'air dans les équipements sportifs de plein air.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le vœu référencé n° 53, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à la signalisation de la pollution de l'air dans les équipements sportifs de plein air.

Monsieur François HAAB, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. François HAAB.** - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu assez simple, mais qui procède d'un fait : la pollution invisible est celle qui tue. Lorsqu'il y a un pic de microparticules et que l'on fait de l'exercice physique avec une hyperventilation, on augmente le taux d'infestation de ses poumons par les microparticules.

L'objet de ce vœu est finalement assez simple : c'est d'implanter une signalétique compréhensible par tout le monde dans les équipements sportifs pour indiquer le niveau de contamination de l'air par les microparticules ou autres polluants. Et le système que nous proposons procède de quelque chose que tous les Français connaissent, qui est le système par exemple des drapeaux sur les plages : quand la mer est dangereuse, on met un drapeau rouge : on sait qu'on ne doit pas se baigner ; quand la mer est moyennement dangereuse, on met un drapeau orange : on fait attention ; et quand la mer est calme, on met un drapeau vert : tout le monde peut en profiter.

Eh bien, il faudrait faire la même chose. Je pense que c'est une mesure à la fois de prévention sanitaire, mais aussi d'éducation, parce que je le redis : rendre cette pollution visible permettra à tous de prendre conscience du danger, et peut-être d'être un peu plus citoyens dans ce domaine.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur HAAB.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur HAAB, pour votre vœu.

Cette question de la conjonction de l'activité sportive et de la qualité de l'air est un peu l'une des injonctions paradoxales à laquelle nous devons faire face, c'est-à-dire à la fois inciter nos concitoyens à la pratique sportive pour leur santé et en même temps, faire attention à la qualité de l'air et à l'air qu'ils respirent pour leur santé également.

Il y a donc parfois, de notre part, des besoins de gérer ce genre de paradoxes, et c'est pourquoi on regarde votre vœu, Monsieur HAAB, avec beaucoup de bienveillance avec, peut-être, deux éléments particuliers, qui sont appuyés par ma collègue Célia BLAUJEL et Bernard JOMIER, l'adjoint à la santé : le droit à l'information sur la qualité de l'air est un droit qui va bien au-delà celui des usagers sportifs et progressivement, la politique qui est menée sur la qualité de l'air, qu'elle soit d'ailleurs à l'échelle parisienne ou à l'échelle métropolitaine, qui passe notamment par un soutien renouvelé à Airparif et avec un soutien d'autant plus important d'Airparif, doit nous permettre d'informer tous les citoyens sur la qualité de l'air et qu'ils puissent savoir en permanence toute la situation de l'air.

Deuxième sujet, Monsieur HAAB, mais je sais que vous y êtes attaché, et votre groupe aussi : le meilleur moyen de résoudre le problème, c'est avant tout de réduire les particules fines à Paris, et la politique que nous menons pour la sortie du diesel en fait partie intégrante et est avant tout la priorité pour la qualité de l'air et la santé de nos concitoyens.

Cependant, je partage avec vous les préventions et en tout cas les précautions et le devoir d'information que nous aurons pour les sportifs qui hyper-ventileraient ces jours de pics de pollution ou les jours où le seuil d'information est dépassé. C'est pourquoi je vous propose d'amender légèrement votre vœu, parce que je ne sais pas si à ce stade, on fera des drapeaux, je ne sais pas quelles seront les discussions avec les directions, y compris avec les représentants du personnel, du moyen le plus efficace et le plus, entre guillemets, en temps réel, d'effectuer cela, mais de remplacer "les drapeaux" par "un système de dispositifs d'information" sur les grands équipements sportifs municipaux, considérant qu'il s'agit majoritairement des terrains de plein air, un peu moins des terrains intérieurs.

Et sous réserve de cet amendement, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur HAAB, êtes-vous d'accord ? J'allais dire Docteur HAAB est d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 69).

## **2016 DDCT 25 - Modification de la charte du budget participatif.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au renforcement du budget participatif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 25 relatif à la modification de la charte du budget participatif, sur lequel les amendements n<sup>os</sup> 54 et 55, ainsi que le vœu référencé n° 56 ont été déposés.

Je donne la parole à la première oratrice, Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le succès du budget participatif parisien ne se dément pas. Il est devenu un véritable outil d'appropriation de la ville pour les Parisiennes et Parisiens, qui modèlent Paris à leur image, par petites touches.

Le groupe Communiste approuve le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui, qui permet plus de souplesse dans la délimitation de la part du budget participatif dans les arrondissements, et dans le soutien de la Mairie de Paris en faveur des projets proposés, notamment en direction des quartiers "politique de la ville".

La volonté de rééquilibrage des investissements en faveur des arrondissements populaires, chère à notre majorité, s'applique également dans ce dispositif, et nous nous en félicitons.

Le budget participatif s'inscrit dans une démarche politique plus grande : celle d'ouvrir le plus largement possible la vie de notre collectivité aux citoyennes et citoyens. C'est dans cette démarche que nous proposons, dans un vœu, des pistes de développement et d'amélioration pour le renforcer.

La première piste porte sur sa capacité d'interpellation. Le budget participatif est devenu un formidable levier d'innovation. Des projets citoyens fleurissent et embellissent notre ville, et participent à l'émergence du Paris de demain. Nous nous en félicitons. Mais il est également devenu un véritable vecteur d'interpellation citoyenne pour notre ville. De nombreux projets portent sur la rénovation et l'entretien des équipements publics.

Une nouvelle instance de dialogue entre nous, collectivité, et les citoyennes et citoyens a vu le jour. C'est une réelle avancée pour la démocratie à Paris, qu'il s'agit de prendre en compte et de renforcer. C'est tout l'enjeu de cette première proposition. Nous pensons que la rénovation et l'entretien des équipements de la Ville relèvent de ses compétences obligatoires et que leur financement doit être compris dans son budget d'investissement général.

Dans le même temps, nous ne voulons pas restreindre les propositions citoyennes. Aussi, nous proposons de reconnaître cette fonction d'interpellation, en reprenant dans le budget d'investissement général de la Ville de Paris les projets retenus qui relèvent de l'entretien et de la rénovation des locaux, par le biais d'un amendement citoyen. La voix des Parisiennes et des Parisiens serait directement intégrée dans le débat et la négociation du budget général de la Ville, et nous ouvrirons encore plus notre fonctionnement à la participation citoyenne.

Notre deuxième piste d'amélioration porte sur les moyens que notre Ville donne pour que toutes et tous puissent formuler des projets participatifs. Les efforts déployés par la Ville pour aider à cette formulation des projets est un véritable enjeu démocratique, notamment dans les quartiers populaires.

Accompagner les associations et les habitants à élaborer les projets dans les quartiers populaires, c'est faire en sorte que la construction de projets ne soit pas réservée aux seules personnes rompues à l'utilisation de la plateforme Internet. Le travail des directions en charge de la politique de la ville dans les arrondissements est exemplaire et nécessaire, et nous devons nous assurer que les agents des directions de la politique de la ville, dans les arrondissements, disposent bien de moyens suffisants pour les exercer dans de bonnes conditions.

Nous avons acté, lors du budget précédent, de flécher 30 % des investissements du budget participatif en direction des quartiers relevant de la politique de la ville.

Cette décision s'inscrit totalement dans notre volonté de rééquilibrage des investissements en faveur des arrondissements de l'est. C'est pourquoi nous proposons que les moyens alloués à la politique de la ville soient renforcés pour justement permettre, dans ces quartiers, des formulations citoyennes de projets au plus près des besoins de la population, dans des conditions optimales.

Malgré sa jeunesse, le budget participatif s'est imposé comme un outil primordial de la démocratie parisienne. Nous soumettons avec ce vœu, au Conseil de Paris, des pistes d'amélioration pour développer ce dispositif qui bénéficie d'un réel succès.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame PREMEL.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération propose de modifier la charte du budget participatif et cette modification porte donc sur les conditions de son financement.

Lors de la séance de décembre 2015, le Conseil de Paris a adopté un vœu qui visait, pour la seconde édition du budget participatif, à supprimer le plafond de 30 % de la dotation d'investissement d'intérêt local et à relever la participation de la Ville à 2 euros pour 1 euro. Le projet de délibération a pour objet de retranscrire dans la charte du budget participatif le contenu de ce vœu.

A nos yeux, cependant, alors que nous soutenons le principe non seulement du budget participatif, mais le principe de ce qui avait été énoncé dans le vœu dont je viens de parler, à nos yeux, cette retranscription n'est pas tout à fait satisfaisante.

En effet, si la suppression du plafond de 30 % est bien prévue par le texte, ce dont nous nous réjouissons, la modification proposée pour le mécanisme d'incitation financière de la Ville de Paris nous paraît ambiguë et pourrait aboutir assez rapidement à un retour en arrière.

En effet, alors que le texte actuel garantit un plancher de 1 euro pour 1 euro, on aurait pu espérer que le nouveau texte garantirait le nouveau plancher annoncé de 2 euros pour 1 euro. Ce n'est pas le cas, puisqu'il n'y a aucune référence à un montant minimum.

C'est la raison pour laquelle, afin de s'assurer du maintien de cette incitation financière à ce niveau très favorable de 2 euros pour 1 euro, nous déposons un amendement pour que ce soit inscrit dans la charte directement.

Ce n'est pas le seul point qui pose problème, selon nous, dans le projet de délibération. Nous proposons également de compléter le texte de la charte, en profitant de l'occasion qui nous est donnée, sur plusieurs points, notamment sur les règles du jeu qui doivent être précises, claires et équitables, plus qu'elles ne le sont dans les textes actuellement. Faute de quoi, elles risquent de donner lieu à contestation et à confusion.

Les points dont nous demandons la modification ne devraient pas poser de difficulté. Il s'agit souvent de valider une pratique qui a déjà été développée au cours des éditions précédentes et de garantir certains acquis.

Je pense, par exemple, au fait qu'il faut préciser que la Maire de Paris ou son représentant préside le Comité de pilotage du budget participatif, qu'il faut élargir à toutes les associations qui le demandent la communication des projets et pas seulement aux associations dites "citoyennes".

Nous proposons également de corriger la référence à une commission ad hoc qui est, en réalité, le Comité de pilotage visé par le préambule ; préciser que la Commission d'arrondissement ne comprend pas que les élus d'opposition, mais également, cela va de soi, les élus de la majorité qui ont été malencontreusement oubliés ;

préciser qui décide du nombre maximum de projets pour lesquels voteront les Parisiens : la Maire de Paris pour les projets parisiens, le Maire d'arrondissement pour les projets d'arrondissement ; rappeler la condition de résidence imposée pour le vote, c'est un point essentiel qui n'est pourtant évoqué nulle part et indiquer sans ambiguïté que le vote sur les projets se déroule en septembre de chaque année, afin d'éviter certaines variations possibles de calendrier.

Il y a d'autres points, mais que je n'ai pas le temps de développer. Je voudrais insister sur un aspect pour finir, pour rappeler - et je crois que des élus partagent cette conviction à d'autres bords de l'hémicycle, je pense aux élus Front de Gauche - qu'il faut insister sur le fait que les projets éligibles au budget participatif ne sauraient être des projets qui concernent les affaires scolaires, qui relèvent vraiment du cœur des missions de la Ville de Paris.

Le budget participatif ne peut pas servir de variable d'ajustement pour des travaux qui sont absolument indispensables et qui relèvent du service public d'éducation que la Ville doit aux habitants de Paris. Je voulais insister, pour terminer, sur ce dernier point, en espérant que les modifications de bon sens que nous proposons seront acceptées.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, évidemment, on ne peut être que favorable au souhait de rééquilibrer en faveur des quartiers populaires la démarche du budget dit "participatif" et d'augmenter de 30 % les moyens alloués aux quartiers "politique de la ville".

En effet, il faut bien comprendre que si, hélas, les politiques des gouvernements successifs en direction des quartiers "politique de la ville" finalement n'ont pas du tout atteint les objectifs affichés par les communications, puisqu'au lieu d'augmenter les moyens réellement dans ces quartiers pour leur permettre de devenir enfin des quartiers de droit commun, de fait, les baisses de dotations successives à l'encontre des collectivités ont aussi bien souvent dégradé les conditions de vie dans ces quartiers.

Notre action municipale doit donc être volontariste en direction des quartiers "politique de la ville". Evidemment, je voterai pour ce projet de délibération, mais je souhaite que ce soit de nouveau l'occasion d'une réflexion sur notre démarche de budget participatif. Je le regrette, prétendre afficher une démarche de budget participatif et la limiter à 5 % du budget d'investissement, je trouve que cela manquait totalement d'ambition démocratique.

Ensuite - et cela a été dit déjà plus d'une fois -, nous avons un véritable souci finalement de dévoiement de la démarche budget participatif quand on se retrouve avec certains investissements qui relèvent notamment "du droit commun" de la politique des investissements courants, notamment quand il s'agit d'effectuer des travaux dans des écoles qui devraient être faits hors démarche budget participatif.

Deuxièmement, je continue à considérer qu'il y a quand même une absurdité de vouloir toujours déconnecter budget d'investissement et budget de fonctionnement car un véritable investissement nécessite ensuite dans la durée des moyens de fonctionnement pour le faire fonctionner, tout simplement. Je trouve en cela une logique vraiment d'accompagnement de l'austérité que de vouloir toujours déconnecter les deux.

Je trouve que c'est une aberration qui révèle un manque de volonté de s'opposer au problème de départ auquel nous sommes confrontés, qui est celui des baisses de dotations de l'Etat et du refus que l'on empêche la politique municipale parisienne de pouvoir redéfinir avec les citoyens quelle ville nous souhaitons, pour qui nous la souhaitons et dans quelles conceptions nous la souhaitons.

J'en arrive justement à mon dernier point : la démarche du budget dit "participatif", pour l'instant, permet une réflexion sur des projets, mais bien souvent, hélas, elle met en compétition, elle met en concurrence des projets, elle met en compétition et en concurrence des catégories de population. Evidemment, ceux qui ont un capital culturel et qui ont plus de capacité à faire connaître leurs projets ont plus la possibilité d'espérer que leurs projets soient retenus.

Qu'est-ce que véritablement la démocratie ? Je ne vous ferais pas l'insulte de vous redire les citations magnifiques qu'il peut y avoir à ce sujet, mais la démocratie, c'est l'organisation de la confrontation du débat. Ce n'est pas simplement le vote par Internet où on clique et où on sponsorise, où on plébiscite des initiatives, c'est la confrontation du débat en fonction de choix structurants.

Est-ce qu'on veut une politique en faveur de l'équité ou en faveur de l'égalité ? Est-ce qu'on estime que la priorité doit être la lutte contre la grande exclusion et donc, tous les arrondissements doivent être concernés et,

quelque part, on estime que les arrondissements les plus favorisés doivent participer plus encore que les autres - pour faire un petit clin d'œil à notre débat d'hier ?

Cela, c'est un vrai débat sur le budget participatif qu'il serait intéressant d'avoir, même si, en l'occurrence, on se rend bien compte que c'est un débat sur les investissements qui concerne l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Pourquoi reléguer cela à 5 % qui seraient le "must", le plus ?

On est du coup dans une logique qui en appelle aux gadgets alors que si on était sur une démarche budget participatif sur le cœur de nos moyens, le cœur de la politique d'investissement que nous souhaitons engager dans une mandature, on impliquerait les citoyens et les citoyennes dans les vrais choix de la Capitale.

Donc, je voterai pour ce projet de délibération, mais je continue à considérer que dans cette démarche dans laquelle nous sommes engagés, au lieu d'élever le débat et la conscience de la nécessité de délibérer collectivement pour définir l'intérêt général, on encourage bien souvent le localisme, le gadget, la mise en compétition, la mise en concurrence, voire même parfois la dépolitisation, alors que le débat démocratique, le débat politique est un débat noble, qu'on ne doit pas confisquer pour les Parisiennes et des Parisiens.

Il y a suffisamment d'enjeux sociaux et écologiques majeurs devant nous pour faire en sorte que l'ensemble et l'intégralité du budget de la Ville et du Département soient soumis à débat et à confrontation démocratique avec l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. HAAB pour la présentation d'un amendement, l'amendement n° 55.

**M. François HAAB.** - Merci, Madame la Maire.

Si nous soutenons cette démarche de budget participatif, nous la soutiendrions avec encore plus d'enthousiasme si les deux amendements que nous proposons étaient retenus.

Le premier a été évoqué en partie par Jean-Baptiste de FROMENT, qui revient sur la notion d'abondement, vise à parvenir au moins à une notion d'équité de un euro pour un euro de participation de la mairie centrale, par rapport au budget qui serait décidé localement dans les mairies d'arrondissement, alors que ce point très précis a été supprimé.

Et deuxième partie, dans le fameux point 3 du premier paragraphe, c'est de rester dans une enveloppe budgétaire contrainte et, comme nous l'avions déjà signalé en décembre de l'année dernière, que ce budget participatif n'empiète pas sur le budget de fonctionnement de la mairie.

Si ces deux points étaient repris, nous aurions encore plus d'enthousiasme pour accompagner cette démarche.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour répondre à ce débat et répondre aux amendements proposés.

**Mme Pauline VÉRON,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions qui soulignent ce matin la pertinence de cette innovation démocratique majeure voulue par la Maire de Paris, et je crois que sur ce point nous sommes tous d'accord.

Effectivement, son succès se confirme. Nous avons eu plus de 3.100 propositions déposées cette année sur la plateforme au mois de février. 3.150 projets de bonne qualité, de meilleure qualité encore que l'année dernière, plus construits. Ce qui prouve que les Parisiens se saisissent encore mieux de ce budget participatif dans cette deuxième année de fonctionnement que par rapport à l'année dernière. Ils saisissent tout à fait maintenant comment et à quoi sert ce budget participatif et pour quels types de projets.

Comme je vous l'avais annoncé en décembre dernier, le budget participatif est encore dans un processus itératif, dont les modalités évoluent tous les ans pour le perfectionner.

Cette année, en 2016, vous avez ainsi relevé les évolutions positives.

C'est l'attribution d'une enveloppe de 30 millions d'euros dédiés aux habitants des quartiers populaires. D'ailleurs, grâce à la mobilisation et aux moyens qui ont été dégagés pour le permettre, 20 % des projets qui ont été déposés par les Parisiens se situent dans les quartiers populaires de Paris. Ce qui va permettre d'utiliser cette enveloppe spécifique pour les quartiers populaires. Puisque 30 millions d'euros pour des projets dans les quartiers populaires, si les Parisiens n'avaient pas déposé des projets situés dans les quartiers populaires, nous n'aurions pas pu les réaliser. Nous allons pouvoir effectivement affecter cette enveloppe de 30 millions d'euros pour ces projets déposés dans les quartiers populaires.

Deuxième innovation, 10 millions d'euros pour le nouveau budget participatif des écoles et des collèges, sur lequel nous avons beaucoup travaillé avec ma collègue Alexandra CORDEBARD et avec le Rectorat, et dont nous allons pouvoir maintenant déployer le dispositif. Dès la semaine prochaine, nous allons contacter les directeurs d'école et de collège pour mettre en œuvre ce dispositif.

Nouvelle innovation, une nouvelle phase dans l'élaboration des projets avec les ateliers de co-construction des projets qui vont démarrer aussi, là, dans les jours qui viennent. Nous avons déjà 200 ateliers programmés avec les Parisiens qui ont déposé des projets pour en discuter collectivement et pour avoir justement ce débat en présentiel.

Et notre volonté aussi de développer les budgets participatifs des arrondissements, avec une nouvelle formule d'abondement. Alors qu'en 2015, la mairie centrale abondait d'un euro chaque euro consacré par le maire d'arrondissement, ce sont désormais deux euros pour chaque euro. Et j'en profite pour saluer et remercier les vingt maires d'arrondissement qui se sont engagés à nouveau dans ce budget participatif.

C'est justement pour permettre cette nouvelle formule d'abondement qu'il nous est nécessaire de modifier la charte du budget participatif que nous avons votée en 2014. La charte parle désormais d'un mécanisme d'abondement sans le préciser, ce mécanisme ayant été voté par notre Assemblée en décembre dernier pour préciser que ce serait deux euros pour un euro.

Mais ma volonté était de ne pas préciser dans la charte cette année quel montant exactement d'abondement nous allons prévoir car, si l'année prochaine, nous voulons encore augmenter cet abondement, la charte nous permettra de le faire.

Il s'agit bien d'avoir plus de souplesse pour ce budget participatif, et non de revenir en arrière sur cet engagement de la Maire, d'abonder encore plus les budgets participatifs d'arrondissement et, de toute façon, cet abondement de deux euros a été voté au Conseil de Paris, donc nous ne pourrions pas revenir en arrière. A moins de le faire passer par un autre vote.

La charte du budget participatif, je le rappelle, est un document cadre, qui énonce les grands principes du budget participatif. Cette charte a été élaborée en concertation avec les groupes politiques du Conseil de Paris, avec les maires d'arrondissement, tous les maires d'arrondissement. Elle a d'ailleurs été votée à l'unanimité.

De cette concertation a notamment émergé la création d'un Comité de pilotage du budget participatif qui associe les maires d'arrondissement et les groupes politiques. Ce Comité de pilotage se réunit le 15 avril prochain et l'évolution de la charte doit donc respecter ce même processus de concertation collective.

Donc, je vous propose que l'ensemble des amendements et des propositions, que vous avez proposé dans ce Conseil de Paris, soit étudié dans le cadre du Comité de pilotage, qui est le lieu dans lequel nous devons discuter collectivement des propositions pour que tous les maires d'arrondissement, qui participent à ce budget participatif, puissent s'en saisir et donner leur point de vue.

Quant à la proposition du groupe Communiste - Front de Gauche, je tiens à préciser que les travaux d'urgence et d'entretien, ou de mise en sécurité ont toujours été exclus du budget participatif, car ce sont des budgets de fonctionnement.

Les travaux de rénovation ou d'amélioration des équipements de proximité proposés par les Parisiens peuvent être retenus dans le cadre du budget participatif. Il y a d'ailleurs de nombreux projets dans l'espace public, dans les équipements sportifs qui permettent d'améliorer déjà nos équipements sportifs ou dans l'espace public. Et pourquoi pas dans les écoles ? Il s'agit bien d'apporter un plus grâce à ce budget participatif.

Et je rappelle que les projets qui sont soumis au vote des Parisiens dans les arrondissements sont ceux qui ont été retenus par les maires d'arrondissement, dans le cadre de la commission ad hoc.

Si le maire du 16e arrondissement, par exemple, qui est le seul qui a retenu un projet de travaux dans les toilettes dans les écoles, a estimé dans le 16e arrondissement que cela relevait du budget participatif, c'est de sa

responsabilité. Dans les autres arrondissements, au niveau du budget participatif parisien, nous n'avons pas retenu ce type de projet parce que nous estimions justement que cela relevait de l'entretien et non du budget participatif.

C'est bien de la responsabilité des maires d'arrondissement d'établir la liste des projets qui sont ensuite soumis au vote des Parisiens.

Je proposerai au groupe Communiste - Front de Gauche de retirer ses propositions, ainsi qu'aux autres groupes, pour que nous en discutions collectivement le 15 avril prochain, et que nous continuions, dans l'état d'esprit qui est le nôtre depuis le début, d'améliorer encore ce budget participatif dont nous pensons tous que c'est une avancée démocratique pour notre Capitale.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame VÉRON, pour ces réponses. C'est un sujet majeur, ce budget participatif. C'est bien que l'on puisse avoir ces retours d'expérience qui nous permettent d'améliorer les choses.

Moi, je me réjouis : on est vraiment dans cette idée d'une démocratie continue, si je reprends la formule de Dominique ROUSSEAU, constitutionnaliste qui travaille sur ces sujets-là. On est dans cette démocratie continue qui fait qu'entre les élections, il y a des temps permanents, pas simplement de participation des habitants mais bien de contribution, de coopération à la production de nos services, de nos équipements. Je pense que c'est une façon encore plus élaborée, encore plus impliquée, de faire intervenir les habitants, les citoyens dans la décision publique.

Puis, je pense que cela forme aussi une culture de la chose publique. C'est important que chacune et chacun sache comment marche notre Ville, combien coûtent les équipements, qu'il y ait cette culture de gestion commune qui soit partagée et diffusée, et qui soit notamment également diffusée auprès des plus jeunes, des enfants. D'où l'importance de ce budget dans les écoles. Et aussi dans les quartiers populaires, parce que nous avons pu constater qu'il y avait une moindre participation des habitants des quartiers populaires au budget participatif.

C'est un correctif qu'avec Colombe BROSSEL, Pauline VÉRON et beaucoup d'autres élus ici et les maires d'arrondissement qui sont dans ces grands arrondissements populaires, nous avons voulu apporter.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 54 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition d'amendement n° 54 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 55 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition d'amendement n° 55 est repoussée.

Concernant le vœu n° 56 du groupe Communiste - Front de Gauche, le maintenez-vous, Monsieur BONNET-OULALDJ ? Il n'est pas maintenu. Je ne le mets pas au vote et vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 25).

## Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'extension du centre d'animation Montparnasse.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 57, relatif à l'extension du centre d'animation Montparnasse. C'est Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, pour le groupe SOCA, qui prend la parole.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Très rapidement, il s'agissait ici de porter devant le Conseil de Paris un souhait de l'équipe municipale du 14e arrondissement, qui bien évidemment se réjouit de l'implantation future sur la place Denfert-Rochereau du musée Jean Moulin et de la Libération, qui de ce fait, en 2019, pourra libérer des locaux mitoyens du centre d'animation Montparnasse, au-dessus de la gare Montparnasse.

Ce centre d'animation souffre de locaux très contraints, réduits, qui ne lui permettent pas d'avoir un projet permettant un développement et d'accueillir plus de Parisiens.

Ce centre d'animation accueille pourtant des usagers, des Parisiens des 14e, 6e et 15e arrondissements. Dans la perspective des projets de Montparnasse, de la libération des locaux du musée Jean Moulin, nous souhaitons demander à l'Exécutif de bien vouloir entamer une étude de faisabilité pour son agrandissement possible, futur, soit dans les locaux actuels du musée Jean Moulin, soit dans un périmètre très proche pour garder dans cette partie du Nord de l'arrondissement, un lieu d'accueil et d'activité pour la jeunesse.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais donner la parole à Mme Pauline VÉRON, mais le musée qui sera transféré dans le 14e arrondissement est dans le 15e arrondissement. Il faut qu'on regarde dans un périmètre, mais, Monsieur le Maire, on connaît notre arrondissement. Il est dans le 15e arrondissement, sauf à imaginer un centre commun 15e - 14e arrondissement, mais intégrons le fait qu'il est dans le 15e arrondissement. Montparnasse, c'est entre les deux arrondissements.

Pour faire gagner le musée Jean Moulin...

Pauline VÉRON ?

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire du 14e, chère Carine PETIT, mes chers collègues, le centre d'animation Montparnasse tient une place particulière dans notre réseau de centres d'animation, puisqu'il s'agit d'un centre présentant une importante offre d'activités scientifiques à destination des Parisiens, et notamment des jeunes.

De taille modeste, comme vous l'avez rappelé, il est situé sur la dalle Atlantique au-dessus de la gare Montparnasse, et souffre d'un manque de visibilité qu'une extension ou une relocalisation à terme pourrait aider à résoudre, effectivement.

Nous avons évoqué ce point ensemble il y a quelques mois, et je suis aujourd'hui prête à étudier l'opportunité d'une extension du centre d'animation Montparnasse à partir de 2016, quand il y aura le déménagement du musée. Il conviendra à la fois d'évaluer l'investissement nécessaire à cette extension et les coûts de fonctionnement supplémentaires qu'elle induira, avant de prendre toute décision bien sûr.

A terme, vous espérez que le centre puisse être relocalisé dans le cadre de la restructuration du secteur Montparnasse. Jean-Louis MISSIKA, mon collègue adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, a bien noté votre demande et la portera à vos côtés auprès des promoteurs du projet. Nous en discuterons également avec le maire du 15e arrondissement, pour que ce projet soit intégré et bénéficie à la fois aux enfants des 14e, 15e et 6e arrondissements éventuellement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous avons un peu de temps.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Vous auriez pu en parler avant !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur GOUJON, ne vous énervez pas, j'ai moi-même rectifié la chose en disant que c'est dans le 15e arrondissement. Par ailleurs, c'est un vœu du 14e arrondissement, ne vous énervez pas. C'est bon, on ne va pas vous voler, changer les frontières du 15 et du 14e. Allez, soyez tranquille sur ce point. Respirez, respirez...

Alors très bien, je mets aux voix le vœu n° 57, à moins que, Madame PETIT, vous acceptiez peut-être de retirer ce vœu compte tenu de la nécessité d'y travailler ?



**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Par ailleurs, j'ai bien précisé que le centre d'animation actuellement accueillait déjà des enfants, des Parisiens du 6<sup>e</sup>, du 15<sup>e</sup> et du 14<sup>e</sup> arrondissement. S'il s'étend sur le 15<sup>e</sup> arrondissement, je trouve que c'est très bien, les murs sont mitoyens. Je le précise quand même.

Et puis, cela n'avait pas empêché M. GOUJON à l'époque, de déposer un vœu sur l'arrivée du musée Jean Moulin place Denfert-Rochereau, qui le dérangeait.

J'accepte de le retirer à partir du moment où une étude de faisabilité est bien enclenchée par les services de la Ville, et que nous suivrons ensemble les choses, tout comme les terrains de tennis de la dalle Montparnasse sont à la fois utilisés par des associations du 14<sup>e</sup> et du 15<sup>e</sup> arrondissement. Tout va bien à partir du moment où le travail est engagé, et je pense qu'on ne s'y prend pas trop tard.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci, Madame PETIT.

Nous allons procéder de cette façon-là. En fait, vous savez, Paris est une et indivisible !

## **2016 DJS 152 - Modalités d'occupation et de gestion du domaine public dans le cadre de l'accueil à Paris du championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'U.E.F.A.**

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurisation de la Fan-zone du Champ-de-Mars pour l'Euro 2016.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous continuons et examinons le projet de délibération DJS 152 relatif aux modalités d'occupation et de gestion du domaine public dans le cadre de l'accueil à Paris du championnat d'Europe de foot organisé en 2016 par l'U.E.F.A., sur lequel le groupe UDI-MODEM a déposé le vœu référencé n° 58.

Je donne la parole à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Juste un mot sur le vœu précédent. C'est tout de même unique, sans précédent dans cette Assemblée, qu'un maire d'arrondissement propose une utilisation d'un bâtiment situé dans un arrondissement qui n'est pas le sien. Je ferme la parenthèse, mais j'aurais bien aimé être prévenu autrement que par un vœu en Conseil. Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, je pose solennellement une question : en toute conscience, en raison de la multiplication des attentats terroristes, meurtriers, et ô combien, de Paris et de Bruxelles, est-il raisonnable de maintenir la "fan-zone" du Champ de Mars et de mettre ainsi en danger d'une façon ou d'une autre, la vie de 100.000 supporters appelés à s'y rassembler chaque jour pendant un mois, jusqu'à fort tard le soir, au pied de la Tour Eiffel ?

Quelle tentation pour les terroristes de tout poil.

Il ne s'agit plus seulement de nuisances dans les quartiers alentours qui nous faisaient déjà vous interroger avec Rachida DATI, maire du 7<sup>e</sup>, sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver la tranquillité publique, la propreté, l'hygiène, la circulation et le stationnement.

Vous aviez d'ailleurs apporté des réponses qui ne nous avaient pas amené à remettre en cause cet événement, l'intérêt touristique et festif pouvant prendre le pas sur les intérêts locaux. Mais, là, il s'agit de prévenir le danger terroriste. Vous savez bien que le risque zéro n'existe pas, pas plus que la sécurité totale, même si vous prenez les mesures adéquates. Même si vous avez décidé de les renforcer - les palpations, les détecteurs d'objets métalliques, les caméras supplémentaires - pour un coût qui, d'ailleurs, risque de doubler ou tripler. Excusez du peu, selon le maire de Marseille.

Des failles subsistent.

D'abord, l'accès aux "fan zone" est libre, c'est-à-dire sans billet, ce qui rend difficile jusqu'à l'application de l'amendement que j'ai fait adopter au Parlement, étendant l'interdiction judiciaire de stade aux "fan zones", avec des allées et venues permanentes au cours de la journée selon les matchs et de longues files d'attente vulnérables à l'extérieur.

Ensuite, l'inquiétude provient du fait que ce n'est pas la police qui assurera la sécurité à l'intérieur de la zone, mais des vigiles privés. On parle de 350 à 400 agents pour le Champ-de-Mars. Or, je rappelle que le ratio habituel de sécurité est un agent pour 100 personnes, ce qui devrait faire normalement 900 agents minimum pour 90.000

spectateurs, soit trois fois plus. Le pire, c'est que, selon à Alain BAUER, le président du Conseil national des activités privées de sécurité - le C.N.A.P.S. - je le cite : "Les effectifs ne sont pas au rendez-vous".

Le Syndicat national des entreprises de sécurité, lui-même, tire la sonnette d'alarme... "Les entreprises de sécurité sont depuis les attentats de novembre à l'extrême limite de leurs possibilités. Avec l'Euro, ce sera à la limite de la rupture". Pire encore : les agents expérimentés nécessaires pour ce type de mission manquent. Sans compter, évidemment, d'éventuelles grèves comme celles des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris hier.

Il en va de même pour les associations de sécurité civile, débordées et elles aussi en nombre insuffisant au Champ-de-Mars.

Certaines villes disent vouloir renoncer à leur "fan zone", comme Saint-Denis. Saint-Etienne conditionne désormais la sienne à la prise en charge budgétaire des mesures de sécurité complémentaires par l'Etat, décidées après les attentats, ou par l'organisateur de la compétition. Un budget doublé ou triplé sera-t-il payé par la Ville, l'Etat, les organisateurs ?

Si nous sommes heureux et fiers - je tiens à le dire au nom de tous mes collègues - que la France ait été choisie pour accueillir ce grand événement sportif de l'Euro 2016, qu'il faut maintenir évidemment pour ne pas donner une victoire facile aux terroristes, je voudrais bien que l'on m'explique en quoi les "fan zone" sont indispensables à la tenue de cet événement, d'autant plus que les "fan zone" n'ont pas toujours existé au cours de l'histoire des compétitions de football.

Alors que, selon le Premier Ministre - je le rappelle - nous sommes en état de guerre, que le ministre de la Ville nous a appris récemment qu'il y avait une centaine de Molenbeek en France, peut-on maintenir de tels rassemblements de supporters qui ne sont pas - je le répète - consubstantiels à l'organisation de l'Euro 2016 ? Or, les stades sont ultra-sécurisés, comme le Stade de France, où vous avez vu qu'il est prévu, de surcroît, depuis hier soir, d'installer en plus une deuxième enceinte qui va entourer le stade de France de 4 mètres de haut comme de limiter les accès du stade à 4 au lieu de 20.

Les "fan zone" n'existaient pas auparavant. Chacun peut assister dans des établissements privés, chez soi, dans des bars, etc., sur un écran télé aux retransmissions des matchs, ou alors utiliser des enceintes mieux sécurisées.

Rachida DATI avait proposé, à l'époque, Charléty. Au moins, c'est plus sécurisable - si je peux dire - que des "fan zone" sur le Champ-de-Mars et sous la Tour Eiffel.

La moindre faille du dispositif - c'est ce qui est grave - peut conduire à un désastre. Il s'agit ni plus ni moins de contrôler près de 100.000 personnes pendant un mois, plusieurs fois par jour, dans un espace de 15 hectares libre d'accès car sans billet. Faut-il prendre un tel risque et, de surcroît, mobiliser autour du site des forces de police en nombre qui seraient plus utiles, évidemment, pour renforcer la sécurisation des stades, des sites sensibles ou des frontières ?

On sait bien que l'histoire du sport mondial a été marquée par des événements tragiques. Or, jamais la situation n'a été aussi dangereuse. Le gouvernement nous le répète tous les jours.

Interrogez-vous : avez-vous le droit de faire courir le moindre risque à des dizaines de milliers de milliers de supporters venus du monde entier pour soutenir leur équipe ? Ou êtes-vous en mesure de nous affirmer, Monsieur le Préfet de police, qu'ils ne courent aucun risque ? Quelle responsabilité serait la vôtre si, comme le redoute l'Association des amis du Champ-de-Mars, que je reçois en mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement, la "fan zone" devenait, je le cite - le mot est peut-être fort, mais c'est ainsi que s'exprime l'Association des amis du Champ-de-Mars - "dead zone" et que la fête se transformait en cauchemar ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Sergio TINTI.** - Merci, Madame la Maire.

Paris fait partie des villes hôtes de l'U.E.F.A. Euro 2016 qui se déroulera du 10 juin au 10 juillet prochain. Cet événement est la troisième plus importante manifestation sportive au monde : plus de 2 millions de personnes dans les stades, plus de 5 millions dans les "fan zone" et plus de 3 millions de touristes attendus dans toute la France pendant toute la période du championnat.

La question de la prévention des conduites à risque est primordiale. Bien sûr, la sécurité. Le contexte dans notre pays et en Europe appelle à une vigilance accrue et à un niveau de sécurité sans précédent. Nous savons que seront mises en place des palpations systématiques à l'entrée des stades et des "fan zone", et que des procédés de

vidéosurveillance et de détection des objets métalliques seront installés. Les forces du Ministère de l'Intérieur et les effectifs de sécurité travailleront ensemble.

Le déroulement de l'avant-match du Stade de France, hier soir, a montré des capacités à gérer des manifestations de ce niveau. Nous pensons que si l'on affirme que le terrorisme ne doit pas avoir la part belle par rapport aux citoyens, maintenir les "fan zone" est, à notre avis, la manière la meilleure pour répondre à ce que l'on dit depuis toujours : "Paris reste debout malgré le terrorisme".

Toutefois, sans concurrence aucune, la prévention des conduites à risque ne doit pas être envisagée sous le seul angle sécuritaire. Elle se doit également d'être sanitaire et comportementale. C'est le sens du guide récemment publié à l'initiative du délégué interministériel aux grands événements sportifs concernant la mise en place d'un dispositif adapté de prévention et de réduction des risques.

Nous avons proposé un vœu, dès novembre 2014, sur la nécessité d'une action de prévention la plus complète possible. Ce vœu, chers collègues, nous l'avons adopté à l'unanimité. Nous saluons le travail initié depuis avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis dans le cadre de la mission métropolitaine de prévention et de conduites à risque. Nous espérons qu'elle sera associée aux missions de prévention avant, pendant et après la compétition.

N'oublions pas qu'avant d'être un événement potentiellement menacé, l'Euro 2016 est un événement festif. Il faut se saisir de cela pour sensibiliser la population au danger de la consommation excessive d'alcool, à la dangerosité des substances psychotropes et mener une campagne de sécurité routière. Nous devons continuer d'agir contre le recours à la prostitution, que l'on sait fréquente autour de ces événements, et alerter sur la recrudescence des transmissions d'infections sexuelles, particulièrement chez les jeunes adultes.

Une large action de prévention pendant l'Euro 2016 sur ces différents sujets permettra de toucher un public très large, composante indispensable à son efficacité.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous voterons ce projet de délibération. Nous serons attentifs à la mise en place d'espaces de prévention, à la constitution d'équipes itinérantes et à la diffusion de messages préventifs, car ceux-ci participent à la politique d'accueil du public sur un événement tel que l'Euro de football.

Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Sergio TINTI.

La parole est à M. POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais juste faire trois remarques.

La première : je sais bien que la "fan zone" est prévue dans les accords entre l'U.E.F.A. et les villes qui accueillent, mais franchement, je trouve que dans cette ville - et pourtant je suis élu depuis longtemps - il y a une dérive de plus en plus autoritaire. On l'a vu hier pour le 16e arrondissement, on le voit sur cette affaire de "fan zone". Les décisions sont prises sans concertation. Les mairies d'arrondissement de l'opposition disparaissent, elles n'existent plus. Franchement, je vous assure, Madame la Maire, alors que vous avez des côtés très sympathiques quelquefois, votre gestion centrale n'est plus acceptable. C'est vraiment un gros problème. Première remarque.

Deuxième remarque : vous avez confié à Lagardère la gestion de cette "fan zone". Déjà, à l'époque, on lui avait confié le Racing, ce qui m'avait surpris. A l'époque, le Racing, qui est une association de gens riches, finançait les 25 ou 30 associations sportives où il y avait plus de 10.000 jeunes qui faisaient des choses. Tout cela a disparu. Là, vous continuez à donner à vos amis les choses pour des prix qui semblent un peu dérisoires.

Je voulais faire une remarque, Madame la Maire, et m'interroger. Peut-être la Chambre régionale des comptes devrait s'interroger. On voit un peu trop souvent les mêmes entreprises qui travaillent pour la Ville.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur POZZO di BORGO, quand vous dites : "Vos amis", vous savez qu'il y avait eu une jurisprudence précédente où un président de groupe de l'opposition avait été jugé pour diffamation.

Calmez-vous un peu !

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Je m'interroge de voir souvent - Madame la Maire, vous permettez - de voir souvent les mêmes entreprises qui travaillent pour la Ville, pour la COP 21, pour l'Elysée, pour le parti socialiste. J'aimerais bien qu'un jour on s'interroge.

Troisième élément, Madame la Maire, vous avez...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je prends note de ce propos qui est inscrit à notre procès-verbal et nous verrons les suites que nous pouvons y consacrer.

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Et j'ai des preuves. Madame la Maire, je m'interroge. D'accord ? Je m'interroge.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, ce n'est pas une interrogation.

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Je m'interroge.

Troisième élément... Tout cela ne vous fait pas plaisir. Troisième élément, vous ne voulez pas faire une police municipale vraiment entière et là, sur l'affaire de la "fan zone", vous privatisez. Hier, au Stade de France, c'est le docteur HAAB qui était là-bas et qui m'a dit que si la police avait vraiment géré de façon parfaite cette affaire du Stade de France, si nous avions une police municipale, nous aurions pu réellement accompagner les efforts de la police.

Or, qu'est-ce qu'on fait ? On privatise et on va recruter 6.000 personnes en 3 mois. C'est vraiment une interrogation que nous avons. C'est la raison pour laquelle je laisse la place à mon collègue Eric HÉLARD, qui va vous interroger sur ce point.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous reprendrons tout cela et y apporterons les réponses par les voies de droit qui seront ouvertes.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, je ne répondrai pas aux propos de M. POZZO di BORGIO qui, évidemment, ne méritent aucune réponse compte tenu de leur teneur.

Je voudrais en revanche revenir au sujet qui nous concerne ce matin directement avec à la fois l'organisation de l'Euro 2016 et la création de deux événements dont je vais parler plus précisément.

Je voudrais quand même rappeler que le 28 mai 2010, la France a été désignée pays d'accueil du Championnat d'Europe de football, organisé par l'UEFA et Paris comme l'une des 10 villes hôtes. En novembre 2014, nous avons approuvé la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement municipal de ce grand événement sportif, et nous voici aujourd'hui dans la dernière ligne droite.

Je tiens également dans mon propos introductif à réaffirmer, Madame la Maire, l'adhésion totale et entière de mon groupe au caractère résolument moderne, créatif, durable, ouvert et sobre économiquement des différents projets et candidatures sportifs que vous proposez à notre Assemblée ainsi qu'à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens. Je pense évidemment à l'Euro 2016 mais aussi à la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Je salue également votre volonté indéfectible, Madame la Maire, de faire de tout événement sportif, culturel, éducatif d'envergure une occasion pour associer toujours plus les citoyens à la vie de leur cité et au vivre-ensemble, et laisser des traces, un héritage, afin d'améliorer leur quotidien durable.

J'en viens maintenant au contenu de ce projet de délibération DJS 152, à savoir l'installation de la "fan zone" sur le Champ-de-Mars, dont la gestion a été attribuée au groupe Lagardère et auquel Jean-François MARTINS apportera des précisions, et les projets des berges de l'Europe sur les berges de Seine. Deux dispositifs du programme d'accompagnement dont la mise en œuvre nécessite des autorisations temporaires d'occupation et de gestion du domaine public, fondement juridique du projet de délibération qui nous concerne.

Sur la "fan zone", ce sera à la fois un espace de retransmission des quelque 51 matchs de la compétition et un lieu de divertissement notamment. Dans les 8 jours du tournoi sans match, des concerts, des animations et des lieux de convivialité seront proposés aux 80.000 à 100.000 fans attendus chaque jour.

Les exigences de sécurité de la Préfecture de police, pleinement partagées par la Ville de Paris, font de cette "fan zone", Monsieur GOUJON, un périmètre barriéré, un établissement recevant du public temporaire avec - cela a été rappelé par mon collègue, M. TINTI - des palpations systématiques et un dispositif de détection des métaux des 6 entrées, avec jusqu'à 350 agents de sécurité en son sein. 26 caméras de vidéo-protection, un poste de contrôle surélevé et placé en plein axe des pelouses, entre 25 et 111 secouristes présents sur cette place en fonction du nombre de personnes sur le site.

J'espère que cela rassurera M. GOUJON, d'autant que le Gouvernement, le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont apporté toutes les garanties sur toutes les "fan zone" des 10 villes concernées.

Ce projet de délibération propose également d'accorder une autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public, comme je le disais tout à l'heure, indissociable du marché dont il est attributaire, en l'occurrence le groupe Lagardère, contre une redevance composée d'une part fixe de 150.000 euros TTC et d'une part variable de 50 % des produits réalisés, au-delà des 6 millions d'euros de recettes qui correspondent au montant affecté par le prestataire au financement du projet.

Par ailleurs, ce projet de délibération nous propose de verser dès maintenant une indemnité de 60.526 euros aux 6 exploitants dont le chiffre d'affaires sera impacté à la baisse du fait de l'installation de la "fan zone".

Sur le sujet de la "fan zone", je tiens à apporter une petite précision. Après s'être opposée à ce projet de "fan zone" uniquement sur le Champ-de-Mars, la Maire du 7e arrondissement a adopté au sein de son conseil d'arrondissement du 15 mars à l'unanimité le projet et reconnaît le sérieux du dispositif de sécurité proposé mais surtout l'excellente qualité d'écoute et d'échanges entre la Mairie d'arrondissement du 7e, les services de la Préfecture et surtout la Mairie centrale et les services de la Ville de Paris, contrairement à ce que disaient certains tout à l'heure.

Le second projet, qui vise, lui, à aménager les berges de l'Europe. Il s'agit, le temps de la compétition sportive, de faire des berges situées entre le musée d'Orsay et le pont de l'Alma, un lieu d'expression et de mise en valeur de tous les pays en compétition. Dans le cadre d'un marché public là aussi d'un montant de 645.000 euros T.T.C., sera confiée à un producteur délégué l'animation culturelle et artistique du site, autour de 4 grandes actions : l'installation d'une agora, la réalisation d'une grande fresque temporaire, la mise en place d'un parcours ludique et artistique et la gestion de régies techniques.

Ce projet contient une idée que je trouve tout à fait intéressante, à savoir l'appel à participation aux ambassades, consulats et offices de tourisme des pays en compétition, un peu dans l'esprit des expositions universelles via la location de "box" sur le site du sol.

Je vois que mon temps est écoulé et je voudrais simplement, Madame la Maire, saluer ces deux projets, saluer le travail de votre adjoint, Jean-François MARTINS, sa détermination à faire de ce projet un projet à la fois sportif et culturel, mais également avec toutes les conditions de sécurité que j'évoquais tout à l'heure.

Pour terminer sur le plan purement sportif, on espère que l'équipe de France aura le meilleur résultat possible à l'Euro et pourquoi pas une victoire à la clef.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Vu le très beau match d'hier, on peut vraiment tout attendre.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'Euro 2016 sera un événement populaire très important qui va réunir nombre de nos concitoyens et concitoyennes, mais ce qui, nous l'espérons, sera une fête joyeuse pose de réelles questions, tant sur l'animation que sur le modèle de gestion et de financement de cet événement en général et de la "fan zone" en particulier.

La passion du foot et la recherche de visibilité pour notre municipalité ne peuvent être les seuls déterminants des choix qui sont faits pour l'organisation de l'Euro 2016.

D'abord, sur la nature des animations et propositions commerciales qui seront faites dans cette "fan zone", il suffit de voir la liste des sponsors officiels de l'UEFA, champions de la "malbouffe", Coca Cola, McDonald's, de l'automobile, Continental, Hyundai, et des énergies fossiles comme la compagnie pétrolière "Socar", qui martèleront via l'événement des messages consuméristes particulièrement éloignés des valeurs que nous portons ensemble au sein de notre majorité municipale et pour notre ville.

Cette "fan zone", c'est la quintessence de ce que porte l'UEFA, le business avant tout au détriment des questions sociales, environnementales et éthiques, qui abîme le sport et ses valeurs premières. Certes, le plan d'accompagnement proposé par la Ville en binôme avec la ville de Saint-Denis est de bonne qualité : travail dans une approche métropolitaine, utilisation de l'événement pour promouvoir l'idée européenne, priorité au développement du football féminin, programmes scolaires, mais le coût de ce plan vient s'ajouter au coût de la "fan zone".

La "fan zone", justement, sera éco-conçue avec une vraie réflexion sur la gestion des fluides et des déchets, notamment une installation qui respecte le R.L.P. C'est une bonne chose, qui atténue malheureusement encore bien insuffisamment le déferlement commercial qui va s'opérer pendant cet événement.

Ensuite, sur la gestion et le financement de cette "fan zone" au détriment d'une gestion en régie, vous avez fait le choix d'un délégataire, Lagardère Sports, qui assurera la gestion de cette zone avec un coût pour la municipalité de 7,5 millions d'euros et une redevance extrêmement faible alors même que l'opérateur trouvera dans l'organisation de cet événement un bénéfice d'image qui a manifestement été très fortement sous-évalué.

Alors oui, il y a de nouvelles contraintes de sécurité qu'il est essentiel bien évidemment de mettre en œuvre, mais qui doit assumer ces coûts ? Qui est le grand bénéficiaire de cette opération ? C'est d'abord l'UEFA le grand gagnant de l'opération, l'UEFA qui bénéficie - on ne le rappellera jamais assez - d'une exonération fiscale pour les recettes générées par l'Euro 2016, décidée par le Gouvernement précédent et confirmée par celui-ci.

Ce sont 900 millions d'euros de bénéfices défiscalisés qui vont être engrangés par cette organisation dont le fonctionnement est opaque et qui ne répond devant aucune instance démocratique. Pourquoi la Ville devrait-elle payer de nouveau alors même que vous vous étiez engagés en 2014 à ce que la facture pour Paris ne dépasse pas 5 millions d'euros ? Alors même que nous pourrions espérer une baisse à 2 millions d'euros. Aujourd'hui, nous en sommes à 7 millions. Et demain ?

L'organisation de la "fan zone" est une question essentielle pour la sécurité des supporters, mais les conditions de son organisation sont pour le moins discutables.

Beaucoup de questions restent en suspens et je ne vous cache pas, Madame la Maire, notre inquiétude sur de possibles dérapages budgétaires et d'organisations de cet événement.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous nous abstenons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BELLIARD.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, pour M. GOUJON, au nom des risques d'attentats terroristes, il faudrait annuler la "fan zone". C'est un sujet extrêmement délicat et pas évident évidemment, mais n'est-ce pas précisément ce que veulent les terroristes - nous terroriser, nous empêcher de poursuivre nos vies avec nos manifestations culturelles, sportives, citoyennes et politiques ?

N'avons-nous pas revendiqué, au lendemain du 7 janvier et du 13 novembre : nous n'avons pas peur ? Il nous faut évidemment, néanmoins, assurer un dispositif de sécurité, augmenter par ailleurs toujours les moyens alloués aux renseignements, à la sécurité. Bien sûr personne ne peut garantir un risque zéro, mais il me semble que notre société doit continuer de vivre comme avant.

Revenons maintenant sur ce projet de délibération parce que je doute que M. GOUJON souhaite l'annulation de tout l'Euro 2016. Je doute aussi qu'il soit pour l'annulation des prochains Jeux Olympiques alors que je pense que le problème aux prochains Jeux Olympiques sera toujours équivalent.

Revenons sur ce projet de délibération. Il nous donne un avant-goût de ce que seront les Jeux Olympiques : un terrain de jeux géant pour les intérêts privés des grandes multinationales. Oui, oui, et voilà, c'est bien le cœur du sujet !

Madame la Maire, vous avez donc donné tout pouvoir privatif sur la "fan zone" du Champ-de-Mars à une société du groupe Lagardère qui, je le rappelle, réalise 7 milliards de chiffre d'affaires annuel. Le groupe Lagardère a aussi bénéficié d'un avantage fiscal de plus de 500 millions d'euros via la scandaleuse niche Copé, maintenue par l'ex-ministre CAHUZAC lors de la cession de ses parts dans E.A.D.S, le tout au détriment de l'Etat et de l'intérêt général.

On ne peut s'empêcher de s'interroger sur la pertinence des critères de votre appel d'offres pour que de telles entreprises les remportent et puissent, du coup, disposer à leur guise de la "fan zone" via l'occupation privative du domaine public que vous leur accordez sur le Champ-de-Mars.

Vous semblez, par ailleurs, choquée, Madame la Maire, que M. POZZO di BORGIO dénonce la collusion d'intérêts entre certains grands groupes et le pouvoir. Madame la Maire, c'est bien ce que nous dénonçons sous le mandat de Nicolas SARKOZY. Force est de constater que les choses ne changent guère.

Oui, notre société dans son ensemble évolue de plus en plus dans un système oligarchique fait de collusion d'intérêts et de pantouflage entre mondes économique, médiatique et politique ; et le groupe Lagardère, comme tant d'autres, fait partie de ce système.

Je pensais, par ailleurs, que le recours à cette "fan zone" privée était peut-être un moyen - que je n'approuve guère - pour la Ville de compenser les baisses de dotations de l'Etat ; peut-être que cette privatisation de l'espace public était au moins bien monnayée dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Eh bien, non, même pas - comme l'a décrit avant moi M. David BELLARD !

Mes chers collègues, je suis déjà intervenue par le passé sur ce sujet de la "fan zone" ou plus globalement sur la réflexion sur nos politiques sportives et sur le "supportérisme". Une "fan zone" pourrait d'abord être nommée complètement autrement et puis être pensée totalement autrement.

Il peut y avoir une conception émancipatrice du "supportérisme". Il peut y avoir une autre conception d'accompagnement des manifestations et événements sportifs, avec une démarche empreinte d'éducation populaire, de partage, de fraternité autour du sport.

C'est possible, mais là que faisons-nous ? Une vaste zone laissée en pâture à la publicité et aux multinationales. Résultat : regardez, c'est la fête des sponsors ! Ce sera la fête de la publicité, ce sera la fête de l'abrutissement ; oui, de l'abrutissement.

On va, semaine après semaine, mois après mois, séance après séance, essayer de soutenir des projets associatifs d'éducation populaire pour développer la prise de conscience de l'intérêt général écologique, la prise de conscience de la solidarité et j'en passe. Et puis, par contre, sur une jolie "fan zone", on laisse les intérêts privés et leurs sponsors faire leur matraquage au mépris de tous les principes que nous affichons séance après séance.

Oui, cette "fan zone" sera un espace publicitaire géant, pas que dans la "fan zone", l'ensemble de l'Euro 2016. Vous ne saurez oublier que la Loi Macron de l'an dernier s'est attachée à accroître les possibilités d'envahissement publicitaire sur les stades.

Oui, donc, plus que jamais, cela va être le cas ; plus que jamais, on est donc soumis à une logique libérale où c'est le business avant tout, le business qui a totalement envahi le sport.

Bien évidemment, je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur HÉLARD, vous avez la parole pour présenter le vœu n° 58 du groupe UDI-MODEM, vous avez trois minutes.

**M. Eric HÉLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet.

Pour dissiper certains doutes que j'entends sur les bancs de gauche ou de droite, je suis absolument pour la "fan zone" et son maintien et ce, grâce à la mobilisation des acteurs publics et des sponsors, n'en déplaise à Mme SIMONNET.

Simplement, je voulais vous faire part d'une préoccupation qui est la mienne à la suite des déclarations du porte-parole du Syndicat national des entreprises de sécurité qui a déploré que des fonds publics n'aient pas été débloqués à temps pour assurer la formation des agents de sécurité qui manquent, pour 10.000 d'entre eux, je crois, dans la perspective de l'Euro. Or l'Euro, c'est demain et je m'inquiète sur le recrutement et la formation de ces agents de sécurité dans la période troublée et de risque terroriste que nous vivons.

L'Etat va financer, en ce qui concerne la vidéosurveillance, pour 2 millions d'euros supplémentaires ce dispositif du Champ-de-Mars ainsi que des détecteurs de métaux. Je me souviens qu'ici même, lorsque nous avons voté les 165 caméras supplémentaires dans le cadre du P.V.P.P., nous avons, l'Etat et la Mairie, gratté les fonds de tiroirs pour obtenir ces caméras supplémentaires. Je voudrais savoir ce que va devenir ce dispositif après l'Euro. Ne serait-il pas envisageable d'utiliser ces caméras nouvelles, de les garder pour éviter ainsi un gaspillage qui pourrait s'avérer extrêmement coûteux ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais après ce débat donner la parole à M. Jean-François MARTINS, puis à M. le Représentant du Préfet de police pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, à tous les intervenants, en particulier ceux qui se sont concentrés sur le sujet du projet de délibération lui-même qui est un sujet en lien avec les redevances d'occupation du domaine public et strictement ce sujet.

Sur ce point justement et pour dissiper quelques doutes, qu'ils s'agissent de ceux du groupe Ecologiste de Paris ou les doutes de Mme SIMONNET, ce n'est pas une occupation privative du domaine du Champ de Mars ou même une "fan zone" privée. Lagardère Sports agit en la matière comme fournisseur de la Ville de Paris, ayant remporté un marché public qui est celui d'organiser une "fan zone".

En effet, malgré tout le savoir-faire de nos agents municipaux, nous n'avons pas une Direction qui sait organiser les "fan zone". C'est pourquoi nous avons recours à un fournisseur, fut-il privé, qui, pour le coup, va porter un coût de plus de 13,5 millions d'euros pour lequel la Ville ne fait un abondement forfaitaire que de 7,5 millions d'euros. Il se chargera de trouver les recettes supplémentaires pour équilibrer son exploitation. Ainsi, on est bien sur une relation classique de donneur d'ordres et de commande publique, et rien d'autre que certains ont pu fantasmer.

Sur le cœur du projet de délibération, je n'ai malheureusement pas d'autres questions. Je vais donc répondre plutôt à celles qui étaient annexes.

Monsieur GOUJON, par exemple, puisque cela vous intéressait en particulier, malgré les longues réunions de concertation que nous avons eues tous les deux, comme j'en ai eu avec Mme DATI, n'en déplaise à M. POZZO di BORGIO, la concertation a eu lieu avec les mairies d'arrondissement concernées, et cette question de la sécurité des "fan zone" est un point évidemment majeur et crucial sur lequel je veux faire trois précisions.

La première est que le risque terroriste existe dans l'ensemble des grands événements et grandes manifestations sportives à caractère international et il était...

Désolé de vous ennuyer, Monsieur CRAVENNE, vous me dites si je vous ennuie ; je vous ennuie ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Veuillez avoir la courtoisie d'écouter. Je vous remercie. Vous allez dehors si cela ne vous intéresse pas, vous n'êtes pas obligé d'être ici. Vous êtes ici parce que vous êtes élu.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Je vous apporte un café, des biscuits ?

**Mme la MAIRE de PARIS**. - Si vous n'avez rien à faire ici, vous allez ailleurs, c'est tout...

... Non, elles ne nous permettent pas de nous concentrer sur une réponse de l'Exécutif. Le respect, c'est d'écouter. Il y a eu un débat, chacun a parlé, exposé sa position. Maintenant, vous écoutez la position de l'Exécutif. Et si vous ne le voulez pas, vous n'êtes pas obligés de rester dans cette salle. C'est aussi simple que cela.

Jean-François MARTINS, vous poursuivez.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce risque terroriste fait désormais partie du cahier des charges des grands organisateurs d'événements : F.I.F.A., U.F.A., C.I.O. Et dès 2010, le dossier de candidature, porté par le Gouvernement précédent et les dix villes hôtes, avait déjà intégré évidemment la menace terroriste, comme un des cahiers des charges essentiels.

Evidemment, le niveau de menace depuis 2010 a augmenté dans des proportions plus que significatives, nous confrontant aux situations terribles que nous avons connues. Et de ce fait, le Ministère de l'Intérieur, le Gouvernement et les villes hôtes ont progressivement augmenté les exigences et le cahier des charges en matière de sécurité, qu'il s'agisse des stades, qu'il s'agisse des "fan zone", qu'il s'agisse des lieux de transports publics, que ce soit les gares mais aussi les réseaux de transports en commun, mais également l'espace public, dans le cadre de toute façon de "Vigipirate Alerte Attentat" qui sera probablement encore en œuvre au mois de juin prochain.

Le Ministre de l'Intérieur a réuni les villes hôtes. J'y suis allé avec Colombe BROSSEL pour à la fois réaffirmer les engagements de l'Etat, parce qu'une grande partie de ce sujet est avant tout un sujet Etat, et je laisserai la Préfecture de police préciser un certain nombre de mesures qu'a annoncées Bernard CAZENEUVE.

Mais sur la question fondamentale de faut-il ou pas annuler la "fan zone", ce serait, je crois, une triple erreur. La première est une erreur symbolique : on ne peut pas affirmer, comme nous l'affirmons, Paris reste debout, Paris doit vivre, Paris doit faire la fête et annuler cette "fan zone" : ce serait aller à l'encontre de ce besoin de résister que nous avons tous exprimé.



Deuxième erreur, ce serait une erreur de sécurité parce que le choix conjoint que nous avons fait avec la Préfecture de police est une "fan zone" unique concentrée, sécurisée, j'y reviendrai, pour pouvoir concentrer les forces de maintien de l'ordre, les forces de police et les forces de sécurité privées en un lieu unique. Je crois, Monsieur GOUJON, qu'il serait bien pire d'avoir dix ou vingt lieux disséminés de manière anarchique dans Paris qu'un lieu qu'on se donne les moyens de sécuriser. Et c'est le choix que nous avons fait.

La troisième erreur, ce serait une erreur populaire de ne pas donner aux Parisiens l'occasion d'aller pouvoir, devant des écrans géants, faire la fête ensemble, regarder les matchs ensemble. Tous ne seront pas détenteurs d'un billet d'accès aux matchs et il faut que nous fassions de cet Euro 2016, pas seulement un privilège pour ceux qui accèdent au stade, mais une grande fête populaire pour tous les Parisiens et pour tous les supporters qui viendront.

Voilà les trois raisons pour lesquelles, je crois, il ne faut pas annuler cette "fan zone".

Cependant, les questions que vous posez, Monsieur GOUJON et Monsieur HÉLARD, dans votre vœu sur la sécurité, méritent et appellent des réponses.

Cette "fan zone" sera entièrement périmétrée, avec de la barrière de 2,5 mètres de haut, un sas entre l'intérieur de la "fan zone" et les voiries. Les voiries parallèles seront neutralisées. On aura un double système de contrôle d'accès. M. POZZO di BORGIO, dans le bout de clairvoyance qu'il y a eu dans son intervention, félicitait la sécurité au Stade de France où j'étais hier moi aussi avec le Docteur HAAB, on aura des conditions de contrôle d'accès, on sera dans les conditions de contrôle d'accès de la "fan zone", qui seront quasiment celles du Stade de France ou du Parc des Princes : palpations, filtration, contrôle magnétique, équipe cynophile, équipe évidemment aux abords pour la gestion des flux, équipages de la DPP pour la médiation, à la fois à l'intérieur mais aussi aux abords entre les stations de métro et l'entrée de la "fan zone", stations de métro et "fan zone" parcours qui seront là encore neutralisés à la voiture pour pouvoir diluer le flux et permettre de faire de l'anticipation et de la reconnaissance. Il y aura six entrées grand public, une interdiction de rentrer avec des sacs, des valises, des consignes, etc.

Les mêmes consignes que dans les stades, Monsieur GOUJON. Si je suis votre logique, si le dispositif de sécurité de la "fan zone" ne vous convient pas, celui des stades non plus, parce que nous sommes quasiment sur les mêmes standards.

Je veux ajouter, parce qu'il y a quelque chose dans vos interventions qui m'a particulièrement choqué, qui est la remise en cause de la sécurité privée. Oui, il y aura à l'intérieur de la "fan zone", c'est-à-dire après contrôle d'accès, après palpation, après sacs ouverts, sans valises, sans consignes, il y aura en moyenne 350 agents de sécurité privés.

Ce n'est peut-être pas vous mais M. POZZO di BORGIO qui a attaqué les agents de sécurité privée. Je veux rappeler ici Salim TOORABALLY, l'agent de sécurité privé qui a refoulé le terroriste qui n'avait pas de ticket à l'entrée du Stade de France. Je veux citer Omar DMOUGHY, qui est celui aussi qui malheureusement est blessé depuis quatre mois à l'hôpital après les attentats, un agent de sécurité privé qui lui aussi a permis de sécuriser le Stade de France. Ils font partie du dispositif avec les agents évidemment de l'Etat et les forces de l'ordre. Avec les équipages de la DPP, ils seront un concours nécessaire.

Le dispositif sera modulaire en fonction évidemment du niveau de la menace. Et si l'Etat et le Ministère de l'Intérieur nous donnent des consignes pour augmenter le niveau de sécurité encore et encore, et contrôler encore et encore, nous le ferons.

De ce point de vue-là, pour vous rassurer, Monsieur GOUJON, il n'y aura pas 100.000 personnes dans la "fan zone". Il y a une capacité de 100.000 personnes. On va se dire les choses : victoire finale de l'équipe de France, il y aura 100.000 personnes, un Albanie-Roumanie, je ne suis pas sûr qu'on sera à ce niveau-là, on sera peut-être sur des proportions légèrement plus raisonnables.

Voilà ce que je pouvais dire sur la sécurité de la "fan zone".

Dernier élément parce qu'il me tient à cœur, désolé M. PENINO pour le petit débordement de temps... Ah pardon !

Je veux dire qu'au-delà de cette "fan zone" qui cristallise beaucoup de nos passions, je veux remercier Philippe DUCLOUX notamment et Sergio TINTI d'avoir cité "Berges de l'Europe". Cela fait partie du programme notamment d'éducation populaire, chère Danielle SIMONNET, que nous ferons autour de l'Euro 2016 pour valoriser les identités, les cultures, les gastronomies européennes le long de la berge, mais aussi le programme déjà mis en œuvre sur l'éducation, la culture, les quartiers populaires. On va parler de "A chacun son foot" dans quelques minutes. La semaine dernière, on avait un tournoi de "Papy foot", des jeunes et des personnes âgées dans une maison de

retraite qui jouent au baby-foot ensemble autour de l'Euro 2016. Ce sont les projets du programme d'accompagnement.

Je vous invite à regarder avec beaucoup plus de précision, parce qu'ils sont le cœur de ce que Paris dépense comme argent pour l'Euro 2016, pour faire en sorte que tous les Parisiens y participent et accélèrent nos politiques publiques d'éducation, d'inclusion, de culture et de fêtes populaires.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, pour cette réponse précise et engagée. Et qui remet un peu, je crois, les pendules à l'heure.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Je m'inscris totalement dans la réponse apportée par votre représentant, dans la mesure où on est sur une menace qui, ces derniers mois, a sérieusement évolué entre le moment où le choix de l'Euro pour la France a été fait et le mois de juin qui arrive à grand pas. Cela a conduit sérieusement les autorités, le Ministre de l'Intérieur à modifier, en lien étroit avec les dix villes hôtes, le cahier des charges de la sécurité qui entourera ce grand événement.

Comme tout grand événement, le risque zéro en matière de terrorisme n'existe pas. Il n'existe pas et le choix qui était devant nous était de savoir si on maintenait la "fan zone" avec 90.000 personnes sur un dispositif qui sera quasi identique à celui du Stade, ou si on acceptait le principe d'avoir 90 fois 1.000 supporters répartis sur la ville de Paris, avec des moyens qui auraient été impossibles à pouvoir déployer sur l'ensemble de la ville de Paris pour sécuriser. Ce qui n'empêchera pas d'ailleurs pour les services de police d'assurer le reste de la ville, mais en concentrant l'action des uns et des autres sur la "fan zone" sur le Champ de Mars.

Le cahier des charges a évolué, ce qui aboutit à ce que, encore ces jours à venir, il y ait des réunions régulières avec la Ville, avec le groupe "Lagardère" et la Préfecture de police pour adapter le dispositif, pour pouvoir le coller au plus près de la réalité et augmenter, le cas échéant, le nombre d'agents de sécurité, mais surtout mieux articuler l'action des uns et des autres pour arriver à quelque chose de similaire à ce que l'on peut connaître au Stade de France.

Et je remercie les uns et les autres d'avoir souligné la qualité du dispositif existant sur le Stade. Nous y étions, pour certains d'entre nous, hier soir. Il y aura les palpations de sécurité systématisées, le premier contrôle qui permettra de voir si la personne est porteuse d'armes ou d'explosifs, et le deuxième contrôle de palpation qui permet d'avoir une fouille beaucoup plus précise et approfondie, mais là où on peut avoir le temps. L'objectif pour nous étant d'éviter d'avoir des groupes de spectateurs à l'un des six accès, de manière à ce qu'il ne puisse pas y avoir des opérations terroristes.

C'est fait avec le plus grand sérieux. Nous examinerons le sujet évoqué de la récupération du matériel de vidéosurveillance. Sur ce type d'installations, ce sont des installations dites précaires, cela veut dire qu'il n'y a pas d'enfouissement des lignes pour les liaisons entre les caméras et les serveurs informatiques.

Les gros postes de dépenses sur les installations de vidéosurveillance, vous le savez mieux que moi, sont les opérations de génie civil, qui là en l'occurrence ne sont pas concernées, mais en tout cas nous examinerons la possibilité, en lien là encore avec la Maire de Paris, de pouvoir récupérer tout ou partie des équipements qui seront acquis à cette occasion.

Voilà, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour ces informations.

J'ai une demande d'explications de vote de M. PÉCHENARD sur le vœu n° 58. Je vous donne la parole. Vous avez une minute puisque c'est une explication de vote.

**M. Frédéric PÉCHENARD.** - Merci, Madame la Maire.

Merci à M. le Représentant du Préfet de police pour ses explications. Mais compte tenu du risque terroriste qui nous paraît extrêmement prégnant, compte tenu de l'endroit où est implantée la "fan zone", c'est-à-dire au cœur de Paris, au pied de la Tour Eiffel qui reste un symbole extrêmement précis d'attaque pour Daech, compte tenu de l'état des forces de sécurité qui vont être extrêmement mobilisées dans les stades, qui sont tout de même beaucoup plus faciles à défendre qu'une "fan zone" sans dur autour, compte tenu de la nécessité pour les forces de l'ordre de garder évidemment les aéroports et les gares, eh bien, pour toutes ces raisons, et pour le fait également que nous n'avons pas étudié sérieusement une autre "fan zone", et tout en étant extrêmement favorables naturellement à la

tenue de l'Euro, parce qu'il est indispensable que nous ne cédions pas devant le terrorisme - mais il n'est pas nécessaire non plus de prendre de risques trop importants -, nous voterons contre ce projet de délibération.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Cela ne nous avait pas échappé.

J'insiste vraiment sur à la fois le sérieux avec lequel ce sujet a été pris, la question de la sécurité des "fan zone", j'insiste aussi sur le fait que cela doit être une fête pour le plus grand nombre et en même temps, sécurisé, et la façon dont la sécurité a été renforcée, le travail qui est fait avec le Ministre de l'Intérieur, avec le Préfet de police, le travail qui est fait avec l'ensemble des villes... Et c'est Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, qui préside justement le Comité des villes accueillant l'Euro. J'espère qu'il n'y a pas de tentations d'instrumentaliser ceci ou cela.

Et en tous les cas, tous les maires qui sont engagés dans l'accueil de l'Euro sont extrêmement sérieux, et avec le Ministère de l'Intérieur, et je crois que l'argument qui devrait quand même vous convaincre, c'est qu'une "fan zone" sécurisée à l'endroit où elle est prévue sera un élément de sécurité bien plus important que de laisser se disséminer dans la ville de Paris, dans les quartiers, les personnes qui voudront venir assister à ces matchs.

Il y aura un élément d'attractivité, à un endroit où l'accueil est possible et où l'accueil est naturel, parce qu'on pourrait imaginer des endroits pour une "fan zone" loin de tout, ou alors à des endroits qui n'ont pas justement cette caractéristique de repère, lorsqu'il y a des grands événements, et cela ne marcherait pas. Donc il faut conjuguer un site qui, en tant que tel, représente déjà un lieu d'attractivité, et c'est bien sûr le Champ de Mars, et faire en sorte que ce site soit sécurisé pour éviter dans tout Paris la dissémination de lieux qui seront des lieux bien sûr de fête, mais beaucoup plus difficiles à sécuriser que si nous partons d'un principe de réalité.

Faire cette "fan zone" au pied de la Tour Eiffel, c'est aussi le principe de réalité qui nous guide, et à nous bien sûr de mettre, et à l'Etat en particulier, mais avec l'accompagnement de la Ville, les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de ce qui doit demeurer une très, très grande fête sportive.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 de l'UDI-MODEM, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 152.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 152).

## **2016 DDCT 21 - DJS - Subventions (66.900 euros) à 5 associations pour des actions dans le cadre de l'appel à projets "A chacun son foot" lors de l'Euro 2016 de football.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DDCT 21 - DJS. Il s'agit de subventions à cinq associations pour des actions dans le cadre de l'appel à projets "A chacun son foot" lors de l'Euro 2016 de football.

Je donne la parole à Sergio TINTI pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Sergio TINTI.** - Merci, Madame la Maire.

Du 10 juin au 10 juillet 2016, notre pays et notre ville accueilleront l'U.E.F.A. Euro 2016 de football. Pour que la réussite de cet événement soit pleine et entière, nous avons prévu d'organiser un programme d'accompagnement et de promotion avant et après la compétition, sous forme d'animations sportives et culturelles, parmi lesquelles le projet "A chacun son foot 2016".

Cette initiative est l'occasion pour la Ville de participer à son échelle à la troisième plus importante manifestation sportive du monde, et d'offrir justement des activités sportives et culturelles à chacun, et de mobiliser la

jeunesse et les habitants de nos quartiers. Ce projet s'inscrit dans un ensemble d'initiatives offertes aux Parisiennes et aux Parisiens, comme par exemple le tournoi de la "Génération 98", le tournoi féminin des moins de 15 ans ou encore l'Euro des arrondissements, et l'organisation, bien évidemment, des Berges de l'Europe.

A l'issue d'un appel à projets pour l'initiative "A chacun son foot 2016", cinq propositions ont été retenues et font l'objet du projet de délibération d'aujourd'hui. J'aimerais attirer votre attention sur l'une d'entre elles : elle est portée par l'association "Tatane", et nous semble traduire à merveille l'esprit de l'initiative "A chacun son foot".

Cette association propose en effet trois projets, mêlant chacun sport et culture. L'un de ces trois projets, par exemple, mené conjointement avec une deuxième association, consiste à rassembler les familles de la Seine-Saint-Denis et du Nord-Est parisien. Ce projet est riche en symboles. Il s'agit de dépasser les frontières de notre ville et de faire un pas supplémentaire vers la construction de l'axe que nous souhaitons justement établir dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

L'association "Tatane" propose également la retransmission publique et en direct depuis la Philharmonie de Paris d'un match de l'Euro 2016 sur fond d'improvisation musicale. Il s'agit ici de s'emparer d'une institution de notre ville et d'y faire pénétrer le sport, le partage et la fête. Cet événement inédit et avant-gardiste mérite d'être soutenu.

Madame la Maire, chers collègues, c'est pour toutes ces raisons que nous nous prononcerons bien évidemment favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

*(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président de la 7e Commission, cher Sergio, pour prendre le temps de présenter cet appel à projets "A chacun son foot", que vous avez très largement décrit dans un arrondissement, y compris que vous connaissez bien, et où un certain nombre de ces manifestations aura lieu. Je veux dire que c'est un point, et j'espère que Mme SIMONNET va pouvoir en profiter avant de partir, qui démontre que l'Euro 2016 à Paris, c'est justement l'occasion de programmes d'éducation populaire, d'insertion par le sport, d'éducation par le sport, tel que nous en menons avec les mairies d'arrondissement, avec les adjoints dans les arrondissements, avec le secteur associatif. Cet appel à projets "A chacun son foot" en est l'incarnation la plus concrète.

Depuis septembre, le programme d'animation de l'Euro, c'est des écoles, des collèges, des bibliothèques, bientôt des cantines scolaires, les centres de loisirs, les gymnases, les stades, les conservatoires, cher Bruno, qui mettent en œuvre des dispositifs pour utiliser la passion des plus jeunes pour le foot et pour le sport pour en profiter pour partager de la culture, de l'identité européenne, de la relation intergénérationnelle, et c'est ce que ces projets nous proposent.

Remercier en particulier deux parrains de "A chacun son foot", les champions du monde MM. Robert PIRÈS et Frank LEBŒUF, qui ont participé au jury des actions, et ces actions, pour n'en citer que quelques-unes : j'ai cité tout à l'heure le "papy-foot", c'est-à-dire, cette mixité générationnelle avec des plus jeunes qui viennent jouer au baby-foot dans un E.H.P.A.D.

Je veux citer également le projet "Euro 2016" de "La mie de pain", un tournoi de sans-abris, de supporters et d'habitants du quartier dans le 13e arrondissement.

Je veux citer l'opération et le projet portés par "Les dégommeuses", club bien connu de l'Est parisien qui lutte contre les discriminations dans le football et dans le sport en général, qui accueillera une semaine de conférences et de travail autour notamment des trajectoires des réfugiés, ceux qui sont notamment obligés de s'exiler en fonction de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

C'est tout cela que permet l'Euro, c'est tout cela que permet "A chacun son foot", donc merci, Monsieur TINTI, de l'avoir souligné, et très heureux de pouvoir ici leur apporter le concours de la Ville de Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 21 - DJS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 21 - DJS).

## **2016 DPA 23 - Contrat de performance énergétique piscines - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Modalités de passation.**

### **Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'innovation et la performance énergétique.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPA 23, ainsi que le vœu n° 60, concernant le contrat de performance énergétique dans les piscines.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris mène une politique ambitieuse en matière de développement durable, avec une vision globale et intégriste qui vise la performance et la sobriété énergétique. Notre groupe se retrouve totalement dans les objectifs du Plan Climat Energie, qui fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments publics de la Ville.

En effet, être performants en matière énergétique nous impose d'être sobres et responsables. Cela nous force aussi à réfléchir autrement, à inventer, à innover.

Aussi, nous devons faire une place croissante aux énergies renouvelables, mais aussi aux énergies de récupération. Les innovations publiques comme privées sont nombreuses dans ce domaine. Notre collectivité se doit de les soutenir, de les expérimenter et, le cas échéant, de les généraliser. A ce titre, nous pouvons d'ailleurs mentionner l'expérience concluante de chauffage d'une école du 12e arrondissement par la chaleur issue des égouts de la Ville. Nous en avons parlé d'ailleurs dans la séance d'hier.

Les piscines municipales parisiennes représentent un terrain d'expérimentations que nous devons investir sans réserve. En effet, elles figurent en tête des équipements publics parisiens les plus énergivores et de loin.

Quand les autres bâtiments publics de la Ville consomment en moyenne 276 Kilowatts/heure par mètre carré, les piscines affichent une consommation d'environ 1.300 Kilowatts/heure, cinq fois plus.

Mais plutôt que le triste constat, voyons le formidable défi à relever. Le contrat de performance énergétique piscine, qui fait l'objet du présent projet de délibération, prévoit un gain énergétique moyen minimum de 30 %, et nous y souscrivons bien entendu.

Cependant, le volume de consommation restera conséquent, et les besoins en énergie, considérables. C'est pourquoi nous souhaitons que le CPE piscines participe au développement de l'innovation énergétique en l'inscrivant parmi ses objectifs.

Nous proposons ainsi de fixer un ratio parmi les 10 piscines qui feront l'objet de ce CPE, dans lesquelles les innovations énergétiques devront être testées.

Dans ce domaine précis, nous ne partons pas de nulle part, à partir de novembre 2016, la piscine municipale de la Butte aux Cailles dans le 13e arrondissement sera en partie chauffée par le "data center" installé dans les sous-sols.

Dans la mesure où cette expérimentation se révélerait concluante, notre groupe demande l'extension de ce mode de chauffage qui fera alors figure d'exemple en matière d'énergie de récupération. Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur GUILLOT, à la fois pour votre vœu et pour donner le temps à cette Assemblée d'étudier ce contrat de performance énergétique sur le même modèle que le deuxième CPE écoles, que vous connaissez tous très bien.

Vous le savez, les piscines sont les bâtiments les plus énergivores de la Ville de Paris, avec un ratio de l'ordre de 1.300 kilowatts/heure par mètre carré de surface chauffée et par an par énergie primaire, contre en moyenne 275 dans l'ensemble des autres équipements publics de la Ville de Paris.

Le besoin de chauffer l'air, de chauffer l'eau, de renouveler cette eau et cet air constamment en font des établissements extrêmement énergivores. C'est pourquoi le Plan "Nager à Paris" que nous avons tous voté dans une grande unanimité il y a quelques mois donne comme objectif à la Ville notamment le respect des objectifs du Plan Climat avec moins 30 % de consommation d'énergie d'ici à 2020 et une réduction de 10 % de l'eau par baigneur.

Pour ce faire, l'approche de la Ville est double, à la fois une approche de maintenance et de rénovation, c'est-à-dire de la performance dans nos isolations, nos ventilations, nos systèmes de chauffage ; sur notamment un parc qui est extrêmement vieillissant. Nos piscines ont en moyenne 50 ans, et donc le premier effort de performance énergétique est avant tout un effort de rénovation, c'est celui que nous allons conduire.

En même temps, au profit de ces rénovations, et c'est l'objet de ce marché, nous allons apporter des innovations à la fois dans la production d'énergie et dans le maintien de l'énergie, qui vont permettre d'améliorer les performances des piscines.

Ces innovations vont du "data center" de la Butte-aux-Cailles, que vous avez largement cité, dont on espère le plus grand succès, à d'autres innovations que ce marché d'AMO doit nous permettre d'apporter, notamment sur les 10 piscines identifiées dans notre plan de rénovation à venir.

C'est pourquoi le vœu du groupe R.G.C.I. s'inscrit pleinement dans notre projet de délibération et vient l'enrichir. Et donc, sous réserve que le succès soit au rendez-vous à la Butte-aux-Cailles, j'é mets un avis favorable sur ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Peut-être que nous le voterons également favorablement.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 72).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 23).

## **2016 DGRI 14 - Projet de coopération avec la Municipalité d'Amman (Jordanie) "Echanges d'expériences et renforcement des capacités en matière de mobilité durable".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 14. Projet de coopération avec la Municipalité d'Amman en Jordanie "Echanges d'expériences et renforcement des capacités en matière de mobilité durable".

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris noue des pactes d'amitié et de coopération avec d'autres villes, fondés sur l'échange pour élaborer ensemble des réponses aux grands enjeux communs.

En effet, les villes dans le monde sont confrontées à des défis semblables. Le but des pactes d'amitié et de coopération est d'identifier des projets qui permettent d'enrichir les villes partenaires impliquées et d'améliorer la vie quotidienne de leurs citoyens.

C'est en échangeant les sources d'information, les solutions de chacune et de chacun face aux difficultés, mais aussi des études, des innovations que les villes grandiront avec elles.

En 1987, Paris a signé son cinquième pacte d'amitié et de coopération. Celui-ci fut signé avec la Ville d'Amman. Aujourd'hui, nous renouvelons notre coopération avec Amman après le changement du Maire.

Lors du Sommet des maires du 4 décembre dernier, un mémorandum de coopération sur la mobilité urbaine a également été signé.

Comme pour la Ville de Jéricho, la Ville accompagne désormais la capitale jordanienne dans un sujet majeur, le domaine des transports.

Amman est l'une des plus vieilles villes du monde à être toujours habitées.

Des constructions sur la colline Jabal al-Qal'a datent des époques romaines et byzantines avec des ajouts du début de l'ère de l'islam.

Des fouilles dans les zones Nord et Est de la citadelle ont également mis au jour des restes pouvant remonter à l'âge de bronze.

Avec 3 millions d'habitants en 2010, répartis sur ses 19 collines, elle est la plus grande ville de Jordanie, constituant le centre administratif et économique du pays.

Sa population augmente à un rythme régulier, suite aux différentes immigrations de populations fuyant les guerres ou les territoires occupés palestiniens, syriens, irakiens, koweïtiens.

Au vu de son ancienneté, de ces afflux importants de populations et de sa configuration géographique, circuler dans la ville est actuellement difficile. Le réseau des transports est lacunaire et saturé essentiellement par les voitures. La Ville de Paris, il y a quelques années, contribuait déjà à assister la mairie du Grand Amman dans l'élaboration de son schéma directeur mobilité.

Afin désormais de l'accompagner dans la mise en œuvre de son programme de mobilité urbaine, et en particulier sur la construction d'un nouveau système de transports publics articulé autour d'un réseau de 3 lignes de bus à haut niveau de service, de 32 kilomètres, financé par l'agence A.F.D., il est ici proposé un projet de coopération technique tripartite qui sera basé sur des séminaires de formation et d'échange sur la mobilité durable à destination des décideurs et des techniciens locaux.

Le groupe des écologistes se félicite de ce projet de coopération, il faudra en faire avec de nombreuses villes de par le monde, et votera bien sûr ce projet de délibération. Il ne voulait pas qu'il passe inaperçu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci. Pour vous répondre, M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Jérôme GLEIZES pour cette intervention qui était à la fois précieuse et précise.

Effectivement, nous renouvelons nos vœux, nos relations d'amitié et de coopération avec Amman, qui datent de 1987.

Amman est dans une situation très particulière, ville antique, ville ancienne, mais ville confrontée à une croissance rapide et surtout à un afflux de réfugiés immense, puisqu'il y a plus de 1 million de réfugiés en Jordanie, dont beaucoup se concentrent dans la périphérie d'Amman.

Et donc, nous avons décidé d'accompagner Amman dans deux directions : le redéploiement de son schéma de mobilité et sa politique de conservation du patrimoine.

L'A.F.D. est également impliquée dans ce projet de coopération et je rappelle qu'Amman est un membre important du Comité directeur du C40 dans lequel Paris a une implication croissante.

C'est pourquoi cet accord de coopération a une importance toute particulière, et je remercie encore Jérôme GLEIZES et le groupe Ecologiste d'avoir bien voulu attirer l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération que je vous demande de voter.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2016, DGRI 14).

## **2016 DGRI 18 - Adhésion au programme Cités interculturelles et convention avec le Conseil de l'Europe.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 18. Adhésion au programme Cités interculturelles et convention avec le Conseil de l'Europe.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH pour cinq minutes maximum.

**Mme Marie ATALLAH.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la plupart des pays d'Europe sont de plus en plus confrontés au phénomène des migrations.

Mais c'est essentiellement aux villes qu'il incombe d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques territoriales d'intégration permettant de garantir l'accès au droit et à la cohésion sociale, et de contribuer à faire en sorte que l'immigration soit un véritable atout et une richesse plutôt qu'un handicap.

Le concept de cités interculturelles a été développé pour la première fois dans le cadre d'un projet de recherche pour analyser les liens entre changement urbain et diversité culturelle.

Ce projet a introduit un nouveau cadre dans la gestion de la diversité culturelle en milieu urbain.

Suite au résultat de ce projet, le Conseil de l'Europe, conjointement avec la Commission européenne, a décidé de lancer en 2008 le programme "Cités interculturelles", qui compte aujourd'hui 95 villes participantes. Il aide les villes à analyser leur politique à travers un prisme interculturel et à élaborer des stratégies pour gérer la diversité de façon constructive et positive, en vue de faire de cette diversité un avantage et un enrichissement pour nos villes et nos sociétés.

Je citerai comme exemple de réalisation grâce à ce programme, l'action de Barcelone où il existe désormais un commissaire au Maire pour l'immigration et le dialogue interculturel, qui coordonne les politiques d'immigration et le dialogue interculturel au niveau de la ville.

Ce commissaire dispose de compétences transversales étendues, qui touchent à l'ensemble des services de la commune.

Le fait que le Maire ait mis son autorité politique au service de la politique interculturelle dont il a fait une priorité de l'actualité municipale, est déterminant pour l'efficacité de l'action menée par le commissaire.

La commune a également mis en place un Conseil municipal des migrations présidé par le Maire. Cet outil favorise le consensus politique et l'élaboration des projets municipaux, en prenant en compte la dimension de l'immigration.

Le premier de ces projets a été adopté en 2009, à la suite d'une vaste consultation des acteurs sociaux, sur la base d'un solide consensus politique de l'ensemble des partis.

Un deuxième projet est en cours de négociation dans le même esprit de consensus.

Ce dernier est essentiel et indique clairement aux citoyens que la gestion des migrations est une priorité pour la collectivité entière.

Nous nous félicitons donc de l'adhésion de notre ville à ce réseau de cités interculturelles, et souhaiterions, Monsieur le Maire, avoir un peu plus d'éléments d'information sur le projet de notre ville, que vous souhaitez réaliser ou proposer dans le cadre du programme signé avec le Conseil de l'Europe pour ce réseau de cités interculturelles.



Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de répondre à Marie ATALLAH, je voudrais prendre quelques instants pour remercier particulièrement les groupes du Conseil qui ont bien voulu accepter de bousculer l'ordre du jour pour me permettre d'arriver directement de l'aéroport de Roissy jusqu'au Conseil, pour me permettre de répondre aux projets de délibération de la 7e Commission qui concernent les relations internationales. Merci.

Concernant ce programme d'adhésion aux cités interculturelles et cette convention avec le Conseil de l'Europe, je remercie encore une fois le groupe Ecologiste de Paris et Marie ATALLAH d'avoir bien voulu attirer notre attention sur ce projet.

Chacun connaît l'espace du Conseil de l'Europe, qui est beaucoup plus vaste que l'Union européenne, qui est l'espace de la règle de droit. Chacun connaît son émanation la plus importante, qui est la Cour européenne des droits de l'Homme naturellement. Le Conseil de l'Europe a mis en place un réseau de villes qui est ce programme de cités interculturelles, que Marie ATALLAH a extrêmement bien décrit.

A ce stade, l'adhésion permettrait à la Ville, d'une part, de faire un diagnostic sur notre situation et, d'autre part, la mise à disposition d'outils et d'expertise du Conseil de l'Europe, donc de ses organismes associés.

Si le Conseil vote ce projet de délibération, ce que je souhaite ardemment, nous pourrions communiquer dès le 7 mai - la fête de l'Europe - sur cette adhésion. Nous devons désigner un chef de projet coordinateur du programme et organiser une visite d'experts du Conseil de l'Europe de deux jours à Paris.

Evidemment, l'idée de la Ville, en rejoignant ce programme, était de mettre en avant notre politique d'accueil des migrants et de travailler avec le Conseil de l'Europe sur cette thématique. Mais, j'ajoute, chère Marie ATALLAH, que je suis totalement ouvert à des propositions de vous-même ou de votre groupe, si vous avez des idées plus précises à nous soumettre pour nourrir cette convention et ce programme d'adhésion.

Voilà ce que je voulais vous dire en vous encourageant à adopter ce projet de délibération.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 18).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à "Paris - Ville refuge".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 51 relatif à "Paris - Ville refuge".

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour deux minutes maximum.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'arrive de Stalingrad où, ce matin, un millier de migrants attendait la mise à l'abri annoncée et a été dirigé vers des hébergements.

Les réfugiés continuent d'affluer, fuyant guerres, conflits, violences. Notre Ville se doit d'être à la hauteur de cette crise humanitaire que nous vivons. Notre collectivité se doit - nous nous en sommes mis d'accord avec l'adoption du plan migrants en septembre dernier - d'être à la hauteur de la situation. Nous ne pouvons plus accepter ces campements indignes dans nos rues.

Depuis juin dernier, Paris s'engage, avec des dispositifs d'accueil qui se construisent et qui nous honorent. Nous devons poursuivre pour être à la hauteur, pour faire face. Il reste tant à faire. L'Etat prend des mesures, des mesures si contradictoires, si insuffisantes.

Ainsi, nous vous proposons, par ce vœu, de nous inscrire dans la dynamique qui s'engage des réseaux de grandes villes solidaires, symboliquement, concrètement, déclarant Paris "ville refuge".

Inscrivons-la dans ce réseau solidaire.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour deux minutes maximum.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci.

Comme vous le savez, ce vœu tombe à point nommé puisque, ce soir, nous accueillerons l'assemblée générale du réseau I.C.O.R.N. des villes refuges. Le réseau I.C.O.R.N., ce ne sont pas les villes qui accueillent des réfugiés en nombre, mais ce sont celles qui s'engagent à accueillir, à protéger et à permettre l'exercice de ceux qui sont persécutés en raison de leur travail, de leurs idées ou de leurs opinions. Dans ce cadre, Paris, membre depuis 2011, accueille plusieurs personnes, qu'il s'agisse de journalistes, d'artistes, de poètes. Paris a été choisie pour être la ville hôte de l'assemblée générale du réseau des villes refuges.

Effectivement, il serait sans doute souhaitable, puisque nous sommes une ville refuge, que nous en prenions officiellement le titre et l'appellation, à l'instar des villes de Madrid et Barcelone, si j'en crois la lecture de votre vœu.

Sur l'esprit, j'ai envie de dire sur la politique, Paris est totalement en phase avec votre vœu. J'aimerais quand même vous proposer quelques amendements qui nous permettraient d'accompagner l'adoption de ce vœu de manière consensuelle.

Je voudrais vous proposer un considérant qui rappelle le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, adopté par le Conseil de Paris d'octobre 2015, qui prévoit notamment la participation de Paris à l'élaboration d'une charte de l'accueil des migrants à l'échelon européen et international ; et modifier votre premier attendu en rappelant la phrase suivante : "que Paris réaffirme sa vocation de ville refuge, comme l'ont fait Barcelone et Madrid récemment".

Enfin, je voudrais modifier le deuxième attendu : "Paris s'associe aux capitales et grandes villes européennes volontaristes en matière d'accueil des réfugiés, comme Hambourg, Barcelone, Madrid ou Cologne, afin de mener une véritable action de plaidoyer auprès des Etats et des institutions de l'Union européenne pour les inciter à mener une politique efficace et humaine à la hauteur des besoins et de l'urgence sur ces enjeux migratoires".

Nous réaffirmons le vœu que Paris réaffirme sa vocation de ville refuge comme l'ont fait Barcelone et Madrid et que Paris s'associe aux capitales et grandes villes européennes volontaristes en matière d'accueil des réfugiés, comme Hambourg, Barcelone, Madrid ou Cologne, afin de mener une véritable action de plaidoyer auprès des Etats et des institutions de l'Union européenne pour les inciter à une politique efficace et humaine à la hauteur des besoins et de l'urgence sur ces enjeux migratoires.

Excusez-moi de cette lecture, mais je voulais être précis.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Madame SOLANS, acceptez-vous les amendements proposés ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Tout à fait.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 51 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 68).

## **2016 DGRI 15 - DDCT - Label Paris Co-développement Sud 2016.**

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mobilisation des femmes réfugiées syriennes à Paris.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 15 - DDCT et le vœu n° 59 relatif au label "Paris Co-développement Sud 2016".

Pour commencer, je donne la parole à M. Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me suis inscrit sur le label Paris Co-développement, mais également sur le vœu associé du groupe Ecologiste de Paris qui nous a été présenté en 7e Commission.

Aujourd'hui - nous en sommes tous convaincus - le co-développement doit être l'axe majeur des pays dits "riches" pour aider en Afrique, bien évidemment, ou dans l'ensemble des pays qui en ont besoin.

Je sais que la Ville y participe, mais également des organismes associés - il faut le souligner - à la Ville. Je pense au S.S.I.A.P., où Patrick TRÉMÈGE, notre collègue, préside depuis plusieurs années la commission co-développement, au SYCTOM également, où Hervé MARSEILLE va faire de même avec une commission co-développement. C'est un axe central, bien évidemment, qui doit se développer et nous y sommes tout à fait favorables.

Sur le label, j'ai participé, auprès du maire, au jury de la dernière édition, avec ma collègue pour l'opposition, Fadila MÉHAL. Nous avons attribué 80.000 euros. Dans le consensus, nous étions tous d'accord. C'est vrai que l'idée de travailler sur un axe sud, mais également parisien avec des actions à Paris, est très bonne. Je dirai que ce label fonctionne bien aujourd'hui - c'est mon sentiment - et nous y sommes favorables. D'où ma surprise à voir le vœu du groupe Ecologiste de Paris qui veut changer la règle.

On nous propose, si j'ai bien compris, de privilégier les actions en faveur de la protection des droits des femmes syriennes. Alors, bien sûr, nous sommes tout à fait favorables à la protection des femmes syriennes. Si vous nous proposez une action aujourd'hui, si vous nous proposez une subvention spécifique, nous la voterons avec plaisir pour le groupe les Républicains. Nous sommes favorables à cela. Mais ici, nous sommes, à mon avis, hors sujet. C'est plus une opération de communication, en disant que l'on va faire quelque chose sur les femmes syriennes. Mais je ne vois pas comment on pourrait changer du jour au lendemain un label qui fonctionne bien et a des règles.

Par ailleurs, ce serait aussi oublier que, si les femmes syriennes sont bien évidemment dans une situation très difficile, c'est vrai pour beaucoup de femmes africaines. L'est du Congo est en guerre depuis plus de vingt ans. Des femmes, des enfants, des hommes se font massacrer depuis plus de vingt ans dans l'est du Congo, dans la corne de l'Afrique. Nous avons récemment un attentat au Pakistan. Là-bas, ce sont des milliers de morts. C'est une guerre permanente.

Je pense que le label Paris Co-développement doit rester tel qu'il est, avec un axe central qui est d'aider l'ensemble des pays. Nous le voterons en l'état. En revanche, nous ne voterons pas ce vœu qui est favorable à une exclusivité. Je le répète : si vous deviez faire une proposition sur les femmes syriennes hors du label, nous le voterions avec plaisir.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Sandrine MÉES, du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2006, la Ville de Paris encourage les associations de solidarité entre migrants et leurs régions d'origine. Donc, le nombre important de ces associations est un reflet de la diversité culturelle parisienne.

L'appel à projets appelé "label Paris Co-développement Sud" est ainsi dédié au soutien de projets associatifs de solidarité internationale. Ce label récompense les initiatives qui ont un double objectif : agir sur le développement

des pays d'origine et faciliter l'intégration des migrants à Paris. Les projets sont évalués en fonction de leur pertinence, de leur faisabilité et sur la qualité des partenariats avec des collectivités et des associations locales.

Chaque année, une dizaine de projets est soutenue avec des bourses de 5.000 à 15.000 euros. Lors de la dernière édition, 33 dossiers ont été déposés. Le jury a récompensé 11 projets très divers : au Nicaragua, par exemple ; en Algérie, dans des communes de la région de Tizi Ouzou en Kabylie ; un projet de valorisation de savoir-faire artisanaux au Mali, dans le village de Samba Dramané de 800 habitants, avec le financement d'une étude préalable à la faisabilité d'un projet pour la réhabilitation d'une zone irriguée.

Il nous est proposé ici de voter un projet de délibération afin de renouveler l'enveloppe. L'année dernière, le groupe Ecologiste de Paris faisait trois propositions d'amélioration qui ont été jugées intéressantes. Nous souhaiterions les réitérer pour qu'elles soient davantage prises en considération pour 2016.

Tout d'abord, nous pensons que la couverture géographique des candidats pourrait être étendue afin qu'aucun pays d'origine ne soit négligé. Nous pensons notamment aux pays comme ceux du Maghreb et du Mashreq.

La deuxième proposition concernait la communication autour de l'appel à projets. Nous pensons qu'il faut que cet appel à projets soit communiqué plus largement qu'aujourd'hui. Nous aimerions aussi que l'écologie soit davantage intégrée. Cela n'a pas été intégré de façon suffisamment significative, à notre avis, sur le label 2015.

Donc, nous espérons que ces propositions porteront leurs fruits pour le label en 2016.

Je termine par la présentation du vœu rattaché à ce projet de "label Paris Co-développement Sud". Ce vœu vise à soutenir la mobilisation des organisations de femmes migrantes originaires de la Syrie en faveur du retour de la paix et de la démocratie dans leur pays.

Il s'inscrit pour nous dans le cadre de l'engagement public de la Maire de Paris, rappelé le 8 mars dernier, en faveur de l'appui aux femmes victimes de violences en temps de guerre et de paix, de leur santé, de l'éducation, de leur épanouissement personnel.

Je rappelle que la Maire de Paris est à l'initiative, dans le cadre du réseau mondial des villes et gouvernements locaux, d'une stratégie nationale de long terme pour les droits des femmes et que, dès le début de son mandat, elle lançait l'appel de Paris pour la santé des femmes et des enfants.

Il répond également aux appels de l'Organisation des Nations Unies et des nombreuses O.N.G. sur la gravité de la situation des femmes syriennes restées dans leur pays ou ayant été contraintes de fuir les violences et les guerres.

Nous savons que des associations de femmes migrantes originaires de la Syrie, soutenues par un collectif, sont actuellement activement mobilisées en faveur de l'appui du rôle des femmes syriennes restées en Syrie ou réfugiées dans les pays voisins pour la reconstruction de la société civile et pour la démocratie.

D'ailleurs, nous rappelons ici l'accueil par la Maire de Paris lors de la manifestation "Hommage aux femmes syriennes" qui s'est déroulée à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes à l'Hôtel de ville.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste propose que la protection des droits des femmes syriennes, la reconnaissance et le renforcement de leur rôle constituent l'un des axes privilégiés pour répondre à l'appel à projets "Paris Co-développement Sud" et que le lancement de cet appel à projets soit une occasion privilégiée pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux problématiques relatives aux guerres au Moyen-Orient et en Afrique, sans exclusive, et aux conditions d'intégration des migrantes et des migrants issus de ces régions, notamment les femmes et leurs enfants. Cela ne veut pas dire que le "label Co-développement Paris" négligerait les autres aspects, bien évidemment.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux deux intervenants.

Effectivement, c'est le projet de délibération qui soutient le "label Paris Co-développement Sud" pour l'année 2016. C'est un label que j'ai l'honneur d'animer avec ma collègue Colombe BROSSEL qui est juste devant moi et qui

est, en fait, l'articulation entre la politique de la ville et la politique de solidarité. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes tous les deux en charge de ce label.

Sachez que depuis 2006, c'est 70 projets qui ont été soutenus - au Nord, essentiellement à Paris, et dans le Sud, dans les pays d'origine des associations de migrants qui nous soumettent ces projets - pour un montant total de 580.000 euros.

Pierre AURIACOMBE a loué l'esprit dans lequel nous travaillons les uns et les autres et la contribution d'ailleurs que chacun amène dans nos délibérations qui sont toujours extrêmement riches. L'esprit de consensus qui s'y dégage, à mon avis, permet parfois de réorienter ou d'allouer des soutiens qui auraient pu passer un peu inaperçus au stade de l'instruction.

Je pense que ce label fonctionne effectivement très bien et qu'il faut, en tant que tel, le préserver comme un outil de mobilisation des associations de migrants. Je comprends néanmoins le souci d'amélioration constant qui nous est amené par le groupe Ecologiste. Nous avons d'ailleurs constamment essayé d'y répondre. Nous comprenons surtout le souci, cette année, de mettre l'accent sur la situation des femmes syriennes, évidemment.

Simplement, on ne pourrait pas modifier le règlement pour l'année 2016 sans d'ailleurs porter atteinte au label en lui-même, à ce qu'il promet et à ce qu'il veut faire. Donc, il s'agit simplement d'essayer de ne pas oublier les femmes syriennes sans attenter au bon déroulement du label pour l'année 2016.

Je vous rappelle - vous l'avez d'ailleurs vous-même dit - que nous faisons énormément - et là, c'est dans chaque délégation - pour la situation des femmes dans le monde en général, les femmes syriennes en particulier. Hélène BIDARD est là, elle a organisé la réception à Paris il y a quelques jours du Dr MUKWEGE qui travaille sur la prévention des violences, surtout la lutte contre le viol comme arme de guerre dans les conflits. Il y a eu l'hommage aux femmes syriennes par l'association "Souria Houria" que vous venez de rappeler.

Effectivement, la Ville de Paris - la Maire de Paris - est extrêmement active sur le soutien aux femmes, particulièrement dans les zones de conflits et particulièrement en Syrie.

Pour essayer de faire une synthèse de tout cela, je voudrais vous proposer des amendements à votre vœu, qui permettraient au label de continuer, et de remplir son rôle et de ne pas oublier les femmes syriennes. Je vous propose donc les amendements suivants - je ne veux pas les abîmer :

Le premier attendu serait remplacé par la phrase suivante : "Les associations de migrants parisiennes œuvrant en faveur de la protection des droits des femmes syriennes, la reconnaissance et le renforcement de leur rôle dans le développement de leur capacité à s'organiser et à lutter pour la construction de la paix soient spécifiquement sensibilisées et informées de leur possibilité de répondre à l'appel à projets Paris Co-développement Sud".

Le deuxième attendu deviendrait : "Le lancement de cet appel à projets soit une application privilégiée pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux conditions d'intégration des migrantes et des migrants issus des régions en conflits, notamment les femmes et leurs enfants".

J'ai quand même quelque doute sur la grammaire dans la rédaction des considérants que je vous prie d'excuser. Nous allons donc opter pour une conception assez large de la langue française pour amender votre vœu, si vous en êtes d'accord.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - C'est le fond qui est important, Monsieur KLUGMAN, beaucoup plus que la syntaxe.

Les amendements proposés sont-ils acceptés ?

**Mme Sandrine MÉES**. - Oui, je vous remercie, d'autant plus que je n'ai pas entendu la faute de grammaire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - C'est donc un vœu parfaitement en règle grammaticalement.

Une explication de vote ?

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Une explication de vote : avec la modification qui a été faite, nous voterons le vœu également.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2016, V. 71).

Je vous remercie.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 15 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 15 - DDCT).

### **Compte rendu de la 1ère Commission.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 1ère Commission et, comme il est d'usage, je donne la parole à M. Pierre GABORIAU, son Président.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues.

*(Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).*

Nous avons réuni comme à l'habitude notre 1ère Commission la semaine dernière et nous avons eu en ouverture de commission une présentation extrêmement intéressante de l'état de la dette de la collectivité parisienne et de sa gestion faite par notre directeur des finances, M. Guillaume ROBERT, et M. Xavier GIORGI, chef du service de la gestion financière à la DFA.

Sans faire aucun commentaire, je me permettrai, pour l'intérêt de tous nos collègues ici présents, de faire la synthèse du dossier qui nous a été présenté.

L'encours de la dette est donc de 4,6 milliards d'euros au 1er janvier 2016, soit 1.935 euros par habitant. Elle est composée d'une dette bancaire et obligataire de 4,440 milliards d'euros et d'autres dettes de 162 millions, représentant les 145 millions de la Philharmonie et 17 millions d'euros pour les ateliers Primo Levi.

La gestion de la dette est sophistiquée, elle est menée par une équipe de 5 experts, un système d'information et des outils d'aide à la décision identiques aux salles de marché des banques. La gestion de la dette et de la trésorerie est donc indépendante par le développement en interne de tous les outils de valorisation fonctionnant en temps réel et les "stress tests" sur les charges financières.

La gestion de la dette est transparente, d'abord par l'autorisation préalable de la Maire de Paris et de l'adjoint aux finances pour toute opération de levée de fonds à long terme ou de couverture, et de la publication de l'ensemble des informations relatives à la dette, deux fois par an, dans les annexes budgétaires au budget primitif et au CA.

La gestion de la dette a un profil d'amortissements lissés, nous avons pendant plusieurs années un remboursement d'amortissements annuels aux alentours de 200 millions d'euros et, à partir de 2022, 300 millions jusqu'en 2028.

La gestion de la dette de la Ville de Paris ne comporte pas de produits toxiques, c'est une question qui a été posée. L'intégralité de la dette de la Ville et de ses produits de couverture présente le risque le plus faible possible d'après la charte Gissler. Le taux de financement du stock de la dette est en 2015 de 2,45 %. Je vous rappelle qu'en 2014, il était de 2,78 et en 2013 de 2,91.

La lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale est évidemment surveillée de près. Je voudrais dire que nos partenaires bancaires, qui représentent 70 % du montant total, sont HSBC, Natixis, Société Générale et la B.E.I.

Voilà mes chers collègues pour une présentation succincte de la gestion de la dette, mais il me semblait important de vous en communiquer les éléments essentiels.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Une minute encore, s'il vous plaît.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je suis d'une grande clémence.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Madame la Maire, c'était un dossier un peu spécifique que j'ai présenté.

Sur la fiscalité immobilière, comme tous les mois l'adjoint au Maire nous a présenté ses tableaux. Le mois de février et les trois premiers mois de l'année sont favorables.

La question qui a été posée, c'est l'impact dans l'augmentation des recettes par l'augmentation du taux de 3,8 à 4,5 %, mais on verra cela dans les mois prochains puisqu'en effet, nous sommes pour l'instant en début d'année.

Dernier point, nous avons eu la présentation de la grille tarifaire du domaine de la Ville pour les bornes Wifi. Les élus sont souvent sollicités par les Parisiennes et les Parisiens sur cette question. Il a donc été proposé qu'une information complète tant technique que sanitaire soit donnée aux élus sur la technologie Wifi. Notre collègue M. BARGETON indique que la charte de la téléphonie mobile arrive à échéance fin 2016 et que ce sera l'occasion pour les élus d'engager un dialogue avec les associations, les opérateurs ou encore l'Agence d'écologie urbaine.

Je vous remercie, Madame la Maire, de cette minute supplémentaire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

## **2016 DRH 21 - Convention pluriannuelle 2016-2017 de partenariat avec l'A.N.A.C.T. (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DRH 21. C'est une convention pluriannuelle avec l'A.N.A.C.T., l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

C'est M. GLEIZES qui a la parole, pour 5 minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est très important car il marque l'engagement de la Ville auprès de son personnel.

Il est tout à fait pertinent que la Ville signe une convention avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, l'A.N.A.C.T., pour analyser et améliorer les postes de travail des agents de la Ville et éviter la dégradation de l'état de santé du personnel, voire d'assurer des reconversions en cas d'inaptitudes constatées. Cet établissement public administratif, sous tutelle du Ministère du Travail, est sans doute l'un des organismes les plus qualifiés pour ce travail.

Nous pouvons aussi apprécier que l'application de cette convention se fasse en collaboration avec le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, C.H.S.C.T. Alors que la mode est plutôt au détricotage du Code du travail et au démantèlement des institutions représentatives du personnel, il est important de donner au C.H.S.C.T. les moyens d'agir avec des expertises reconnues.

C'est une disposition positive car le projet de délibération concerne la santé au travail des agents de la Ville. La convention a reçu un avis favorable du C.H.S.C.T. central. Cela va dans le bon sens et c'est un sujet très important.

Cependant, il faudra veiller à ce que, suite à ce diagnostic, des actions puissent réellement être mises en œuvre car des soucis demeurent. Par exemple, la médecine du travail à la Ville de Paris est sous-dotée et ne permet pas de suivre régulièrement les agents.

Nous appelons donc à voter ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

C'est Emmanuel GRÉGOIRE qui vous répond.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Monsieur GLEIZES pour votre intervention sur cette convention qui effectivement est un projet important pour la Direction des ressources humaines et donc pour l'ensemble de la Ville, et qui a vocation à travailler sur deux sujets très particuliers qui sont la question de la mobilité et de la reconversion de nos agents.

Ce travail permettra effectivement d'établir un plan d'action sur un certain nombre de points de faiblesse que nous avons déjà identifiés mais qui ont besoin d'être maturés pour en définir exactement les actions efficaces.

Le sujet que vous évoquez, qui n'est pas tout à fait lié au projet de délibération, est un sujet de préoccupation que j'ai bien en tête concernant les services de médecine préventive et statutaire sur lesquels nous avons encore des difficultés à recruter des médecins. Par conséquent, il peut arriver effectivement que nos agents pâtissent de délais anormalement longs dans le traitement de leur dossier ; j'y veille et j'y travaille activement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 21).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mise en place du dispositif "ESSEC Fraternité - Nos héros, leur futur".**

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner un vœu non rattaché, n °63, relatif à la mise en place du dispositif "ESSEC Fraternité - Nos héros, leur futur".

C'est M. FROMENTIN qui... de FROMENT, mille excuses, qui a la parole. 2 minutes.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Fromentin est un écrivain et un peintre du XIXe siècle.

Il s'agit d'une expérimentation à propos du dispositif "ESSEC Fraternité - Nos héros, leur futur", qui a été créé pour venir en aide aux soldats français blessés et pour les aider à se réinsérer professionnellement et ainsi pouvoir avoir une deuxième carrière civile.

Ce dispositif fonctionne en coordination avec la cellule de l'aide aux blessés de l'Armée de terre. Il permet à un soldat d'être accueilli dans une entreprise ou dans une collectivité entre un mois et un an, tout en étant rémunéré par l'Etat.

Ce dispositif est aujourd'hui en cours d'expérimentation dans des entreprises comme Michelin ou Renault, et la mairie du 9e arrondissement se porte volontaire pour être un terrain d'expérimentation d'un tel dispositif au sein de la collectivité parisienne.

Nous souhaiterions que la Maire de Paris mène une expertise en lien avec la Direction des ressources humaines afin qu'éventuellement cela puisse être étendu à tous les arrondissements volontaires.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

C'est Emmanuel GRÉGOIRE qui vous répond.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, ce projet est une très bonne idée. Il s'agit d'un programme de reconversion en deuxième carrière de militaires blessés. Aucune collectivité n'a encore engagé un travail sur ce chantier et je pense donc que c'est une bonne idée.



Je vous propose que la Mairie de Paris se porte volontaire pour accompagner ce programme avec une proposition d'amendement cependant. Au deuxième alinéa des motifs proposés "soutienne une expérimentation de ce dispositif au sein de la mairie du 9e", nous rajouterions : "et/ou dans les services de la collectivité qui apparaîtront pertinents", car en fonction des profils des militaires, il n'est pas certain que les postes que nous proposons en mairie d'arrondissement conviennent.

Si vous en étiez d'accord, j'émettrai un avis favorable sur ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Cela vous convient ?

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Cet amendement nous convient.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 ainsi amendé, avec l'avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 74).

### **2016 DAE 18 - Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - Avenants aux contrats de délégations de service public.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 18, exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015.

Je vais donner successivement la parole à M. GOUJON et à M. DUCLOUX.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, c'est vrai que des attentats ont pénalisé les marchés découverts, même s'ils ont été réouverts très vite, et nous avons d'ailleurs, dès le lundi de la semaine suivant les attentats, demandé à la Mairie de bien vouloir accorder aux marchands une indemnité pour pallier la perte du chiffre d'affaires inhérente.

Alors, il est positif de voir qu'une indemnisation est proposée. Nous allons évidemment la voter et elle sera réalisée sur les quittances du deuxième trimestre.

Néanmoins, on ne peut s'empêcher de la trouver un peu faible, eu égard aux pertes subies par les commerces, principalement les commerces de bouche qui, outre le fait de ne pas avoir réalisé de chiffre d'affaires, ont en plus à déplorer pour certains d'entre eux la perte sèche de leurs achats alimentaires qui ont été malheureusement perdus.

Un autre point figurant en annexe du projet de délibération concerne les droits annuels de redevance dus par les délégataires. Il est regrettable que ceux-ci connaissent une augmentation significative avec une répercussion sur les droits de place pour les commerçants. Avec deux augmentations successives de 2,5 %, il est nécessaire de demander au moins un moratoire sur cette grille tarifaire, afin de nous assurer de la pérennité des marchés.

Car nous sommes inquiets pour les marchés parisiens qui cumulent les difficultés, qu'il s'agisse de la crise, des attentats terroristes, mais aussi des nouveaux modes de consommation des Parisiens.

Beaucoup de marchands sont carrément en perte. On voit bien, quand on fréquente ces marchés, que des alimentaires disparaissent et sont remplacés par des volants.

Les règles administratives aussi sont très lentes, je veux dire qu'il faut beaucoup de temps parfois pour qu'un marchand succède ou en remplace un autre, par exemple.

Les activités commerciales sont en berne, les marchés de semaine se meurent.

En plus, dans certains arrondissements, excusez-moi de parler du 15e, nous avons un certain nombre de marchés qui ont connu des aléas particuliers : celui du boulevard Lefebvre qui a été quasiment tué par le tramway, celui de la place Jacques-Marette qui est carrément mort, il a disparu corps et biens. Pourtant, nous avons dit à

l'époque à la Ville que ce n'était pas l'endroit où il fallait l'installer, mais nous n'avons pas été écoutés, c'était il y a un certain nombre d'années. Je pense qu'il faudra aussi déplacer le marché Cervantès dans le cadre de la restructuration urbaine de ce quartier. Le marché Vasco de Gama est en chute libre. Bref !

Le problème est que, malgré ces difficultés, la Ville modifie néanmoins le règlement intérieur, augmente les droits de place. Le nouveau règlement est extrêmement contraignant pour les marchands. Je comprends bien qu'il faille réglementer et préciser tout cela, mais vous chargez exagérément la barque.

Le paiement des retours d'étalage est quelque chose qui est assez nouveau, qui n'était pas prévu à l'origine et qu'il faut annuler car certains marchands peuvent voir leurs droits de place augmenter au total de 30 % avec les retours d'étalage et les augmentations des droits de place. Les placiers sont obligés de changer alors que, dans beaucoup de cas, tout se passait bien. Je ne suis pas sûr que tous les concessionnaires le fassent. Parfois, les dossiers de succession sont en attente pendant des mois.

Il y a un certain nombre de difficultés qui existent aussi par rapport à la propreté, les relations avec la Direction de la Propreté. Il existe encore quelques dysfonctionnements avec des pannes électriques, des arrivées d'eau défectueuses sur un certain nombre de bornes, sans compter évidemment, vous n'y êtes pour rien, les travaux extrêmement perturbants, comme ceux de la R.A.T.P. ou de la C.P.C.U. Par exemple, la R.A.T.P. déstabilise des marchés quand elle oblige à les faire déplacer pendant des mois. J'ai le souvenir de celui de la Motte-Picquet, par exemple.

Il est nécessaire aussi que passent plus régulièrement sur les marchés les patrouilles de police. Je m'adresse au Préfet de police, dont le représentant est là mais il transmettra, quand il aura fini sa conversation... Je parlais de la sécurisation des marchés. Vous allez reprendre votre conversation tranquillement, mais c'est juste sur la sécurisation des marchés découverts, où il faut que des patrouilles de police passent régulièrement, vu les circonstances et aussi le fait qu'il y a beaucoup de chapardage. Ou de la DPP, c'est-à-dire les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris. Malheureusement ils sont en grève, mais j'espère qu'ils pourront vite revenir sur le terrain. On a des ressortissants d'Europe de l'Est, il y a des Roms, dans le 15e et dans d'autres arrondissements aussi, qui volent les marchands.

Je pense que, vu les circonstances, la situation est très difficile pour de nombreuses raisons d'ailleurs, dont vous n'êtes pas responsables, je tiens à le dire, Madame la Maire, et c'est le moment d'alléger plutôt leurs contraintes que de les alourdir.

Ce projet de délibération tombe à point évidemment. Nous le voterons mais il est vrai qu'il n'est pas tout à fait à la mesure des problèmes que je viens d'évoquer, qu'il en faudrait bien davantage pour sauver nos marchés de la situation désastreuse dans laquelle ils se trouvent.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GOUJON.

Monsieur DUCLOUX, vous avez la parole.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Madame la Maire, je constate que M. GOUJON et moi, nous intervenons régulièrement sur les mêmes projets de délibération mais pas forcément avec la même vision. C'était le cas tout à l'heure sur la "fan zone" et c'est à nouveau le cas sur ce projet de délibération qui vise, non pas à reformater l'organisation des marchés parisiens mais, au contraire, suite aux attentats d'avoir un geste de solidarité en direction de ces marchés, de toute la Capitale et pas seulement de ceux du 15e, ou du 11e arrondissement qui ont été malheureusement touchés. Je pense notamment au marché Popincourt à côté du Bataclan, mais sur l'ensemble du territoire parisien, avec cette compensation financière à hauteur de 119.189 euros HT pour justement compenser les jours de fermeture. Je pense notamment évidemment aux samedis et aux dimanches qui ont suivi les attentats du 13 novembre.

C'est un beau projet de délibération, mais je me permettrai, Madame la Maire, d'intervenir également indirectement sur un autre projet de délibération important qui va tout à fait dans la lignée de celui-là, c'est le DAE 252.

Vous vous souvenez que nous avons indemnisé un certain nombre de commerçants directement impactés par les balles des terroristes, avec une indemnisation à hauteur de 40.000 euros. Mais il y avait tous les autres commerçants, dans des périmètres clairement définis, qui étaient aussi directement concernés, mais là par une baisse de chiffre d'affaires, par l'absence de clientèle qu'elle soit parisienne ou touristique.

Donc nous avons, à travers cette convention avec l'Association française de l'assurance, la possibilité de verser une somme de 1 million que la Maire de Paris a vraiment remarquablement bien négociée, et vous aussi, Madame POLSKI, pour justement à la fois soutenir cette perte de chiffre d'affaires et éventuellement organiser des

animations pour redonner de la vie dans les quartiers, et notamment dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

J'associe évidemment Rémi FÉRAUD à mes propos, parce que nous avons, à travers 300 dossiers qui ont été distribués aux commerçants de ces périmètres, 90 dossiers ont été recevables, 78 vont être concernés. Et sur ces 78, bien entendu, la majorité de ces dossiers concerne le 11<sup>e</sup>, pour 62, mais 16 concernent le 10<sup>e</sup>.

Donc ce sont des projets de délibération importants. Et je réponds implicitement à M. GOUJON, parce qu'il y a cette dimension commerciale qui est prise en compte à travers la politique menée par la Maire de Paris et son adjointe, parce que nous avons une situation difficile. Là aussi, il faut être solidaire, il faut assurer les commerçants de la politique qui est menée, et notamment remercier l'Association française de l'assurance pour cette convention que nous allons signer, et remercier également Olivia POLSKI et les membres de son cabinet et de la direction de la DAE pour justement l'exonération des marchés.

Ces efforts de solidarité sont indispensables. Je voudrais évidemment saluer tous les commerçants qui, depuis le 13 novembre, notamment dans mon arrondissement, souffrent pas seulement physiquement et moralement, mais aussi économiquement.

Nous faisons tout pour essayer de redynamiser. Je prendrai l'exemple de la rue Faidherbe où un grand hôtel a ouvert, où nous aurons des animations le week-end du 9 avril, mais cela ne suffit pas. Et sur les marchés, c'est la même chose, puisque nous souhaitons organiser de grandes manifestations, des marchés gourmands pour faire venir, à travers des produits de qualité, celles et ceux qui sont susceptibles de redonner vie à ce commerce de proximité.

Puis, pour ne pas être trop long, un petit clin d'œil à une demande forte que nous avons depuis longtemps dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, car qui dit qualité dans les marchés dit aussi la volonté, et cela fera plaisir, je pense, au président David BELLARD, d'avoir la possibilité dans quelque temps d'un marché "bio" dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous y tenons et nous nous battons parce que, là aussi, cette diversité, cette qualité ramènera aussi les clients. Les marchés, on sait que ce sont des lieux de proximité, du vivre-ensemble et, malgré les attentats terribles du 13 novembre, la politique de la ville est là pour faire en sorte que ces marchés vivent.

Et sachez que ma grande détermination, en tant qu'élu en charge du commerce du 11<sup>e</sup> arrondissement, fait que je suis totalement à côté d'Olivia pour mener ces politiques.

Merci à vous.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DUCLOUX.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vais répondre à moitié à deux projets de délibération puisque deux projets de délibération ont été évoqués.

Je vais commencer par dire que, lorsque nous travaillions avec les services de la Ville et les mairies d'arrondissement concernées, nous ne pensions évidemment pas que l'actualité viendrait raviver le souvenir de ce qu'a subi notre ville en cette soirée d'horreur. Et pourtant, en l'espace de plusieurs semaines, la Côte d'Ivoire, la Turquie, la Belgique ont été touchées par des attentats similaires. Paris, qui a tant reçu de marques de soutien après les événements de novembre, ne peut être d'ailleurs que solidaire des autres villes et a exprimé son soutien aux proches des victimes et aux victimes elles-mêmes.

Les commerçants sont la vie et la respiration de notre ville. Il était effectivement normal que l'on puisse se mobiliser, à la fois pour les commerçants du marché et pour les commerçants du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> arrondissement. On a encore, à ce Conseil, une série de projets de délibération qui viennent marquer ce soutien que nous leur apportons.

Bien évidemment, nous partageons les préoccupations qui ont pu être évoquées des deux côtés.

D'abord, dire que l'on a voté à des Conseils de Paris précédents la mise en place d'une nouvelle délégation de service public sur les marchés alimentaires couverts, pour lesquels nous espérons une série d'améliorations, d'ajustements sur des sujets qui ont pu être évoqués, tels que la question de la qualité, le fait de redynamiser les marchés par des nouveaux services. On a évoqué la question des services de livraison, la question d'avoir des marchés plus exemplaires, des commerces en "bio", des producteurs, etc., pour retravailler la qualité.

Sur les exigences par rapport aux délégataires, c'est pareil. On leur demande aussi de travailler mieux sur la communication, sur l'attractivité. On a aussi des actions de prévention des ventes à la sauvette qui leur sont demandées.

Après, comme vous le dites vous-mêmes, il y a aussi une vraie préoccupation de fond sur laquelle il faut que l'on travaille, qui est la question du changement des modes de consommation des Parisiens. C'est une chose que l'on commence à regarder aussi très sérieusement avec les délégataires. On apportera aussi, on l'espère, des réponses. La DSP est en route, donc on va voir ce que l'on peut faire dans ce cadre, et dans celle qui est à venir.

Sur la question de ce qu'ils peuvent payer, une série d'améliorations, comme les renouvellements de bâches de structure qui ont un coût. Or, on a des délégations de service public qui n'ont pas des marges extraordinaires. Il faut que ces améliorations soient apportées sur les marchés. Forcément, il faut investir quelque part.

Sur la question du fonds que nous avons réussi effectivement à débloquer avec l'Association française de l'assurance, je veux remercier la mobilisation de cet acteur. En effet, on a souvent pu dire que certains acteurs ne s'étaient pas mobilisés. Là, vraiment, les assurances ont montré une vraie solidarité en mobilisant un fonds à hauteur d'un million d'euros, ce qui est assez conséquent.

Là, on attribue un montant total de 541.405 euros répartis entre 78 commerces. Il y aura encore probablement des projets de délibération au prochain Conseil de Paris qui nous permettront de continuer à verser encore d'autres indemnités à d'autres commerçants qui n'ont pas pu boucler leur dossier à ce stade.

Je veux vous dire que nous continuons d'être dans ces moments difficiles aux côtés des commerçants, à la fois pour les aider dans l'amélioration de la qualité et à la fois pour les aider à traverser des moments compliqués.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 18).

## **2016 DAE 20 - Marché aux puces et square aux artistes de la porte de Vanves (14e) - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 20 : le marché aux puces et le square aux artistes de la porte de Vanves. L'approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

La parole est à M. GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à la lecture du rapport de l'ancienne DSP, nous sommes très inquiets sur sa reconduction. Nous allons en effet délibérer sur le principe de renouvellement de la DSP du marché aux puces de Vanves. Sans remettre en cause ce principe, je souhaite soulever un sujet en particulier.

Il apparaît que le délégataire actuel n'a, semble-t-il, pas réussi à faire fonctionner de manière satisfaisante l'espace dédié au réemploi. Nous pouvons entendre que cela n'est pas son cœur de métier. Il nous paraît donc important à cette étape de la procédure de réfléchir à une DSP qui fasse intervenir plusieurs délégataires, afin que les enjeux sociaux soient pleinement et efficacement pris en compte par les acteurs dont c'est le métier.

Par exemple, sur les puces de Clichy, c'est "Aurore" qui est en charge du travail social.

Nous voterons, bien sûr, cette DSP, mais nous aimerions être rassurés sur les modalités du renouvellement, si c'est un renouvellement à l'identique ou s'il y aura une modification du cahier des charges adossé à cette DSP, de façon à permettre éventuellement, comme cela se fait sur d'autres DSP, des projets communs entre un spécialiste des marchés et un spécialiste des questions sociales.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Ce projet de délibération vous propose de lancer une nouvelle consultation en vue d'attribuer la nouvelle DSP pour la gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la porte de Vanves.

L'analyse qui a été faite par les services de la gestion actuelle du marché aux puces, fait ressortir un bilan satisfaisant. La gestion déléguée permet une organisation capable de répondre aux exigences techniques du secteur, c'est-à-dire la mise en place du marché, la gestion de son fonctionnement, la perception des droits de place et de s'adapter rapidement aux besoins des usagers, des commerçants et des artistes, tout en garantissant les droits de la collectivité.

Le recrutement des commerçants et des artistes et la politique d'animation dont le délégataire a la charge, nécessite de plus un savoir-faire spécifique essentiel à l'attractivité du marché.

Outre la reconduction des missions traditionnelles de gestion du site, il est proposé que les candidats fassent des propositions afin d'améliorer la gestion globale du marché, le stationnement des véhicules des commerçants, l'attractivité du square aux artistes, et respecte l'interdiction des sacs plastiques à usage unique.

Il est aussi souhaité que les candidats prévoient de mener sur le périmètre du marché des actions ciblées de prévention des vendeurs à la sauvette. Cette action permettra d'intervenir en complément du travail déjà important qui a été mené par la Préfecture de police en lien avec la DPP.

Concernant l'espace dédié aux objets de récupération, qui s'appelle "EDOR", le fonctionnement actuel fait que c'est une association de biffins qui gère elle-même cet espace, donc je ne comprends pas vraiment le sujet. Je suis bien évidemment à votre disposition pour que l'on puisse en discuter. Aujourd'hui, il y a 50 emplacements qui ont été attribués par la Ville, en accord avec l'Association des biffins du secteur. La fréquentation est d'ailleurs assez fluctuante puisqu'il y a 23 biffins maximum par tenue. Une réflexion est en cours avec l'Association des biffins pour envisager la mise en place d'une carte de volants qui pourrait apporter de la souplesse à l'organisation actuelle et permettre une plus grande utilisation des emplacements en l'absence des abonnés.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer, mes chers collègues.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Rendez-vous est donc pris pour que vous puissiez échanger sur le sujet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 20).

## **2016 DAE 39 - Mission Vital Quartier 2 - Avenant n° 4 avec la S.E.M.A.-EST relatif à l'extension du périmètre "Lancry" (10e, 11e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 39 : la mission Vital Quartier 2, l'avenant n° 4 avec la S.E.M.A.-EST relatif à l'extension du périmètre "Lancry" dans les 10e et 11e arrondissements.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE, pour cinq minutes maximum.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons approuvé et soutenu la création et le renouvellement de Vital Quartier, qui a largement démontré sa pertinence et son utilité depuis de longues années. Nous en sommes convaincus : on ne peut pas laisser faire le seul marché si nous souhaitons répondre efficacement aux besoins des Parisiens.

Nous accueillons donc très positivement l'extension du périmètre d'action de la S.E.M.A.-EST, notamment dans le 10e arrondissement. C'est une très bonne nouvelle qui va permettre d'élargir le champ d'action de la Ville en matière de diversité commerciale dans des arrondissements qui en ont besoin.

Malgré l'impact globalement positif de la S.E.M.A.-EST, certains quartiers résistent donc encore et toujours. Certaines rues et quartiers spécifiques du 10e arrondissement souffrent encore d'une mono-activité marquée qui limite l'accès des habitants à des commerces de proximité variés. L'action de la S.E.M.A.-EST y est contrainte par le fait qu'il n'y a quasiment pas de ventes de murs. C'est pourquoi nous avons fait le choix collectif d'inclure dans les engagements de campagne de la liste du 10e arrondissement, la possibilité de réaliser la préemption des baux commerciaux. La mise en œuvre de cette proposition a été contrainte par le cadre juridique pendant le début du mandat.

Aujourd'hui, suite à la loi du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises, dont le décret d'application est entré en vigueur le 24 juillet 2015, il est possible pour les maires de déléguer le droit de préemption des baux commerciaux à une S.E.M.

Nous comprenons que la mise en œuvre de cet engagement nécessite des moyens humains importants en termes de suivi, mais nous pensons que cette nouvelle étape est nécessaire pour pouvoir aller au bout de la mission que nous avons confiée à la S.E.M.A.-EST.

C'est pourquoi la majorité du 10e arrondissement a adopté, lors du Conseil d'arrondissement du 14 mars dernier, la proposition suivante : que la Ville de Paris mette en place dans des délais raisonnables, à titre expérimental, dans certaines zones du 10e arrondissement, la préemption des baux commerciaux afin d'y permettre un meilleur dynamisme commercial.

Pour permettre d'élargir concrètement le champ d'action de la S.E.M.A.-EST aux quartiers qui en ont le plus besoin, il nous semble qu'il faut avancer sur deux pieds, à la fois élargir le périmètre comme le prévoit ce projet de délibération, mais aussi élargir les compétences de la S.E.M.A.-EST, au moins dans certaines zones précises où elle ne peut de fait pas intervenir puisqu'il n'y a pas de cession de murs.

Cela pourra, nous en sommes persuadés, venir renforcer encore l'action de la S.E.M.A.-EST, qui à travers Paris a largement démontré son utilité et son intérêt.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci. J'ai été saisie d'une demande d'intervention de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, une intervention très brève pour saluer cette extension du périmètre Vital quartier dans le 10e arrondissement, un quartier entre les deux gares qui en a beaucoup besoin, ainsi qu'à la rue du Faubourg du Temple dans les 10e et 11e arrondissements.

Pour remercier aussi Olivia POLSKI de la prise en compte de cette demande que nous portons, les élus du 10e arrondissement, au vu de l'évolution du tissu commercial dans le 10e. Cela montre aussi une capacité de dialogue et d'évolution de l'action et de travail en commun très positif entre la Ville de Paris et la mairie du 10e arrondissement. Je remercie Olivia POLSKI.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci pour ces remerciements. Pour vous répondre, Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je veux aussi pour ma part saluer l'action des élus du 10e arrondissement en faveur du commerce. Je sais que c'est une vraie préoccupation que le maire a. Juste dire que nous avons pu en parler à plusieurs reprises, nous avons lancé une étude avec l'Agence parisienne d'urbanisme sur le commerce à Paris. De cette étude, deux zones sont ressorties sur le 10e arrondissement, l'une entre les deux secteurs de Vital quartier 2 du 10e, c'est-à-dire entre les deux gares et Lancry, et l'autre en bordure du périmètre de Lancry, à cheval sur les 10e et 11e arrondissements.

Effectivement, aujourd'hui, à travers ce projet de délibération, ces extensions, cet avenant a fait aussi l'objet d'échange avec la mairie du 10e arrondissement qui portait ce sujet et répond à une demande forte des habitants et associations de riverains.

Je précise, puisque nous avons eu déjà les débats, que cette proposition d'extension est rendue juridiquement possible car les secteurs en question sont limitrophes de l'actuel périmètre de Vital quartier 2. Cette extension-là ne remet pas en cause l'équilibre général du contrat.

Monsieur LE RESTE, vous m'interrogez sur la possibilité de préempter les baux et les fonds commerciaux sur le 10e arrondissement, nous avons aussi regardé ce sujet-là à plusieurs reprises, d'abord ma prédécesseure puis moi-même, et nous avons d'ailleurs aussi eu ce débat avec un vœu qui avait été présenté par la mairie du 5e arrondissement.

La Ville, les services et moi en avons plutôt conclu que l'utilisation d'un dispositif était non seulement complexe et fragile juridiquement, mais aussi assez coûteuse, et surtout que ce n'était pas aujourd'hui une réponse vraiment efficace et pérenne à la problématique du maintien des commerces. Les fonds de commerce qui pourraient être préemptés le sont toujours aux conditions prévues dans le bail initial. Cela veut dire que cela conditionne en conséquence le niveau de loyer, voire l'activité. N'étant pas propriétaires des murs, il nous serait impossible d'obliger le propriétaire à fixer des loyers minorés, permettant l'installation des commerces que nous souhaitons.

Par ailleurs, le propriétaire pourrait aussi s'opposer à un changement de destination de l'activité initiale, et nous serions alors totalement bloqués.

Un des autres risques et cela a été déjà vécu d'ailleurs par d'autres collectivités comme Nanterre, est celui où la Ville ne trouve pas de repreneur et où nous devrions porter seuls des baux commerciaux avec la prise en compte des obligations associées, c'est-à-dire le droit au bail, le stock, le matériel, la clientèle, les salariés, dont la reprise est imposée évidemment par le Code du travail, le paiement du loyer jusqu'au terme du bail.

Nanterre avait dû, en absence de repreneur pour une brasserie, payer les loyers au propriétaire et retrouver des emplois aux anciens salariés dans les cantines scolaires.

C'est un exemple pour vous montrer. Cela ne se passera pas forcément.

Vous pouvez le constater, la préemption des fonds n'offrirait que peu d'outils d'intervention à la Ville, si elle venait à l'autoriser.

Par ailleurs, comme pour la préemption des murs, nous ne pourrions intervenir que si les intentions de vendre étaient aussi rendues publiques.

Si je comprends bien votre crainte de voir échapper certains locaux comme cela, nous ne sommes pas convaincus aujourd'hui que cela puisse être en tout cas le bon outil pour y répondre.

Je tenais à dire aussi que sur le 10e arrondissement, le travail engagé par la S.E.M.A.-EST depuis 2008 a permis et accompagné une baisse de 53 % du nombre de grossistes en prêt-à-porter, et l'installation ou la préservation de près de 54 commerces. Nous continuerons ce travail aux côtés des élus du 10e arrondissement et renforcerons l'action initiée jusqu'en 2021.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 39).

## **2016 DAE 249 - Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 249 et les amendements n<sup>os</sup> 64 et 120 sur l'approbation du bilan de la concertation et le lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Je donnerai successivement la parole à Anne-Charlotte BUFFETEAU, Geoffroy BOULARD, Véronique LEVIEUX, Danielle SIMONNET et Mme POLSKI répondra.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il nous est proposé d'approuver le bilan de la concertation et le lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Le groupe les Républicains approuve ce bilan, qui démontre l'urgence d'aller plus loin que les dispositifs déjà existants. Nous saluons donc le lancement du contrat "Paris commerces" à destination des quartiers menacés par la désertification, la mono activité ou la vacance commerciale.

La Ville semble enfin prendre la mesure de la situation dégradée qui prévaut dans de nombreux quartiers de la Capitale. Nous savons que la présence et la variété des commerces participent à l'attractivité globale et à la qualité de vie dans les quartiers, tout ce qui contribue à dynamiser le commerce dans les zones en déficit est une excellente chose.

Ce contrat offre un instrument complémentaire qui permettra de conduire les opérations ciblées de modernisation et d'adaptation de l'appareil commercial dans les zones les plus difficiles.

Avec les élus du 15<sup>e</sup> arrondissement, nous nous réjouissons particulièrement de la mise en œuvre du dispositif dans le quartier Castagnary, où les commerçants souffrent et les habitants s'inquiètent de voir l'offre commerciale se réduire dangereusement. En effet, nous assistons depuis quelques années à une véritable fuite des commerçants des quartiers Brassens et d'Alleray.

En revanche, je me fais le porte-parole des élus du 17<sup>e</sup> arrondissement, qui regrettent que la zone qui va de la Porte d'Asnières à la Porte de Villiers n'ait pas été intégrée au dispositif.

Notre soutien au lancement de ce programme n'empêche pas les critiques, votre politique du logement, par exemple, consistant notamment à concentrer toujours plus de logements sociaux là où ils sont déjà ultra majoritaires menace la mixité sociale, appauvrit les quartiers déjà les plus fragiles. Le départ des commerces n'est pas seulement un symptôme de la crise économique, c'est aussi un aveu d'échec pour la politique que vous conduisez.

Enfin, nous serons également vigilants quant à la mise en œuvre concrète du dispositif, puisqu'en effet, Vital quartier a parfois péché par excès de normes et de lourdeurs administratives. "Paris commerce" doit absolument éviter cet écueil pour être parfaitement opérationnel, mais nous voterons bien sûr en faveur de ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci, Madame. J'appelle Geoffroy BOULARD, mais il n'est pas là. J'imagine que vous reprenez de facto dans votre intervention une partie de ce qu'il souhaitait dire.

La parole est à Mme LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération fait suite à d'autres délibérations que nous avons votées dans cette mandature et qui avaient dans un premier temps permis de lancer l'étude préalable de l'APUR, puis de lancer, dans un second temps, la concertation sur le contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat, plus simplement appelé maintenant le "contrat Paris commerces".

Dans ce cadre, 12 périmètres d'intervention étaient proposés comme étant les plus fragiles en terme d'offres de commerce, car touchés par une mono-activité, une forte vacance des locaux ou bien encore, une diversification commerciale.

Conformément à la loi, une phase de concertation a eu lieu sous vos auspices, Madame l'adjointe, chère Olivia, puisque vous avez coprésidé dix réunions publiques aux côtés des maires d'arrondissement concernés. Cette concertation a permis d'ailleurs de faire évoluer quatre périmètres d'intervention dans les 15<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, démontrant ainsi l'intérêt de cette phase, tant avec les élus locaux qu'avec les habitants. Les enjeux pour Paris, ses habitants, ses quartiers sont importants. Nous les connaissons : la qualité et la diversité des commerces et services de proximité, l'attractivité de notre ville, la promotion et la défense de son patrimoine, la valorisation des métiers, des savoir-faire, notamment dans l'artisanat, et donc l'emploi.

La réussite des programmes Vital Quartier 1, mis en œuvre par la S.E.M.A.-EST, dont je salue le travail, et qui a pu être souligné lors de cette phase de bilan-concertation, a rendu sans doute nos concitoyens encore plus exigeants, puisqu'ils savent que l'action publique municipale a prouvé son efficacité en la matière.

Je me permettrai par exemple de saluer le travail effectué sur le secteur Saint-Denis, et notamment dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, où on a pu constater une diminution de près de moitié du nombre de commerces liés au sexe, et maintenant, l'installation depuis plusieurs années d'un caviste "bio", d'un disquaire ou d'un cordonnier. Mais cela dit,



nous avons partagé le constat que ces zones, qui ont entamé une vraie modification, devaient continuer d'être accompagnées, et je vous remercie d'avoir gardé ce secteur dans le périmètre d'intervention à la demande des habitants.

Et, comme cela a été souligné, nous ne pouvons intervenir partout, d'abord pour des raisons budgétaires. Il faut rappeler que ce sont 37 millions d'euros qui vont être mobilisés pour les 12 ans à venir, et que le droit de préemption exercé par la Ville via un opérateur n'est pas un droit anodin.

Ainsi, les attentes étaient fortes, et je me permettrai de souligner qu'au-delà des quartiers les plus fragiles, qui ont été à juste titre validés et identifiés, il y a des quartiers, des rues qui connaissent une diversité très relative de l'offre commerciale. On ne peut pas mettre sur le même plan une boucherie ou un boulanger avec un salon de massage ou de la restauration rapide qui se développe fortement. Et en termes d'animation, nous savons que la diversité des commerces ne propose pas la même envie de s'engager dans l'animation de nos quartiers, qu'il s'agisse des illuminations, dans l'envie de travailler à un "vivre ensemble".

De la même manière, il faut se garder de penser que nos artères, aujourd'hui très commerçantes, le seront pour toujours. Nous devons donc rester collectivement vigilants sur l'ensemble de notre territoire, en dehors même de ces périmètres "contrat Paris commerces". On sait que l'augmentation du prix du foncier pour les locaux commerciaux alimente le phénomène d'uniformisation, voire d'accaparement des territoires par des grandes enseignes internationales.

Ce phénomène, pour lequel notre Ville est mobilisée depuis longtemps - et vous menez la bataille aux côtés de la Maire de Paris - concerne notre pays dans son ensemble, mais également des grandes villes du monde. A ce titre, Madame l'adjointe, vous vous êtes rendue récemment à Montréal pour les rendez-vous internationaux et francophones en management public et organisation du commerce. Je crois que ce déplacement a été l'occasion de valoriser l'expérience de Paris, mais peut-être aussi d'en tirer quelques leçons et de s'inspirer d'autres expériences. Peut-être pourrez-vous nous en dire deux mots.

Je saisis l'occasion également pour vous demander où nous en sommes de la mise en œuvre d'une structure de coopération des bailleurs sociaux pour la commercialisation des 6.000 pieds d'immeubles.

Voilà, vous l'aurez compris : nous saluons le travail déjà fait, les perspectives de travail à venir, et je tiens à saluer également l'ensemble du travail effectué par vos équipes, Madame l'adjointe, pour l'organisation de cette phase de concertation et de bilan. Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Danielle SIMONNET, qui présentera également son amendement.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, c'est toujours le même grand débat : est-ce que les locaux commerciaux, les baux commerciaux doivent répondre à une logique du marché ou est-ce que l'on estime qu'il faut les ramener à une valeur d'usage et se doter d'outils, que ce soit d'un point de vue législatif ou d'un point de vue de nos politiques municipales, pour répondre à l'intérêt général et donc, ramener les locaux commerciaux et les baux commerciaux à une valeur d'usage ? C'est cela, le grand débat de fond qui nous est posé.

Et donc, revenons maintenant concrètement à l'action de la Ville de Paris. On a le constat que de nombreux locaux d'activité en pied d'immeuble sont inoccupés dans certains endroits, et simultanément que certaines activités ne peuvent subsister dans Paris en raison justement de la cherté de ces baux commerciaux. Pour certaines activités commerciales, artisanales, T.P.E., culturelles, coopératives, associatives, économies sociales et solidaires, ce problème de disproportion entre leur capacité et le loyer d'un local commercial ou artisanal est structurel. Et donc, la solution à apporter doit être pérenne, et non ponctuelle.

Les associations ou entreprises culturelles, les libraires, qui sont indispensables à notre vie, au rayonnement de Paris, peinent à se développer, et également peinent à se maintenir. La petite économie est créatrice de richesses et d'emplois variés, bien souvent plus accessibles aux catégories populaires que les "start-up" et l'économie numérique ou les sièges sociaux des grandes entreprises, et donc, il importe de bien diversifier notre action de soutien et de ne pas se limiter aux uns aux dépens des autres.

Le contrat de revitalisation ne devrait pas apporter uniquement une aide temporaire à la création d'activité, mais aussi aider les activités structurellement mises en difficulté par le montant des loyers ; et je devrais rajouter "et du bail commercial", parce que ce n'est pas la même chose.

Les bailleurs sociaux cherchent à louer leurs locaux au prix du marché privé. En particulier, on l'a vu notamment dans le cadre de l'aménagement du tramway, ou bien dans le cas de constructions neuves. Et donc, nous devons au contraire ramener à chaque fois par une action volontariste à la valeur d'usage.

Le fonctionnement qui semble retenu, comme celui de la S.E.M.A.-EST aujourd'hui, consiste en une série d'opérations-tiroirs, les locaux étant revendus après quelques années. Or, la permanence du besoin de locaux à loyer modéré conduit à la nécessité d'un patrimoine public de locaux d'activité au pied d'immeubles privés. Le contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat devrait donc rétrocéder en fin de contrat, à la Ville ou à un acteur public, les locaux opérés.

La Ville de Paris montre une volonté de développer et de pérenniser le patrimoine du logement social, avec la politique de préemption et de location par baux emphytéotiques. J'estime que cet exemple est à adapter, à exploiter en cas de locaux d'activité diffus dans les rues de Paris. Les bailleurs sociaux ne devraient pas viser les prix du marché pour louer leurs locaux d'activité, et donc, la Ville de Paris doit avoir une action volontariste et leur donner l'objectif de loyers modérés.

Ces politiques volontaristes peuvent contribuer à lutter contre la gentrification de la capitale, parce qu'on sait pertinemment que cette gentrification passe à la fois par les locaux d'habitation, par les logements et l'explosion spéculative sur les logements privés, mais elle passe également par la stratégie des rez-de-chaussée et de la nature des activités commerciales.

Voilà pourquoi je présente donc un amendement rattaché au projet de délibération, qui insiste justement sur le fait que la Ville de Paris souhaite s'engager à des loyers pour les activités structurellement très fragiles qui soient modérés, et que cette offre permette réellement, du coup, de contribuer à la création d'emplois et de satisfaire les besoins locaux.

Je souhaite également amender le projet de délibération pour que le montant prévisionnel soit révisable tous les deux ans, en fonction de l'activité, afin que notre contribution au financement de l'opération ne soit pas fixée de manière définitive, mais que l'on puisse réajuster en fonction des besoins. Je souhaite aussi que nous insistions au niveau de nos actions sur l'ensemble des activités, et pas simplement commerciales, mais que l'on insiste bien également sur les activités artisanales, et quand on insiste sur les activités artisanales et de services de proximité, que l'on n'oublie pas non plus toutes les petites entreprises du second œuvre du bâtiment. Voilà l'esprit de mon amendement. Cela me semble important que l'on ait une action extrêmement volontariste à ce sujet.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, Madame POLSKI, vous avez la parole.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, cela a pu être évoqué à plusieurs reprises : la concertation parisienne sur la mise en place du "contrat Paris commerces" s'est tenue de novembre 2015 à février 2016, avec dix réunions publiques, et les Parisiennes et les Parisiens ont aussi été invités à s'exprimer sur le site de la Ville avec un questionnaire en ligne.

Ils ont exprimé le souhait que la Ville privilégie l'installation d'activités alimentaires, artisanales, culturelles, hybrides, innovantes, qui favorisent les circuits courts, le "bio", mais aussi des activités commerciales accessibles à tous à des prix modérés. A la suite de certaines contributions, nous demanderons au futur opérateur de travailler en réseau avec le futur groupement que vous avez évoqué, Madame LEVIEUX, le futur groupement d'intérêt, le G.I.E. des bailleurs sociaux. On lui demandera aussi de mettre en place une démarche participative locale, de proposer une gestion et une commercialisation innovante des locaux et de rechercher des financements complémentaires.

Madame BUFFETEAU, je suis contente que vous vous félicitez de ce que nous pouvons mettre en place dans le 15e arrondissement. Je voulais juste vous dire mon désaccord sur ce que vous évoquez en disant que globalement notre politique du logement ferait fuir les commerçants, sous-entendant que lorsqu'il y a des pauvres, il n'y a pas de commerce. Je trouve que ce raccourci est d'abord non seulement faux mais, en plus, assez spécieux.

En ce qui concerne la demande du 17e arrondissement dont vous vous faites la porte-parole, nous avons étudié les fragilités commerciales qui étaient mises en exergue d'ailleurs dans l'étude de l'APUR dans le 17e arrondissement. Effectivement, un secteur a été identifié entre la porte d'Asnières et la porte de Villiers, mais celui-ci est essentiellement composé de locaux des bailleurs sociaux. Or, le dispositif de préemption des murs commerciaux n'est ici pas le bon outil. Nous souhaitons, du coup, plutôt travailler sur l'amélioration de l'offre grâce à la future structure de coopération inter-bailleurs qui sera mise en place d'ici la fin de l'année.

Le second secteur qui est toujours dans l'étude de l'APUR correspond au quartier Jonquière-Épinettes et bénéficie, quant à lui, déjà du dispositif Vital'Quartier 2 dont l'action se poursuit jusqu'en 2021.

Madame SIMONNET, je partage votre préoccupation concernant le poids des loyers à Paris, des loyers commerciaux. J'en profite d'ailleurs pour rappeler et saluer une des mesures du Gouvernement actuel qui est le plafonnement des augmentations de loyers. C'est un élément majeur qui vise à lutter contre la spéculation sur cette question.

Je suis favorable à votre premier amendement si celui-ci est légèrement modifié pour être plus généraliste et englober toutes les activités, et pas uniquement les activités structurellement fragiles. Je vous propose la rédaction suivante : "Dans l'ensemble de ces dispositifs, la Ville de Paris sera attentive à ce que les loyers soient adaptés à l'activité commerciale et que cette offre permette de créer des emplois et satisfaire les besoins locaux".

En ce qui concerne votre souhait de voir réviser le budget de l'opération tous les deux ans et la cession des locaux à la Ville de Paris, je ne peux répondre que défavorablement à votre demande. En effet, le budget est fixé dans le cadre du lancement initial de l'appel d'offres visant à choisir le futur opérateur et ne peut être modifié de plus de 15 % sans remettre en cause l'appel d'offres lui-même.

Donc, concernant la cession des locaux à la Ville, je vous rappelle également que l'objectif est d'abord de permettre le rachat des locaux par les commerçants eux-mêmes pour qu'ils s'y installent et développent leur activité. Lorsque cela est impossible, des protocoles d'accord permettent de maintenir l'activité installée et nous avons, pour certains, cédé les locaux à une foncière qui s'appelle "la Foncière Paris commerces".

Votre proposition d'amendement page 6 ne peut être acceptée car le contrat "Paris commerces" ne peut se résumer à une aide aux activités structurellement en difficulté. Enfin, je suis favorable à votre alinéa sur le second œuvre et le bâtiment.

Je terminerai mon propos en réaffirmant l'engagement très fort de la Maire de Paris et le mien en faveur du maintien et du développement de notre artisanat et de notre commerce de proximité. Le contrat "Paris commerces" participera pleinement à l'économie de demain, la nouvelle économie de proximité.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Si je comprends bien, c'est un avis défavorable sur l'amendement présenté par Danielle SIMONNET, mais une présentation d'amendements techniques reprenant pour partie les propositions de Danielle SIMONNET ; non ?

Madame SIMONNET, vous retirez votre proposition d'amendement ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je trouve qu'il y a néanmoins une prise en compte sur certaines choses. Je m'en réjouis donc, je m'en félicite.

J'ai un regret évidemment sur le point qui me semble le plus important, qui est la question des loyers modérés, mais j'entends aussi ce qui est dit. On continuera, je pense, ce débat sur les loyers modérés.

Je retire donc mon amendement au profit des amendements proposés par l'Exécutif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

L'amendement n° 64 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 120 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 249 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAE 249).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réhabilitation du quartier Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu n° 65 est relatif à la réhabilitation du quartier Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers.

Je donne la parole à M. HONORÉ, deux minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Madame la Maire.

Nous avons rencontré, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, les habitants du quartier Amiraux-Simplon-Championnet qui nous ont dit leur volonté de vivre dans le calme et la tranquillité. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de procéder à l'étude et à la mise en œuvre d'une opération de réhabilitation en profondeur du quartier Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers.

Il s'agit ainsi de répondre à la demande des habitants qui souhaitent non seulement bénéficier de commerces de proximité diversifiés de qualité, mais aussi vivre dans un quartier où la diversité sociale se réalise dans l'harmonie, le bien vivre ensemble et le respect de chacun.

J'ai entendu tout à l'heure nos collègues de la majorité parler de Vital'Quartier et en dire le plus grand bien dans le 10e arrondissement. Je souhaiterais que cette opération soit aussi mise en œuvre dans le quartier Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers.

Je ne vois pas pour quelle raison ce quartier du 18e arrondissement ne bénéficierait pas de ce dispositif si vanté par nos collègues de la majorité et pour lequel je partage l'avis, bien entendu, puisque nous l'avons déjà proposé pour le 18e arrondissement.

Les habitants du 18e arrondissement, en outre, ont véritablement le sentiment de ne pas être entendus et que leur demande ne soit pas exaucée dans la mesure où ils souhaitent vivre, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, dans des conditions de vie acceptables et que soit simplement appliquée la loi. Ce n'est, semble-t-il, pas le cas puisqu'il y a de la prostitution, des trafics de drogue, de l'alcoolisme dans la rue. Les habitants s'en plaignent et manifestement, rien n'est fait.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Maire, nous vous soumettons ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner, pour vous répondre, la parole à Olivia POLSKI, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention du Maire du 18e arrondissement.

Madame POLSKI, vous avez la parole.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur, vous nous faites part dans votre vœu de votre souhait d'une mise à l'étude et d'une mise en œuvre d'une opération de réhabilitation du quartier Amiraux Simplon dans le 18e arrondissement. Je voudrais d'abord vous rappeler deux choses.

La première est qu'il est important de respecter les instances existantes. Je pense particulièrement au Conseil d'arrondissement du 18e arrondissement. Ce vœu n'a pas été présenté en Conseil d'arrondissement alors même que toutes les réponses que vous auriez pu vouloir avoir auraient pu y être apportées.

La deuxième chose est que - j'ai pu l'évoquer précédemment - nous avons mis en place une concertation pour la mise en place du contrat "Paris commerces". Particulièrement dans le 18e arrondissement, il y a eu une réunion. Je ne vous ai pas vu, ni vous, ni M. BOURNAZEL ni qui que ce soit d'autre, porter cette demande du contrat "Paris commerces" sur Amiraux Simplon.

Pour vous répondre précisément, je veux vous rappeler plusieurs éléments. Le premier est que, d'un point de vue global, car ce vœu est assez généraliste, les études et opérations de réhabilitation d'envergure ont déjà été effectuées ou sont en cours. Je pense notamment au travail très important qui a été effectué par la Mairie du 18e

arrondissement et la Ville de Paris sur ce quartier en termes de lutte contre le logement insalubre et aux nombreuses opérations livrées notamment par la S.I.E.M.P.

Des rues entières ont été réhabilitées : par exemple, l'ensemble de la rue du Nord et de la rue Émile Chaîne. 661 logements familiaux ont été livrés, 240 logements étudiants, 70 logements pour jeunes travailleurs au 148, rue des Poissonniers ainsi que 96 logements en résidences sociales.

Le secteur de la petite enfance n'est pas en reste puisqu'ont été créés 157 berceaux en crèches municipales. La cité Traëger a été ouverte aussi grâce au travail de la Municipalité, permettant l'ouverture de trois salles associatives et deux salles de sport.

Du côté des espaces verts, un square a été créé au 122, rue des Poissonniers. Un pôle santé avec un E.H.P.A.D., une maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés, un foyer d'accueil médicalisé, un centre d'animation, un gymnase ont également été installés rue des Poissonniers.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Malgré le foisonnement et la dynamique publique, je vais vous inviter à conclure votre intervention, Madame POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - C'est dommage parce que, en l'occurrence, au regard du travail qui a déjà été effectué et en cours, il y a encore tellement de choses à expliquer qui ont été faites par la Ville à cet endroit.

Je pense qu'il vaudrait mieux qu'ils se rapprochent, à la fois M. HONORÉ et M. BOURNAZEL et les élus du groupe les Républicains, du Maire du 18e arrondissement pour qu'il leur explique ce qu'il se passe dans ce quartier.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Absolument !

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Oui, Madame la Maire et Monsieur le Maire du 18e arrondissement, je pense que sur ce sujet, il y aura au moins la conclusion de mon propos, sur lequel nous serons d'accord compte tenu d'un échange récent avec M. le Préfet de police. C'est pour répondre au fait que rien n'était fait dans cet arrondissement, et dans ce quartier en particulier, en matière de police.

Rappeler qu'une partie du quartier évoqué relève de la zone de sécurité prioritaire, qu'il y a l'ensemble des moyens locaux qui sont mobilisés, dont la brigade spécialisée de terrain.

Les actions des forces de l'ordre concernent bien évidemment toutes les sources de nuisances dont peuvent se plaindre justement les habitants. Je pense aux débits de boissons, où il y a eu six fermetures administratives durant l'année 2015. Il y a les ventes à la sauvette, les incivilités, et bien évidemment le proxénétisme et la lutte contre les produits stupéfiants. Ce sont 120 opérations de sécurisation menées sur le secteur avec la R.A.T.P., 228 personnes évincées, etc. Tout cela illustre l'action au quotidien. Sur les ventes à la sauvette, 6.502 pièces saisies depuis le 1er juin 2015.

Cela illustre, dans un délai très court quand même, l'action menée au quotidien sur cet arrondissement, et le souhait du maire du 18e arrondissement et du Préfet de police d'unir leurs efforts dans les semaines à venir sur un plan lié plus spécifiquement aux ventes à la sauvette.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, vous avez la parole.

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quelques mots seulement.

Olivia POLSKI a décrit une partie du travail qui a été fait par la Municipalité sur ce quartier, qui d'ailleurs n'est pas un quartier mais deux quartiers puisque finalement la partie Amiraux-Simplon et la partie Championnet font face à des problèmes de nature extrêmement différentes. C'est un peu étonnant de voir amalgamer ces deux parties du 18e arrondissement dans un même vœu, sachant que les problématiques sont extrêmement différentes.

Sur la partie Amiraux-Simplon, Olivia POLSKI l'a dit, beaucoup de choses ont été faites en matière d'équipements publics, mais aussi en matière d'amélioration de l'offre commerciale. Je veux saluer le travail mené

par Afaf GABELOTAUD qui, sur les questions du commerce, a beaucoup travaillé à ce que les pieds d'immeuble soient mieux occupés.

C'est vrai que sur la partie Championnet, il reste une grosse problématique de commerce qui crée des nuisances. Je veux vraiment saluer le travail de la commissaire GOETZ et de ses équipes qui sont arrivés à obtenir des fermetures administratives assez nombreuses. On voit bien que, quand le commerce s'améliore dans ces rues, la vie s'y améliore.

Je veux aussi témoigner du fait que, certes, il reste encore beaucoup de choses à faire mais que beaucoup de travail est fait. A tel point que cela fait partie des quartiers dans lesquels les habitants, de plus en plus régulièrement, nous remercient. C'est assez rare, quand on est maire d'arrondissement, d'avoir des commerçants qui nous disent que cela va mieux.

Pour le coup, et c'est vrai évidemment de la rue des Portes-Blanches, qui était un des grands points noirs du 18e arrondissement et pour lequel le travail qui a été engagé commence à donner ses fruits, et je m'en félicite.

Nous allons continuer à émettre beaucoup d'énergie et d'efforts, et beaucoup de moyens publics dans ces quartiers, notamment avec la création d'un nouveau gymnase qui va permettre d'agrandir les espaces verts.

Puis c'est un investissement le plus important possible dans le soutien aux copropriétés privées pour qu'elles puissent elles-mêmes gérer les commerces en pied d'immeuble qui sont sources de beaucoup de nuisances. Mais on sait très bien qu'on ne pourra pas faire ce travail sans l'engagement des copropriétés.

C'est ce à quoi on travaille, avec Olivia POLSKI et Afaf GABELOTAUD bien sûr, parce qu'on a besoin que l'ensemble des habitants de ce quartier se mobilisent. Et ils le font, et avec nous.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEJOINDRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au marché alimentaire Barbès.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons aux vœux n° 66 et n° 66 bis relatifs au marché alimentaire Barbès.

Je vais donner la parole à M. HONORÉ, pour 2 minutes maximum, puis à Mme POLSKI.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, le vœu que nous présentons avec Pierre-Yves BOURNAZEL, Déborah PAWLIK et Fadila MÉHAL concerne le dysfonctionnement constaté par les riverains et les habitants du 18e arrondissement du marché alimentaire Barbès.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, en lien avec les services de police et les services de la Mairie, de prendre les mesures nécessaires pour que la réglementation soit appliquée en ce qui concerne les livraisons, en ce qui concerne les stationnements, les mesures d'hygiène qui sont déplorables, de mettre un terme aux ventes à la sauvette, et de faire autant que possible que bien entendu ces mesures soient pérennisées autant que nécessaires, puisque les habitants se plaignent tout à la fois de la saleté, des manquements aux stationnements et aux horaires de livraison.

Par ailleurs, il est d'autant plus important d'améliorer le fonctionnement de ce marché qu'il est un élément de la requalification du quartier, en particulier de l'espace sous les voies du métro où travaillent des habitants et des associations. Ce serait dommage que, lorsque des habitants et des riverains s'investissent pour améliorer leur cadre

de vie, les services, la Mairie, les préfets ne prennent pas les mesures nécessaires afin que les habitants aient satisfaction.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Maire, nous vous demandons de voter ce vœu.

J'ai bien vu qu'il y avait un vœu bis, bien entendu vous ne reculez jamais devant le ridicule. Vous avez fait un copier-coller qui reprend exactement les termes de notre vœu. Vous allez nous dire qu'on retire notre vœu. Non, on ne le retire pas.

Par conséquent, vous allez voter contre notre vœu. Nous allons voter votre vœu qui reprend exactement les mêmes termes. Cela fait partie sans doute de votre honnêteté intellectuelle.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Olivia POLSKI qui vous dira elle-même ce qu'elle nous propose aux uns et aux autres de faire.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, merci.

Le marché Barbès, qui se tient les mercredis et les samedis matins, est un des marchés les plus connus de Paris. Il connaît aujourd'hui des dysfonctionnements importants qui perturbent le quotidien des riverains, ainsi que celui des commerçants, et placent ce marché dans une situation critique.

Je me suis d'ailleurs rendue sur ce marché, avec le maire du 18e arrondissement, il y a quelques mois déjà, et j'ai pu constater par moi-même les difficultés.

Suite à cette visite, j'avais écrit à M. le Préfet de police pour l'alerter sur le besoin d'une action forte à mener sur ce marché. Depuis lors, d'autres éléments se sont rajoutés.

Les livraisons de nuit se sont développées ces derniers temps, parfois dès 23 heures. Elles sont illégales et représentent un risque sanitaire pour les Parisiennes et les Parisiens qui viennent le lendemain faire leurs courses sur le marché.

Il est également nécessaire que soit réglé le problème des trop nombreux véhicules, qui stationnent en dehors des endroits prévus à cet effet, ce qui engendre l'impossibilité pour les riverains de circuler sur les trottoirs.

J'ai donc organisé le 11 mars dernier, et je n'ai pas attendu votre vœu, en présence du cabinet de Colombe BROSSEL, des services de la Ville de Paris, des mairies du 18e arrondissement et du 10e arrondissement, du commissariat du 18e arrondissement et de l'association "Action Barbès", une réunion afin d'échanger sur les actions à mettre en place pour mettre fin à cette situation intolérable.

Lors de cette réunion, il a été demandé au délégataire, chargé de la gestion de ce marché par délégation de service public, de travailler pour sa part la qualité de l'offre et, aux services de la Ville, je leur ai demandé de renforcer les contrôles des commerçants sur le marché pour veiller à une application stricte du règlement.

Mais cette action ne peut avoir d'effet que si la Ville de Paris et la Préfecture de police s'associent pour mener des actions conjointes d'ampleur autant que nécessaire, afin de redonner un cadre plus paisible à ce marché populaire.

Vous le savez, la Maire de Paris est très fortement attachée aux marchés alimentaires parisiens qui sont une part importante du patrimoine de la Ville et qui permettent d'offrir aux Parisiens et Parisiennes des commerces de proximité diversifiés et des produits alimentaires frais.

C'est parce que nous sommes convaincus de leur nécessité que nous souhaitons mettre en œuvre toutes les actions nécessaires sur le marché Barbès, afin que la situation s'améliore vraiment.

Pour terminer et expliquer pour quelle raison j'ai prononcé un avis défavorable, c'est parce que votre vœu ne fait que rappeler les actions que nous avons déjà engagées que je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Sinon, c'est la même chose.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - C'est simplement pour confirmer ce que j'avais évoqué déjà précédemment sur l'autre marché mais qui, sur ce sujet de Barbès, démontrera quand même l'engagement de la Préfecture de police dans le cadre de ce qui a été évoqué d'une action conjointe et déterminée sur ces territoires, de manière à remettre un peu d'ordre et remettre les choses à leur juste place.

Je voudrais rappeler que la Direction départementale interministérielle de la protection de la population, l'inspection du travail et les services de police sont quasi systématiquement sur le terrain lors de chacun des marchés.

Juste pour illustrer cette action, en 2015, ce sont 1.369 procès-verbaux simplifiés pour la vente à la sauvette, 2,5 tonnes de marchandise détruites, 458 procès-verbaux de contravention pour les stationnements gênants sur les six derniers mois à l'occasion de ces marchés. Ce qui illustre, selon moi, la mobilisation globale des services de police avec la Mairie sur ces secteurs.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOULANGER.

Une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur JULIEN, vous avez la parole.

**M. Pascal JULIEN.** - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons contre le vœu des Républicains pour les raisons qui ont déjà été dites. Quant au vœu de l'Exécutif, il nous conviendrait mais il y a un point qui nous heurte quand même : une fois de plus, la seule issue offerte aux vendeurs à la sauvette, c'est la police et les amendes.

Il n'y a aucune autre perspective, c'est dommage et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci. Nous allons successivement passer au vote de ces deux vœux.

Je commence par le vœu n° 66, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Vous avez dit dans votre intervention que vous ne le retiriez pas que l'Exécutif appellerait à voter contre. Je reprenais votre intervention, Monsieur HONORÉ. Je vous écoute, je vais jusqu'au bout.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Votez pour, Monsieur HONORÉ.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 75).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la candidature de la mairie du 13e pour expérimenter le projet "Territoires zéro chômeur de longue durée".**

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 67 est relatif à la candidature de la mairie du 13e arrondissement pour expérimenter le projet "Territoires zéro chômeur de longue durée".

Je donne la parole à Mme Anne-Christine LANG.



**Mme Anne-Christine LANG.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit effectivement d'un vœu portant sur la candidature de la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement pour expérimenter le projet "Territoires zéro chômeur de longue durée", qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement le 14 mars dernier.

Ce vœu fait suite à l'adoption définitive par l'Assemblée nationale, le 18 février, de la loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée, portée par le député Laurent GRANDGUILLAUME.

Cette loi - c'est assez rare pour être signalé - émane de la société civile et des associations, en premier lieu "ATD Quart Monde", "Emmaüs", le Secours catholique et la F.N.A.R.S., ces associations qui refusent de se résigner face au chômage de longue durée - qui concerne, je vous le rappelle, un chômeur sur deux - et qui pensent qu'à côté des autres politiques publiques il y a de la place pour des démarches innovantes, élaborées conjointement avec les personnes concernées en se préoccupant d'abord de l'humain.

Partant du principe que ce n'est pas le travail qui manque mais bien les emplois, cette démarche consiste à transformer les prestations sociales versées aux chômeurs en emploi en C.D.I., pour une durée de 5 ans dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, pour pourvoir des besoins jugés non rentables par le privé, la définition des besoins se faisant bien sûr avec les habitants des quartiers concernés.

Le 13<sup>e</sup> arrondissement, qui comporte à la fois de nombreux quartiers déshérités où le taux de chômage est très supérieur à la moyenne nationale et à la moyenne parisienne, mais aussi qui jouit d'un réseau d'entreprises et d'associations dans le domaine de l'économie sociale et solidaire - des entreprises et des associations particulièrement dynamiques -, a immédiatement proposé sa candidature. Nous avons donc rencontré les représentants d'"ATD Quart Monde", qui sont venus visiter les acteurs de terrain et l'ensemble des élus du 13<sup>e</sup> qui sont très enthousiastes.

Ce vœu vise à demander à la Maire de Paris de soutenir la candidature de notre arrondissement auprès de l'Etat pour que le 13<sup>e</sup> soit pilote de cette opération, à laquelle, je l'espère, seront associés d'autres arrondissements, le 13<sup>e</sup> arrondissement faisant ainsi des émules.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LANG.

Pour vous répondre en 2 minutes maximum, la parole est à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Mes chers collègues, chère Anne-Christine LANG, nous partageons le même constat. Le chômage de longue durée est un fléau humain, il attaque la confiance en soi, il isole et met parfois à la rue ceux qui en sont victimes. C'est aussi un gaspillage tragique de ressources humaines.

L'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" portée par "ATD Quart Monde" puis validée par la loi, propose une réponse innovante et bousculant tous les schémas traditionnels de la politique de l'emploi.

Vous l'avez rappelé, le principe est de créer ou de s'appuyer sur des entreprises solidaires pour créer des C.D.I. au S.M.I.C. Ces emplois supplémentaires seront financés en redéployant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'un marché du travail nouveau et complémentaire. Dans ce modèle, c'est le territoire qui répond aux besoins d'emploi des chercheurs d'emploi, sans le substituer aux emplois existants.

Cette expérimentation prévoit de tester pendant 5 ans, sur 10 territoires volontaires, l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée en C.D.I. par des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour exercer des activités complémentaires à celles qui sont déjà présentes sur le territoire et répondant à des besoins sociaux. La mise en place du dispositif en est déjà à un stade avancé dans plusieurs territoires en France et prouve déjà son utilité.

Je suis très favorable à une première expérimentation parisienne dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, sous réserve qu'il soit le seul territoire à candidater, sans quoi j'examinerai évidemment toutes les propositions émanant des arrondissements.

Ce territoire réunit les conditions du succès de l'initiative. Il compte des chercheurs d'emploi de longue durée mais répond aussi à un impératif de mixité sociale nécessaire pour trouver des débouchés aux activités nouvellement créées. Au-delà, le volontarisme politique constitue la base de la réussite de ce beau projet et je fais confiance au Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, à Anne-Christine LANG et toute l'équipe, pour insuffler une dynamique très porteuse sur les territoires que nous retiendrons.

C'est pourquoi je donne un avis favorable à ce vœu, sous réserve d'un petit amendement oral qui est d'ajouter le mot "notamment" après "que la Mairie propose", ce qui donnerait : "Que la Mairie de Paris propose notamment la candidature du territoire Chevaleret en tant que territoire pilote pour cette expérimentation auprès de la Ministre du Travail."

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Cet amendement est accepté, Madame LANG ?

**Mme Anne-Christine LANG**. - Oui.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, 76).

### **Vœu déposé par le GEP relatif au projet de loi Travail.**

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au projet de loi Travail.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de loi Travail.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant les vœux n<sup>os</sup> 68, 69 et 70 relatifs au projet de loi Travail.

Je vais donner successivement la parole à M. David BELLIARD pour 2 minutes maximum, M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour 2 minutes maximum et Mme Danielle SIMONNET - qui revient - pour 2 minutes maximum. C'est Pauline VÉRON qui répondra.

M. BELLIARD a la parole.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre vœu rappelle notre position au projet de loi Travail qui marque une régression forte des droits des salariés au profit des entreprises.

Pourtant, la précarité des plus jeunes et leurs difficultés d'accès au marché du travail, le délitement des protections sociales dans un contexte de numérisation de l'économie qui concentre la valeur sur des intermédiaires, les exigences de rentabilité financière liées à la financiarisation des entreprises ou encore bien entendu la persistance d'un chômage de masse, tout cela, appellerait à une stratégie proactive en termes de droit du travail, qui, au lieu de déliter les droits de celles et ceux qui travaillent, les renforcerait en s'adaptant aux nouvelles contraintes du marché du travail.

L'objet de notre vœu est donc aussi de demander qu'un nouveau texte soit proposé, qui intègre un droit du travail du XXI<sup>e</sup> siècle, texte qui prendrait en compte des outils tels que l'instauration d'un revenu de base, qui rouvrirait le débat sur la réduction du temps de travail ou encore qui renforcerait le compte personnel d'activité.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Madame la Maire, mes chers collègues, que n'ai-je pas entendu depuis que mon groupe a déposé ce vœu en Conseil d'arrondissement.

On nous a reproché de faire un vœu qui ne touche en rien les compétences de la Commune. Serait-il invraisemblable que l'on s'intéresse au droit du travail, qui structure la vie de millions de Parisiens parce que salariés, voire même employeurs ?

Tout ce qui concerne l'avenir des salariés nous intéresse et tout ce qui met à mal leur protection a besoin d'être contesté. C'est ainsi que nous considérons notre mandat d'élus et il ne s'arrête pas à la seule gestion.

La pétition "Loi Travail : non, merci !" a recueilli 1,27 million de signatures dans toute la France, dont plusieurs dizaines de milliers à Paris pour demander le retrait de ce texte. Je rappelle qu'une pétition de plus de 5.000 signatures sur Paris.fr peut faire l'objet d'un débat en Conseil de Paris ou d'arrondissement.

La mobilisation pour le retrait autour du mot d'ordre "On vaut mieux que ça !" est partagée par une vingtaine d'organisations de jeunesse et par les principales organisations syndicales dont la C.G.T., F.O., S.U.D., F.S.U. et l'U.N.E.F. Les effets sur les habitants de notre ville sont considérables et l'inversion de la hiérarchie des normes, l'augmentation du temps de travail, la flexibilité débridée, la facilitation des licenciements économiques, ce n'est pas une anecdote.

Ce que profondément le peuple français ne comprend pas ni n'admet, c'est qu'un Gouvernement socialiste soit autant sensible aux arguments du M.E.D.E.F. et soit aussi sourd aux revendications des salariés et de la jeunesse.

Ne traitons pas par le mépris ou la violence une jeunesse qui croit encore à la mobilisation et à l'engagement. Elle est la principale victime du chômage et de la précarité. Elle craint de vivre plus mal que la génération précédente.

J'ai bien écouté Bruno JULLIARD, premier adjoint, sur beaucoup de médias, dénoncer le premier projet de loi et rappeler à la raison son camp. Ce vœu a été adopté dans le 20<sup>e</sup> arrondissement avec les voix de certains élus socialistes. Alors, puisque nous répétons à l'envi que Paris, sa Maire, son Exécutif, fiers de travailler avec l'ensemble des composantes de gauche, écologistes, socialistes et communistes, démontrons-le une nouvelle fois - je vous appelle à la sagesse - en votant ce vœu par une majorité de gauche qui sera un signe encourageant pour toutes celles et ceux qui n'ont pas renoncé à changer la société et qui n'acceptent pas un glissement de plus en plus à droite d'un gouvernement devenu sourd à son propre camp.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, on vient d'apprendre une information importante. C'est que le Gouvernement et François HOLLANDE ne pourront pas changer la Constitution pour y introduire l'état d'urgence et la déchéance de la nationalité. C'est une excellente nouvelle, mes chers collègues !

Souvenez-vous, nous avons adopté majoritairement dans cette Assemblée un vœu pour interpellier et demander à ce que ce Président de la République et le Gouvernement abandonnent cette constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de la nationalité. Donc nous avons assumé, à un moment donné, d'interpellier par notre Assemblée le Gouvernement sur des thématiques nationales. Evidemment, il n'y a aucune thématique nationale qui échappe aux préoccupations des Parisiens et des Parisiennes.

Eh bien, oui, à travers ce vœu, comme le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, comme le vœu du groupe Ecologiste de Paris, je souhaite que notre Assemblée se prononce pour le retrait et demande au Gouvernement de retirer le projet de loi Travail. Ce projet de loi est une loi de régression sociale sans précédent, non seulement dans le quinquennat HOLLANDE, mais dans la vie de la Ve République.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements que nous pouvons favoriser la création d'emplois. Cela n'est pas en étant dans la logique du C.D.D. au lieu du C.D.I. que nous pourrions lutter contre la précarité de l'ensemble des salariés et de la jeunesse de ce pays. Ce n'est pas en faisant l'inversion de la hiérarchie des normes que nous pouvons progresser socialement, bien au contraire.

Cette opposition à ce texte de loi est majoritaire. Plus de 71 % des Françaises et des Français sont contre ce texte de loi. Jeudi - vous le savez - il y aura une grande manifestation. Cette manifestation va être un point de départ et non un point d'arrivée, un point de départ et une mobilisation qui va s'inscrire dans la durée tant que le retrait du texte de loi ne sera pas obtenu.

Je souhaite, comme historiquement la Ville de Paris a toujours joué un rôle important dans les mobilisations sociales de ce pays, je souhaite - et je termine sur les deux secondes qui me restent - que notre Assemblée se prononce pour le retrait du projet de loi Travail.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre aux trois vœux, je donne la parole à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, par vos vœux, vous invitez à un débat sur la politique économique et sociale nationale. Au titre de sa compétence municipale et départementale, l'Exécutif est particulièrement investi sur le sujet de l'emploi pour faire reculer le plus possible le chômage des Parisiens.

A Paris, même si le taux de chômage est moins élevé qu'ailleurs, nous mettons tout en œuvre pour aider chaque Parisien qui cherche un emploi, à trouver un emploi ou une formation, et à faire en sorte qu'il ne soit pas seul dans sa recherche d'emploi. Permettre à tous de trouver un emploi, c'est donner à chacun sa place dans la société. C'est aussi œuvrer pour la cohésion sociale en bâtissant une société du mieux-être.

Depuis deux ans, à Paris, nous avons à la fois réformé notre service municipal de l'emploi et soutenu fortement tous nos partenaires emploi, que ce soit la mission locale, les P.E.C. - anciens P.L.I.E. - l'Ecole de la deuxième Chance, mais aussi Mozaik RH, la fondation FACE, "Nos quartiers ont des Talents", "Agissons pour l'emploi", et tant d'autres. Ces partenaires aident au quotidien les chercheurs d'emploi à trouver un emploi ou une formation qui leur corresponde.

Notre territoire bénéficie à la fois d'un fort dynamisme économique, d'un fort investissement public grâce à la Ville et d'une grande richesse humaine. Le principal défi à relever pour lutter contre le chômage est de rapprocher l'offre et la demande d'emploi. Je rappelle qu'aujourd'hui 30.000 emplois sont difficilement pourvus à Paris, la plupart du temps par manque de personnes qualifiées pour les offres à pourvoir. C'est pour nous le défi majeur à relever.

C'est pour cela que nous avons créé depuis janvier dernier un réseau de six points "Paris emploi" qui propose un service d'accueil, d'information et d'orientation généraliste à destination de tous les Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation. C'est aussi pour cela que nous avons lancé la garantie jeunes pour 600 premiers jeunes en 2016, puis 1.000 à partir de 2017, et réorganisé la Sous-Direction de l'Emploi de la Ville en créant le Service initiatives emploi.

Enfin, la Ville est proactive en matière de formation, en proposant un catalogue de formations qualifiantes de très haute qualité et une formation dans le domaine linguistique importante.

Vous le voyez, la Ville joue pleinement son rôle dans la lutte contre le chômage. Le Gouvernement a, de son côté, mis en débat et va bientôt soumettre aux parlementaires un projet de loi relatif au droit du travail. C'est au sujet de ce projet que vous avez déposé des vœux. L'Exécutif parisien n'émet pas d'avis sur ces vœux qui ne relèvent pas de sa compétence et s'en remet donc à la sagesse du Conseil de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Rémi FÉRAUD.

La parole est exclusivement à Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes saisis de trois vœux qui traitent d'un sujet important, d'un débat essentiel et, en même temps, passionnant. En même temps, nous devons, sauf exception, mais les exceptions doivent rester des exceptions, rester dans le champ de compétences d'un Conseil municipal. Je ne partage pas l'analyse sur ce point de Nicolas BONNET-OULALDJ. C'est pourquoi, sur cette question, dont d'ailleurs le Parlement est saisi, à propos d'un texte qui n'est pas le même que celui qui était envisagé au moment du dépôt des premiers vœux dans les arrondissements, je traduirai la sagesse de l'Exécutif en une recommandation à mon groupe de ne pas participer à ce vote.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Madame la Maire.

Au nom du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, j'exprime la même position, à savoir que nous sommes ici des élus municipaux. Nous avons été élus sur des programmes, sur des plates-formes, sur des accords politiques où il était question de faire des logements. Notre collègue s'y attelle et on va construire du logement. Il était question de réduire la pollution et on le fait.

Il n'était pas question que le Conseil municipal s'attelle à revoir les possibles textes de loi qui, au cours de la mandature du Président de la République actuel, seraient sur la table. Je ne vois pas en quoi un certain nombre de groupes sont coutumiers du fait. Depuis 2001, à chaque fois qu'il y a des débats nationaux, on les voit atterrir sur les pupitres des conseillers municipaux. Je pense que chacun doit rester à sa place et, n'en déplaise à Danielle SIMONNET, nous ne sommes pas l'Assemblée nationale bis, mais le Conseil municipal de Paris. Donc nous nous abstiendrons sur ce vote.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons donc passer aux opérations de vote successives sur les trois vœux.

Je vous demande un peu de calme et de silence.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 77).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 78).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 de Danielle SIMONNET.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 79).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux comités de soutien aux 8 de Goodyear.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 71 relatif aux comités de soutien aux 8 de Goodyear.

Je donne la parole à Didier LE RESTE, pour deux minutes maximum.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

D'aucuns considéreront que ce vœu n'a pas sa place dans ce Conseil. Cet argument, souvent, cache un malaise, une gêne. Pour notre part, nous estimons au contraire qu'au regard de la gravité de la situation qui est évoquée dans ce vœu, en notre qualité d'élus de la République, nous nous devons de l'évoquer et de nous positionner. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait à ce jour de nombreuses villes.

De quoi s'agit-il ? Face à la multinationale Goodyear, les salariés, après des années de lutte contre les restructurations et le manque d'investissement dans l'appareil de production ont, fin 2013, après avoir fait des

propositions alternatives rejetées, utilisé les moyens à leur disposition pour s'opposer à la fermeture de leur usine, à la casse de leurs emplois et au licenciement de 1.142 salariés : blocage des stocks de l'usine et rétention suite à une rencontre de cadres de l'usine pendant 30 heures à l'issue desquelles ils ont pu repartir, comme ils l'ont reconnu sans problème.

Des plaintes ont été déposées, mais la direction de l'usine a retiré la sienne, et les deux dirigeants concernés ont fait de même. C'était sans compter sur le Parquet, sur le Procureur de la République qui a poursuivi et condamné les salariés à 24 mois de prison avec sursis dont 9 mois ferme.

Pour des faits similaires, c'est du jamais vu dans l'histoire sociale de notre pays. Rappelons au passage que le candidat HOLLANDE s'était déplacé sur le site d'Amiens Nord, le 14 octobre 2011, pour soutenir la lutte des Goodyear.

Cette décision qui confine à un acharnement insupportable a provoqué de l'émoi, de la colère, de la solidarité et des mobilisations.

On ne peut pas d'un côté encenser les patrons, notamment le grand patronat, comme le font Manuel VALLS et Emmanuel MACRON en passant sous silence les délocalisations et leurs conséquences, la casse des emplois, le développement de la précarisation de l'emploi, la violence des fermetures d'usines qui détruisent des territoires et des familles avec des suicides à la clef, et de l'autre, intimider, sanctionner, condamner les salariés qui se battent avec leurs moyens pour leurs droits et leurs emplois.

Ce sont les fondements même de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées de la sorte. Le syndicalisme n'est pas un crime, c'est un élément constitutif de la démocratie sociale. C'est en ce sens qu'en tant qu'élus de la République, nous sommes interpellés et en responsabilité. Nous devons manifester notre soutien, notre solidarité pour exiger la relaxe des militants syndicaux de Goodyear, a fortiori si le jugement devait rester en l'état, il ne manquerait pas de peser négativement dans les procès en cours visant des dizaines de militants syndicaux, notamment ceux d'Air France par exemple.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La parole est à Pauline VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Mes chers collègues, c'est l'opportunité de rappeler l'attachement de l'Exécutif parisien à la liberté syndicale dans notre pays. Il s'agit d'une liberté constitutionnellement protégée, comportant de grandes dimensions. Elle vise d'abord la liberté individuelle de défendre ses droits et ses intérêts par l'adhésion au syndicat de son choix. Elle vise la liberté collective de créer un syndicat professionnel.

Dans votre proposition, vous souhaitez que le Conseil de Paris exprime son soutien aux syndicalistes mis en cause, tout comme l'ont fait les 170.000 signataires de la pétition nationale, ainsi que les manifestants du 4 février, place de la Nation.

Sur le principe de rappeler notre soutien à des syndicalistes mis en cause, j'émettrais un avis favorable. Toutefois, je souhaiterais amender votre vœu, puisqu'il s'agit du soutien des élus de Paris, je donnerais un avis favorable sous réserve de l'adoption d'un amendement au troisième alinéa supprimant la demande de facilitation des demandes de soutien qui pourraient être formulées par le comité de soutien, afin de respecter le principe d'égalité devant le service public.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Ces amendements sont-ils acceptés ?

**M. Didier LE RESTE**. - Oui.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 80).

## Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au Centre des formations industrielles de Gambetta.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 72 relatif au Centre des formations industrielles de Gambetta.

Je donne la parole pour deux minutes maximum à M. BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Les arguments développés par mes collègues sont pertinents pour porter ce vœu au moment où ce projet se discutait au Parlement. Désormais, nous voyons les conséquences des choix d'associer les C.C.I. à la réduction de la dépense publique. Ce sont 50 milliards d'euros à trouver d'ici 2017. La ponction de 500 millions sur les fonds de roulement, tout comme la baisse de la taxe pour frais de chambre, a mis à mal cette institution. Les conséquences ne se font pas attendre, 349 millions en moins sur les investissements et 1.750 suppressions d'emploi. En Ile-de-France, en cinq ans, 25 % des effectifs ont été supprimés, dont 120 licenciements, 707 départs volontaires en 2016.

Les réorganisations envisagées, regroupements d'activités, auront des conséquences sociales dramatiques, et on annonce déjà pour la semaine prochaine un nouveau train de 300 à 400 suppressions de postes.

Les trois centres qui restent, Gennevilliers, Orly et Paris, vont être restructurés et la filière "maintenance des véhicules" va être transférée de Gambetta à Orly, ce départ risque d'entériner une déperdition en nombre d'élèves, qui principalement viennent du Nord et de l'Est de la périphérie.

Nous avons auditionné la C.C.I. au moment de la M.I.E. "Fabriquer à Paris" et sans citer mot à mot leur intervention d'alors, ils défendaient comme nous l'intérêt de maintenir, voire de développer à Paris une nouvelle production industrielle.

Si le projet de déménagement était amené à se faire, cela ferait reculer les possibilités de se former aux filières industrielles dans Paris. C'est un mauvais signe qui est envoyé, et au-delà des conséquences sociales pour les personnels dont j'ai parlé, de plus alors que la Région Ile-de-France est engagée dans un plan gouvernemental de formation, il est pour le moins étrange que les C.C.I. qui sont un élément de dispositif de formation aidé par la Région disparaissent.

Les salariés en grève ne disent pas autre chose, apportons-leur notre soutien et faisons en sorte que notre prise de position permette de revoir ce projet néfaste pour la C.C.I.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci. Réponse de Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Mes chers collègues, les Chambres de commerce et d'industrie jouent un rôle dans le paysage économique français. Représentant des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics, elles contribuent aussi au développement économique des territoires.

Je regrette comme vous que les économies demandées aboutissent à envisager de nombreuses suppressions de postes et des changements d'affectation à Paris comme sur l'ensemble du territoire.

Vous soulignez que ces difficultés financières vont avoir des conséquences sur les centres de formation d'apprentis et sur les centres des formations industrielles, notamment le C.F.I de Gambetta.

Nous sommes attachés à la formation professionnelle dont on sait qu'elle permet aux élèves une excellente insertion sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle on peut regretter le transfert d'une des filières de formation du C.F.I. de Gambetta, puisqu'il aboutirait à la perte d'élèves y étant inscrits. Ce centre irait jusqu'à Orly, ce qui est assez loin. Cette volonté est renforcée par l'excellent taux d'insertion professionnelle à l'issue de cette formation et les besoins de main-d'œuvre du territoire dans les secteurs industriels.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu à la condition d'une modification sur le deuxième alinéa du vœu, proposant que le Conseil de Paris, par rapport à ce qui est formulé, demande à la C.C.I. d'Ile-de-France de réexaminer son projet de restructuration, à la place de votre alinéa. Dans ces conditions, j'émet un avis favorable au vœu ainsi amendé.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois que l'amendement est accepté par Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je vous propose de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 81).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la suppression de postes à la C.C.I.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Sur un sujet radicalement différent, je donne la parole à Mme SIMONNET pour la présentation du vœu n° 73.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Sensiblement différent puisque vous aviez un vœu sur le C.F.I. de Gambetta qui dépend de la C.C.I. et là, c'est un vœu plus global sur l'ensemble de la C.C.I. Ce vœu plus global traite du problème suivant : 300 à 400 suppressions d'emplois nettes. C'est énorme.

Sachez que les C.C.I. sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et qui ont pour mission de contribuer à l'enseignement professionnel par la voie de l'apprentissage et d'assurer un appui aux entreprises.

Sachez également que seulement 7 % des chefs d'entreprise parisiens participent aux élections désignant l'Assemblée générale de la C.C.I. Paris Ile-de-France et que cette assemblée délibérative est exclusivement composée de représentants élus des chefs d'entreprise.

Donc, il est vraiment temps de repenser de fond en comble la gouvernance des C.C.I. afin que les salariés y soient associés par le biais de leurs organisations syndicales ainsi que les élus des conseils départementaux et régionaux au vu de leurs missions en matière d'emplois et de formation.

Néanmoins, ce dont traite aussi ce vœu est la chose suivante : les gouvernements successifs, plutôt que de soutenir l'enseignement professionnel sous statut public, ont encouragé les C.F.A., privés notamment, rattachés aux C.C.I. Parallèlement, l'Assemblée nationale, après avoir supprimé la taxe professionnelle, a fortement diminué la nouvelle taxe affectée aux C.C.I., taxe pour frais de chambre, pour satisfaire les vœux du patronat.

Résultat : on est dans une crise financière extrêmement forte au niveau des C.C.I. Il en résulte, du coup, cette suppression d'emplois de 300 à 400 postes. Donc, c'est une catastrophe qui s'annonce.

Je demande donc, à travers ce vœu, à la fois que des réformes soient engagées dans la gouvernance des C.C.I. et que nous portions et interpellions le Gouvernement pour que cet archaïsme complet - qui fait que les C.C.I., finalement, sont sous une gouvernance exclusive des chefs d'entreprise - change radicalement...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous engage à conclure.

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... que tout soit mis en œuvre pour éviter les 300 à 400 suppressions de postes.

Et il y a d'autres choses que vous pouvez lire dans ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - J'ai déjà en partie répondu avec le vœu précédent, même si ce n'était pas totalement sur la même chose, mais quand même, donc j'émettrai un avis défavorable sur ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - D'accord, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'intégration des apprentis au dispositif "Initiative emploi".**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je crois que nous examinons le dernier vœu pour ce matin : le vœu n° 74 relatif à l'intégration des apprentis au dispositif "Initiative emploi".

C'est Mme Leïla DIRI qui le présente, en deux minutes maximum.

**Mme Leïla DIRI**. - Madame la Maire, chers collègues, le dispositif intitulé "Initiative emploi", déployé par la Mairie de Paris, est destiné à mettre en relation les entreprises qui rencontrent des difficultés à recruter avec des chômeurs en recherche d'emploi sur le territoire parisien. Le vœu ici présenté propose d'inclure les centres de formation d'apprentis dans le cadre de ce dispositif.

En effet, au regard des objectifs du dispositif, que nous trouvons pertinents, il nous semble néanmoins nécessaire de compléter l'offre aux Parisiens avec celles que proposent les C.F.A., pour au moins quatre raisons : la première, c'est que les C.F.A., financés majoritairement par la Région et la taxe d'apprentissage, ont du mal à remplir certaines sections, faute de candidat, sur des formations diplômantes ou qualifiantes rémunérées, au fort potentiel de recrutements car pourvue d'employeurs ; environ 9.000 places vides dans les C.F.A. franciliens.

La seconde raison, c'est que les C.F.A. forment des jeunes dans des secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement, comme l'artisanat ou les services à la personne. Si le taux de chômage est en constante augmentation, nous savons et cela a été rappelé tout à l'heure que 30.000 offres sont difficiles à pourvoir faute de candidats. De nombreux secteurs ne parviennent pas à recruter dans les domaines de l'informatique, du numérique, de la vente, de l'hôtellerie-restauration, des services à la personne, du médicosocial, de l'artisanat, etc., faute d'une part d'une inadéquation de l'offre à la demande, et d'autre part d'une orientation défailante et polluée de représentations négatives, et souvent dégradantes sur certains métiers.

La troisième raison, c'est que les C.F.A. franciliens, même hors Paris, franciliens donc, forment beaucoup de jeunes Parisiens, mais sont également des structures plébiscitées par un grand nombre d'entreprises parisiennes pour recruter des apprentis.

Et enfin, une quatrième raison, et pas la moindre, c'est que l'apprentissage demeure l'une des clés de l'emploi des jeunes et une voie d'accès efficace au marché du travail. En fonction des secteurs, entre 62 et 85 % des apprentis trouvent un travail après leur formation, et en moyenne, 50 % des contrats d'apprentissage se poursuivent par une embauche au sein de la même entreprise.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la plateforme "Initiative emploi" associe les C.F.A. franciliens pour diffuser leurs offres de formation et d'emploi et tout autre dispositif permettant à des jeunes et moins jeunes de bénéficier de leurs opportunités.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Chers collègues, vous avez raison : le principal défi en matière d'emploi à Paris, je l'ai souvent dit, est le rapprochement de l'offre et de la demande. Paris est un territoire dynamique économiquement, qui bénéficie de l'investissement public de la Ville.

Aujourd'hui, 30.000 offres d'emploi sont difficilement pourvues à Paris. Il s'agit principalement d'opportunités dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la sécurité, du médicosocial et de la construction ou du numérique. Nous menons une politique proactive en développant les outils permettant de faire connaître ces offres auprès des chercheurs d'emploi et de les former à ces métiers. Et les C.F.A. sont des partenaires précieux pour former le plus de jeunes possibles dans ces secteurs.

Le nouveau service "Initiative emploi" a été créé dans cette perspective de mise en relation entre employeurs qui cherchent à recruter et chercheurs d'emploi, en organisant notamment, je le rappelle, une trentaine de sessions de recrutement par mois dans les points "Paris Emploi" de la Ville de Paris.

Les C.F.A. ne sont pas oubliés. Consciente de l'excellent taux d'insertion de leurs élèves en sortie de formation, j'ai souhaité les associer aux activités du service "Initiative emploi", par exemple à l'occasion du forum de l'apprentissage organisé par la Ville, où des dizaines de C.F.A. sont présents chaque année, mais aussi en les invitant à nos rencontres de l'emploi sur les secteurs d'activité en tension, que nous organisons pour identifier les

freins à la mise en relation, comme celui que nous avons organisé l'année dernière lors de celui consacré à l'artisanat avec Olivia POLSKI.

Mais vous avez raison, nous pouvons aller plus loin. Je réponds donc favorablement à votre vœu concernant le projet de répertorier les offres des C.F.A. sur la plateforme "Initiative emploi" de la Ville, sous réserve de la suppression des premier et dernier considérants de votre vœu, qui portent sur l'extension du service "Initiative emploi" à toute l'Ile-de-France, car nous sommes compétents uniquement sur Paris. J'allais dire "malheureusement", mais en même temps, c'est déjà cela. Et donc, je vous assure également de notre volonté de continuer à associer les C.F.A. aux activités du service "Initiative emploi".

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que ces propositions d'amendements vous conviennent, Madame DIRI ?

**Mme Leïla DIRI**. - Je les accepte. Néanmoins, c'est important de rappeler que les Parisiens travaillent aussi hors Paris et que les C.F.A. parisiens recrutent des apprentis franciliens indépendamment du lieu d'habitation, même si... Voilà, je les accepte et je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 82).

### **Dépôt de questions d'actualité.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous indique que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe les Républicains et est relative "à la réforme des conservatoires".

La deuxième question est posée par le groupe UDI-MODEM et est relative "à la situation de l'industrie touristique dans la Capitale".

La troisième question du groupe Socialiste et Apparentés concerne "la pétition sur la pollution de l'air en Europe lancée par Anne HIDALGO et des Maires de grandes villes européennes à l'adresse de la Commission européenne et des gouvernements nationaux européens".

La quatrième question du groupe Ecologiste de Paris est relative "à la promotion à Paris du sport féminin et la lutte contre le sexisme".

La cinquième question est posée par le groupe Communiste - Front de Gauche et concerne "le bilan de l'opération "EU SEQUANA 2016" de simulation d'une crue centennale de la Seine".

La sixième question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est relative "aux tags racistes dans l'espace public parisien. Quelles actions mises en place par la Préfecture de police et la Ville de Paris ?".

Enfin, la dernière question émane de Mme SIMONNET et est relative "à la signature avec "Paris Habitat" du protocole de fin de grève par les salariés de la société de nettoyage "O.M.S.".

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est suspendue. Nous nous retrouvons à 14 heures 45.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est reprise.

## **Examen des questions d'actualité.**

### **V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au bilan de l'opération "EU SEQUANA 2016" de simulation d'une crue centennale de la Seine.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je crois qu'il y a eu un accord entre les présidents de groupe sur le fait que c'est la question du groupe Communiste - Front de Gauche qui va passer en premier.

Je vais donc donner la parole tout de suite à M. le Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci beaucoup.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, ma question concerne le bilan et les perspectives suite à l'opération "Sequana", envisageant une crue centennale à Paris et ses conséquences. Pendant plus d'une semaine, l'opération "crue centennale" a mobilisé l'ensemble des pouvoirs publics, les entreprises de transport, les collectivités locales, les médias. Je tiens tout d'abord à les féliciter pour leur professionnalisme. C'est une bonne chose car les Parisiens et les Franciliens doivent connaître les conséquences dans tous les domaines d'une crue exceptionnelle : transports bloqués, économie au ralenti, hôpitaux engorgés, distribution d'eau potable et possibilité d'épidémie, etc.

Le scénario catastrophe est un des scénarios probables. Rappelons que 8 % des logements de la région parisienne, 100.000 entreprises et 750.000 emplois subiraient des conséquences graves de cette crue pour un coût estimé à plus de 30 milliards d'euros, soit 0,1 à 0,3 % du PIB.

Je regrette que l'on n'ait pas profité de ce moment pour parler plus de la prévention du risque d'inondation. Il n'a pas été suffisamment rappelé le rôle de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs et son travail en amont pour éviter cette crue.

Déjà, des dispositifs existent. Ils ont permis d'éviter que Paris et sa banlieue ne soient submergés par une grande crue. Des projets pertinents et utiles doivent voir le jour mais ils réclament une forte volonté politique en matière d'investissements. C'est le cas notamment du projet des dix casiers de la Bassée, qui nous coûterait, lui, que 600 millions d'euros pour 55 millions de mètres cubes stockés. Pour l'instant, seule la création d'un casier pilote a été décidée, pour la somme de 100 millions d'euros, pour un stockage de 9 millions de mètres cubes.

Selon certaines études, cet investissement permettrait un écrêtement de la Seine entre 20 et 60 centimètres en cas de crue et d'éviter 2,3 milliards d'euros de dommages.

Au dernier budget, nous n'avons pas été suffisamment entendus et les collectivités départementales adhérentes ont toutes diminué leur contribution au budget de l'E.P.T.B., ce qui ne permet pas la réalisation de la totalité du projet de caissons préventifs. Les décisions du Gouvernement en matière de baisse de dotations montrent avec cet exemple une de ses sinistres conséquences. Je ne crois pas non plus que la Métropole, qui a désormais la compétence Gemapi, sera en capacité de faire les investissements nécessaires.

Prévenir, cela veut dire renoncer à l'asphyxie financière des collectivités locales et faire que les politiques publiques françaises traitent aussi bien les causes que les conséquences. C'est un choix, "gérer les risques", c'est une logique qui renforce les appétits gargantuesques du secteur des assurances, ou bien les prévenir. Le vieil adage n'est-il pas : prévenir, c'est guérir ?

Je souhaite donc qu'en tant que représentants de l'Etat, vous nous fassiez part, Monsieur le Préfet, de votre point de vue sur l'exercice mais aussi sur les investissements prévus et nécessaires pour prévenir toutes les crues, y compris centennale.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Je vais d'abord donner la parole à Mme Colombe BROSSEL puis à M. le Préfet de police.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Deux mots peut-être d'abord pour vous parler rapidement de l'exercice "Sequana", qui a été coordonné par la Préfecture de police et le Préfet de police, et pour vous donner quelques éléments de réponse rapides sur la question posée des investissements.

D'abord, vous dire qu'avec Célia BLAUDEL nous avons évidemment été mobilisées sur l'ensemble de l'exercice "Sequana", avec l'ensemble des directions de la Ville. Cet exercice, d'une ampleur inédite jusqu'à présent - je pense que M. le Préfet y reviendra -, a permis à l'ensemble des acteurs publics et privés de se mettre en situation concrète de crue centennale. Cette première nous a permis de rassembler l'ensemble des expériences des uns et des autres.

La Ville, il y a de cela moins d'une année, avait procédé à un exercice de cette nature mais le fait de pouvoir être tous ensemble, acteurs publics et acteurs privés, est un élément évidemment démultiplicateur en termes de mise en exercice et, du coup de retour d'expérience. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien de l'Union Européenne et c'est un exercice dont, je crois, nous sommes en train de tirer beaucoup d'enseignements à la Ville, notamment sur les plans de continuité d'activité que chacun des services a mis en œuvre.

Dire également que c'était un temps très important en matière de communication auprès des Parisiens et des Franciliens.

Cette mobilisation est évidemment importante parce si les pouvoirs publics - la Ville a évidemment toute sa place dans ce que je vais dire - doivent protéger, doivent sécuriser, doivent coordonner, doivent prévoir - c'est ce que nous avons fait -, les habitants seront acteurs en cas de crise.

Les habitants de Paris ont été acteurs lors des dernières crises que nous avons vécues, et les habitants de Paris seront des acteurs de la résilience sur laquelle nous aurons à nous investir chacune et chacun d'entre nous. En effet, une ville forte, une ville accueillante, une ville résiliente, une ville solidaire se mobilise avec l'ensemble des Parisiens, l'ensemble des services publics.

Pour cela, ce moment important de communication, d'information et d'exercice au cours de "Sequana" était évidemment très important et nous sommes déjà en train, avec Philippe CHOTARD et l'ensemble des services, d'en tirer les leçons.

Vous dire quelques mots pour terminer sur les enjeux liés au risque d'inondation qui ont vocation à être traités à l'échelle du bassin Seine-Normandie, vous l'avez évoqué, dans le cadre de la stratégie du plan Seine via le contrat de plan interrégional et les contrats de plan régionaux.

Sur le secteur spécifique de La Bassée, la Région pourra accompagner financièrement l'Etat sur des études sur les effets de casiers pilotes dont vous parliez, des études sur les alternatives possibles, des études et des actions relatives à la renaturation du site. Au titre du C.P.E.R. sont prévus 4,5 millions d'euros côté Etat et 1,5 million côté Région pour les études en articulation avec le C.P.E.R. plan Seine. Merci à Célia BLAUDEL pour l'ensemble de ces informations.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Colombe BROUSSEL.

La parole est à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire. Quelques mots en complément pour répondre à M. Nicolas BONNET-OUALDJI sur son intérêt pour cet exercice "Sequana" de gestion d'une crise d'importance majeure.

Cet exercice a été d'une ampleur tout à fait particulière et exceptionnelle. C'est la première fois qu'un exercice se déroulait sur une hypothèse de crue centennale, sur une aussi longue période du 7 au 18 mars 2016.

L'exercice s'est déroulé sur 15 jours, permettant de tester avec les différents services la montée des eaux et donc la préparation de chacune des grandes institutions à la mise en place des plans de continuité d'activité qu'elles doivent mettre en œuvre, ou élaborer pour celles qui ne les ont pas encore terminés.

L'exercice a également porté sur la crise proprement dite, sur l'optimum de montée des eaux avec, pendant ce pic de crise, la mobilisation de moyens en intervention réelle, notamment avec la mobilisation de moyens européens et la venue sur différents terrains d'expérimentation de forces de sécurité civile mobilisées par 4 pays partenaires au sein de l'Europe, et tout cela sous la coordination des forces de défense civile européenne. Cette mobilisation européenne avait un caractère novateur et a été une pleine réussite.

Enfin, la dernière semaine a permis de tester les différents rythmes et les conditions d'acceptation du retour à la normale progressif dont on sait que ce serait une des grandes difficultés d'une crue centennale, d'une crue

majeure, parce que les personnes, les entreprises, seraient impatientes de voir revenir le droit commun du fonctionnement habituel de notre ville, ce qui ne serait pas le cas.

Sur l'ensemble de ces points, c'est un exercice assez ambitieux qui avait d'abord pour objectif de sensibiliser à la gestion de crise l'ensemble des institutions. Il y avait plus de 97 partenaires qui ont été extrêmement impliqués et qui ont mobilisé dans leurs propres équipes le dispositif en relation avec le PC de crise.

Le deuxième objectif était très clairement de leur apprendre à travailler en interdépendance et de faire prendre conscience de la très grande connexion entre les différentes difficultés qui ont des impacts sur les activités de chacun. Donc, là aussi, la capacité à intégrer les stratégies respectives des différents partenaires a été testée et a constitué vraiment une expérience intéressante. Enfin, c'est l'innovation que représente la mobilisation de moyens européens.

Je voudrais également insister sur le fait que cet exercice s'est appuyé sur une analyse de comportement, mais aussi une analyse sociologique et pas exclusivement sur les moyens de gestion de crise habituels, notamment mobiliser des universitaires dans le cadre d'un projet d'accompagnement de la gestion de crise, que nous appelons "Euridice" et qui pourra nous servir dans des circonstances dramatiques, comme celles qu'on évoquait hier avec le maire de Bruxelles ici même.

Voilà ce qui fait que cet exercice a été très productif. Nous sommes en train d'en faire le retour d'expérience. Il sera débattu lors d'une réunion qui se tiendra le 17 mai, à Paris au Palais de l'eau, avec l'ensemble des partenaires et nos amis européens qui reviendront pour cette occasion. La mairie de Paris y sera fortement représentée. Puis nous ferons un retour d'expérience écrit, complet et qui sera publié en septembre, et bien entendu débattu et préparé d'ici là en partenariat.

S'agissant des investissements, pour terminer, comme l'a dit Colombe BROSSEL très justement, les travaux relèvent d'abord de la responsabilité du Préfet de Région Ile-de-France pour ce qui concerne l'Etat, donc de sa conduite des contrats de plan Etat-Région et des contrats de plan interrégionaux. Ils s'appuient sur des contractualisations avec les établissements publics territoriaux de bassin, E.P.T.B., dont celui auquel vous êtes attaché, et les financements au stade des études ont été inscrits.

Nous avons lundi une réunion du comité fleuve Seine, que je coprésidé avec le Préfet de Région et où nous ferons le point de ces investissements. Je mentionnerai à cette occasion votre inquiétude sur le financement de ces investissements.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame Célia BLAUDEL, vous vouliez ajouter un point ?

Elle a tout dit ! C'est un travail en coopération.

Monsieur le Président, vous souhaitez ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je remercie M. le Préfet et Colombe BROSSEL pour les informations. Bien sûr, on sera attentif à la journée qui sera organisée en mairie et au compte rendu écrit.

Par contre, je voulais faire part de nos préoccupations financières pour réaliser le projet de la Bassée qui, pour nous, est vraiment un impératif. Je l'évoquais, c'est quand même entre 20 et 60 centimètres d'écrêtement, en cas de crue. Ce n'est pas rien.

C'est préserver notamment le réseau des transports, vous l'avez fait remarquer pendant la semaine que vous avez évoquée. C'est quand même un sujet pour nous important et il ne faut pas retarder, à mon avis, ces projets. Donc les investissements sont assez urgents.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

## **I - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la réforme des conservatoires.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité, la première question prévue, celle qui est posée par le groupe les Républicains.

Madame la Présidente du groupe, qui pose la question ?

La parole est donc à M. HODENT.

**M. Thierry HODENT.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais aujourd'hui vous parler de la réforme des conservatoires et aussi des chamboulements dans les centres d'animation.

Madame la Maire, vous n'avez plus de politique d'enseignement musical pour Paris. Les professionnels, artistes intervenant en milieu scolaire, professeurs en conservatoire et parents d'élèves s'inquiètent. Et ils ont raison.

Nous demandons une concertation sur l'enseignement musical à Paris en général, et sur la réforme des conservatoires en particulier. Nous avons aujourd'hui un comité de pilotage qui donne dans ses conclusions les axes fixés par l'Exécutif, décryptant vos objectifs.

L'Exécutif dit qu'il veut développer de nouvelles filières, en démocratisant l'accès aux conservatoires, en favorisant l'accueil des adolescents, en accompagnant les pratiques contemporaines de la musique, et enfin en favorisant l'innovation pédagogique.

Au-delà d'un vocabulaire des années 1970, il faut comprendre des intentions bien réelles de remplacer les cours individuels par des filières collectives, d'interdire aux élèves de pratiquer deux disciplines pour réduire les coûts. Or, les cours collectifs sont utiles, mais ils existent et ne peuvent remplacer les cours individuels.

Une fois de plus, Mme la Maire privilégie l'affichage à l'efficacité.

L'Exécutif dit qu'il veut mettre en place un plan d'éveil musical en démocratisant l'accès à l'enseignement artistique et en co-bâtissant un nouveau parcours d'éducation musicale entre le conservatoire et l'école. Il faut comprendre : annuler des cours dans les conservatoires pour les remplacer par des heures dans le cadre de la réforme des A.R.E. ou des rythmes scolaires.

Une fois de plus, Mme la Maire privilégie le quantitatif par rapport au qualitatif.

Enfin, l'Exécutif dit qu'il veut développer les partenariats en donnant une visibilité et une complémentarité à l'offre des conservatoires et en élargissant l'offre de ces conservatoires à des publics éloignés. Il faut comprendre : réduire le magistère supposé illégitime par l'Exécutif des conservatoires sur l'enseignement musical et confier la politique d'enseignement musical au tout-venant.

Une fois de plus, Mme la Maire privilégie l'idéologie à l'intérêt des Parisiens.

Autre sujet : les centres d'animation.

Oui, nous associons les deux sujets, contrairement à vous qui avez volontairement divisé les deux sujets, puisque c'est Pauline VÉRON qui pilote les cours de musique dans les centres d'animation.

Nous vous le redisons ici, nous aurions tant aimé voir Bruno JULLIARD se saisir de l'ensemble de ce dossier, et ce, dans un souci de cohérence et d'ambition qui manque cruellement à l'ensemble de votre politique.

Les Parisiennes et les Parisiens auront donc la possibilité d'expérimenter un enseignement musical inédit en centres d'animation, et d'ailleurs celui d'une pédagogie innovante individualisée en petit groupe.

Comme nous l'avons déjà souligné et comme l'a relayé un article du LAB, cela est surtout funeste car ce n'est pas la musique qui sera enseignée à tous, mais bien un nivellement par le bas généralisé.

La conséquence encore une fois est une anti-mixité sociale puisque les usagers des centres d'animation qui pourront se le permettre migreront vers l'enseignement musical privé.

Notre question sera donc : quelles sont vos intentions réelles par rapport à l'enseignement musical à Paris ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Alors, la parole est à M. Bruno JULLIARD pour répondre. Et attention, la citation du LAB en Conseil de Paris mérite qu'on s'y arrête un instant.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint. - Elle mérite une réponse circonstanciée.

L'Exécutif parisien, sous votre impulsion, Madame la Maire, s'est engagé dans une réforme ambitieuse et exigeante des conservatoires de musique parisiens. D'ailleurs, bien au-delà des conservatoires, c'est le service public d'éducation musicale que nous souhaitons moderniser.

Notre ambition est double. D'abord satisfaire la demande des familles toujours plus nombreuses, en augmentant significativement l'offre d'enseignement musical à Paris.

Deuxième objectif : la diversification du profil des élèves accueillis au sein des conservatoires municipaux puisque nous ne pouvons pas nous satisfaire que seuls un peu plus de 10 % des élèves des conservatoires soient issus des QF1, 2 ou 3, c'est-à-dire des familles les plus défavorisées. Nous souhaitons que, quels que soient les usages, les pratiques culturelles des familles, des parents, les enfants puissent aussi bénéficier d'une éducation musicale de qualité.

Alors comment faire ? Nous souhaitons la construction, l'émergence d'un grand service public de l'éducation musicale à Paris. D'abord, par la mise en place d'un plan d'éveil musical à l'école pour tous les enfants. Nous avons tous les dispositifs, toutes les forces, toutes les bonnes volontés pour mettre en place ce plan d'éveil universel pour tous les petits Parisiens.

D'abord en conjuguant évidemment l'effort des conservatoires, et d'ailleurs c'est sous l'impulsion des deux premiers mandats de Bertrand DELANOË, puis de ce mandat-là que nous allons augmenter massivement le nombre de places dans les conservatoires, puisque nous allons en ouvrir encore pendant cette mandature 3.000 supplémentaires avec l'ouverture de deux conservatoires rénovés.

C'est en conjuguant l'effort des conservatoires, avec l'investissement des P.V.P. musique dans les écoles, avec ce que nous avons mis en place dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs et les nombreux ateliers, chorale à l'école ou encore orchestres. Le lien avec l'ensemble des orchestres que nous soutenons à Paris, je pense notamment à l'orchestre de Paris ou la Philharmonie...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur MENGUY, le petit bruit de fonds un peu désagréable, si vous pouviez nous l'éviter, on s'en porterait tous beaucoup mieux.

Et on va écouter Bruno JULLIARD qui a une voix mélodieuse.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous appuyerons également...

Monsieur MENGUY, souffrez que je vous réponde, cela ne sera pas long !

Je n'en doute pas. Vous voyez d'ailleurs ma joie sur mon visage !

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Et la mienne !

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint. - Nous nous appuyerons également sur le tissu associatif d'éducation musicale particulièrement important à Paris, mais également sur les centres d'animation pour mettre en place ce plan d'éveil musical universel pour l'ensemble des jeunes enfants parisiens.

A partir de ce plan d'éveil musical, nous souhaitons que, quelles que soient les envies, les passions naissantes des enfants, nous puissions leur offrir une poursuite d'éducation musicale. Cela pourrait être le cas dans les conservatoires, dans les centres d'animation. Cela pourrait être le cas encore avec les P.V.P. à l'école ou alors grâce aux associations musicales dans les différents arrondissements. Nous mettrons en place les partenariats nécessaires avec toutes ces structures pour la poursuite de l'éducation musicale pour le plus grand nombre d'enfants ou d'élèves parisiens.

Troisième axe : l'évolution des offres et des pédagogies, notamment dans les conservatoires. En effet, avec le développement des cours collectifs - mais je voudrais tordre le cou à une rumeur que vous alimentez à chaque Conseil de Paris, malgré le fait que je vous démontre que ce n'est pas le cas - lorsque nous amplifions le nombre de cours collectifs dans les conservatoires, cela ne se fait jamais au détriment des cours individuels, mais toujours en addition et en supplément des cours individuels dans les conservatoires.

Quant à la suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation, je vous ai déjà indiqué qu'il n'y avait aucun lien avec la réforme des conservatoires. En revanche, comme nous nous y sommes engagés dans un comité de pilotage précédent, nous souhaitons, en effet, renforcer les liens entre les centres d'animation, le contenu de leurs cours d'éducation musicale et les conservatoires de musique pour qu'en effet, l'offre soit cohérente et que l'ensemble des attentes des élèves, mais également des parents et des familles, puissent se voir apporter une

réponse, soit dans les centres d'animation, soit dans les conservatoires ou même dans les associations d'éducation musicale.

Je conclurai en parlant de méthode, en vous disant que nous avons lancé une soixantaine d'expérimentations, mis en place un comité de pilotage.

Je m'étonne, Monsieur HODENT, que vous soyez victime d'une sorte de dédoublement de votre personnalité. Dans ces comités de pilotage, systématiquement, vous-même qui êtes présent, assidu d'ailleurs, vous louez non seulement le contenu, mais également la méthode, vous lancez systématiquement un satisfecit aux professeurs des conservatoires, aux directeurs des conservatoires quant au travail réalisé. Puis, lorsque vous arrivez en Conseil de Paris, je ne sais par quel miracle vous souhaitez transformer cette réforme et ce Conseil de Paris en un théâtre d'opposition qui m'apparaît assez inopportun. Si nous souhaitons ensemble relever le défi qui est celui d'une éducation musicale de qualité pour tous, on a besoin de toutes les volontés et j'espère compter sur la vôtre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Monsieur HODENT, vous souhaitez redire un mot ?

**M. Thierry HODENT.** - Oui. Merci, Monsieur le premier adjoint, de votre réponse qui ne me satisfait que partiellement.

Bien évidemment, je participe au comité de pilotage avec vous. Ceci dit, tout le monde peut progresser et je souhaite que, vous aussi, vous participiez à cette progression.

Je vous fais état, non seulement de ma position personnelle, mais aussi de la position de nos électeurs et des enseignants du monde des conservatoires et en dehors des conservatoires. Ces questions sont des questions d'actualité. D'autant plus que j'ai été assez sympathique dans ma question puisque je ne vous ai pas parlé des extensions du conservatoire dans le 18<sup>e</sup> arrondissement qui n'ont pas été faites, des problèmes de gestion dans le 10<sup>e</sup> arrondissement qui existent et sont malheureusement dramatiques pour certains et, enfin, des problèmes d'organisation dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Ce que je voulais dire en conclusion de notre réponse à votre réponse, notre position est claire. On demande juste un engagement sur trois choses. Elles sont assez simples.

D'une part, ne pas réduire les cours individuels sur les prochaines années. Si vous vous engagez à cela, nous l'acceptons bien volontiers puisque c'est ce que nous vous proposons.

Ne pas réduire les cours dans les conservatoires au profit des heures dans les écoles dans le cadre des A.R.E.

Et, enfin, ne pas interdire à des élèves de s'inscrire dans deux disciplines différentes.

Voilà nos questions et nos préoccupations.

Pour le reste, je vous laisse la responsabilité de vos paroles.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

## **II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'industrie touristique dans la Capitale.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Question suivante du groupe UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO a la parole.

**Mme Ann-Katrin JÉGO.** - Madame la Maire, mes chers collègues, ma question est simple : Madame la Maire, qu'allez-vous faire concrètement et rapidement pour enrayer la chute vertigineuse de l'économie du tourisme à Paris ? Les attentats de Paris et de Bruxelles ont porté un coup terrible à l'activité touristique. Les chiffres d'ores et déjà annoncés par les professionnels sont effrayants et risquent d'entraîner, faute de réaction rapide de votre part et de celle du Gouvernement, des milliers de dépôts de bilan et des dizaines de milliers de chômeurs.

Les mauvais chiffres du chômage présentés en février en sont déjà une première illustration. Il suffit d'écouter tous les acteurs de la filière touristique de la Capitale pour comprendre que leur cri d'alarme n'est pas feint : moins



25 %, moins 30 % d'activité selon les domaines. Alors, oui, Madame la Maire, qu'allez-vous faire pour enrayer l'effondrement d'un secteur qui représente, je le rappelle, plus de 600.000 emplois en Ile-de-France ?

Les professionnels attendent des mesures efficaces et immédiates afin d'éviter pour certains de mettre tout bonnement la clef sous la porte. Les images diffusées dans le monde entier suite aux attentats créent une psychose contre laquelle la Mairie de Paris doit lutter avec d'autres moyens que trois clips et deux affiches. Avant les événements tragiques, Paris perdait déjà des parts de marché.

Paris, première destination touristique mondiale, mais seulement neuvième sur le panier moyen des dépenses. Voilà un indicateur qui aurait dû vous alerter depuis bien longtemps. Les événements sont l'accélérateur d'une situation que vous avez refusé de voir et qui entraîne l'économie du tourisme vers une catastrophe annoncée. Il est de votre devoir d'agir sans tarder, en liaison avec les professionnels du secteur, pour inverser cette courbe de l'effondrement du tourisme à Paris.

L'empathie, la communication au coup par coup ne suffisent plus. Il faut un plan Orsec opérationnel en quelques semaines, faute de quoi nous perdons non seulement les effets potentiels de l'Euro, mais nous assisterons également à la disparition de nombreuses entreprises et entamerons, par ricochet, les chances de Paris d'être crédible pour obtenir l'organisation des J.O. de 2024.

Vous avez été formidable pour organiser les commémorations et recueils nécessaires, mais aujourd'hui il n'est plus de notre devoir de pleurer. Le temps est venu d'agir pour sauver le tourisme à Paris. Alors, oui, Madame la Maire, qu'allez-vous faire ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Jean-François MARTINS, rappelez un peu l'actualité des choses.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci, Madame JÉGO.

Ce sujet est suffisamment grave et important, à la fois pour Paris et son économie, pour le prendre avec lucidité, sagesse et dans un esprit de concorde. Esprit de concorde notamment parce que la situation très difficile que traverse le tourisme parisien est le fruit des terribles attentats que nous avons vécus, et en janvier, et en novembre, et ceux de Bruxelles auront, par définition, des conséquences sur l'ensemble du marché touristique européen. Nous en serons également les victimes.

Cette concorde, celle dans laquelle cette Assemblée s'est distinguée depuis novembre, dans les réactions post attentats, a le mérite d'être maintenue, y compris dans la manière de relancer le tourisme parisien. C'est pourquoi, Madame JÉGO, je vous invite à de la mesure et à cet esprit de concorde dans la manière de formuler vos interrogations légitimes sur le sujet.

C'est d'ailleurs cet esprit de concorde qui a conduit la Maire de Paris, Anne HIDALGO, à inviter Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région Ile-de-France, au voyage que la Ville avait prévu au Japon, notamment un voyage autour de la promotion touristique au cours de laquelle la Maire de Paris et sa délégation rencontraient des journalistes de la presse touristique et de la presse grand public japonaise, au-delà des autres rendez-vous institutionnels diplomatiques et olympiques qui étaient à l'ordre du jour de ce déplacement.

Depuis les attentats du 13 novembre, effectivement, les chiffres sont inquiétants. Ils ne sont pas ceux que vous citez. Je vais vous citer ceux de l'I.N.S.E.E., de MKG et ceux de l'Office du tourisme.

Sur le mois de décembre : près de 16,6 % de baisse des arrivées hôtelières, moins 23,2 % pour les étrangers, moins 9,1 % pour les Français. C'est un recul qui s'atténue pour le moment sur le début de l'année 2016, avec des taux d'occupation de l'hôtellerie qui sont, par rapport à 2015, dont le début 2015 était lui-même perturbé par les terribles attentats de "Charlie Hebdo", de l'Hyper Cacher et de Montrouge. Mais, sur les mois de janvier et de février, nous enregistrons des baisses de 5,6 % à l'échelle du Grand Paris et 7,8 % dans Paris intramuros sur les taux d'occupation moyens des hôtels qui a, par conséquent, une baisse sur le prix moyen de chambre de l'ordre de 2 %.

Ce sont ces chiffres-là, Madame JÉGO. Ils confirment plutôt, d'ailleurs, le soutien et l'approche que nous avons eus avec la Maire de Paris dès le début. La Maire de Paris s'est rendue fin novembre à l'assemblée générale de l'Office du tourisme où plusieurs centaines de professionnels hôteliers, excursionnistes et différents professionnels parisiens réfléchissaient sur le soutien de la Ville et sur la première chose à faire parce que, face à un phénomène exogène aux conséquences aussi dramatiques que celles-ci et aux conséquences durables, on peut s'agiter, mais il faut d'abord analyser froidement les enseignements de ce qui s'est passé à New York le 11 septembre 2001 et dans les mois qui ont suivi sur le tourisme new yorkais et américain, ce qui s'est passé à Londres après le 7 juillet 2005, ce qui s'est passé à Madrid après 2004, ce qui s'est passé à Paris après les attentats terribles de 1995 et du RER B Saint-Michel.

Il faut, en général, deux à trois trimestres pour retrouver la tendance naturelle organique d'une croissance du tourisme dans la ville de destination. Croissance, d'ailleurs, Madame JÉGO, qui préexistait aux attentats, avec notamment un mois de juillet et un mois d'août avec une croissance à deux chiffres de notre visitorat étranger. Non, la situation n'était pas en péril et le tourisme à Paris n'était pas en péril avant ces attentats. Évidemment, il y a ces deux à trois trimestres qui sont le modèle de projection, mais il y a évidemment tout ce que nous pouvons faire pour essayer de le réduire au maximum. J'ai parlé des déplacements de la Maire de Paris au Japon avec la Présidente de Région, la Maire de Paris se rendra en Chine au mois de mai sur les mêmes types d'enjeu. J'ai moi-même accompagné le Secrétaire d'État du tourisme à l'I.T.B., le plus grand salon mondial du tourisme, où nous avons rencontré tour-opérateurs, agences de voyages et journalistes.

Nous avons reçu en janvier 90 journalistes internationaux autour de la gastronomie à Paris. Nous avons gagné et conquis des séminaires "incentive", le séminaire de "Pro-Health", 5.000 Chinois à Paris ; le séminaire d'Amway Chine, 2.000 personnes en congrès à Paris il y a 15 jours et nous maintenons en permanence, avec l'Office du tourisme, une action extrêmement volontaire pour maintenir notamment le tourisme intermédiaire.

Le tourisme désintermédié, celui du voyageur direct, sera relancé effectivement avec des campagnes d'abord sur le marché français, avec notamment Paris est une fête, avec le soutien aux initiatives du secteur privé notamment l'"Alliance 46.2", le groupe Accor Air France autour de la campagne "Paris we love you", nous-mêmes en lien avec "Atout France" l'organe de l'État de promotion touristique, nous lancerons au printemps une campagne avec un double objectif : rassurer, expliquer à la fois les mesures du Vigipirate renforcé, dissiper les doutes sur ce qu'est l'état d'urgence, qui dans une acception parfois étrangère peut être considéré comme un couvre-feu. Au Japon et sur le marché allemand, nous avons rassuré une clientèle qui pensait que l'état d'urgence signifiait un état où l'on ne pouvait pas se déplacer librement à Paris. Ces messages de pédagogie auprès des trois cibles majeures, que sont les voyageurs, les journalistes de la presse "lifestyle", "consumers" et touristique, et enfin les touristes eux-mêmes, autour d'une campagne plus positive, plus bienveillante pour démontrer que Paris a repris son activité, les Parisiens sont dans les cafés, aux terrasses, l'Euro 2016 arrive et la vie a repris à Paris. Cette campagne sera majoritairement ciblée sur les marchés les plus réactifs et les marchés proches, c'est-à-dire la France et l'Europe occidentale, avec un surplus de moyens cependant sur la clientèle américaine.

Comme vous le voyez, Madame JÉGO, et en lien notamment avec la Région Ile-de-France aussi souvent que l'attitude de coopération est présente, et elle l'est de plus en plus, aussi souvent que possible, nous travaillons avec la Région, avec l'État, et la Ville prend ses propres responsabilités avec l'Office du tourisme pour faire revenir les touristes à Paris et ce, d'ici l'été 2016.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, et merci pour l'action déterminée que vous conduisez et aussi d'autres adjoints qui contribuent à montrer que Paris est une place attractive, visible, et cela faisait longtemps que je n'avais pas entendu de propos relevant d'une forme de "bashing" de Paris. Cela faisait longtemps, cela m'a surpris de les entendre dans cette Assemblée, car à l'extérieur, ce n'est pas du tout de mise, mais peut-être, Madame JÉGO, voulez-vous reprendre la parole ?

**Mme Ann-Katrin JÉGO.** - Merci de votre réponse, mais j'ai le sentiment que vous apportiez les mêmes avant les attentats, que vous ne semblez pas prendre en compte sérieusement la gravité de la situation, je le redis et ses répercussions directes sur l'emploi. Je parle de l'emploi des Parisiens.

Le plan Orsec que j'appelle de mes vœux devrait comporter des mesures très précises, comme par exemple la suspension de tous les prélèvements de la taxe de séjour pour les hôteliers, en attendant que la courbe du tourisme se redresse.

Vous pourriez aussi proposer de baisser de façon significative les droits de terrasse qui pèsent sur les charges des cafés et restaurants, ou offrir aux enfants des écoles de Paris l'accès à des services qui souffrent particulièrement de la baisse de fréquentation, comme "City vision", les bateaux mouches ou la Tour Eiffel.

Enfin, il me semblerait urgent de mobiliser la puissance publique de la Ville, de l'État et de la Région pour engager une véritable campagne de communication internationale, qui nécessite des moyens qui vont bien au-delà de ce qui a été d'ores et déjà financé.

Quand on compare le budget de promotion touristique de pays voisins, qui pour certains sont jusqu'à 10 fois supérieurs au nôtre, on comprend mieux que nous ayons du mal à faire passer nos messages.

La Ville de Paris...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Madame, vous ne refaites pas une deuxième question.

**Mme Ann-Katrin JÉGO.** - La Ville de Paris a trop longtemps vécu sur ses lauriers...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faut conclure.

**Mme Ann-Katrin JÉGO.** - Je conclus pour dire que les images de compassion sont légitimes pour faire face à la douleur des victimes et de leurs familles, mais sur les écrans de télévision du monde entier elles doivent laisser place aux images d'une ville debout, fière, mobilisée pour soutenir l'économie du tourisme ne cédant jamais à la peur orchestrée par ceux qui s'attaquent à nos valeurs et à notre économie.

Pour conclure, j'emprunterai ces mots au mari d'une célèbre chanteuse "the show must go on". Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Les sujets sont suffisamment graves pour ne pas les aborder comme vous venez de le faire. Je suis très choquée de votre propos, à un moment où tous les Parisiens, toutes les entreprises, tous les élus, y compris avec la Région, nous ne sommes pas du tout du même bord politique avec Mme Valérie PÉCRESSÉ, nous avons décidé ensemble de relever le défi et d'aller faire le travail qui est le nôtre. Cela a été vu par les Parisiens et au-delà des Parisiens, et d'ailleurs plutôt salué comme une démarche innovante, engagée et responsable de la part de deux femmes politiques.

Je suis très surprise de votre propos qui nous fait retomber dans quelque chose qu'on avait un peu oublié ici, et je vais vous dire une chose. Votre expertise, votre avis, je le respecte comme tout avis. Mais, ce n'est pas sur la base de votre expertise que je me fonderai pour prendre des mesures qui soient des mesures utiles à la relance du tourisme, parce que derrière votre propos, il y a d'abord un propos politicien, un propos qui vise à remettre effectivement Paris dans un jeu de "bashing" de Paris, et cela je ne l'accepterai jamais.

Aujourd'hui est une date assez symbolique, cela fait deux ans que nous avons été élus, les uns et les autres. C'est dommage qu'au bout de deux ans, alors qu'on peut s'entendre après la bataille des municipales, qui est loin derrière nous, on peut s'entendre pour construire ensemble et apporter ensemble des choses utiles à notre collectivité, que certains d'entre nous en soient encore là. Je suis vraiment désolée du propos que vous venez de tenir et je ne le trouve pas digne. Bon anniversaire à toutes et à tous et merci, Jean-François MARTINS, pour cette belle intervention.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la pétition sur la pollution de l'air en Europe.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Question suivante posée par Nicolas NORDMAN.

**M. Nicolas NORDMAN.** - Madame la Maire, vous avez fait de la lutte contre la pollution une des priorités de la mandature. Le volontarisme de Paris dans ce domaine est reconnu. Que ce soit en matière de réduction des émissions polluantes automobiles, de lutte contre le diesel, de développement des circulations douces, ou d'éradication des sacs plastiques notamment. Ainsi, depuis 2001, la politique municipale a permis de baisser de plus de 30 % les émissions d'oxyde d'azote et de particules fines dans la Capitale, mais il faut encore accentuer cet effort.

Selon l'Organisation mondiale de la santé en effet, ce sont 75.000 morts prématurées par an causées par les émissions polluantes de moteur. Cette lutte constitue donc un impératif de santé publique, en particulier dans nos villes où vit 80 % de la population européenne et où sont produits 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

En décembre dernier, vous avez organisé à l'Hôtel de Ville de Paris, un rassemblement dans le cadre de la COP 21, regroupant 1.000 maires du monde entier. Tous ces responsables locaux ont pris l'engagement de réduire la pollution dans leurs agglomérations, et en particulier les émissions de gaz automobiles, principalement responsables des pics de pollution.

Pour accompagner cet engagement, les villes ont naturellement besoin de l'aide des États et de l'Union européenne. Pour être pleinement efficace, toutes les politiques doivent converger dans ce sens.

Or, le mois dernier, le Parlement européen a voté l'autorisation pour les constructeurs automobiles, de dépasser de 110 % les seuils d'émission des oxydes d'azote pour les nouveaux véhicules diesels. Cette décision est incompréhensible et dangereuse puisqu'elle conduirait, si elle était appliquée, à autoriser des émissions polluantes qui contreviendraient aux normes légales. Avec 19 de vos collègues, maires de grandes villes, vous avez lancé récemment une pétition demandant aux gouvernements européens d'appliquer les normes actuelles de pollution de l'air et d'user de leur influence pour empêcher le recul préjudiciable pour la santé de tous. En quelques jours, cette pétition a recueilli plus de 100.000 signatures, 103.967 au moment où nous nous parlons, preuve de l'inquiétude grandissante et de la préoccupation commune à beaucoup d'Européens.

Madame la Maire, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, je souhaiterais connaître les mesures que Paris et les grandes villes européennes ont engagées pour donner plus d'ampleur à cette pétition, ainsi que les prochaines étapes de la mobilisation. Je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur NORDMAN.

Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En la matière, la puissance des lobbies se manifeste particulièrement, puisque vous avez initié une pétition, Madame la Maire, qui a recueilli près de 105.000 signatures aujourd'hui, et elle montre bien l'écart entre les attentes des citoyens et une industrie automobile qui a encore aujourd'hui bien du mal s'adapter et à comprendre les aspirations des citoyens.

Je rappelle que les gouvernements ont aussi leur part de responsabilité dans la situation actuelle. Faut-il rappeler, par exemple, que c'est à la faveur de la mise en place par le Gouvernement de Nicolas SARKOZY du bonus-malus qui ne prenait pas en compte les polluants locaux que le parc de véhicules diesel a atteint son apogée, avec 77 % des véhicules neufs vendus en 2008 qui étaient à motorisation diesel ?

Tout cela, bien sûr, a des impacts quantifiables sur la qualité de l'air. Je vous renvoie, par exemple, à l'étude d'Airparif qui met en évidence les gains en matière de qualité de l'air qui découlent de notre volontarisme en matière de mobilité sur la période 2002-2012 et qui ont été freinés par la diésélisation du parc de véhicules automobiles.

D'autres grandes villes du monde ont bien compris - et Tokyo est souvent citée en exemple -, mais de nombreuses villes européennes ont aussi déjà supprimé les plus vieux diesel. Les États-Unis, quant à eux, appliquent, pour leur part, une réglementation bien plus stricte que la nôtre.

Les constructeurs automobiles, dont certains n'ont d'ailleurs pas hésité à truquer leurs moteurs, critiquent souvent notre action volontariste, nous reprochant qu'un manque de réalisme, qui de mettre en danger l'industrie française ou bien encore de faire peser de lourdes menaces sur l'emploi.

On pourrait rappeler également que le scandale tout à fait récent de l'augmentation du salaire du patron de PSA qui est une entreprise aux résultats florissants nous montre bien à quel point ces interpellations se nourrissent d'un terreau mensonger et témoignent d'une incapacité de cette industrie à s'adapter à une société qui évolue.

Alors, oui, nous avons décidé de mettre en place une politique volontariste de lutte contre la pollution de l'air pour préserver la santé de nos concitoyens. Il n'est pas question pour autant de stigmatiser les possesseurs de véhicules diesel qui ont, bien souvent, acheté de bonne foi leurs véhicules. C'est pourquoi nous avons adopté en juillet dernier un ensemble de mesures financières pour aider tout propriétaire d'un véhicule polluant à le remplacer par un véhicule à faible émission.

C'est pourquoi nous donnons des avantages aux véhicules qui n'émettent pas ou peu de polluants locaux, comme les véhicules électriques ou au gaz qui bénéficient, par exemple, de la gratuité du stationnement à Paris. C'est pourquoi nous travaillons aussi à la mise en place de bornes de recharge électrique publiques. Nous aurons, d'ici la fin de l'année, 1.000 points de recharge publique à Paris dans l'espace public. Nous travaillons aussi à la mise en place d'un réseau de distribution de gaz naturel pour véhicules.

C'est pourquoi nous menons aussi une politique ambitieuse de développement des alternatives à l'automobile individuelle, avec le prolongement du tramway, le renforcement du réseau de bus, l'auto-partage, le développement de la pratique du vélo.

C'est pourquoi nous voulons aussi réduire la circulation dans le Centre de Paris, avec comme étape importante notre projet d'ouverture permanente aux piétons et aux cyclistes de la voie sur berge en rive droite dès cet été. C'est pourquoi nous supprimons également les véhicules diesel de notre flotte municipale, avec en moins de deux ans une disparition totale des citadines, des berlines et des utilitaires diesel et le remplacement prochain des poids lourds diesel.

C'est pourquoi nous prendrons des mesures progressives d'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants, échelonnées dans le temps, avec une première étape réalisée en septembre 2015, suivie d'une prochaine étape dès juillet de cette année.

Notre action est locale, mais elle est aussi plus globale. La Mairie de Paris a ainsi pris l'initiative, en associant l'Organisation mondiale de la santé, de réunir le 29 juin prochain une Conférence internationale des villes sur la lutte contre la pollution de l'air liée au trafic routier.

De même, comme je le disais tout à l'heure, la pétition initiée par vous-même, Madame la Maire, a recueilli près de 105.000 signataires en 10 jours et nous pouvons nous donner l'objectif d'atteindre les 300.000 signataires.

Enfin, avec les autres maires signataires, nous étudierons les voies de recours possibles devant la Cour de justice européenne. La mobilisation va se poursuivre, Monsieur le Conseiller, et Paris y prendra toute sa part.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je veux vraiment le remercier d'avoir rappelé les différents points de notre politique municipale. J'insiste sur la dernière phrase du propos de Christophe NAJDOVSKI : nous sommes en train d'examiner les possibilités d'établir un recours.

Des possibilités par des actions collectives peuvent être ouvertes et plus de 100.000 signataires, 105.000 quasiment signataires de cette pétition aujourd'hui, nous amènerons sans doute, si la décision était confirmée au niveau européen, à attaquer devant la Cour de justice cette décision. J'aurais l'occasion de m'exprimer de façon plus précise dans les jours qui viennent.

Souhaitez-vous reprendre la parole ?

Merci beaucoup, Monsieur NORDMAN.

Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la promotion à Paris du sport féminin et la lutte contre le sexisme.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Question posée par le groupe Ecologiste de Paris, Madame Marie ATALLAH, vous avez la parole.

**Mme Marie ATALLAH.** - Merci, Madame la Maire.

Ce soir, à 18 heures 30, aura lieu le quart de finale, le retour de Ligue des Champions féminine, entre le PSG et le FC Barcelone au stade Charléty. Après avoir assuré le match nul à Barcelone, nous ne pouvons que souhaiter que l'équipe parisienne continue son parcours dans cette compétition suite à sa défaite frustrante de l'an dernier en finale à Berlin, match auquel vous aviez assisté.

Toutefois, nous souhaitons vous faire part, Madame la Maire, de notre profond regret que le match de ce soir n'ait pas lieu au Parc des Princes. Les joueuses en avaient pourtant fait la demande. Nous pensons que le prestige de l'affiche ainsi que le souhait de notre Ville de valoriser le sport féminin le justifiait.

Nous l'avons vu à plusieurs reprises, Paris est capable de vibrer pour le sport féminin. Ainsi, lors de la Coupe du monde féminine de rugby en 2014, l'équipe de France avait suscité un engouement incroyable. De même, l'an dernier, l'équipe féminine du PSG avait pu jouer au parc le quart de finale de Ligue des Champions devant plus de 11.000 spectateurs.

Il faut lire la manière avec laquelle les joueuses évoquaient ce souvenir le mois dernier dans "Le Parisien" : ce fut magique, un rêve, quelque chose qu'on n'oubliera pas. Et pour cause, l'ambiance comme la pelouse du Parc des Princes n'ont rien à voir avec Charléty. La Ville de Lyon a bien compris ces enjeux puisque leur équipe a pu disputer la semaine dernière son quart de finale dans le parc OL, enceinte flambant neuve de 60.000 places.

Une autre initiative a retenu notre attention : celle de Barcelone qui a choisi de pratiquer la gratuité des billets pour la réception du PSG féminin. Nous pensons que Paris pourrait s'en inspirer, notamment dans le cadre du match exceptionnel au Parc des Princes, en communiquant sur l'opération pour se donner les moyens d'avoir un public le plus nombreux possible.

La question de la promotion du sport féminin nous semble d'autant plus importante que le climat actuel voit une recrudescence inquiétante du sexisme dans la société. Dans la lutte contre le sexisme, la place des femmes dans le sport est cruciale. Parce que le sport ne doit pas rester un lieu identifié de culture du sexisme, le sport doit et peut devenir un espace d'émancipation pour toutes et tous et d'apprentissage de l'égalité femmes/hommes dès le plus jeune âge.

Madame la Maire, nous souhaitons aujourd'hui vous demander si, au regard des demandes des joueuses et dans le cadre du soutien au sport féminin mis en place par notre Ville, vous comptez engager des discussions avec le PSG afin que l'équipe féminine puisse jouer au Parc des Princes au moins une fois par an dès cette année.

Etes-vous prête, Madame la Maire, à envisager avec les organisateurs de nouvelles actions de promotion du sport féminin, par exemple la gratuité de l'entrée pour certaines grandes affiches ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame ATALLAH.

Je suis très heureux d'entendre le Groupe Ecologiste de Paris nous demander d'appuyer plus encore notre soutien au Paris Saint-Germain.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Moi aussi, super-heureuse ! Vraiment, que vous aimiez le foot et le foot féminin, cela me plaît. Je suis ravie.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Et le Paris Saint-Germain de surcroît.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et le PSG en plus.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - C'est donc à la fois une surprise, mais surtout un plaisir.

Vous dire que, comme vous, Marie ATALLAH, j'avais beaucoup apprécié ce quart de finale l'année dernière PSG-Glasgow dans un Parc des Princes à 11.000 personnes. Ce soir, malheureusement, y compris malgré les recommandations et les avis que nous avons pu formuler aux actionnaires du Paris Saint-Germain, ce match n'a pu trouver sa place au Parc des Princes.

Je veux dire la vérité ici, c'est-à-dire qu'au-delà de ce qu'il faut évidemment faire pour le sport féminin, premièrement, la médiatisation, il y a un sujet de chaînes, un sujet de diffuseurs et ce soir, le match sera en "prime time" sur une chaîne sportive payante, mais une chaîne sportive importante ; deuxièmement ce qu'il faut faire dans l'ouverture et dans les lieux symboliques, les grands stades pour les manifestations sportives, il n'en reste pas moins qu'il y a des conditions un peu opérationnelles : le maintien de la pelouse et de la qualité de la pelouse à une semaine d'un match de Ligue des Champions masculine qui fait partie des matchs censés se jouer au Parc des Princes.

Finalement plus que les actionnaires, plus que la Ville de Paris, c'est souvent le jardinier du Parc des Princes qui a le dernier mot pour savoir si la pelouse pourra, oui ou non, accueillir une telle enfilade de matchs. C'est ce qu'il se passe ici, c'est ce qui ne permet pas de faire le match PSG-Barcelone ce soir au Parc des Princes.

Nul doute qu'une grande partie des dirigeants du PSG ont envie de mettre à l'honneur cette équipe féminine qui a eu un parcours en Ligue des Champions remarquable l'an dernier et on leur souhaite le meilleur.

Pour autant, la Ville continue de s'engager sur la promotion du sport féminin. La Coupe du monde de rugby l'an dernier, vous le savez, France/Pays-Bas à Jean Bouin en foot féminin : 10.000 personnes au mois de novembre dont 2.000 étaient invitées à titre gracieux, comme vous le recommandez, par la Ville de Paris et notamment des jeunes filles et des jeunes garçons des centres de loisirs des quartiers "politique de la ville".

Nous recevons le Championnat d'Europe de handball féminin en 2018 et le Championnat du monde de football féminin en 2019. On continue donc sur cet engagement.

J'ai une réponse bien plus longue que ce que le temps me permet de vous dire, mais je vous invite tout simplement à aller voir en face, le terrain qu'on a mis devant le parvis de l'Hôtel de Ville pour deux semaines, le "Paris sports parc", dans lequel il y aura notamment de la promotion du foot féminin, il y aura notamment de la promotion d'arbitrage, et même les "baby-foot" sont avec des joueurs et des joueuses, signe que même sur ces sujets aussi simples, l'égalité entre les hommes et les femmes dans le sport progresse.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Madame ATALLAH ?

**Mme Marie ATALLAH.** - Merci, Monsieur MARTINS, pour cette réponse très positive.

Nous, ce que l'on peut dire, c'est que dès les jours qui viennent, si l'équipe féminine du P.S.G. se qualifie pour la suite de la compétition, on pourra peut-être étudier ensemble une possibilité pour les prochains matchs, et pourquoi pas pour le 30 avril par exemple ? On peut en parler.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. En tous les cas, je constate qu'il y a une volonté vraiment de coopérer sur ce sujet, et ça me fait plaisir, parce que c'est vrai qu'on a été un peu seuls pendant quelque temps. En tous les cas, sur le football féminin et sur cette équipe, je peux dire que d'abord, c'est une équipe formidable. Je pense qu'ici, on peut tous former le vœu qu'elle gagne ce soir face à Barcelone, en tous les cas, que notre équipe se sente soutenue par tous les Conseillers de Paris, parce qu'elle le mérite.

Et par ailleurs, je pense que cette équipe-là, qui a été soutenue par le club, par les dirigeants du club, maintenant depuis des années, et dans des conditions à la fois d'entraînement, de soutien, des conditions matérielles aussi pour réaliser leurs entraînements et faire leurs matchs, qui n'ont plus rien à voir avec ce que l'on a connu il y a quelques années.

On va s'améliorer, on va faire en sorte qu'elles puissent bien sûr régulièrement jouer sur la pelouse du Parc des Princes, mais c'est vrai qu'entre les différents matchs des ligues nationale et européenne, il y a aussi des règles et des contraintes liées à l'état de la pelouse, ce qu'a dit tout à fait justement Jean-François MARTINS, qui sont autant de contraintes.

En tous les cas, on est derrière notre équipe, donc à l'appui de votre question et de la réponse formulée par Jean-François MARTINS, est-ce que vous êtes d'accord, je le soumetts comme cela, pour soutenir pleinement aujourd'hui, et peut-être par acclamation, notre équipe féminine du P.S.G. ?

Merci. Bien. Je pense qu'elles vont entendre ces applaudissements.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux tags racistes dans l'espace public parisien, quelles actions mises en place par la Préfecture de police et la Ville de Paris ?**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Question d'actualité posée maintenant par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. BROS a la parole.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci. J'espère avoir le même succès que le jardinier du parc. Oui, par acclamation.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, dans la nuit du 25 au 26 mars, le monument de la place de la République a été souillé de "tags" antisémites, alors même que la semaine de lutte et d'action contre le racisme et l'antisémitisme touchait à sa fin. Il s'agissait il y a un an des façades du lycée Montaigne, et je pourrais multiplier les exemples.

L'espace public, et notamment notre espace public, voit se multiplier les expressions de haine de l'autre. Les derniers chiffres publiés par le Ministère de l'Intérieur sont à ce titre évocateur : les actes et menaces racistes, antisémites et antimusulmans ont augmenté de 22 % en 2015 par rapport à 2014 sur l'ensemble du territoire français. Nous savons que l'engagement de la Ville contre la xénophobie et l'antisémitisme est constant. J'en prends pour preuve la permanence juridique de l'association "Les bâtisseurs" et la mairie du 11e pour les victimes de tels actes, lancée elle aussi la semaine dernière.

Cependant, le graffiti de haine n'est pas une expression anodine. Alors doit-on accepter ces insultes racistes partout sur nos murs, nos monuments ? Devons-nous nous résigner ? Je ne le crois pas. Au contraire, il nous faut agir encore plus pour lutter efficacement contre ces événements qui se multiplient. Vous le savez, le Droit français réprime toute expression publique de propos antisémites ou racistes.

De plus, en juillet 2014, Bernard CAZENEUVE encourageait les préfets à porter plainte contre les inscriptions antisémites racistes et xénophobes, afin que les enquêtes soient menées et les auteurs de ces tags traduits en justice. Mais concrètement, comment la Préfecture de police agit-elle contre ces "tags" ? Alors que nous discutons hier du réaménagement de nos places, comment la Ville de Paris va-t-elle protéger ses monuments et ses places ? Plus généralement, comment pourrait-elle protéger nos rues, nos monuments de ces "tags" ?

Je sais, en même temps, l'efficacité des services de nettoyage de la Ville, sous la houlette efficace de l'adjoint en charge Mao PENINO. Je sais que les services interviennent pour nettoyer régulièrement ces "tags". Néanmoins, nous espérons une réponse de votre part, Monsieur le Préfet, Madame la Maire, sur ce qui est mis en place face à la multiplication des "tags" racistes dans l'espace public.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Et je donne tout de suite la parole à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Président, de poser cette question qui me conduit à vous redire que s'il y a un domaine dans la vie publique qui ne peut supporter aucune résignation, c'est bien celui des manifestations qui appellent à la haine et la diffusion par "tags" ou graffitis, ou des propos racistes, antisémites ou incitant à la haine et à la violence. C'est une priorité qui est constamment donnée aux services de l'Etat, et tout particulièrement aux agents de la Préfecture de police.

S'agissant du cas particulier que vous évoquez, qui est révélateur, finalement, de ce qui se produit sur le terrain, l'enquête est en cours. Ce que nous faisons, dans chaque cas, c'est de déposer plainte, bien évidemment, et de mener une enquête extrêmement précise, s'appuyant notamment sur les caméras de vidéosurveillance et permettant une exploitation, quand c'est possible, des situations pour lesquelles on peut identifier ceux qui sont venus déposer ces appels à la haine et à la violence.

Sur les chiffres, je dois nuancer l'information que vous évoquez, qui porte sur des chiffres nationaux. S'agissant des "tags" racistes sur l'espace public parisien, l'évolution du nombre de ces "tags" est plutôt en baisse, mais cela ne traduit pas pour autant une maîtrise de ce phénomène contre lequel on doit lutter de manière impitoyable. Les chiffres vont dans le bon sens, puisque nous avons relevé 327 situations de "tags" et d'inscriptions racistes ou antisémites en 2014, et 288 en 2015. C'est moins 12 % pour Paris et son agglomération. Et sur les deux premiers mois de l'année 2016, nous n'avons constaté que 20 faits, nous n'avons enregistré que 20 faits. Je suppose que c'est la totalité de ceux qui ont été identifiés qui ont fait l'objet de relevés.

Par ailleurs, à chaque fois, nous menons évidemment les procédures à leur terme. Je peux vous indiquer qu'il y a eu 19 interpellations en 2015 pour des actes de ce type. S'agissant des personnes qui ont pu être identifiées et déférées à la justice, il y en avait eu 13 en 2013. Nous sommes donc sur une action continue, résolue.

Et je voudrais rajouter que depuis quelques mois, nous constatons, dans des manifestations ou des rassemblements, des appels non seulement parfois à la haine, mais dans d'autres cas, des appels également au boycott des produits de certains pays. Et sur cette situation qui est différente, mais qui soulève beaucoup de discussions et de polémiques en ce moment, je tiens à dire que je fais constater systématiquement ces appels au boycott et que, compte tenu de la décision de la Cour de cassation, je défère, au titre de l'article 40, ces faits, lorsqu'ils sont constatés, au Procureur de la République.

Voilà ce que je souhaite vous répondre sur cette politique qui constitue une priorité continue des services de la Préfecture de police.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à M. Mao PENINOU, pour apporter aussi un complément à cette réponse.

**M. Mao PENINOU,** adjoint. - Oui, pour apporter un complément technique sur le nettoyage. Vous savez que le nettoyage de ce type de graffitis est effectué par une équipe de la Direction de la Propreté et de l'Eau, qui s'appelle "la fonctionnelle" et qui est spécialisée notamment dans les interventions de désaffichage et de dégraffitage. Elle intervient rapidement et systématiquement dès qu'elle est saisie. Quand elle ne peut pas intervenir ou quand il est techniquement impossible d'effacer, elle procède d'ailleurs à des masquages par du papier kraft.

En l'occurrence, sur ce qui s'est passé dans la nuit de vendredi à samedi, nous avons été saisis dès samedi matin 26 mars à 11 heures par le directeur général des services de la mairie du 3e arrondissement pour des inscriptions à caractère insultant envers un pays, en l'occurrence Israël, sur la place de la République. Il s'est avéré aussi que nous avons détecté par nos services le même type d'inscriptions sur la place de la Bastille.

Le centre de veille opérationnelle de la DPP a contacté le cadre d'astreinte de la Direction des Affaires culturelles, qui a donné son accord pour une intervention sur les deux places. Les "tags" étant situés en hauteur, les T.A.M. ont également été mobilisés pour fournir une nacelle et un agent de la circonscription fonctionnelle a pu intervenir dès 14 heures 30 à l'aide de cette nacelle pour effacer ce "tag". Et donc, à la fois sur l'Opéra Bastille et sur la statue de la République, le "tag" était effacé dès 15 heures, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Voilà pour ce qui est de l'intervention technique. Monsieur le Préfet vous a dit les éléments de répression. Je préciserai aussi, bien évidemment, que ma collègue Hélène BIDARD mène toute une politique de sensibilisation et de prévention sur ces questions liées au racisme ou à l'antisémitisme.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Mao PENINOU.



La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Monsieur le Préfet, merci Mao, d'autant plus que je voulais rajouter que ces deux places sont fréquentées. La place de la République notamment, pour des raisons dues aux attentats, est devenue une place très fréquentée, y compris par les touristes dont nous avons parlé tout à l'heure. Je pense que c'est très important.

Merci encore d'intervenir très rapidement. Il faudra qu'on trouve le moyen, dans la prévention, de pouvoir en terminer avec ces "tags" - j'ai des photos là, vous les connaissez - qui sont vraiment une provocation très forte à la haine et au racisme.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est une cause sur laquelle nous sommes tous rassemblés. Je crois que l'on peut en attester ici et remercier chacune et chacun dans le rôle qui est le sien, que ce soit au niveau de la Préfecture de police, des élus ou du service public municipal, de la célérité avec laquelle ces interventions ont lieu lorsque ces propos sont dévoilés, propos absolument intolérables, bien évidemment.

## **VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la signature avec "Paris Habitat" du protocole de fin de grève par les salariés de la société de nettoyage "O.M.S."**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Dernière question d'actualité, la parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, avant d'aborder le cœur de ma question d'actualité, je voulais savoir comment vous comptez procéder pour que le Conseil d'administration de "Paris Habitat" revienne sur le parachute et salaire exorbitant qui ont été octroyés à son directeur et à ses adjoints et qui ont non seulement fait couler beaucoup d'encre dans la presse mais également suscité une forte indignation de la part de l'ensemble des conseillers.

Cela étant dit, le cœur de ma question d'actualité concernant "Paris Habitat" est liée à la signature du protocole de fin de grève par les salariés de la société de nettoyage O.M.S. - on en a parlé plus d'une fois - qui intervenait sur les sites de "Paris Habitat". Le bailleur social a effectué le lancement d'un appel d'offres sur le lot 4, dit lot Fougères, dans le 20e arrondissement, et le comité de soutien aux grévistes a épluché cet appel d'offres. Je les félicite d'ailleurs pour ce travail que je tiens à relayer ici dans cette question d'actualité.

Madame la Maire, comment expliquez-vous l'absence totale de clauses sociales dans cet appel d'offres malgré le vœu que nous avons voté au Conseil du 20e arrondissement et au Conseil de Paris ? L'obligation du prestataire de respecter la réglementation du travail n'est même pas mentionnée. Dans d'autres contrats publics de sous-traitance, des clauses existent afin que les prestataires s'engagent à respecter la réglementation du travail, sous peine de résiliation du contrat sans préavis ni indemnité.

Comment expliquez-vous par ailleurs l'introduction d'un nouvel article dans le cahier des clauses administratives particulières, qui vise clairement à déresponsabiliser "Paris Habitat" en cas de mouvement de grève chez un sous-traitant ? Cette clause n'apparaît dans aucun des contrats de sous-traitance de "Paris Habitat".

De plus, la masse salariale mentionnée dans les documents de l'appel d'offres n'intègre pas le changement de qualification obtenu par le protocole de fin de conflit. Cela signifie que la masse salariale est erronée et que le modeste acquis salarial obtenu dans la lutte, dans la grève qui a été si longue et si dure, risque de ne même pas être repris par la future entreprise.

Par ailleurs, le périmètre de l'appel d'offres ne concerne qu'un seul lot. Pour rappel, la grève des salariés d'O.M.S. concernait 4 lots. Comment expliquez-vous cette logique qui vise à lancer un appel d'offres sur un seul des lots concernés par le mouvement social, alors que le prestataire O.M.S. a été jugé défaillant dans sa globalité ?

D'autre part, les documents soumis à publication font état en rouge et gras d'une phrase qui vise ni plus ni moins à rendre responsables les salariés grévistes du site des dysfonctionnements et du recours au changement de prestataire. Rappelons que le droit de grève est un droit constitutionnel et qu'il n'est pas acceptable que les salariés grévistes soient ainsi stigmatisés dans l'appel d'offres.

Pour conclure, nous devons en plus exiger de "Paris Habitat" que l'entreprise sous-traitante respecte notamment les versements des salaires, les avantages sociaux et la qualité du dialogue social, ce que ne faisait pas O.M.S.

Dans la continuité de la grève des travailleurs d'O.M.S. nettoyage, il n'est pas acceptable que des appels d'offres publics contribuent à de la régression sociale pour les salariés, qui sont au quotidien au service des Parisiennes et Parisiens. C'est sûr qu'après, il y a un gouffre énorme entre le salaire du directeur de "Paris Habitat" et ceux des grévistes O.M.S. et des futurs salariés.

Madame la Maire, pour conclure, comment comptez-vous faire respecter les vœux que nous avons adoptés dans ce Conseil de Paris au sein du Conseil d'administration de "Paris Habitat", dans laquelle la Ville est pourtant majoritaire ?

Vous le comprendrez, c'est une question qui nous concerne tous puisque la Ville est majoritaire dans "Paris Habitat", et qui a de quoi me mettre hors de moi.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mme SIMONNET, qui est hors d'elle et M. BROSSAT a la parole pour lui répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Danielle SIMONNET, au fond vous posez deux questions : une première question qui concerne O.M.S., société de nettoyage sous-traitante de "Paris Habitat", et une deuxième question plus globale sur la situation à "Paris Habitat" et les conséquences que nous avons tirées des dysfonctionnements constatés il y a deux mois.

D'abord, sur votre première question, permettez-moi de rappeler ce qu'a été le mouvement social à O.M.S. Il concerne donc cette société sous-traitante de "Paris Habitat". Il y a eu un conflit social qui a duré plus de 4 mois, où des pressions importantes ont été exercées à l'encontre des grévistes avec des procédures disciplinaires. Ce conflit a d'ailleurs révélé des dysfonctionnements majeurs reconnus de facto par la société O.M.S., qui a fini à l'issue de ces 4 mois par signer un protocole d'accord.

Ces dysfonctionnements, on les connaît : paiement aléatoire des salaires, numéros de Sécurité sociale manquants, équipements insuffisants pour répondre aux conditions normales de travail dans le secteur du nettoyage, revalorisation des qualifications professionnelles.

A l'issue de notre Conseil de Paris du mois de février, nous avons salué l'issue favorable de ce conflit social, nous avons insisté sur l'urgence d'instaurer de nouvelles règles dans le secteur de la sous-traitance, en particulier chez nos bailleurs sociaux, qui se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Comme Danielle SIMONNET, suite à l'interpellation du syndicat C.N.T. O.M.S. et des locataires de l'immeuble dont vous parlez, j'ai découvert le nouvel appel d'offres de "Paris Habitat" sur l'un des lots concernés par la grève. Nous n'avons pas été saisis sur sa rédaction, pas davantage sur son contenu et sa date de publication.

Nous avons pourtant demandé ensemble, en Conseil de Paris, je cite, "que les bailleurs sociaux introduisent et renforcent les clauses sociales dans les marchés qu'ils passent avec les sociétés sous-traitantes ainsi que les sanctions éventuelles lorsque les manquements au droit du travail sont constatés".

Je demande par conséquent - et merci de me donner l'occasion de le faire - expressément au directeur général de "Paris Habitat" de répondre de manière précise aux inquiétudes exprimées par les anciens grévistes, par leurs syndicats et reprises dans votre question d'actualité, Madame SIMONNET. La direction de "Paris Habitat" devra faire la preuve de son exemplarité et appliquer les orientations fixées par la Ville.

De manière plus générale, j'y insiste et cela répond à votre question plus globale sur la gestion de "Paris Habitat", il y a deux mois des dysfonctionnements ont été révélés qui concernent le haut de la hiérarchie de "Paris Habitat" et évidemment pas l'ensemble des salariés de "Paris Habitat". Nous sommes déterminés à tirer toutes les conséquences de ces dysfonctionnements. Ce travail a commencé puisque nous avons lancé la mise en place d'un comité d'éthique qui concernera l'ensemble des bailleurs. Ce travail n'est pas terminé mais je peux vous dire que nous sommes collectivement très déterminés à aller jusqu'au bout de ce qui doit nous permettre de faire de "Paris Habitat" un bailleur social exemplaire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Ian BROSSAT. D'ailleurs, je souhaite qu'au prochain Conseil d'administration de "Paris Habitat" - même si "Paris Habitat" décide de son ordre du jour, nous sommes là en tant que représentants et actionnaires majoritaires de cet organisme - je souhaite que soient posés tous les éléments permettant de tirer toutes les décisions nécessaires suite à ces manquements graves que nous avons dénoncés.

Mais la dénonciation ne suffit pas. Nous sommes comptables devant les citoyens de cette Ville qui, à travers nous, ont demandé des modifications. Nous sommes comptables de poser ces actes-là. Je le dis et je le redis. Je

souhaite vraiment qu'au prochain Conseil d'administration, et j'en appelle à tous les membres élus ici présents, administrateurs, que ce sujet soit porté et réglé.

Je vous remercie.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, Monsieur BROSSAT, merci pour vos réponses qui expriment une volonté déterminée de votre part.

J'espère aussi que le président de "Paris Habitat", M. Roger MADEC, l'entendra également ainsi. Surtout, n'oubliez pas une chose, le Conseil d'administration peut aussi décider de destituer le directeur de "Paris Habitat" quand à un moment donné celui-ci défend ses propres intérêts, un salaire exorbitant et est capable à ce point de mépriser les salariés d'une société de sous-traitance et de laisser des marchés d'appels d'offres avec des clauses totalement contraires à ce que nos Assemblées décident.

Je pense qu'il faudra que l'ensemble des élus qui siègent au Conseil d'administration - si, Madame la maire du 12e -, l'ensemble des élus du Conseil d'administration de "Paris Habitat" puissent prendre à un moment donné leurs responsabilités pour que "Paris Habitat" réponde bien à l'intérêt général et pas aux intérêts privés d'une direction et au mépris à la fois des salariés et des locataires.

Je vous remercie, et je compte bien sur votre détermination, que j'approuve et j'appuie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je ne reprends pas vos propos. J'ai toute confiance dans le président de "Paris Habitat", Roger MADEC, pour poser les actes nécessaires pour que soient vraiment rétabli ce lien de confiance nécessaire avec cette grande organisation du logement social qu'est "Paris Habitat" et qui est un organisme dont la Ville est l'actionnaire à 100 %. C'est au-delà de l'actionnaire majoritaire. Merci en tous les cas de soutenir cette démarche.

Mes chers collègues, c'est la fin des questions d'actualité.

## **2016 LR 1 - Moratoire sur le réaménagement de la voie sur berges rive droite.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose maintenant, conformément à la Conférence d'organisation, le débat organisé relatif à la proposition de délibération du groupe les Républicains. Il s'agit d'une proposition de moratoire sur le réaménagement des voies sur berges rive droite.

Je donne tout d'abord la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Bonjour.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, son représentant, mes chers collègues, à quelques jours de la "Nuit des débats", nous avons choisi de revenir sur un projet qui n'emporte pas à ce jour une franche adhésion. Il faut dire que la concertation, proposée l'été dernier, manquait cruellement d'intérêt. Le projet sonne comme un air de déjà vu, dont il s'agit ni plus ni moins qu'une version allégée des aménagements de la rive gauche.

La précipitation est la caractéristique principale du projet de fermeture des voies sur berges rive droite. Le calendrier imposé est manifestement incompatible avec le respect des procédures. Le projet nécessite de tenir une enquête publique. On nous annonce que celle-ci va se tenir à la toute fin du premier semestre. Sa durée ne pourrait pas être inférieure à trente jours, c'est la loi. Une fois le rapport du commissaire enquêteur transmis, le Conseil de Paris doit approuver le bilan de l'enquête. Ce sera donc, au mieux, le Conseil de Paris de septembre qui sera amené à valider le projet. Il serait juridiquement périlleux de vouloir réaliser des aménagements à la suite de Paris-Plages dans ces conditions.

Mais pour que l'enquête publique puisse avoir lieu, encore faut-il fournir à l'autorité environnementale des études d'impact précises et réalistes, pour qu'elle puisse donner son propre avis. Or, à ce jour, ces études ne sont pas réalisées car je ne doute pas, Madame la Maire, si tel avait été le cas, que vous nous les auriez transmises, comme vous vous y êtes engagée.

Vos partenaires, et en premier lieu la Préfecture de police ont également besoin de ces études pour se positionner. Ils vous demandent d'ailleurs, depuis plusieurs mois, une étude de l'impact cumulé des différents projets que vous avez lancés, en vain.

Depuis l'annonce du projet de fermeture des voies sur berges rive droite, le contexte a profondément changé. Le 13 novembre a créé une rupture douloureuse et nous impose de revoir nos politiques publiques à l'aune d'une menace malheureusement appelée à durer. Or, ce projet ne nous semble pas compatible avec le niveau élevé du

risque terroriste. Nos forces de police et de secours ont besoin de pouvoir se projeter rapidement dans n'importe quel endroit de la capitale. Inévitablement la fermeture de la berge en rive droite va renforcer la congestion, obérant par là même ces temps de parcours. Les impacts prévisibles du réaménagement de la voie sur berge vont se cumuler avec d'autres projets, comme le réaménagement des places ou la mise en œuvre du plan vélo, à tel point que la marge de manœuvre en matière de circulation risque d'être réduite à néant. A chaque accident majeur ou travaux d'importance, Paris risquera la thrombose.

Mais surtout les chantiers se multiplient. Le chantier des Halles va se poursuivre encore jusqu'en 2018. Des chantiers de réaménagement de la Samaritaine, de La Poste du Louvre ou encore du site Morland nécessitent de nombreux mouvements de poids lourds et la neutralisation de voies de circulation pour y réaliser des aires d'attente déportées.

Les quais hauts, principal itinéraire de substitution aux quais bas, vont également subir d'intenses travaux durant les prochaines années. Climespace va déployer son réseau de froid urbain à compter de cet été ; un chantier étalé sur deux ans. Le Louvre va prochainement procéder au ravalement de ses façades donnant sur la Seine. Le réaménagement de la place du Châtelet, concomitant aux travaux sur les théâtres, va rendre encore plus difficiles les traversées nord-sud et est-ouest de Paris.

L'ensemble des Parisiens, spécialement ceux qui vivent dans les arrondissements centraux, redoutent à raison des niveaux de pollution et de nuisance sonore sans précédent.

C'est la raison pour laquelle il nous semble sain de différer le réaménagement des berges à l'été 2018, une fois l'essentiel des travaux que je viens d'énumérer achevés.

L'idée de différer ce projet semble désormais s'imposer auprès de nombreux partenaires de la Ville et des Parisiens dans la continuité du vœu déposé par le groupe UDI-MODEM en novembre dernier.

Nous le répétons : ce projet nécessite du temps, ne serait-ce que pour proposer aux Parisiens et aux habitants de la Métropole des alternatives solides en matière de transports en commun. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre projet alternatif, balayé d'un revers de main, dépassait le cadre d'une seule mandature.

Il faut prendre le temps de bâtir un projet à la fois ambitieux, réaliste et surtout partagé par le plus grand nombre. Un concours d'architectes aurait fait sens pour l'ensemble de la voie sur berge, et pas seulement quelques sites, comme le prévoit l'appel à projets "Réinventer la Seine". Faisons confiance à l'innovation et la créativité des urbanistes pour ce site exceptionnel.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente du groupe les Républicains, votre proposition de délibération nous laisse à vrai dire un peu perplexes. L'aménagement des berges de Seine est un projet structurant du mandat de la majorité. Il mérite à ce titre un débat mené dans de bonnes conditions et l'indispensable confrontation des points de vue.

Vouloir poser et même reposer la question de la pertinence de ces aménagements, sur le fond comme sur la forme, fait partie du débat démocratique.

Vous vous servez de l'outil de proposition de délibération pour faire valoir votre rôle d'opposition dans cette Assemblée, et c'est votre droit le plus total.

Vous défendez un moratoire sur le projet d'aménagement des berges de Seine, très bien. Mais encore faut-il que les arguments pour le défendre suivent et ce n'est visiblement pas le cas.

Vous dites, par exemple, que ce projet ne suscite que peu d'enthousiasme. Nous pouvons opposer à cela le véritable succès populaire des aménagements sur la rive gauche qui a permis à des milliers de personnes de s'approprier des espaces publics.

Ce succès, vous le reconnaissez maintenant du bout des lèvres, mais il faut tout de même rappeler que l'aménagement des berges sur la rive gauche était un de vos sujets d'opposition de prédilection lors du mandat précédent. C'était pour vous la pire des solutions et une catastrophe annoncée.

La droite a désormais changé d'avis sur cette question, vous poussant désormais à jouer les Mesdames et Messieurs Plus. Nous avons tendance à penser que la confiance dans l'Exécutif, lors du précédent mandat, nous a plutôt donné raison et nous ferons de même pour celui-ci.

Ce que vous reprochez dans le fond, c'est que la majorité ne prenne pas pour objectif de travail le projet que vous avez vous-mêmes présenté comme une contre-proposition. Or, celui-ci n'a pas su convaincre le Conseil de Paris, au moment où vous l'aviez présenté. Il n'a pas non plus soulevé les foules.

Là où nous partageons certaines de vos inquiétudes, en revanche, c'est sur la question du report de la circulation automobile. Et là encore, on a du mal à croire les représentants d'un parti qui prône une réduction encore plus forte des dépenses et des investissements publics pour qu'ils puissent trouver les moyens nécessaires de donner la seule solution viable dans l'avenir : celle du renforcement du transport propre de personnes comme de marchandises.

Plus qu'une véritable option politique, on ne discerne dans votre proposition qu'une volonté maladroite de récupérer les mécontentements que peuvent occasionner les grands travaux. Vous présentez comme une catastrophe l'articulation des grands projets de notre mandature, mais nous notons que vous nous auriez taxés d'immobilisme si nous avions fait l'inverse.

Pour tout vous dire, Madame la Présidente, nous avons un peu de mal à suivre la logique de votre proposition. Vous voulez faire de grands projets tout en rejetant les conséquences de ces grands projets. Vous voulez réduire la pollution à Paris sans pour autant rien toucher.

Nous vous sentons un peu perdus sur cette proposition qui ne nous donne pas réellement raison de changer d'avis sur ce projet et encore moins de vous suivre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, cher Didier LE RESTE.

Je donne la parole à Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, mes chers collègues, votre proposition de délibération nous donne l'occasion de réaffirmer le soutien du groupe RGCI au projet de réaménagement des berges de Seine rive droite.

Trop longtemps les Parisiens ont été privés de leur fleuve et les voies sur berges ont pris des allures d'autoroute urbaine. C'était la France du tout voiture, la France de Pompidou, la France d'hier.

Aujourd'hui, les Parisiens aspirent à circuler dans un espace apaisé. Ce n'est pas un hasard si le projet retenu, à l'issue de la concertation, est le plus ambitieux. Au cœur d'une ville très dense comme Paris, le fleuve et ses berges se doivent d'être un espace de respiration, de loisirs, de rencontres, de vie tout simplement. Si je parle de circulation apaisée, car, oui, les Parisiens souhaitent continuer à circuler dans leur ville, quels que soient les moyens de transports utilisés, notre groupe a d'ailleurs déjà exprimé son entière vigilance au sujet du report de la circulation automobile et de ses impacts.

Or, les éléments fournis par ces dernières études semblent répondre à nos préoccupations. De plus, le scénario retenu à l'issue de la concertation est le moins impactant pour la circulation. Enfin, l'expérience de la rive gauche a révélé que l'augmentation effectuée du temps de parcours s'est avérée trois fois moins importante que celle prévue lors des études.

Mes chers collègues, ne soyons pas frileux et respectons le calendrier initial annoncé, d'autant plus que l'attente des Parisiens est au rendez-vous. Depuis juin 2013, ce sont plus de 4 millions de Parisiens et de touristes, piétons ou cyclistes qui ont profité de ces 2,5 kilomètres de promenade de la rive gauche. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de faire vivre le second ventricule de ce cœur de Paris. L'occasion est trop belle pour passer à côté.

Pour vous rendre compte de cela, Madame la Présidente, il faut avoir un usage honnête des chiffres. Vous affirmez que seuls 422 des 933 avis déposés font part de leur soutien, ce qui est juste. En revanche, vous omettez de dire que parmi les 511 avis restants, 190 n'expriment aucune opinion, soit plus de 20 % du total des personnes concertées. Que vous le vouliez ou non, 57 % des avis exprimés se déclarent en faveur du projet. Dans d'autres circonstances, d'aucuns considéreraient ce résultat comme très confortable.

Permettez-moi également d'exprimer ma consternation de vous voir utiliser l'argument sécuritaire dans le contexte de risque terroriste pour faire reporter ce projet. D'ailleurs, souhaitez-vous réellement un moratoire ? La

question se pose, tant il ne fait aucun doute que la date de 2018 n'est pas choisie au hasard. Dans cette Assemblée, personne n'a oublié le blocage gouvernemental des travaux rive gauche en 2012, et vous non plus.

Ainsi, vous l'avez compris, pour toutes ces raisons, les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants voteront contre cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur Jean-Bernard BROS, pour la clarté de votre propos.

La parole est à Mme Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe les Républicains, en reprenant notre vœu sur le report du calendrier du projet d'aménagement des berges rive droite, nous donne l'occasion de reparler d'un projet majeur pour la Capitale et la Métropole, et j'espère que ce nouveau débat et les réponses qui seront apportées laisseront de côté postures et dogmatisme, tant ce débat structurant mérite mieux.

Rappelons que le Centre proposait, dès 2008, la suppression de cette autoroute urbaine d'un autre âge qui défigure Paris et empêche que soit renoué le lien entre les Parisiens et la Seine. Un aménagement des berges permettant un meilleur partage de l'espace public et contribuant à l'impérieuse nécessité de lutter contre la pollution. Avoir été parmi les premiers promoteurs de cette mesure nous rend particulièrement exigeants. Or tout concourt à démontrer que les conditions permettant l'adhésion de tous aujourd'hui, ne sont pas réunies.

Comme en novembre dernier, nous vous exhortons à prendre le temps.

Prendre le temps de la concertation, notamment avec les communes de la Métropole qui sont au moins aussi concernées que notre Assemblée par les conséquences de ce projet en termes de report de circulation.

Prendre le temps de proposer de réelles alternatives en matière de transports en commun. Ceux-ci sont aujourd'hui totalement saturés. Dans le projet de l'Exécutif, aucune alternative n'est envisagée avant 2020.

Par ailleurs, je rappelle le calendrier de rénovation des voies du RER A, dont on sait combien il est vital. Le tronçon parisien de la ligne la plus empruntée d'Europe sera fermé tous les étés jusqu'en 2018, un élément insuffisamment pris en compte dans le calendrier proposé dans le projet actuel.

Prendre le temps d'une ambition globale. Compte tenu du caractère structurant des berges rive droite, il ne peut être pensé sans tenir compte de son environnement.

Prenons le temps de déterminer un plan global des déplacements, un plan conçu en tenant compte des fermetures des berges, de l'aménagement des zones 30, en pensant les reports de circulation et en intégrant les questions de logistique urbaine.

Enfin, prendre le temps de l'innovation et mettre à profit cette période pour lancer un appel à projets innovant, afin que chacun - Parisien, Francilien - puisse se saisir de ce projet de réaménagement des berges. Il est, en effet, étonnant qu'un sujet aussi structurant, d'une telle importance, ne se construise pas de la manière la plus ouverte et la plus collaborative possible, à l'image de ce qui a pu être fait pour "Réinventer la Seine", par exemple.

Le groupe UDI-MODEM souhaite la réussite de ce projet, que les Parisiens et les Franciliens se l'approprient pour faire évoluer le visage de notre ville et l'adapter aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, mais pas de manière coercitive, imposée, subie. Cela doit se faire avec dialogue, concertation, pragmatisme et en proposant de véritables solutions alternatives.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD,** maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, "la précipitation semble être le marqueur de ce projet". C'est une phrase issue de la proposition de délibération, mais qui me paraît mieux s'appliquer à la proposition de délibération elle-même qu'au projet de réaménagement des voies sur berges sur lequel nous travaillons depuis longtemps.

Cette proposition de délibération m'apparaît d'abord être une facilité et même une grosse ficelle. Elle est d'abord peu commune puisqu'elle demande de repousser après l'été 2018, comme l'a rappelé Jean-Bernard BROS, la fermeture à la circulation des voies sur berges. On se demande d'où vient cette date, même si elle a peut-être un caractère un peu politicien, et s'il n'aurait pas été plus honnête de demander un report aux calendes grecques.

Ensuite, c'est une proposition de délibération qui est bien révélatrice de la droite parisienne. Sur tous les grands sujets, elle est pour dans l'absolu, mais dans la pratique, elle est toujours contre. La droite n'est jamais pour refuser le progrès, mais il y a toujours un prétexte pour ne pas passer à l'acte. C'est comme pour le logement social ou l'hébergement d'urgence dans le 16<sup>e</sup> arrondissement : vous n'êtes jamais contre, vous êtes tellement pour la solidarité, mais pas là, pas à ce moment-là, pas avec ces gens-là, pas comme cela. On est toujours dans le même raisonnement.

Vous demandez des mesures fortes contre la pollution, mais lorsqu'il s'agit de réduire l'impact de la voiture en ville, c'est toujours non, ou plus tard, ou pas comme ça, ou pas à cet endroit-là. Vos contradictions se sont encore fait jour hier, lors du débat sur le réaménagement des places. Vous voulez que l'on aille plus loin dans la réduction de la pollution, mais surtout que l'on contraigne le moins possible, voire pas du tout, l'usage du véhicule automobile.

Nous avons en tête vos prétendus contre-projets d'aménagement des voies sur berges, passant alternativement des quais hauts aux quais bas, créant un embrouillamini qui créerait d'ailleurs beaucoup plus d'embouteillages, qui n'ont pas été retenus au Conseil de Paris, comme l'a dit Didier LE RESTE, et qui, en réalité, ménagent un certain nombre d'intérêts particuliers.

Nous ne voterons pas pour cette proposition de délibération, car elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'une opposition constructive. La seule proposition, c'est l'attentisme. Nous avons largement débattu, lors de précédents Conseils, des projets soumis à la concertation qui évolueront encore dans le cadre des consultations. Nous devons rendre les berges, Patrimoine mondial de l'UNESCO, aux piétons, aux touristes, aux amoureux de Paris. Ils méritent mieux qu'une autoroute urbaine. Même si nous nous y sommes, avec le temps, habitués, il faut changer.

Nous faisons confiance à l'équipe municipale pour avancer dans ce sens, proposer des projets responsables et ambitieux, sortir du diesel à l'horizon 2020, réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre, liés essentiellement à la circulation automobile. Pour cela, il faut du volontarisme, peut-être un peu de courage.

Je conclurai avec une phrase du livre de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, page 19. Lisez-le et, surtout, tirez-en toutes les conséquences : "Nous devons fuir le conservatisme et même combattre, car il revient en force".

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est une belle citation. Elle ne demande qu'à être mise en application.

Merci, Monsieur Rémi FÉRAUD.

La parole est à David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les berges de Seine de la rive droite vont être rendues aux piétons, aux vélos et aux transports doux, conformément à ce qu'a voté notre Conseil en décembre dernier. Cette reconquête est une ambition que, nous, écologistes, portons depuis longtemps. C'est aujourd'hui une nécessité d'autant plus pressante à Paris que la congestion du trafic, le manque d'espaces verts et la densité exceptionnellement élevée de notre ville, génèrent une ville et un espace trop souvent subis et contraints.

Que dire de l'exposition chronique à certaines nuisances, comme la pollution de l'air ou le bruit, qui dégradent notre quotidien et notre santé.

Oui, mes chers collègues, redonner de la vie aux berges de la Seine, c'est redonner de la vie à Paris. Reconquérir la Seine, c'est aussi reconstituer une continuité écologique et permettre à la biodiversité de s'épanouir le long du fleuve en reliant, à terme, les bois de Vincennes et de Boulogne, les deux poumons verts de notre ville.

Nous avons l'opportunité d'offrir à nos concitoyennes et concitoyens de nouveaux espaces qui restent à imaginer, marché flottant, péniche associative, activités de réparation et généralement des activités en lien avec la citoyenneté et l'innovation sociale, qui pourront faire vivre nos berges.

L'opposition veut une nouvelle fois repousser ce projet et crie à l'absence de concertation, mais au-delà d'une concertation dynamique menée l'automne dernier, qui a été un véritable succès, vous avez fait entendre vos

arguments et réticences en décembre dernier, comme cela a été rappelé, et ces arguments et réticences n'ont pas été retenus par notre Conseil.

Il est aujourd'hui déplorable que vous souhaitiez une nouvelle fois rejouer la partie au lieu d'utiliser votre droit de proposition de délibération annuel pour faire des propositions qui pourraient nous rassembler pour l'intérêt de notre ville, plutôt que de vouloir une nouvelle fois retarder ce projet attendu.

Bien sûr, nous ne nions pas que la transition du Paris bétonné de Georges Pompidou vers une ville du XXI<sup>e</sup> siècle, plus apaisée et aménagée de façon à inciter à de nouvelles pratiques de mobilité ne se fera pas sans difficulté, mais il faut agir et changer la ville et c'est ce que notre majorité fait aujourd'hui.

Votre opposition systématique vous rend caricatural, bien fragile au regard de ce projet important pour le Paris que nous construisons, une ville apaisée et respirable.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons évidemment contre cette proposition de délibération.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, David BELLARD, pour ces arguments percutants.

Madame SIMONNET, dernière oratrice.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Que rajouter de plus, ce débat-là nous l'avons eu tellement et tellement de fois ? Il faut quand même prendre conscience une bonne fois pour toutes que l'on a un seul écosystème et qu'il y a un intérêt général humain au-dessus de tout, qui est à défendre. Et que, oui, si l'on veut lutter contre la pollution atmosphérique, il faut absolument contribuer à réduire l'emprise de la voiture. Et je ne vois pas de réflexion véritablement alternative à cette question justement des berges sur Seine. Je ne vois pas quel autre projet résolument vous souhaitez porter, et je pense qu'il faut au contraire assumer ce projet et permettre vraiment aux Parisiens et Parisiennes de se réapproprier les berges de Seine et vouloir être plus ambitieux, plus audacieux pour repenser la ville et réduire l'emprise de la voiture dans l'espace urbain.

Ce n'est pas l'aménagement des berges sur Seine qui règle l'entièreté des difficultés du droit à la mobilité qui sont devant nous, la question du développement des services publics doit toujours être renforcée. La question des mobilités douces doit être renforcée, mais à un moment, il faut assumer. On ne peut pas soutenir et défendre le développement ou la poursuite de l'usage de la voiture individuelle en centre-ville et assumer ces positions-là. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

Christophe NAJDOVSKI pour les réponses de l'Exécutif.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire. Je voudrais rappeler à la droite de cette Assemblée que la Maire de Paris s'est engagée devant les Parisiens à poursuivre la reconquête des berges de Seine, qui avait été initiée par Bertrand DELANOË sous la précédente mandature. Et les Parisiens ont fait leur choix, il y a maintenant deux ans jour pour jour, en donnant une majorité de voix aux listes conduites par Anne HIDALGO. Deux ans après, vous voudriez rejouer le match des élections municipales que vous avez perdu.

En décembre dernier, quand nous avons adopté le projet de reconquête des berges de Seine, vous avez défendu un contre-projet. Contre-projet qui propose de maintenir du transit automobile au cœur de la Capitale, et cela à rebours de tout ce qu'ont fait toutes les métropoles de par le monde.

Et puisque, Madame la présidente du groupe les Républicains, vous parlez de précipitation, en la matière vous vous y connaissez puisque vous proposez un contre-projet à 60 millions d'euros, excusez du peu, pour créer des rampes automobiles. Notre collègue Rémi FÉRAUD a parlé d'embrouillaminis, on aurait pu parler de gymkhanas automobiles au Centre de Paris, qui plus est, rampes automobiles qui seraient en contradiction avec la loi sur l'eau qui aujourd'hui nécessite de respecter le lit du fleuve.

Et donc ce projet, cette proposition de délibération apparaît clairement pour ce qu'il est, c'est-à-dire le choix de l'immobilisme et une manœuvre dilatoire pour refuser l'évolution de Paris.

S'opposer encore et toujours au projet de reconquête des berges de Seine revient à ne pas saisir le sens de l'histoire. A Séoul, à New York, à Portland, à San Fransisco, à Seattle, à Madrid, à Barcelone, partout les initiatives de reconquête d'autoroutes urbaines sont vivement saluées et appréciées.

En France, on pourrait citer l'exemple de Lyon ou de Bordeaux, où la reconquête piétonne des berges du Rhône ou des quais de la Garonne a enthousiasmé les habitants.



Avant le projet des berges de Seine rive gauche, vous promettiez déjà l'apocalypse automobile. C'était aussi le cas avec le projet de la place de la République. Or, d'apocalypse il n'y en eut pas et le succès de la reconquête des berges rive gauche, comme le succès d'usage de la place de la République, ne se dément pas. Pour ce qui est de la berge rive gauche, ce sont 2 millions de visiteurs par saison qui profitent aujourd'hui de ces berges rendues aux piétons.

Le projet de reconquête des berges de Seine en rive droite est un projet maîtrisé. En effet, sur la question du report du trafic, nous sommes aujourd'hui sur un volume automobile qui a déjà diminué de 25 % depuis les aménagements réalisés en 2012, et qui est aujourd'hui proche de celui enregistré sur la rive gauche avant sa piétonisation.

Les études de circulation ont montré qu'il n'y avait pas d'impact sur la circulation en dehors de Paris et que l'impact était localisé dans le centre avec une augmentation estimée du temps de parcours dans le cas de la fermeture complète entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV, de 5 à 7 minutes.

Il faut rappeler que pour les berges rive gauche, la circulation liée au report sur les quais hauts est finalement inférieure aujourd'hui à ce qu'avaient prévu les modèles théoriques.

Ces impacts sur la circulation sont donc pris en compte et nous travaillons en parallèle à des renforts de transports collectifs sur les lignes de bus existantes et ce, dès l'automne 2016. La ligne 72 sera ainsi prolongée jusqu'à la gare de Lyon, l'objectif étant que la quasi-totalité de son parcours entre l'avenue de Versailles et la gare de Lyon se fasse en couloir de bus, ce qui garantira également pour les véhicules en charge de la sécurité, donc les véhicules de police, de bonnes conditions de circulation.

Vous exprimez également, Madame la Présidente du groupe les Républicains, une inquiétude liée à la prise en compte des chantiers du Centre de Paris. Sachez que les études réalisées ont évalué les impacts et ont intégré les projets annexes du secteur. Que ce soit la Samaritaine ou les Halles, mais aussi les autres projets parisiens plus éloignés de la zone centrale.

Quant aux travaux liés au réseau Climespace, ils seront phasés et organisés de façon à ne pas générer de perturbations supplémentaires sur les quais hauts.

Quant au réaménagement de la place du Châtelet, il n'est pas prévu au même horizon que l'objectif de reconquête des berges.

Je rappellerai que l'ensemble des études sont examinées avec nos partenaires que sont la R.A.T.P., la Préfecture de police, et leurs contraintes d'accessibilité et de circulation sont prises en compte.

Compte tenu de ces éléments, nous poursuivons toujours l'objectif d'un calendrier d'ouverture à l'issue de l'opération "Paris-Plages", c'est-à-dire septembre 2016. Le calendrier est certes resserré, mais il est maîtrisé. Le dossier d'étude d'impact relatif au projet berge rive droite a été déposé le 10 mars à l'autorité environnementale, pour avis. Nous l'aurons au plus tard dans deux mois, vers le 10 mai, ce qui permet d'organiser l'enquête publique au mois de juin, et d'avoir le rapport de la commission d'enquête début août.

Le Conseil de Paris sera donc en mesure de se prononcer sur la déclaration de projet en septembre, sur la base des conclusions de l'enquête publique, et les autorisations requises pour les travaux seront délivrées à l'issue de cette déclaration de projet.

Les travaux d'aménagement se feront étape par étape tout en maintenant ouverte la promenade piétonne et cyclable à partir d'octobre. Voilà, le projet avance, la nature des aménagements s'affine avec une cohérence d'ensemble garantie par un cahier de prescriptions architecturales et paysagères sur l'ensemble du site. Un appel à projets va bientôt être lancé par la Direction de l'Attractivité Economique pour attribuer les locaux en fond de quai à des entrepreneurs permettant d'animer le linéaire avec de la petite restauration ou des services d'atelier, par exemple.

De même, le tunnel des Tuileries deviendra une liaison douce piéton - vélo inédite et son aménagement pourra faire l'objet d'un appel à projets avec forte dimension artistique permettant de valoriser ce site unique dans le cadre de l'opération "Réinventer la Seine".

Nous voterons donc contre votre proposition de délibération, vous l'aurez compris. Je dirai en conclusion que vos prédécesseurs ont rêvé de la ville du XXe siècle, la ville des années 1960 et 1970 qui s'adaptait à la voiture. Je constate, à regret, que vous en rêvez encore. Nous, nous sommes de plain-pied dans notre époque, nous rêvons de la ville du XXIe siècle et nous la ferons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bravo, Monsieur NAJDOVSKI, merci pour cette réponse.

Je crois que c'est M. LEGARET pour 2 minutes qui reprend la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement tout est dit comme vient de le dire Christophe NAJDOVSKI. Nous sommes dans la recherche de la vérité, de la responsabilité et vous êtes dans le déni.

Vous nous dites que tout se passera bien, qu'il n'y aura aucun problème ; nous ne le croyons pas. Nous ne croyons pas à cette thèse de l'évaporation des voitures. Vous nous expliquez que lorsqu'on coupe un flux automobile les voitures disparaissent, nous ne croyons pas à cette proposition.

Comme l'ont rappelé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Maud GATEL, la concertation n'a pas eu lieu, elle n'était absolument pas à l'échelle d'un tel projet. 422 personnes, Parisiens, se sont prononcés "pour". Jean-Bernard BROS nous a reproché tout à l'heure d'avoir oublié de noter les sans opinion. Cela ne changeait pas grand-chose au calcul du total, mais je veux bien qu'on rajoute les sans opinion.

422 Parisiens, où est la concertation avec les arrondissements concernés ? Où est la concertation avec les communes riveraines qui sont très directement impactées par le rallongement des temps de parcours ?

Madame la Maire, vous éditez ce journal diffusé très largement et qui s'appelle "àParis".

Je ne sais pas si vous avez été attentifs à la manière dont ce journal relate la concertation. C'est en haut de la page 12, je vais vous lire le paragraphe parce qu'il est assez court, mais cela vous donnera une parfaite démonstration du déni et de la contrevérité: "Les quais rive droite rendus aux piétons : après une large concertation, les Parisiens ont retenu le projet de piétonisation des quais bas de la rive droite".

Ce n'est pas le Conseil de Paris qui décide, ce n'est même pas la Maire de Paris, ce n'est pas le Préfet de police à qui revient la responsabilité, ce sont les Parisiens : 422. Voilà la relation qui en est faite dans le journal de propagande de la Mairie de Paris. Je vous laisse méditer sur la manière dont vous êtes attentifs au devoir de vérité.

Comme l'a rappelé également Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous sommes dans une période d'état d'urgence. Il y a malheureusement des risques et l'acheminement des véhicules de secours est une question qui nous préoccupe.

Enfin, vous aurez beau tourner la question sous toutes ses faces, il y a un cumul de très grands travaux ; et, cher Rémi FÉRAUD, si nous avons proposé cette date de l'été 2018, ce n'est pas tout à fait par hasard. C'est parce que l'été 2018 devrait coïncider, si tout va bien, avec la date d'achèvement de ces travaux.

Nous faisons cette proposition de report. Nous demandons que la concertation soit faite. Nous demandons que des propositions d'itinéraires de délestage soient soigneusement étudiées. Nous demandons que le renforcement des transports en commun soit également proposé, y compris en utilisant au mieux le transport sur la Seine.

Nous prenons date aujourd'hui avec cette proposition de délibération. Nous prenons nos responsabilités, prenez les vôtres.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons tous prendre nos responsabilités.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération LR 1 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mes chers amis, cette proposition de délibération est rejetée. (2016, LR 1).

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - D'ailleurs, permettez-moi de vous dire que c'est la deuxième fois que ce Conseil se prononce pour, finalement, la poursuite de notre projet et contre la volonté de blocage de ce projet concernant les réaménagements des voies sur berges. Cela, je crois, fragilise votre position.

C'est dommage politiquement de vouloir absolument revenir faire un vote pour que ce vote redise une nouvelle fois ce que la majorité des élus issus de la majorité de ce que les Parisiens ont voulu il y a pile deux ans... Eh bien, vous avez la confirmation que vos arguments n'ont pas porté parce que vos arguments sont les mêmes que ceux qu'on avait entendus notamment pour la fermeture des quais sur la rive gauche, exactement les mêmes arguments. Il n'y a pas un argument différent.

A l'époque, c'est vrai que M. FILLON, Premier Ministre, avait bloqué le travail entre la Ville et la Préfecture. Cela nous avait obligés à attendre 2012 qu'un Premier Ministre accepte de considérer que les élus de Paris avaient un droit de regard sur leur ville.

Donc, aujourd'hui, dans un travail sérieux que nous avons engagé avec la Préfecture de police, tenant compte de l'ensemble des contraintes, bien évidemment, d'une ville qui doit continuer à avoir une mobilité et à fonctionner mais, en même temps, d'une ville qui doit résolument lutter contre la pollution, la décision que nous confirmons une fois de plus aujourd'hui, c'est la fidélité à nos engagements. Je le dis aux Parisiennes et aux Parisiens qui nous écoutent.

Oui, nous allons lutter contre la pollution atmosphérique. Non, je ne fais pas du sujet de la pollution, et notamment de la pollution aux particules liées au diesel, un non-sujet. J'estime que la santé des Parisiens est aujourd'hui véritablement en danger.

Pour certains qui parlent encore de faire de la politique autrement, il s'agit tout simplement de faire de la politique, c'est d'exercer le pouvoir que nous ont donné les citoyens pour régler des problèmes. Je n'oublie pas qu'il y a deux ans, cette élection a eu lieu après des épisodes de pollution qui nous ont amenés à débattre notamment de la question de la circulation alternée.

Je n'oublie pas que les Parisiens, il y a deux ans, ont voté en ayant en tête plusieurs mesures, plusieurs objectifs : l'objectif sans doute de mixité que nous portons, mais l'objectif de lutte contre la pollution que nous portons. Rien ne nous y fera renoncer, ni les volontés de retarder régulièrement, mais qui finalement permettent de confirmer qu'une majorité d'élus représentant les Parisiens est favorable à ces aménagements.

Rien ne nous fera renoncer, dans la responsabilité qui est la nôtre, à faire passer la santé des Parisiens avant l'action de tout autre lobby. J'espère que nous nous retrouverons sur ce point.

D'ailleurs, je veux vous dire en conclusion que lorsque la ville innove, c'est-à-dire quand elle redécouvre son fleuve, quand elle propose des modes de déplacement innovants, la ville est plus attractive parce que la ville s'inscrit dans ce mouvement mondial des grandes villes-monde qui est un mouvement dans lequel la lutte contre la pollution, la respiration, retrouver des espaces pour qu'on puisse se rencontrer, se promener, respirer, est l'objectif n° 1.

Paris n'est pas une ville qu'on doit traverser comme une autoroute. Paris est une ville dans laquelle on vit et les Parisiens ont droit à la qualité de vie. Paris est une ville qui se soucie de sa mobilité, mais dans la modernité de ce que signifie aujourd'hui la mobilité dans les grandes villes-monde.

Donc, mes chers collègues, merci d'avoir rejeté cette proposition de délibération qui nous aurait fait reculer d'un siècle. Merci à vous.

Vous souhaitez prendre la parole, Madame la Présidente, je vous donne la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Oui, merci.

C'est pour un rappel au règlement sur la base de l'article 15. L'article 15 rappelle que sur un certain nombre de sujets, le Représentant du Préfet de police doit être amené - ou alors c'est dans un autre article - à pouvoir nous répondre.

Or, le problème que je viens de soulever relève clairement de la Préfecture de police. Nous avons la chance d'avoir un Représentant du Préfet de police. Est-il possible qu'il puisse répondre notamment aux problèmes de sécurité que nous avons mis en avant ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le Préfet de police, sans même faire référence au règlement intérieur, peut parler dès qu'il le souhaite. Il va donc vous dire l'expertise qui est la sienne et d'ailleurs, une expertise bien plus fiable en matière de sécurité.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole avec plaisir.

Si, c'est à moi de donner la parole. Il se trouve, Monsieur LELLOUCHE, que je suis Maire de Paris, et que c'est moi qui dirige cette Assemblée et qui en assure la police, voyez-vous ! En tant qu'autorité assurant la police, je donne la parole à la police.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Madame la Maire, de toute façon, j'ai des parents qui m'ont appris, avant de m'exprimer, à solliciter la parole et donc, à vous demander la parole pour intervenir quand besoin il y a.

Simplement, je dirais ici devant votre Assemblée ce que le Préfet de police a déjà fait savoir, y compris à certains élus qu'il a reçus en audience, à savoir que, lui, assumera l'ensemble de ses responsabilités dans les domaines qui sont les siens évidemment, à savoir les problématiques de circulation en toute circonstance, à toute heure du jour et de la nuit, des véhicules de secours et des véhicules de police.

De rappeler le calendrier. Vous l'avez fait sur un certain nombre d'aspects, de dire qu'en septembre dernier, Mme la Maire et M. le Préfet de police ont convenu de cette étude d'impact qui prenait en compte l'ensemble des projets d'aménagement sur la Ville de Paris. Cette étude, qui bien évidemment a nécessité quelque temps nécessaire à l'élaboration des différents scénarios, a été remise la semaine dernière officiellement par la Maire de Paris à M. le Préfet.

Sur cette base, le Préfet de police a saisi durant le week-end l'ensemble des services opérationnels qui lui sont rattachés de manière à pouvoir objectiver, sur la base des études fournies, la réalité des impacts sur les aspects de circulation et sur les seuls aspects de circulation des véhicules d'urgence et de police.

Laissons maintenant à ces services saisis le soin de travailler sereinement pour pouvoir apprécier les différents aspects. Il est évident qu'au-delà des grands chantiers, dans le cadre du programme de l'Exécutif seront pris en compte les grands chantiers liés à des travaux de voirie ou autres qui sont nécessaires, puisqu'on a parlé de Climespace par exemple.

Tous ces aspects seront pris en compte et les services opérationnels devront rendre leur copie pour la fin du mois d'avril et c'est sur cette base que le Préfet de police pourra objectivement travailler sur la décision qu'il rendra par rapport à ce projet de fermeture de circulation sur les voies sur berge.

Je n'en dirai pas plus puisque c'est ce qu'il vous a dit. C'est ce qu'il a entrepris immédiatement après avoir été saisi, dans le calendrier qui avait été initialement arrêté.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police. Je dois dire ici que le travail est fécond et fructueux et se fait en toute confiance. En tous les cas, ce qui est intéressant c'est qu'au moins on peut travailler. Il n'y a pas d'interdiction de travailler entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, ce qui nous change par rapport aux voies sur berge rive gauche.

Madame la Présidente, vous souhaitez à nouveau la parole ?

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Mais oui. Merci, Monsieur le Préfet, pour votre réponse. Le Préfet de police, lorsqu'il nous avait reçus, s'était engagé à nous transmettre sans délai l'étude d'impact. Serait-il possible après ce délai d'une semaine d'en avoir bien communication ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame la Présidente, tous les documents seront remis dès qu'ils seront communicables. Nous les avons transmis pour expertise. Il va y avoir expertise et travail conjoint, d'ailleurs qui a déjà commencé, avec la Préfecture de police, et sachez que comme nous pratiquons l'"open data", nous le pratiquerons aussi sur ce document-là.

## **2016 DFA 71 - Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wifi.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous pouvons maintenant poursuivre notre débat, et nous allons à présent examiner le projet de délibération DFA 71 ainsi que l'amendement n° 75, qui concerne une grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wifi.

M. Pascal JULIEN, vous avez la parole.

*(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Pascal JULIEN.** - Le Wifi est une technologie qui contribue incontestablement à épaissir le brouillard électromagnétique dans lequel nous vivons. Son développement rapide se fait au détriment du filaire qui, lui, ne pose aucun problème sanitaire et assure même une meilleure qualité de service.

Or le Wifi est un outil essentiel de la ville numérique, laquelle est mieux connue sous l'appellation très idéologique d'ailleurs de "ville intelligente" car qu'on vienne me dire ce qu'est une ville idiote.

Le projet de ville numérique est porté par des acteurs enthousiastes, qui en général acceptent un peu béatement toute innovation technologique sans jamais s'interroger sur l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques ni sur le mode de vie induit par l'interconnexion permanente et le tout numérique.

Le Wifi gratuit existe déjà aujourd'hui dans de nombreux jardins ou bâtiments municipaux. Quels sont les arguments qui plaident pour son extension ? Il pourrait partiellement se substituer aux spots privés, qui polluent déjà, comme par exemple les spots installés sur les terrasses de café. Par ailleurs, il pourrait contribuer à réduire la fracture numérique, ou encore, les "smartphones" pourraient être utilisés en mode Wifi au détriment de la 4G, qui passe par les antennes-relais. On pourrait même d'ailleurs imaginer que les micro-antennes des spots Wifi se substituent un jour aux macro-antennes, mais, cela, nous n'y croyons pas car jamais les opérateurs n'y consentiraient.

Enfin, grand argument, la demande de Wifi est forte, certes, mais cela doit-il nous interdire de réfléchir ? On sait que le fait d'offrir suscite la demande.

Alors, en approuvant ce projet de délibération qui porte sur la grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville par des bornes Wifi, on accepte implicitement le principe de l'appel à manifestation d'intérêt qui a été engagé. Or nous regardons cet "A.M.I." pour ce qu'il est : une première étape qui ne préjuge pas du résultat final de la procédure. En effet, au final, je veux bien continuer, mais avec un peu de respect, on déduira de mon temps de parole le temps que le silence soit revenu.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Oui, merci d'avoir vos conversations particulières à l'extérieur pour qu'on puisse entendre correctement l'orateur. Merci.

**M. Pascal JULIEN**. - C'est symptomatique que quand on parle d'ondes électromagnétiques, effectivement, les gens réagissent ainsi.

Au final, nous refuserions un Wifi public, qui introduirait de la publicité dans la connexion, par exemple dans la première demi-heure, qui se déploierait sans accomplir un effort substantiel de réduction de sa pollution électromagnétique, par exemple en faisant mieux que les normes réglementaires, ou bien qui ferait fi du cas des gens électro-sensibles, en prévoyant par exemple des zones blanches.

Bref, vous aurez compris que nous n'empruntons pas la voie d'une opposition radicale et frontale au Wifi. Notre réflexion et notre esprit de compromis nous conduisent à choisir d'influencer le processus, quitte à refuser le résultat si celui-ci devait à nos yeux présenter plus d'inconvénients que d'avantages.

Il en va du Wifi comme du "linky" ou de la téléphonie mobile. Nous souffrons du fait que la pollution électromagnétique reste un sujet tabou, que l'Etat refuse d'aborder sereinement comme on traite de la pollution de l'air ou de la pollution sonore. Dès qu'une étude scientifique indépendante paraît et révélant le danger des ondes, alors une autre plus ou moins commandée par les lobbies vient la contredire, entretenant ainsi artificiellement la polémique.

Il manque un G.I.E.C. des ondes. Quand on sait comment les groupes politiques de droite et de gauche à l'Assemblée nationale, travaillés par les lobbies des opérateurs, se sont employés à vider au maximum de son contenu la loi de l'écologiste Laurence ABEILLE, dont le décret d'application portant sur la définition d'un seuil électromagnétique est reporté à la Saint-Glinglin, quand on sait cela, alors on a conscience que la route risque d'être aussi longue que celle qui a conduit à prouver le réchauffement climatique ou le danger de l'amiante. Dans ce cas, un siècle !

Je vous remercie

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons favorablement ce projet de délibération et nous ne partageons pas les réserves qui viennent d'être exprimées sur la ville intelligente.

Nous croyons en effet que le déploiement du Wifi, qui en tout état de cause produit beaucoup moins de nuisances et est beaucoup moins émetteur d'ondes que la 4G par exemple, est un élément absolument essentiel d'attractivité pour la Ville de Paris.

Cela étant dit, nous avons un problème et j'ai personnellement un problème de méthode avec ce projet de délibération. Finalement, on nous propose sans davantage de détails une grille tarifaire concernant, en fonction des zones, l'installation des bornes Wifi qui serait appliquée aux opérateurs voulant installer ces bornes. On ne nous explique aucunement les tenants et les aboutissants d'un tel projet. On nous parle de tarifs mais on ne dit pas ensuite pour quoi faire ni quel est le plan stratégique de déploiement de ces infrastructures. Il nous semble qu'il y a là un cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire, c'est-à-dire qu'il faut présenter des projets de délibération avec un exposé des motifs qui permette aux élus que nous sommes de nous prononcer en toute connaissance de cause.

Nous avons eu une discussion intéressante avec M. GRÉGOIRE en 1ère Commission qui nous a permis de comprendre de quoi il retournait et nous le remercions pour ses explications. J'avais posé une question, mais il aurait quand même été bon, et cette remarque est en réalité valable pour bien d'autres textes de projet de délibération qui sont soumis à ce Conseil, il aurait été bon que, au préalable, il y ait un texte qui soit absolument clair.

C'est la remarque que je voulais faire, en regrettant aussi, c'est une seconde question de méthode, que cette grille tarifaire soit présentée séparément et ne soit pas finalement jointe à la question de fond qui est de savoir comment nous allons permettre et accompagner le développement du Wifi sur toute la Ville de Paris. Projet que, personnellement, je soutiens et que le groupe auquel j'appartiens soutient également.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, effectivement le développement d'un réseau Wifi dans l'espace public fait partie du contrat de mandature ; cela a été rappelé par Pascal JULIEN.

Des travaux préparatoires de ce projet ont été réalisés dans le cadre d'un comité de pilotage associant évidemment les membres et les groupes de la majorité dans un esprit, je tiens à le signaler, constructif. Et je tiens à remercier les deux adjoints qui ont animé plus spécifiquement tous les débats, Emmanuel GRÉGOIRE et Jean-Louis MISSIKA, et j'associe évidemment Julien BARGETON à mes propos.

Aujourd'hui, mes chers collègues, la maîtrise d'ouvrage des bornes Wifi pour "Paris Wifi" est assurée par la Direction des systèmes et technologies de l'information. Néanmoins, compte tenu du fort développement d'offres privées, et afin d'écartier tout risque de contentieux pour distorsion de concurrence, conformément au Code général des collectivités territoriales, il a été décidé en Comité de pilotage de lancer un appel public à manifestation d'intérêt, ce qu'on appelle "A.M.I."

Cet A.M.I. a été publié le 12 mars et les réponses sont attendues avant le 2 mai prochain. Il vise donc à identifier les initiatives privées à même de fournir au public un service d'accès Internet gratuit par Wifi sur le territoire de notre collectivité parisienne.

Les opérateurs qui y répondront pourront bénéficier d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation des matériels nécessaires à la mise en œuvre de ces services, si ceux-ci évidemment requièrent l'utilisation d'un équipement municipal.

La Ville de Paris veillera à l'application des normes techniques équivalentes à celles du service actuel "Paris Wifi", ainsi qu'à des règles strictes sur le service rendu à l'utilisateur final.

Pour lancer l'A.M.I. et faire que des opérateurs puissent se positionner, il est donc nécessaire d'adopter un projet de délibération relatif à la grille tarifaire qui permettra aux candidats d'envisager le modèle économique.

La tarification, proposée dans le projet de délibération qui nous est soumis, s'appliquera aux candidats retenus dès lors qu'ils solliciteront l'occupation du domaine public. Les tarifs ont été arrêtés en fonction de différentes zones géographiques du territoire parisien : la zone premium, la zone haute et le reste de la capitale.

La zone premium, incluant huit voies ou sections de voie, présente une très forte densité commerciale et touristique. La tarification de redevance sera de 5.000 euros/borne par an dans cette zone.

La zone haute démontre un couple commercialité et tourisme élevé. Il sera demandé une redevance de 2.000 euros/borne par an.

Enfin, pour la zone basse, qui rassemble le reste de Paris, cette zone étant moins attrayante pour les opérateurs, il est donc proposé une redevance de 500 euros/borne par an.

Ces tarifs, mes chers collègues, vous l'aurez compris, ont été établis en tenant compte des moyens d'investissements nécessaires à l'implantation d'une borne et de leur durée d'amortissement, ainsi que des perspectives de charges, d'exploitation et de chiffre d'affaires potentiel estimés en fonction de la densité commerciale et touristique de l'espace couvert par la borne.

Ces tarifs annuels s'appliquent pour une autorisation d'occupation accordée pour cinq ans, afin de tenir compte de la durée d'amortissement des matériels installés. Cette redevance d'occupation du domaine parisien sera révisée au 1er janvier de chaque année, la première révision interviendra donc en 2017.

Les conditions de délivrance des autorisations, notamment au regard des normes sanitaires applicables comme l'évoquait Pascal tout à l'heure, et les modalités d'occupation du domaine public seront précisées ultérieurement.

Lorsque l'A.M.I. sera clôturé, et après analyse des offres reçues, le Copil, donc le Comité de pilotage, se réunira sur les solutions retenues et la communication associée. Une diffusion de l'information pourra alors être proposée à tous les maires d'arrondissement sur les projets des opérateurs.

J'ajoute, mes chers collègues, que le site "Paris.fr" recense déjà sur une cartographie en "open data" toutes les bornes Paris Wifi installées.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, je ne peux que vous inviter à voter ce projet de délibération qui permettra, je l'espère, à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens, aux travailleurs, à celles et ceux qui sont les forces vives de Paris, et également à tous les touristes et les visiteurs de notre capitale, d'avoir un accès à Internet sur l'ensemble du territoire parisien.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, ce projet de délibération pose en fait plusieurs débats à la fois.

Le premier débat est un vrai débat de société : est-ce que nous devons absolument accompagner une évolution de la société où on a besoin d'être connectés 24 heures sur 24, partout et pour tout ? C'est une vraie question puisque nous sommes nous-mêmes de plus en plus dépendants de nos téléphones portables. Et nous ressentons tous, tout d'un coup, une nécessité d'absolue d'être connectés et pourtant il faut s'interroger soi-même : est-ce que cela nous émancipe ou est-ce une forme d'aliénation de devoir être tout le temps connectés ? Est-ce que nous y gagnons finalement et véritablement en lien et en émancipation ?

Cela peut paraître un débat philosophique déconnecté de la réalité, et à rebours et régressif. Je ne pense pas, je pense que c'est une réflexion qu'il faut avoir. Surtout est-ce véritablement un souhait collectif que nous avons ? Ou est-ce qu'à un moment donné nous nous laissons finalement conditionner par cette absolue nécessité d'être connectés 24 heures sur 24 ? C'est le premier débat.

Le deuxième débat extrêmement important est un débat de santé publique. Si tant est que nous souhaitons être connectés 24 heures sur 24, est-ce que cela est bon pour notre santé publique ?

Alors j'entends mes collègues dire que finalement la connexion Wifi avec les bornes est beaucoup moins nocive en termes d'ondes électromagnétiques que par exemple la 4G. Pour autant, elle n'est pas neutre. Pour autant, l'O.M.S. a bien signifié que les ondes électromagnétiques, y compris par le Wifi, sont cancérigènes. C'est d'ailleurs interdit dans les crèches. C'est potentiellement cancérigène et les études montrent que, pour les personnes électro-sensibles, c'est vraiment très problématique et qu'il faut, autant que faire se peut, prémunir notamment les petits-enfants de cela. C'est pourquoi c'est notamment interdit dans les crèches. Ce qui n'était pas sans poser débat d'ailleurs quand on a décidé de mettre la Wifi dans les parcs. C'était, je dirais même, une aberration par rapport à ces recommandations de l'O.M.S.

Mais admettons que le Wifi est moins nocif a priori que la 4G. Est-ce que nous sommes dans une stratégie de développer le Wifi partout pour pouvoir justement supprimer les antennes relais ? Est-ce que le schéma est celui-là ? Si tel était le cas, il serait présenté de la sorte et pas par un petit bout d'un projet de délibération simplement sur les grilles tarifaires. On prendrait d'abord le problème sur la santé publique et on réfléchirait, avec l'ensemble des associations, des chercheurs, les opérateurs et les comités d'usagers, à comment à un moment donné une ville, qui prend en compte le besoin de santé publique, opère cette alternative entre antennes relais et bornes Wifi. Or, ce n'est pas cela qui est proposé. C'est-à-dire que le développement des bornes Wifi sur le territoire ne va pas aller à court terme avec le fait que l'on enlève les antennes relais.

C'est pourquoi je veux bien entendre cet argument que les bornes Wifi sont moins problématiques que les antennes, mais on n'est pas en train de voter pour mettre une borne à la place d'une antenne. Donc ce sera une borne en plus des antennes actuelles. On n'est pas en train de faire un vote qui va réduire les ondes électromagnétiques, mais qui va en rajouter, moins nocives que lorsque c'est une antenne mais qui va en rajouter. C'est donc quand même problématique.

Autre débat, celui de la publicité. Alors là, on est vraiment en retard, puisque nous avons un vide juridique et réglementaire total. Notre règlement local de la publicité, qui a déjà beaucoup de failles, n'a pas du tout anticipé le problème de la publicité dans l'espace public. Je ne sais pas comment l'appeler, virtuelle ou numérique. Pour autant, nous sommes en train de permettre finalement le développement d'une publicité supplémentaire par le biais de nos collectivités publiques, et par le biais de ces conventions d'occupation du domaine public pour les bornes Wifi.

C'est quand même un vrai débat qu'il va nous falloir creuser. Je pense qu'il faudrait un groupe de travail sur cette question.

Et dernière question : la question financière. Evidemment qu'il faut faire payer tout emprise sur le domaine public à des intérêts privés. C'est le minimum puisqu'ils vont faire du profit sur cette emprise sur le domaine public. Mais là, il y a une difficulté quand même sur votre grille tarifaire, et vous le reconnaissez vous-mêmes, c'est que vous n'êtes pas du tout en capacité d'anticiper et de projeter combien cela va rapporter aux opérateurs. Quelle est la part du bénéfice ? Et c'est d'ailleurs un véritable problème dans notre système libéral, c'est que nous devons estimer des occupations du domaine public, alors que nous n'avons strictement aucune donnée et que les intérêts privés, les opérateurs, ne vous donnent pas la valeur de leurs intérêts privés.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît, merci.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Donc, je conclus.

Ce projet de délibération me pose beaucoup de questions.

Pour l'instant, je m'abstiendrai.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Madame NAHMIAS, vous avez la parole.

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Madame la Maire, mes chers collègues, cet amendement ne nécessite pas de long développement puisqu'il s'agit d'un amendement rédactionnel. Cependant, au groupe UDI-MODEM, nous approuvons ces tarifs que nous pourrions tout à fait essayer de revoir ou de réajuster dans un an, si nécessaire.

Evidemment, je rejoins mon collègue des Républicains. Il y a quand même de nombreuses interrogations et réflexions qui demeurent sur la gestion des réseaux, l'intégration, la coordination des équipements et de l'ensemble.

En attendant, notre vœu concerne la dénomination "zone basse", qui concerne la quasi-totalité du territoire parisien et revêt un caractère quand même péjoratif, dommageable pour les quartiers et rues. Les dénominations peuvent amener à penser qu'elles qualifient une qualité de service - premium et haute - alors qu'il n'en est rien.

Le vœu vise donc à revoir la dénomination des zones pour l'implantation des bornes Wifi, par des dénominations numériques par exemple.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Emmanuel GRÉGOIRE complètera s'il le souhaite.

Je remercie les orateurs. On voit bien que ce débat doit aboutir à un équilibre entre l'attractivité de la ville, les nécessaires connexions et, en même temps, la vigilance qui y est apportée.

Je partage l'esprit de l'intervention de Pascal JULIEN en grande partie, quand il dit qu'il y a quand même des arguments qui poussent dans ce sens, le fait que des "spots" privés de Wifi se sont développés sans aucune régulation et que, finalement, mettre de la régulation sur ce sujet est plutôt intelligent en termes de politique publique. Effectivement, il y a un sujet de fracture numérique qui est réel, notamment dans certains quartiers. C'est sans doute bien meilleur que la 4G.

Dans ce cadre-là, Madame SIMONNET, oui, la pollution électromagnétique est beaucoup plus faible qu'avec les antennes relais de téléphonie mobile. Je pense qu'il faut que l'on suive les résultats. Il y a un comité de pilotage



qui devra suivre l'appel à manifestation d'intérêt. Je pense que l'on sera en mesure de répondre aux préoccupations des uns et des autres.

Sur la question financière, nous avons souhaité, là aussi, un équilibre entre le fait que des intérêts se manifestent, donc il ne fallait pas être trop haut, et, en même temps, respecter les intérêts financiers à long terme de la Ville de Paris. Nous souhaitons, effectivement, que la grille qui n'est pas du tout une grille très abordable, respecte les intérêts financiers de la Ville de Paris et, en même temps, qu'elle ne dissuade personne. C'est pourquoi elle est révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Enfin, l'amendement du groupe UDI-MODEM est accepté. C'est une question de dénomination.

Voilà ce que je voulais dire sur ces sujets.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour compléter, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques précisions rapides, notamment pour bien expliciter qu'il y a deux sujets en articulation ici qui ont été évoqués et n'ont, juridiquement, pas grand-chose à voir.

La première chose est le fait de répondre à une demande d'un opérateur, quel qu'il soit, qui est d'implanter une borne Wifi sur l'espace public. Il est bien normal que nous veillions à ce que la collectivité en tire des revenus. C'est le cas pour n'importe quel type d'implantation sur l'espace public.

La deuxième chose, qui est le projet porté par la Ville en propre de déployer le Paris Wifi étendu, qui a été évoqué, qui fait l'objet d'un projet purement "Ville", avec une maîtrise d'ouvrage par la Ville, pour lequel nous avons lancé cet appel à manifestation d'intérêt, notamment pour répondre aux obligations légales du 14-25-1 du Code général des collectivités territoriales, qui interdit à une ville de faire fonction d'opérateur, sauf à constater une carence des opérateurs privés sur ce secteur. C'est bien dans cet objectif que nous allons d'abord sonder les opérateurs privés qui, s'ils le souhaitent, nous aiderons à mettre en place ce réseau Paris Wifi étendu.

Enfin, tout en ayant en tête ce que M. JULIEN a évoqué sur le principe de précaution et le principe de limiter les ondes électromagnétiques dans l'espace public, c'est bien grâce à ce type de dispositif que nous permettrons une mutualisation des bornes et des dispositifs de connexions partagés.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie, avant que nous passions au vote, d'une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris sur l'amendement n° 75 du groupe UDI.

La parole est à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Je comprends bien cet amendement. On le votera, mais on pourrait en faire d'autres. J'évoquais tout à l'heure la ville intelligente. Pourquoi n'avez-vous pas fait un amendement dans d'autres circonstances, d'autres projets de délibération où il était question de cette expression pour demander que l'on cesse de parler de ville intelligente, mais que l'on parle de ville numérique ?

Il y en aurait beaucoup comme cela.

J'espère que vous ne manquerez pas, à l'occasion, de déposer un amendement en ce sens.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 75 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 75 est adopté à l'unanimité.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 71 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2016, DFA 71).

Les débats ont été fructueux. Je vous remercie.

## **2016 DFA 34 - Décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2016.**

## **2016 DFA 15 G - Décision modificative n° 1 du Département de Paris pour l'exercice 2016.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux projets de délibération DFA 34 et DFA 15 G : décision modificative n° 1 pour l'exercice 2016 de la Ville de Paris et du Département de Paris.

Je donne la parole à Jean-Baptiste de FROMENT pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire.

Il nous est proposé dans ces deux projets de délibération - je groupe celui qui concerne la Ville et celui qui concerne le Département - de réduire en tout de 400 millions d'euros le montant des autorisations de paiement concernant les investissements pour l'exercice 2016. 306 millions d'euros très exactement pour les autorisations de paiement du budget d'investissement de la Ville de Paris, et 97 millions d'euros, pour le Département.

On a ici l'exemple typique d'une pratique désormais bien rodée qui consiste, avec tambours et trompettes, à annoncer au début des mandatures que l'on va faire de nombreux investissements. On nous dit 10 milliards pour la mandature qui s'est ouverte en 2014 et, subrepticement, à mesure que viennent les exercices budgétaires, par des décisions modificatives, on renonce à un certain nombre d'investissements. On nous explique que c'est pour des raisons techniques, en l'occurrence, qu'il s'agit d'une queue de comète d'investissements qui avaient été décidés il y a longtemps et qui, maintenant, sont recalibrés.

La réalité, c'est qu'il y a de la "gonflette" en début de mandature et, qu'ensuite, on a la vérité des prix. La question que l'on peut poser - que je pose et que j'aurais aimé poser à la Maire de Paris en personne - c'est de savoir si elle pense vraiment investir 10 milliards d'euros au cours de la mandature. Si elle renonçait à cette promesse, nous ne pourrions que nous en réjouir, car nous avons déjà dit qu'à notre sens, ce montant d'investissement était trop élevé et allait conduire à une augmentation totalement déraisonnable de la dette.

Si la Maire de Paris revient à des positions plus raisonnables dans ce domaine, nous ne pourrions que nous en réjouir, mais ce n'est pas ce qu'elle a dit aux Parisiens, ce n'est pas ce qu'elle a dit, ici même, dans cet hémicycle. Nous aimerions un peu plus de transparence plutôt que de découvrir, par des décisions pseudo-techniques, modificatives, la vérité de la politique qui est menée en matière d'investissement dans la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est à Brigitte KUSTER pour le groupe les Républicains.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération financier pour m'étonner d'un fonctionnement qui a été installé par l'Exécutif municipal. En effet, cela me donne l'occasion de dénoncer la création en catimini d'une structure administrative qui intervient a posteriori des choix des maires d'arrondissement en matière d'investissement et ce, sur leurs propres budgets.

J'ai donc découvert la création du Comité de pilotage des opérations sur l'espace public. Ce comité, placé apparemment sous l'autorité de l'administration, s'est vu attribuer la compétence d'affiner le montant des opérations locales déjà votées en Conseil d'arrondissement et également en Conseil de Paris.

J'aimerais savoir au nom de quoi vous vous êtes octroyé ce droit.

Autre invraisemblance que j'ai découverte : en matière d'investissements localisés, les économies ainsi réalisées sont reversées au budget général de la Ville de Paris sans qu'à aucun moment, un redéploiement ne soit envisagé, mais surtout, il s'agit tout simplement d'une perte nette pour l'arrondissement concerné.

Concernant cette fois le budget des investissements d'intérêts localisés, dont je rappelle que le montant est plafonné et librement ventilé par les maires d'arrondissement, le redéploiement au bénéfice d'opérations de nature équivalente est, lui, désormais soumis à la validation des directions concernées et de la Direction des Finances et des Achats lorsque la somme redéployée excède 25.000 euros. Ce comité est même compétent pour tailler dans les dépenses votées au budget participatif. Et l'on parle de démocratie !

Où va donc ensuite l'argent ainsi soustrait aux Parisiens ? Vos services ne sont pas en mesure de l'indiquer. Où est la transparence, non seulement pour les élus que nous sommes, mais pour les Parisiens qui, me semble-t-il, sont en droit de connaître ce subterfuge pour le moins inadmissible ?

Cette intervention de l'administration est tout simplement choquante. Elle est choquante à double titre et entraîne une double méfiance : une défiance à l'égard des services déconcentrés de nos arrondissements, dont l'expertise est remise en cause, services déconcentrés avec lesquels nous travaillons au quotidien et avec lesquels nous avons contrôlé et bâti les projets des budgets participatifs proposés par les Parisiens ; défiance donc également à l'égard des maires d'arrondissement, qui se voient imposer une tutelle administrative tout simplement inadmissible.

Qui peut en effet garantir que ce comité est juge de l'opportunité des opérations que nous avons choisies, nous, maires d'arrondissement, dans l'intérêt de nos administrés ? Personne, puisqu'aucun contrôle n'est exercé, ce que j'ai donc découvert. Sans parler bien sûr de la lourdeur qu'impose cette procédure à vos services, déjà éprouvés par la mise en œuvre du budget participatif.

L'objectif de réduire les dépenses, évidemment, Madame la Maire, n'est pas en cause. Nous le partageons tous et nous regrettons votre conversion tardive aux vertus de la rigueur budgétaire, mais cela ne doit pas être un prétexte pour limiter les faibles prérogatives des maires d'arrondissement. C'est contraire, d'ailleurs, je vous le rappelle, à vos engagements électoraux ; c'est contraire à la réforme engagée en 2009 ; et c'est surtout contraire à l'intérêt des Parisiens, qui exigent des politiques de proximité efficaces.

Votre volonté centralisatrice, qui s'illustre partout, dois-je le rappeler : en matière de restauration scolaire, d'attribution des logements, d'attribution maintenant des places en crèche, de redécoupage de la carte des arrondissements ; et maintenant, la cerise sur le gâteau, l'aménagement et l'entretien de l'espace public : en gros, ce qui nous restait comme pouvoir au niveau des maires d'arrondissement.

Tout cela, soyez-en sûre, va se solder par un cuisant échec : un échec, car ce mouvement menace la démocratie de proximité et il illustre une forme de mépris inadmissible à l'égard des maires d'arrondissement, dont vous oubliez un peu vite qu'ils sont élus au suffrage universel direct.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Ce n'est pas le sujet, mais vous êtes élus au suffrage universel et ensuite, par le Conseil municipal, comme la Maire de Paris. Il n'y a pas de différence.

La parole, pour vous répondre, est à Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais vous indiquer qu'il s'agit d'une décision modificative traditionnelle et qui est uniquement consacrée à modifier des autorisations de programme. Nous faisons cela par souci de transparence, pour éviter que ce soit fondu, notamment au moment du budget supplémentaire, comme le font d'autres collectivités, et cela perturbe beaucoup la lecture du budget supplémentaire.

La Ville de Paris fait le choix de séparer cette décision modificative technique, ce qui nous permet justement d'en parler et qui ne perturbe pas la lecture des autres budgets, et je pense que vous pourriez nous en donner acte. Il ne s'agit pas du tout d'opérations annulées, comme vous le dites, Monsieur de FROMENT, il s'agit d'opérations qui sont au contraire arrivées à leur terme et livrées. Et lorsqu'une opération qui, par exemple, a été prévue pour un coût de 100, a été finie pour un coût de 90, il faut bien faire tomber l'autorisation de programme et tout simplement prévoir le fait que les 10 n'ont pas été dépensés.

Et si jamais il y a eu des compléments d'A.P., c'est pareil : lorsque l'on a des précisions de coût, par exemple, lorsque les marchés sont lancés, eh bien, on a le coût final de l'opération qui est mieux connu et donc, on ajuste l'A.P. Il ne s'agit absolument pas d'abandonner des projets, de revenir sur des projets, il s'agit tout simplement, au contraire, de tenir compte que des projets ont été livrés.

Et d'ailleurs, je vous indique que le stock est de 10 milliards et que les mouvements sont très, très faibles, puisque c'est moins de 4 % du budget des autorisations de programme, et qu'enfin, ni le budget de fonctionnement, en dépenses comme en recettes, ni les crédits de paiement ne sont concernés. Il ne s'agit vraiment que de l'annulation d'autorisations de programme correspondant à des opérations arrivées à terme pour des montants extrêmement faibles.

Je crois qu'il y a là de quoi vous rassurer, parce que tout ce que ne fait pas notamment cette décision modificative, c'est par exemple de revenir sur les taux de fiscalité ou ce genre de choses, que nous, nous ne faisons pas en décision modificative.

Et notre engagement pour l'investissement, il est total dans cette mandature. Vous le savez. Nous appliquerons le P.I.M., tout le P.I.M. et rien que le P.I.M.

Et il y a une contradiction très forte de l'opposition. Encore hier, on nous expliquait que l'enveloppe des places était insuffisante et qu'il fallait mettre beaucoup plus sur chacune des places, mais en revanche, il faut que la dette progresse moins, donc c'est toujours, évidemment, des propositions de dépenses supplémentaires et jamais des propositions d'économies. Je pense que vos propos seraient plus audibles si vous nous faisiez de temps en temps des propositions alternatives. Or, sujet après sujet, il faut toujours en rajouter, et notamment toujours en rajouter dans les arrondissements qui sont ceux que détient l'opposition municipale. Je crois qu'il faut à un moment être un peu cohérent.

Et je voudrais vous rassurer, Madame KUSTER : oui, nous faisons un effort de sobriété. Pour pouvoir respecter 10 milliards, ça veut dire qu'il faut aussi que les investissements, eh bien, on les regarde de près, et il ne s'agit pas du tout de retirer du pouvoir aux maires d'arrondissement. Lorsqu'il s'agit des dépenses, vous l'avez dit vous-même, d'intérêts localisés ou bien du budget participatif, elles sont rendues aux arrondissements, si, si, pour faire des projets supplémentaires.

Mais en revanche, nous regardons, oui, et nous assumons d'avoir un investissement sobre, c'est-à-dire de regarder ce qui correspond vraiment à des usages, ce qui est vraiment nécessaire, et les directions sont rentrées dans cette nouvelle façon aussi d'investir au plus près des besoins et au plus près des usages, parce que nous avons à la fois un P.I.M. ambitieux sur 10 milliards d'euros et en même temps, la nécessité de maintenir nos beaux ratios de gestion financière qui sont reconnus, notamment par les agences de notation.

C'est cela, notre politique depuis le début, et évidemment, cela nécessite aussi de regarder de près le contenu des investissements pour les calibrer là où ils sont vraiment nécessaires, et y compris d'ailleurs, s'il le faut en termes de budget participatif, parfois, rajouter des projets. Il y a donc vraiment là de quoi vous rassurer.

Je pense qu'il y a une tentative un peu de diversion qui est faite sur cette décision modificative, peut-être parce que nous avons un beau projet de délibération qui consiste évidemment à ne pas bouger les taux d'impôts directs et que cela vous défrise, et que donc, vous avez lancé le cochonnet très, très loin sur cette décision modificative pour détourner l'attention, mais en tout cas, avec moi, cela n'a pas pris.

Merci beaucoup.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 34).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 15 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 15 G).

**2016 DFA 60 - Fixation des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Commune pour 2016.**

**2016 DFA 61 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DFA 60 et DFA 61 : fixation des taux de taxes pour 2016.

Je donne la parole à Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous réjouissons bien entendu que les taux n'augmentent pas.

Monsieur BARGETON, petit aparté : je n'ai pas très bien compris votre métaphore sur le cochonnet. Enfin, vous m'expliquerez ensuite. Oui, la pétanque, je connais, mais là, je ne vois pas le rapport avec ce que je disais précédemment.

Nous nous réjouissons évidemment que ce taux soit maintenu en l'état. Evidemment, cet arbre ne doit pas masquer la forêt de toutes les augmentations indirectes, de tous les prélèvements qui sont faits sur les Parisiens et sur les usagers de la Ville de Paris. Nous en avons déjà longuement parlé. Nous vous disons et redisons que nous-mêmes, et pas davantage les Parisiens, ne sommes dupes de cette opération d'affichage, qui consiste juste à montrer d'un côté des taux de taxes directes qui sont maintenus et puis, évidemment, de faire les poches des contribuables d'une autre manière, en modernisant comme vous dites de nombreux tarifs, qui s'appliquent aux usagers de la Ville de Paris, des tarifs de stationnement, etc.

Je voudrais rappeler en outre que les impositions directes locales sont calculées sur la base de valeurs locatives, qui sont revalorisés chaque année. Et que cette revalorisation se fait par le Parlement, par estimation d'un taux d'inflation, et que ces dernières années, le taux d'inflation a été systématiquement surévalué, ce qui a, en réalité, conduit à une augmentation non seulement de la valeur nominale, mais aussi de la valeur réelle des taxes qui ont été acquittées notamment par les Parisiens.

C'est la raison pour laquelle on croise en permanence des administrés qui nous expliquent que leurs taxes, y compris celles dont le taux est censé ne pas augmenter, ont augmenté.

Elles ont augmenté facialement, mais également en valeur réelle du fait de la surévaluation de l'inflation en début d'année par le Parlement, sachant qu'il n'y a jamais de correction en sens inverse.

Cela permet aussi de gratter quelques sous, il n'y a pas de petits profits.

Merci beaucoup.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais revenir en quelques mots sur un sujet que M. BARGETON connaît bien, puisque j'ai souvent eu l'occasion de l'évoquer, il s'agit du trop-perçu sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. On n'a jamais voulu nous répondre. On nous a dit que ce n'était pas vrai. Nous avons rappelé les chiffres.

Sur une décennie, cela représente quelque chose comme 300 millions, et il y a quand même des éléments nouveaux dont la presse s'est fait l'écho. Le premier élément nouveau, c'est qu'en mars 2014, le Conseil d'État s'est prononcé, il a estimé que la taxe devait être proportionnée au coût réel du ramassage.

Et à Lyon récemment, le Tribunal administratif a annulé la délibération du Grand Lyon instituant cette taxe pour le même motif : trop-perçu. Je rappelle que c'est la loi qui fait obligation de respecter strictement l'inscription et il ne peut pas y avoir de recettes supérieures au coût réel du service.

Alors, j'ai lu avec intérêt les réponses que l'Exécutif parisien faisait par voie de presse interposée, tout cela n'est pas très sérieux. Nous dire notamment que l'on imputerait désormais sur les dépenses, les intérêts des acquisitions des bennes de collecte, cela me paraît poser un problème assez sérieux de transparence budgétaire.

J'aimerais que l'on puisse actualiser le chiffre du trop-perçu, j'aimerais que M. BARGETON nous explique par quel stratagème il s'efforce, sans y parvenir, d'effacer optiquement ce trop-perçu en imputant des charges qui ne relèvent pas des charges de fonctionnement de ce service. Ecoutez, je dis à peu près toujours la même chose depuis une dizaine d'années, je pourrais vous citer à plusieurs reprises mes propos.

Je terminerai en vous disant : ce qui serait bien, c'est que vous soyez capables de démontrer que ce que vous percevez en plus, vous le dépensez en plus au bénéfice de la propreté de Paris, et au bénéfice des Parisiens. Ce qui ne semble franchement pas être le cas.

Et ma conclusion serait de dire, et là je me tourne vers le président de la Commission des Finances, il me semblerait utile que lors d'une prochaine commission, on puisse avoir vraiment les chiffres, et que l'on puisse comparer les inscriptions budgétaires des 10 dernières années, on ne va pas remonter jusqu'à la nuit des temps, mais en tout cas les 10 dernières années, que l'on puisse faire un cumul du trop-perçu, et que la question de la jurisprudence du Conseil d'État soit posée, celle du Tribunal administratif de Lyon également.

La question qui a été posée à Lyon c'est : ne devrait-on pas restituer aux Lyonnais la taxe qui a été indûment trop perçue ?

Je vous pose la même question au nom des Parisiens.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci.

D'abord, s'agissant de l'intervention de M. de FROMENT, je lui donne acte qu'il y a des revalorisations à l'inflation, mais je ne suis pas parlementaire, c'est le Parlement qui vote l'indexation des taux de fiscalité locale.

Cela marche dans les deux sens. L'inflation a tendance à être inférieure aux prévisions, mais cela vaut aussi quand c'est la situation inverse, et là il n'y a pas non plus de restitution.

Il faudrait regarder sur une longue période si les prévisions ont été en moyenne supérieures ou inférieures à l'inflation constatée, et cela change un peu les choses.

A Paris, les taux de fiscalité directe locale sont stables depuis sept ans. Sept ans sans hausse, depuis 2009. Je crois qu'aucune autre collectivité locale, peut-être quelques-unes, mais très peu, pourrait s'en prévaloir, et c'est conforme à nos engagements.

Marseille, sur trois ans : plus 2,2 % ; Bordeaux, plus 2,5 % ; Toulouse, plus 7 %. En même temps, la situation des collectivités locales est difficile. Je ne leur jette pas la pierre. On a des baisses de dotations de l'État, on a la hausse des péréquations, la hausse des dépenses sociales et de la masse salariale, on le verra aussi l'an prochain avec le point.

C'est un défi à relever que de maintenir cet engagement fort de ne pas augmenter les taux dans le contexte financier qui est le nôtre.

A Paris, la taxe d'habitation, c'est 10 points inférieurs à la moyenne ; la taxe foncière, 16 % inférieurs à la moyenne. C'est cela la réalité des chiffres.

Vous avez tendance parfois à mélanger les choux et les carottes sur les redevances d'occupation, je pense que quand on rajoute de la justice dans la tarification des équipements notamment, c'est une vraie modernisation. C'est une modernisation dans le bon sens du terme, parce qu'effectivement, il faut aussi que ceux qui ont plus puissent payer plus pour que ceux qui ont moins aient accès à un service public de qualité, sans avoir à trop déboursier, en tout cas c'est le sens de notre action.

S'agissant de l'intervention de M. LEGARET, je rappelle d'abord que le taux de la T.O.M. est inférieur de 3 points à la moyenne, 6,21 contre 9,23.

Ensuite, les dépenses de collecte sont de 465 millions d'euros, et les recettes de 464 millions d'euros. Il n'y a donc pas de surplus, mais un déficit.

Et d'ailleurs, vous auriez pu le trouver car il figure dans une annexe qui explique tous les calculs. Cette annexe a été publiée en décision modificative l'an dernier en novembre, et au budget primitif en décembre.

Vous l'avez donc, elle retrace les calculs.

Que faisons-nous ? Non, ce que nous faisons est très simple, Monsieur LEGARET, nous appliquons la jurisprudence du Conseil de l'État de 2014, il n'y a aucun stratagème, parce que ce calcul a été fondé sur les méthodes qui sont aussi celles de la D.G.F.I.P. et celles de la Préfecture, qui reviennent à agglomérer tous les coûts de collecte et la taxe perçue. Y compris, nous appliquons la jurisprudence dans ce qu'elle a de plus strict, parce qu'elle est très stricte et notamment nous avons retiré un certain nombre de choses dans les recettes, dont on se disait que l'on pourrait les mettre ou pas, et également dans les dépenses.

Je vous invite à regarder cette annexe qui fait deux pages, elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes, et vous verrez qu'il n'y a pas de surplus. D'ailleurs, il n'y a pas de contentieux en cours à Paris sur ce sujet, tout simplement parce que cela fait apparaître un déséquilibre.

Et nous appliquons une méthode de comptabilité analytique, je pourrai vous en parler si vous voulez, elle est très transparente, elle figure dans le document budgétaire. Vous auriez pu intervenir à ce sujet, vous ne l'avez pas fait, mais en tout cas, elle répond intégralement à vos questions, les recettes, 464 millions, les dépenses, 465, un bilan faisant apparaître un léger déficit de moins 1 million, et applique intégralement la jurisprudence du Conseil d'État.

Je crois que cela doit être de nature à mettre un terme à cette fausse polémique récurrente sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Regardez nos documents avec attention et vous aurez les réponses.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Après ces explications, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 60).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 61).

### **2016 DFA 70 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention du 7 avril 2006 pour la concession de l'établissement "Les Jardins de Bagatelle" situé route de Sèvres à Neuilly à Paris (16e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 70 : signature d'un avenant n° 1 à la convention du 7 avril 2006 pour la concession de l'établissement "Les Jardins de Bagatelle".

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération me permet de revenir sur l'appel à idées "pavillons". Ce projet de délibération propose, en effet, de prolonger la convention d'occupation du domaine public pour le pavillon de Bagatelle, accordée pour 10 ans, de 18 mois dans l'attente d'une nouvelle proposition de C.O.D.P.

Ce pavillon avait été, en effet, intégré dans l'appel à projets urbains innovants lancé en septembre 2015 auprès des opérateurs privés. Cet appel a été présenté en Commission des concessions et nous attendons avec impatience le résultat de cet appel.

Cette démarche est plutôt positive. Cette initiative permet d'envisager autre chose que l'installation de restaurants de luxe et de lieux de réception comme c'était auparavant le cas dans ces bâtiments appartenant à la Ville. Deux questions se posent néanmoins :

- Quel est le calendrier envisagé pour la présentation des idées proposées pour les pavillons dans le cadre de la Commission des concessions ou ailleurs ? Savoir en l'état s'il n'y a que des propositions de restauration car, par exemple, dans le 20e arrondissement, on a rajouté des lieux qui ne sont pas actuellement des pavillons comme le musée de l'Air.

- Et enfin, pouvons-nous assurer que sera respectée la charte d'aménagement durable des bois pour ce qui est des concessions dans les bois, pour éviter de se retrouver avec des projets sans rapport, voire en opposition avec l'espace boisé classé dans lequel elles sont situées ?

Nous appelons, bien sûr, à voter ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci.

Merci, Monsieur GLEIZES, de vos propos.

La Ville a lancé en septembre 2015 auprès des opérateurs divers, d'opérateurs privés mais aussi associatifs, une démarche de concertation : l'appel à idées "pavillons". Cet appel à idées a suscité plus de 110 réponses sur les 20 sites inclus dans la démarche.

Les propositions de destination que nous avons reçues sont originales. Elles portent sur des champs d'activité comme la restauration, mais aussi en lien avec des salles d'exposition, des incubateurs, des cafés-bars écoresponsables et solidaires, la culture, des lieux d'apprentissage des arts lyriques, des arts plastiques, la danse, les performances audiovisuelles, l'animation culturelle, les parcours culturels et pédagogiques et le développement durable, l'aquaponie et les fermes urbaines.

Les destinations proposées doivent contribuer à renforcer l'attractivité de ces lieux et leur ouverture aux Parisiens, à les mettre en valeur d'un point de vue patrimonial et à les insérer harmonieusement et de façon cohérente dans leur environnement.

S'agissant notamment de ceux situés dans les bois, je vous rassure, Monsieur GLEIZES, bien sûr, nous respecterons la charte.

Une Commission d'élus concession, spécialement dédiée à cette question, est prévue le 7 avril, donc très prochainement. Elle donnera lieu à une restitution de l'analyse des idées déposées et à une première esquisse des destinations privilégiées pour ces lieux. Je précise que les adjoints sectoriels et les maires d'arrondissement concernés ont été sollicités pour donner leurs avis avant un arbitrage final qui devrait être rendu au printemps. Voilà pour le calendrier.

Merci beaucoup.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 70).

## **2016 DFA 73 - DVD - Signature d'une convention de mise à disposition partielle entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte d'étude Vélib'Métropole.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 73 - DVD : signature d'une convention de mise à disposition partielle entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte d'étude Vélib'Métropole.

Je donne la parole à David BELLIARD pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le nombre de vélos comptabilisés sur les pistes cyclables de Paris a bondi de 8 % en 2014. La part des déplacements à vélo représente désormais près de 5 % de l'ensemble des déplacements parisiens contre 3 % en 2013. Le Vélib' est une des raisons de cette augmentation.



Le Plan Vélo que nous avons voté en avril 2015 traduit d'ailleurs notre volonté d'aller encore plus loin. Cette année verra le début de l'aménagement du Réseau Express Vélo qui traversera toute la Capitale, ainsi que les premières étapes de la création de stationnements sécurisés et de parkings sécurisés de 2.000 à 3.000 places sous les gares de Lyon et Montparnasse.

Le vélo doit prendre toute sa place dans les politiques de mobilité durable, de développement économique, de santé publique et de citoyenneté. Non polluant, bon pour la santé, le vélo est un élément de réponse aux besoins de mobilité et s'intègre dans une stratégie intermodale avec les transports collectifs.

Vélib' qui a donné un coup d'accélérateur au développement du vélo à Paris et qui représente environ 35 % des déplacements à vélo parisiens a, bien entendu, toute sa place dans ce "panel" de politiques publiques. C'est un service accessible et pratique pour de nombreux usagers de par la faiblesse de son tarif d'abonnement et le nombre important de stations installées.

A l'approche de l'échéance du contrat actuel avec Decaux en 2017, les enjeux autour du développement du service Vélib' sont donc nombreux et je voudrais ici que soient clarifiés quelques points.

En premier lieu, nous pensons qu'il est nécessaire d'améliorer la technologie des vélos, de les rendre plus légers, plus maniables, d'étudier la faisabilité de vélos à assistance électrique. Il s'agit aussi de s'interroger sur le fonctionnement du service, les profils des usagers ainsi que des usages qui sont faits de ces services et de la manière d'améliorer le paiement aux bornes, de développer davantage de supports de réservation ou encore de développer des diversités de formules d'abonnement.

Compte tenu de ces faits, il nous appartient de chercher un modèle économique viable. C'est dans ce cadre que nous nous inquiétons et nous interrogeons.

Si nous nous réjouissons de l'extension envisagée du territoire du service Vélib', nous savons aussi que les communes de banlieue qui seront dans le nouveau périmètre vont devoir payer pour ce service. Il y a donc un nouveau mode de financement à rechercher, d'autant que le marché du mobilier urbain d'information et le marché du vélo en libre-service seront dorénavant dissociés.

Deux questions restent donc à ce jour en suspens : quels mécanismes de péréquation entre les communes riches et celles moins aisées et quelles conséquences sur le financement du service Vélib' du fait de cette scission du marché du mobilier urbain d'information et du marché vélo en libre-service ?

Nous craignons, en effet, que s'installent de nouveaux modes de financement inégalitaires avec, d'une part, une augmentation démesurée des tarifs d'abonnement qui rendrait le service moins accessible et, d'autre part, l'usage du "sponsoring" à outrance, au point d'ailleurs de recourir au "naming".

Vélib' est un service public et nous souhaitons que cet affichage de service public reste dominant et non pollué par le nom d'une marque quelconque ou l'usage massif de publicités. D'autres modes de financement doivent être envisagés dans le strict respect du R.L.P. sur la forme et dans sa philosophie.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est à Catherine BARATTI-ELBAZ pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'arrivée à échéance du contrat actuel de Vélib' nous permet d'envisager son élargissement territorial. En effet, pour l'instant, nous ne pouvons pas créer de station Vélib' à plus d'un kilomètre et demi au-delà des limites de Paris. Pourtant, le besoin de mobilité ne s'arrête pas aux limites du périphérique, loin de là.

Au sein du territoire de la Métropole du Grand Paris, un certain nombre de critères plaident, en effet, en faveur du développement des déplacements en vélo, pas simplement comme un mode de déplacement de loisirs, mais bien comme un mode de déplacement domicile-travail.

En effet, la densité de notre Métropole est telle que 70 % des déplacements en petite couronne sont aujourd'hui inférieurs à 3 kilomètres, soit une distance qui peut être parcourue en moins de 15 minutes à vélo. C'est un parcours optimal pour ce mode de déplacement.

Par ailleurs, une partie importante du territoire métropolitain présente des pentes suffisamment faibles pour envisager leur traversée à vélo, voire en vélo à assistance électrique. Cette assistance électrique sera - je n'en doute pas, comme l'a évoqué David BELLARD - une des pistes de réflexion de ce nouveau syndicat d'études.

Par ailleurs, la quasi-totalité du territoire métropolitain est accessible par une combinaison transports en commun/trajet de 10 minutes à vélo. La réflexion sur Vélib' 2 doit donc permettre de réfléchir aussi à l'usage du Vélib' comme mode de rabattement vers les gares actuelles, mais aussi les futures gares du Grand Paris.

On peut donc se satisfaire du lancement de ce syndicat d'études qui nous permettra, comme nous l'avons fait avec Autolib', de construire des mobilités à l'échelle de la Métropole. La mutualisation des moyens avec ce syndicat est d'ailleurs une perspective intéressante évoquée par le projet de délibération.

Je tiens également à souligner l'effort consenti par la Ville de Paris afin de conduire les études rapidement, permettant d'assurer la continuité du service.

Cette extension du service Vélib' doit s'accompagner de la création d'itinéraires cyclables continus à l'échelle de la Métropole, qui s'affranchissent des ruptures urbaines actuelles que constituent, entre autres, les infrastructures autoroutières et ferroviaires et en particulier le boulevard périphérique.

Je ne doute pas que la Région Ile-de-France comme la nouvelle Métropole du Grand-Paris sauront aider les communes à investir dans ces itinéraires comme dans l'extension de Vélib' dans sa Métropole, en accompagnant les communes qui devront effectivement participer désormais au financement de ces stations.

Contrairement à ce que voudraient nous faire croire certains grincheux, la Métropole du Grand-Paris existe bien depuis le 1er janvier 2016. Elle a des compétences en termes de développement économique comme sur le développement durable. La question des mobilités durables se pose donc légitimement à cette échelle si l'on souhaite proposer des modes de déplacement alternatifs. C'est notre cas et nous soutenons donc ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, vouloir étendre Vélib' au-delà du périphérique et accompagner l'ensemble des communes dans le développement d'une infrastructure Vélib' et plus globalement dans le développement des circulations douces et de la pratique du vélo, c'est forcément une bonne chose et c'est à encourager.

Pour autant, ce développement devrait nous permettre de pouvoir penser aussi autrement Vélib'. Or pour l'instant, j'ai plutôt le sentiment que l'on ne veut pas le penser autrement. On le plaque et je suis très inquiète par le bruit qui court et qui vient d'être exprimé à nouveau ici - j'espère que l'Exécutif va nous rassurer sur ce point - concernant le recours à un éventuel "naming".

Je voudrais avant d'aborder ce sujet vous dire que le modèle Vélib' avec JCDecaux n'est pas quand même sans poser un certain nombre de questions. Je ne suis pas la seule ici à avoir été sollicitée par les syndicalistes qui travaillent pour JCDecaux sur les dispositifs Vélib' et qui ne cessent de nous alerter sur les manquements au respect du droit du travail et aux difficultés de négociation avec JCDecaux.

Il y a de la souffrance au travail, il y a visiblement des désaccords avec les syndicats sur la façon dont ne sont pas vraiment respectées les problématiques de postes adaptés aux personnes en situation de handicap, aux problèmes aussi d'horaires, aux problèmes de rémunération, d'heures supplémentaires.

Il y a visiblement de grosses difficultés dans le management social chez JCDecaux et j'aimerais bien que la Ville de Paris, que notre Conseil, se préoccupe, de la même manière que l'on interpelle "Paris Habitat" dans sa gestion de la sous-traitance, se préoccupe des entreprises qui doivent gérer un service public destiné aux Parisiennes et aux Parisiens.

Maintenant, pour conclure, quelle est cette histoire de "naming" ? J'espère que cette histoire ne va jamais voir le jour et qu'il n'est absolument pas envisagé un "naming" sur Vélib', et que d'un modèle déjà trop libéral selon moi avec JCDecaux on ne va pas en plus nous imposer un "naming".

J'espère que nous aurons des réponses à ce sujet.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Il s'agit d'un projet de délibération qui met à disposition certains services de la Ville pour le syndicat Vélib' Métropole, que nous avons déjà créé. C'est un objet très réduit et je ne me lancerai pas

dans un long exposé sur la politique du vélo, son rôle, etc., parce que ce n'est pas ici l'objet de ce projet de délibération, qui a vraiment un objet très précis.

Ce sujet a été abordé en Commission des élus chargée d'examiner les concessions emblématiques, il a d'ailleurs fait l'objet d'un débat intéressant.

Je pense que la métropolisation de Vélib' est un enjeu extrêmement important et nous pouvons nous réjouir de cette extension parce que c'est un nouveau défi qui est posé à notre Métropole, mais enfin ce sera quand même vraiment bien de voir créé ce Vélib' métropolitain.

Ensuite, les débats ont plutôt lieu ici dans la 3e Commission. Il faudra trouver un nouvel équilibre de financement, oui, puisqu'il y a un découplage avec le marché de la publicité, vous le savez, et que ce n'est plus lié aux contrats publicitaires.

Par conséquent, il faudra bien quand même veiller à ce que les recettes publicitaires continuent de financer au maximum, même s'il n'y a pas un lien direct, ce service Vélib'. Nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts et la baisse de dotations de l'Etat nous impose de trouver des solutions innovantes également pour les contribuables dans les modes de financement des services publics.

Par conséquent, toutes les questions que vous avez soulevées, Monsieur BELLARD, seront examinées par le syndicat Vélib' Métropole et notamment la façon dont les collectivités qui participeraient seront amenées à contribuer à ce nouveau service, de même que les questions bien sûr tarifaires et les questions du contenu de ce service.

Ce sont des débats qui sont devant nous, qui ne sont pas à poser à l'occasion de ce projet de délibération qui est, je crois, simplement une étape technique supplémentaire dans l'avènement de ce qui sera un Vélib' métropolitain, c'est-à-dire encore un plus pour la mobilité en Ile-de-France.

Merci beaucoup.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 73 - DVD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DFA 73 - DVD).

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux rémunérations et avantages des collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n<sup>os</sup> 61 et 61 bis ont trait aux rémunérations et avantages des collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe les Républicains. Vous avez 2 minutes maximum.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - C'est un étourdissant tour de passe-passe.

Je pose un vœu sur "Paris Habitat" et sur les rémunérations et les avantages des collaborateurs des bailleurs sociaux. Evidemment, M. Ian BROSSAT vient de quitter le Conseil de Paris et c'est vous, Monsieur BARGETON, qui allez soi-disant me répondre.

D'ailleurs, en faisant comme au temps des interviews de M. Marchais, vous allez répondre à une question que je n'ai pas posée mais c'est votre réponse. Je demande donc qu'un rapport annuel soit adressé à l'attention d'un comité d'éthique inter-bailleurs. Je ne parle même pas d'ailleurs de la composition du comité inter-bailleurs. J'ai bien compris hier pendant tous les débats que l'on ne voulait pas aborder ce sujet délicat.

Il n'est toujours pas ouvert aux syndicats, à l'opposition et aux locataires. Je dis qu'il serait bien, dans un souci de transparence, que la liste des cadres dirigeants des bailleurs ayant eu accès dans l'année à un logement social lui soit adressée et qu'il y ait un rapport social de chacun des bailleurs faisant état des grilles de rémunération.

Dans n'importe quel établissement, dans n'importe quelle entreprise, cela se fait, cela n'a rien de scandaleux et c'est transparent.

Et vous, vous me répondez sur le Comité des rémunérations. Un Comité des rémunérations dont je rappelle à cette Assemblée qu'il existe depuis 2007, qu'il a été constitué par un arrêté, qu'il ne s'est jamais réuni, qu'il a 3 membres. Vous allez peut-être me dire le contraire mais les syndicats m'ont dit qu'il ne s'était jamais réuni. Il y a 3 membres : M. l'adjoint aux finances, M. le Directeur du cabinet de Madame la Maire, et le Secrétaire général. Autrement dit, on est en plein entre-soi.

Et vous me faites un vœu qui répond sur ce comité en disant : on va imaginer peut-être d'engager une réflexion. Mais de deux choses l'une : soit ce comité a eu à connaître des rémunérations et des avantages qui ont été incriminés par la presse, et à ce moment-là ce n'est certainement pas en élargissant la réflexion que l'on va trouver une solution.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Il faut conclure s'il vous plaît !

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Donc, Monsieur BARGETON, pouvez-vous répondre à ma question simple ? Oui ou non, voulez-vous qu'une liste des cadres dirigeants des bailleurs ayant eu accès dans l'année à un logement social soit communiquée ?

Un Comité qui n'a pas de moyens ne sert en effet à rien, quelle que soit d'ailleurs sa composition.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est donc à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Je regrette vraiment le ton agressif de votre question, surtout s'agissant de "Paris Habitat". Quand on veut monter au mât de cocagne, franchement, l'opposition devrait faire attention sur ces sujets-là. Sur ces sujets-là, vous devriez faire attention parce que je ne vais pas vous rappeler la gestion de "Paris Habitat" tel que c'était avant.

Alors que l'Exécutif vous faisait une proposition extrêmement ambitieuse, vous faites preuve d'une agressivité qui est déplacée, venant de vos bancs, sur ce sujet. Je vous le dis comme je le pense.

Bien sûr que si, on répond.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame BERTHOUT, laissez M. BARGETON répondre. Il vous a laissé parler.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Encore une fois, votre agressivité...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - On ne vous a pas coupé la parole, Madame BERTHOUT !

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Il ne faut vraiment pas manquer d'air pour oser être agressif sur ce sujet. Franchement, Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous ne manquez pas d'air.

Je vous fais une réponse qui permet d'avoir une réponse plus large sur ce sujet. On a répondu en février sur la question de "Paris Habitat". M. Ian BROSSAT a proposé un vœu. On a répondu sur le sujet de "Paris Habitat".

Premièrement, il existe un COREM sur les S.E.M. Le comité de rémunération parle des S.E.M. L'idée est de dire, plutôt que de faire un traitement particulier à part sur le sujet de "Paris Habitat", élargissons le périmètre du comité des rémunérations pour mettre "Paris Habitat" à l'intérieur.

Deuxièmement, de voir comment on peut associer davantage les élus au sujet des rémunérations dans les S.E.M. et chez les bailleurs sociaux.

Troisièmement, que l'on puisse travailler ensemble, notamment sur les grilles de cotation et de rémunération et les avantages.

Enfin, quatrièmement, que ce comité soit aussi le lieu de rapprochement des différentes chartes. C'est donc une avancée importante que nous vous proposons.

Je regrette l'attitude de l'opposition qui ne traduit pas du tout les échanges que j'avais eus, notamment avec Jean-François LEGARET sur ce sujet-là et qui n'était pas du tout sur cette position. Il trouvait intéressant l'idée que l'on puisse travailler ensemble sur le sujet des rémunérations des S.E.M. et des S.P.L.

Nous avons pris en compte le sujet de "Paris Habitat" spécifiquement lors du dernier Conseil. Là, on fait une avancée de transparence majeure, nouvelle, sur l'ensemble des rémunérations. Je pense que vous devriez plutôt l'enregistrer d'un point de vue constructif que de vous borner à une attitude agressive sur ce sujet, qui est vraiment déplacée.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Julien BARGETON.

En réponse au vœu n° 61, l'Exécutif a déposé le vœu n° 61 bis.

Je vous propose d'avoir une explication de vote sur le vœu n° 61 bis pour respecter le règlement.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur BARGETON, ne vous méprenez pas. Vous faites une proposition sur le comité des rémunérations. Je vous dis que vous faites une proposition qui ne répond pas à mon vœu. C'est la réalité, Monsieur BARGETON. Je demande des rapports qui ne sont pas fournis. Je les ai demandés au conseil d'administration.

Je voudrais juste redire, Madame la Maire, pour la deuxième fois, que je n'ai jamais eu à connaître - moi, je le dis - la rémunération du dirigeant de "Paris Habitat". Point barre.

Quand vous dites : "Quand on monte au cocotier, etc.", je n'ai jamais eu à connaître. Il n'y a pas eu de vote. Je ne vous attaque pas et je ne dis pas que vous avez connu la rémunération. Je dis simplement que c'est un élu de gauche qui a signé le contrat de travail. Point barre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, est-ce que j'en déduis que vous ne retirez pas votre vœu ? D'accord.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 déposé par le groupe les Républicains, puisque vous le maintenez.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 73).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'installation des compteurs Linky et Gazpar.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 62 relatif à l'installation des compteurs Linky et Gazpar.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, en octobre 2011, la Mairie de Paris, sur proposition d'un vœu des écologistes, refusait l'installation des compteurs électriques communicants Linky. Néanmoins, par le biais

de l'adoption d'un autre vœu, lors de la séance des 15, 16 et 17 février 2016, la Ville confirmait finalement un premier déploiement du compteur Linky dans certaines parties d'arrondissements en vue d'un déploiement pour la totalité du programme pour 2021.

Ce même vœu vise à encourager les mairies d'arrondissement à organiser des réunions publiques d'information et des débats sur l'installation des compteurs Linky et Gazpar avant l'installation de ces compteurs pour l'ensemble des quartiers concernés, avec les habitants, les associations, ERDF, GRDF, avant le déploiement.

Mes chers collègues, comment pouvons-nous envisager de prévoir des réunions d'information avant le déploiement de ces compteurs, sans donner la possibilité à ces réunions d'information de pouvoir déboucher sur une autre décision que celle de l'installation de ces compteurs ? Je trouve qu'il y a un vrai souci. Si ce sont juste des réunions d'information pour leur expliquer que tout va bien et qu'il faut, de toute façon, installer ces compteurs, à quoi bon les faire ? Je trouve cela une drôle de conception de la démocratie.

Je demande, à travers ce vœu, que soit organisé un référendum parisien relatif à l'installation ou non des compteurs Linky et Gazpar parce qu'autour de ces compteurs, il y a un certain nombre de débats.

D'abord, un débat en termes de santé publique. Je n'ai, hélas, que peu de temps pour le développer, mais sachez qu'ERDF injecte des signaux dans le circuit électrique des habitations par la technologie C.P.L. et que le C.P.L. génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement des enfants. C'est extrêmement plus conséquent que tout le débat que l'on a autour du Wifi et autour, a priori, des antennes relais.

Ces compteurs posent aussi des problèmes en termes de liberté publique et il n'a absolument pas été démontré qu'ils permettaient de réduire les consommations, en plus, les sommes en jeu sont considérables.

Pour finir, sachez que la Mairie de Paris est propriétaire des compteurs et que, comme 55 communes en France, elle peut tout à fait refuser l'installation de ces compteurs.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Julien BARGETON.

Ensuite, nous aurons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Célia BLAUDEL avait déjà abordé, lors du dernier Conseil de Paris, la question des compteurs Linky et Gazpar à l'occasion d'un vœu du groupe Ecologiste de Paris, proposant le soutien de la Ville à l'occasion de débats locaux, par exemple au niveau des mairies d'arrondissement. Ce vœu avait été adopté avec un amendement oral.

En son absence aujourd'hui, c'est moi qui apporterai des éléments de réponse, à votre vœu, Madame SIMONNET, sur le référendum parisien relatif à l'installation ou non de ces compteurs.

Comme Célia BLAUDEL l'avait déjà expliqué lors de sa réponse, la Ville de Paris est certes propriétaire des réseaux de distribution et des compteurs pour le cas de l'électricité, mais n'a pas de pouvoir décisionnel sur le programme de déploiement des compteurs communicants. On peut certes regretter que les décisions en matière de politique énergétique soient encore trop centralisées, mais, en l'état du droit, les collectivités n'ont pas de pouvoir décisionnel sur le déploiement de Linky. La Ville n'est donc pas fondée à organiser un référendum local sur le sujet. En effet, l'organisation d'un référendum local n'est légalement possible que pour un sujet qui relève de la compétence de la collectivité.

La Ville s'est déjà prononcée lors du dernier Conseil de Paris et se mobilise pour l'organisation de débats locaux.

Je vous rappelle les termes du vœu adopté qui exprimait la demande que la Mairie fournisse aux mairies d'arrondissement qui le souhaitent, les informations et éléments nécessaires à l'organisation de réunions publiques et de débats sur l'installation des compteurs Linky et Gazpar avant l'installation des compteurs, et ceci pour les quartiers concernés en présence d'habitants, etc.

Afin que la collectivité parisienne garde une vigilance sur le sujet, il est envisageable qu'un comité de suivi soit mis en place, adossé aux commissions supérieures de contrôle de l'électricité et du gaz, dont je précise qu'elles sont présidées par Célia BLAUDEL. Ce comité rendrait compte du déploiement des compteurs Linky et Gazpar, et des démarches de concertation et d'information à destination des habitants. Dans ces conditions, je demande à Mme SIMONNET de bien vouloir retirer son vœu, et à défaut j'y donne un avis défavorable au nom de l'Exécutif.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Avant d'avoir des explications de vote, Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bien évidemment que je maintiens mon vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Une explication de vote du groupe GEP. Je donne la parole à Pascal JULIEN.

Ensuite, une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Didier LE RESTE.

**M. Pascal JULIEN**. - D'une part, on a GRDF et l'État qui nous font croire que Linky est le nec plus ultra de la transition écologique. C'est tout à fait faux. Linky a été conçu pour le confort du distributeur et présente quelques avantages modestes pour le consommateur.

D'autre part, des associations d'élus, dont Danielle SIMONNET s'est fait l'écho, nous présentent Linky comme le grand pollueur électromagnétique le plus qui soit, comme étant aussi un instrument quasiment de surveillance. C'est tout à fait excessif aussi, ce n'est pas tout à fait vrai. Cette opposition est à la fois excessive et légitime. Excessive, je n'ai pas le temps de le démontrer, mais je viens de le dire, et légitime parce qu'il y a un manque d'information, de transparence, un manque d'études indépendantes. C'est de cela que naît la rumeur, bien évidemment.

Nous, nous sommes pour le droit de dire oui ou non. On peut avoir envie du Linky parce que bien utilisé, cela peut-être un progrès, mais on peut avoir le droit de dire non pour un certain nombre de raisons. C'était le sens de l'amendement déposé par le député à l'Assemblée nationale, et malheureusement rejeté par le parti socialiste.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Nous actons positivement la proposition de Julien BARGETON de mettre en place un comité de surveillance. C'était l'une de nos demandes.

Personne ne peut contester que les élus, les citoyens expriment de nombreuses questions liées à l'installation des compteurs Linky, qui pour l'heure ne reçoivent pas de réponse fiable, au point que sur ce sujet, l'Association des Maires de France vient d'interpeller le Premier Ministre.

Il en va de la sécurité des installations des compteurs par des sous-traitants, qui sous-traitent d'ailleurs, de la sécurité des salariés, de l'accompagnement des ménages et des professionnels, de l'augmentation éventuelle des tarifs, de la possibilité ou non de voir le courant coupé à distance.

A partir des éléments qui ont été fournis à la Commission supérieure de l'électricité et des réponses fournies par l'Exécutif, nous nous abstenons sur le vœu de Danielle SIMONNET.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 de Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **Compte rendu de la 2e Commission.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à l'examen des projets de délibération de la 2e Commission.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, présidente de la 2e Commission, pour trois minutes.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Je voudrais tout d'abord saluer l'assiduité qui ne se dément pas à la Commission, qui était pratiquement pleine puisqu'il y avait 20 participants. Dans un premier temps, Mme VIEU-CHARIER a présenté

le dispositif relatif à la souscription publique pour le futur monument destiné aux Parisiens morts pendant la Première Guerre mondiale 1914 -1918.

Je vous invite, tous ceux qui sont présents, à consulter cette plate-forme virtuelle qui se trouve sur le site de Paris et quand vous êtes sur le site de Paris, vous allez à la rubrique mémorial 14 - 18. Tous les membres ont salué cette initiative, qui va permettre d'honorer les Parisiens qui ont donné leur vie pendant cette guerre si meurtrière. Nous ouvrons une souscription. Ecoutez bien, puisque vous avez la possibilité de faire des dons pour l'édification d'un monument en dur. Vous allez sur le site "[www.fonds.paris](http://www.fonds.paris)", c'est le fonds dédié au mécénat. Voilà pour cette question si importante.

Dans le domaine culture, patrimoine, et entreprise culturelle, M. JULLIARD a présenté quelques projets de délibération parmi les 93 qui étaient à l'ordre du jour. Je ne vais pas tous les citer puisque vous les verrez, mais dans un premier temps, suite au vœu qui a été déposé par le groupe Ecologiste, nous avons tenu à intervenir sur la situation de l'Institut des cultures d'Islam.

Monsieur JULLIARD a rappelé les considérations qui ont conduit la Municipalité à proposer un nouveau schéma. Ce schéma comprend la pérennisation de la rue Stephenson, c'est un lieu à la fois culturel et cultuel. Il a parlé aussi de l'ouverture du second site qui se trouve rue Léon, et a une vocation exclusivement culturelle. Et enfin, la construction d'un nouveau lieu entièrement dédié au culte rue Polonceau.

Il y a eu des échanges intéressants et constructifs finalement, même si en effet l'initiateur du vœu, M. JULIEN, est un peu resté sur sa faim et a regretté les choix de l'Exécutif.

Après ce débat, M. JULLIARD a fait distribuer un document présentant les acteurs et les projets culturels dans le cadre de l'opération Réinventer Paris, dans lequel la dimension culturelle était extrêmement importante.

Plusieurs projets de délibération après ont donné lieu à des interventions. Je ne vais pas tous les citer, mais quelques-uns importants.

Les fontaines du rond-point des Champs Élysées, avec la restauration et la convention de mécénat de compétence avec "Eau de Paris". Et puis, il y a eu aussi des inquiétudes sur le sort des deux fontaines aux dauphins de la place de la République, avec la réponse de Mme GOLDGRAB qui indique qu'elles ont été réinstallées aux abords des Champs Élysées.

Je veux signaler l'intervention aussi très appuyée sur la réforme des conservatoires, je crois qu'on en a parlé beaucoup. Il a été demandé qu'une information soit faite au niveau des centres d'animation, avec une réponse très argumentée de M. JULLIARD.

Dans le domaine de la mémoire des anciens combattants, Mme VIEU-CHARIER a rapporté ses projets avec deux associations. Je vais passer sur les vœux.

Si vous permettez, Madame la Maire, je voulais simplement signaler que la prochaine Commission, pour ceux qui sont présents, aura lieu le 9 mai à 12 heures.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au développement de l'impression de livres à la demande au sein des librairies indépendantes.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des projets de délibération et des vœux de la 2e Commission et nous commençons par le vœu non rattaché n° 76, relatif au développement de l'impression de livres à la demande, au sein des librairies indépendantes.

Vous avez de nouveau la parole, Madame MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Je vais essayer de faire cela dans les 2 minutes. L'étude APUR de mars 2015, relative à l'évolution des commerces, a montré une baisse significative du nombre de librairies à Paris de 2011 à 2014.

Par ailleurs, un rapport du Ministère de la Culture de 2012 a montré que s'agissant des librairies indépendantes et surtout sur les enjeux du commerce électronique, les principaux problèmes rencontrés par les librairies indépendantes sont la gestion des stocks, l'émergence et la croissance du livre électronique et son piratage.



C'est vrai que chacun a sans doute en mémoire l'ouverture, le 12 mars 2016, au 60 rue Monsieur le Prince, d'une nouvelle librairie par les Presses universitaires de France, soit 17 ans après la fermeture de leur local Place de la Sorbonne.

Cette librairie, qui a fait l'objet d'une couverture médiatique très importante, a imposé un concept innovant de librairie dans lequel a été mise en place une imprimante connectée, permettant l'impression à la demande de livres libres de droits. Cela correspond à environ 5.000 titres du catalogue.

Le souhait du groupe UDI-MODEM est que la Ville de Paris se rapproche des P.U.F. afin de pouvoir suivre les évolutions de cette initiative et d'en mesurer les impacts dans un premier temps. Qu'en fonction de ces observations, la Ville puisse, en concertation avec les librairies, réfléchir peut-être à un dispositif d'accompagnement pour le développement de ce genre de librairie indépendante. Enfin, que la Ville mette en place un groupe de travail associant tous les acteurs du livre.

Je n'ai pas parlé de l'incubateur de "start-up" "Le Cargo", qui s'occupe de ces questions, ou encore du Rectorat, pour favoriser le développement de ces commerces culturels littéraires par l'intermédiaire des nouvelles technologies.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, et merci à Mme la Présidente pour ce vœu qui permet de revenir sur une très belle nouvelle pour Paris : la réinstallation d'une librairie des PUF, dix-sept ans après leur départ à Paris dans le Quartier Latin et ce, grâce à la Ville, puisque c'est par l'intermédiaire de la S.E.M.A.-EST que cette librairie a trouvé place. Il s'agit de l'exercice du droit de préemption de la S.E.M.A.-EST dans le cadre de "Vital'Quartier 2".

Cette librairie est la première en Europe disposant d'une machine d'impression à la demande, appelée Espresso Book Machine. Cette machine est déjà utilisée dans plusieurs centres de formation en France, mais c'est la première fois qu'une librairie s'en dote en Europe après de belles réussites aux Etats-Unis.

L'impression des livres à la demande, comme vous l'expliquez dans votre vœu, est une réelle innovation. Elle permet de répondre à des problématiques de gestion des stocks, de coûts de transports, de fonds épuisés. Elle a aussi un intérêt environnemental.

Ainsi, alors que certains pensaient que le numérique tuerait le livre imprimé, cela n'est pas le cas et, là, on voit qu'au contraire le numérique avec cette machine donne une seconde vie au livre traditionnel.

Pour que cette machine soit rentable, il faut peut-être en effet la mutualiser et c'est l'enjeu de votre vœu parmi d'autres idées que vous suggérez.

Tout d'abord, vous demandez que la Ville se rapproche des PUF. Bien entendu, vous l'avez compris, cela est déjà le cas, puisque c'est grâce à la Ville que les PUF s'installent dans cette nouvelle librairie. Et vous suggérez que la Ville puisse accompagner le développement de l'impression à la demande.

Nous suivons très attentivement ces sujets. Et il y a d'ailleurs un programme R&D de IRENEO lancé en 2014 qui vise justement à engager une réflexion sur les mutations du livre papier et l'avenir du livre imprimé à la demande. Bien sûr, nous sommes très attentifs.

Sur les différents acteurs que vous souhaitez mettre ensemble pour réfléchir à l'avenir de ce projet, vous citez l'incubateur "Le Cargo". Bien entendu, nous pouvons tout à fait travailler avec "Le Cargo" mais je vous signale que nous avons le Labo de l'édition, et j'en termine sur ce point, qui est animé par Paris&Co. Le Labo de l'édition, dont la mission est précisément de réfléchir à accompagner le numérique.

C'est la raison pour laquelle j'é mets un avis favorable à ce vœu. Nous réfléchissons sur la façon de travailler ensemble, mais bien entendu avec le Labo de l'édition notamment. C'est une très bonne initiative. Merci beaucoup.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 83).

## **2016 DAC 35 - Subventions (582.500 euros), convention et avenant avec l'association "Théâtre Paris Villette" (19e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 35 : subventions, convention et avenant avec l'association "Théâtre Paris Villette".

La parole est à Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL**. - Madame la Maire, chers collègues.

Lors de notre Conseil de décembre 2015, nous avons souligné nos craintes sur l'avenir et le devenir du projet qu'avait porté le Grand Parquet à travers une offre artistique exigeante et diversifiée, tout en impulsant des actions participant à la vie de ce quartier, dont il a assumé sa part de requalification.

La formulation du projet de délibération qui nous était soumis était d'un caractère très général et ne nous indiquait nullement le cahier des charges artistique, culturel et d'ouverture sur le quartier, qui incombait au T.P.V. dans le cadre de sa nouvelle gestion.

De plus, nous regrettons le fait qu'un comité de suivi n'ait pas été mis en place. Ce comité, composé de représentants du Théâtre Paris Villette, d'associations locales du 18e et 19e, de nouvelles associations, "Les amis du Grand Parquet", et d'élus des deux arrondissements, à la fois garantissait et aidait l'évolution du projet envers le quartier. Les relations partenariales aidaient à construire avec la population, ainsi que tout ce qui était question des usages et de sécurité.

C'est au regard de ces attentes que nous avons examiné ce projet de délibération.

Sur le plan du financement, nous sommes aujourd'hui satisfaits. La subvention a été augmentée pour prendre en compte le transfert de la gestion du Grand Parquet. La programmation et le projet du T.P.V. ont pris en compte la qualité artistique et l'ouverture sur le quartier, comme en direction des associations, des bibliothèques et des écoles, ce qui est pour nous un point essentiel et déterminant. Cette programmation nous a été du reste présentée hier, lors d'une réunion publique, dans une salle réaménagée et fort bien réaménagée.

Ces avancées nous amènent à soutenir ce projet de délibération.

Toutefois, pour le groupe Communiste - Front de Gauche reste un point : celui de la constitution du comité de suivi. Il ne s'agit pas là d'une revendication de principe, c'est parce que nous insistons sur le fait que nous pouvons aider et que nous sommes persuadés que ce comité de suivi pourrait être un appui au projet même du T.P.V. et de sa continuité, et qu'il pourrait être une force positive relevant de l'éducation populaire pour laquelle la culture est un facteur d'émancipation.

Donc nous aimerions bien que soit mis en place enfin ce comité de suivi, dont j'ai rappelé la composition au début de mon intervention.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN**. - L'arrivée de l'équipe du Théâtre Paris Villette, le T.P.V. comme on dit dans le 18e arrondissement, n'a pas suscité grand enthousiasme. Non pas que les publics locaux soient rétifs à tout changement, ils ont parfaitement admis qu'autre chose allait naître. Il en va ainsi de la vie artistique.

La première raison des incompréhensions tient d'abord au fait, Monsieur le Premier adjoint, que vous avez choisi de confier le Grand Parquet au T.P.V., sans passer par un appel d'offres ou par un appel à projets, donc sans procédure transparente, ce qui ne pouvait que susciter un soupçon de sélection par copinage.

Ensuite, dans ce contexte peu favorable, la future association gestionnaire a tardé à nouer des contacts avec les acteurs et le milieu associatif qui avait localement accompagné le Grand Parquet depuis sa création par Danièle FOURNIER, alors adjointe à la culture du 18e.

L'équipe du T.P.V. avait peut-être sous-estimé à quel point l'histoire du Grand Parquet repose sur l'imbrication étroite des publics avec l'équipe d'animation de cet équipement, et que, dans ces conditions, il était nécessaire d'aller au plus tôt à la rencontre des acteurs locaux pour se présenter et discuter, cela malgré le fait que les "Métamorphoses singulières" occupaient encore les lieux.

L'association des "Amis du Grand Parquet" est née en décembre dernier de cette frustration de dialogue et de concertation. Heureusement, depuis le 1er janvier, la situation a évolué positivement, quoique lentement.

La consultation des premiers programmes sur Internet a permis de voir se dessiner le projet des nouveaux gestionnaires, mais c'est surtout hier soir que le voile s'est levé vraiment sur leurs intentions, avec la réunion publique qui s'est tenue au Grand Parquet, non pas à l'initiative du T.P.V. mais à celle des mairies des 18e et 19e, devant quelques personnes, essentiellement associatives et venues du 19e.

C'est à l'usage que l'on appréciera la qualité du projet qui a recueilli un a priori favorable de la part du public présent, attaché à ce que la nouvelle équipe maintienne malgré tout une certaine fidélité avec l'esprit fondateur du Grand Parquet, c'est-à-dire innovateur. N'est-ce pas ici que sont nés le Théâtre documentaire de Nicolas LAMBERT ou les "Conférences gesticulées" de Franck LEPAGE ?

A ces difficultés d'approche du territoire s'est rajouté le fait que l'engagement de préserver en totalité l'emploi du personnel hérité du Grand Parquet n'a pas été tenu, puisque celui en C.D.D. n'a pas été repris. Sauf à plaider de mauvaise foi qu'il ne faisait pas partie de la totalité considérée.

D'autre part, le comité de suivi, réclamé en vain depuis dix mois par les écologistes et les communistes, et auquel faisait allusion Danièle PREMEL, aurait pu au moins lever certaines incompréhensions que j'ai évoquées.

Un mot sur l'esplanade. Un premier barriérage fut installé sur l'esplanade en juillet 2015 au lendemain de l'opération qui mit fin au campement de réfugiés. On a eu un peu de mal à croire que l'objectif était simplement de protéger du matériel de la DEVE entreposé provisoirement sur l'esplanade, d'autant que la situation est restée ainsi figée pendant des mois, privant le public de cet espace municipal et arboré.

Et voilà que désormais les deux tiers de l'esplanade sont ceinturés par un affreux grillage, dont l'espace intérieur est confié au T.P.V. soudain promu gestionnaire d'un espace vert. Est-ce sa mission ? Or, dès l'origine des jardins d'Eole, cette esplanade fut voulue par les riverains et les associations pour être un lieu libre et ouvert jour et nuit. Et cela a parfaitement fonctionné jusque vers 2013, année où les conditions de sécurité se sont dégradées du fait des dealers et des rixes.

J'ai d'ailleurs une pensée pour la salariée du Grand Parquet qui, l'an dernier, fut très gravement agressée. Ce n'est pas en grillageant un espace et en le sous-traitant à une association, dont la vocation est le théâtre et non d'assurer la police, que le problème des dealers et des rixes du secteur sera réglé.

Dans cette affaire, nous regrettons que la Ville feigne d'ignorer le rôle majeur des riverains et de leurs associations dans l'agrégation, puis dans la gestion des jardins d'Eole. Et l'Esplanade fait partie des jardins d'Eole. La prise en charge de l'esplanade par le T.P.V. ne lui facilite guère la tâche, déjà pas simple, comme on l'a vu.

Alors, nous voterons pour le projet de délibération. C'est un vote de confiance qui, en somme, purge certaines maladresses que l'équipe du T.P.V. a pu commettre dans son approche initiale des publics du Grand Parquet. C'est aussi un vote qui ne veut pas pénaliser une association culturelle que nous considérons, comme les riverains, victime de l'incapacité des autorités préfectorales et municipales à assurer par elles-mêmes l'ordre public dans ce secteur géographique.

Je vous remercie.

*(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Danièle PREMEL, ainsi qu'à Pascal JULIEN pour son intervention toujours amicale et bienveillante sur ce sujet. Je note tout de même que séance après séance, la tonalité est tout de même changeante et, comme je l'avais d'ailleurs prédit il y a quelques mois, je ne

doute pas que dans quelques mois, vous interviendrez en soutien du projet de délibération qui apportera la subvention récurrente au Théâtre Paris Villette pour la gestion du Grand Parquet.

Et je me souviens que d'ailleurs, c'était une des réponses que je vous avais apportées il y a de cela quelques mois, puisque vous avez vous-même noté que les travaux d'association, de la part des équipes du Théâtre Paris-Villette, association des différents acteurs locaux alentours au Grand Parquet, avaient été pertinents ces derniers mois, tout comme la présentation du projet par l'équipe du T.P.V. a été respectueuse du projet précédent et de l'histoire du Grand Parquet.

Je me souviens également que vous aviez quelques craintes. Alors, elles étaient encore moins dures que ce que vous avez cité maintenant, mais j'en ai encore appris sur les sombres désirs qui étaient les nôtres à l'époque. Un des reproches que vous nous faisiez était une volonté probable de diminuer les moyens attribués à ce lieu-là. Vous aurez noté que la subvention qui vous est demandée aujourd'hui d'accorder au Théâtre Paris Villette est supplémentaire et plus importante que l'addition même de la subvention au T.P.V. et au Grand Parquet.

Quant à la question du comité de suivi, vous avez raison, Madame PREMEL, ainsi que M. JULIEN, de rappeler cet engagement. Je vous propose que dans les plus brefs délais, nous puissions prendre à nouveau contact avec les équipes du T.P.V., qui ont été par ailleurs extrêmement occupées ces dernières semaines, comme vous l'imaginez, pour qu'en effet, selon les modalités qui respecteront les engagements, mais qui pourront peut-être même être encore plus élargies, nous puissions mettre en place ce comité de suivi pour vérifier que l'ensemble des engagements soit bien respecté, comme c'est le cas depuis le début de ce choix qui a été de confier le Grand Parquet aux équipes du T.P.V.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 35).

### **2016 DAC 43 - Subventions d'équipement (260.000 euros), avenant à la délégation de service public dans le cadre du programme d'investissement 2016-2017 de la société publique locale "Le Carreau du Temple" (3e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 43 : subventions d'équipement, avenant à la délégation de service public dans le cadre du programme d'investissement 2016-2017 de la société publique locale "Le Carreau du Temple".

M. Pierre AIDENBAUM a la parole, pour cinq minutes.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste quelques mots pour me réjouir de ce projet de délibération. "Le Carreau du Temple", vous le savez, est rentré dans une nouvelle étape, après une période de rodage parfois un peu compliquée, une année de changements significatifs qui sont intervenus : l'ouverture de la halle au public gratuitement, le plus souvent possible ; la création de nouveaux rendez-vous réguliers, de concerts, de débats, de temps forts ; l'apaisement du climat avec les riverains du Carreau du Temple, grâce à un travail de concertation.

Je voudrais à ce sujet remercier les codirectrices, nommées il y a à peine un an et qui ont engagé dès leur arrivée une nouvelle dynamique et une nouvelle appropriation, une collaboration avec les habitants du quartier.

Pour 2015, ce lieu a accueilli 425.000 visiteurs, dont 100.000 pour les cours et les stages, et plus de 90 % sur des manifestations ouvertes au public. L'avenant à la D.S.P. que nous examinons aujourd'hui vise à accorder une subvention de 150.000 euros en 2016 et 100.000 euros en 2017. Ces subventions sont essentielles pour "Le Carreau du Temple". Elles lui permettront de compléter le programme d'investissement par l'acquisition et le renouvellement de matériel, nécessaire à son activité, notamment le matériel scénique pour la halle et la salle de spectacle.

Voilà, mes chers collègues, en remerciant encore l'Exécutif d'accorder cette subvention au Carreau du Temple. Naturellement, nous la voterons.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'adhère en tous points à l'intervention de Pierre AIDENBAUM, donc je serai très bref, si ce n'est peut-être pour rajouter quelques mots de félicitations pour les deux nouvelles codirectrices du Carreau du Temple, Sandrina MARTINS et Lucie MARINIER, qui, arrivées il y a tout juste un an, je crois, maintenant, ont réalisé un excellent travail.

On peut se réjouir déjà du bilan qui est le leur, et c'est un défi compliqué du fait de la polyvalence et de la spécificité du Carreau du Temple. Et grâce à cette subvention d'investissement importante, à hauteur de 300.000 euros, la Ville continue à soutenir fortement "Le Carreau du Temple" et évidemment, nous serons vigilants quant à la fois à la réalisation des objectifs budgétaires fixés avec ce projet de délibération, mais aussi à la qualité de la proposition culturelle qui doit permettre d'illustrer la diversité du Carreau du Temple.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 43).

## **2016 DAC 328 - Conditions de gratuité de l'emprunt des CD et DVD dans les bibliothèques municipales.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 328 : les conditions de gratuité de l'emprunt des CD et DVD dans les bibliothèques municipales, sujet récurrent de notre Conseil.

Je vais donner la parole tout de suite à Aurélie SOLANS, puis Raphaëlle PRIMET, Fadila MÉHAL et Daniëlle SIMONNET.

Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en décembre 2014, avait été adopté le principe de la gratuité des prêts musicaux en direction des mineurs et des personnes bénéficiant des minima sociaux, sur proposition des groupes Ecologiste et Communiste - Front de Gauche.

En effet, une part croissante d'usagers des bibliothèques renoncent à l'emprunt de CD au motif du prix de l'abonnement, qui est d'un montant forfaitaire d'un peu plus de 30 euros par an, une limite tarifaire tout de même dissuasive pour les jeunes et les populations démunies. Ce sont les retours que nous avons des bibliothécaires, en particulier pour les adolescents, mineurs donc, et pour qui la démarche est d'autant plus compliquée.

C'est pour cette raison d'ailleurs que les représentants des personnels et des syndicats, dans une quasi-unanimité, se sont prononcés pour la gratuité. Le 12 avril prochain donc, la mesure adoptée sera appliquée. Les mineurs et les personnes bénéficiaires de minima sociaux auront accès gratuitement aux emprunts de CD et DVD dans nos bibliothèques. Prouver un minima social est une démarche simple et non bureaucratique. Nous espérons que la simplicité de cette mesure permettra un accès facilité à ces lieux ressources.

Il s'agit d'un premier pas avec les élus écologistes de Paris, que nous saluons, et soyez convaincus de notre engagement, qui se poursuivra vers une culture accessible à tous et toutes.

Nous souhaitons aussi insister ici sur l'importance de ne pas baisser le montant des dotations pour les discothèques. En effet, malgré l'accès, avec Internet, à toute la musique possible, nous souhaitons rappeler ici que les bibliothèques, les discothèques sont des lieux qui permettent d'accéder à un contenu de qualité, grâce à leur fonds, bien sûr, mais surtout grâce à une réelle démarche d'accompagnement.

Et d'ailleurs, les espaces discothèques récemment implantés dans de nouveaux établissements, disposant de fonds musicaux importants, rencontrent un réel succès. C'est ce rôle des discothécaires et des bibliothécaires qui est désormais à mettre en valeur. Et le groupe Ecologiste est prêt à s'associer à une réflexion qui pourrait être menée sur ce sujet. Une réelle évolution de ces lieux dédiés à la musique pourrait être envisagée.

Pour en développer la dimension pédagogique, en particulier auprès des enfants et des jeunes, qui pourront acquérir ou consolider une culture musicale, des liens avec les pratiques artistiques musicales peuvent voir le jour, associés, pourquoi pas, à du prêt d'instruments.

Les discothèques, lieux d'échange et de découverte, de rencontre et de transmission, avec des fonds musicaux structurés par des professionnels, gagnent à être plus ouvertes, avec cette mesure que nous votons aujourd'hui.

Monsieur le Maire, nous vous remercions d'avoir accédé à notre demande et suivrons avec attention la mise en œuvre de celle-ci.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Monsieur le Maire, nous sommes ravis aujourd'hui de voter ce projet de délibération, qui met en partie en œuvre une proposition que nous vous avons faite en tout début de mandature et que nous avons ensuite portée avec le groupe Ecologiste lors du vote du budget 2015.

L'extension de la gratuité aux prêts de CD et DVD pour les personnes aux minima sociaux et pour les mineurs est une avancée importante, un premier pas en avant vers l'instauration de la gratuité pour tous. Le prêt des livres est gratuit depuis des années. Il est paradoxal que les autres supports, vecteurs culturels de la musique, du cinéma et autres, ne soient accessibles qu'avec un abonnement de 30 euros.

Nous souhaitons que le Conseil de Paris suive cette mise en œuvre et qu'au bout d'une année, nous puissions avoir accès à un bilan qui pourrait être présenté en 2e Commission. Simplement, pour la réussite de cette opération, il faudra en faire une large publicité auprès des usagers concernés, à la fois dans les bibliothèques, mais aussi sur les réseaux sociaux, pour que les publics puissent être au courant et venir ou revenir dans nos discothèques.

Si le bilan s'avérait positif en termes de fréquentation, ce que je souhaite, nous pourrions alors l'étendre à l'ensemble des catégories d'usagers.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est vrai qu'actuellement, le prêt des livres dans les bibliothèques est gratuit et c'est vrai que la carte de bibliothèque peut aussi induire le prêt de CD et de DVD qui, eux, sont soumis à un abonnement annuel de 30 euros pour les CD et de 61 euros pour les DVD.

C'est vrai, vous l'avez rappelé, que des exonérations existent pour les étudiants de l'Ecole supérieure de physique, les personnes handicapées, les agents en activité et retraités de la Mairie de Paris. Vous souhaitez donc étendre cette gratuité aux bénéficiaires des huit minima sociaux et des mineurs.

Si sur le premier point, évidemment, nous y sommes très, très favorables en vertu d'une volonté de démocratiser ces biens culturels, sur la question des mineurs, nous sommes plus ou moins réservés. Pourquoi ? D'une part, parce que les CD et les DVD, ce n'est pas la même chose que les livres ; d'autre part, vous avancez un argument pédagogique qui est de dire que s'agissant de ces biens, les collections des bibliothèques constituent une offre réfléchie et sélectionnée qui peut contribuer à l'éducation artistique de la jeunesse et constituer pour tous une offre complémentaire à l'offre marchande.

Quand on regarde quand même le catalogue en ligne des CD et DVD des bibliothèques, on trouve des Jurassic Park, des Batman, des Arrow saisons, ou des Profs 1 ou même Malcolm saison 7. Donc, la question pédagogique est quand même un peu posée.

La question la plus grave, ce n'est pas simplement cela, c'est que lorsqu'on adresse cette gratuité à tous les mineurs, en fait, on s'adresse à la famille puisque ce n'est pas un bien individuel, c'est un bien collectif. Cela me pose, au nom du groupe, beaucoup de questions par rapport à cette gratuité, sur le principe même.

Rappelez-vous, c'est nous qui avons souhaité une tarification libre dans "Paris Musées" pour ne pas prendre l'habitude de considérer que la culture est gratuite car elle ne nécessite pas de travail.

Je pense qu'il faudrait, en tout cas, pour les mineurs et pour les familles finalement puisque c'est l'ensemble des Parisiens qui vont bénéficier de cette gratuité, un tarif symbolique parce qu'il me semble qu'il faut absolument ne pas contribuer à considérer la culture comme un bien gratuit.

Sous cette réserve, évidemment, nous voterons le projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Enfin, Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Il y a un vrai désaccord avec l'intervention précédente. La gratuité d'un bien commun n'est pas justifiée par la valeur que l'on accorde à ce bien. Evidemment que l'on accorde beaucoup de valeur à la culture et qu'il y a une valeur, y compris qu'il y a un coût. Néanmoins, on estime que c'est un bien commun qui doit sortir de la logique marchande et qui doit être accessible à toutes et à tous.

Sur un autre sujet, quand on propose et qu'on défend - et je défends - la gratuité de l'eau, l'eau a un coût avant d'arriver dans votre robinet. Pour autant, je suis pour la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour toutes et tous, mais je suis pour un financement de cette gratuité en distinguant les usages.

De la même manière, quand on estime qu'il faut la gratuité de la culture, qu'il s'agisse de l'accès à nos musées et pas simplement aux collections permanentes, quand je suis favorable à la gratuité de l'ensemble des emprunts dans les bibliothèques, cela ne veut pas dire que le livre, par exemple, n'a aucune valeur. Un livre a beaucoup de valeur. D'ailleurs, un livre n'a pas plus ou moins de valeur qu'un CD ou qu'un DVD. Je n'ai pas à faire de hiérarchie dans la culture entre une création à travers un ouvrage écrit, papier, ou bien un ouvrage musical ou un ouvrage de cinématographie.

Donc, nous voulons la gratuité pour les trois parce que nous souhaitons que la culture soit accessible à toutes et à tous. Ensuite, c'est par l'impôt redistributif que nous organisons financièrement cette participation de toutes et tous à l'accès de toutes et tous à ces biens communs que sont la culture.

C'est pourquoi je ne suis pas pour limiter la gratuité aux mineurs et aux minima sociaux. Maintenant, je voterai pour ce projet de délibération parce que c'est déjà une avancée et que c'est un acquis. Néanmoins, je voudrais vous rappeler qu'il y a une mobilisation à la fois unanime de l'intersyndicale, une mobilisation des usagers en faveur de cette gratuité de l'ensemble des CD et DVD et pas uniquement pour une catégorie d'usagers.

Peut-être une prochaine fois nous continuerons la bataille. Grâce à l'expérimentation qui sera, j'espère, très positive de cette gratuité pour les mineurs et les minima sociaux, j'espère que nous arriverons par la suite à vous convaincre de l'étendre à l'ensemble des publics.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux de vous présenter, en effet, ce projet de délibération qui permet de fixer les conditions de gratuité de l'emprunt des CD et des DVD dans les bibliothèques municipales.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, nous en avons parlé à de nombreuses reprises dans cet hémicycle.

Je dois d'ailleurs vous dire que ce projet de délibération permet d'aller plus loin que le vœu adopté par cette même Assemblée puisqu'il propose d'octroyer la gratuité non seulement des abonnements CD, mais aussi des DVD aux mineurs et aux personnes bénéficiant des minima sociaux.

Fadila MÉHAL l'a rappelé, mais pour les CD et DVD actuellement, alors même que l'emprunt des livres est totalement gratuit, un abonnement s'avère nécessaire pour emprunter les CD et DVD.

C'est une mesure de justice sociale. En effet, elle s'inscrit dans un contexte bien particulier de très forte baisse et régulière des prêts de CD et dans une moindre mesure des DVD. Il faut voir à quel point la question de la barrière du coût pour l'accès à ces CD et DVD est un élément essentiel ou pas dans cette forte chute d'emprunts de CD et DVD.

Nous pourrions dans cette même séance - et avant peut-être en 2e Commission - vous présenter un bilan au bout de quelques mois d'application de cette expérimentation de gratuité pour certains publics, pour démontrer si, oui ou non, c'est efficace pour augmenter sensiblement le nombre d'emprunts de CD et DVD. C'est, je crois, une belle démonstration d'une coproduction d'une politique publique juste et à forte ambition culturelle.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est beau !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 328.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 328).

### **2016 DAC 413 - Subvention (235.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Halle Saint-Pierre" (18e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 413 porte subvention et avenant à la convention avec l'association "Halle Saint-Pierre".

Danièle PREMEL a la parole.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Halle Saint-Pierre est une structure culturelle atypique, tant par son histoire, garage du service municipal de la propreté, son architecture de style Baltard et son projet qui est une référence à l'art brut grâce à ses expositions temporaires et à sa librairie spécialisée dans la diffusion d'ouvrages dédiés à cette forme d'art et à la création hors norme.

A ce titre, la Ville de Paris depuis 1986, date de l'ouverture du projet actuel, a toujours soutenu l'association "Halle Saint-Pierre", même dans ses moments difficiles, et a accepté d'être le seul financeur alors que le public, lui, est majoritairement non-parisien.

Le programme 2016 est riche, composé de trois expositions temporaires et de deux expositions à la galerie, de sept expositions en relation avec le domaine de l'édition au sein de la librairie et deux cycles de conférences : une sur "Art et Thérapie", l'autre sur "le surréalisme".

Si la Halle Saint-Pierre doit continuer à être soutenue au regard de sa place dans Paris et Montmartre, permettez-moi un regret et deux questions. Nous n'avons qu'un bilan financier joint au projet de délibération. Les deux documents que nous avons pu consulter, intitulés "bilan culturel" et "programmation" de ces deux dernières années ne nous apprennent rien sur le projet associatif lui-même, sur la fréquentation du public, sur les collaborations avec les acteurs et les partenaires locaux et sur les initiatives de la Halle Saint-Pierre pour faciliter l'accès des populations aux activités de la Halle Saint-Pierre et à la culture en général dans un souci d'ouverture à tous les publics.

Ce qui est nommé "bilan" n'est, en fait, que le déroulé de la programmation, réalisé sans analyse. Nous aurions aimé connaître la politique de l'accueil du public et les moyens mobilisés pour accéder à ce type d'art, par exemple, à travers des médiateurs culturels ou autre solution, pour qu'un public non-initié puisse cheminer vers l'art brut auquel se réfère la Halle Saint-Pierre.

Le groupe PCF - Front de Gauche votera le projet de délibération au regard de la programmation qui est intéressante et ayant une place particulière dans le champ artistique et culturel. Nos regrets et questions ne



remettent pas en cause la subvention cette année, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas des clignotants et des appels pour l'année prochaine.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit aujourd'hui, par ce projet de délibération, d'accorder le solde de subvention à la Halle Saint-Pierre pour un montant total de 470.000 euros.

La Halle Saint-Pierre est un lieu de référence pour l'art brut à Paris. C'est d'ailleurs un lieu précurseur puisque cela fait maintenant plus de 20 ans que l'association que vous venez de citer défend cette esthétique aujourd'hui très à la mode, certes, et très en vogue sur le marché de l'art, mais cela n'était pas encore le cas il y a 20 ans. La Halle Saint-Pierre explore inlassablement l'art brut mais aussi ce qu'il y a autour et ce que sa directrice, Martine LUSARDY, appelle l'art singulier.

Les expositions proposées, parce qu'elles représentent des artistes hors norme, nous invitent à réinterroger nos croyances, notre histoire, notre vision même de l'art. La fréquentation, vous l'avez soulignée, est importante puisqu'en 2015 elle a reçu un peu plus de 120.000 visiteurs. On y croise à la fois des touristes, des amateurs éclairés, un public un peu plus "underground", notamment lorsqu'il y a des expositions comme par exemple le mois dernier qui relèvent plus du tatouage ou du magazine "Hype", et qui fonctionnent remarquablement bien.

Nous sommes très heureux de soutenir cet établissement, son association et sa directrice. Nous avons pleine confiance dans le travail réalisé par les équipes de la Halle Saint-Pierre. Cela dit, j'entends complètement ce que vous nous dites, notamment le besoin plus que légitime d'information de notre Assemblée et des élus, et je regrette avec vous que les documents transmis par la Halle Saint-Pierre soient insuffisants pour éclairer la totalité de ses activités.

Je le dis avec d'autant plus de tranquillité que j'ai rendu visite aux équipes le mois dernier je crois, et j'ai discuté avec elles de l'ampleur des activités qui sont très conséquentes et qui méritent d'être explicitées.

Je proposerai que la DAC puisse revenir vers vous et les membres de la 2e Commission pour une information complète des activités de la Halle Saint-Pierre et pour qu'en effet nous puissions les années qui viennent continuer ce soutien en étant pleinement éclairés sur la plénitude des activités de la Halle Saint-Pierre.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 413.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 413).

## **2016 DAC 633 - Convention d'occupation du domaine public avec l'Union des Bouddhistes de France.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 633 concerne l'Union des Bouddhistes de France.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ce n'est pas tant une intervention qu'une série de questionnements que je souhaite apporter à notre Assemblée.

Je vois que nous sommes invités à délibérer pour renouveler la convention d'occupation du domaine public avec l'Union des Bouddhistes de France, pour l'utilisation du terrain et des locaux qui y sont installés. On sait que pour 20 % il y a un usage cultuel et pour 80 % un usage culturel.

Je voudrais donc savoir dans quelle mesure, selon vous, ce projet de délibération est conforme à la loi de 1905. Comme vous le savez, je me suis opposée au projet de création de l'Institut des cultures de l'Islam parce que justement j'estimais qu'à travers la confusion entre le cultuel et le culturel il y avait une entrave à la loi de 1905. De la même manière, sous l'ancienne mandature, j'avais voté contre un projet de délibération sur des travaux relatifs à un temple parce qu'il ne faisait pas partie de la défense et de la protection du patrimoine et qu'il y avait aussi une contradiction avec le respect de la loi de 1905.

J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet, puisqu'on pourrait imaginer une autre situation, où l'Union des Bouddhistes de France devienne propriétaire plutôt que d'avoir une convention d'occupation du domaine public. A ce moment-là, ce serait bien la communauté des croyants qui gèrerait réellement leur lieu.

J'aurais souhaité que l'Exécutif réponde à mes interrogations avant que je puisse me prononcer sur ce projet de délibération. Puisque nous avons un Observatoire de la laïcité, je souhaiterais qu'il soit justement saisi sur cette problématique pour savoir si on est vraiment dans un cadre respectueux ou si au contraire nous sommes dans une entorse pour laquelle il faudrait donc retravailler pour pouvoir à la fois respecter la liberté de croyance, la liberté de conscience sans pour autant porter atteinte au principe de laïcité qui est un fondement, un pilier de notre République et auquel je suis fortement attachée comme, je l'imagine, une grande majorité des collègues ici présents.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Sur la laïcité zen, la parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Danielle SIMONNET.

Je me suis posé la même question que vous lorsque j'ai dû valider ce projet de délibération puisqu'il s'agit de reconduire une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 9 ans, la précédente ayant été conclue de février 2007 à février 2016.

L'exécution de cette occupation du domaine public s'est déroulée de manière tout à fait satisfaisante puisque la parcelle est affectée à la culture et en partie au culte bouddhiste depuis 1976. Il s'agissait déjà de la reconduction d'une convention du domaine public.

Cela dit, j'ai demandé une expertise à la Direction des affaires juridiques quant à la légalité de cette convention d'occupation du domaine public, notamment effectivement en respect de la loi 1905. Le retour de la Direction des affaires juridiques est absolument clair et je suis très favorable à ce que l'Observatoire de la laïcité puisse également se prononcer. Certes, il le ferait après notre vote d'aujourd'hui mais si jamais il y avait un avis négatif de l'Observatoire, on en tirerait évidemment les conséquences.

Cependant, je n'ai aucun doute sur la légalité de ce projet de délibération, sinon je ne vous le proposerais pas. Les arguments, tant de la DAJ qui sont essentiels mais aussi des activités de l'Union des Bouddhistes de France sont assez éclairants, même s'il s'agit en effet d'un lieu et d'un objet unique très complexe à évaluer. L'Union des Bouddhistes de France exploite les lieux mis à sa disposition à l'usage de lieu cultuel mais très majoritairement à un usage culturel, par exemple le festival culturel du Tibet et des peuples de l'Himalaya tous les mois de juin ou encore lors de nombreuses fêtes culturelles. Lorsqu'il y a des fêtes culturelles au sein même du bâtiment, elles sont ouvertes à l'ensemble de la population et transformées en événement culturel.

Le site reçoit de plus en plus de visiteurs, tant pour la visite du site lui-même que pour assister au festival et autres manifestations culturelles nombreuses organisées par l'Union des Bouddhistes de France et des associations partenaires.

L'Union Bouddhiste propose également des visites aux scolaires, des portes ouvertes lors des Journées du patrimoine et a été invitée à développer des partenariats avec bien d'autres associations pour la Journée des enfants du patrimoine.

Vous l'aurez compris, la nature des activités et la densité des activités culturelles amènent à considérer cette convention d'occupation du domaine public comme tout à fait légale, d'autant plus qu'il est proposé par ailleurs un montant actualisé à 7.000 euros par an au regard de la nature des activités qui sont proposées sur le site.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 633.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 633).

### **2016 DAC 638 - Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour six théâtres et lieux municipaux.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 638 et l'amendement technique n° 77 qui l'accompagne sont relatifs à l'occupation du domaine public pour 6 théâtres et lieux municipaux.

Monsieur JULLIARD, cet amendement est technique ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Et très technique !

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Et très technique. !

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 638 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAC 638).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la tarification pour l'occupation des locaux "Les Frigos" (13e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 78 est relatif à la tarification pour l'occupation des locaux "Les Frigos".

La parole est à Yves CONTASSOT, pour aussi un grand classique de notre Conseil.

**M. Yves CONTASSOT**. - Effectivement, cela fait 35 ans que les Frigos existent. Il est donc normal d'en parler un peu régulièrement.

Très rapidement, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'aller vers une réflexion - c'est ce que nous demandons - pour arriver à garantir la pérennité du lieu dans sa destination, c'est-à-dire un lieu culturel mais avec toutes les composantes de la chaîne de production, aussi bien la création que la fabrication, faire en sorte d'éviter qu'à travers des choix qui pourraient être faits techniquement, du style un bail 3.6. 9 pour certaines structures, il puisse y avoir une dénaturation par revente des baux, et dans la mesure du possible avoir une unicité de traitement pour l'ensemble des occupants des Frigos.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Yves CONTASSOT.

Nous parlons régulièrement de ce sujet mais nous essayons tout de même d'avancer dans un contexte juridique qui est mouvant et qui ne nous permet pas toujours de faire ce que nous souhaiterions faire.

En revanche, je crois que nous partageons tous la philosophie de votre vœu, à savoir préserver l'identité artistique et artisanale des frigos, éviter que l'évolution de la nature des titres d'occupation n'altère l'identité actuelle et qu'elle soit progressivement dénaturée sans que nous puissions nous y opposer.

Par ailleurs, il y a une volonté de sécurisation de la part des locataires, qui est tout à fait légitime, sauf que les conséquences juridiques de cela peuvent se traduire justement par cette fragilisation de l'identité artisanale des frigos.

Je partage donc avec vous la volonté que les contrats d'occupation des locataires tendent vers un format unique, tout en respectant la diversité actuelle des activités. Cependant, je pense que la demande d'un contrat sui generis, comme vous le faites, n'est pas particulièrement adaptée. Au-delà du contenu, même si cela pouvait se discuter, de toute façon, l'application d'un contrat sui generis spécifiquement pour les frigos nécessiterait une modification de la législation qui ne relève pas de la Ville de Paris, même si je reconnais tout à fait que, d'un point de vue juridique, c'est probablement ce qu'il y aurait de plus sécurisant, tant pour nous-mêmes et ce que nous souhaitons faire des frigos, que pour les propres locataires. Cela dit, cela ne relève pas encore de nous.

Je vous propose donc un amendement à votre vœu qui respecte complètement l'esprit, mais qui permettra peut-être de préciser notre volonté sur l'évolution de la gestion des frigos, mais de garantir aussi la préservation de son identité, à savoir la poursuite du travail engagé actuellement pour définir les meilleures modalités de gestion du site, ainsi que le ressort de la domanialité la plus adaptée afin de proposer aux locataires un contrat correspondant à leurs activités, leur accordant une visibilité suffisante dans la durée pour assurer le développement de leurs activités, mais qu'en même temps, nous ne soyons pas démunis en cas de rupture d'un contrat qui, de fait, nous laisserait un peu dans l'incapacité d'agir pour éviter des changements radicaux d'activité.

Voilà l'amendement que je propose à votre vœu pour que l'on ne se limite pas uniquement à cette demande de contrat sui generis.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, l'intégrez-vous ?

**M. Yves CONTASSOT**. - Je l'intègre et je souhaite simplement qu'en parallèle - ce n'est pas dans le vœu - si possible, la Ville se rapproche de nos parlementaires puisque c'est en ce moment qu'il y a le débat sur la loi et sur la création artistique. Dans ce cadre, un amendement permettrait sans doute de faire avancer le statut sui generis à titre expérimental pour ce type de lieu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 84).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'hôtel Mezzara.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 79 est relatif à l'hôtel Mezzara.

C'est Pierre GABORIAU qui va nous en parler.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur proposition de ma collègue, Céline BOULAY-ESPERONNIER, ce vœu relatif à l'hôtel Mezzara a été voté à l'unanimité du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement. L'architecte Hector Guimard (1867-1942) est le représentant majeur de l'Art nouveau en France, à l'instar d'Antoni Gaudi à Barcelone ou de Victor Horta à Bruxelles. Il est le concepteur des entrées du métropolitain emblématiques du Paris de la Belle Epoque. Pourtant, il est méconnu, aucune de ses constructions parisiennes n'étant accessible au public ou aucun musée ne lui étant dédié.

L'hôtel Mezzara, du nom de l'industriel qui l'a habité jusqu'en 1914, a été confié à France Domaine aux fins de vente. Nous avons été interpellés par l'association "Le Cercle Guimard", que nous connaissons bien dans le 16<sup>e</sup>

arrondissement, et qui a elle-même engagé des démarches afin que puisse être envisagé un projet muséal dans ce magnifique hôtel particulier.

Nous émettons donc le vœu que la Mairie de Paris, en collaboration avec la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et l'association "Le Cercle Guimard", engage une action auprès de l'Etat en vue de conserver l'hôtel Mezzara dans son patrimoine pour y développer un projet muséal dédié à Victor Guimard et à son œuvre.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre, mais je dois vous dire que Victor Guimard bénéficie déjà d'une magnifique rue dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, sur une place qui va être refaite.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Malgré cette information que je n'avais pas, ce sera tout de même un avis favorable de l'Exécutif.

Si Guimard est bien connu à Paris pour son travail sur les édicules des stations de métro, comme vous l'avez rappelé, il n'y a effectivement pas de bâtiment connu de lui, reconnu de lui, et encore moins d'espace muséal permettant de mettre en avant la qualité de son œuvre, même si - au-delà d'une rue dans le 19<sup>e</sup> arrondissement que je ne connaissais pas - aux Archives de Paris, nous possédons de nombreux plans et dessins de sa main qui y sont conservés.

L'hôtel dont vous parlez, l'hôtel Mezzara, appartient aujourd'hui à l'Etat et au Ministère de l'Education nationale. Il est particulièrement intéressant puisqu'il présente la particularité de ne pas avoir été altéré, contrairement à beaucoup de ses constructions ou de ses ouvrages qui ont été détruits. Il s'agit d'un témoignage remarquable de l'œuvre de l'une des grandes figures de l'Art nouveau à Paris.

L'Etat aurait, en effet, récemment décidé de mettre en vente ce bâtiment. Une association, comme vous l'avez souligné, propose la transformation de cet hôtel en espace muséal dédié à Guimard et à l'Art nouveau. La Ville de Paris a reçu, il y a quelques jours, l'association concernée pour examiner la façon dont la Ville pourrait accompagner un tel projet, même s'il n'est pas envisageable dans le contexte actuel de prévoir des financements significatifs de la Ville pour l'ouverture d'un nouvel établissement culturel. Cela dit, nous pouvons soutenir par bon nombre d'autres moyens.

D'ailleurs, une réunion se tient aujourd'hui même entre les représentants de l'association et ceux de l'Etat pour voir s'il serait possible de se laisser quelques mois pour examiner la faisabilité économique d'un tel projet et que la vente soit ainsi un peu retardée.

Mais de toute façon, le vote de ce vœu permettra de donner un signe très positif allant dans ce sens.

Avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 85).

Hector Guimard est honoré.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au soutien à l'association pour le Festival des Musiques sacrées de Paris.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 80 est relatif au soutien à l'association pour le Festival des Musiques sacrées de Paris.

Ce n'est pas Danielle SIMONNET qui intervient, mais Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association pour le Festival des musiques sacrées de Paris a pour but, depuis 2008, de faire découvrir au public le plus large possible les musiques sacrées des trois grandes religions monothéistes. Des subventions ont été versées en 2009, 2010, 2011 et 2012. La sixième édition du Festival des musiques sacrées s'est tenue du 11 au 20 mars 2016, avec pour point d'orgue l'organisation d'un concert à la salle Gaveau, à Paris 8e arrondissement, réunissant plus de 1.000 personnes. L'association pour le Festival des musiques sacrées est laïque et républicaine, respectueuse des convictions personnelles, et s'interdit toute attache avec un parti, mouvement politique, idéologique ou une confession.

Les cinq précédentes éditions du festival ont été porteuses d'un message de tolérance, reçu par les quelques 9.000 personnes qui ont assisté aux concerts proposés.

Dans un contexte de tension suite aux attentats de novembre 2015, il est plus que nécessaire de continuer par la musique à promouvoir les valeurs de tolérance, de bienveillance et de fraternité. Considérant que le soutien constant de mécènes doit également être accompagné de financements publics, les élus du groupe les Républicains émettent le vœu que la Mairie de Paris apporte un soutien financier au festival en 2016.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Réponse très brève à ce vœu, pour dire que le Festival des musiques sacrées de Paris a organisé cinq éditions de ce festival entre 2008 et 2012, qu'ensuite il s'est interrompu pour renaître pour cette sixième édition du 11 au 20 mars dernier. Les premières éditions avaient été soutenues par la Ville de Paris, d'ailleurs, par Christophe GIRARD, adjoint à la Culture, et par moi-même, adjoint chargé de la Jeunesse, à l'époque.

Nous pourrions étudier, au vu de la qualité du festival - j'aurais dû commencer par cela - et, en effet, des valeurs qui y sont promues, notamment les valeurs de tolérance et de vivre-ensemble, en proposant au public des temps d'échange et de réflexion, au-delà de la qualité artistique de programmation de ce même festival, nous pourrions tout à fait soutenir ce festival.

Cela dit, l'association n'a formulé aucune demande de subvention à la Ville de Paris auprès de nos services, la dernière demande de subvention datant de 2012, lors de la précédente édition. Or, il ressort évidemment de l'association de déposer une demande de financement si elle souhaite un soutien de la collectivité parisienne et non d'un groupe politique au Conseil de Paris, quel qu'il soit d'ailleurs. Si, sans même que les associations n'aient déposé de demande de subvention, chaque groupe, par un vœu, peut proposer des subventions en dehors de la demande même des associations, on ne s'en sortira jamais.

Je suggère que vous retiriez votre vœu, que l'association dépose une demande de subvention. Même si c'est très largement hors délais, nous pourrions l'étudier. Mais que nous ne votions pas cette proposition de subvention, alors même qu'il n'y a pas eu de demande de l'association.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur GABORIAU, maintenez-vous ce vœu ?

**M. Pierre GABORIAU.** - Oui, Monsieur le Maire. Je remercie M. JULLIARD de sa réponse, mais pour encourager l'association à déposer un dossier de demande de subvention, si ce n'est pas possible pour 2016, en tout cas qu'il soit dans les tuyaux pour 2017.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Auquel cas, j'espère qu'elle suit nos débats avec attention.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un soutien à l'association "Paris Coproduction Village".

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 81 est relatif à un soutien à l'association "Paris Coproductions Village", dont j'espère qu'elle a déposé une demande de subvention.

La parole est à Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Depuis 2013, l'association "Paris Coproductions Village" promeut la coproduction de films avec des pays étrangers. Le Festival Paris Coproductions Village est un rendez-vous majeur pour les professionnels de l'industrie cinématographique. Face au succès du Festival du cinéma européen des Arcs, l'association Paris Coproductions Village a décidé de lancer en 2014 sa propre plateforme de coproduction internationale à Paris, en collaboration avec le Champs-Élysées Film festival : Paris Coproductions Village.

Le Festival Paris Coproductions Village permet de financer plus de 15 projets de long métrage d'une très grande qualité, sélectionnés à travers le monde, mais également 6 projets en résidence à la Cinéfondation du Festival de Cannes, et 5 films indépendants américains en compétition pour le Champs-Élysées Film festival.

L'association a ainsi reçu en 2015 plus de 270 projets du monde entier. L'édition 2016 mettra à l'honneur la Colombie.

Notre collègue adjoint à la Culture, Bruno JULLIARD, a décidé de ne pas attribuer de subvention à la S.A.R.L. Bastille Saint-Antoine cette année pour des raisons juridiques et financières. Aussi, compte tenu des crédits qu'il avait envisagés pour cette association, nous demandons qu'il y ait un report de financement pour l'association Paris Coproductions Village et que la Mairie de Paris attribue une subvention d'un montant équivalent à celui qui était prévu pour Bastille Saint-Antoine.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Même situation, même réponse.

Cela dit, sur le dernier argument, il est vrai que, notamment sur une demande de votre groupe, nous avons revu un certain nombre de subventions auprès de certaines salles "art et essai". Ce n'est pas une décision uniquement autoritaire de ma part. Cela a permis, en effet, de dégager un certain nombre de marges de manœuvre budgétaires, mais qui ont - comme je l'ai déjà dit en 2e Commission - été en totalité redistribuées dans d'autres salles de cinéma indépendant connaissant des difficultés et ayant une programmation "art et essai" ambitieuse. C'est notamment le cas pour le studio des Ursulines ou encore le Majestic Passy, qui ont vu leur subvention augmenter.

Cette cagnotte, que vous laissez entendre, suite à la baisse de certaines subventions, n'existe plus. Elle a d'ores et déjà été redistribuée. Premier élément.

Le deuxième élément, de loin le plus important, est sur la nature même de l'association "Paris Coproduction Village". Dans le contexte actuel de contraintes économiques et budgétaires, y compris sur notre politique de cinéma, nous considérons qu'il faut être particulièrement pertinent dans la répartition des compétences entre la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat. En ce qui concerne le soutien aux professionnels, nous considérons que c'est un domaine qui relève très clairement du domaine de l'Etat, et plus précisément du C.N.C. Comme je le disais, c'est le principe même de l'existence du C.N.C. que le soutien aux professionnels.

La mission cinéma s'est dotée d'ores et déjà de missions très conséquentes et il ne nous apparaîtrait pas opportun de diversifier à ce point les soutiens à une initiative qui est d'abord une initiative de soutien aux professionnels, donc relevant d'une compétence de l'Etat.

Avis défavorable, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme des conservatoires.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux n° 82 et n° 82 bis sont relatifs à la réforme des conservatoires.

Et nous revenons à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - C'est un sujet dont nous avons déjà débattu, et qui d'ailleurs est dans la suite du débat que nous avons pu avoir au précédent Conseil sur votre volonté de supprimer les cours individuels d'instruments de musique dans les centres d'animation.

Je vois M. JULLIARD qui opine de la tête, mais pourtant, Monsieur JULLIARD, dans les centres d'animation, vous ne souhaitez plus qu'il y ait ces cours individuels d'apprentissage des instruments de musique et vous voulez les transformer par une pédagogie, comment savez-vous le dire ? Adaptée en petits groupes ou plutôt pédagogie individualisée en petit groupe.

Et, dans les conservatoires, c'est pareil, on est dans la même situation. On a besoin, surtout dans les premières années, de l'apprentissage des instruments de musique, d'avoir ces cours individuels. Car la pédagogie du collectif est adaptée pour beaucoup d'enseignements, mais comprenez qu'un cours en petit groupe à plusieurs sur certains instruments, ce n'est juste pas possible. Quand vous discutez avec les enseignants et les professionnels, ils vous l'expliquent.

Si on souhaite démocratiser l'accès des conservatoires, et je sais que c'est notre volonté ici, eh bien on poursuit et on amplifie l'augmentation des capacités d'accueil. On augmente et on continue de créer des conservatoires, ce qui a d'ores et déjà été fait dans les précédentes mandatures. Puis en même temps, on accentue le travail de sensibilisation le plus en amont. Et d'ailleurs on engage une amélioration des conditions de l'entrée dans l'apprentissage des instruments de musique, aussi dans les centres d'animation, pour donner envie d'aller dans les conservatoires.

Je pense qu'il est tout à fait important de ne pas engager une réforme sans une réelle concertation. Donc, là aussi, je vais vous voir opiner de la tête, mais la concertation, cela ne veut pas dire : discussion en petits groupes avec certains et pas avec d'autres. Cela veut dire : on se met autour de la table avec l'ensemble des acteurs.

Oui, Monsieur Mao, je dois conclure...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur PENINOU, s'il vous plaît, autrement je vous appelle Madame Danielle !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je vous vois bien et je vais conclure.

C'est comme cela qu'on l'appelait dans les mouvements étudiants, excusez-nous !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est cela, oui...

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je souhaite donc que vous renonciez à cette réforme. Vous savez que prochainement, en avril, il va y avoir une très grande assemblée générale, pas simplement des enseignants des conservatoires...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Il faut conclure quand même !

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... mais également des intervenants dans les centres d'animation. Entendez cette contestation, remettez tout sur la table pour que la discussion ait lieu avec l'ensemble des professionnels bien mieux placés pour en décider.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.



**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je vais faire très bref parce que, en réalité, l'essentiel des éléments de réponse, je les ai d'ores et déjà apportés à l'intervention de tout à l'heure lors des questions d'actualité du groupe les Républicains, qui malheureusement avaient la même tonalité que votre intervention, Madame SIMONNET.

L'ambition que nous avons pour l'éducation musicale à Paris est double. Je l'ai dit tout à l'heure : augmenter l'offre d'éducation musicale d'abord, d'où l'augmentation du nombre de places dans les conservatoires, et ensuite diversifier le profil des élèves dans un souci d'une meilleure représentation sociale des jeunes élèves parisiens.

Nous avons plusieurs ambitions, plusieurs outils pour arriver à ces résultats que je ne redéveloppe pas : la sensibilisation musicale à l'école, les partenariats avec les acteurs du champ social et de l'enseignement musical, notamment les centres d'animation mais pas uniquement, ou encore la diversification des cursus au sein même des conservatoires.

Ce qui me permet simplement de dire un mot sur cette question de la pédagogie.

Je trouverais regrettable que, pour des questions politiques, de la même manière qu'il est impossible dans notre pays d'avoir un débat sur la pédagogie à l'école parce que ce débat est systématiquement privatisé pour des ambitions politiques, nous ne laissons pas faire ceux qui sont les spécialistes, à savoir les pédagogues. Il y a des chercheurs, il y a des chaires à l'université qui s'occupent de ces questions de pédagogie et d'enseignement, je ne comprends pas pourquoi on voudrait absolument politiser ce point-là.

Et je citerai un exemple. Avec mépris, vous parlez de la pédagogie individualisée en petits groupes, mais j'ose à peine le dire, parce que vous l'avez dit avec mépris, tout comme tout à l'heure le représentant du groupe les Républicains, mais il se trouve que, dans les conservatoires, les enseignants sont eux-mêmes les professionnels, c'est eux les pédagogues et pas vous, ce n'est pas moi. C'est eux qui savent comment bien enseigner à un élève en conservatoire. Il se trouve que c'est eux-mêmes qui préfèrent organiser un cours avec deux ou trois élèves d'une heure ou une heure et demie, plutôt qu'une succession de 30 minutes avec un seul élève. Ce n'est pas quoi qui le décide, ce n'est pas moins cher, ce n'est pas pour faire des économies, c'est parce qu'ils considèrent qu'un enfant progressera plus au contact d'autres enfants et que c'est ainsi que l'on pourra permettre un meilleur apprentissage de la musique, notamment dans les conservatoires.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de faire confiance aux professeurs et aux pédagogues.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - J'imagine que vous ne retirez pas votre vœu, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il y a un scoop ! Non, je ne retire pas mon vœu. Bien évidemment je n'ai pas été convaincue.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Pour une explication de vote du groupe les Républicains, la parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur JULLIARD, je ne pense pas que Mme SIMONNET cherche à politiser mais à aborder un sujet, qui est un sujet qui revient de la part de nombreux Parisiens qu'ils soient parents ou qu'ils soient simplement des enfants, et pourquoi pas écouter effectivement les professionnels, les enseignants, qui eux ne sont pas d'accord avec votre propos. Savoir écouter et respecter des hommes et des femmes qui au quotidien sont engagés dans les conservatoires, ce n'est pas un problème. Au contraire, c'est une solution pour prendre les bonnes décisions.

Je rappelle que notre groupe est attaché à trois points : d'abord ne pas réduire les cours individuels auxquels les uns et les autres sont légitimement attachés ; ne pas réduire non plus les cours dans les conservatoires au profit d'heures évidemment dans les écoles au titre des A.R.E. ; et ne pas interdire à des élèves de s'inscrire dans deux disciplines.

Je crois qu'à partir de ces trois idées, on peut construire une politique en matière d'équipements culturels de qualité et de proximité, une politique solide et fiable dans la durée et dans l'intérêt de tous les Parisiens.

Laissez-moi conclure sur un point, il y a aussi une autre priorité. Je suis élu du 18<sup>e</sup> arrondissement. Cette extension du conservatoire, c'est pour quand ? Des centaines de familles qui sont refusées chaque année, cela ne vous touche pas ? Cela ne vous fait rien ? Quand est-ce que la Ville de Paris va avoir une vraie politique crédible de soutien à nos conservatoires ? Est-ce qu'au fond vous aimez nos conservatoires, ces équipements culturels de proximité ? Ou est-ce que vous préférez au fond toujours les grands mastodontes et donner plus à ceux qui ont déjà beaucoup ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Allez, vous n'avez qu'une minute avec un discours serein. Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour une explication de vote du groupe Communiste.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - On votera le vœu de l'Exécutif, bien qu'il reste pour nous encore généraliste.

Il redonne des objectifs que nous partageons. Il y a des phrases qui rassurent, comme sur la question des cours collectifs qui viennent en complément et en aucun cas en substitution des filières d'apprentissage individuel.

On est rassuré aussi sur le fait que cette réforme soit envisagée d'une manière globale, c'est-à-dire en tenant compte de l'enseignement musical dans son ensemble, et donc y compris avec les centres d'animation.

Il est redit et affirmé qu'il n'y aura pas de diminution des moyens et que des moyens budgétaires ont déjà été engagés.

Donc, pour le moment, nous restons positifs. On jugera sur pièce au terme des concertations.

Et je me demande, vu que cette question revient à tous les Conseils et que c'est une question qui passionne, dans quelle mesure on ne devrait pas avoir ici dans cette enceinte un débat organisé avec des professionnels aussi qui pourraient venir nous en parler.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Sur la pédagogie et le passage des précepteurs à l'Education nationale, cela me semblerait intelligent, en effet.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 86).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au métier de guide-conférencier.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 83 lui-même est relatif aux guides, aux conférences et à leur métier.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, l'ubérisation s'étend à de nombreux domaines de la société et il s'étend également aux guides-conférenciers, figurez-vous.

Il y a une vraie bataille menée par les guides-conférenciers depuis décembre 2014, suite à une décision gouvernementale de déréglementer la profession et justement de permettre quelque part à des personnes qui n'auraient pas accès à la qualification de guide conférencier, de faire leur propre métier.

C'est un problème de taille, car il faut savoir que la préservation et le partage de notre patrimoine sont étroitement liés à la qualité du travail des guides conférenciers.

D'ailleurs, la France est signataire des chartes et conventions de protection du patrimoine de l'UNESCO, qui définissent clairement que la protection de ce patrimoine s'effectue en premier lieu par la qualité de la transmission qui en est faite.

Alors sachez que depuis, des plateformes se développent pour justement mettre en relation des organismes de tourisme avec des auto-entrepreneurs, qui vont faire office de guides conférenciers sans avoir le diplôme de guide conférencier.

Vous comprenez bien, même si certains élus soufflent dans cette Assemblée, que c'est néanmoins problématique et extrêmement grave, parce qu'aujourd'hui ce sont les guides conférenciers, peut-être que c'est la culture et que cela ne vous préoccupe pas beaucoup, mais demain ce sera un autre domaine.

Je crois qu'au contraire, notre Assemblée parisienne se doit d'interpeller le Gouvernement pour exprimer son attachement à la qualification des guides conférenciers, et à l'exigence que dans l'ensemble des musées, bâtiments et édifices patrimoniaux de notre ville, qui est tout de même une capitale touristique internationalement connue et reconnue, la qualité de la transmission du patrimoine culturel soit bien respectée. Par ailleurs, que nous prenions l'engagement à l'intérieur de l'ensemble des édifices culturels de la Ville, que ce soit bien le métier de guide conférencier comme médiateur culturel qui soit respecté.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET, vous avez un peu délégué, je vous ai reconnue.

Bruno JULLIARD ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je répondrai à ce vœu après échange avec mon collègue Jean-François MARTINS.

D'abord, Madame SIMONNET, vous évoquez une décision gouvernementale de déréglementation de la profession de guide conférencier.

Je tiens à préciser qu'elle n'a pas été mise en œuvre, puisque la loi MACRON n'a pas intégré de mesures sur le sujet, contrairement à ce qui avait été un temps prévu.

D'ailleurs, le Gouvernement a réaffirmé dans un courrier adressé par le Premier Ministre au représentant des guides conférenciers, qu'il n'était pas question de remettre en cause le régime d'autorisation préalable d'exercice du métier de guide conférencier, ni même la carte professionnelle.

Aujourd'hui, en effet, l'activité de guidage est libre en France, sauf pour une partie restreinte qui est réglementée, puisque une carte professionnelle est indispensable pour les musées de France et les Monuments historiques.

La Ville de Paris s'attache bien sûr à respecter cette réglementation absolument essentielle pour la qualité de l'offre touristique de notre ville.

Néanmoins, il peut arriver qu'un groupe soit guidé par une personne ne possédant pas la carte professionnelle, je pense par exemple à un responsable d'une association du champ culturel ou social qui accompagne un groupe spécifique, association parfois que nous-mêmes subventionnons, ce qui demande donc aussi des compétences spécifiques ou encore d'un enseignant de l'Éducation nationale ou d'une école d'art.

Je ne crois pas que dans ces cas précis, cela se fasse au détriment d'une présentation d'excellence de notre histoire et de l'image de la culture française à laquelle vous tenez tout particulièrement, et vous avez parfaitement raison.

C'est la raison pour laquelle il me semblerait un peu contre-productif d'adopter une position totalement jusqu'au-boutiste.

Je vous propose donc certes, un avis favorable de l'Exécutif à votre vœu, avec tout de même un amendement.

Remplacer "que la Ville de Paris exige que la visite des lieux patrimoniaux et de ses institutions culturelles soit assurée par des guides conférenciers" par "que la Ville de Paris fasse en sorte que la visite de ses lieux patrimoniaux soit prioritairement assurée par des guides conférenciers possédant la carte professionnelle", pour qu'il puisse y avoir, comme c'est d'ores et déjà le cas aujourd'hui, quelques très rares exceptions. Je pense notamment aux associations du champ culturel ou même du champ social, qui peuvent parfois accompagner un groupe spécifique.

Si vous acceptez ce tout petit amendement, Madame SIMONNET, ce sera un avis favorable à votre vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Acceptez-vous, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'accepte et je pense que dans ces cas de convention et de partenariat, nous essayons également de faire en sorte que les conservateurs de nos musées mettent à disposition l'ensemble des

compétences pour que cela ne déroge absolument pas à la qualité et la rigueur de la transmission culturelle qui s'effectue.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

La Ville de Paris, à travers ses guides conférenciers et médiateurs culturels, tâche d'offrir le meilleur à tous les publics. Nous pensons entre autres aux publics du champ social.

Nous vous renvoyons aux deux documentaires témoignant du travail des guides conférenciers de la Ville auprès des enfants bénéficiant de l'Aide sociale à l'enfance, et au sein du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, et auprès des adultes apprenant le français au Petit Palais, documentaire qui illustre la qualité et la créativité de leur travail.

Nous voterons donc ce vœu amendé dans un sens qui nous convient parfaitement, puisque introduisant une priorité de la Ville à leur embauche, sans exclure tout projet de valeur qui pourrait s'adapter à un contexte spécifique.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 87).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fusion entre le Vingtième Théâtre et le centre d'animation des Amandiers.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 84 est relatif à la fusion entre le Vingtième Théâtre et le centre d'animation des Amandiers.

Danielle SIMONNET a la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Alors, oui, là nous ne serons pas d'accord, et je pense qu'il n'y aura pas d'amendement oral, je vois M. JULLIARD qui s'énerve d'ores et déjà avant que je n'aie commencé.

Mes chers collègues, depuis je crois le mois de juin que je vous interpelle sur ce sujet, tantôt du côté du Vingtième Théâtre, tantôt du côté du centre d'animation, j'ai beau discuter avec les acteurs du Vingtième Théâtre, qu'il s'agisse de l'association qui le gère, des usagers, des compagnies qui interviennent, j'ai beau échanger avec les salariés qui travaillent au centre d'animation des Amandiers, les associations qui interviennent ou les usagers qui le fréquentent, je ne croise personne qui soit motivé, rassuré, enthousiaste par le projet de fusion des deux structures.

Parce que tout le monde, à chaque fois, me conforte dans les arguments que je ne cesse de développer dans cette Assemblée, que l'on est bien face à deux métiers différents, et donc deux équipements municipaux qui en plus ont d'ores et déjà depuis bien longtemps mis en place des projets de partenariat ensemble.

Si nous souhaitons renforcer leur partenariat, les comités de pilotage peuvent permettre de le faire.

Or là, la fusion que vous proposez se fait en plus dans un statut autre que celui de D.S.P., un statut intéressant lorsqu'on ouvre un nouvel équipement associatif, mais lorsqu'on met en place ce statut sur deux équipements publics, service public, cela pose un problème.

Je voudrais aussi par rapport à la dernière fois, vous alerter sur un point.

Vous m'avez dit qu'il y avait un engagement dans l'appel d'offres, à la reprise du personnel, et qu'il n'y avait absolument pas de quoi s'inquiéter.

Sauf que dans le centre d'animation, vous avez aussi de nombreuses associations qui interviennent avec des professionnels.

Or, comme ils sont rattachés à des associations et pas à la structure associative qui a la gestion de ce centre d'animation, leur devenir est plus que compromis.

Par ailleurs, il y a une très forte inquiétude sur le devenir de ces équipements durant la durée des travaux, et surtout sur le devenir des activités et des personnes qui les fréquentent.

Ce vœu, qui ne va pas être adopté, hélas, je pense, souhaiterait que l'on arrête ce marché d'appel d'offres vu le mécontentement général qui s'oppose à une démarche d'éducation populaire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - D'abord, ce n'est pas un appel d'offres, Madame SIMONNET, et c'est une des raisons pour lesquelles je suis particulièrement heureux de défendre ce projet, puisqu'il s'agit d'un appel à projets et non pas d'un appel d'offres, ni d'une mise en concurrence, ni d'une D.S.P., ni d'un marché public et je l'assume pleinement.

D'ailleurs, pour être très franc, c'est la troisième fois que je vous le dis, puisque nous avons le même débat à chaque Conseil de Paris, je ne comprends pas que dans une perspective de revitalisation de l'éducation populaire, vous ne soyez pas avec nous dans cet objectif de ne pas continuer des mises en concurrence qui sont nocives pour les associations de l'éducation populaire.

C'est très regrettable mais cela dit, je n'ai aucun doute sur le fait que d'ici quelques mois ou quelques années, vous nous demandiez dans d'autres projets, notamment de centres d'animation ou proches de ce que nous faisons aujourd'hui, d'avoir des projets similaires à ce que nous allons faire dans le 20e.

Je suis convaincu par la pertinence du projet novateur et ambitieux au service des habitants du 20e, que nous sommes en train de mettre en œuvre dans ce rassemblement du Vingtième Théâtre et du centre d'animation.

J'ai beaucoup d'espoir dans ce projet, à la fois dans la partie d'éducation populaire, de pratiques artistiques amateurs, je crois en la capacité des artistes et des acteurs culturels à revivifier l'éducation populaire.

Par ailleurs, je pense également que sur la partie culturelle, nous devrions aussi nous retrouver pour que les pratiques sociales de la partie théâtrale du Vingtième Théâtre soient plus acceptables que ce qu'il se passe aujourd'hui, notamment en termes de rémunération des artistes, où il faut faire nettement mieux que ce qui est fait aujourd'hui. Je l'ai d'ailleurs dit aux principaux gestionnaires.

Je me permets enfin de dire que d'ores et déjà l'appel à projets qui est clos est un succès au vu du nombre de dossiers qui ont été déposés, puisque plus de 30 dossiers, tous de grande qualité, ont été déposés, et vous verrez que tant d'un point de vue de programmation artistique et culturelle que d'insertion dans le territoire et d'éducation populaire, l'ensemble des promesses que nous avons réitérées à de nombreuses reprises dans cette séance seront respectées.

Avis défavorable évidemment.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## 2016 DU 97 - Substitution de la dénomination rue du Bastion à celle de rue Mstislav Rostropovitch (17e).

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 97 : substitution de la dénomination de la rue du Bastion à celle de rue Mstislav Rostropovitch.

Mme Brigitte KUSTER a la parole.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais vous faire part ce soir de ma satisfaction au sujet du projet de délibération que vous nous soumettez et qui consiste à substituer la dénomination "rue du Bastion" à celle de "rue Rostropovitch" dans le 17e arrondissement.

Je tiens d'abord tout de suite à vous rassurer et à rassurer les Parisiennes et les Parisiens que la mémoire du célèbre violoncelliste Rostropovitch ne sera pas laissée pour compte puisque son nom sera donné au futur grand axe Nord/Sud de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" qui prolongera précisément la rue du Bastion, après le pont enjambant le boulevard Berthier. Ce point, d'ailleurs, fera l'objet d'un projet de délibération ultérieur.

Pour en revenir à la rue du Bastion, je ne peux qu'approuver cette nouvelle dénomination qui répond à une attente que j'avais exprimée pour préserver la mémoire des lieux qui est également une demande forte des Parisiens. Ma préoccupation a trouvé un écho auprès de la Mairie centrale et je veux ici remercier particulièrement, pour son écoute, Mme VIEU-CHARIER.

En effet, la future rue du Bastion longe l'un des rares vestiges des bastions de l'enceinte de Thiers, érigée à partir de 1841 et qui avait été démantelée progressivement jusqu'en 1929. En l'occurrence, il s'agit d'ailleurs du bastion n° 44 qui est le seul aussi bien préservé dans Paris, avec le bastion n° 1 qui, lui, est situé porte de Bercy.

Cet axe trouvera sa place au Nord de l'arrondissement, aux abords de la porte de Clichy, démarrera de la rue André Suarès pour arriver à cette fameuse rue Rostropovitch et sera entrecoupée par le boulevard Berthier. Cette rue aura donc peu de numéros.

Il se trouvera d'ailleurs que le siège de la Direction de la Police judiciaire, le fameux 36, quai des Orfèvres, sera situé, vous le savez, auprès du Tribunal de Grande Instance, formant ainsi la Cité judiciaire. Nul doute, en tout cas, j'en fais le pari ce soir, que bientôt, on n'entendra donc plus parler du 36, quai des Orfèvres, mais du 36, rue du Bastion.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KUSTER.

Cela restera donc le 36.

Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je suis très heureuse, moi aussi, que l'on ait donné ce nom de la rue du Bastion parce que je pense qu'il faut que Paris sauve aussi son patrimoine des noms. Je pense notamment à quelques rues, comme la rue aux Ours, la rue de la Mare, la rue du Pressoir, la rue des Rigoles, qui sont là pour nous rappeler qu'effectivement, la ville avait aussi des rues qui portaient des noms d'objets, des noms d'éléments. Je trouve que c'est très intéressant de garder ces noms et de ne pas trop entrer dans cette surconsommation de noms qui, à chaque Conseil de Paris, viennent alourdir la liste d'attente.

Je remercie Mme KUSTER qui a eu une excellente idée, d'autant que ce changement de dénomination n'impliquera pas de changement d'adresse. Ce sera une vraie mise en cohérence avec le travail de mémoire du patrimoine parisien et la valorisation du patrimoine historique de la Ville de Paris.

C'est donc un avis tout à fait favorable que j'émet.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Oui, vous présentez le projet de délibération, j'espère donc que l'avis est favorable. Vous auriez pu ajouter la rue des Mauvais Garçons, très chère à Christophe GIRARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 97).

### **2016 DU 100 - Dénomination passage Rose Valland (17e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 100 porte sur la dénomination du passage Rose Valland.

Madame Brigitte KUSTER, vous avez la parole.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci à nouveau, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec l'adoption du projet de délibération qui nous est soumis, la Ville de Paris va pouvoir rendre hommage à la mémoire de Rose Valland, historienne d'art et résistante, particulièrement connue pour avoir secrètement et méticuleusement noté la destination de milliers d'œuvres volées par l'occupant allemand durant les quatre années de l'Occupation.

En effet, Rose Valland venait à peine d'être promue attachée de conservation au musée du Jeu de Paume que les Allemands choisissent ce lieu comme dépôt central des œuvres pillées aux Juifs en France avant leur transfert vers des collections publiques ou privées en Allemagne.

Pendant quatre ans, Rose Valland garde la trace de la provenance et de la destination de chaque œuvre en déchiffrant les papiers carbone qu'elle récupère dans les poubelles du musée et en retranscrivant les conversations qu'elle entend des officiers nazis. Rose Valland signalera également les trains convoyant les œuvres à la Résistance afin qu'ils soient épargnés.

Dès l'automne 1944, elle signale aux Américains les sites de stockage supposés des œuvres volées en Allemagne afin d'éviter leur bombardement et faciliter leur récupération. Grâce à son travail et à sa bravoure, la France va pouvoir récupérer environ 45.000 œuvres du patrimoine artistique pillé.

Ce n'est donc pas seulement au résultat de ce travail que nous rendons hommage, mais aux risques pris par Rose Valland pendant cette période noire de notre histoire. C'est la raison pour laquelle nous avons très volontiers accepté la proposition de Mme VIEU-CHARIER d'attribuer le nom de Rose Valland à un passage du 17e arrondissement.

Nous avons également pu rendre hommage ce mois-ci à une autre personnalité très importante de la Résistance, Mme Mila Racine qui a payé de sa vie le prix qu'elle attachait à la liberté lors de la même période de l'Occupation. Pressentant que la déportation conduisait à la mort, ne pouvant accepter le sort fait par les nazis et leurs suppôts à des enfants, elle crée un réseau pour sauver les plus jeunes.

Mila Racine aura été la dernière chance d'enfants qui ont tout perdu et qui risquent désormais de perdre également la vie. Ils auront été 236 à pouvoir passer la frontière franco-suisse grâce à elle, jusqu'à son arrestation en octobre 1943 et sa déportation à Ravensbrück, puis à Mauthausen où elle est morte le 30 mars 1945 à 23 ans.

Avec Mme VIEU-CHARIER, nous avons dévoilé une plaque rue de Rome où elle a habité, il y a de cela quelques jours. Je souhaitais l'associer à cet hommage au moment où nous allons pouvoir aussi appliquer le nom d'une nouvelle rue à Mme Rose Valland.

Deux femmes d'exception qui aujourd'hui, grâce à la Mairie de Paris et à nous tous, j'espère, ici, trouveront un hommage unanime.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER a la parole.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Madame la Maire, vous avait dit beaucoup de choses.

Je rajouterais simplement que toutes ces actions ont valu à Rose Valland, qui est une très grande dame, la Légion d'honneur, la médaille de la Résistance, qu'elle a été nommée Commandeur des arts et lettres et qu'en 1955,

elle est devenue conservatrice des musées nationaux et l'est restée jusqu'en 1968, date de sa retraite. Elle est décédée en 1980 et est inhumée dans son village natal.

Je rappelle aussi qu'une plaque a été inaugurée le 1er décembre 2014 dans le 5e arrondissement. Je suis donc extrêmement heureuse de pouvoir donner un passage de Paris à cette très grande dame.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 100).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu portant le nom de Zabel Essayan.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu non rattaché n° 85, relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu portant le nombre de Zabel Essayan.

M. Philippe DUCLOUX a la parole.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Oui, Monsieur le Maire.

Là aussi, je voudrais m'exprimer sur une grande dame : Zabel Essayan qui est née en 1878 à Scutari et qui a disparu dans le goulag soviétique en 1943. C'est une femme de lettres arménienne, la plus importante du XXe siècle et plusieurs de ses ouvrages ont été traduits et publiés en français.

Il faut savoir qu'elle a vécu en exil à Paris, qu'elle a milité pour la création d'une éphémère Ligue de solidarité des dames ottomanes sans distinction de nationalité. Zabel Essayan a été très proche à Paris de plusieurs militantes féministes dont Mme Marya Chéliga-Loevy, la fondatrice du théâtre féministe, mais elle a toujours refusé l'étiquette de "féministe", même si elle l'était évidemment, au motif qu'elle voulait militer pour tous les opprimés.

Elle a également écrit un ouvrage magistral qui s'appelle "Dans les ruines", en 1911, où elle souligne fortement ces considérations. Elle invite le lecteur à ignorer toute réaction de haine raciale, tout préjugé et tout sentiment préconçu, à ignorer et même oublier la nationalité des uns et des autres, pour ne retenir que la douleur, l'indignation, la rage, le désespoir d'êtres humains opprimés.

Vous l'aurez compris, évidemment, le 11e arrondissement a voté ce vœu à l'unanimité. Comme Zabel Essayan a fait preuve d'une immense détermination pour soutenir l'instruction des jeunes filles, mais aussi des innombrables orphelins rescapés du génocide des Arméniens, nous souhaitons, François VAUGLIN, les élus du 11e arrondissement et moi-même, que le nom de Zabel Essayan soit donné, soit à une place, soit à une rue mais un lieu emblématique de notre arrondissement, un lieu de mémoire par excellence.

Je vous remercie, mes chers collègues.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je m'associe pleinement à cette volonté de rendre hommage à cette femme arménienne francophone, un temps parisienne, libre, engagée, qui a vécu et écrit sur la catastrophe du Génocide arménien dont, vous vous en souvenez, nous avons commémoré l'an dernier les 100 ans, notamment avec le massacre d'Adana.

A la suite des massacres contre les Arméniens, Zabel Essayan a consacré plusieurs années de sa vie à porter la voix des victimes du génocide, notamment en collectant des témoignages de survivants et en organisant des conférences pour les transmettre.

Malheureusement, Zabel Essayan a été rattrapée par l'horreur stalinienne et elle a effectivement disparu dans le Goulag, qui est la face la plus noire que l'on puisse connaître du communisme.



Dénommer un lieu au nom de Zabel Essayan, c'est témoigner de notre attachement à reconnaître pleinement les discriminations, les génocides et à lutter contre cela. C'est un travail de témoignage, de mémoire, de transmission, dans lequel justement Zabel Essayan s'était pleinement investie.

C'est donc un avis favorable que j'é mets à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 88).

## **2016 DDCT 5 - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association "Bruitparif - Observatoire du bruit en Ile-de-France".**

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au quartier de la Butte aux Cailles.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 5 et le vœu n° 86 qui y est rattaché portent subvention et convention avec l'association "Bruitparif".

Edith GALLOIS, pour 5 minutes maximum.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette convention avec l'association "Bruitparif", que vous voulez signer nous convient sur le fond, et même très bien.

Autant "Les Pierrots de la Nuit" ont été une idée qui nous paraissait totalement décalée du réel, voire un peu fumeuse, autant on se félicite réellement du contenu de cette convention, qui paraît éminemment pragmatique et guidée par un certain bon sens qui parfois peut vous manquer mais, en l'occurrence, il est là et c'est bien de le reconnaître.

Favoriser la concertation par l'apport de données objectives, l'alerte SMS qui serait faite aux exploitants quand le volume dépasse un seuil prédéfini, qui non seulement préviendra les exploitants en temps réel mais les aidera par rapport aussi à leur clientèle pour leur expliquer qu'il faut baisser un peu le son, soutenir les actions locales, sensibiliser le public sont des objectifs réalisable si les règles sont claires et équilibrées.

Je pense que les élus de cette Assemblée ne peuvent à l'unanimité que se féliciter que soit enfin expérimenté un dispositif qui permettrait de résoudre et même mieux, d'éviter des litiges qui sont toujours très sensibles et qui sont toujours aussi très complexes à gérer.

Pour nous, évidemment, ce dispositif devra s'appuyer sur des brigades qui devront être là pour veiller, voire pour surveiller et pas seulement pour sanctionner, ce qui serait nettement mieux. Je crois que tout le monde y gagnerait en sérénité, tant les exploitants de bars que les riverains, et par conséquent nous, les élus locaux, et surtout ceux qui sont dans l'Exécutif.

Vous l'avez compris, nous sommes donc très enclins à vous soutenir dans cette nouvelle démarche, mais, parce qu'il y a évidemment un "mais", il y a tout de même une condition pour que ce dispositif fonctionne utilement : il faut qu'il s'applique évidemment aux secteurs les plus sensibles, là où les problèmes entre les établissements et les habitants du quartier existent réellement.

La première étape de cette convention, à savoir la sélection des secteurs prioritaires et la définition des plans de mesurage, est donc absolument primordiale selon nous. La Ville de Paris est donc invitée à sélectionner 5 secteurs-cible, là où les nuisances sonores sont particulièrement importantes et où les commissions locales peuvent être facilement mises en œuvre.

Nous vous soumettons par notre vœu une proposition d'un secteur qui est très atteint par ce problème de nuisances sonores : c'est dans le 13e arrondissement, à la Butte-aux-Cailles. Ce petit quartier est sur l'ensemble de

l'année le plus animé du 13<sup>e</sup> arrondissement, dont le charme d'ailleurs et la réputation festive sont un facteur essentiel de l'attractivité du 13<sup>e</sup> arrondissement. Mais ses rues sont étroites et la densité des cafés, des restaurants et des terrasses sont autant de critères qui en font malheureusement aussi un lieu où il est difficile de concilier à la fois la vie nocturne et la tranquillité pour les habitants.

La situation est donc très tendue entre certains établissements de ce quartier de la Butte-aux-Cailles et de nombreux habitants à bout de nerfs et il serait très approprié de faire de la Butte-aux-Cailles un de ces secteurs d'expérimentation. Cela donnerait une entière crédibilité à la réalité des objectifs qui sont poursuivis, de conciliation, et qui sont annoncés dans votre projet de délibération.

Je précise un mot : j'ai entendu dire que l'on pourrait s'intéresser aux quais de la rive gauche du 13<sup>e</sup> arrondissement. Je connais bien le 13<sup>e</sup> arrondissement, je connais bien les associations de quartier, je connais bien le fonctionnement et ce qui se passe dans les conseils de quartier et je peux vous dire d'emblée que l'animation qui se fait sur les quais de la rive gauche dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ne pose pas de problèmes de voisinage quant au bruit. Il y en aurait eu un peu dans les années précédentes mais ils ont été très bien réglés. Il n'y a donc pas de problèmes de bruit sur les quais dans le 13<sup>e</sup>, mais il y a un vrai problème à la Butte-aux-Cailles.

Par ce vœu, nous souhaitons appeler votre attention à ce problème et que ce quartier fasse partie des 5 quartiers d'expérimentation.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

**M. Frédéric HOCQUARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre et pour dire quelques mots sur ce nouveau dispositif. Alors que le crépuscule commence à poindre, je crois qu'il est heure. Nous sommes à trois jours de la Nuit des débats que la Ville va organiser.

Je suis très content de vous présenter ce nouveau dispositif, qui est une subvention à "Bruitparif " et dont l'objectif est de poser des capteurs afin de réaliser des mesures pour objectiver les nuisances sonores.

Vous le savez, c'est un travail que nous avons réalisé dans le cadre du Conseil parisien de la Nuit, où nous discutons de différentes actions. L'objectif est que nous ayons une nuit qui soit à la fois festive, apaisée, partagée et respectueuse de tous ses usages divers et variés.

De ce point de vue, nous avons différentes actions que la Ville a mises en place ; "Les Pierrots de la Nuit" en font partie. Nous proposons que nous installions des capteurs visant à objectiver les questions de nuisances sonores dans le cadre de la concertation que nous mettons en place, les commissions de concertation entre les riverains, les patrons de bar et de différents établissements. Il s'agit d'objectiver d'abord le niveau des nuisances sonores mais aussi les origines de ces nuisances sonores.

Avec Célia BLAUDEL, ma collègue, sur la question du bruit, "Bruitparif" a aussi fait toute une carte concernant les nuisances sonores liées au trafic routier et aux transports dans le but d'objectiver d'où viennent les nuisances sonores, afin de savoir si elles sont liées à de la musique, à des gens qui font trop de bruit sur les trottoirs, et afin de permettre évidemment que derrière, nous puissions réguler et mettre en place cette régulation.

La deuxième chose que je voulais souligner aussi, c'est que c'est un dispositif qui vient en soutien aux établissements et en soutien aussi aux associations de riverains, de manière à permettre justement que, à travers cette objectivation, il y ait des données aidant à mieux réaliser la médiation. Évidemment, il s'agit aussi de pouvoir sensibiliser les publics par rapport à cette problématique.

Effectivement, de ce point de vue, un certain nombre de quartiers sont à l'étude, de l'ordre de 4 ou 5.

Je ne partage pas du tout votre point de vue, Madame GALLOIS, ou je vous enverrai l'association des riverains des quais de la Gare, qui sont venus me voir il y a peu et qui considèrent qu'il y a effectivement un problème à résoudre de ce point de vue. C'est un des quartiers sur lesquels nous réfléchissons.

Les critères, pour être clair, concernent des quartiers dans lesquels il y a des besoins spécifiques sur ces questions. Ce n'est pas le seul dispositif dont la Ville bénéficie pour régler les problèmes de nuisances sonores, de partage et de nuits irrespectueuses. Il y a la question des "Pierrots de la Nuit", il y a les patrouilles conjointes entre la DPP, la Préfecture de police. Il y a aussi les chartes locales que nous avons mises en place dans un certain nombre de rues où il peut y avoir des besoins.

La deuxième chose c'est qu'à la fois du point de vue des riverains et des établissements de nuit, il y ait des commissions locales de concertation qui soient mises en place, avec la volonté qu'il y ait de la concertation à cet endroit. Ce n'est pas le cas partout, il y a aussi des quartiers dans lesquels on n'en est pas encore à l'idée que tout le monde puisse s'asseoir autour de la table de ce point de vue.

La troisième chose, c'est que plutôt que d'avoir des vœux en Conseil de Paris, parce que j'ai été aussi, à partir du moment où nous avons présenté ce dispositif sollicité et que nous ayons des vœux en Conseil de Paris qui viennent définir les différents endroits, parce que, entre guillemets, je ne m'en sortirai pas, parce que chacun verrait midi à sa porte, que nous mettions, et nous avons mis en place, dans le cadre du Conseil parisien de la nuit, un groupe de travail sur ce sujet, de manière à déterminer, en fonction des critères que je vous ai rappelés, qui sont fixés, pas simplement par la Ville, mais dans le cadre du Conseil parisien de la nuit, par les associations de riverains et les associations de professionnels, les lieux qui seront les plus à même d'accueillir ce type de dispositif.

Et vous voyez bien que cela peut aussi être une question d'appréciation. La preuve, c'est que pour ce qui concerne les quais de la gare, c'est-à-dire des deux côtés, côté 13e et côté 12e, c'est un endroit où les mairies du 12e et du 13e, les associations de riverains et les professionnels souhaitent que l'on installe le dispositif. C'est pourquoi, d'abord, je vous invite à voter ce dispositif.

Et la deuxième chose, concernant votre vœu, j'ai pris bonne note de la question de l'acuité de la question d'installer ce dispositif à la Butte-aux-Cailles, qui est un des quartiers, effectivement, référencé de ce point de vue, mais j'émettrais par contre un avis défavorable, parce que je ne souhaite pas que nous ayons des vœux qui disent ici dans quel et quel endroit on doit installer le dispositif "Bruitparif".

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HOCQUARD.

Si je peux me permettre, chacun verrait "minuit" à sa porte.

Retirez-vous votre vœu, Madame GALLOIS ?

**Mme Edith GALLOIS**. - Non seulement je ne le retire pas, mais je suis un peu surprise du ton de cette réponse, qui est nettement moins agréable que celui que j'ai employé pour vous dire tout le bien que l'on pensait initialement de votre projet de délibération, sur le fond et sur les principes.

Je vois que les principes édictés ne sont pas suivis d'effet, puisque vous disiez ne pas avoir encore déterminé de lieux : finalement, j'apprends que vous avez déterminé un quartier, que vous avez peut-être rencontré une association. Mais il se trouve que je vis dans l'arrondissement, que je les connais très bien et que je les ai encore interrogées tout à l'heure, et je n'ai pas du tout les mêmes échos que vous. Si je comprends bien, en fait, vous, votre critère est de savoir si cela va être simple ou pas, la concertation. Il y a une volonté de concertation à la Butte-aux-Cailles. Je ne dis pas qu'elle est simple, mais il y en a une.

En conclusion, bien sûr que non, je ne retire pas mon vœu, et je regrette, encore une fois, la réponse qui a été faite.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 5).

## 2016 DEVE 17 - Dénomination "Jardin Clara Zetkin" attribuée au jardin situé 21, avenue Boutroux (13e).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 17 : dénomination "Jardin Clara Zetkin" attribuée au jardin situé 21, avenue Boutroux dans le 13e arrondissement.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes, et ensuite, Danielle SIMONNET.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Fille d'un instituteur et d'une militante féministe, Clara Zetkin, née Eissner, naît en 1857 en Allemagne. Elle étudiera à l'Ecole normale de femmes de Leipzig. En 1878, à 21 ans, elle adhère au S.A.P., ancêtre du parti social-démocrate allemand, le S.P.D.

Les lois antisocialistes la contraindront à l'exil, expulsée de Saxe, elle passera par Zurich avant de s'installer en 1882 aux côtés de son compagnon dans le 13e arrondissement de Paris, où ils habiteront près de quatre ans. C'est là où elle deviendra correspondante du journal du S.P.D. et où son compagnon prendra la tête du premier mouvement des ouvriers immigrés à Paris.

Elle participera en 1889 au congrès de la deuxième Internationale. Revendiquant l'émancipation des femmes par le travail et l'égalité totale des droits sociaux et professionnels entre hommes et femmes, elle déclarera : "la situation des travailleuses est identiques à celles des travailleurs", et affirmera la place que devront prendre à l'avenir les femmes dans la lutte des classes.

Son retour dans une Allemagne libérée des lois antisocialistes lui permettra de développer le mouvement féminin socialiste et de créer en 1892 le journal "L'Egalité". Membre du parti social-démocrate allemand depuis 1906, elle sera élue dès 1907 présidente de l'Internationale socialiste des femmes.

Elle proposera en 1910, avec Alexandra Kollontaï, la création de la "Journée internationale des femmes", afin de militer pour le droit de vote des femmes, objectif principal de l'Internationale des femmes socialistes, l'égalité des sexes et le socialisme. Cette journée est à l'origine de la "Journée internationale des droits des femmes", officialisée en 1977 par l'ONU.

L'Internationale des femmes socialistes était également résolument pacifiste. Alors que la grande guerre est imminente, Clara Zetkin dénoncera en 1914 la course à l'armement, et appellera au "sens de la solidarité des prolétaires" et au "sublime message de la paix socialiste". Elle fondera clandestinement, avec son amie Rosa Luxemburg, notamment, la ligue Spartakiste, s'opposant à la guerre et militant pour le pouvoir aux conseils ouvriers.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, la révolution allemande de novembre 1918 permet aux femmes l'obtention du droit de vote et d'être élues. Clara Zetkin, alors exclue du S.P.D., adhérera en 1920 au parti communiste allemand, le K.P.D., dont elle sera plus tard une dirigeante, et sera élue députée de 1920 à 1933.

Elle participera au 18e congrès de la S.F.I.O. à Tours en 1920, qui verra une branche adhérer à la troisième Internationale, donnant naissance à la section française de l'Internationale communiste.

En 1932, présidente du Reichstag, en sa qualité de doyenne, elle s'opposera courageusement au nazisme et au fascisme, et devant un Reichstag avec de trop nombreux députés nazis, elle appellera à : "le front uni de tous les travailleurs pour repousser le fascisme, et pour conserver ainsi aux esclaves de l'exploitation la force et la puissance de leurs organisations, et même tout simplement pour les conserver en vie".

Après l'arrivée des nazis au pouvoir, le parti communiste allemand sera interdit et Clara Zetkin, alors exilée à Moscou, s'éteindra en 1933.

C'est avec une profonde admiration de son parcours de femme et une éternelle reconnaissance de ses luttes que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mme Danielle SIMONNET a la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Après cet exposé ô combien complet, je serai du coup beaucoup plus courte, et je remercie mon collègue, parce que je pense que c'est extrêmement important de saluer chaque décision que nous prenons de donner à un jardin, à une place, à une rue, le nom d'une femme, et qui plus est, une femme engagée, et là, qui plus est, une femme engagée et révolutionnaire.

Donc, oui, je suis ravie et je salue cette décision de donner à ce jardin du 13<sup>e</sup> arrondissement le nom de Clara Zetkin, parce que ce n'est pas anecdotique ni marginal de redonner aux femmes, et plus spécifiquement à de grandes révolutionnaires, comme on l'a fait il y a quelques mois avec Claire Lacombe, avec Pauline Léon, toute leur place dans l'espace public et dans les noms de rues dans l'imaginaire collectif. Et vous savez à quel point il manque de représentations de femmes dans l'imaginaire collectif politique.

Clara Zetkin, oui, était une grande journaliste qui a fondé le journal "L'Egalité", outil de formation politique et d'éducation populaire, d'abord à destination des femmes, dédié à la conquête par les femmes de droits fondamentaux. Elle s'est ainsi battue pour l'obtention du droit de vote des femmes, mais pas seulement.

Ainsi, dès 1889, elle déclarait ceci à la tribune, au congrès fondateur de la deuxième Internationale : "les pays dans lesquels existe le suffrage dit universel, libre et direct, nous montrent qu'en réalité il ne vaut pas grand-chose. Le droit de vote sans liberté économique n'est ni plus ni moins qu'un chèque sans provision. Si l'émancipation sociale dépendait des droits politiques, la question sociale n'existerait pas dans les pays où est institué le suffrage universel. L'émancipation de la femme comme celle de tout le genre humain ne deviendra réalité que le jour où le travail s'émancipera du capital".

Elle est belle, cette phrase ! Et j'espère que vous serez nombreux à y réfléchir, et du coup, à savoir quoi faire demain dans les rues de Paris.

Donc, oui, Clara Zetkin, initiatrice de la journée des droits des femmes, organise en 1907 à Stuttgart, la première Conférence internationale des femmes socialistes, événement fondateur de l'Internationale socialiste des femmes. Et comme mon collègue a pu le dire précédemment, comme il l'a très bien décrit, elle s'engagera contre la guerre avec Rosa Luxemburg, puis sera une grande résistante contre le nazisme, avant de devoir s'exiler par la suite.

Donc, j'espère non seulement que tout le monde votera ce projet de délibération, mais aussi que dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et au-delà, nous saurons faire partager justement la mémoire de cette grande révolutionnaire que fut Clara Zetkin.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Surtout pour entendre les louanges de Clara Zetkin, c'est important quand même.

Jean-Noël AQUA et Danielle SIMONNET ont vraiment brossé le portrait magnifique de cette très grande femme parisienne, qui aura son nom inscrit dans un jardin au 21, avenue Boutroux dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. C'est vraiment important pour Paris de célébrer l'engagement politique, la liberté et le féminisme.

Effectivement, vous avez rappelé beaucoup de choses. Ses convictions lui ont survécu. Elle a défendu aussi une conception moderne du couple au sein duquel les partenaires doivent être égaux en droits. Elle a vraiment milité pour le travail des femmes.

Je trouve que c'est important que Paris lui rende hommage, comme il avait rendu hommage à Rosa Luxemburg, l'amie de Clara Zetkin. Je serai très heureuse, dans quelque temps, d'inaugurer avec ma collègue Pénélope KOMITÈS ce très beau "jardin Clara Zetkin" dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2016, DEVE 17).

## **2016 DAC 282 - Conventions avec l'Académie de Paris relatives aux classes à horaires aménagés musique des collèges Germaine Tillion, Marie Curie et Edgar Varèse avec les conservatoires municipaux des 12e, 18e et 19e arrondissements de Paris.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération suivant est le DAC 282 qui porte conventions avec l'Académie de Paris relatives aux classes à horaires aménagés musique des collèges Germaine Tillion, Marie Curie et Edgar Varèse avec les conservatoires municipaux des 12e, 18e et 19e arrondissements de Paris.

Madame Aurélie SOLANS, vous avez la parole.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite saluer ces dispositifs de classes à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) que vous votons aujourd'hui.

Ce sont des dispositifs précieux qui ouvrent nos collèges à une pratique artistique poussée. Ce sont des outils qui permettent de revaloriser l'image d'un établissement, de renforcer la mixité sociale et de démocratiser la culture, faisant rentrer des enfants, notamment ceux en difficulté sociale, familiale, scolaire mais aussi ceux qui simplement ont un désir de pratique musicale intense, dans un plaisir d'apprentissage et de dynamique collective.

Bien sûr, nous devons être vigilants car ces dispositifs ne doivent pas être uniquement investis par des gens qui, de toute façon, auraient bénéficié des richesses culturelles de la ville. C'est pourquoi le recrutement, le choix de favoriser les enfants grands débutants qui ne sont pas forcément déjà inscrits au conservatoire, le travail en amont avec les P.V.P. en primaire, pour repérer les enfants motivés, sont des actes essentiels.

Les instruments doivent pouvoir être prêtés pour les enfants de familles modestes. Puis la meilleure façon de ne pas produire et reproduire les classes d'élites, c'est aussi de multiplier les C.H.A.M., en particulier dans les quartiers populaires et en faire de véritables outils d'intervention au service de l'égalité sociale et du bien-être de tous les enfants.

En les multipliant, nous réussissons à en favoriser l'accès à tous les enfants, à ouvrir à une éducation musicale de haut niveau dans tous les quartiers, sans en passer par une sélection drastique avec dossier d'inscription rédhibitoire pour certaines familles. Nous pourrions aussi en développer en élémentaire dans cette même dynamique.

Loin des C.H.A.M. qui visaient à fabriquer des bêtes de concours, les C.H.A.M. que nous appelons de nos vœux, vous l'avez compris, sont celles qui utilisent l'outil artistique pour changer l'école et remettre plus que jamais l'école au service des enfants.

Je pense en particulier aux plus fragiles, dans un souci d'exigence et de respect de chacune et chacun. Leur développement serait tout à fait cohérent d'ailleurs avec la dynamique qui s'engage avec la réforme des conservatoires municipaux ou encore leur redéploiement hors les murs au service d'un accès à la culture et à l'art pour toutes et tous.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET...

On ne m'a pas prévenu mais c'est une excellente nouvelle !

La parole est donc à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci beaucoup à Aurélie SOLANS, ainsi qu'à celles qui souhaitaient intervenir sur ce projet de délibération mais qui, pour des questions de temps, se sont désinscrites.

Je crois que toutes ces interventions souhaitent aller dans le sens de se féliciter de ce projet de délibération qui rappelle notre engagement pour l'enseignement musical à Paris, avec la création de deux nouvelles classes C.H.A.M. depuis le début de la mandature, une dans le 19e arrondissement, l'autre dans le 12e arrondissement.

Comme vous le notiez, chère Aurélie, cette offre pédagogique permet d'approfondir la pratique de la musique dans un souci permanent d'épanouissement personnel et d'ouverture culturelle, le tout évidemment en complément

de la scolarité générale, pour un public qui n'est pas qu'un public issu des catégories sociales traditionnelles qui fréquentent par exemple les grands établissements culturels ou musicaux parisiens.

Je voudrais en profiter pour remercier l'ensemble des acteurs. Je pense notamment évidemment aux Rectorats et aux équipes pédagogiques des collèges concernés, mais également aux directeurs et équipes des conservatoires, mairies d'arrondissement qui ont permis l'ouverture de ces classes dans les meilleures conditions possibles.

Je conclurai en disant qu'il faut effectivement construire la cohérence avec l'ensemble de notre service public d'éducation musicale à Paris. Les classes C.H.A.M. doivent être un maillon parmi l'ensemble de nos offres d'éducation musicale à Paris. Nous y travaillons avec les principaux concernés. Cela doit effectivement faire écho avec l'ouverture des conservatoires, telle que nous sommes en train d'y travailler.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Tout se tient.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Et réciproquement.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Et réciproquement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 282.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 282).

### **2016 DAC 233 - Subvention (1.050.000 euros) et avenant avec l'association La Place - Centre culturel hip hop (1er).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur JULLIARD, nous passons au projet de délibération DAC 233 et l'amendement technique n° 87 qui est rattaché. Cet amendement technique est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 87.

Qui est pour ?

Oui ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je dois préciser qu'étant membre du Conseil d'administration de "La Place", je ne prendrai pas part au vote.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - C'est bien noté, Monsieur LEGARET.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 87 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 233 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAC 233).

## Compte rendu de la 3e Commission.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 3e Commission. Son président Claude DARGENT a la parole, pour 3 minutes.

**M. Claude DARGENT**. - Monsieur le Maire, chers collègues, la 3e Commission s'est tenue le 22 mars dernier.

Colombe BROSSEL, à qui il revenait cette fois d'intervenir en premier, a mis en avant le projet de délibération DDCT 22 qui est le premier des trois enveloppes au titre de la "politique de la ville". Il permettra de financer 132 projets portés par 107 associations.

A été signalé ensuite le projet de délibération DFA 64 - DDCT - DAE qui est la mise en œuvre du programme "Investissement Territorial Intégré" de Paris, grâce au financement du FEDER et du Fonds social européen à hauteur de 12 millions d'euros. Il permettra d'accompagner des quartiers populaires des 18e, 19e et 20e arrondissements.

A été évoqué ensuite le projet de délibération DDCT 21 - DJS qui attribue une subvention à 5 associations pour des actions dans le cadre de l'appel à projets "A chacun son foot" qui se dérouleront durant l'Euro 2016 de football.

Enfin le projet de délibération DASES 101 G pour une subvention et une convention avec l'association "Gaïa" pour l'aménagement d'une salle de consommation à moindre risque. Mais je crois que nous allons y revenir, de même que sur le débat qui a suivi en liaison avec les vœux déposés.

M. JULIEN est intervenu sur le projet de délibération PP 9, qui concerne une convention de groupement de commandes, pour signaler que son groupe avait formulé un vœu pour un plan d'économie d'énergie. Le Représentant de la Préfecture de police lui a indiqué qu'un courrier lui avait été adressé et qu'il lui adresserait de nouveau si nécessaire.

Pénélope KOMITÈS est intervenue ensuite sur les projets de délibération de sa délégation, en commençant par le DEVE 41 qui concerne la stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien. Elle a répondu aux demandes de précisions de Joëlle MOREL.

Je citerai aussi le projet de délibération DEVE 62 qui concerne une convention de superposition d'affectation avec S.N.C.F. Réseau qui permettra d'ouvrir de nouveaux espaces sur la Petite Ceinture au Sud de Paris.

Nous sommes ensuite passés au dossier déplacement, rapporté par Christophe NAJDOVSKI. La Direction de la Voirie et des Déplacements a présenté à la Commission son plan d'action amenant à la fermeture de l'arrière de 300 abribus voyageurs par une nouvelle vitre. Nous connaissons ce dossier.

Christophe NAJDOVSKI a ensuite présenté les projets de délibération liés au programme de réaménagement de sept places parisiennes, mais nous en avons déjà traité ici. Je n'y reviens pas.

Célia BLAUDEL a évoqué le projet de délibération DEVE 33 qui organise une mise à disposition d'une base de données d'informations géographiques pour l'association "Bruitparif" et également un projet de délibération qui concerne le conventionnement avec "Bruitparif" pour la mesure du bruit sur l'espace public dans cinq quartiers festifs.

Enfin, Mao PENINOU est intervenu sur le projet de délibération DPA 16 qui prévoit la rénovation des égouts dans la partie ouverte aux visites publiques, ainsi que des projets de délibération concernant le SYCTOM pour des actions de prévention des déchets, ainsi que la création d'une nouvelle ressourcerie.

Voilà, chers collègues, un résumé succinct des débats de notre Commission longue.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

## 2016 DPE 15 - DFA - Mise à jour de l'inventaire des biens du service public de l'eau.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous entamons ces travaux par le projet de délibération DPE 15 - DFA et l'amendement technique n° 88 qui y est rattaché.

La parole est à Mme BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - C'est un amendement purement technique pour corriger une erreur matérielle.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.



Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 88 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 15 - DFA ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DPE 15 - DFA).

### **2016 DDCT 22 - Subventions (544.915 euros) et convention à 107 associations pour le financement de 132 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Première enveloppe 2016.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 22 et à l'amendement technique n° 89 qui l'accompagne.

Madame BROSSEL, c'est un amendement technique ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 89 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DDCT 22).

### **2016 PP 9 - Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police relatif à l'entretien et la maintenance des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération PP 9 : convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat de la Préfecture de police relatif à l'entretien et à la maintenance des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments.

Je donne la parole à Pascal JULIEN, pour cinq minutes maximum.

**M. Pascal JULIEN.** - Bonne nouvelle, Monsieur le Représentant du Préfet. J'ai bien reçu le courrier en mairie du 18e arrondissement. J'étais intervenu en tant que Conseiller de Paris, il m'arrive aussi d'être Conseiller de Paris. Je l'ai bien reçu à la date que vous aviez indiquée. Evidemment, j'ai été déçu puisque les 50.000 euros qui devaient couvrir un audit de la B.S.P.P., un audit non seulement du parc automobile, mais du parc bâtimentaire, vous m'expliquez que cela ne pourra couvrir que le parc automobile.

Je vais faire vite puisque l'on me demande d'aller vite.

J'ai le sentiment, dans cette affaire, que la Ville de Paris et M. le Préfet se passent la patate chaude. Chacun est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut investir 50.000 euros dans un audit du parc automobile de la B.S.P.P. qui permettrait à celle-ci de participer à la transition écologique, de faire des économies à terme. On est bien d'accord, mais enfin personne ne veut le financer. La Préfecture dit à la Ville : "C'est à vous de le financer". La Ville dit à la Préfecture : "Non, pas du tout, c'est à vous. Débrouillez-vous dans le budget que l'on vous donne".

Vous vous passez la patate chaude l'un et l'autre. Aussi, je m'adresse simultanément à Colombe BROSSEL et à vous, Monsieur le représentant du Préfet.

J'affirme qu'il y a une urgence environnementale, une urgence de traiter les problèmes de pollution. Nous sommes, de ce point de vue aussi, en état d'urgence. Il n'est pas normal que ce vœu qui avait été adopté en juillet ne trouve sa traduction que dans l'exercice 2016-2017. J'ai lu dans la lettre et je ne vous le dis pas de façon agressive, mais avec le sens de l'humour que vous avez, et moi aussi : ce n'est pas sérieux. Tous les états d'urgence, quels qu'ils soient, doivent être traités en urgence.

Je l'ai évoqué dans la commission. Je le redis aujourd'hui à l'occasion de ce projet de délibération parce que l'on est en plein dans le sujet d'une certaine manière, même s'il ne s'agit pas du parc automobile. J'ai hâte d'écouter votre réponse, Monsieur le Représentant du Préfet et Madame l'adjointe à la Maire de Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur JULIEN, de nous rappeler à nos engagements, aux uns et aux autres, sur le sujet, parce qu'en effet, le sujet est sérieux. Vous aviez souhaité le poser en séance publique à l'occasion du vote du budget et c'est un sujet sur lequel nous souhaitons, en effet, pouvoir avancer. Dont acte.

Le courrier de M. le Préfet de police, après quelques voyages, vous est arrivé. Je redis publiquement que la question est sérieuse, que nous devons la traiter, que la Ville est à la disposition de la Préfecture de police également pour l'accompagner par l'expertise technique et humaine qui existe maintenant dans nos services sur ces sujets, puisque ce sont des sujets sur lesquels nous nous sommes engagés depuis quelques années déjà.

Si cela peut être utile à l'avancée des mises en œuvre de l'audit, bien entendu, nous sommes à la disposition de la Préfecture de police pour que nous puissions avancer ensemble sereinement, sans mésestimer les difficultés qui seront devant nous, mais que nous puissions avancer sur ce sujet que je crois important.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Monsieur le Maire et Monsieur JULIEN, simplement pour vous confirmer que le courrier était peut-être en cela insuffisamment précis.

Les 50.000 euros dont il est fait mention dans le courrier qui vous a été adressé, constituent l'abondement budgétaire qui était nécessaire pour pouvoir réaliser la globalité de l'audit, le financement résiduel étant assuré par le budget déjà voté par le Conseil de Paris. L'intégralité de l'audit sera réalisée sur les deux exercices 2016 et 2017. Les 50.000 euros ne concernent que l'abondement qui était nécessaire pour mener ce sujet dans sa complétude, comme vous l'aviez souhaité, comme l'ensemble du Conseil l'avait voté.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 9).

## **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au financement des postes d'adultes-relais pour les associations des quartiers.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la dizaine de vœux non rattachés de Colombe BROSSEL.

Le vœu n° 90 est relatif au financement des postes d'adultes-relais.

La parole est à Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - C'est juste une démarche qui vise à rappeler qu'aujourd'hui, trop d'associations dans les quartiers et dans les parties des quartiers qui ont été classées en "veille active" suite à la réforme de la géographie prioritaire, sont encore dans l'incertitude d'arbitrage, toujours en attente ou de propos trop souvent changeants de la part des représentants de l'Etat et du Ministère de la Ville, au sujet du maintien des financements liés aux postes d'adultes-relais pour les associations qui en bénéficient actuellement et qui n'obtiennent pas leur renouvellement, ce qui est contraire à l'engagement des différents Ministres chargés de la politique de la Ville au sein du gouvernement.

Il serait bon qu'ils maintiennent et confirment ces engagements jusqu'en 2020 auprès de ces acteurs associatifs, puisqu'il s'agit à la fois d'assurer des missions essentielles en direction des habitants de ces quartiers et également des emplois pour des gens de la vie en vrai.

J'espère obtenir l'unanimité du Conseil de Paris sur cette question pour soutenir cette démarche auprès des représentants de l'Etat.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 14e arrondissement.

La parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Effectivement, c'est un sujet qui nous concerne, notamment parce que nous sommes l'une des rares communes de France à consacrer chaque année une importante enveloppe financière au co-financement d'une partie des adultes-relais : 600.000 euros chaque année, avec une augmentation de 50.000 euros, cher Julien BARGETON, pour cofinancer les adultes-relais des futurs conseils citoyens. C'est vous dire si nous savons à quel point ces postes sont importants dans nos quartiers.

C'est parce que nous pensons que les postes d'adultes-relais sont importants que nous avons demandé et obtenu, lors de l'élaboration du contrat de ville, que les quartiers dits "de veille active" puissent continuer à en bénéficier. Cela avait été annoncé par un courrier de la Ministre à l'époque à la Maire de Paris. Nous l'avons écrit noir sur blanc dans le contrat de ville qui a été signé sous l'égide du Premier Ministre par l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Je relis le contrat de ville pour que cela soit noté au PV : "Les quartiers de "veille active" pourront continuer à bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation accrue du droit commun et de la pérennisation de certains dispositifs spécifiques, tels que la réussite éducative et les adultes-relais".

Les deux associations que vous évoquez, Madame la Maire, "Le Moulin" et "Florimont", sont en quartier de veille active. C'est la raison pour laquelle, partageant vos inquiétudes et vos alertes, j'é mets un avis favorable à votre vœu, et nous rappellerons de nouveau à l'État l'importance que nous accordons à la stabilité et à la pérennité du dispositif "Adultes-relais", et nos engagements réciproques en la matière.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 89).

Madame PETIT, votre vœu est exaucé.

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au comportement des forces de l'ordre au cours des manifestations d'étudiants et de lycéens.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la manifestation du 17 mars.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 91, 92 et 92 bis, qui sont relatifs au comportement des forces de l'ordre au cours des manifestations d'étudiants et lycéens de ces dernières semaines.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, puis Danielle SIMONNET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur le Préfet, mes chers collègues, à l'origine ce vœu a été déposé à la suite de l'intervention des CRS au sein de l'université Tolbiac.

Cette intervention nous a choqués, autant par sa violence que par le fait qu'elle visait à entraver le bon déroulement d'une assemblée générale étudiante, qui contribue à l'organisation du mouvement contre la loi Travail. Ce vœu est déposé à la veille d'un grand rassemblement qui aura lieu demain.

Mais depuis cette intervention en date du 17 mars, de nouveaux événements sont intervenus et renforcent notre conviction de défendre ce vœu et de demander au Conseil de Paris de s'exprimer fermement et de condamner les faits qui se sont déroulés devant le lycée Bergson dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, jeudi 24 mars dernier.

Nous ne pouvons pas tolérer que les forces de police se rendent coupables de violences comme nous avons pu le voir notamment sur cette vidéo où un jeune élève est violemment frappé par un policier. Au-delà de ce cas médiatisé, de nombreux élèves de 14 ou 15 ans ont été victimes d'une féroce répression. Les témoignages s'accumulent, vidéos à l'appui, montrant les coups, les matraquages injustifiés, les balayettes, les insultes et l'usage intempestif de gaz lacrymogène. Plusieurs plaintes ont été même déposées par les parents d'élèves, qui demandent une véritable enquête.

Je tiens à saluer le fait que M. le Préfet de police de Paris a rapidement demandé qu'une enquête I.G.P.N. ait lieu pour faire la lumière sur les événements du lycée Bergson.

Nous condamnons bien sûr les violences qui ont été commises par certains casseurs, toujours présents pour décrédibiliser les mouvements de jeunesse, mais dans tous les cas, un CRS n'a pas à frapper un individu menotté, tenu par deux de ses collègues.

J'appelle d'ailleurs à la vigilance pour la manifestation de demain pour qu'elle se passe dans la sérénité, et pour que la sécurité des jeunes manifestants soit assurée. Nous attendons des forces de l'ordre qu'elles soient exemplaires en toute occasion, la confiance envers les forces de police est l'un des fondements de nos sociétés modernes et démocratiques, les violences commises par certains policiers mettent à mal cette confiance. Voilà pourquoi nous attendons de cet hémicycle et de la Préfecture de police, une condamnation ferme de ces dérives.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mme SIMONNET...

**Mme Danielle SIMONNET**. - A quoi joue le Gouvernement ? A quoi joue le Gouvernement quand on voit les méthodes de répression policière qui ont pu avoir lieu sur les manifestations étudiantes et lycéennes ?

Comme vient de le dire mon collègue, il y a d'abord eu des débordements policiers inacceptables lors de la manifestation du 17 mars dernier. Mais avant cela, oui, il y a eu une décision de la part de l'université Paris 1, de fermer les sites de Tolbiac et de la Sorbonne afin d'empêcher la tenue d'assemblées générales d'organisation du mouvement. Pourtant, les précédentes assemblées générales dans ces universités s'étaient déroulées sans aucun incident.

Je suis persuadée que la direction de cette université n'a pas pris cette décision de façon isolée, d'ailleurs dans d'autres universités de province, la même décision a été prise.

A quoi joue donc le Gouvernement, qui cherche à empêcher l'organisation démocratique de ce mouvement lycéen/étudiant contre la loi Travail, qui exige, comme les organisations syndicales de salariés, le retrait de cette loi Travail. Il en exige le retrait, exactement comme 71 % de la population française, qui est en désaccord avec cette loi.

User de la répression policière à l'encontre de jeunes, et de jeunes parfois âgés de 15 à 16 ans, est inacceptable. Alors oui, à Paris Tolbiac la B.A.C. et les C.R.S. sont entrés dans l'université, fait inédit, pour interdire une assemblée générale et ont expulsé violemment des étudiants, usant de gaz lacrymogène, blessant certains présents, donnant lieu à des interpellations.

Puis le 24 mars, la vidéo qui a fait le tour de tous les réseaux sociaux montre bien clairement un jeune sous contrôle de plusieurs agents des forces de l'ordre qui subit des coups violents, absolument pas justifiés.

A travers ce vœu, comme le vœu présenté précédemment par mon collègue, je souhaite que le Conseil de Paris vote l'interpellation de la Préfecture de police et du Gouvernement pour que cessent les répressions des mouvements des lycéens et étudiants contre la loi Travail, et que toute la lumière soit faite par la Préfecture de police sur les événements et répressions policières à l'encontre des jeunes.

Ce vœu ayant été écrit avant le 24 mars, il parlait du 17 mars, mais bien évidemment l'esprit est d'englober également ce qu'il s'est passé le 24 mars, et que nous puissions, à travers notre vote, exiger que demain les manifestations se passent sans aucune répression policière.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci aux deux intervenants. La liberté et le respect du droit de manifester dans notre ville sont un élément fondamental de ce que nous sommes et de la façon dont nous devons exercer notre mandat.

La Maire de Paris a condamné les faits qui se sont déroulés devant le lycée Bergson le 24 mars. Elle a par ailleurs appelé au calme pour que l'ensemble des mobilisations des uns et des autres puissent se poursuivre dans un climat serein.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité déposer un vœu de l'Exécutif qui est entre vos mains. Je ne vous relirai pas l'ensemble des considérants, mais uniquement la fin : "le Conseil de Paris, exprimant sa ferme condamnation des faits qui se sont déroulés devant le lycée Bergson le jeudi 24 mars, émet le vœu que les conclusions que rendra l'Inspection générale de la Police nationale - en effet, la saisine a été extrêmement rapide par le Préfet de police et le Ministre de l'Intérieur - ainsi que les résultats de l'enquête judiciaire ouverte par le Parquet pour violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique, soient rapidement rendus publics et qu'il en soit tiré toutes les conclusions qui s'imposent".

"Qu'il soit rappelé l'exigence d'un usage proportionné de la force en cas de débordement et qu'il soit rappelé l'importance qu'accorde la Ville de Paris à ce que les conditions de la liberté d'expression, la tenue des assemblées générales et les règles du débat démocratique soient autant favorisées que possible".

Voilà l'ensemble des raisons pour lesquelles nous avons souhaité déposer ce vœu. Considérant qu'il répond de facto aux interpellations de mes collègues, je les prierais de bien vouloir retirer leurs vœux au profit du vœu de l'Exécutif, sinon je serais appelée à vous appeler à voter contre.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Nous sommes dans un État de droit et bien évidemment, cela a été dit par Mme la Maire adjointe, la liberté de manifester est un principe essentiel dans notre démocratie. Je ne reviendrai pas sur le comportement totalement inadapté du policier tel qu'il en résulte de la vidéo largement diffusée, qui a conduit M. le Préfet de police à dénoncer immédiatement ce comportement, à faire identifier le policier concerné, et à engager immédiatement une procédure disciplinaire avec l'Inspection générale de la Police nationale. Parallèlement, le Procureur a engagé aussi une enquête sur le sujet.

Les conclusions de l'enquête I.G.P.N. vous seront communiquées sous réserve de l'accord du Procureur de la République, puisque maintenant cette enquête est sous son égide. On lui laissera le soin d'y apporter la réponse qu'il entend. Pas d'ambiguïté quant à la condamnation ferme du comportement totalement inadapté de ce policier dans les circonstances de ces manifestations successives que nous avons eu à encadrer ces derniers jours.

Je noterai tout de même que pour l'essentiel d'entre elles tout s'est déroulé dans de parfaites conditions. J'émet le même vœu pour la manifestation de demain telle qu'elle est prévue, en rappelant à la responsabilité de

chacun, puisque quand on est dans un État de droit, le droit s'applique de part et d'autre. Nous avons pu aussi assister à des scènes de pillage d'une supérette et d'un certain nombre de dégradations de distributeurs automatiques de billets ou de façades avec des tags et autres.

Pour répondre également sur l'intervention dans l'université, pour rappeler que là aussi nous sommes dans un Etat de droit et que la police n'intervient dans ces universités ou tout autre établissement privé qu'avec une réquisition à l'appui. C'est à la demande du président de l'université que les services de police sont intervenus à l'intérieur de l'université.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je me tourne d'abord vers le groupe Communiste : le vœu n° 91 est-il maintenu ?

Je me tourne ensuite vers Danielle SIMONNET : le vœu n° 92 est-il maintenu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je voterai le vœu de l'Exécutif, mais je maintiens mon vœu parce que dans les considérants, le vœu de l'Exécutif occulte la réalité des faits avec des phrases extrêmement confuses alors qu'il me semble nécessaire de bien décrire ce qu'il s'est passé, notamment au niveau de l'université.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Parfait.

Avant de soumettre ces vœux, les vœux n° 92 et 92 bis au vote, il y a deux explications de vote du groupe Ecologiste de Paris : l'une sur le vœu n° 92, Aurélie SOLANS, et ensuite une sur le vœu n° 92 bis, Pascal JULIEN.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Ce mot pour dire que notre groupe votera le vœu de Mme SIMONNET. Nous nous associons pleinement à de telles demandes face à la gravité des faits relatés. Le choc a été grand dans mon arrondissement. En l'occurrence, je veux ici en témoigner en tant qu'élue du 19e.

La liberté de manifester doit être protégée pour tous les lycéens à Paris. Les violences policières constatées devront être sanctionnées. J'insiste tout spécialement sur celles sur un mineur de 15 ans.

J'en terminerai en m'associant aux appels, pour la manifestation de demain, à la responsabilité de tous afin que ces événements se déroulent dans le calme et la bienveillance.

Je laisserais M. JULIEN terminer.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Oui, c'est moi qui distribue la parole, si vous voulez bien, Madame SOLANS. Je vous remercie.

Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Le vœu de l'Exécutif est un tissu de généralités. On peut difficilement être contre un tissu de généralités qui enfoncent des portes ouvertes, qui ne contextualisent absolument pas le problème, ce que fait au contraire le vœu de Danielle SIMONNET.

Le dernier alinéa qui précède le délibéré est extrêmement alambiqué. Je l'ai relu 10 fois, je l'ai fait lire à beaucoup de gens. On ne comprend pas ce qu'il veut dire. Les personnes dont on reproche les agissements, s'agit-il des policiers ou des victimes des gestes abusifs et non-maîtrisés du policier ?

Plusieurs choses comme cela, dans la forme, sont un peu ambiguës, mais que voulez-vous que je vous dise ? On ne va pas voter contre un vœu qui se contente de dire : appliquons le droit.

Néanmoins puisqu'il me reste trois secondes, j'en profite pour dire que ce serait bien que lorsque des jeunes sont victimes, de toute évidence, de la police, il y ait de la compassion à leur égard, de la même manière qu'il convient d'avoir de la compassion à l'égard des policiers qui sont victimes d'agressions.

Je conclus en disant que ce n'est pas une caméra de vidéosurveillance qui a mis en évidence le coup de poing reçu par ce jeune.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - J'ignorais l'affaire de l'université. J'ai réagi en disant que des privilèges universitaires ont été bafoués, mais le Préfet a bien répondu : c'est sur réquisition du Président que vous y êtes allés. Donc, tout cela est très bien. On votera évidemment le vœu de l'Exécutif.

Une chose m'a quand même choqué, ce sont les agressions des commissariats. On sait très bien que dans les manifestations, il y a toujours des gens qui échappent, mais franchement, je demande aux organisateurs - après, c'est la démocratie - de faire attention à cela.

Je ne sais pas si vous imaginez l'exemple, les images terribles que cela donne à l'étranger de voir qu'un commissariat en France est attaqué par des jeunes. Où sommes-nous ? Autant je suis d'accord avec vous et nous soutenons complètement le vœu de l'Exécutif, mais faites attention - je le dis aux organisateurs : faites attention.

Nous voterons le vœu, mais je voulais attirer l'attention sur cette affaire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 91 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2016, V. 90).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'entretien et la sécurité de Château Rouge.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 93 est relatif à l'entretien et à la sécurité de Château Rouge.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce vœu a pour but de demander d'agir en urgence et de manière extrêmement ferme pour rétablir l'ordre dans le quartier "Château Rouge", de mettre un terme à la vente à la sauvette et d'assurer le bon entretien et la propreté des rues.

Lorsque les habitants, exaspérés par ce qu'ils vivent et après avoir eu recours aux pétitions, aux lettres adressées à la Maire et à ses adjoints, en arrivent à déposer des plaintes contre la Ville et l'Etat, c'est que vraiment ils en ont assez.

Ils en ont assez de quoi ? Des actes d'incivilités, des agressions verbales et physiques, de l'état de saleté des rues, de la vente à la sauvette. Ils sont exaspérés et expriment leur désarroi devant ce qu'ils considèrent être l'inaction des pouvoirs publics - je le répète "l'inaction des pouvoirs publics". Ils nous disent parfois les déclarations d'impuissance de ceux qui devraient pouvoir remettre de l'ordre dans ce quartier.

Il est impensable que des gens en arrivent à vouloir fuir leur quartier parce que ce quartier est sale, mal entretenu, parce qu'il y a des incivilités, des agressions et qu'ils soient contraints - et on voit cela encore dans la presse aujourd'hui - de porter plainte contre la Ville. C'est inimaginable. C'est inacceptable.

C'est la raison pour laquelle je vous appelle tous, mes chers collègues, à voter à l'unanimité ce vœu, pour qu'enfin le quartier "Château Rouge" retrouve une qualité de vie normale, comme tous les autres quartiers de Paris. Voilà, mes chers collègues, la teneur de ce vœu. Je vous demanderais de nous soutenir, de nous aider, pour les habitants du 18<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Aucun d'entre nous ici ne mésestime les difficultés, notamment celles liées aux ventes à la sauvette. Je pense tout particulièrement à Château Rouge sur les rues Dejean, Poulet et des Poissonniers.

La Ville de Paris répond avec un engagement financier et des initiatives en faveur de l'insertion et de l'accès au droit, le soutien aux associations ou la création de dispositifs dédiés, par exemple les ressourceries chères à Mao PENINOU.

Ces ventes à la sauvette sont le fait de réseaux très organisés contre lesquels nous souhaitons que la Préfecture de police et les services de justice intensifient le travail d'investigation qui est mis en œuvre pour les démanteler comme cela a encore été le cas très récemment, Monsieur le Représentant du Préfet, sur la Zone de Sécurité Prioritaire du 18<sup>e</sup> arrondissement.

En juin 2014, nous avons voté un vœu de l'Exécutif émettant le souhait que soient pérennisés des effectifs de police en tenue, fidélisés sur les secteurs confrontés à une présence récurrente de vendeurs à la sauvette pour répondre aux problématiques de sécurité et d'occupation illicite de l'espace public. Les ventes à la sauvette relèvent du délit et donc de la compétence du Préfet de police.

Néanmoins, la Ville de Paris apporte un soutien aux effectifs de police en mettant à disposition des moyens logistiques et humains très importants, notamment en termes de propreté, Monsieur le Maire.

Citons la mise à disposition d'une benne permettant la destruction immédiate des saisies effectuées par les services de police. Le coût de cette mise à disposition s'élève à 650.000 euros par an.

Mais aussi l'implication que vous ne méconnaissez pas - je n'en doute pas - des inspecteurs de sécurité de la DPP afin de sécuriser et de coordonner les opérations de nettoyage, notamment le week-end.

En 2015, ce sont plus de 1.600 P.V. qui ont été dressés par la DPP sur le secteur de la Z.S.P. du 18<sup>e</sup> arrondissement. Les verbalisations liées à l'activité de vente à la sauvette dans le marché Dejean représentent environ un tiers de l'activité générale de la verbalisation des agents DPP sur la Z.S.P.

Vous comprendrez donc que si nous travaillons ensemble et si nous travaillons beaucoup pour que les situations de vie au quotidien des habitants du quartier "Château Rouge" soient améliorées - et le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement rencontrait encore le Préfet de police il y a de cela quelques jours afin d'évoquer le sujet -, nous ne pouvons accepter la façon dont vous sous-entendez ou, même plus que cela, laissez penser que la Ville de Paris n'intervient pas dans ce quartier, n'intervient pas sur ces sujets.

C'est la raison pour laquelle j'appellerai à ce que nous votions contre ce vœu, Monsieur HONORÉ.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Juste, Monsieur le Maire, pour rappeler que sur ce quartier, l'Etat - et la Préfecture de police en particulier - intervient au quotidien avec les moyens qui sont les siens en termes de sécurité publique pour cet arrondissement, mais également avec le renfort très régulier de moyens C.R.S.

Ce sont également des actions concertées que nous menons avec d'autres services de l'Etat tels les douanes, la D.D.P.P, etc. pour pouvoir mener les procédures. A ce titre, nous avons relevé 13.236 procédures de vente à la sauvette en 2015, et d'ores et déjà, nous avons 2.608 procédures qui ont été relevées sur les deux premiers mois de l'année 2016.

Je tenais à souligner effectivement - c'est écrit, donc je me dois de le dire parce que Mme BROSSEL l'a dit juste avant - l'action concertée avec la Mairie de Paris qui met régulièrement ses moyens à disposition dans le cadre de ces actions concertées, soit à travers les personnels de la DPP, mais également à travers les moyens logistique pour pouvoir immédiatement évacuer les produits des saisies réalisées.

Bien évidemment, il reste encore beaucoup de choses à faire, mais à l'occasion d'une réponse faite tout à l'heure à une question où à une réaction du maire du 18<sup>e</sup>, j'ai évoqué l'action renforcée que M. le Préfet de police entendait mener sur ce secteur avec le maire du 18<sup>e</sup> et la Mairie de Paris pour pouvoir aller plus loin encore, notamment en termes de réappropriation de l'espace public, ce qui nécessite une intervention conjointe et concomitante pour pouvoir récupérer ce domaine.



**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci. C'est un vœu de votre groupe, il n'y a donc pas d'explication de vote. Enfin, je ne sais pas...

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - C'était juste pour poser une question à M. le Représentant du Préfet de police. Il manque un partenaire. Je pose la question car je suis l'auteur de l'amendement au Parlement, qui a transformé la vente à la sauvette en délit.

Ce n'est plus une contravention, c'est un délit. Juridiquement, il a permis la destruction des objets saisis et M. le Préfet de police nous a d'ailleurs annoncé un nombre impressionnant de procédures.

La question que j'aurais voulu poser, subsidiaire - il ne pourrait peut-être pas me répondre maintenant -, c'est de savoir ce qui s'est passé au niveau de ces procédures : combien de condamnations, quelles sanctions la justice a-t-elle infligées ensuite ? C'est cela qui compte aussi. La répression est nécessaire et cette répression relève aussi du Tribunal.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous avez l'habitude comme nous des débats de ce Conseil. Vous imaginez bien que pour apporter de telles précisions, il faut indiquer sa question à M. le Préfet de police avant. Je crois qu'il l'a retenue et peut-être qu'il pourra vous donner...

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - De toute façon, je ne suis pas en mesure de vous répondre, Monsieur le Député, puisque ces informations sur les résultats donnés aux procédures relèvent du Procureur et du siège.

Bien évidemment, je ne suis pas en mesure de pouvoir vous apporter une réponse. En revanche, je tiens à souligner la parfaite mobilisation - si tant que je puisse porter ce jugement - du Parquet sur ce sujet qui, notamment, nous a facilité les procédures pour pouvoir relever les délits que vous évoquiez de manière à pouvoir permettre aux forces de l'ordre d'accélérer le nombre de procédures constatées sur le terrain.

A ce titre-là, il est systématiquement associé.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux moyens des commissariats d'arrondissement face à la menace terroriste.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 94 est relatif aux moyens des commissariats d'arrondissement face à la menace terroriste.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Ministre de l'Intérieur a annoncé un certain nombre de mesures très opportunes, je trouve, pour permettre à des services de police sur l'ensemble du territoire national d'être primo-intervenants en cas d'actes terroristes où qu'ils se produisent en équipant, en organisant un certain nombre de P.S.I.G. pour la gendarmerie et de B.A.C. pour la police.

A Paris, il s'agit essentiellement de B.A.C., qui ont été équipées, qui seront formées et organisées pour primo-intervenir sur des actes terroristes.

La question que je voulais poser à M. le Préfet de police, avec Frédéric PÉCHENARD et Déborah PAWLIK, sur ce sujet, c'était de savoir ce qu'il se passe pour les commissariats d'arrondissement.

On l'a vu lors des attentats qui ont ensanglanté la Capitale, il y a souvent parmi les primo-arrivants les personnels du Service général des commissariats. Or il n'est pas prévu dans le plan ministériel de les équiper d'armements offensifs. Il y a des protections prévues. Sont-elles arrivées dans les commissariats ?

J'ai un document syndical du commissariat du 15e qui indique qu'il y a 0 casque balistique, 0 bouclier balistique, qu'il manque 15 pistolets mitrailleurs pour couvrir les missions, qu'il manque 3 véhicules, qu'il y a 0 fusils à pompe, qu'il manque des bombes lacrymogènes, etc.

Je sais qu'aujourd'hui la situation s'est un peu améliorée mais quel est le plan prévu par la Préfecture de police pour équiper également les primo-arrivants, voire les primo-intervenants que seraient les effectifs du Service général des commissariats parisiens ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet ?

Mme BROSSSEL.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe. - Un mot pour dire à M. GOUJON que nous apporterons évidemment un avis favorable à ce vœu parce qu'il me semble légitime que les élus de Paris soient régulièrement informés et c'est d'ailleurs le souhait, je le crois, de M. le Préfet de police qui l'a exprimé à cette tribune sur un certain nombre de questions.

Si j'étais taquine avec M. GOUJON, mais peut-être est-t-il trop tard pour que je sois taquine avec lui, je lui rappellerais que dans d'autres temps, les élus d'une partie de cette Assemblée demandaient régulièrement à pouvoir bénéficier de ces informations. Je trouve démocratiquement sain que les élus de Paris puissent avoir régulièrement des informations venant de la Préfecture de police.

Voilà la raison pour laquelle nous apporterons un avis favorable à ce vœu.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Effectivement, Monsieur le Maire, au titre des différents plans successifs qu'a annoncés le Ministre de l'Intérieur au regard des contextes que notre pays a connus - je parle du plan antiterroriste, le P.L.A.T., du plan B.A.C. ou du Pacte de sécurité -, la Préfecture de police s'est vue doter d'abord de renforts en moyens humains extrêmement significatifs avec une augmentation très positive des recrutements de policiers qui viendront renforcer les services, qui ont commencé déjà bien évidemment depuis le courant de l'année dernière à arriver dans les commissariats, mais qui arriveront également en 2016 et en 2017 dans le cadre d'une programmation pluriannuelle qui tient compte des capacités de formation dans les écoles de police sur le territoire français.

Ce sont aussi d'importants moyens matériels, des véhicules, des gilets pare-balles lourds, des nouvelles armes H.K.G 36 qui nécessitent des formations assez longues pour l'ensemble des personnels puisque des habilitations toutes particulières sont nécessaires pour pouvoir être porteur et utiliser cette arme. Ce sont également des grenades de désencerclement, des boucliers balistiques, des casques et autres qui vont être livrés.

Toutes les livraisons sont désormais engagées. Il est vrai que tout le monde n'est pas servi en même temps parce que ce sont des moyens qui sont déployés sur l'ensemble du territoire français et qui nécessitent pour quelques-uns des commandes assez conséquentes, que les fournisseurs sont en train de livrer au fur et à mesure des marchés qui ont été passés.

En tout cas, tous les primo-intervenants - c'était l'annonce faite par le Ministre de l'Intérieur -, quel que soit leur statut, que l'on soit en commissariat ou en service spécialisé, seront dotés dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines de ces équipements conformément aux engagements du Ministre de l'Intérieur.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 91).

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux actions contre la radicalisation au sein des services de police.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le voeu n° 95 est relatif aux actions contre la radicalisation au sein des services de police.

M. GOUJON a la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, la presse s'est fait l'écho récemment d'un certain nombre d'entorses au principe de laïcité au sein même de la police nationale.

Il s'agit de cas très isolés, marginaux et absolument pas représentatifs du travail exceptionnel, je tiens à le dire, mené par les quelque 30.000 policiers de la Préfecture de police auxquels il faut rendre hommage. Nous pouvons collectivement souligner bien sûr l'exceptionnelle mobilisation de ces femmes et de ces hommes qui assurent notre sécurité face à une menace terroriste sans précédent et hélas sans doute appelée à durer.

Cependant, on ne peut ignorer que ces derniers mois des incidents parfois graves ont eu lieu, ce qui amène forcément à s'interroger sur la prévention et le traitement de la radicalité au sein des forces de l'ordre. Au-delà de la transgression du principe de laïcité, ces faits inquiètent aussi nos concitoyens. Les policiers, par définition, possèdent une arme de service, ont accès à des informations, des fichiers, etc.

Plusieurs cas de radicalisation ont été relevés également au sein du corps des A.S.P. dont une partie devrait d'ailleurs prochainement être transférée au sein de la DPP. Les faits nous ont démontré que nous pouvions compter sur la vigilance des policiers eux-mêmes pour signaler les dérives inquiétantes de quelques rares collègues. Les mesures disciplinaires prises pour faire face à ces cas limités doivent être aussi rapides qu'intransigeantes. Une vigilance toute particulière doit être de mise lors de la phase de recrutement des policiers, c'est une évidence.

Sur ce type de sujet, je tiens à dire qu'aucune place ne peut être accordée à la polémique et ce n'est pas le sens de mon propos, afin de dissiper toute crainte. Néanmoins, notre groupe souhaite connaître les mesures prises par la Préfecture de police pour mieux détecter et traiter ces cas de radicalité qui, encore une fois, heureusement sont très rares dans nos services de police.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mme BROSSSEL.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe. - Même avis favorable que précédemment et pour les mêmes raisons.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - M. le Représentant du Préfet.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Oui, bien sûr, sur des sujets aussi graves, vigilance absolue, y compris et tout particulièrement au sein des services de police.

Je préciserai que chaque policier, à chaque échelon de la hiérarchie de la Préfecture de police, a été sensibilisé sur ces aspects et que la hiérarchie est très attentive aux signalements et aux changements d'attitude qui peuvent être constatés chez certains de nos fonctionnaires.

Vous l'avez dit, Monsieur le Député, les cas signalés au sein de la Préfecture de police sont extrêmement limités rapportés aux 27.000 policiers en poste actuellement, mais il est évident que pour chacun des cas signalés ou en tout cas y compris lorsqu'il s'agit d'une simple suspicion, la hiérarchie met en place des mesures d'attention renforcée, de manière à pouvoir détecter les changements de comportement, de tenue vestimentaire ou d'attitude, mais également d'engager, le cas échéant et cela a été le cas, des procédures disciplinaires à l'encontre des personnes susceptibles de s'être radicalisées.

Je citerai quelques exemples de mesures qui ont d'ores et déjà été prises au sein de la police. A titre d'illustration, le retrait d'habilitation secret défense entraîne pour le fonctionnaire un changement de poste, puisqu'il n'a plus accès à un certain nombre de dossiers. La non-titularisation d'agents, mais également des exclusions temporaires de fonctions qui se sont échelonnées de vingt-quatre mois, avec une condamnation pour l'un d'entre eux à deux mois d'emprisonnement.

Voilà.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le voeu n° 95 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 92).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux violences entre bandes devant les établissements scolaires.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 96 est relatif aux violences entre bandes devant les établissements scolaires.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Le Procureur de la République de Paris a écrit récemment aux directeurs de la D.S.P.A.P. pour s'inquiéter, je le cite, que : "le phénomène des affrontements entre bandes rivales soit marqué à Paris par une augmentation sensible des faits de violence".

Le Procureur demande que les services de police constatent plus fréquemment l'infraction de participation à un groupement en vue de participer à des violences volontaires sur des personnes ou des dégradations. Et il souhaite que les contrôles de sécurité soient renforcés devant les établissements scolaires. Aujourd'hui on compte plus de 313 groupements identifiés et comptant de plus en plus de mineurs, et même plus de la moitié de mineurs.

Or, le Procureur de la République se fonde sur une loi, qui a été adoptée en 2009, de lutte contre les violences de groupe. Elle avait créé un délit de participation à un groupement ayant produit des violences volontaires contre des personnes et des biens, puni de trois ans d'emprisonnement et mis en place un fichier dédié aux violences urbaines et aux phénomènes de bandes.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui la justice dispose de tout l'arsenal législatif pour mettre fin aux agissements d'une poignée de jeunes déscolarisés pour la plupart, qui évidemment gâchent la vie de quartiers entiers et entretiennent la violence même au sein des établissements scolaires.

L'objet du vœu est de demander à M. le Préfet de police de présenter là aussi au Conseil les mesures prises pour satisfaire les demandes du Procureur de la République pour qualifier les faits et poursuivre ces délinquants, et aussi pour interpeller le Rectorat pour que les chefs d'établissement alertent en temps réel les magistrats de permanence et pour renforcer les moyens de sécurisation des établissements scolaires.

C'est pour la Ville aussi d'ailleurs, tant en termes de contrôle d'accès que de vidéo-protection.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Avec ma collègue Alexandra CORDEBARD, et en lien avec les maires d'arrondissement concernés, nous n'avons fort heureusement pas attendu le vœu du groupe les Républicains pour travailler à des réponses, en lien avec le procureur de la République, le Préfet de police et le Rectorat, pour dissuader les affrontements violents qui ont ou qui peuvent encore toucher plusieurs arrondissements parisiens.

Vous le savez, et d'ailleurs vous le rappelez, les objectifs de la fiche action du contrat de prévention et de sécurité, qui est en cours de déclinaison dans les arrondissements, vise à mieux connaître les regroupements, leurs lieux d'action, leurs membres, à renforcer le suivi individualisé dans le but de prévenir, détecter, de dissuader, mais également de réprimer ces affrontements violents, et par ailleurs pénalement répréhensibles.

Ce travail est engagé depuis de longs mois maintenant, et j'en profite pour remercier publiquement le procureur de la République et le Préfet de police pour leur investissement personnel sur ce sujet qui participe évidemment à une meilleure coordination et à des réponses partenariales adaptées.

L'échange d'information est en effet impératif entre les services de la P.P., dont la sûreté territoriale chargée du suivi des bandes, le parquet et évidemment la section des mineurs, le Rectorat avec la participation active des chefs d'établissements, et nous y travaillons là aussi activement avec Alexandra CORDEBARD. Mais ce sont aussi, je le disais, les maires d'arrondissement, en lien avec les associations de prévention spécialisée, les services de la Ville, et je pense notamment aux circonscriptions de DPP et aux coordinateurs et coordinatrices sociaux de territoires.

Dans les faits, ces échanges se font et permettent des signalements en temps réel. L'échange nominatif dans des instances encadrées, et je pense aux C.E.N.O.M.E.D. qui font partie de notre contrat de prévention et de sécurité, participe à identifier le plus en amont possible des mineurs en situation de danger ou de basculement, mais également à répondre en termes de soutien à la parentalité et aussi de projets éducatifs. En la matière, un travail est mené pour la mise en place de projets éducatifs inter-établissements pour avoir une action positive et qui soit menée en direction des élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire.

C'est pour toutes ces raisons et considérant qu'il s'agit de fait d'un vœu déjà largement satisfait, mais que j'interprète de la part du groupe les Républicains comme un encouragement à poursuivre et amplifier le travail partenarial nécessairement de longue haleine, que je vous proposerai, Monsieur GOUJON, un retrait de ce vœu. Sinon j'appellerai à voter défavorablement, et surtout à ce que nous puissions continuer à travailler ensemble sur ces sujets importants.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, exceptionnellement je commencerai par parler des autres avant de parler de la Préfecture de police, pour souligner et insister sur le travail partenarial qui est mené dans ce domaine et qui est nécessaire pour pouvoir faire face à ce phénomène de bandes, qui concerne environ une quinzaine de bandes structurées à l'échelle de Paris, en tout cas recensées comme telles par les services de la Préfecture de police.

Souligner le travail partenarial, parce que dans ce domaine nous sommes en capacité de pouvoir, avec la Mairie, avec le Procureur, avec l'Education nationale et les services de police, de pouvoir travailler sur des individus, individuellement, de manière à pouvoir, au-delà de la réponse policière qui pourra être apportée, aussi parfois avec les parents, parfois avec le jeune, parfois avec des réponses autres, le secteur associatif et autres, trouver une solution pour mettre un terme à ce phénomène de bandes, mais par de petites actions individuelles bien évidemment à chaque fois.

Ce travail partenarial est essentiel et il importe de pouvoir le poursuivre pour pouvoir mettre un terme à ces phénomènes de bandes que nous constatons. En soulignant que l'âge moyen des personnes qui ont été interpellées durant l'année 2015 est de 15 ans. Pour la totalité des jeunes qui ont été interpellés en 2015, ils étaient tous porteurs de couteaux et/ou de matraques au moment de leur interpellation.

On a eu 24 affrontements assez violents en 2015 sur 46 à peu près événements, qui ont été recensés durant l'année 2015, et rien en 2016. Le service d'information et sécurité de la Préfecture de police a apporté son soutien et son expertise aux établissements scolaires pour pouvoir les aider dans leurs actions de sécurisation, non seulement par rapport aux phénomènes de bandes, mais plus largement sur la menace des attentats et autres, mais en tout cas cette expertise est nécessaire. Puis ce sont également les diagnostics sécurité qui ont été réalisés sur les universités, mais là on n'est pas confronté aux mêmes phénomènes de bandes.

En tout cas, c'est une action déterminée sur ce sujet qui est d'une violence à souligner, qui peut inquiéter et qui nécessite le maintien de ce partenariat fort et qui a démontré son efficacité au cours des mois derniers.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des abords du collège/lycée Henri IV.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 97. Je crois que c'est mon préféré de la séance. Il est relatif à la sécurisation des abords du collège/lycée Henri IV.

La parole est à Mme BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, un certain nombre d'établissements parisiens ont dû affronter, avec beaucoup d'émoi d'ailleurs, des alertes à la bombe successives en janvier et en février, dans un climat post-attentats avec toutes les menaces terroristes que l'on connaît. Bien évidemment, ces alertes ont suscité beaucoup d'émoi dans la communauté éducative, parmi les parents également et les lycéens.

Finalement, un triste plaisantin a été interpellé mais, à tout malheur quelque chose est bon, si vous me permettez cet adage, parce que cela nous a permis, en particulier dans le 5e arrondissement où deux établissements étaient visés, Henri IV et Louis-le-Grand, d'expérimenter en conditions réelles les règles de sécurité qui sont appliquées dans le cadre des P.P.M.S.

Je recevrai dans quelques jours les parents du lycée Louis-le-Grand, mais nous avons d'ores et déjà identifiés beaucoup de problèmes très ciblés sur la cité scolaire Henri IV, précisément parce que c'est une cité scolaire avec deux entrées, ce qui nécessite d'améliorer significativement les dispositifs de sécurisation de ces abords. Des travaux sont prévus.

Nous avons évoqué, M. le Préfet le sait et son directeur de cabinet aussi, lors d'une réunion que j'ai organisée le 21 mars dernier à la mairie, la nécessité de pouvoir conforter encore ces dispositifs par l'installation de caméras aux abords de l'établissement à l'angle rue Descartes et rue Clovis, et à l'angle rue Clovis et rue Clotilde. Je rappelle que cette cité scolaire accueille 2.700 élèves, ce qui est tout à faire considérable.

J'ai déposé un vœu pour que M. le Préfet étudie l'implantation de deux caméras supplémentaires à proximité du collège, puisque c'est surtout le collège qui pose problème, associé au lycée dans le cadre du diagnostic de sécurité que doivent réaliser ses services.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, ce vœu, vous l'avez évoqué, fait écho à une réunion qui a été organisée par le cabinet du Préfet de police. Je crois que c'était vous, Monsieur BOULANGER, le 21 mars dernier, en présence de Mme BERTHOUT et, mais aussi et surtout du Service Information et Sécurité chargé des diagnostics de sécurité à la Préfecture de police, du Rectorat, des représentants de parents d'élèves et des personnels de la cité scolaire qui dépendent de la région, qui était représentée. Mon cabinet et celui de ma collègue, Alexandra CORDEBARD, étaient évidemment associés et présents à cet échange.

Les sujets à l'ordre du jour ont permis de faire le point sur la sécurisation mise en place sur l'établissement, évoquant notamment le dispositif "Sentinelle", sur les règles de sécurité à mettre en application dans le cas du P.P.M.S. Vous venez de vous en faire l'écho et de discuter des préconisations de nature technique, humaine ou organisationnelle, inscrites en conclusion du diagnostic de sécurisation mis à jour en février 2016, en lien avec la Région Ile-de-France qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Il a été confirmé dans cette réunion et formulé dans le diagnostic de sécurité, que ces préconisations devaient être complétées par l'expertise des services de la Préfecture de police. Le S.I.S. devait donc prendre attache, dans les jours suivant cette réunion, avec l'établissement pour compléter le diagnostic prenant en compte la configuration interne de l'établissement, mais également ses abords.

Vous l'avez mentionné dans votre vœu : des travaux de sécurisation sont prévus pour les prochaines semaines, voire même déjà en cours du côté des collectivités. Il me semble que seul le résultat de l'audit auquel s'est engagée il y a quelques jours la Préfecture de police, permettra de préciser si un ajout de caméras serait de nature à renforcer la sécurisation des abords de l'établissement.

Ce vœu arrive - je crois - un peu tôt par rapport aux préconisations qui doivent être faites. Je me permettrai de vous proposer de ne pas répondre à la question avant qu'elle n'ait été entièrement étudiée par les services compétents. Et donc, à ce stade, de retirer votre vœu. Sinon, je me verrai contrainte d'y apporter un avis défavorable. Nous attendrons les préconisations de la Préfecture de police et, en fonction de celles-ci, nous nous ajusterons les uns les autres.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, je voudrais rectifier parce que la réunion organisée le 21 mars était à l'initiative de Madame la Maire d'arrondissement, réunion à laquelle nous avons participé bien volontiers. Cela consistait, d'une part, à expliquer aux représentants de parents d'élèves qui étaient présents la différence d'approche qu'il y a pu y avoir entre les deux alertes successives sur cet établissement où, en termes de réponses, nous avons demandé aux élèves, une fois d'évacuer l'établissement et, sur la deuxième alerte, de se confiner parce que la nature de la menace n'était absolument pas la même, ce qui a amené à adapter la réponse, mais nécessitait une explication vis-à-vis des élèves et vis-à-vis des parents, puisque tantôt il fallait libérer les bâtiments pour un risque d'explosion et tantôt on pouvait avoir une menace extérieure qui pouvait aggraver, tuer nos élèves.

Réunion qui a permis de faire un point sur la sécurisation de ce complexe bâtementaire, avec une particularité qui est celle de la mitoyenneté avec une piscine et avec des accès qui leur sont communs et sur lesquels le S.I.S. a été tout particulièrement mobilisé, mais également sur le sujet de la vidéosurveillance puisque cela répond globalement à la fiche type qui a été élaborée et qui doit servir de ligne directrice pour chacun des établissements, de manière à pouvoir mener à bien son audit.

Sur le renforcement de caméra, c'est vrai qu'il nous faut attendre les conclusions précises du S.I.S. pour savoir où elles seront localisées, mais, d'ores et déjà, le commissaire FRANCELET qui nous accompagnait à la réunion et qui était allé sur le site un peu avant, avait déjà signalé ce besoin. Il sera bien évidemment pris en compte entre la Mairie et le Préfet de police dans les priorités qui seront à établir dans les semaines et mois à venir.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Madame BERTHOUT, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, mais je n'ai jamais demandé à ce que l'on installe. Je ne vous comprends pas, Madame l'adjointe. Je demande juste que l'on étudie, pas que l'on installe. C'est pour cela que je ne comprends pas votre réponse. Je comprends tout à fait ce que vous dites et je suis d'accord avec vous. Mais j'ai juste demandé que l'on étudie, absolument pas que l'on installe, puisque vous avez tout à fait raison sur ce point.

Je demande simplement à étudier. Vous n'êtes pas d'accord pour que l'on étudie ?

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme BROUSSEL.

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe. - Si nous devons, les uns et les autres, émettre des vœux au Conseil de Paris à chaque fois que nous avons des réunions partenariales, le cadre partenarial des échanges - et la confiance est importante pour que nous puissions continuer à travailler ensemble - est un peu perturbé. Après, on peut considérer que le partenariat n'est qu'un prétexte et que le plus important est de proposer des vœux.

En la matière, j'assumerai, pour la part qui est la mienne, le fait que nous travaillons sérieusement, que nous le faisons dans un dialogue qui permet aux uns et aux autres de trouver leur place, pas avec uniquement comme prétexte ou objectif d'utiliser chaque organisation de réunion comme prétexte de vœu en Conseil de Paris.

Donc, je maintiens la position de l'Exécutif.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 97 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Madame BERTHOUT, nous avons eu ensemble le même type de débat.

### **Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Ouen et Montmartre.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 98 est relatif à la tranquillité publique des portes de Saint-Ouen et de Montmartre.

La parole est à M. HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ.** - Oui, Monsieur le Maire.

De nombreux habitants de la porte de Saint-Ouen et de la porte Montmartre se plaignent des nuisances récurrentes dont ils sont victimes. Les habitants regrettent que, malgré leurs protestations et leurs demandes répétées d'aide, leurs conditions de vie ne cessent de se dégrader. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de créer des lieux de vie et d'activité à caractère pérenne afin de revaloriser le quartier au profit des habitants ; de mener une action en lien avec les services sociaux pour accompagner les personnes les plus vulnérables et qui se livrent à la vente à la sauvette ; de réaménager le tissu urbain en s'appuyant sur les projets et initiatives des habitants qui font preuve de beaucoup d'initiatives et de beaucoup d'imagination pour revaloriser leur quartier ; de réunir une commission de concertation et de travail avec les acteurs sociaux et les habitants pour le suivi de ces projets.

En particulier, je fais référence à ce qu'ils appellent la "balade verte" entre la porte de Saint-Ouen et la porte des Poissonniers. C'est un projet très intéressant. Donc, j'appelle la Mairie à se pencher sur ce projet et à l'accompagner.

Enfin, de prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et la sécurité dans le quartier, qui en a bien besoin.

Voilà, mes chers collègues, la teneur de ce vœu que je vous demande de voter.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Permettez-moi de dire que je crois que les quartiers de la porte de Saint-Ouen et de la porte Montmartre méritent que nous ayons un regard moins apocalyptique que le tableau que vous en dressez. Permettez-moi de rappeler les évolutions qui, depuis 10 ans, existent notamment grâce au renouvellement urbain : l'îlot Binet a été recomposé, des logements "résidentialisés", des jardins rénovés, des groupes scolaires et universitaires réhabilités, l'habitat indigne a été résorbé à la Moskowa, les démolitions/reconstructions des tours Montmartre et Clignancourt, une salle polyvalente qui sera livrée en 2018, la PMI et le cabinet dentaire qui arrivent en 2016.

On a implanté de nouveaux services en direction des habitants : une quinzaine d'associations en pied d'immeuble, la rénovation de 36 commerces porte Montmartre - excusez du peu -, la création de structures d'accueil pour la petite enfance, le linéaire d'équipements avenue de la Porte Montmartre, centre d'animation, bibliothèque, un centre social associatif formidable porté par les habitants.

De nouvelles activités économiques sont également programmées, en cours de construction : un hôtel d'entreprises, un hôtel touristique qui arriveront à échéance en 2018. La dynamique de ce quartier se traduit également par une forte présence d'amicales de locataires qui sont très investies dans le quartier, et nous les voyons, les rencontrons les unes et les autres régulièrement.

La "politique de la ville" soutient près de 70 projets réalisés par une cinquantaine d'associations. Nous avons mobilisé, en 2015, environ 140.000 euros de crédits spécifiques, complétés par environ 220.000 euros des autres directions de la Ville et environ 250.000 euros de l'Etat. Le secteur bénéficiera dans les mois à venir d'interventions artistiques dans le cadre du projet "Reconquête Urbaine".

Il y a, nous en parlions tout à l'heure, des actions en termes de tranquillité publique, avec un dispositif en place depuis de longs mois, mobilisant des effectifs de la D.D.P.P. les samedis, les dimanches, les lundis, avec un minimum de deux équipages par créneau horaire, soit 60 inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris mobilisés sur trois jours.

Je ne peux pas vous laisser dire et nous ne pouvons pas vous laisser dire que les habitants de ce quartier ne sont ni entendus, ni protégés, car ils sont au cœur des projets de renouvellement urbain. Ils bénéficient de toute notre attention et de la mobilisation de nombreux services de la Ville. Ils sont à l'origine d'un tissu associatif riche, témoin de leur attachement à ce quartier malgré toutes les difficultés de ce quartier.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame BROSSEL ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Ah, oui, carrément ?



Pour toutes ces raisons, j'apporterai un avis défavorable à votre vœu et nous continuerons surtout à soutenir les habitants de ces quartiers.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet, souhaitez-vous prendre la parole ?

**M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Juste pour souligner la mobilisation des forces de l'ordre sur ce secteur du 18<sup>e</sup> arrondissement, en relativisant quand même, effectivement, la présentation qui en a été faite tout à l'heure, comparativement à d'autres quartiers de cet arrondissement, dont nous avons pu parler préalablement. Pour autant, de rappeler que les services de police de la D.S.P.A.P., mais également de la police judiciaire, sont mobilisés au quotidien sur ce secteur de la porte de Saint-Ouen et de la porte Montmartre, de manière à lutter contre la prostitution, les ventes à la sauvette et autres délits, bien évidemment, avec la même ferveur que sur d'autres secteurs, puisque 400 tonnes de produits ont ainsi été saisis en 2015 sur ce secteur, saisis et détruits en termes de contrefaçons.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 98, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au risque de crue centennale.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 99 est relatif aux risques de crue centennale.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Pendant 15 jours, nous avons eu des exercices grandeur nature pour tester la capacité de Paris à gérer une inondation du type de celle de 1910, et tous les experts sont d'accord : la question est non pas de savoir si une crue centennale se produira, comme à Prague, d'ailleurs, mais quand elle se produira. Plusieurs rapports, notamment un rapport de l'O.C.D.E., indiquent qu'une crue pourrait être évaluée et nous coûter plus de 40 milliards d'euros.

Le plan "Orsec" de la zone de défense et de sécurité de Paris, le plan "Neptune" du Ministère de la Défense prévoient l'organisation des secours, plutôt que la mise en place d'un dispositif de protection en amont. Nous sommes, et d'ailleurs, les exercices qu'il y a eu pendant 15 jours, ont été plutôt... Nous sommes dans la gestion immédiate de la crise, alors que le véritable enjeu, c'est la prévention.

Et la prévention, c'est l'Etablissement public territorial du bassin Seine Grands Lacs, qui élaborait, dès 2001, le projet de barrage de La Bassée, en amont de la capitale, à la confluence de l'Yonne et de la Seine. Il prévoit dix gigantesques casiers capables de stocker 55 millions de mètres cubes d'eau. Ce système, dont le coût est évalué à 500 millions d'euros, permettrait de faire baisser le niveau de l'eau de 50 centimètres, sachant qu'il suffit d'un centimètre de trop pour qu'un fleuve déborde.

L'esprit de mon vœu, c'est de rappeler à la Mairie de Paris qu'il faudrait qu'elle reprenne un peu l'initiative dans ce dossier, parce que si on avait eu à l'époque l'intelligence de mettre 25 à 30 millions d'euros chaque année, le problème serait réglé maintenant. Cela n'a pas été fait, et l'esprit de mon vœu, c'est de dire : "Ecoutez, la Ville de Paris, vous êtes les premiers concernés, vous avez 50 % de parts dans l'Etablissement public territorial de la Seine". C'est un petit peu l'esprit de ce vœu. Est-ce que Paris va se bouger sur ce dossier et ne pas se contenter de mettre des sacs de sable devant le métro ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame BROUSSEL ?

Madame BLAUDEL, pour les sacs de sable.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Eh oui, c'est un travail tout à fait conjoint sur cette question de la crue, et je dirais que c'est un plaisir, à la fois pour Mme BROUSSEL et moi, de partager ce sujet. Mais sur la forme, Monsieur POZZO di BORGIO, vous dire quand même que c'est un peu désagréable de se voir donner des leçons depuis plusieurs semaines,

que ce soit dans la presse ou ici, au Conseil de Paris, d'autant que c'est un sujet qui nous occupe fortement, et pas que pendant l'exercice de crue.

Est-ce que je peux juste expliquer ?

Et quand je dis "nous", je parle effectivement de Colombe BROSSEL, mais aussi du Préfet, ou plutôt, devrais-je dire, des préfets, puisque c'est à la fois le Préfet de police et le Préfet de Région, qui est Préfet de Bassin, qui est mobilisé sur cette question, et moi-même. Mobilisés tant sur les dispositifs de prévention parmi lesquels les dispositifs de prévention physiques que sont les Grands Lacs, j'y reviendrai, mais aussi sur la question de la gestion de la crue, ou plus globalement encore sur la construction d'une ville plus résiliente, puisqu'effectivement, vous l'avez dit : cet événement climatique extrême qu'est la crue pèse fortement sur notre ville.

Ayant dit cela, je voulais apporter deux éléments de précision par rapport à votre vœu, d'abord sur le projet de la Bassée en tant que tel, pour rappeler à notre Assemblée qu'il s'agit d'un dispositif qui vise effectivement à compléter le dispositif de protection existant, qui est composé de quatre lacs réservoirs et des batardeaux anti-crue, et dont l'objectif est de temporiser les débits à l'aval de la confluence de la Seine et de l'Yonne. Ce n'est pas exactement la même fonction que nos quatre grands lacs réservoirs. Un tel dispositif permettrait d'abaisser le niveau du plan d'eau à Paris en cas de crue de 20 à 60 centimètres selon les lieux dans Paris intramuros, ce qui n'est pas tout à fait ce que vous avez dit.

Et vraiment, je souhaitais préciser qu'il ne faut pas laisser entendre que même si on avait ce dispositif, un tel ouvrage permettrait d'effacer tous les effets de la crue centennale. C'est faux. Je crois qu'il faut sortir de ce mythe de l'homme qui maîtrise la nature, croyez-moi, c'est fini.

Deuxième élément important : je ne peux pas vous laisser entendre dire que la Ville s'est engluée faute de volonté politique dans ce dossier, ce n'est pas vrai. Je vais répéter ce que M. le Préfet et Mme BROSSEL ont dit lors des questions d'actualité.

Nous avons lancé, dès 2012, le projet du site pilote du casier de La Bassée, qui prévoit un budget conséquent : pour avoir un retour d'expérience et les enseignements nécessaires pour la conception du projet, pour mieux connaître l'efficacité hydraulique de ce projet et avoir des éléments concrets de réponse en matière de fonctionnement.

Des études en parallèle sont lancées dans le cadre du contrat de plan État-Région, notamment sur les alternatives possibles. C'est un projet sur lequel il peut y avoir des alternatives possibles en matière environnementale. Il nous faut tous ces éléments pour aller plus loin sur ce dossier.

Je vous le dis, le Préfet vous l'a dit au moment de la question d'actualité, le Secrétaire d'Etat en charge du dossier vous a aussi répondu et en plus, on vous dit tous les trois la même chose, c'est merveilleux !

Il n'y a donc aucune raison que la Maire de Paris reprenne le "leadership" de manière particulière sur cette question, d'autant que nous avons un travail coordonné, constructif avec nos homologues, que ce soit au sein de l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs, avec le futur V.P. Métropole en charge de la GEMAPI ou avec la Région et les préfets.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je donnerai un avis défavorable.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je sens que vous ne retirez pas, Monsieur POZZO. Vous maintenez ?

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Cela fait 15 ans que la Ville de Paris met des sacs de sable devant les sorties de métros, et c'est ridicule. Je dis que vous avez tort de ne pas faire. Je maintiens donc ce vœu, car entre le Ministre et vous, vos réponses sont caricaturales !

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous avons une explication de vote du groupe Communiste.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon cher collègue POZZO di BORGO, je partage vos préoccupations, mais nous ne voterons pas votre vœu, parce que vous m'avez entendu tout à l'heure, j'ai interpellé M. le Préfet sur le sujet, et mon point de vue n'est pas le même que le vôtre. Ce n'est pas à Paris de prendre le leadership.

On a un débat au sein de cet établissement interdépartemental sur l'évolution du statut de l'Etablissement. Je suis plutôt pour que l'État prenne ses responsabilités et pas seulement Paris. La question que j'ai posée cet après-

midi à M. le Préfet était une question sur la nécessité d'une politique d'investissement à contresens des politiques d'austérité. Je voudrais vous entendre sur ce sujet, c'est se dire à un moment donné qui va financer.

Je ne partage pas non plus votre point de vue, car vous mettez la Métropole dans la boucle. Oui la Métropole a compétence GEMAPI, mais elle n'a pas les financements, et je ne crois pas aujourd'hui que la Métropole sera en capacité de mettre 600 millions d'euros pour financer l'intégralité du projet.

J'en appelle plutôt à l'État, à la responsabilité notamment du Préfet de Région dans le cadre du plan contrat État-Région, et donc j'en saisis Mme PÉCRESSE, puisque votre groupe participe à l'Exécutif régional maintenant, pour regarder de près aussi ces financements.

Nous ne voterons pas votre vœu, mais je partage pleinement votre préoccupation pour que le projet de La Bassée soit réalisé.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 99, avec un avis défavorable de l'Exécutif, tout en précisant que cela ne tranche pas le débat sur l'homme qui maîtrise la nature ou pas.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2016 DEVE 41 - Stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien - Adoption d'un Plan "Ruches et Pollinisateurs" pour Paris.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 41, concernant l'adoption d'un Plan "Ruches et Pollinisateurs".

Mme GALLOIS n'étant pas là, les interventions tombent.

Je mets quand même aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 41).

Je vous en remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous allons suspendre la séance ce soir, avant d'attaquer les dossiers de M. Christophe NAJDOVSKI. Nous reprendrons demain à 9 heures. En raison de la grève, il n'y aura pas de contrôle des absences, mais un film sera projeté aux enfants, bien évidemment !

A demain.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mercredi 30 mars 2016 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le jeudi 31 mars 2016 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe).*

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous allons pouvoir démarrer notre séance. Bonjour aux courageux du jeudi matin.

## **2016 DVD 5 - Accueil des autocars de tourisme dans les parcs de stationnement payant fermés et sur voirie de Paris dans le cadre du Pass Autocar - Marché de services.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Le premier projet de délibération que nous allons étudier ce matin est le DVD 5 : accueil des autocars de tourisme dans les parcs de stationnement.

La parole est à M. VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Je suis perturbé par mes collègues retardataires.

Monsieur le Maire, avec ce "pass" Autocar, on en vient un peu à parler d'un des principaux serpents de mer en termes de transports de touristes à Paris. Je crois qu'il y a un certain nombre d'observations à faire quand même sur ce projet de délibération sur lequel notre groupe s'abstiendra.

D'abord, d'une part, c'est très bien d'augmenter la tarification des autocars mais on a un problème à un moment donné, on a deux problèmes.

Le premier problème : il n'y a pas assez de places de stationnement pour les autocars, ce qui fait qu'il est très compliqué de verbaliser les autocars de tourisme à partir du moment où ils n'ont pas de places pour se garer.

Je crois que, de mémoire, vous me contredirez peut-être, il y a 400 ou 500 places de stationnement, et nous avons en général à Paris 1.000 autocars qui circulent en basse saison et 2.000 en haute saison, ce qui pose donc un vrai problème de stationnement et d'efficacité de cette tarification de ce "pass" Autocar.

Deuxième problème auquel on est confronté aussi, ce sont les autocars de touristes étrangers qui sont immatriculés ailleurs, ce qui pose également un gros problème de verbalisation. Bon courage pour la verbalisation. Vous nous direz d'ailleurs peut-être si, de ce côté-là, il y a eu des améliorations depuis deux ans.

Tout cela pour dire que c'est un peu une politique donquichottesque finalement : on augmente la tarification progressivement, même si elle reste assez inférieure à celle des autres grandes métropoles touristiques et, dans le même temps, on ne se donne pas les moyens de régler la question de la place des autocars de tourisme.

Moi qui suis élu de l'hypercentre de Paris, je peux vous dire que cela fait des années que ce problème est posé et nous sommes régulièrement interpellés par les riverains, par les habitants de Paris mais également aussi, je crois, par les touristes qui, eux aussi, seraient tout à fait favorables à ce qu'ils soient, par exemple, déposés aux portes de Paris ou près de la Seine, et qu'ils puissent ensuite être véhiculés sur ce magnifique fleuve qui est, je crois, sous-exploité en termes de transport de personnes jusqu'à présent.

Il y a véritablement des idées et des alternatives à ce système qui est assez inefficace. D'ailleurs, je crois pouvoir me faire l'écho, de mon groupe évidemment et aussi, au sein de ce groupe, de Julie BOILLLOT qui est notre experte transports et qui vous a déjà interpellés sur cette idée de créer un système de dépose des touristes à l'extérieur de Paris ou aux portes de Paris, en tout cas à l'entrée de Paris, et que l'on puisse ensuite les faire se transporter sur la Seine, puisque la grande majorité des bâtiments et des monuments les plus visités se situent à proximité de notre fleuve.

Voilà ce que je voulais dire. Je profite aussi de ce projet de délibération pour vous interpellé sur un autre problème, en termes de transports de touristes, qui est celui du pullulement de tuk-tuk, de pousse-pousse qui se multiplient dans Paris, dans des conditions, excusez-moi, mais c'est véritablement dans une disposition de désordre assez remarquable.

J'avais posé une question écrite à la Maire de Paris. J'ai eu une réponse franchement assez baratin technocratique où on m'expliquait que des verbalisations allaient être mises en place. Ces verbalisations, je ne les ai pas vues. Peut-être que vous les avez vues mais je ne les ai pas vues. Je crois qu'il faut que la Mairie de Paris et la Préfecture de police soient extrêmement vigilantes sur la multiplication de ce mode de moyen de visite de Paris, qui ne me paraît absolument pas à la hauteur de l'image que nous devons donner à Paris.

D'ailleurs, j'aimerais bien savoir si ces entreprises paient leurs charges, j'aimerais bien savoir quelles sont les conditions de travail des gens qui proposent de visiter Paris aux touristes et j'aimerais bien d'ailleurs savoir dans quelle mesure est-ce que nous ne pouvons pas leur créer des espaces spécifiques à côté de zones touristiques. Voilà ce que je voulais dire entre parenthèse.

Mais évidemment le problème reste celui des autocars de Paris. J'aimerais vous entendre sur ce sujet. A nos yeux, les réponses que vous nous apportez avec ce projet de délibération ne nous semblent pas véritablement être à la hauteur des problèmes des autocars, de circulation des autocars, de places des autocars à Paris. Vous êtes, je crois, très attentifs à la place de la voiture à Paris. C'est le moins que l'on puisse dire. J'aimerais vous voir tout aussi mobilisés sur la question des autocars de tourisme.

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Que de questions pour M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

M. VESPERINI a un peu débordé du cadre du projet de délibération, mais pour en rester sur le projet de délibération lui-même et répondre à la question de la place de l'autocar à Paris, la Ville de Paris accueille en moyenne 1.000 à 1.200 autocars par jour, dont une majeure partie pour des activités touristiques. Et cette activité est très concentrée sur certains quartiers, notamment les quartiers les plus touristiques. La gestion du stationnement de ces autocars est assurée par le "pass" Autocar, qui est un système d'abonnement qui permet d'utiliser... Monsieur VESPERINI, donc, ce sont 459 emplacements de stationnement que nous avons dans Paris, qui sont répartis de la manière suivante : il y en a 215 dans des parcs de stationnement couverts et 244 emplacements sur la voirie.

Ce "pass" permet de stationner pour une durée de 3 à 24 heures, avec une tarification qui varie en fonction de la qualité environnementale des véhicules, puisque nous avons introduit cette différenciation lors d'une réforme des tarifs de stationnement en 2015, et nous allons la poursuivre en 2017 en renforçant l'aspect environnemental de cette tarification. Et l'arrêt et le stationnement doivent se faire sur les emplacements réservés. Tout arrêt ou stationnement en dehors de ces arrêts est considéré comme gênant et le contrôle, vous le savez, est à la charge de la Préfecture de police.

D'ailleurs, je regrette que, alors que c'est une question qui concerne éminemment la Préfecture de police et que vous êtes intervenu sur des questions qui intéressent beaucoup la Préfecture de police, il n'y ait pas malheureusement de représentant de la Préfecture de police ce matin pour assister à nos débats.

Je vous dirai également que, pour ce qui concerne les emplacements de stationnement pour autocars, vous savez, c'est la patate chaude que chacun veut se refiler et que personne ne veut avoir chez soi. Si vous avez des propositions à me faire pour des emplacements de stationnement pour autocars, je suis tout à fait preneur. On avait par exemple, à une époque, évoqué la possibilité d'en réaliser dans le tunnel Dauphine, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, mais un refus du maire du 16<sup>e</sup> arrondissement nous a été opposé. Et s'il y a des propositions que certains maires de votre famille politique peuvent accepter, évidemment, je serai très favorable à ce que nous ayons des propositions très concrètes, que nous étudierons donc avec beaucoup d'attention.

Vous exprimez une préoccupation concernant la verbalisation des autocars étrangers. C'est aussi notre préoccupation. D'ailleurs, nous avons un comité autocar que nous réunissons régulièrement, qui s'est réuni d'ailleurs très récemment, et je pense que nous pourrions inscrire aussi cette question de la place des autocars en ville, dans notre ville, lors d'une prochaine Commission extramunicipale des déplacements, puisque c'est un sujet qui est éminemment parisien et auquel tous les groupes politiques du Conseil de Paris sont invités à participer, de manière à ce que l'on puisse faire justement un point d'étape sur la politique menée par la Ville de Paris en la matière. Nous ne sommes pas du tout restés inactifs, au contraire. Nous sommes dans une stratégie de régulation de la place de l'autocar dans Paris.

Simplement, il faut bien voir que cette activité est extrêmement concentrée, comme je le disais tout à l'heure. Dans le secteur du quartier de l'Opéra, par exemple, vous avez environ 300 autocars par jour dans ce seul secteur, qui nécessitent un besoin de stationnement qui est l'équivalent d'un linéaire de 2 kilomètres de voirie. On voit donc bien que même si on répondait à la totalité de la demande, ou même ne serait-ce qu'à la moitié de la demande des autocaristes, on ne pourrait pas le faire uniquement sur voirie, ce qui nécessite effectivement d'organiser les choses.

Ceci étant, quant à votre proposition d'utiliser la Seine, c'est peut-être une solution qui pourrait être une solution d'appoint, mais qui ne saurait être en tout état de cause la solution qui permettrait de réguler l'ensemble du trafic des touristes dans Paris. Cela me paraît complètement illusoire de croire que l'on va organiser massivement le dépôt des touristes étrangers aux portes de Paris pour les faire utiliser massivement ensuite la Seine, avec, là aussi, des problèmes de report de charge. Quand vous avez des gens qui visitent les quartiers des grands magasins, ils ne sont pas près de la Seine et donc, cela nécessiterait de toute façon d'autres transferts, qui seraient aussi tout à fait nuisibles pour l'environnement.

On est d'accord, je pense, pour que l'on ait une approche de régulation face à ces questions. On y travaille donc avec le comité autocar. On renforce la tarification environnementale et les contraintes en la matière. On a bien fait comprendre aussi à la profession et aux donneurs d'ordre qu'il fallait réguler cette activité. Et donc, je vous invite à ce que très prochainement, on ait un débat en ce sens dans le cadre de cette Commission extramunicipale des déplacements, de manière à ce que chacun puisse s'exprimer.

On travaille aussi avec les mairies d'arrondissement - je le fais par exemple notamment avec la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement, avec la mairie du 9<sup>e</sup> - sur la question des emplacements de déposes-reprises à proximité des

grands sites touristiques, et on travaille en bonne intelligence pour trouver des solutions, donc si vous avez des propositions, l'Exécutif parisien y sera très sensible. Et je vous invite plutôt à être dans une opposition constructive pour ensemble trouver des solutions à l'accueil des touristes à Paris, en ayant un accueil de qualité.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 5).

### **2016 DVD 20 - Mise en accessibilité des parcs de stationnement. - Agenda d'accessibilité programmée. - Prorogation des délais de dépôt.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 20 : mise en accessibilité des parcs de stationnement.

M. LEGARET a la parole pour cinq minutes maximum.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, le Conseil de Paris propose de reporter, de proroger les délais de dépôt pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les parkings. Je crois que d'abord, il faut faire un constat : Paris a accumulé des retards en matière d'accessibilité. Paris n'est pas en avance par rapport à d'autres grandes villes, autres capitales européennes ou même autres grandes villes françaises.

Quant à la décision de proroger, je trouve que c'est un peu surprenant. Je vous rappelle qu'en quasi-totalité, les parkings de la Ville de Paris sont propriété de la Ville de Paris. Ils sont régis par des contrats de concession. Et les concessionnaires, on les connaît. C'est la S.A.E.M.E.S. et un opérateur privé, qui est quasi devenu le seul partenaire.

Alors, si j'ai bien compris, on nous propose un classement entre les concessions et on nous dit : "on va demander la prorogation pour toutes les concessions qui sont dans la dernière partie de leur durée de vie". Mais je trouve que ce point de vue est extrêmement contestable. Puisque la Ville est propriétaire des équipements, les travaux d'accessibilité restent acquis par la Ville. On sait parfaitement faire, dans un contrat de concession... Je me tourne vers M. BARGETON, qui préside la Commission sur les concessions, qui se réunit très régulièrement. Si des travaux exceptionnels devaient être faits en fin de concession, ils seraient rachetables selon des modalités à définir avec un éventuel nouveau preneur.

Quand on sait par ailleurs qu'en réalité, les attributions des concessionnaires de parkings sont quand même assez figées, compte tenu du manque évident de concurrence sur ce genre de consultation, je considère, nous considérons, avec les élus de notre groupe, que la proposition qui nous est faite n'est pas bonne. Il aurait été beaucoup plus important, intéressant de proposer des réflexions, pour voir de quelle manière on pouvait au contraire accélérer le programme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des parkings.

Je rappelle que l'accessibilité des parkings aux personnes handicapées, c'est important, parce que vous avez des personnes handicapées qui ont besoin de se déplacer en voiture. Et quand elles ne peuvent pas accéder au parking, il y a vraiment un problème majeur.

Je considère donc que la Ville, la Mairie, a totalement manqué d'imagination et que la proposition qui nous est faite de proroger, c'est-à-dire de ne pas respecter le calendrier légal de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, n'est pas satisfaisante du tout.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération, et je me tourne vers M. NAJDOVSKI et M. BARGETON, en tant que responsables des concessions : j'aimerais que vous nous fassiez prochainement une autre proposition pour voir de quelle manière on pourrait au contraire entrer dans une logique d'accélération des mises aux normes des parkings aux personnes handicapées, en étudiant tous les systèmes de rachat des travaux,

de soultes, de tout ce que vous voudrez. Mais les contrats de concession sont tout à fait adaptés pour intégrer ce genre de prise en compte des investissements.

J'espère qu'après ce vote contraire que nous manifestons aujourd'hui, vous nous ferez très prochainement d'autres propositions.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La mise en accessibilité des parcs de stationnement concerne les 94 parcs E.R.P., c'est-à-dire "établissement recevant du public". Les travaux d'accessibilité prévus par la loi renvoient à un ensemble de dispositifs auditifs, cognitifs, moteurs et visuels.

Les travaux restant à réaliser concernent la remise à niveau de l'accessibilité des parcs aux personnes à mobilité réduite, conformément à la toute dernière réglementation et notamment à l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Cette réglementation nécessite parfois des travaux lourds, avec notamment la question d'ascenseur débouchant sur l'espace public. C'est la raison pour laquelle nous sommes obligés, en quelque sorte, d'avoir cette prorogation aujourd'hui.

Quelques chiffres pour vous donner un état des lieux de la situation. Aujourd'hui, 23 % des parcs sont accessibles. 62 % seront rendus accessibles d'ici fin 2018 par les concessionnaires, avec des dépenses qui sont prévues dans les contrats de concession. Ce sont les 15 % restants qui seront rendus accessibles après l'échéance réglementaire de septembre 2018.

C'est vrai qu'il y a cette préoccupation qui est une préoccupation commune. Pour les 15 % restants, l'échéance réglementaire, même si elle sera dépassée à partir de septembre 2018, nous faisons tout pour que les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais par les concessionnaires à l'issue de cette échéance de septembre 2018.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 20).

## **2016 DVD 40 - Maintenance des installations de vidéosurveillance de la Ville de Paris. - Marché de services.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 40 : maintenance des installations de vidéosurveillance de la Ville de Paris.

La parole est à Mme KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de l'examen de ce projet de délibération portant sur la maintenance des installations de vidéosurveillance de la Ville de Paris, il me semble utile de revenir sur la question de couverture de la Capitale par les caméras, qui avait été annoncée.

Je suis, en effet, déjà intervenue lors de notre séance de septembre 2015 pour dénoncer l'inconséquence de votre décision de contingerter lourdement la couverture en vidéo-protection de Paris puisque vous avez limité à 165 le nombre de nouvelles caméras de rue. Aussi, Madame la Maire, je souhaiterais savoir où en est ce déploiement, pourtant si nécessaire.

Les Parisiens attendent que vous mettiez en œuvre le maximum de moyens pour assurer leur sécurité. Ce n'est évidemment pas les derniers événements auxquels nous avons malheureusement assisté à Bruxelles qui nous ferons reculer sur ce point. Force est de constater que nous sommes bien loin de votre engagement et que vos efforts sont plus que symboliques puisqu'ils ne se chiffrent qu'à 5 millions d'euros pour les nouvelles caméras, ce qui est tout simplement une goutte d'eau dans les milliards de dépenses municipales.

Les caméras ne sont pas utiles seulement face au risque d'attentat. Elles sont, vous le savez, un moyen d'élucider les incidents qui se produisent sur la voie publique, voire pour vidéo-verbaliser les conducteurs qui ne respectent pas les règles et mettent en danger les autres usagers, et cela de manière de plus en plus fréquente.

Enfin, les caméras sont un outil précieux pour les services d'intervention d'urgence. Je l'ai constaté moi-même en étant au PC d'urgence des pompiers, porte de Champerret. Aussi, je souhaite vous soumettre, à titre d'exemple, le cas de la rue Juliette-Lamber dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Cette rue a été le théâtre de plusieurs incendies de deux-roues motorisés, dont, à ce jour, les auteurs ne sont toujours pas retrouvés. C'est la raison pour laquelle je vous ai réclamé sa couverture vidéo à titre prioritaire, ce que vous avez, là aussi, encore une fois refusé.

Dans un cas comme celui-là, la rapidité d'élucidation est essentielle pour éviter la récurrence, d'où la pertinence de ma demande. Or, malheureusement, le 17<sup>e</sup> arrondissement est particulièrement concerné par les incidents et les incendies de deux-roues.

Aujourd'hui, cette rue est par ailleurs victime d'un autre fléau : le non-respect généralisé des règles de circulation. En effet, elle est devenue l'un des seuls axes permettant la sortie de l'arrondissement au Nord, suite à la modification du plan de circulation lié aux travaux du tramway T3. Ainsi, à tout moment, des motocyclistes roulent sur les trottoirs de la rue Juliette-Lamber au risque de créer des accidents. Je reçois les doléances quotidiennes des habitants, très inquiets pour la sécurité des piétons et, bien sûr, particulièrement pour celle des enfants et des personnes âgées.

Pour conclure, Madame la Maire, je souhaiterais que vous reveniez sur votre refus de développer significativement la vidéo-protection à Paris, pour soulager et améliorer l'efficacité du dispositif "Vigipirate", pour élucider rapidement les actes délictueux, pour faciliter l'intervention des services d'urgence, pour sanctionner les infractions au Code de la route sur un certain nombre d'axes où elles sont permanentes.

C'est une demande forte de nos concitoyens que je relaie à nouveau aujourd'hui auprès de vous.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Manifestement, Madame KUSTER, vous n'avez pas bien lu le projet de délibération puisque votre intervention portait sur un tout autre sujet.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, j'ai été un peu rapide puisque M. Pascal JULIEN avait la parole avant vous. Pardonnez-moi.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci, Madame la Maire.

Mme KUSTER confond deux types de caméras. Les caméras qui surveillent le flux automobile et nous sommes tout à fait favorables à ces caméras. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération puisque ces caméras permettent de vérifier la vitesse, la densité du trafic, de détecter les incidents ou les accidents dans les tunnels, par exemple. D'ailleurs, plus de la moitié de ces caméras sont dans les tunnels. Seulement 30 sont intra-muros sur un total de 540.

Il ne faut pas confondre ces caméras avec les caméras de vidéosurveillance qui surveillent la liberté individuelle. Nous sommes en liberté surveillée. Je ne vais pas relancer le débat sur cette question. Sauf que je peux démontrer sans difficulté l'efficacité des caméras qui surveillent les flux automobiles. Je peux le faire, il n'y a pas de problème. La démonstration existe. Cette démonstration d'efficacité n'a toujours pas été faite pour ce qui est des caméras qui surveillent la liberté individuelle.

Il ne faut pas confondre les deux. Votre question, de ce point de vue, est hors sujet.



Je voudrais corriger une erreur, Madame KUSTER, que vous avez commise. Vous avez dit que ces 165 caméras coûtent 5 millions d'euros. Ce n'est pas vrai. Je vous renvoie à la délibération que nous avons votée. Elles coûtent 12 millions d'euros parce que la Ville ne prend en charge que 5 millions d'euros. Ce n'est pas la même chose. En réalité, une caméra qui surveille la liberté individuelle, qui contrôle notre liberté et l'a réduit, coûte 72.000 euros pièce. Il faut le répéter : 72.000 euros par caméra !

Et justement, j'avais demandé à prendre la parole, au nom de mon groupe, sur ce projet de délibération parce qu'au moins, la Ville de Paris nous indique le coût de maintenance. C'est tout l'objet de ce projet de délibération qui porte, si j'ai bien compris, sur 160 caméras : celles du boulevard périphérique et les 30 intra-muros. 160 caméras, cela veut dire que la maintenance coûtera entre 625 et 3.125 euros selon ce que donnera le résultat du marché. Au moins, on sait le coût de la maintenance.

Combien de fois avons-nous demandé et vous nous posez la même question pour les caméras qui contrôlent la liberté individuelle : on n'a jamais la réponse. On a le coût d'investissement : 72.000 euros la caméra. Mais combien coûte la maintenance de ces caméras qui nous surveillent individuellement et limitent notre liberté ? On ne nous l'a jamais dit. On a là un chiffre pour les caméras de la Ville. Je ne connais pas ce chiffre pour les caméras de la Préfecture.

D'ailleurs, comme M. NAJDOVSKI, je regrette l'absence de M. le Représentant du Préfet de police sur des sujets qui, globalement, le concernent parce que ma question se tourne vers lui. Je parle à un fantôme mais après tout, j'ai l'habitude. Je suis membre, au nom de mon groupe, d'un comité d'éthique de la vidéosurveillance fantôme qui ne s'est jamais réuni depuis que j'y suis membre.

Je ne savais pas que j'étais fantôme, je l'ai appris grâce au Préfet de police, c'est très sympa comme situation, mais sur ce point, le changement c'est maintenant, formule, je l'espère, avec un succès plus important que celle qui a fait le succès de cette formule.

Ma question s'adresse au Préfet de police qui est absent : combien coûte la maintenance des caméras de la Préfecture, qui nous surveillent ? La Ville est exemplaire, elle nous donne un chiffre, je demande que le Préfet nous donne un chiffre.

Ce serait d'ailleurs un sujet à discussion pour ce comité d'éthique, mais comme je vous l'ai dit, celui-ci ne se réunit jamais. Effectivement, je n'ai toujours pas la réponse.

Triste bilan pour les citoyens qui sont attachés aux libertés individuelles.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, j'entends que tout le monde se réveille, mais essayez de modérer le niveau sonore. J'entends le contenu des conversations depuis la tribune.

Les vôtres notamment, Monsieur BOULARD. J'ai de très bonnes oreilles.

Monsieur NAJDOVSKI, à vous.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je me bornerai à répondre à l'objet de ce projet de délibération, à savoir que les caméras visées par ce projet de délibération sont utilisées uniquement pour la gestion du trafic dans Paris, ce ne sont pas des caméras de vidéosurveillance à visée sécuritaire, mais uniquement des caméras utilisées pour l'analyse du trafic et la surveillance des tunnels.

D'ailleurs, elles ne servent pas pour de la vidéo verbalisation.

Je vous dirai simplement que nous avons ici le renouvellement du contrat de maintenance de ces caméras, avec un marché qui s'achève en novembre 2016.

Il y a la nécessité de lancer un nouvel appel d'offres, et c'est l'objet de ce projet de délibération.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40.

Explication de vote de Mme KUSTER.

En principe c'est sur un vœu, pas sur un projet de délibération.

Vous êtes maire d'arrondissement, je vais être courtoise.

Madame KUSTER, en principe une explication de vote c'est sur un vœu.

Mais comme vous êtes maire d'arrondissement, vous avez la parole, pour trois minutes maximum maintenant.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - D'abord, j'ai en effet expliqué pourquoi je m'étais exprimée sur l'ensemble des caméras à Paris, car nous n'avons pas eu l'occasion et j'aurais aimé que vous répondiez néanmoins, parce que vous faites partie de l'Exécutif. Je regrette aussi l'absence de représentant de la Préfecture de police.

Je voulais dire à M. JULIEN qu'il avait dû mal m'écouter, car j'ai parlé de l'effort symbolique de la Ville et non pas du fait que les 5 millions étaient le budget total induit pour les caméras du parc de la capitale. Je voulais juste le préciser.

Par ailleurs, nous voterons évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 40).

### **2016 DVD 51 - Occupation du domaine public et exploitation de distributeurs de carburants par la SARL Garage Porte d'Asnières. Résiliation pour motif d'intérêt général et abrogation de l'arrêté municipal autorisant l'exploitation des carburants.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 51. Occupation du domaine public et exploitation de distributeurs de carburants, porte d'Asnières.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Je suis surprise par la teneur de ce projet de délibération qui vise à résilier l'autorisation d'occupation du domaine public de la station-service de la Porte d'Asnières.

En effet, la convention qui autorise la station-service est conclue à titre précaire et révocable, ce qui permet de la résilier le plus tardivement possible, sous réserve d'un préavis d'un mois.

La justification de cette résiliation est indiquée comme étant l'installation du terminus du bus PC 3.

Or, j'ai exprimé officiellement auprès du S.T.I.F. ma demande de reporter ce terminus à un point de maillage du réseau, à savoir une station de mode lourd de transport en commun telle que Pont Cardinet. Aussi, je comprends mal la raison d'être d'une telle précipitation.

Rien n'est décidé au niveau du Syndicat des transports d'Ile-de-France en ce qui concerne le réseau d'autobus restructuré ni l'implantation des arrêts, notamment celui du terminus du PC 3.

Je tiens à ajouter que cette station-service est particulièrement utile aux habitants, ainsi qu'à certaines administrations qui viennent s'y approvisionner, c'est pourquoi la précipitation dont vous faites preuve aujourd'hui est particulièrement peu compréhensible.

J'estime que ce n'est pas aux administrations de décider à la place des élus. Je ne sais pas d'où vous tenez l'affirmation que le terminus du PC 3 sera reporté avenue de la Porte d'Asnières, puisque ce n'est encore qu'une hypothèse, tel que cela m'a été confirmé par vos services.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour, puisqu'il sera aisé de le réintroduire si la nécessité s'impose, sachant que l'autorisation est donnée, je cite de nouveau les termes du contrat conclu : " à titre précaire et révocable, au gré de l'administration ".

Avec en plus un préavis d'un mois.

A défaut de retrait, les élus du groupe les Républicains voteront contre.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - En raison de l'arrivée du tramway T3 à la Porte d'Asnières, il est nécessaire d'aménager l'avenue de la Porte d'Asnières, de manière à y insérer le terminus de la ligne PC 3, qui sera maintenu en direction de la Porte Maillot.

En raison de la fréquentation importante attendue, trois postes dédiés à des bus articulés du PC 3 seront à aménager.

Pour des correspondances optimales avec le tramway, ils seront insérés sur la rive ouest de l'avenue.

Et pour pouvoir faire cet aménagement sans prendre le risque de retarder davantage le projet de tramway, il est nécessaire de résilier l'autorisation d'occupation du domaine public pour distribution de carburant, qui existe aujourd'hui au profit d'un garage automobile qui est implanté sur l'avenue.

Je précise que cette autorisation d'ailleurs était précaire par nature et a été reconduite annuellement par tacite reconduction, à la date anniversaire de juin. C'est la raison pour laquelle il convient d'y mettre fin cette année, afin de pouvoir commencer les travaux fin 2016.

Les deux postes existants seront supprimés, mais le garage, lui, pourra conserver son activité.

De plus, la mission tramway a engagé l'étude consistant à trouver un emplacement de substitution sur site pour un des deux postes de distribution.

Le gérant a été informé de cette recherche, même si aujourd'hui on ne peut pas garantir une issue nécessairement favorable.

Alors, si ce schéma d'organisation du terminus du PC 3 n'est pas encore officiellement validé par le STIF, il a été clairement privilégié jusqu'à présent dans le cadre des comités de pilotage tenus sur la restructuration du réseau de bus associé au projet de métro 14 et au tramway T3.

Vous savez, Madame la Maire du 17e, que la décision définitive du S.T.I.F. qui confirmera l'implantation du terminus du PC 3 tel que prévu par la mission tramway, avenue de la Porte d'Asnières, devrait intervenir très bientôt lors d'un prochain comité de pilotage au printemps.

Et si, contre toute attente, le S.T.I.F. modifiait le projet et implantait ailleurs le terminus du PC 3, cette décision interviendrait avant le début des travaux auprès du garage, et il serait toujours possible de donner une nouvelle autorisation pour la distribution de carburant.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de toute façon de bien vouloir approuver ce projet de délibération.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 51).

## **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la liaison autocar entre Paris et l'aéroport de Beauvais.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n<sup>os</sup> 100 et 100 bis sont relatifs à la liaison autocar entre Paris et l'aéroport de Beauvais.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

La libéralisation à marche forcée des relations grandes distances par autocar, impulsée par la loi Macron, génère déjà des nuisances pour les Parisiennes et les Parisiens.

L'ouverture dans ces conditions des lignes d'autocars à la concurrence libre et complètement faussée va entraîner, si on n'y prend pas garde, de plus en plus de problèmes de circulation dans notre ville.

Alors que nous nous engageons dans une politique volontariste en matière de lutte contre la pollution, il est regrettable que des décisions politiques prises au niveau national viennent contrecarrer nos plans stratégiques. Des compagnies d'autobus privées ont déposé des demandes d'autorisation d'établir des lignes de cars entre l'aéroport de Beauvais et Paris, par la Porte Maillot.

L'autorité de régulation des activités ferroviaires et routières, l'A.R.A.F.E.R., a acté que cette mise en concurrence nuirait à l'équilibre économique des services publics conventionnés et a refusé ces demandes d'ouverture de lignes.

Or, le président de l'A.R.A.F.E.R. a déclaré, le 23 février dans une interview à un quotidien, qu'il déplorait avoir eu à protéger le monopole du service public et a proposé que les sociétés concernées, Flixbus et Frethelle, déplacent leur point de départ pour aller du côté de la gare S.N.C.F. de Bercy.

Fortes de ce conseil un peu déplacé, les sociétés ont alors effectué plusieurs demandes d'autorisation d'ouverture de lignes reliant l'aéroport de Beauvais à d'autres quartiers de Paris, notamment à proximité des grandes gares.

Au-delà du fait que l'ouverture de ces lignes mettrait ainsi en péril l'économie du service public, cette multiplication des lignes d'autocars entre le cœur de Paris et l'aéroport de Beauvais renforcerait les difficultés de circulation dans Paris.

C'est pourquoi nous demandons à Mme la Maire de Paris par le biais de ce vœu, d'interpeller la Ministre de l'Environnement et le Secrétaire d'État chargé des Transports, afin de leur signifier l'opposition de notre Conseil à l'implantation de ce qui serait de véritables gares routières à proximité des gares ferroviaires parisiennes.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La loi du 6 août 2015 dite "loi Macron" a libéralisé le transport par autocar et autorisé la création de nouvelles lignes interurbaines. Toutefois, cette libéralisation n'est pas totale.

L'Arafer qui est l'Autorité de régulation des autorités ferroviaires et routières est, en effet, chargée de réguler ce nouveau marché en s'assurant que ces nouvelles liaisons ne portent pas atteinte à l'équilibre des services publics subventionnés ferroviaires ou routiers. C'est la raison pour laquelle cette même autorité a interdit aux entreprises FlixBus et Frethelle de relier l'aéroport de Beauvais depuis Paris au départ de la porte Maillot.

Ainsi que vous le soulignez, Monsieur le Conseiller, l'Arafer a formulé cette interdiction au motif que ces nouvelles compagnies auraient causé une atteinte substantielle à l'équilibre économique de la compagnie du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Si ces compagnies avaient choisi pour point de départ une autre gare que la porte Maillot, il est certain que l'avis de l'Arafer aurait été différent.

Ce qui est à déplorer, c'est que l'Arafer ne consulte pas les collectivités locales qui accueillent ces nouveaux services de transport et ne s'inquiète pas non plus de la capacité des collectivités à accueillir ces autocars.

Or, vous le savez, à Paris, nous voulons réguler et maîtriser la présence des autocars. Comme je le disais tout à l'heure, j'ai réuni récemment les professionnels du transport par autocar avec mon collègue Jean-François MARTINS pour leur demander de trouver des solutions innovantes ainsi que de nouvelles organisations, faute de quoi nous serions d'ailleurs obligés d'être davantage dans la contrainte.

Nous serons, de notre côté, de plus en plus exigeants, non seulement sur la qualité environnementale des véhicules, mais aussi sur la question du contrôle du stationnement. J'espère que nous aurons aussi le concours actif - et je le sais d'ailleurs aussi - de la Préfecture de police pour ce qui est de la partie contrôle du stationnement.

Sans juger au fond du bien-fondé économique de la loi, on peut constater que la libéralisation du transport par autocar crée des nuisances supplémentaires dans Paris. La croissance sur les six derniers mois d'activité est, en effet, importante : nous avons trois fois plus de cars au quatrième trimestre 2015 qu'au troisième trimestre. Cela se traduit par plus de 250 cars supplémentaires dans Paris.

Nous avons une offre en stationnement autocars dans Paris qui est, certes, gérée par le "pass" Autocar, mais qui n'est pas extensible à l'infini. L'explosion du trafic des cars dits "Macron" risquerait de saturer cette offre de stationnement alors que nous travaillons avec la profession pour gérer au mieux la présence des autocars dans Paris.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur NAJDOVSKI !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Il est donc urgent - c'est un sujet important, pardonnez-moi - de mieux contrôler ce qu'il se passe sur notre territoire et d'appréhender la question des gares routières à une échelle métropolitaine. C'est un sujet sur lequel l'APUR a été mentionné.

Donc, vous l'aurez compris, Monsieur le Conseiller, nous partageons votre inquiétude et votre préoccupation. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif propose un vœu sur la nécessité d'organiser à l'échelle métropolitaine l'accueil de ces autocars. Nous ne voulons pas que Paris soit le seul réceptacle de ces autocars supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui, je pense, répond à la fois à vos préoccupations et en sachant que nous partageons aussi ces préoccupations.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Le vœu n° 100 est-il maintenu ?

**M. Didier LE RESTE**. - Nous allons retirer notre vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui répond globalement à nos demandes.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

Le vœu n° 100 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 93).

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la circulation des gyroroues dans l'espace public parisien.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 101 relatif à la circulation des gyroroues dans l'espace public parisien dont j'ai plus ou moins appris l'existence à cette occasion.

La parole est à M. BROS, pour deux minutes maximum.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de Police, mes chers collègues.

Nous sommes nombreux sur ces bancs à avoir constaté depuis quelques années l'utilisation croissante des gyropodes, des gyroroues, je rajouterai même les "Segway", utilisés notamment par les touristes dont on a beaucoup parlé ce matin, et consorts dans l'espace public parisien. Cela fait maintenant partie des 1.000 façons de circuler à Paris, qu'il s'agisse de déplacements domicile-travail, ou de déplacements touristiques ou simplement pour nos loisirs.

Ce mode de transport présente de nombreux avantages. C'est pourquoi nous devons pleinement le considérer dans nos politiques de déplacement. Electrique, il est non polluant et respectueux de l'environnement ; rapide, il permet une réduction des temps de déplacement ; facilement transportable, il se positionne pleinement comme un maillon de l'intermodalité.

Vous savez, ce sont les petites roues sur lesquelles on monte. Vous n'avez pas l'air de comprendre de quoi je parle.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Si, depuis, je me suis renseignée.

**M. Jean-Bernard BROS.** - On fera une démonstration de gyroroue dans l'hémicycle prochainement.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - J'aimerais vous voir sur ces petites roues.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Pour autant, le développement des gyroroues et des gyropodes et leur usage, tel qu'il est pratiqué dans nos rues, pose des questions de sécurité et de réglementation évidentes. Aujourd'hui, les utilisateurs de gyroroues occupent aussi bien les trottoirs que la chaussée.

Avec des véhicules pouvant atteindre les 25 kilomètres/heure certains déplacements trop rapides sur les trottoirs peuvent mettre en danger les piétons. A contrario, la circulation sur la chaussée met en danger l'intégrité physique de l'utilisateur. Indépendamment de son degré de maîtrise du véhicule, il est verbalisable.

Les élus du groupe R.G.C.I. ont toujours eu le souci de défendre un partage harmonieux et sécurisé de l'espace public. Par ce vœu, nous demandons à la Préfecture de police de se prononcer sur les solutions de droit envisageables pour une circulation des gyropodes, et des gyroroues et des "Segway" garantissant la sécurité de tous.

En effet, gyropodes, gyroroues ne sont pas nommément cités dans le Code de la route et leur usage est régi par les dispositions relatives aux piétons. Ainsi, leurs utilisateurs sont admis à circuler sur les trottoirs à une vitesse n'excédant pas les 6 kilomètres/heure.

Il s'agit par là de faire preuve d'anticipation et de nous projeter, dès aujourd'hui, dans une ville où ce mode de transport va se démocratiser et son usage occuper une part croissante des déplacements. Cela passera inévitablement par la définition de règles claires et adaptées, mais aussi connues et respectées par tous les usagers de la voie publique.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

La parole pour vous répondre est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Actuellement, l'ensemble de ce que l'on appelle les "E.D.P.", c'est-à-dire les engins de déplacements personnels, qui ne sont pas réceptionnés par le Centre national de réception des véhicules, ne sont pas autorisés à rouler sur la chaussée et doivent dès lors se conformer à deux articles du Code de la route : le R. 412-34 et le R. 412-43 qui sont relatifs à la sécurité du piéton.

Ainsi, ils ne sont pas autorisés à circuler sur la chaussée, mais ils peuvent circuler sur l'espace public à une vitesse maximale de 6 kilomètres/heure sur le trottoir et 25 kilomètres/heure en dehors.

Le P.A.M.A. qui est le Plan d'action pour les mobilités actives, lancé au niveau national en 2014, prévoit, ainsi que vous le rappelez, Monsieur le Conseiller, de définir les conditions de circulation des engins de déplacement personnel, à savoir : rollers, trottinettes, fauteuils électriques, gyropodes, etc., et de partager l'espace public entre piétons, cyclistes et autres utilisateurs dans ce cadre et donc, de proposer une définition de ce que l'on appelle "le trottoir".

Une analyse est en cours pour dresser, dans un premier temps, un bilan de la réglementation qui peut exister, avec une analyse comparative de ce qu'il se passe dans d'autres pays et, d'autre part, pour regarder l'accidentologie, en sachant que, pour l'instant, nous nous heurtons au volume très faible de données ainsi qu'à la faible gravité des accidents - heureusement, si je puis dire.

Une norme européenne est actuellement en cours d'étude et les pistes étudiées dans ce cadre sont de limiter la vitesse de ces véhicules à 25 kilomètres/heure et de définir un mode piéton avec un bridage à 6 kilomètres/heure qui les rendraient compatibles avec la circulation piétonne.

Compte tenu de ces éléments, nous vous proposons de ne pas reprendre le premier alinéa du vœu puisqu'il y a déjà une volonté de préciser au niveau national la réglementation sur les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Enfin, vous avez raison de mentionner qu'il est important de signifier l'existence de ce type de véhicules qui peuvent être une réelle aide au déplacement. Je pense notamment à certaines personnes en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle une interdiction générale de ces véhicules, qui serait possible sur le trottoir, pourrait dès lors porter préjudice à ce type de population. Donc, il faut bien distinguer aussi le type de populations et le type d'utilisations que l'on peut avoir de ce type de véhicules sur les trottoirs.

Je laisserai éventuellement la Préfecture de police répondre sur les enjeux de sécurité, si elle le souhaite, mais il est évident qu'ensuite, quand on parle de comportements dangereux sur la voie publique, on est sur des éléments qui sont du ressort de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Simplement pour confirmer ce que M. le Maire adjoint a dit en indiquant qu'un groupe national avait été mis en place par le Ministère de l'Intérieur, puisqu'aujourd'hui ces véhicules n'existent pas au sens du Code de la route. Ils sont en effet assimilés à des piétons, avec des caractéristiques techniques qui font qu'ils sont distincts notamment au regard des vitesses qu'ils sont en mesure de développer.

Avec les différentes pistes qui ont été évoquées par M. le Maire adjoint, soit on les assimile à des piétons à terme et ils seront bridés à une vitesse au pas, c'est-à-dire aux alentours de 6 kilomètres/heure, soit ils sont assimilés à autre chose que des piétons et, à ce moment-là, ils seraient invités à utiliser les pistes cyclables, etc., dans les conditions des deux-roues.

Les conclusions du groupe de travail national sont a priori annoncées pour l'automne prochain.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je crois que vous avez discuté d'amendements, Monsieur NAJDOVSKI, avec M. BROS.

Acceptez-vous les amendements, Monsieur BROS ?

**M. Jean-Bernard BROS.** - Oui, absolument.

Je voulais préciser que l'on constate un nombre croissant d'ouvertures de points de vente de ces modes de déplacement et c'est pour cela qu'il faut aller vite. Il ne faudrait pas que nous ayons un train de retard. Nous avons souvent pris un temps d'avance, ici. Je vois beaucoup de boutiques vendant ces véhicules s'ouvrir dans beaucoup de quartiers de Paris. C'est récent et c'est comparable à l'époque où les boutiques qui vendent des téléphones portables s'ouvraient.

Cela veut dire que les consommateurs vont acquérir ce mode de transport. Il faut aller vite. Merci de l'avoir pris en compte.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 94).

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - J'attire votre attention sur le fait que si nous voulons garder notre objectif de finir ce matin, il faut respecter les temps de parole.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au stationnement sur l'île Saint-Louis.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 102 est relatif au stationnement sur l'île Saint-Louis.

Je donne la parole à M. LEGARET, pour 2 minutes maximum.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Comme l'indique ce vœu, c'est par un mail en date du 18 décembre que le Maire du 4e a informé les Conseillers de quartier des Iles que, dans le cadre de l'installation des zones 30, le stationnement serait fortement impacté sur l'ensemble de l'île Saint-Louis, alors qu'en réalité, lors du vote de la délibération en mai 2015 sur la mise en place des zones 30, cette question n'avait jamais été abordée.

Comme vous le savez, le Conseil de quartier des Iles a voté le 15 février dernier un vœu à l'unanimité pour demander un référendum local concernant le stationnement dans le quartier. Plus de 800 riverains et commerçants de ce quartier ont signé une pétition.

Pour toutes ces raisons, ce vœu est très simple. Il demande que dans les plus brefs délais une concertation soit entreprise par la Mairie du 4e avec le Conseil de quartier des Iles, les riverains, notamment les pétitionnaires et les associations de riverains et de commerçants.

Ce vœu demande également qu'après que cette concertation ait eu lieu, les habitants de l'île Saint-Louis soient globalement consultés.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement.

**M. Christophe GIRARD**, maire du 4e arrondissement. - Merci beaucoup.

L'intervention de Jean-François LEGARET arrive peut-être avec un petit peu de décalage par rapport au dernier Conseil d'arrondissement et les dernières consultations que j'ai pu avoir, aussi bien avec la Préfecture de police qu'avec le conseil de quartier, qui s'est d'ailleurs lui-même renouvelé.

J'avais noté tout à l'heure avec beaucoup d'intérêt, lorsqu'on a examiné le projet de délibération DVD 20, ce qu'avait dit Jean-François LEGARET, en insistant sur le fait que souvent la Ville de Paris avait pris du retard dans la mise aux normes de sécurité de nos rues, de nos installations ou de nos accès.

Il s'agissait des parkings mais là il s'agit en effet... Lorsque j'ai organisé cette réunion publique en salle des mariages de la Mairie du 4e, le Représentant des pompiers, le Représentant de la Préfecture de police ont rappelé qu'il n'y avait pas de lien entre le passage en zone 30, et que si nous ne passons pas en zone 30, de toute façon la demande de mise aux normes datait des années 1980, sous Jacques CHIRAC, et qu'elle aurait pu être faite au fur et à mesure.



Mais l'île Saint-Louis, finalement, avait été épargnée de cette mise aux normes. Aujourd'hui, les pompiers et la Préfecture de police considèrent qu'il n'est plus possible d'attendre.

Très bien, il a été décidé d'instrumentaliser un peu cette inquiétude des habitants. Il se trouve que j'ai vu des commerçants, qu'on leur a expliqué qu'en effet les livraisons se feraient de manière habituelle, qu'il n'était pas question d'empêcher les livraisons, que les clients qui viennent en dehors de l'arrondissement pourraient toujours évidemment stationner quelques minutes s'ils ne gênaient pas en cas d'incendie ou d'accident le passage des pompiers. Simplement, je me suis rapproché de la Préfecture de police et je pense que le Représentant du Préfet de police, M. BOULANGER, pourra être également assez clair.

Dans les courriers échangés entre Bertrand DELANOË depuis 2001 et les différents Préfets de police, que ce soit le premier Préfet de police, M. PROUST, M. MUTZ et ensuite ceux qui ont suivi, il est clair que la mise aux normes en sécurité pour l'accès des pompiers est absolument vital.

Nous avons vécu dans l'île Saint-Louis l'incendie dramatique de l'hôtel Lambert et, en effet, les pompiers ont accédé à l'hôtel Lambert dans des conditions qui n'étaient pas optimales et qui n'étaient pas totalement assurées.

Depuis les attentats, je sais que vous aimez bien rappeler ce que faisait Pierre LELLOUCHE hier quand on parlait des berges. À chaque fois que l'on améliorait, que l'on modifiait la circulation, on mettait en danger l'accès des secours. Moi, je me vois vraiment dans une position d'irresponsabilité que d'aller dire : "Oui, le confort immédiat des habitants doit passer avant leur sécurité." Je pense que je serais un Maire d'arrondissement irresponsable, et j'ai confiance en la Préfecture de police, j'ai confiance dans les ingénieurs, j'ai confiance dans la DVD, mais bien évidemment si nous pouvons obtenir - je termine - quelques améliorations, je suis évidemment preneur.

C'est pourquoi j'ai nommé le médiateur de la Ville, Eric FERRAND, pour qu'il puisse rencontrer à la fois les pétitionnaires, les habitants, les commerçants et pour qu'il puisse en effet écouter les différents points de vue, mais franchement la sécurité et le droit prévaudront dans mon cas.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Pour confirmer ce qu'a dit M. le Maire du 4e et pour dire que c'est un programme pluriannuel qui a été engagé depuis 2001.

Notre seul regard, bien évidemment, est celui de la mise en conformité de l'accès des moyens de secours, et ne porte pas sur les autres sujets de la Ville, sur lesquels nous n'avons pas à nous exprimer.

Bien évidemment, à l'occasion des différents aménagements et projets qui sont mis en œuvre par la Municipalité, il est évident que l'on a cette obligation de se mettre en conformité, avec cette possibilité d'examiner toutes les marges de manœuvre que l'on pourra identifier avec l'intervention du médiateur nommé par la Mairie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - La parole est à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Notre collègue Christophe GIRARD a déjà dit un certain nombre de choses. Je ne serai pas très long.

Permettez-moi d'être malgré tout surpris de voir que ce vœu passe totalement sous silence la question de la mise aux normes pompiers, si, grandement sous silence, le fait que ce sont des nécessités de sécurité qui prévalent pour les mises aux normes pompiers.

Une réunion publique d'ailleurs s'est tenue le 28 janvier 2016 à la Mairie du 4e arrondissement. On a pu regretter, à l'occasion de cette réunion publique, que des policiers et des pompiers aient été pris à partie, parfois même assez violemment, par certaines personnes, sur ces questions de stationnement alors que l'on est prioritairement sur des questions de sécurité.

Vous savez que depuis 15 ans, à Paris, nous mettons en œuvre progressivement cette mise aux normes pompiers des voies parisiennes, qui sont indispensables pour permettre tout simplement le déploiement des camions échelles lors d'une intervention et qu'il ne peut donc pas y avoir de dérogation à cette mise aux normes de sécurité.

Je souhaite en revanche que la Préfecture de police et la B.S.P.P. puissent nous donner à nous tous, élus Parisiens, la liste des voies pompiers qui restent encore à mettre aux normes au niveau parisien, que cette liste soit la plus partagée possible de manière à ce que chacun ait connaissance de ce qu'il reste à faire en la matière, pour

mettre nos voies parisiennes aux normes de sécurité pompiers, afin que chacun partage cette préoccupation et que l'on fasse aussi de la pédagogie vis-à-vis de cette question.

Si on peut aussi accompagner, comme l'a proposé d'ailleurs le Maire du 4e, cette mise aux normes pompiers par la possibilité, par exemple, de remplacer du stationnement qui était purement rotatif par du stationnement mixte, c'est-à-dire accessible aux résidents, faisons-le de manière à faire en sorte que la suppression de stationnements soit moins difficile, et en tout cas accompagnée pour permettre malgré tout aux riverains de pouvoir avoir des conditions de stationnement qui leur soient favorables.

Bien évidemment, nous apporterons une réponse négative à ce vœu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Le vœu est maintenu, j'imagine ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la piétonisation de la rue Vavin (6e).**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 103 relatif à la piétonisation de la rue Vavin.

La parole est à M. VESPERINI pour 2 minutes maximum.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu moins polémique, j'espère, sur une proposition qui émane du conseil de quartier Notre-Dame-des-Champs. Ce vœu propose tout simplement d'étendre le dispositif "Paris Respire" à une rue à laquelle beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, et même au-delà de Paris, sont très attachés, qui est la fameuse rue Vavin, comprise dans sa partie entre la rue d'Assas et la place Laurent-Terzieff récemment inaugurée.

Il s'agit là d'un vœu qui vient vraiment tout droit de la démocratie participative. Je crois que ce serait un signal très positif que de le voter dans notre enceinte.

C'est une idée assez pertinente, parce qu'elle fait suite en réalité à un certain nombre de travaux de réaménagements, à la réfection des trottoirs qui ont été abaissés, ce qui permet aux piétons de pouvoir déambuler assez aisément entre la chaussée habituellement pour les voitures et les trottoirs.

C'est aussi une idée qui, je crois, serait tout à fait de nature à aider les commerçants de cette rue, souvent des fleuristes, des glaciers, des commerces qui se prêtent également à ce type de déambulation dominicale.

Enfin, j'attire aussi un peu votre attention sur le fait que cette rue se situe à un espace géographique un peu plus large, où les gens aiment beaucoup se promener le week-end, en particulier le dimanche. Je pense finalement à cette déambulation entre les jardins du Luxembourg et les allées du boulevard Edgar Quinet, donc en plein cœur de ce quartier Montparnasse assez champêtre quelque part.

Voilà le vœu que nous formulons et que j'aimerais beaucoup que nous puissions faire adopter dans cette enceinte.

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les habitants du 6e arrondissement ont retenu en troisième position ce projet déposé dans le cadre du budget participatif 2015.

Le projet vise à piétonniser la rue Vavin entre la rue d'Assas et la rue Notre-Dame-des-Champs, soit sur une longueur d'une centaine de mètres.

En effet, cette rue est très empruntée par les scolaires et étudiants, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, et se contenter d'une piétonisation le dimanche ne répondra donc pas à cette attente.

Nous n'irons pas à l'encontre du choix exprimé par le vote des habitants et nous émettons donc un avis défavorable. Ayons le courage, je dirais, de rendre la rue Vavin aux piétons, comme c'est souhaité par de nombreux administrés du 6e arrondissement qui l'ont exprimé à l'occasion du vote du budget participatif.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Allez-y.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Je maintiens le vœu évidemment puisque, dans ce cas-là, il faudrait que nous revoyions le plan de circulation de deux lignes de bus qui sont très importantes : le 82 et le 58.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rénovation de la place Balard.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 104 relatif à la rénovation de la place Balard.

La parole est à M. LEFEVRE pour 2 minutes maximum.

**M. Franck LEFEVRE**. - Merci, Madame la Maire.

Le Sud du 15e arrondissement est marqué par l'installation du Ministère de la Défense, la construction du campus de bureaux Qu4drans mais également la rénovation du Parc des Expositions.

La place Balard, qui est située dans ce quartier, est surplombée par le viaduc de l'ancienne ceinture ferroviaire, et ce viaduc et ses abords sont dans un état actuellement de dégradation et de malpropreté qui donne à l'ensemble un caractère de délaissé urbain.

De plus, l'organisation de la circulation piétonne, automobile et même cycliste sur cette place n'offre pas des conditions de sécurité optimale, loin s'en faut.

Par conséquent, nous sollicitons la Maire de Paris, afin qu'elle demande à la société S.N.C.F. Réseau d'assurer l'entretien du viaduc et de ses abords dont elle est propriétaire. Nous souhaitons également que soit étudiée une amélioration de l'aspect général de la place Balard et des flux de circulation sur cette place.

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEFEVRE.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Le quartier de la place Balard connaît des évolutions importantes, avec les travaux du Ministère de la Défense, la construction du campus Qu4drans et la rénovation du Parc des Expositions. Il est nécessaire d'attendre que l'ensemble de ces travaux soient achevés pour pouvoir proposer un réaménagement de la place Balard qui prendra en compte tous les nouveaux besoins.

A court terme, la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement peut, si elle le souhaite, s'engager sur ses investissements locaux dans des aménagements plus légers qui permettraient d'améliorer le fonctionnement de la place, l'organisation des différentes circulations automobile, piétonne et cyclable.

Pour ce qui concerne le viaduc de l'ancienne Petite Ceinture ferroviaire, ce tronçon est aujourd'hui ouvert au public sous la forme d'une promenade plantée. Et pour ouvrir au public cette portion de la Petite Ceinture, la Ville de Paris a signé avec S.N.C.F. Réseau une convention qui précise que la surveillance et la réparation éventuelle du pont-rail seraient réalisées par S.N.C.F. Réseau. Donc il incombe bien aujourd'hui à S.N.C.F. Réseau d'assurer la gestion de son pont-rail et son entretien.

Toutefois, une nouvelle convention de superposition qui modifie les règles du jeu a été présentée à ce Conseil même, et la surveillance et l'entretien courant des ponts-rails seront à la charge de la Ville de Paris, mais la S.N.C.F. restera propriétaire de l'ouvrage et prendra part aux travaux de grosses réparations et aux travaux d'investissements.

En ce qui concerne le tronçon de la Petite Ceinture entre Balard et la rue Lourmel, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager une étude plus précise des besoins. Une fois que la convention officielle sera en vigueur après signature, et en fonction des résultats de cette surveillance qui serait réalisée par la Ville en vertu de la nouvelle convention, il conviendra alors d'entreprendre des travaux. Si ces travaux engagent la structure du pont-rail, S.N.C.F. Réseau participera financièrement aux travaux de réparation, avec une maîtrise d'ouvrage à définir.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter. Pour l'ensemble des raisons qui sont mentionnées dans cette réponse, nous émettrons un avis défavorable à ce vœu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Ce vœu est-il maintenu ?

**M. Franck LEFEVRE**. - Oui, ce vœu est maintenu et j'ai bien noté qu'il appartient maintenant et incombe à la Ville, avec la nouvelle convention, de mettre en place les entretiens nécessaires, et réguliers probablement, pour que cette place prenne un aspect digne d'accueillir des personnels du Ministère de la Défense. Bref, tout ce qui a été dit précédemment.

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au retard du chantier du tramway T3.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Le vœu suivant est relatif au retard du chantier du tramway T3.

La parole est à Mme KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je porte ici le vœu, avec plusieurs élus évidemment du 17<sup>e</sup> arrondissement particulièrement concernés dans le cadre des conseils de quartier situés le long du chantier du tramway T3.

Le 15 mars dernier, la Mairie de Paris nous a annoncé le retard d'une année de mise en service de l'extension du tramway T3 à la porte d'Asnières qui était prévue, je le rappelle, initialement en 2017.

Or, les riverains à l'heure actuelle, évidemment pour cause de travaux, subissent des dommages importants et une qualité de vie évidemment amoindrie, et particulièrement d'ailleurs en ce qui concerne sécurité et nuisances sonores.

Nous estimons donc que, en raison de ce retard et les conditions de vie actuelle étant déjà particulièrement difficiles, il apparaîtrait important que la Mairie de Paris s'investisse davantage, ainsi que la Mission tramway sur les conséquences et la nécessité de mettre en place des compensations.

Des compensations, bien sûr, pour les commerçants qui sont situés sur ce tronçon, et des compensations évidemment en matière de sécurité. Car nous l'avons constaté encore, il y a de cela quelques jours, au niveau du boulevard Bessières qui, je le rappelle, comporte plusieurs établissements scolaires, le lycée international Balzac, l'Ecole nationale de commerce, l'école Bessières, l'Ecole 42.

Ces sécurités de traversée piétonne ne sont pas assurées. Je l'ai revérifié moi-même en y allant. Nous demandons une fois de plus, ce que nous avons déjà demandé, une sécurisation piétonne le long de ces chantiers. Lorsque j'apprends que des feux tricolores ne marchent pas et que nous n'en sommes même pas informés, et qu'il faut deux jours pour les réparer, vous comprendrez que nous soyons pour le moins stupéfaits quand on voit le trafic sur ces boulevards des Maréchaux. Nous demandons évidemment que la Mairie de Paris, avec la Mission tramway, renforce la sécurité piétonne.

Enfin, je voudrais que l'engagement qui a été pris, dont je ne vois pour l'instant aucun effet, sur une augmentation des moyens de transports de surface soit mis en place pour se substituer parallèlement au retard pris par la ligne 14 et qui fait que ce quartier est à l'heure actuelle complètement saturé.

Le vœu porte sur la nécessité dans un premier temps de la transparence faite sur les raisons qui ont présidé au retard d'une année de chantier sur l'extension du tramway. Il m'a été expliqué que c'était sur des problèmes d'amiantage, mais à ce stade les habitants n'ont pas eu l'information officielle.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Qu'un service de transport de substitution soit mis en place dès que nécessaire, tel que je viens de le rappeler pour pallier les conséquences de ce retard.

Et que la Ville de Paris et la Préfecture de police mettent en place les moyens matériels et humains permettant d'assurer la sécurité des traversées piétonnes, et le respect des règles de la circulation aux abords du chantier.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 17<sup>e</sup>, votre vœu porte d'une part sur la gestion que nous devons faire du report de la mise en service du tramway T3 à la porte d'Asnières et, d'autre part, sur la sécurité des piétons et la répression des infractions routières aux abords du chantier.

En ce qui concerne le premier point et la transparence que vous demandez sur les causes du report de la date de mise en service du tramway, je vous renverrai au communiqué de presse de la Ville de Paris, en date du 15 mars, qui a largement donné, et en toute transparence, les raisons du retard en explicitant notamment les difficultés techniques de traitement de l'amiante dans les chaussées.

Vous le savez peut-être aussi par ailleurs, nous avons eu un contentieux avec l'Inspection du travail et un jugement n'a été rendu que le mois dernier sur ces questions. Autant la question du traitement de l'amiante dans les bâtiments était réglementée, autant celle du traitement de l'amiante dans la chaussée ne l'était pas. Il a donc fallu, en quelque sorte, si vous me permettez cette expression, essuyer les plâtres à cette occasion. J'en suis évidemment absolument désolé, mais nous sommes face à une question de sécurité sanitaire, à laquelle nous ne pouvons déroger. C'est la raison pour laquelle ce projet a pris du retard.

Le même jour que la publication du communiqué de presse, les services du S.T.I.F., de la Région, de l'Etat et de la R.A.T.P. étaient destinataires de toutes les informations expliquant les retards du chantier. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons accepter le premier alinéa de votre vœu.

Vous demandez, par ailleurs, qu'un transport de substitution soit mis en place d'ici la mise en service du T3 et de la ligne 14. Comme vous le savez, le S.T.I.F. et la R.A.T.P. ont déjà entériné le prolongement de la ligne de bus 28 jusqu'à la porte de Clichy d'ici la fin 2017, lorsque la voie nouvelle Nord-Sud de la Z.A.C. "Paris-Batignolles" sera mise en service, de manière à pallier le retard de l'arrivée de la ligne 14.

Je vous rejoins sur le fait que cette mesure ne suffit pas. Je suis favorable à ce que les lignes de bus qui circulent dans le secteur soient renforcées, conformément à ce qui a également été annoncé par la Ville. Je suis tout à fait prêt à ce que nous saisissons ensemble le S.T.I.F. pour examiner toutes les possibilités de renfort des transports collectifs dans le secteur. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'amender le deuxième alinéa de votre vœu par une formulation plus exacte qui confirme l'engagement déjà pris par la Ville de Paris.

Enfin, troisième point, je souscris à l'objectif poursuivi par le troisième alinéa de votre vœu. Je suis favorable à ce que tous les moyens permettant d'assurer la sécurité des piétons et de réprimer les infractions routières soient maintenus le long du chantier par la Ville, par la Préfecture de police, dans le respect de leurs compétences. Je vous propose, à cet égard, de remplacer la mention "mettre en place les moyens", qui laisse entendre que rien ne serait fait, par "garantissent le maintien des moyens".

Sous réserve de l'avis du Préfet de police à qui je propose d'intervenir en complément de mes propos sur la question de la sécurité des usagers, j'émetts donc un avis favorable à votre vœu avec les amendements précités.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame KUSTER, acceptez-vous ces amendements ?

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Je les accepte, donc nous voterons votre vœu. Mais je maintiendrai le mien, car il manque quand même une partie sur l'information des riverains.

J'ai bien entendu votre communiqué de presse, Monsieur NAJDOVSKI. A ce stade, aucune information n'a été donnée aux riverains par le biais d'une info flash. Malheureusement, les communiqués de presse n'arrivent pas dans les boîtes aux lettres des habitants. Je préférerais qu'une information très technique soit diffusée.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, pour que les choses soient claires, vous acceptez les amendements sur votre propre vœu ?

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Oui, mais je maintiens le mien car il manque la partie "transparence sur l'information".

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Il n'y a qu'un seul vœu, pour le coup. Si vous acceptez les amendements, ils concernent votre propre vœu.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Que j'ai initié. J'accepte votre vœu, mais c'est toujours une facilité de l'Exécutif de remodifier nos propres vœux. Je maintiens le mien et je voterai le vôtre.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, il n'y a pas de vœu de l'Exécutif. Soit nous votons votre vœu ainsi amendé, soit... Voilà.

Nous avons un avis favorable sur le vœu amendé, votre vœu.

Ah, dans ce cas, il y a un avis défavorable sur votre vœu.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la Commission du mobilier urbain.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 106 relatif à la Commission du mobilier urbain.

Je donne la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE pour deux minutes maximum.

Efforcez-vous de tenir vos temps de parole.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Madame la Maire.

La Commission du mobilier urbain, qui a fait l'objet de plusieurs évolutions depuis sa création, dispose d'un rôle consultatif sur toute question liée au mobilier urbain implanté sur l'espace public parisien, qu'il s'agisse de la conception de nouveau mobilier ou des évolutions devant être apportées aux installations existantes.

Cette commission, en principe composée d'élus parisiens, de la Préfecture de police, de l'APUR, de la R.A.T.P., de personnalités qualifiées comme des paysagistes, des designers et des architectes, mais aussi d'associations reconnues pour leur implication dans le cadre de vie, devrait être renommée depuis le début de la mandature. J'ajoute que la participation des représentants des usagers est primordiale afin d'éviter la reprise de mobilier urbain après leur pose, comme c'est actuellement malheureusement le cas avec les nouveaux abribus.

Cette commission n'ayant pas été réunie depuis le début de la mandature, en dépit de nos demandes réitérées, nous émettons le vœu que la C.M.U. soit prochainement nommée puis réunie afin qu'elle puisse reprendre ses travaux au service des usagers de l'espace public.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci.

Choisir quel mobilier urbain installer dans l'espace public parisien, étudier l'évolution de l'offre et identifier des innovations, évaluer également les usages : telles pourraient être les missions accordées à une commission réunissant des élus et des personnalités qualifiées pour travailler sur ce vaste sujet du mobilier urbain à Paris. Mais le fonctionnement de la Commission du mobilier urbain à laquelle ce vœu fait référence, commission qui ne s'est pas réunie depuis 2011, a véritablement montré ses limites : autant de membres que d'avis, de nombreuses décisions pour du nouveau mobilier prises sans véritable consultation, ou encore absence de critères pour évaluer les propositions.

L'Exécutif suggère donc que ce vœu permette effectivement de relancer cette réflexion, mais en déterminant au préalable les modalités de fonctionnement de cette commission afin qu'elle puisse travailler efficacement à des missions bien précises. C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement à votre vœu, de manière que les modalités d'évolution de la Commission du mobilier urbain soient étudiées rapidement, de manière qu'elle puisse reprendre ses travaux au service des usagers de l'espace public.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Acceptez-vous les amendements, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Je les accepte en retenant le mot "rapidement".

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 95).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au tracé du bus 89.**

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 107 relatif au tracé du bus 89.

C'est Mme Edith GALLOIS qui prend la parole pour deux minutes.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Madame la Maire.

Nous voici dans le 13e arrondissement où, en 2015, la R.A.T.P. a unilatéralement modifié le tracé de la ligne de bus 89, entre Austerlitz et la rue Raymond-Aron, en délaissant d'ailleurs la BNF qui est pourtant fort fréquentée, où il n'y a maintenant plus qu'un arrêt. Ce trajet, visiblement, ne convient à personne : pas aux riverains, pas au conseil de quartier, pas aux associations. Il y a un mécontentement général. Il y a d'ailleurs une pétition qui circule, qui a récolté plus de 500 voix. Il s'agirait de revenir au tracé originel.

Pour l'instant, le bus 89 fait un grand détour, un décrochage qui prolonge de 10 à 20 minutes le temps de parcours, ce qui coûte très cher puisque des bus ont été rajoutés. Le parcours initial était plus direct, plus fluide, plus rapide, plus économe et aussi plus "écologique".

Vous l'aurez compris, la demande est toute simple : que l'Exécutif, que la Ville de Paris se fasse le porte-parole de cette demande unanime dans le 13e arrondissement auprès du S.T.I.F. et de la R.A.T.P. afin que l'on revienne au tracé originel du bus 89.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

A la lecture de votre vœu, Madame GALLOIS, je crains que vous n'ayez fait quelques confusions. Aussi, un rappel des faits me semble nécessaire.

Début 2014, lors de la mandature précédente, la R.A.T.P. a décidé une première modification de l'itinéraire du 89 à effet au 1er avril 2014, sans avoir obtenu l'accord de la Ville de Paris. Cette modification a fait basculer l'itinéraire depuis les quais, au Nord de la rue Raymond-Aron, vers l'avenue Mendès-France. Cela avait, certes, l'avantage de faire gagner huit minutes aux bus sur un aller-retour, mais cela avait le désavantage de ne plus desservir de nombreux riverains, ni la station de métro.

Face aux nombreuses plaintes et pétitions générées par ce changement non concerté, la mairie du 13e arrondissement a demandé une réunion publique, qui a eu lieu à l'été 2014. Celle-ci a confirmé l'opposition très majoritaire des habitants du 13e arrondissement, du quartier, à cette évolution d'itinéraire, même si quelques usagers approuvaient le nouvel itinéraire. Sur cette base, j'ai relayé auprès du S.T.I.F. la demande de la mairie du 13e arrondissement de rétablir la desserte des quartiers lésés. A l'automne 2014, un compromis entre la Ville, le S.T.I.F. et la R.A.T.P. a ainsi été trouvé, consistant à rétablir une desserte des quais là où elle était demandée, entre la rue Raymond-Aron et le boulevard Vincent-Auriol, avant de reprendre ensuite l'avenue Mendès-France.

Ce compromis sur un troisième itinéraire avait également l'avantage de rétablir une correspondance performante avec la station Quai de la Gare de la ligne 6. Cet itinéraire a été mis en service en septembre 2015. Contrairement à ce que vous indiquez, cette solution actuellement en service résulte donc d'un processus démocratique de consultation des habitants. Elle a eu pour effet, selon les chiffres de la R.A.T.P., de ne conserver que la moitié des gains de temps obtenus entre avant et après avril 2014, mais la moitié d'un gain de huit minutes reste un gain de quatre minutes, ce qui est mieux que rien, et en tout cas beaucoup mieux qu'une perte. Aussi, il est totalement faux d'affirmer que l'itinéraire actuel a engendré une dégradation du fonctionnement de la ligne et des coûts supplémentaires pour le S.T.I.F. par rapport à la situation d'avant avril 2014.

Enfin, et je terminerai par cela, je signale que dans le cadre de la restructuration du réseau de bus parisien, la desserte de ce secteur de Paris sera à nouveau discutée, le S.T.I.F. proposant de prolonger la ligne 61 jusqu'à la place d'Italie via le quai d'Austerlitz et le boulevard Vincent-Auriol. Cette concertation démarrera lors de ce printemps, et l'ensemble des habitants pourront s'exprimer sur la desserte en bus du 13e arrondissement et au-delà.

Et donc, je vous propose, dans ces conditions, de bien vouloir retirer votre vœu. Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Madame GALLOIS, retirez-vous votre vœu ?



**Mme Edith GALLOIS.** - Non, je n'ai pas de raison de le retirer, parce que quoi que vous disiez, Monsieur NAJDOVSKI, il y a un fort mécontentement des conseils de quartier concernés, et il y a une pétition qui circule, donc on n'a visiblement pas la même perception des choses.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Entendu. Merci, Madame GALLOIS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurité dans le métro.**

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 108, qui est relatif à la sécurité dans le métro.

Et c'est M. HÉLARD qui prend la parole pour deux minutes.

**M. Eric HÉLARD.** - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, avec ce vœu, nous voulons signifier que la R.A.T.P. n'est pas un groupe "hors-sol". Il est tenu à des règles définies par un arrêté, celui du 9 décembre 1968, qui est très précis sur un ensemble de points tenant à la fois à la propreté, à la salubrité de ses stations et de ses dépendances.

Il en est de même pour la mendicité et le trouble à la tranquillité des voyageurs dans les rames ou les quais des stations. Aujourd'hui, hélas, on en est loin : persistance de la présence d'auteurs de vols à la tire, violences physiques et verbales, vols de portables à l'arraché, comme je l'ai vu hier encore sur la ligne 7, et des avaries techniques de plus en plus fréquentes, qui exaspèrent les voyageurs. Je pourrais multiplier les exemples à l'infini, tant les conditions dignes de transport des voyageurs ne sont plus réunies aujourd'hui.

On est loin, très loin de la propreté et de la sécurité, par exemple du métro de Tokyo, que j'ai visité en février dernier. J'espère d'ailleurs que la Maire de Paris s'en est rendu compte lors de son déplacement nippon, si elle a utilisé ce moyen de transport en commun, car on est sidéré, et le retour à Paris est vraiment brutal. La situation doit évoluer. Il en est impossible autrement.

Au groupe UDI-MODEM, nous souhaitons connaître le bilan précis des actions engagées par la Préfecture de police depuis cinq ans et les objectifs qu'elle entend atteindre dans les cinq ans à venir. Je souhaiterais, dans le même temps, connaître les mesures que la Maire de Paris compte prendre à l'encontre de la R.A.T.P. pour que ce groupe respecte enfin les dispositions spéciales de police et de sécurité qui régissent l'exploitation de son réseau de transport.

C'est un débat que nous lançons aujourd'hui avec notre président de groupe Eric AZIÈRE, et nous entendons bien nous y investir pleinement dans les semaines à venir. Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Monsieur NAJDOVSKI, pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, je tiens d'abord à souligner que je considère votre vœu comme particulièrement étonnant, pour ne pas dire déplacé, en premier lieu parce que vous amalgamez, dans vos considérants, les phénomènes d'insalubrité ou de mendicité, malheureusement inhérents à la très grande précarité de certaines personnes, à des délits particulièrement graves et crapuleux, comme les vols, les violences physiques ou les trafics de stupéfiants ; en second lieu, en raison du procès injuste que vous intentez aux forces de l'ordre et aux équipes de la R.A.T.P. chargées de la sécurité et de la prévention dans les espaces du métro.

Dans le contexte tragique que nous connaissons depuis plus d'un an de menace terroriste maximale, je crois au contraire que l'ensemble des intervenants de la police et des équipes de sûreté de la R.A.T.P. ou de la S.N.C.F. se sont pleinement mobilisés pour assurer la présence humaine la plus rassurante et dissuasive possible, gérer les

nombreux incidents liés aux colis suspects, tout en maintenant les activités classiques de prévention et répression des délits crapuleux.

Avant de laisser la parole à M. le Représentant du Préfet de police, je souhaite préciser également que l'ancien président du S.T.I.F., avec le soutien de sa majorité de l'époque, a décidé, dans le nouveau contrat S.T.I.F.-R.A.T.P. 2016-2020, un renfort extrêmement important des effectifs des équipes de sécurité et de prévention de la R.A.T.P. Les 1.000 agents de la R.A.T.P. qui sont en service actuellement seront renforcés dès cette année par 100 agents supplémentaires, mais ces agents doivent d'abord être recrutés et formés. Et un effort encore plus important, avec un recrutement de 300 agents supplémentaires, a également été décidé pour la S.N.C.F.

Et, que je sache, la nouvelle présidente de Région et du S.T.I.F., Mme PÉCRESSE, hérite de cette décision prise par son prédécesseur et semble s'en satisfaire, puisque dans son budget 2016, qu'elle a fait voter hier au S.T.I.F., elle n'a pas souhaité engager de moyens supplémentaires en ce domaine.

Je suis donc au regret de vous dire que la Maire de Paris ne prendra donc aucune mesure à l'encontre de la R.A.T.P., comme vous le dites dans votre vœu, et je vous invite plutôt à vous adresser directement à la présidente du S.T.I.F., en charge de l'organisation des transports et donc, de la tutelle de la R.A.T.P., pour vos demandes démagogiques en la matière.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Simplement pour rappeler que dans le réseau R.A.T.P., nous disposons quand même d'un service coordonné actuellement avec la R.A.T.P. et le Service régional de la police des transports, qui partagent les mêmes locaux avec un représentant également de la S.N.C.F., de manière à avoir une action coordonnée, efficace et la plus efficiente possible, ce qui fait que je ne peux pas laisser dire qu'il y a une situation qui n'est pas maîtrisée.

Juste pour l'information de l'ensemble des élus, et contrairement à ce qui a été évoqué dans le vœu, dire que les vols à la tire et les vols simples ont diminué entre 2015 et 2014, que les violences volontaires contre les particuliers ont diminué de 6 % en 2015 et que les vols avec violence ont également diminué, là, de 46 %.

Bien évidemment, il faut continuer à travailler, mais ne laissons pas croire non plus que c'est une zone de non-droit et que les choses ne sont pas contrôlées. Il y a une action avec un peu plus d'un millier de policiers dédiés à la police des transports sur l'Île-de-France. Et donc, leur action est efficace et cohérente avec les autres services de sécurité de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Ce vœu est donc, j'imagine, maintenu ?

**M. Eric HÉLARD.** - Oui, évidemment. Le débat ne fait que commencer.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Entendu, merci beaucoup, Monsieur HÉLARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 108 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une application "taxi publique et gratuite".**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 109 relatif à une application "taxi publique et gratuite".

Madame SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, comme vous le savez, les taxis subissent un développement sauvage des plateformes V.T.C., qui a occasionné une baisse de 30 % de leur chiffre d'affaires. Il est d'ailleurs scandaleux que le Gouvernement ne se donne pas les moyens de faire appliquer la loi THÉVENOUD, qui interdit la maraude de rue et la maraude électronique.

Le vœu que je vous présente aujourd'hui est en lien avec la volonté du Gouvernement enfin de mettre en place une "open data" et permettre une application taxi. Sauf que, où en sommes-nous ? Le Gouvernement, en créant cette "open data" nationale, c'est-à-dire une banque de données de la géolocalisation et de la disponibilité des taxis sur l'ensemble de la France, pour essayer de concurrencer justement les plateformes type Uber, Le Cab, Chauffeur Privé. Le problème est que dans cette "open data" nationale, le Gouvernement a, côté taxis, décidé de passer par les opérateurs agréés et les centrales d'appels pour l'inscription des taxis dans ce dispositif de géolocalisation.

Résultat : par exemple, si via la coopérative Alpha Taxis, les taxis associés peuvent s'inscrire gratuitement, d'autres opérateurs, comme par exemple la G7, comptent faire facturer 20 euros par mois pour chaque taxi. C'est-à-dire qu'un taxi, avant qu'il commence à travailler, est amené à payer, de manière très forte, à des centrales d'appels, ce qui pose finalement un problème assez équivalent à celui de "l'ubérisation".

Et côté usagers, comment cela se passe-t-il ? Certaines "applis" fonctionnent déjà, comme "Zaléou" de la R.A.T.P. ou "Tedycab", développée par Transdev pour la S.N.C.F., mais où en sommes-nous de l'appli "Paris Taxi" ? C'est l'objet en partie de mon vœu. Va-t-elle permettre réellement aux usagers de pouvoir, par le biais d'une "appli", se connecter et voir les taxis disponibles, ou bien est-ce que cela va être, comme visiblement on peut le voir sur Internet, au niveau de l'"appli" nationale, simplement une entrée où on a connaissance de l'ensemble des "applis" existantes ?

Et pour conclure, Madame la Présidente de séance, comprenez que si nous voulons rivaliser avec Uber, nous avons besoin d'une application nationale publique et gratuite, et que l'application parisienne doit permettre un service direct pour les usagers, et aussi dans l'intérêt des taxis. Il n'y a pas eu de concertation depuis l'automne dernier.

Une concertation urgente est nécessaire. Je voudrais savoir quel est le calendrier de la Ville.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

M. NAJDOVSKI a la parole pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci.

La loi du 1er octobre 2014 relative aux taxis et véhicules de transport avec chauffeurs dite loi Thévenoud, prévoyait dans son article 1er la mise en place d'un registre national des disponibilités taxis.

Suite au vote de la loi, une mission spécifique du Ministère de l'Intérieur, la mission Le taxi, a été chargée de la mise en place de ce registre connu également sous l'appellation "Open data taxis".

Ainsi que vous le faites remarquer dans votre vœu, Madame la Conseillère, la mission ministérielle a fait le choix de ne pas mettre en place une plate-forme ouverte à tous, mais une plate-forme qui soit un agrégateur des taxis enregistrés auprès d'opérateurs privés agréés ou de centrales d'appels.

L'enregistrement auprès du registre national sera ainsi, selon l'intermédiaire auprès duquel un chauffeur est abonné, soit gratuit, soit payant.

La Ville de Paris a donc dû s'adapter à ce choix, et nous n'avons pu qu'en prendre acte pour relancer l'application Paris taxis. Nous avons toutefois réuni, à l'automne dernier, les représentants des taxis pour un comité technique spécifique consacré à la mise en place du registre national. Le choix effectué d'un registre qui soit un agrégateur des opérateurs privés agréés a été présenté.

Afin de conserver une part accessible à tous, y compris pour les chauffeurs qui ne sont pas abonnés à une application ou à une centrale radio, la décision fut prise, lors de ce comité, de conserver la fonction "héler un taxi en station", qui figure dans l'application Paris taxis actuelle.

Dans la version 2 de Paris taxis, qui sera lancée je l'espère d'ici un mois ou deux, selon le temps qui sera nécessaire pour écarter les "bugs" éventuels, et vous savez combien il est important d'éviter les "bugs" quand on veut avoir une application efficace, il sera possible de héler un taxi en mouvement. Ce taxi devra être affilié à un opérateur, ou bien on pourra héler un taxi en station, qui lui ne sera pas nécessairement affilié à un opérateur.

Votre vœu demande que la Ville interpelle l'Etat pour mettre en place une application gratuite à visée non seulement nationale, mais également européenne, afin de s'opposer à la puissance internationale d'UBER.

Si sur le fond nous sommes d'accord avec l'objectif que vous présentez, votre vœu, en réalité, équivaldrait à faire machine arrière, puisque l'Etat a publié la semaine dernière, le 21 mars, le décret instituant le registre national des disponibilités des taxis dans la version que je vous ai décrite.

Il ne nous paraît donc pas opportun de voter un vœu qui s'oppose au registre national, alors que les représentants des taxis reconnaissent qu'il demeure vital de lancer ce même registre, y compris dans la formule retenue par l'Etat.

En ce qui concerne la deuxième demande de votre vœu, que la Ville s'engage à se mettre en lien avec l'"Open data" pour une application publique et gratuite, ainsi que je vous l'ai dit, nous avons fait le choix de conserver la fonction "Héler un taxi en station", qui garantira la gratuité.

En revanche, nous pensons qu'il faut avancer, y compris dans la formule imparfaite choisie par l'Etat.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu. Nous partageons votre ambition, mais devons composer avec les choix faits par l'Etat et nous pensons que l'urgence est que les taxis puissent disposer au plus vite du service rendu par le registre national.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Non, même si je suis ravie que Paris souhaite vraiment mettre en place cette application. Je souhaite vraiment qu'il y ait une réunion de concertation avant la dernière phase test et également qu'il y ait une communication extrêmement forte pour que tous les usagers puissent s'y retrouver dans l'intérêt du développement des taxis.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Une explication de vote de M. VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Madame la Maire.

Ce débat est surréaliste, à l'heure d'Internet on propose de réinventer le minitel. C'est un peu l'impression que j'ai. Mme SIMONNET parle d'une application gratuite et de relancer une application qui s'appelle Paris taxis. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, cette application coûte des centaines de milliers d'euros aux contribuables, pour un résultat lacunaire, voire inexistant dans la mesure où ni les chauffeurs de taxis, ni les clients ne plébiscitent cette application. Les chauffeurs de taxis ne veulent pas en entendre parler parce qu'ils sont très attachés à la maraude, et ils ont raison parce qu'ils... Historiquement, c'est cela.

Ensuite, les clients n'en veulent pas, puisque...

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Concluez !

**M. Alexandre VESPERINI**. - ... puisqu'ils ne veulent pas ouvrir une application pour savoir où il y a des bornes de taxis. Ils veulent ouvrir une application pour qu'on leur dise quand leur taxi, leur véhicule de tourisme avec chauffeur arrivera.

Nous ne voterons pas ce vœu, qui nous paraît véritablement... autant réintroduire la diligence ou la calèche d'Etat. En réalité, en entendant ce vœu et les discussions qui touchent ce vœu, on se rend bien compte qu'au lieu de vouloir s'accrocher à cet "Open data", on devrait plutôt créer des UBER à la française, des UBER français.

Cette question n'a absolument pas été évoquée, c'est bien dommage. Donc, nous ne voterons pas ce vœu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le vœu est rejeté.

## **Vœu déposé par M. TIBERI relatif à l'extension des limitations de vitesse aux voies de bus.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 110 est relatif à l'extension des limitations de vitesse aux voies de bus.

Monsieur TIBERI, vous avez la parole, pour deux minutes.

**M. Dominique TIBERI**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris a depuis longtemps créé des quartiers dits tranquilles, zone 30, lieux de rencontre, où la vitesse des véhicules était limitée à 30 kilomètres/heure, voire 20 kilomètres/heure.

Le 5<sup>e</sup> arrondissement était dès le départ pionnier dans le domaine, comme tant d'autres, puisque comportant le plus grand nombre de rues dites zone 30.

Madame la Maire de Paris a souhaité étendre largement ces zones 30 pour d'évidentes raisons environnementales et de sécurité. Toute mon intervention est fondée et poursuit comme objectif la sécurité des cyclistes.

Je ne mène pas cette démarche par intérêt personnel, pas uniquement, mais tout le monde comprendra bien que la coexistence au sein de voies de bus limitées par un trottoir d'un côté avec souvent des feuilles en automne et un remblai de l'autre côté, avec des vélos qui roulent entre 10 et 15 kilomètres/heure pour la plupart, des bus et des taxis qui roulent à 50 kilomètres/heure, que l'on n'entend parfois pas arriver lorsque le taxi arrive en mode électrique, comme c'est le cas pour les "Prius", cela pose un vrai problème.

Je propose donc pour des raisons de sécurité, que l'on retrouve d'ailleurs dans les rues où le contresens vélo est autorisé, une des conditions qui est imposée, c'est la limitation à 30 kilomètres/heure. Toujours les mêmes questions de sécurité qui doivent nous guider. Je voudrais être consensuel, si ce n'est en recherchant l'unanimité de cette Assemblée, en recherchant la sécurité, qui a guidé Edith GALLOIS lorsqu'elle parle de la traversée de la place de la Concorde et qu'elle cherche des voies moins dangereuses que de faire le tour de la place ; Christophe GIRARD lorsqu'il évoque le stationnement dans l'île Saint-Louis, ou M. BROS lorsqu'il parle de la circulation des véhicules et gyropodes, c'est quelque chose qui est absolument indispensable.

On ne peut pas continuer à coexister de cette manière, sauf à me proposer une autre solution qui constate et lutte contre ce danger qui est cette coexistence, je propose de limiter la vitesse au sein des voies de bus qui acceptent - la quasi-totalité accepte les vélos -, de limiter à 30 kilomètres/heure la circulation dans ces voies.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Votre vœu, Monsieur le Conseiller, pose la question de la sécurité des cyclistes, qui est un objectif tout à fait prioritaire pour l'Exécutif municipal et nous partageons ensemble cette préoccupation.

Je tiens à rappeler en préambule que même si des accidents peuvent survenir dans les couloirs bus, ceux-ci, lorsqu'ils sont protégés physiquement et sont suffisamment larges pour permettre les déplacements en toute sécurité, c'est-à-dire d'une largeur de 4,50 mètres, constituent un gain de sécurité et de confort apprécié par les cyclistes, par rapport à une situation sans couloirs protégés ou sans pistes cyclables.

Il existe cependant des pratiques dangereuses de circulation ou de stationnement illicite dans ces couloirs, et j'encourage la Préfecture de police à sévir autant que nécessaire pour dissuader et réprimer ces infractions.

Concernant la mesure que vous proposez précisément, consistant à limiter la vitesse des bus et taxis dans les couloirs bus ouverts aux vélos, à une vitesse inférieure au reste de la voie, celle-ci n'est pas faisable sur le plan réglementaire.

Il faut en effet préciser que la limitation de vitesse sur un axe est la même sur toutes les portions de chaussée, et un couloir bus, même protégé physiquement comme il en existe de nombreux à Paris, ne peut être soumis qu'à la même limitation de vitesse qui s'applique sur le reste de l'axe.

Ceci étant, puisque nous allons développer le nombre d'axes à 30 kilomètres/heure dans le cadre de la politique municipale d'apaisement de la circulation, le nombre de couloirs bus qui verront leur vitesse limitée à 30 kilomètres/heure va se multiplier, donc cela répondra aussi à votre préoccupation.

Pour ce qui concerne les autres axes qui resteront limités à 50 kilomètres/heure, ceux-ci bénéficient déjà ou bénéficieront, dans le cadre du Plan Vélo actuellement mis en œuvre, d'itinéraires protégés et exclusivement dédiés aux cyclistes au moyen de pistes indépendantes et séparées de la chaussée. Ainsi, sur ces axes, les cyclistes seront très prochainement le plus en sécurité possible, sans avoir à emprunter les couloirs de bus pour les autres véhicules.

Pour toutes ces raisons, je vous propose malheureusement de retirer votre vœu. À défaut, je serai obligé de vous donner un avis défavorable.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur TIBERI, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Dominique TIBERI**. - Même si je suis heureux que l'objectif de sécurité soit partagé par tout le monde, la réponse ne me paraît pas satisfaisante.

En effet, vous reconnaissez vous-mêmes que, lorsque c'est possible, il faut sortir les voies cyclistes des voies de bus. C'est donc que le danger existe et tous les utilisateurs dans cette salle ou à cette tribune me comprendront.

Donc, je le maintiens.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur TIBERI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 110 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'organisation d'une conférence pour la propreté.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 111 relatif à l'organisation d'une conférence pour la propreté.

Mme de CLERMONT-TONNERRE a la parole, pour deux minutes.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Madame la Maire.

Face à l'exaspération des Parisiens devant la saleté de leur ville, vous nous avez présenté, lors de notre Conseil de février, une communication sur la propreté. Soucieux d'améliorer la propreté de notre Capitale, nous pensons que les mesures annoncées doivent être complétées par une mobilisation de tous les acteurs qui interviennent sur l'espace public parisien.

Parmi les acteurs concernés, je citerais les multiples concessionnaires disposant d'ouvrages, comme La Poste, Orange, E.R.D.F., ou de mobiliers urbains, comme les kiosques et les abribus ou encore les stations d'Autolib'.

Je pense également nécessaire de mobiliser les différents services qui interviennent pour l'entretien des potelets, de la signalétique routière, des bancs et des palissades. La S.N.C.F. et surtout la R.A.T.P. doivent également être associées afin d'intensifier leur action en assurant un nettoyage plus régulier de leurs emprises.

A cette liste, il me semblerait utile de rajouter la Fédération du bâtiment et des travaux publics pour les sensibiliser à la tenue des chantiers dont certains sous-traitants sont à l'origine de nombreux dépôts sauvages et salissures.

Plus largement, il convient de réunir autour d'une même table les diverses entités qui interviennent ou occupent l'espace public afin d'organiser un véritable "choc de propreté" de Paris.

Dans cette perspective, je vous propose, Madame la Maire, de réunir dans les meilleurs délais une Conférence de la propreté de Paris, associant l'ensemble des acteurs que je viens de citer afin de les mobiliser pour contribuer à rétablir la propreté de l'espace public et du paysage parisien.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. PENINOU pour vous répondre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE de votre vœu. Je partage tout à fait - et c'est, d'ailleurs, le sens de la communication qui avait été faite au Conseil de février - votre volonté et votre analyse sur la nécessité d'une politique partenariale extrêmement forte sur la question de la propreté.

C'est d'ailleurs dans ce sens que nous multiplions aujourd'hui les partenariats pour sensibiliser l'ensemble des acteurs, que ce soit la S.N.C.F., avec un partage plus efficace des actions de nettoyage, que ce soit la R.A.T.P., pour équiper les entrées et sorties des métros de corbeilles de rue, que ce soit le SYNHORCAT, le C.R.O.U.S. ou la Chambre syndicale des buralistes, notamment sur la lutte contre le jet de mégots.

Je partage tout à fait votre volonté de voir nettoyer de manière beaucoup plus efficace tous les édicules qui sont sur l'espace public et qui créent un sentiment de malpropreté dans nos quartiers.

C'est pourquoi, si vous acceptez un certain nombre d'amendements que je vous ai transmis par écrit et qui consistent essentiellement à séparer cette problématique de l'opération "Paris, fais-toi belle" qui arrivera au tout début du mois de juin prochain et pour laquelle il me semble que l'on n'est pas tout à fait dans le même rythme d'organisation - les deux sont nécessaires : la mobilisation autour de "Paris, fais-toi belle" et celle de l'ensemble des acteurs -, si vous acceptez ces amendements qui visent à séparer les deux actions, je donnerai un avis tout à fait favorable à ce vœu.

J'espère que vous participerez très prochainement, à mes côtés, à cette conférence.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Acceptez-vous ces amendements, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Oui, Madame la Maire, je les accepte.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 96).

## **2016 DEVE 62 - DU - Convention de superposition d'affectation avec la S.N.C.F.-Réseau pour les espaces de la Petite Ceinture ferroviaire (13e, 14e et 15e) et convention de transfert de gestion avec la S.N.C.F.-Réseau (16e).**

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux axes structurants et au calendrier de mise en œuvre du plan-programme.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de la DEVE 62 - DU, de l'amendement n° 112 et du vœu n° 113.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour cinq minutes.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération de superposition de l'affectation de la Petite Ceinture ferroviaire est, pour nous, l'occasion de relancer le débat passionné et passionnant sur l'avenir de cette voie ferrée historique de Paris. La Petite Ceinture, patrimoine inestimable, est aujourd'hui tiraillée entre deux objectifs de mandature :

Le premier, c'est l'ouverture des espaces publics aux Parisiennes et aux Parisiens.

Le deuxième, c'est la lutte durable contre la pollution, le combat pour l'amélioration de la qualité de l'air et dans un enjeu plus large, la transition écologique.

Les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de lutte contre la pollution sont clairs. Nous devons améliorer durablement la qualité de l'air parisien pour des raisons environnementales comme pour des raisons de santé publique. C'est un enjeu sur lequel nous sommes particulièrement attendus et qui fait l'objet d'un engagement important de notre Ville.

Pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, notamment celles et ceux qui habitent au bord du boulevard périphérique, nous devons mettre en place une alternative crédible aux énergies fossiles.

L'organisation d'un maillage de transports non polluants pour les personnes comme pour les marchandises sera la clé du Paris de demain. C'est ce maillage qui réduira une grande partie de la pollution, tout en garantissant le dynamisme économique de notre ville. La Petite Ceinture présente des atouts non négligeables en ce sens. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle est inscrite au Réseau ferré national ainsi qu'au S.D.R.I.F. pour sa vocation régionale.

Nous avons l'obligation de garantir une véritable réversibilité des aménagements à envisager, a fortiori car c'est un engagement contenu dans le protocole signé l'an passé entre la Ville de Paris et S.N.C.F.-Réseau. Sa vocation première reste donc ferroviaire.

C'est pourquoi nous devons trouver une solution concertée, équilibrée, pour garantir une mixité, une cohabitation des usages lorsque cela est possible. C'est pourquoi nous ne devons pas avoir une vision parcellaire de cette Petite Ceinture, mais bel et bien une vision d'ensemble et un projet cohérent sur l'ensemble de son tracé.

Pour répondre à cet enjeu double, nous proposons de tirer au maximum parti du patrimoine de la Petite Ceinture. Nous proposons de concilier l'appropriation de la Petite Ceinture par les Parisiennes et Parisiens sous certaines conditions et activités sur rails par la mise en place d'une activité ferroviaire douce et ponctuelle sur l'ensemble du tracé.

Nous devons préserver toutes les opportunités qui nous permettent de développer une alternative aux énergies fossiles. En ce sens, la réversibilité des usages ne doit pas être une opposition de principe, un affichage, mais une réalité portée par une réelle volonté politique.

Nous pensons que la seule façon de garantir cette réversibilité effective est de remettre en place une activité ferroviaire douce sur le site. Elle seule peut garantir l'entretien des voies ferrées et la préservation des gabarits et largeurs de sécurité.

Nous proposons, d'une part, la mise en place d'un train de la découverte sur la Petite Ceinture, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition largement soutenue au budget participatif. Ce train, qui circulerait à des horaires bien précis afin de ne pas déranger les riverains, comporte un potentiel indéniable pour notre ville. Il permettrait de redécouvrir Paris sous un autre angle, de créer un parcours touristique nouveau dont nous sommes convaincus du succès.

Notre deuxième proposition est de créer de nouvelles activités sportives et de loisirs qui permettent l'utilisation du rail, l'installation de vélo-rails et de draines, permettant ainsi d'allier la préservation de la voie ferrée à la création d'un nouvel équipement sportif et de loisirs en plein-air.

Le potentiel de la Petite Ceinture nous impose d'avoir une ambition forte et une vision globale. Avec nos propositions, nous dessinons une sortie par le haut d'une opposition entre deux visions qui peuvent, en réalité, coexister parfaitement. Cela permet d'offrir aux Parisiennes et Parisiens un nouvel espace commun, tout en n'insultant pas l'avenir d'un patrimoine qui peut devenir un véritable poumon environnemental, mais aussi économique de notre ville.

C'est à la condition d'un affichage de cette ambition par la Municipalité, en adoptant l'amendement qui nous est soumis, que nous voterons favorablement ce projet de délibération. La convention de superposition d'affectation passée entre la Ville et la S.N.C.F., relative à la Petite Ceinture, sorte de copropriété entre ces deux institutions, ne peut se faire, à notre sens, qu'à la condition que cet objectif d'intérêt général soit garanti.

Je vous remercie.



**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Le 23 janvier dernier fut inauguré la nouvelle promenade sur la Petite Ceinture, dans le 13e arrondissement. Le tronçon de Rungis fut le premier tronçon ouvert aux Parisiennes et aux Parisiens dans le cadre du nouveau protocole liant la Ville de Paris à la S.N.C.F., un premier tronçon ouvert rapidement et qui devrait servir, comme cela fut rappelé lors du comité de pilotage partenarial élargi du 23 mars, à tirer des leçons pour les futures ouvertures de tronçons.

A cet égard, inutile de vous préciser que nous espérons un meilleur respect de la biodiversité déjà présente sur l'emprise de la Petite Ceinture.

Grâce au projet de délibération qui nous est proposé ici, ce sont d'autres tronçons dans les 14e et 15e arrondissements qui vont être aux ouverts au plus grand nombre. Au cours du 2e trimestre 2016, devrait nous être présenté un projet de délibération pour les 12e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Cette volonté d'ouverture de la Petite Ceinture est portée de longue date par les Ecologistes mais aussi par les Parisiennes et les Parisiens. En témoigne d'ailleurs la première convention signée avec R.F.F. et moi au nom de la Ville il y a plus de 10 ans. En témoigne également entre 2011 et 2013 les études de l'APUR sur la reconquête et la revalorisation de la Petite Ceinture, ainsi que la concertation qui s'est tenue au premier trimestre 2013 ayant abouti à la mise en évidence de grands principes de reconquête.

Nous souhaitons aussi rappeler que cette reconquête est inscrite au programme d'investissement de la mandature pour un montant de 15 millions d'euros et que de nombreux projets concernant la Petite Ceinture sont proposés au budget participatif chaque année.

C'est dans le cadre de l'article 6 de la convention-cadre de juin 2015 qu'est stipulée la mise à disposition des emprises de la Petite Ceinture. Cette mise à disposition est encadrée par des conventions de superposition d'affectation conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, objet du présent projet de délibération.

Ces conventions ont pour objet de préciser la nature des aménagements, les modalités de mise en œuvre de ces aménagements, les prescriptions à respecter, les conditions d'exploitation, de surveillance de ces aménagements et la répartition des responsabilités. Cela signifie pour nous que les emprises de la Petite Ceinture font l'objet d'une affectation officiellement et principale ferroviaire - mais je dis bien affectation et pas activité - à laquelle peuvent s'ajouter des affectations supplémentaires au profit de la Ville de Paris.

Comme nous le voyons ici, le processus est long, compliqué, mais les élus Ecologistes se félicitent de cette volonté d'ouvrir un grand nombre de tronçons rapidement malgré ces difficultés. Intégrité, linéarité, non-constructibilité sur la totalité de la Petite Ceinture, y compris les surlargeurs, respect de la biodiversité existante seront des principes intangibles défendus par les Ecologistes.

Si les échanges que nous pouvons avoir sur le plan-programme sont satisfaisants et semblent respecter ces principes, les élus Ecologistes resteront néanmoins vigilants quant aux décisions d'affectation future. Ce sera notamment le cas pour éviter que la recherche de revenus financiers se traduise par une marchandisation et une dénaturation de la Petite Ceinture.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour rappeler combien notre groupe est attaché au projet de reconquête de la Petite Ceinture. Ce lieu est unique à Paris, il offre un paysage pittoresque, inédit, issu de son histoire ferroviaire, mais aussi de son abandon qui a favorisé, au fil des années, le développement d'une faune et d'une flore remarquables.

Trace du passé, la Petite Ceinture est surtout un atout majeur pour le Paris de demain. Avec 21.000 habitants au kilomètre carré, Paris est la 6e ville la plus dense au monde.

Les enjeux environnementaux auxquels notre Métropole est confrontée sont forts, ils exigent de poursuivre la densification dans le cœur de nos villes tout en menant une politique de développement des espaces verts, de détente et de loisirs.

La Petite Ceinture, dans sa partie désaffectée, parcourt 9 des 20 arrondissements de notre Capitale. Elle représente ainsi un enjeu incontournable pour offrir à de nombreux Parisiens un espace de respiration et de détente à proximité de leur domicile. Aucun jardin public de quartier ne peut se vanter d'avoir une telle histoire et une telle biodiversité.

Cette authenticité, il est essentiel que les futurs aménagements préservent ses dimensions de friche urbaine et sa végétation qui fait tout son charme. Pour autant, il ne s'agit pas de tomber dans l'excès et d'avoir une vision trop nostalgique ou trop figée de la Petite Ceinture. Elle doit offrir une pluralité d'activités et devenir le terrain d'innovations citoyennes, économiques et environnementales.

A l'occasion du débat sur le protocole-cadre en avril dernier, notre groupe avait d'ailleurs fait adopter un vœu qui insistait sur la mise en place d'une programmation équilibrée, originale et innovante.

Un mot sur le 18<sup>e</sup> arrondissement, qui n'est pas concerné par le présent projet de délibération mais qui le sera pour une convention similaire lors d'une prochaine séance. Le 18<sup>e</sup> concentre 9 % de la population parisienne intra-muros et ses espaces verts ne représentent que 3 % des espaces verts parisiens. Les emprises importantes des faisceaux de la gare du Nord et de la gare de l'Est marquent fortement son paysage urbain et contraignent les aménagements de nouveaux espaces verts.

C'est pourquoi avec Didier GUILLOT, que j'associe à mon intervention, nous tenons à souligner l'attachement des habitants du 18<sup>e</sup> à bénéficier davantage d'espaces de respiration.

Nous suivrons donc avec une grande attention le plan-programme qui nous est présenté et nous encourageons la réalisation des projets rendus possibles, notamment sur les surlargeurs des voies et dans les gares.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROS.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Madame la Maire, un mot d'abord pour regretter le désordre occasionné par la présentation devant les Conseils d'arrondissement du projet de délibération DU 63 qui, après avoir fait l'objet de débats et de votes, a in fine été retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris. C'est regrettable et je ne m'attarderai pas sur cette procédure qui semble relever de désaccords internes à votre majorité.

J'en viens au projet de délibération rescapé, si je puis dire, le DU 62, qui concerne entre autres le 15<sup>e</sup> arrondissement. Je vous rappelle, mes chers collègues, que la transformation de la Petite Ceinture est un projet que nous soutenons depuis plusieurs mandatures et pour lequel la mairie du 15<sup>e</sup> s'est beaucoup mobilisée avec, au premier chef, son Maire Philippe GOUJON.

Comme vous le savez, un premier tronçon d'1,3 kilomètre a été ouvert en 2013 entre la place Balard et la rue Olivier de Serres. Le linéaire a ensuite été prolongé jusqu'à l'entrée du parc George Brassens, malheureusement en surface et non par le tunnel Olivier de Serres comme nous vous l'avions demandé à plusieurs reprises.

Au vu du succès et de la fréquentation de la Petite Ceinture, nous nous réjouissons que le projet de délibération intègre non seulement le linéaire de la PC 15 que nous connaissons, mais aussi de nouvelles extensions dont l'ouverture permettra le prolongement de la promenade sur ses extrémités Est et Ouest afin de mieux relier les parcs Brassens et Citroën.

Ces extensions répondent à des demandes fortes portées par la Mairie du 15<sup>e</sup>, nous sommes donc satisfaits de ces avancées et je remercie la S.N.C.F. d'avoir accepté d'élargir le périmètre des emprises confiées en gestion à la Ville de Paris.

Ce projet de délibération appelle néanmoins plusieurs remarques. Tout d'abord, je rappelle - et vous n'en serez pas surpris - que nous sommes opposés à la réversibilité des aménagements. Outre le fait que cette réversibilité est dénuée de sens pour la PC 15, elle rend impossible la réalisation de projets d'envergure, comme la création d'une boucle cyclable périphérique qui favoriserait l'essor des mobilités douces.

En second lieu, je redis notre volonté d'assurer la continuité de la Petite Ceinture par l'aménagement et la sécurisation du tunnel entre les rues Olivier de Serres et de Dantzig. En l'état, le passage aménagé en surface est

anxiogène, oblige à traverser deux rues et rompt l'accès P.M.R. Il est également en contradiction avec la mise en valeur du patrimoine et la continuité revendiquée dans le protocole-cadre.

D'ailleurs, puisque vous allez prochainement réaliser l'ouverture du tunnel des Tuileries de 800 mètres de long, il est temps, Madame la Maire, de lancer les études nécessaires à la traversée du tunnel de Vaugirard, qui mesure seulement 300 mètres.

Troisième remarque, nous regrettons que la gare de Vaugirard ne figure pas dans la convention d'affectation. D'une part, nous souhaitons que l'aménagement de cette gare, qui va prochainement accueillir un espace de coworking, se poursuive, d'autre part, nous demandons à "S.N.C.F.-Mobilités", actuel propriétaire du site, de préserver les qualités architecturales de ce bâtiment de caractère qui bénéficie du label "Protection Ville de Paris".

Enfin, dans le prolongement de l'intervention de mon collègue Franck LEFEVRE, je renouvelle le vœu que les ouvrages d'art et la sous-face de l'ensemble des ponts de la Petite Ceinture fassent l'objet d'un entretien plus satisfaisant. J'ignore si, en l'état, cette compétence relève de la S.N.C.F. ou de la Ville. En revanche, ce qui est certain, c'est qu'il est aujourd'hui temps de passer à l'acte.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme SOLANS, pour porter un amendement, l'amendement n° 113.

**Mme Aurélie SOLANS**. - C'est un vœu, en fait, le vœu n° 113.

Le dialogue, la concertation sont des principes essentiels de la prise de décision pour les Ecologistes.

Cette concertation, à tous les niveaux, doit se poursuivre et c'est dans cet esprit que nous déposons aujourd'hui ce vœu. Lors du comité de pilotage partenarial élargi de la semaine dernière à l'Hôtel de Ville, l'agence "ABCD" a exposé les premiers éléments de mise en œuvre du projet.

Nous avons exprimé lors de ce comité de pilotage notre satisfaction. Oui, nous nous retrouvons dans cette première esquisse du plan-programme, avec près de 80 % des lieux et surfaces disponibles de la Petite Ceinture consacrés aux promenades, découvertes, agriculture urbaine, jardins partagés, convivialité, etc.

Toutefois, nous avons souhaité reporter le projet de délibération DEVE 63 - DU présenté en arrondissement lors des derniers Conseils. Par le dépôt de ce vœu, nous voulons exprimer notre vigilance sur la concertation, et à tous les niveaux, qui doit accompagner chaque étape du processus.

Comment aurions-nous pu voter ce projet de délibération, alors que les arrondissements n'ont pas eu connaissance de ce plan-programme ?

La participation citoyenne, que nous appelons tous de nos vœux pour imaginer l'avenir de la Petite Ceinture, ne se fera que par une information régulière et accessible au plus grand nombre des grandes décisions concernant ce projet d'envergure.

Alors pour les élus d'arrondissement, qui œuvrent et qui sont au plus près des habitants, il est donc nécessaire que cet échelon de la vie démocratique de notre ville soit saisi à toutes les étapes. D'autant que les séances des Conseils d'arrondissement sont publiques.

Notre vœu demande donc que le plan-programme soit soumis aux élus des arrondissements de la Petite Ceinture, avec ses axes structurants, et son calendrier de mise en œuvre avec un focus particulier sur le projet de l'arrondissement.

Je vous remercie.

*(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme Alexandra CORDEBARD au fauteuil de la présidence).*

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, avant de donner la parole à mon collègue Jean-Louis MISSIKA, je voudrais vous dire que, bien évidemment, nous sommes très attentifs à la réversibilité de la Petite Ceinture et à sa mixité des usages, et que

nous privilégions, comme cela a été présenté lors du Comité de pilotage de la semaine dernière, une vision globale d'ensemble et absolument pas une vision parcellaire.

Pour répondre à Mme SOLANS, nous vous proposons un amendement de l'Exécutif à votre vœu qui réaffirme l'unicité de cet ouvrage et un accès à tous les Parisiens, et qui permet de réfléchir effectivement à la complémentarité des tronçons, en termes d'usages.

Dans l'amendement de l'Exécutif, on propose que le plan-programme soit soumis à l'avis et non pas à l'approbation des Conseils d'arrondissement. Cela permettra que le plan-programme soit présenté dans sa globalité aux Parisiens dans les Conseils d'arrondissement.

Je le répète encore une fois, nous avons vraiment une vision d'ensemble avec des activités diverses et variées, et une réflexion qui ne se veut pas uniquement par tronçons.

Comme vous l'avez rappelé, nous avons effectivement travaillé en lien avec les différents maires d'arrondissement et notre A.M.O. à la définition d'un plan-programme qui prendra bien en compte, je veux rassurer M. CONTASSOT, le respect de la biodiversité. D'ailleurs, je l'invite en ce sens à participer à la révision du prochain plan et à émettre un certain nombre d'avis dans les réunions qui se tiendront notamment à la mairie du 13e arrondissement.

Nous allons effectivement accélérer le dispositif de participation en installant, dès cet été, un certain nombre de stations dans quatre arrondissements et, pour répondre à M. BROS, aller le plus vite possible pour ouvrir les autres.

Je répondrai brièvement à Mme de CLERMONT-TONNERRE pour lui dire que les ouvrages d'art et les ponts de la Petite Ceinture sont de compétence de la S.N.C.F. et pas de la Ville, comme cela était mentionné dans le protocole-cadre, mais j'ai bien noté vos questionnements sur la gare de Vaugirard. Et, dans la suite de notre travail sur l'aménagement du 15e arrondissement, nous allons y travailler.

Voilà ce que je voulais vous dire. Donc en réponse à votre vœu, Madame SOLANS, l'amendement de l'Exécutif vous a été présenté.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Jean-Louis MISSIKA ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je voudrais d'abord réagir sur la proposition d'amendement portée par Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche.

L'avis sera favorable avec un certain nombre d'amendements que je vais essayer d'explicitier.

D'abord, il a été clairement énoncé, dans le cadre du protocole-cadre entre la Ville et la S.N.C.F. signé en juin dernier, la notion de réversibilité, ainsi que la notion de préservation et de valorisation du patrimoine de la Petite Ceinture, la superposition d'usage ayant été une des solutions juridiques, la superposition d'affectation qui a été trouvée pour traiter cette question de la Petite Ceinture.

Bien évidemment, il y a aussi deux notions essentielles qui sont la préservation et la valorisation du patrimoine de la Petite Ceinture.

Nous avons eu l'occasion d'échanger la semaine dernière à l'occasion du Copil Petite Ceinture, ayant à l'ordre du jour la présentation du plan-programme. Je crois que ce plan-programme met justement en avant les éléments importants que toutes et tous souhaitent protéger et valoriser, tout en offrant de nouvelles possibilités d'activité et d'usages, dans un contexte de présence forte de différents patrimoines.

Quand on parle de patrimoine de la Petite Ceinture, en fait, on parle de trois patrimoines différents.

D'abord, le patrimoine bâti avec les gares de la Petite Ceinture. L'une de ces gares était dans l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris", la gare Masséna. La S.N.C.F. elle-même souhaite rénover la gare Lisch et l'installer, si cela est possible, sur la Petite Ceinture ou à proximité de la Petite Ceinture.

Un deuxième patrimoine est le patrimoine ferroviaire à proprement parler, avec notamment l'ensemble des rails, les tunnels, les ouvrages d'art qui permettent à la Petite Ceinture de faire le tour de notre ville.

Et puis bien sûr, c'est le patrimoine végétal, avec sa biodiversité exceptionnelle et la place occupée par la nature.

Ce sont ces trois patrimoines qu'il convient à la fois de préserver, de valoriser et de maintenir.

Sur les interventions qui sont projetées à propos de la Petite Ceinture et c'est tout le travail qui a été fait sur le plan-programme, il s'agit de trouver un équilibre entre la réversibilité des aménagements, le respect du patrimoine ferroviaire et le fait de pouvoir profiter d'un espace de respiration et de promenade.

Au-delà de la nature patrimoniale de la réserve de biodiversité, la Petite Ceinture est aussi un patrimoine qui raconte une histoire dans le paysage du transport ferroviaire et des déplacements, et qui mérite d'être découvert. Il raconte aussi une histoire qui peut encore servir pour la ville de demain et permettra peut-être une évolution dans le domaine du transport, d'où l'intérêt de la réversibilité.

Cela a été un des fondements des propositions pour permettre une ouverture au public de la Petite Ceinture. La découverte de ce patrimoine doit aussi être favorisée et se faire au bénéfice du plus grand nombre au travers d'aménagements spécifiques.

Votre proposition d'amendement dans le cadre du projet de délibération précise ces éléments qui guideront les interventions.

Je vous propose toutefois de modifier légèrement votre amendement dans les attendus. Dans l'attendu sur les activités ferroviaires, il s'agit de la rédaction suivante : "maintenir des activités ferroviaires avec, par exemple, le développement d'un projet de vélorail et de draine", et de remplacer "train pour un parcours touristique" par "train de la découverte".

Ces modifications permettent de ne pas figer dès à présent les interventions mais de donner des orientations et des exemples qui seront précisés dans le cadre des projets à venir, et qui répondent à nos préoccupations et nos objectifs. La dimension ferroviaire de la petite ceinture doit être présente dans le réaménagement que nous souhaitons de ce lieu essentiel pour la qualité de vie des Parisiens.

Je propose donc un avis favorable à votre amendement avec ces deux modifications.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 112 du groupe Communiste - Front de Gauche a été amendé par l'Exécutif.

Je suppose que...

Votre avis, Monsieur LE RESTE ?

**M. Didier LE RESTE.** - Monsieur le Maire, j'ai écouté effectivement avec intérêt et attention les dernières propositions de Jean-Louis MISSIKA.

Je pense que cela correspond aussi à notre philosophie. Il faut considérer que la position de notre groupe a évolué. On a fait des efforts et j'attends que tout le monde en fasse autant afin de sortir par le haut de cette situation.

Donc nous sommes d'accord avec les dernières propositions de Jean-Louis MISSIKA.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste, Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci.

Sur cet amendement, le groupe Ecologiste de Paris le votera favorablement, étant entendu qu'il s'agira exclusivement d'activités de loisirs dédiés à l'univers du rail et liés au patrimoine ferroviaire de la Petite Ceinture.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 112, tel qu'amendé, évidemment avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 112 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 du groupe Ecologiste également amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 97).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 62 - DU ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DEVE 62 - DU).

Je vous remercie.

## **2016 DPE 34 - Subventions du SYCTOM pour des actions de prévention des déchets. - Création de déchetteries. - Signature de deux conventions.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 34 et le vœu n° 114 bis.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais ici saluer l'engagement de notre Exécutif qui s'empare de l'enjeu de développer le secteur du réemploi. Relever ce défi d'augmenter la part de réemploi dans notre ville est colossal puisque nous partons de très peu. Cela passe, en particulier, par une évolution nécessaire de nos déchetteries pour qu'elles contribuent à cet objectif.

C'est l'objet de la proposition que nous avons faite sur ce projet de délibération qui concerne deux nouvelles déchetteries à Pantin et à Ménilmontant. Prévoir un espace pour le réemploi qui suppose une adaptation des dispositifs habituels, un changement en quelque sorte culturel dans notre conception de la déchetterie. Elles pourront ainsi devenir des sites de collecte d'objets, de matériaux réemployables, avec une évidente mise en cohérence avec tous les dispositifs de la prévention : la valorisation des déchets, de leur tri, de leur réemploi, y compris les ressourceries.

Paris suit une stratégie d'amélioration de la gestion des déchets et nous la soutenons. Paris doit se lancer pleinement dans la stratégie de zéro déchet. Là, notre marge de progression reste importante. D'après le SYCTOM lui-même, 42 % des déchets de nos poubelles ne devraient pas s'y trouver puisqu'ils sont recyclables et répondent à des consignes du tri existantes. L'amélioration du tri est donc bien évidemment un objectif majeur. Je sais que notre majorité est investie sur cette question.

Nous avons cette occasion historique, en nous engageant dans une démarche zéro déchet, zéro gaspillage, de diminuer le recours à l'enfouissement. C'est un défi, un pari, pas si risqué que cela, et aussi une chance pour le développement économique local.

Parmi les actions à poursuivre ou à lancer, il nous faut, par exemple, tripler le compostage domestique et de quartier, lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore communiquer massivement sur la nécessité de lutter contre l'obsolescence programmée par la promotion de pratiques de consommation responsables. Nous devons accélérer le développement des activités du réemploi et de la réparation en soutenant la structuration de ces secteurs, en travaillant à mettre en place la tarification incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Collecter et trier, c'est positif, nécessaire même, mais ne pas produire de déchets va plus loin, car c'est ce qui permettrait à nos collectivités de faire le plus d'économies, de préserver nos ressources, de créer des emplois. La réparation, le réemploi, la collecte de bio-déchets sont autant d'activités beaucoup plus intenses en travail humain et non délocalisables, que la mise en décharge ou l'incinération.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci, Aurélie SOLANS, de cette intervention.

Il y a de cela quelques semaines, lors du dernier Conseil, au mois de février, j'avais présenté une communication sur la propreté et sur le plan de relance du tri. C'est bien dans cette dynamique que nous nous trouvons aujourd'hui avec ce projet de délibération.

Vous l'avez souligné, la Municipalité parisienne, notamment Antoinette GUHL et moi-même, travaillons depuis maintenant deux ans sur un plan destiné à réduire très fortement les déchets, et surtout les déchets qui sont gâchés dans le sens où ils ne sont ni recyclés, ni réemployés.

Je corrigerai simplement ce que vous avez indiqué, en disant qu'il ne s'agit pas de limiter l'enfouissement, mais bien de le supprimer totalement, et, par contre, en effet, de limiter l'incinération puisque c'est le choix que nous faisons aujourd'hui, notamment dans le cadre de cette stratégie zéro déchet. Dans ce contexte, d'ailleurs, j'ai fait parvenir à l'ensemble des conseillers de Paris avant-hier la nouvelle campagne de communication qui, depuis hier soir, s'étale sur les panneaux de la Ville de Paris et sera doublée de l'envoi à 1,5 million d'exemplaires d'un guide du tri à l'ensemble des ménages parisiens.

C'est dans ce cadre justement que nous ouvrons deux nouvelles déchetteries. Nous avons un plan destiné à installer des déchetteries sur l'ensemble du territoire parisien d'ici la fin de la mandature. Il s'agit là de deux déchetteries qui avaient été lancées sous la précédente mandature. La première, celle de la porte de Pantin, qui va ouvrir cette année, d'ici cet été, et la deuxième, celle du boulevard Ménilmontant, qui sera l'une des premières déchetteries en quartier dense. Elle sortira dans les deux ans qui viennent. Nous l'espérons.

Je tiens à vous dire notre accord total avec votre amendement, mais il est compliqué de l'intégrer en tant qu'amendement parce que cela retarderait l'ensemble de la procédure. C'est pourquoi je vous propose de le transformer en vœu.

J'ai pris l'engagement devant le Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, et je le reprends ici, que dans ces deux déchetteries il y ait bien des lieux qui soient destinés au réemploi, qu'avec Antoinette GUHL nous pourrions conventionner avec des associations pour que l'on puisse effectivement traiter des déchets, non seulement dans le recyclage, mais aussi dans le réemploi, donc à la source.

Si vous acceptez de transformer cet amendement en vœu, j'y donnerai bien entendu un avis très favorable.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Madame SOLANS, acceptez-vous ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Nous l'acceptons et nous saluons tout à fait cette démarche vraiment très positive.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Bien. Donc l'amendement n° 114 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 34).

Je vous remercie.

**2016 DVD 57 - Expérimentations relatives à l'accessibilité des traversées piétonnes. Convention de partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place d'une étude sur les continuités de parcours sur les trottoirs.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 57 et le vœu n° 115 relatif aux expérimentations relatives à l'accessibilité des traversées piétonnes.

La parole est à M. GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, près de la moitié des déplacements à Paris, à l'intérieur des limites de la Capitale, se font à pied sur nos 3.000 kilomètres de trottoirs. C'est le premier moyen de transport, qui concerne à peu près 100 % des Parisiens.

En tant qu'élus de nos arrondissements, nous sommes régulièrement interpellés par les Parisiens sur l'état de ces trottoirs. Force est de constater que certaines situations interpellent. Au même titre que la traversée de la chaussée, la continuité de nos trottoirs est essentielle pour garantir la continuité de la chaîne du déplacement.

Il n'est pas acceptable, par exemple, que des parents qui promènent leur enfant dans une poussette soient obligés de descendre du trottoir sur la chaussée parce qu'un véhicule est arrêté sur ce trottoir. Il n'est pas acceptable non plus qu'une personne en fauteuil roulant ait des difficultés à se déplacer sur ces mêmes trottoirs parce que le revêtement du trottoir n'est pas réalisé après des travaux.

Je pourrais d'ailleurs citer, à titre d'anecdote, l'exemple d'une copropriété du bas de la rue Ramey dans le 18<sup>e</sup> arrondissement qui, elle-même, a pris l'initiative de reboucher un trou après plus de huit mois de non suivi de ces travaux.

Ces situations, nous pouvons en multiplier les exemples à l'infini. Nous ne disons pas que rien n'est fait. La mise en place du Plan Piéton est, à cet égard, un projet fondateur et particulièrement intéressant. Cependant, nous pensons que la Ville doit engager une étude sur ces sujets pour définir une approche globale et concertée des trajets piétonniers. C'est pourquoi, par ce vœu, nous proposons d'étendre notre convention de partenariat avec le C.E.R.E.M.A. à la question des continuités de parcours sur les trottoirs de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais préciser l'objet de ce projet de délibération. Les études menées dans le cadre de ce partenariat avec le C.E.R.E.M.A. portent sur la sécurité des traversées piétonnes. Les contours de cet axe de travail ont été définis avec ce centre d'études pour étudier des dispositifs de traversées piétonnes innovants et, à terme, envisager leur normalisation.



Ces nouveaux outils viendront compléter la palette des dispositifs dont dispose la Ville pour assurer l'accessibilité et la sécurisation des traversées piétonnes. L'objet du partenariat est donc très circonscrit et ne peut être modifiée ou étendu.

J'ai bien entendu ce qu'a dit notre collègue au sujet de la qualité des déplacements piétons, dont certaines remarques, d'ailleurs, sont beaucoup plus générales et concernent, je dirais, la gestion au quotidien, à savoir, par exemple, le stationnement illicite sur un trottoir. Ils sont donc très loin, pardonnez-moi, de l'objet de ce projet de délibération.

Pour vous dire que, vous le savez, Monsieur le Conseiller, nous avons réuni, en janvier dernier, la Commission extramunicipale des déplacements, que nous avons relancée, commission à laquelle tous les groupes politiques de notre Assemblée sont conviés à participer. Et nous avons, à l'occasion de cette relance de la commission, consacré la première séance au lancement de la concertation sur l'élaboration précisément d'un Plan Piéton pour Paris.

Cette démarche de co-construction se poursuit ce vendredi 1er avril, donc demain, avec des ateliers, auxquels tous les groupes de notre Assemblée sont conviés. Et donc, vous êtes bien évidemment bienvenus à participer à ces ateliers puisqu'il s'agira d'abord d'établir un état des lieux et des enjeux sur la place du piéton dans la ville. Nous aurons d'ailleurs demain la participation active de l'APUR à nos travaux. J'encourage tous les élus de notre Assemblée à venir participer à ces travaux.

Nous aurons aussi l'élaboration d'un plan d'action qui va d'abord identifier, sans vouloir préempter les choses, les problématiques qui nécessitent des études plus approfondies. Nous regarderons toutes ces questions avec la plus grande attention, et en particulier avec notre collègue Bernard JOMIER qui, je le sais, est très attentif aux questions d'accessibilité à tous pour ce qui est des déplacements piétons.

Malheureusement, dans le cadre du projet de délibération que nous devons voter ici, votre vœu n'est pas recevable, et donc je serai obligé, soit de vous demander de le retirer, soit de donner un avis négatif à l'adoption de ce vœu.

Je vous invite vraiment à participer à la co-élaboration de ce Plan Piéton pour Paris, qui pourra, je l'espère, nous permettre vraiment d'améliorer très sensiblement la qualité des déplacements piétons dans notre Capitale.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur GUILLOT, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Didier GUILLOT**. - Oui, on le maintient.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 115, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 57).

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

**Etablissement public du musée du quai Branly (conseil d'administration) (R. 9) :**

- 1 titulaire, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné les 16 et 17 juin 2014, démissionnaire.
- Patrick BLOCHE.

**Groupement d'intérêt économique "Atout France, Agence Française de Développement Touristique" (assemblées générales) (R. 10) :**

- Jean-François MARTINS.

**Régie chargée de la gestion de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (conseil d'administration) (R. 11) :**

- 1 titulaire, en remplacement de Mme Florence BERTHOUT, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.
- Alexandre VESPERINI.

**Université Paris I "Panthéon-Sorbonne" (conseil d'administration) (R. 12) :**

- Eric LEJOINDRE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 9 à R. 12).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous nous retrouverons pour la prochaine séance les mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 mai.

La séance est levée, je vous remercie.

*(La séance est levée jeudi 31 mars à onze heures vingt minutes).*

**Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.**

**I - Questions du groupe les Républicains.**

**QE 2016-3 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Valérie MONTANDON et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la revitalisation du commerce de proximité.**

**Libellé de la question :**

"En mars 2015, la Ville de Paris a annoncé envisager de lancer une troisième vague pour l'opération "Vital Quartier", d'un montant de 38 millions d'euros, et travailler avec les bailleurs sociaux qui possèdent 6.000 locaux en pied d'immeuble, afin de revitaliser le commerce de proximité.

Aussi, Brigitte KUSTER, Geoffroy BOULARD, Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris quel est l'avancement de ce projet et où en sont les pourparlers avec les bailleurs sociaux."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2016-4 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la dématérialisation des bulletins de paie.**

**Libellé de la question :**

"Le bulletin de paie électronique a été introduit dans le droit français en 2009.

Il présente de nombreux avantages : moins coûteux à émettre pour l'employeur, il est plus facile à stocker pour l'intéressé. Sa conservation par un tiers de confiance élimine le risque de perte.

Sa mise en place suppose toutefois actuellement l'accord du salarié.

Dans un souci de gestion rigoureuse de deniers publics et d'amélioration du service aux agents de la Ville, il semble pertinent de mettre en place et de développer ce type de pratique au sein de la collectivité parisienne, d'autant plus la réforme du Code du travail "Loi El Khomri" prévoit la possibilité de recourir à ce mode de transmission par défaut dès 2017.

Aussi, Brigitte KUSTER, Geoffroy BOULARD et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris quel est l'avancement de la mise en place du bulletin de paie électronique au sein de la collectivité parisienne, et quelles sont les dispositions qu'elle compte prendre pour développer la dématérialisation des bulletins de paie."

**Réponse non parvenue.**

**II - Questions du groupe G.E.P.**

**QE 2016-5 Question de Mmes Aurélie SOLANS, Fatoumata KONÉ et des éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la "reconquête urbaine" de la porte de la Villette.**

**Libellé de la question :**

"Dans le cadre du budget participatif 2014, les Parisien-nes ont choisi, parmi les projets qui leur étaient soumis par la Ville pour cette première édition, un programme de reconquête urbaine des portes de Paris par des interventions artistiques. Le site de la porte de la Villette a été choisi pour faire partie de cette dynamique.

Après plusieurs mois d'expertise, après le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, les projets proposés semblent quasiment définitifs dans leurs ambitions. Nous devons exprimer plusieurs réserves et une question concernant le site de la porte de la Villette.

Tout d'abord, nous portons le regret que les acteurs locaux et les élus-es d'arrondissement n'aient pas ou peu été associés au diagnostic et aux choix structurant l'offre artistique. Nous espérons que les prochaines étapes sauront construire plus de collégialité pour gagner en pertinence territoriale.

De façon plus générale, le projet proposé et l'accompagnement que la Ville en fait ne répondent pas à l'ambition de reconquête urbaine. Dans un espace public qui souffre de nombreuses carences et besoins, voire d'abandon, l'acceptabilité et la compréhension de ce projet par les riverains risquent de se voir fortement compromises.

En effet, comment comprendre qu'on investisse sans aucune volonté structurante dans un espace qui manque du minimum d'engagement public pour son fonctionnement quotidien et son entretien. Les sujets de reconquête urbaine de cet espace ne manquent pas.

- Dans son état actuel, le franchissement de la porte de la Villette est difficile tant pour les cyclistes que pour les piétons. La porte est tout entière vouée à la fluidité de la circulation automobile.

- Il y a de nombreux "délaissés" urbains, c'est-à-dire des zones et espaces publics non aménagés, propices à la fixation de la malpropreté. En effet, la multiplication et l'inertie des différents acteurs publics présents sur le site favorisent la création de véritables zones d'abandon, vouées à la malpropreté, aux squats, aux décharges sauvages, aux trafics de tous ordres.

- La voirie y est faiblement entretenue, tant sur la chaussée que sur les trottoirs, ce qui tend à encourager les incivilités et rend son entretien plus difficile pour les services.

- Un point noir est clairement identifié : le passage Forceval, qui est un tunnel piétonnier reliant Pantin au 19<sup>e</sup> arrondissement et passant sous le périphérique. Il est emprunté quotidiennement par de nombreux habitants, particulièrement des pantinois. L'éclairage n'y fonctionne plus ou est défectueux depuis longtemps, les murs du passage sont intégralement tagués/graffités et le sol est mal entretenu (risque de chutes). L'enjeu de sécurité, lié aux très piètres conditions matérielles, y est donc réel.

Face à ces enjeux urbains impérieux, les propositions artistiques actuelles semblent bien faibles et bien isolées pour répondre à l'enjeu de reconquête urbaine que les Parisien-nes nous ont fixé. Cette situation risque même de mettre en péril la compréhension et l'image du budget participatif auprès des habitant-es.

Aussi, Aurélie SOLANS, Fatoumata KONÉ et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris vous adressent la question suivante :

- Quelles sont les interventions concrètes de la Ville (voiries, sécurité, déplacements, éclairages, espaces verts, coordinations des acteurs publics) et les modifications du programme de l'AMO, qui sont envisagées pour répondre aux réels enjeux de reconquête urbaine que pose la porte de la Villette ?"

**Réponse non parvenue.**

**QE 2016-6 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades.**

**Libellé de la question :**

"Au vu de la situation juridique complexe de la dalle des Olympiades dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, de la prise en charge par la Ville de Paris d'une partie significative des coûts de gestion et d'entretien de la dalle, de la nécessité de travaux importants à venir sur la dalle générant une inquiétude élevée pour de nombreux copropriétaires vu les montants envisagés ;

Considérant que l'urbanisme sur dalle a montré ses limites dans le vivre ensemble et ses coûts de fonctionnement et que la Ville de Paris a déjà tiré des conclusions en ce qui concerne le quartier Beaugrenelle ;

Considérant que la dernière étude relative à l'urbanisme de la dalle des Olympiades date d'octobre 2001 ;

Considérant les conclusions de cette étude et notamment que l'opération urbaine n'a jamais été terminée notamment du côté sud ;

Les élus du Groupe Ecologiste de Paris ont déposé en septembre 2014 un vœu à propos de la dalle des Olympiades qui a été adopté.

Ce vœu s'engageait à ce "qu'une nouvelle étude opérationnelle soit lancée afin d'étudier différentes hypothèses permettant d'achever l'opération, avec les obligations juridiques, financières, économiques correspondantes et examinant l'éventualité d'un retour à la rue".

A ce jour, à notre connaissance, cette étude n'a pas encore été lancée.

Aussi, Yves CONTASSOT et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris vous adressent la question suivante :

- Pouvez-vous nous donner la date à laquelle l'étude sur la dalle des Olympiades sera lancée et surtout la date à laquelle les conclusions de cette étude seront connues ?"

**Réponse non parvenue.**

**QE 2016-7 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la plaque commémorative en hommage au COMAC (Comité d'action militaire).**

**Libellé de la question :**

"En 2014, à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Paris, un vœu a été adopté à l'initiative du Groupe Ecologiste de Paris afin de rendre hommage au COMAC, Comité d'action militaire, qui s'est mobilisé contre l'occupation allemande.

Ce vœu, adopté par le Conseil de Paris en novembre 2014, s'engageait à ce que "la plaque commémorative prévue avenue René Coty sur l'immeuble ayant abrité les réunions clandestines du COMAC pendant l'occupation soit apposée avant la fin de l'année afin de respecter l'échéance du 70ème anniversaire de la Libération de Paris".

Or, malgré diverses relances des élus-es écologistes depuis, cette plaque n'a toujours pas été apposée.

Bien que l'échéance du 70e anniversaire de la Libération de Paris soit désormais passée, la demande demeure légitime et attendue.

Cela est d'autant plus regrettable et surprenant qu'un vœu portant cette même demande avait d'ores et déjà été adopté par le Conseil de Paris en décembre 2013.

Et qu'une délibération a été adoptée à ce propos par le Conseil de Paris en février 2015 s'engageant à "l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire du Conseil national de la Résistance, COMAC, 8, avenue René-Coty à Paris 14e". Et prévoyant pour cette plaque le texte suivant : "En ce lieu a siégé le 21 août 1944 le Comité d'Action Militaire, COMAC, du Conseil national de la Résistance, organisme de direction et de commandement des Forces Françaises de l'Intérieur, Pierre Villon, Maurice Kriegel-Valrimont et Jean de Vogüe dit Vaillant, ses chefs ont décidé et déclenché l'insurrection parisienne".

Aussi, Yves CONTASSOT et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris vous adressent la question suivante :

- Pouvez-vous nous donner la date à laquelle la plaque commémorative prévue en hommage au COMAC sera enfin apposée ?"

### III - Question d'une Conseillère de Paris.

#### **QE 2016-8 Question de Mme Delphine BÜRKLI à Mme la Maire de Paris relative à la communication de statistiques sur les chambres d'hôtes à Paris.**

##### **Libellé de la question :**

"La location de chambres d'hôtes constitue une activité qui doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie du lieu d'habitation. Aussi, la capacité d'accueil doit être limitée à 5 chambres et à 15 personnes au même moment.

Contrairement à la location meublée de courte durée, cette activité n'est pas soumise au règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation car il s'agit de la résidence principale de l'habitant, qui doit en assurer personnellement l'accueil.

Cependant, à Paris, cette activité peut conduire à détourner des locaux d'habitation de leur usage.

Aussi, je souhaiterais connaître le nombre de résidences principales qui accueillent une activité de chambres d'hôtes à Paris, par arrondissement, ainsi que la surface totale concernée.

Par ailleurs, je souhaite savoir pourquoi les articles 5 et 6 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ne s'appliquent pas lorsque des fonds de commerce sont créés pour organiser cette activité."

**Réponse non parvenue.**

#### **Réponses à des questions écrites.**

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

#### **QE 2015-22 Question de M. Alexandre VESPERINI et des élus du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative au championnat du monde des véhicules propulsés par moteur électrique (Formula E).**

**Réponse** (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"La Ville de Paris accueillera un Grand Prix de formula E le 23 avril prochain. Il s'agira de la première manche européenne de la seconde saison du Championnat de monoplaces électriques qui aura lieu autour des Invalides

(7e). Le tracé, long de 1.93 km, sera constitué de 14 virages et entourera le Musée de l'Armée et le Tombeau de Napoléon, dans un cadre exceptionnel.

En assurant la promotion de l'électro mobilité auprès du grand public, Paris donnera ainsi une suite logique aux accords de la COP 21 et du Sommet des Elus locaux pour le Climat, obtenus dans cette même ville en décembre 2015, décisifs en matière de transition énergétique. Cet événement sera pensé comme une fête populaire, qui associera les valeurs du sport et l'ambition environnementale. Il sera un temps de promotion auprès du grand public de la mobilité électrique, qui est pour Paris une priorité.

Depuis 2001, l'Exécutif parisien s'est fortement engagé dans ce domaine, en initiant Autolib' et Utilib', en accompagnant le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la R.A.T.P. dans le renouvellement du réseau de bus, en soutenant "Cityscoot", ou encore en déployant depuis le début de cette année 2016 des bornes de recharge universelle pour les véhicules électriques (BeLib') sur l'ensemble du territoire."

Séance des 28, 29 et 30 septembre 2015

**QE 2015-30 Question de M. François DAGNAUD à M. le Préfet de police relative aux nuisances sonores, sur le bassin de la Villette, durant la période estivale.**

**Réponse** (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"Le bassin de la Villette est effectivement exposé aux nuisances causées en période estivale par l'utilisation d'instruments de musique, notamment de tam-tams, dans le cadre de la forte fréquentation festive de ses berges. Pour autant, la problématique reste bien moins prégnante que sur le canal Saint-Martin dans le 10e arrondissement où le bassin constitue une caisse de résonance.

Des nuisances sonores avec l'emploi d'instruments ou d'appareils portatifs de sonorisation s'y commettent et suscitent des doléances de la part des riverains.

Le Préfet de police a demandé aux policiers du commissariat de se mobiliser pour mettre fin et réprimer ces nuisances. Des verbalisations ont pu être réalisées cet été pour des tapages commis sur le bassin de la Villette.

En outre, il est difficile de verbaliser les auteurs de ces tapages car en général, ils cessent leur activité et rangent leurs matériels dès qu'ils aperçoivent les policiers arriver depuis le haut du bassin dont les voies latérales sont en sens unique. Ils quittent parfois temporairement les lieux mais reprennent leurs activités musicales un peu plus tard.

De plus, l'amende est peu dissuasive et la confiscation des instruments se heurte à des difficultés juridiques.

Dans ce contexte, la prise d'un arrêté préfectoral interdisant toutes activités musicales ne semble pas une piste opportune compte tenu de la difficulté de la justifier au regard des pouvoirs de police dont dispose le Préfet de police. En effet, ni l'urgence, ni le péril imminent ne semblent être présents. De plus, il existe des interdictions (règlement municipal des parcs et jardins et arrêté n° 89-10266 du 11 avril 1989).

Il conviendrait de voir avec la Mairie de Paris si un affichage visible et compréhensible par tous, pictogramme, des interdictions en vigueur pourrait être effectué sur le linéaire du bassin de la Villette."

Séance du 23 novembre 2015

**QE 2015-32 Question de Mme Aurélie SOLANS, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme GLEIZES, Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLIARD et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation temporaire d'une partie de la place de la Concorde par l'entreprise "Saint-Gobain".**

**Réponse** (M. Julien BARGETON, adjoint) :

"L'entreprise "Saint-Gobain" s'est en effet vue délivrer une autorisation d'occupation du domaine public entre le 15 et le 31 octobre 2015 sur une partie de la place de la Concorde afin d'accueillir l'exposition "Sensations futures".

Si cette entreprise privée a pu bénéficier d'une valorisation de son image au travers de cette exposition gratuite, l'accueil de celle-ci, de grande qualité et alliant des aspects patrimoniaux et d'innovation, a également contribué au rayonnement international de Paris.

Le paiement d'une redevance, alors que l'occupant du domaine ne tirait pas de revenus directs de cette occupation, aurait conduit l'entreprise à exposer ailleurs que dans notre Capitale alors que l'exposition avait été préalablement accueillie à Shanghai, Sao Paulo et Philadelphie, Paris constituant le point d'orgue de cette tournée.

L'intérêt des Parisiens pour ce fleuron industriel français qui fêtait son 350e anniversaire et présentait au cours de cette exposition des solutions alternatives aux matériaux de construction classique - sujet d'intérêt général, vous en conviendrez - ne c'est pas démenti et il est apparu que l'intérêt des Parisiens devait prévaloir.

Il a par ailleurs été demandé à l'organisateur de veiller strictement aux dispositions du Code de l'environnement qui proscrivent tout affichage extérieur à caractère publicitaire.

Les services de la Ville sont et resteront vigilants sur les conditions d'application des dispositions relatives à l'occupation du domaine public."

Séance des 15 et 16 février 2016

**QE 2016-1 Question de Mme Galla BRIDIER et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à l'opération de police au sein du Foyer de travailleurs migrants Marc Seguin situé au 3, rue Marc-Seguin (18e).**

**Réponse** (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"L'opération de police du 15 décembre 2015 au foyer Marc Seguin situé au 3, rue Marc Seguin à Paris 18e s'est effectuée sur la base d'une réquisition préalable du Procureur de la République de Paris, à des fins de recherches d'infractions de travail dissimulé et d'emploi de personnes étrangères sans titre de travail à l'intérieur du foyer et dans ses abords immédiats où se développent régulièrement des activités illicites.

Les contrôles d'identités ont donc été réalisés en application de l'article 78-2 du Code de procédure pénale et ont permis l'identification de 67 personnes en situation irrégulière sur le territoire national, dont une personne détentrice de faux documents et une autre illégalement porteuse d'une tenue d'uniforme de la Gendarmerie nationale.

Concernant la situation des personnes identifiées comme étant en situation irrégulière, 5 personnes ont fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (O.Q.T.F.) sans mesure de rétention, 21 personnes ont fait l'objet d'une O.Q.T.F. accompagnée d'une mesure de rétention du fait de leur situation irrégulière. Parmi elles, 8 personnes ont fait l'objet d'une mesure de reconduite à la frontière (6 vers l'Italie et l'Espagne et 2 vers leur pays d'origine, à savoir le Sénégal et le Mali).

La personne de nationalité sénégalaise dont vous évoquez en particulier la situation était détentrice d'un passeport sénégalais et d'un visa d'une validité de 5 ans délivré par le Consulat de France à Dakar. Son identification a permis l'obtention d'un laissez-passer européen établi par la Direction générale des Etrangers en France (D.G.E.F.) et la mise en œuvre effective d'une mesure de reconduite le 8 janvier 2016.

Je précise par ailleurs que les conditions d'occupation du foyer Marc Seguin posent régulièrement et ce depuis plusieurs années, des problèmes de tranquillité et de sécurité publiques.

Suite aux nombreux signalements de la part de riverains relayés par la mairie du 18e arrondissement quant aux désordres liés à la sur occupation des locaux, aux trafics de stupéfiants, aux réseaux d'activité illicites telles que la prostitution et aux usages illicites des locaux à caractère commercial au sein de cette résidence sociale, plusieurs opérations des forces de l'ordre ont été menées dans ce foyer à la demande de l'ADOMA.

Suite à une pétition des riverains de la rue Marc Seguin en date du 16 décembre 2014 dénonçant les troubles à l'ordre public occasionnés notamment par les trafics de produits stupéfiants et à un rapport de la Direction départementale de la Protection des Populations de Paris, les forces de police ont procédé à l'évacuation et à la fermeture au public de la cuisine collective du foyer, en application de l'arrêté préfectoral du 26 août 2014 prononçant la fermeture administrative temporaire pour non-respect des règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité.

Depuis cette opération, des opérations régulières de sécurisation de lutte contre les violences et les trafics sont réalisées par les services de police sur ce secteur de l'arrondissement."

**Votes spécifiques.**

**Bernard JOMIER** ne prend pas part au vote sur le vœu n° 39.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 652.

**Mme Sandrine CHARNOZ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 69.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 4, DAJ 2 G et PP 15.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 103 G.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Nawel OUMER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 105.

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 233.

**MM. Jérôme GLEIZES et Eric LEJOINDRE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 97 G.

**M. Philippe DUCLOUX et Mme Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 640.

**MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Célia BLAUDEL, Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 32 et DPA 13.

**Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 93.

**Mme Florence BERTHOUT, MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 221.

**Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 31.

**M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 60.

**M. Patrick BLOCHE, Mme Catherine DUMAS, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fadila MÉHAL et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPA 13.

**Mme Pénélope KOMITÈS** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 40.

**M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 176 G.

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Didier GUILLOT, Mmes Sandrine MÉES et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 413.

**Mme Annick OLIVIER** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 78.

**M. Hervé BÉGUÉ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 29.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 50 et DLH 51.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 81.



Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Pauline VÉRON et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 283 et DAC 5 G.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 174.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 181.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 182 et DLH 53.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 3.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 10, DLH 49, DASCO 59, DAE 10 et DAE 11.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 39.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 57 et DFA 59.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 71.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 54, DU 43 et DU 69.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS, Mmes Déborah PAWLIK et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 43.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 14.

MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jacques BOUTAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Nathalie FANFANT, Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HARE, M. Eric HÉLARD, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 19 et DPE 34.

Mme Galla BRIDIER, M. Claude DARGENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 73.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Thierry HODENT, Mme Nathalie MAQUOI, M. Mao PENINOU et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPA 16.

## **Votes spécifiés.**

**M. Yann WEHLING** vote pour les projets de délibération DVD 58 et DVD 68.

**Mme Célia BLAUDEL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 26.

**M. François HAAB** vote pour le projet de délibération DDCT 25.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 175.

## **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2016 DFA 35 Individualisation des autorisations de programme municipales votées à la décision modification n°1 pour 2016.

2016 DFA 16-G Individualisation des autorisations de programme départementales votées à la décision modificative n°1 pour 2016.

2016 DFA 22-G Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département pour 2016.

2016 DAJ 4 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres du 8 mars 2016.

2016 DAJ 2-G Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres du 8 mars 2016.

2016 DFA 9 Groupement de commandes - Mobiliers et rayonnages métalliques - Marché de fournitures - Modalité de passation.

2016 DFA 12-G Groupement de commandes - Mobiliers et rayonnages métalliques - Marché de fournitures - Modalité de passation.

2016 DFA 21 Groupement de commande pour des marchés à bons de commande de travaux de retrait de matériaux amiantés - Modalités de passation.

2016 DFA 10-G Groupement de commande pour des marchés à bons de commande de travaux de retrait de matériaux amiantés - Modalités de passation.

2016 DFA 26 Avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments, entre la Ville et le Département de Paris.

2016 DFA 13-G Avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments, entre la Ville et le Département de Paris.

2016 DFA 62 Groupement de commandes - Analyse de denrées alimentaires dans les établissements municipaux et départementaux pour l'enfance de Paris.

2016 DFA 23-G Groupement de commandes - Analyse de denrées alimentaires dans les établissements municipaux et départementaux pour l'enfance de Paris.

2016 DFA 58 Résiliation d'un marché à bons de commande relatif aux prestations de vérification des équipements de travail, de levage et équipements de protection individuelle pour la Ville de Paris.

2016 DFA 55 Avenant n° 1 à la convention avec SARL Level 3 Communications France conclue le 20 juillet 2009 pour l'occupation du domaine public non routier.

2016 DFA 29 Refinancement d'un prêt de la société Toit et Joie souscrit auprès de Arkéa Banque Entreprise et Institutionnels. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2016 DFA 31 Contrat de transaction avec la société ORFEA titulaire du marché 2009121001008.

2016 DFA 57 Garantie à première demande du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire souscrit par la SEMAPA le 25 février 2016.

2016 DFA 59 Garantie à première demande du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire souscrit par la SEMAPA le 5 février 2016.

2016 DDCT 31 Conseil d'administration de la Société d'économie mixte ELOGIE. Rémunérations annuelles d'une représentante du Conseil de Paris.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2016 DPA 8-G Attribution et signature de marchés de maîtrise d'œuvre.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2016 DAC 511 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elisa Lemonnier 9, rue de la Perle (3e).

2016 DDCT 11 - DAC Subventions (39.000 euros) à 5 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

**Mme Hélène BIDARD, Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteuses.

2016 DEVE 33 Mise à disposition réciproque de bases de données d'information géographique - Convention de partenariat avec BRUITPARIF.

2016 DEVE 37 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société Plaine Commune Energie, 1 rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (93).

2016 DPE 32 Subvention (3.000 euros) à l'association France Fulbright.

2016 DPE 36 Approbation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne confluence - Convention fixant les modalités du prolongement de la participation de la Ville de Paris aux études d'élaboration.

2016 DVD 11 Canal Saint-Denis à Aubervilliers (93). Convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition de locaux.

2016 DVD 12 Canal Saint-Martin et Canal de l'Ourcq. Indemnisations de la Société CanauxRama.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2016 DVD 48 Canal de l'Ourcq. Convention d'occupation du domaine public pour le stationnement du bateau Le Barboteur.

**Mme Célia BLAUDEL, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DVD 34 Vente d'une péniche de type Freycinet située sur le canal de l'Ourcq, quai de l'Oise (19e).

**Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DLH 18 Convention avec l'Anah et l'État du Programme d'intérêt général (PIG) "Habitat dégradé".

2016 DLH 40 Construction d'une pension de famille 7 place Emile Landrin (20e) - Réitération des garanties de la Ville (1.144.400 euros) demandée par France Habitation pour 24 logements PLA-I.

2016 DLH 49 Location de l'immeuble 6, rue Gassendi/41, rue Froidevaux (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 50 Réalisation 6-10 et 12-18 rue de l'Eure (14e) d'un programme d'amélioration de la qualité de service par Immobilière 3F.

2016 DLH 51 Réalisation d'un programme d'amélioration de la qualité de service 49-61 rue Riquet et 84-86 rue d'Aubervilliers (19e) par Immobilière 3F.

2016 DLH 52 Occupation de locaux 15/19 rue Jean Zay (14e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association les productions insolites.

2016 DLH 53 Location de l'immeuble 57, rue de Lancry (10e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2016 DLH 54 Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la SIEMP (41.165.508 euros).

2016 DLH 62 Réhabilitation Plan Climat d'un FJT, 14 rue Georgette Agutte (18e) - Réitération de la garantie de la Ville (1.500.270 euros) demandée par l'Association Championnet pour 107 logements.

2016 DLH 63 Réaménagement d'un emprunt contracté par Novigère auprès du Crédit Foncier de France et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2016 DLH 67 76 rue de la Verrerie (4e) - Travaux de ravalement des façades - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 68 39 boulevard des Invalides (7e) - Travaux de remplacement de couverture - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 71 13 rue des Barres (4e) - Travaux de ravalement des façades - Autorisation au titre des monuments historiques.

2016 DLH 73 7 passage Saint Paul (4e) - Travaux de ravalement des façades - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 75 Autorisation donnée à la Ville de Paris de renoncer, sans indemnité, au droit de jouissance sur le wc commun (lot 173) au 1er étage de l'immeuble 26 rue de l'Ourcq (19e).

2016 DLH 77 Remboursement anticipé des avances consenties par la Ville de Paris à Novigère au titre de participation financière à la réalisation de programmes de logements.

2016 DLH 78 Réaménagement d'un emprunt contracté par Antin Résidences auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2016 DLH 84 Avenant n°10 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2016 DLH 32 Autorisation de signer avec Eau de Paris une convention d'occupation du domaine public pour une emprise de terrain avenue André Rivoire (14e).

**M. Ian BROSSAT, Mme Célia BLAUDEL**, rapporteurs.

2016 DLH 66 20/22 rue Geoffroy L'Asnier (4e) - Travaux de ravalement des façades - Remplacement de menuiseries - Autorisations d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DLH 39 96 rue de la Tourelle (12e) - Démolition d'un pavillon - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 42 45 avenue de la Belle Gabrielle (12e) - Démolition d'un local - Autorisations d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DU 43 Cession à la SIEMP de 10 lots de copropriété dans le secteur d'aménagement Château Rouge (18e).

2016 DU 104 Cession à la SA d'HLM ERILIA de 2 lots de copropriété (lots n° 10 et 227) 10, rue de Paradis (10e).

**M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DDCT 6 Subvention (120.000 euros) à 8 associations et conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

2016 DDCT 7 Subventions (56.000 euros) à 4 associations, convention et avenants pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants - FTM.

2016 DASES 109-G Subvention (123.000 euros) et convention avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil Jeunes (20e).

2016 PP 8 Destruction de scellés judiciaires - Principe et modalités de passation.

2016 PP 10 Convention de groupement de commandes avec les services Etat relative à l'acquisition de matériels de cuisine.

2016 PP 11 Prestations de Tierce Maintenance Applicative de Gestion Electronique des Documents.

2016 PP 12 Fixation des conditions de rémunération du personnel médical de l'infirmerie psychiatrique.

2016 PP 13 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police relatif à l'acquisition d'une solution logicielle pour la plateforme d'appels unifiée (PFAU).

2016 PP 14 BSPP - Acquisition d'une propriété bâtie en vue du projet d'extension du centre de secours de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine).

2016 PP 15 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2016 DFA 64 - DDCT - DAE Mise en œuvre du programme "Investissement Territorial Intégré" de Paris cofinancé par le FEDER et le FSE pour le développement des quartiers populaires des 18e, 19e et 20e arrondissements.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2016 DASCO 43 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Bal pour le projet "Regards croisés" de sensibilisation à la lecture d'image et au film documentaire.

2016 DASCO 48 Mise à disposition de locaux 149, rue de Vaugirard (15e). Convention d'occupation du domaine public avec l'Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris.

2016 DASCO 49 Indemnisation amiable de THELEM Assurances, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DASCO 53 Transfert AR en véhicules collectifs propres des élèves de l'école maternelle Fessart (19e) vers l'école d'accueil Pelleport (20e) - Marché de service - Modalités de passation.

2016 DASCO 59 Réalisation d'une école polyvalente de 15 classes ZAC "Clichy Batignolles" (17e). Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la RIVP.

2016 DASCO 60 Mise à disposition d'espaces pour l'exposition "Objectif photos" - Convention d'occupation avec l'établissement public "Le Centquatre".

2016 DASCO 61 Réalisation de travaux de modernisation du Système de Sécurité Incendie (SSI) du GS Vaucanson/ Montgolfier (3e). Convention de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris.

2016 DASCO 34-G Réalisation de travaux de modernisation du Système de Sécurité Incendie (SSI) du GS Vaucanson/Montgolfier (3e). Convention de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris.

2016 DASCO 80 Réalisation d'un projet de sensibilisation au court métrage pour des enfants d'âge élémentaire - Subvention (3.000 euros) de la Région Ile-de-France à la Ville de Paris et convention.

2016 DASCO 81 Subvention (5.323 euros) au lycée municipal parisien Théophile Gautier (12e).

2016 DPA 3 École élémentaire 103, avenue Gambetta (20e) - Travaux de confortation - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation.

2016 DASCO 21-G Subvention (2.000 euros) à l'Office pour la Formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs (OFAC) (5e).

2016 DASCO 22-G Subvention (10.000 euros) à l'association L'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert Paris (6e).

2016 DASCO 27-G Participations (200.000 euros) aux charges de fonctionnement des collèges publics pour travaux d'entretien courant, au titre de l'exercice 2016.

2016 DASCO 28-G Dotations (14.777 euros) à divers collèges publics parisiens.

2016 DASCO 29-G Subventions (41.270 euros) à divers collèges publics parisiens.

2016 DASCO 33-G Collèges publics - Subventions d'investissement (première tranche : 1.557.800 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (première tranche : 73.012 euros).

2016 DASCO 35-G Modificatif à la délibération 2015 DASCO 58-G relative à des indemnisations amiables.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteure.

2016 DPA 28 Travaux dans les écoles et collèges des 11e et 12e arrondissements - Convention de groupement de commande - Principe et modalités de passation.

2016 DPA 7-G Travaux dans les écoles et collèges des 11e et 12e arrondissements - Convention de groupement de commande - Principe et modalités de passation.

**Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2016 DAC 104 Subvention (58.000 euros) et convention avec l'association Club Action des Labels Indépendants Français (10e).

**Mme Laurence GOLDGRAB et M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DDCT 24 Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice - Autorisation - Signature.

2016 DILT 1 Fournitures d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris en 4 lots - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DILT 3 Maintenance corrective, évolutive, réglementaire, assistance, conseil et formation relatifs au logiciel informatique "GESCAR" - Marché de Services - Modalité de passation - Autorisation - Signature.

2016 DILT 5 Petits véhicules utilitaires, à motorisation essence, avec leurs équipements et leurs pièces détachées, en 2 lots séparés - Marché de fourniture - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DRH 1 Groupement de commandes. Approbation des modalités de lancement de marchés à bons de commande de formation au secourisme du personnel de la Collectivité. Marchés de services. Modalités de passation.

2016 DRH 3-G Groupement de commandes. Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence du personnel. Marché de services. Modalités de passation.

2016 DRH 2 Fixation épreuves et programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise dans la spécialité maintenance automobile.

2016 DRH 3 Convention de moyens et de services entre la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris et l'Établissement public Paris Musées.

2016 DRH 5 Marché à bons de commande d'interprétariat en langue des signes française (LSF), de prise de note et d'assistantat visuel. Marché de service. Modalités de passation.

2016 DRH 18 Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville de Paris résidant hors de la capitale.

2016 DRH 1-G Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents du Département de Paris résidant hors de la capitale.

2016 DRH 19 Modification de délibération aux fins d'attribution d'une NBI aux fonctionnaires de la Ville chargés des fonctions de coordonnateurs du dispositif Actions Collégiens.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2016 DAE 243 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Agence Nouvelle des Solidarités Actives (2e).

2016 DEVE 38 Adhésion (5.500 euros) à l'association C2C Community.

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2016 DPE 20 Subvention et convention avec La ressourcerie créative (14e).

**Mme Antoinette GUHL, M. Mao PENINOU**, rapporteurs.

2016 DASES 5 Locaux 58 boulevard Ney (18e) - Fixation du loyer pour la prise à bail des locaux avec l'association Charonne (10.000 euros en recette et 7.527 euros en recette).

2016 DFPE 205 Résiliation partielle d'un marché avec la Pharmacie du Viaduc - Autorisation de résilier - Autorisation de signer l'arrêté de résiliation.

2016 DFPE 13-G Résiliation partielle d'un marché avec la Pharmacie du Viaduc - Autorisation de résilier - Autorisation de signer l'arrêté de résiliation.

2016 DFPE 12-G Fourniture et livraison de vaccins contre la tuberculose aux services de santé du Département de Paris - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

2016 DASES 9-G Subvention (3.000 euros) à l'association La Porte Ouverte (9e).

2016 DASES 10-G Subvention (10.000 euros) à l'association Tournesol (10e).

2016 DASES 11-G Subvention (11.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientations et de Consultations (L'EPOC) (19e).

2016 DASES 12-G Subvention (15.000 euros) à l'association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle (14e).

2016 DASES 13-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2016 DASES 15-G Subvention (3.000 euros) à l'association Suicide Écoute (14e).

2016 DASES 18-G Subvention (10.000 euros) à l'association Médecins de l'Imaginaire (18e).

2016 DASES 24-G Subvention (6.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association L'Action Musicale (9e).

2016 DASES 94-G Convention d'habilitation aide sociale avec l'association "Vie et Avenir" pour le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) Charonne (11e).

2016 DASES 95-G Subvention (30.122 euros) et convention pour le matériel et équipement pour le SAMSAH géré par l'association Vie Avenir (11e).

2016 DASES 97-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'établissement public de santé Maison Blanche (20e).

2016 DASES 98-G Subventions (338.901 euros) et conventions avec 8 associations qui agissent dans le champ de l'autisme.

2016 DASES 122-G Signature d'un renouvellement de CPOM avec l'association Les Jours Heureux située 20 rue de Ribéra (16e) au titre des années 2016 à 2020.

2016 DASES 127-G Subvention (15.000 euros) à l'association Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (15e).

2016 DASES 158-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'ANPHI (8e) qui agit dans le domaine de l'insertion professionnelle.

2016 DASES 176-G Avenant à la Convention Constitutive du GIP Samusocial de Paris.

2016 DASES 183-G Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association ENIPSE (11e) pour la rénovation de ses locaux.

2016 DFPE 5-G Subvention (125.533 euros) et avenant avec l'Association Espace 19 (19e) et l'Association franco chinoise Pierre Ducerf (3e).

**M. Bernard JOMIER**, rapporteur.

2016 DFPE 1-G Dotation (128.724 euros) et convention pour le fonctionnement du centre de planification de la Fondation Santé des Étudiants de France (14e).

**M. Bernard JOMIER et Mme Hélène BIDARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteurs.

2016 DAC 9 Subvention (25.000 euros) et avenant avec l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate (19e).

2016 DAC 23 Subventions (107.000 euros) et conventions avec les associations Cirque Ici, Décor sonore, Ktha Compagnie, L'Immédiat et Même Ici.

2016 DAC 26 Subventions (215.500 euros), conventions et avenants avec les associations Ere de jeu (93100 Montreuil), Le Temps des Rues (10e), 11e Evénements (11e), Progéniture (12e), Petits Oiseaux Production (20e), Paris Culture 20 (20e).

2016 DAC 45 Subventions (43.436 euros) et conventions avec l'association La Loge CDC Production (11e).

2016 DAC 102 Subventions (30.000 euros) à deux associations au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

2016 DAC 113 Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

2016 DAC 110 Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le Développement d'un Espace Artistique, Culturel et Civique à l'Entrepôt (14e).

2016 DAC 111 Subventions (27.000 euros) aux sociétés Oriza (20e) et El Alamein (13e).

2016 DAC 112 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris (20e).

2016 DAC 182 Subventions (70.000 euros) et conventions avec les associations Immanence et Les Amis de Frans Krajcberg (15e).

2016 DAC 192 Subventions (11.000 euros) aux associations Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts, Le M.U.R. XIII et Lézarts de la Bièvre (13e).

2016 DAC 195 Subventions (22.000 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et L'Entre Prise (11 et 20e).

2016 DAC 253 Subvention (2.000 euros) à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamiennne ACMVN (95150 Taverny).

2016 DAC 255 Subvention (2.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art (5e).

2016 DAC 257 Subventions (10.000 euros) aux associations Le Chœur des Polysons, Sotto Voce, Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel.

2016 DAC 259 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fu-Jo (83000 Toulon).

2016 DAC 264 Subvention (8.500 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris (14e).

2016 DAC 283 Création d'un établissement de coopération culturelle à caractère industriel et commercial MPAA.

2016 DAC 5-G Création d'un établissement public de coopération culturelle, à caractère industriel et commercial MPAA.

2016 DAC 322 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris bibliothèques (3e).

2016 DAC 323 Subvention (15.000 euros) à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (5e).

2016 DAC 324 Subventions (64.500 euros) à 4 Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

2016 DAC 325 Subventions (21.500 euros) à 3 associations spécialisées dans la littérature jeunesse et signature d'une convention.



2016 DAC 327 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).

2016 DAC 414 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie.

2016 DAC 415 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2016 DAC 507 Classement au titre des monuments historiques de l'Église Saint-Jacques-du-Haut-Pas située à Paris (5e).

2016 DAC 532 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Les Lumières (15e).

2016 DAC 533 Subventions (905.000 euros) et conventions avec 29 sociétés et 1 association.

2016 DAC 536 Subventions (194.750 euros) à 4 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, convention et avenants à convention.

2016 DAC 592 Subvention (12.000 euros) à l'association Centre des Arts de la Scène (15e).

2016 DAC 640 Subvention sollicitée auprès de l'Etat pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

2016 DAC 645 Subvention (240.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

2016 DAC 652 Convention d'occupation du domaine public de l'hôtel de Saint-Aignan par l'association du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme.

2016 DAE 43 Subvention (8.000 euros) à l'association "A Tout Atout" association de commerçants, d'artisans et de riverains (14e).

2016 DDCT 23 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2016 DICOM 4 Contrat de cession de droits d'auteur Tiffany Cooper - Paris Rendez-vous.

2016 DPA 13 Fontaines du rond-point des Champs-Élysées (8e) - Restauration des fontaines - Convention de mécénat de compétence avec Eau de Paris - Convention de mécénat financier avec le Fonds pour Paris.

2016 SG 2 Adhésion de la Ville de Paris (63.536,92 euros) à l'Association France urbaine et versement de la cotisation 2016.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2016 DAC 329 Subventions (18.000 euros) et une convention avec cinq associations organisant des manifestations littéraires à Paris.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2016 DASCO 93 Immeuble scolaire municipal 21, rue de Sambre et Meuse (10e) - Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Paris, l'école Boule et le GRETA.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteurs.

2016 DPA 14 Hôtel de Rohan-Guéméné - Restructuration partielle du lycée Théophile Gautier et du musée Victor Hugo (4e) - Approbation du principe de l'opération - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et autorisations administratives.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DAC 101 - DAE Subventions (1.900.000 euros) et conventions avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (8e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Laurence GOLDGRAB**, rapporteurs.

2016 DAC 266 Subvention (4.000 euros) à l'association Kachashi.

2016 DAC 326 Subventions (22.000 euros), à 2 associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées et signature d'une convention.

**M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DAC 44 - DJS Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Stand Up (91170 Viry-Châtillon).

**M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2016 DAC 103 - DJS Subvention (44.500 euros) et avenant à convention avec l'association Hip-Hop Citoyens (15e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DAC 505 Plaque commémorative en hommage à Eileen Gray 21 rue Bonaparte (6e).

2016 DAC 509 Plaque commémorative en hommage à Amadeo de Souza-Cardoso 20 rue Ernest Cresson (14e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2016 DGRI 12 Subvention (5.000 euros) à l'association Confluences (20e) pour l'événement culturel "Péril Syrie".

2016 DGRI 17 Convention de partenariat avec l'Agence française de développement pour un projet de coopération sur le climat avec Johannesburg (Afrique du Sud).

2016 DGRI 20 Subvention (5.000 euros) à l'association Pèlerinage en décalage (5e) pour son festival artistique israélo-palestinien.

2016 DPE 26 Subvention (15.000 euros) en faveur du Partenariat Français pour l'Eau.

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2016 DGRI 21 - DPE Aides d'urgence (100.000 euros) pour les populations victimes de conflits au Proche-Orient et en Afrique.

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL, M. Mao PENINO**, rapporteurs.

2016 DGRI 10 Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut français (15e).

**M. Patrick KLUGMAN, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DGRI 1 - DEVE Projet de coopération avec la Ville de Montréal dans le domaine de la végétalisation urbaine.

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DEVE 9 Protocole transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière parisien de Thiais.

2016 DEVE 14 Protocole transactionnel relatif à la prise en charge des travaux de réfection du mur situé entre la copropriété du 212-214 rue de Vaugirard et le square Oiseau lunaire (15e).

2016 DEVE 18 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière parisien d'Ivry (94).

2016 DEVE 19 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DEVE 51 Mise à disposition de murs et de toits pour des projets horticoles et d'agriculture urbaine - Fixation des redevances annuelles.

2016 DEVE 6-G Mise à disposition de murs et de toits pour des projets horticoles et d'agriculture urbaine - Fixation des redevances annuelles.

2016 DEVE 53 Théâtre National de Chaillot - Jardin du Trocadéro (16e), travaux de mise en accessibilité accès principal - Avenant à convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2016 DEVE 1-G Subventions (137.798,75 euros) et conventions avec 3 associations pour la réalisation de projets d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire.

2016 DEVE 3-G Insertion professionnelle ayant pour appui l'entretien des espaces verts dans quelques établissements parisiens - Marchés de service - Modalités de passation.

**Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Antoinette GUHL**, rapporteuses.

2016 DAE 35 Subventions (428.500 euros) à 34 associations et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs "Initiatives étudiantes à Paris".

2016 DAE 40 Subvention (10.000 euros) à l'association Alliance Sciences Société (19e).

2016 DAE 152 Subventions (35.000 euros) et convention avec deux associations œuvrant pour le logement des étudiants à Paris.

2016 DAE 181 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Paris et Compagnie pour le Connecteur Etudiants.

2016 DAE 221 Désignation du directeur de la Régie de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2016 DAE 254 Cotisation au GIE Atout France.

2016 DJS 50 Subvention (8.000 euros) et convention avec Courir pour le Plaisir (12e).

2016 DJS 108 Subvention (200.000 euros) et convention avec le PSG Handball pour la saison sportive 2015-2016.

2016 DJS 111 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française de Volley-ball pour l'organisation des finales de la Coupe de France 2016 au stade Pierre de Coubertin (16e).

2016 DPA 7 Réhabilitation de la Piscine René et André Murlon (15e) - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2016 DAE 10 Stade Jean Bouin (16e) - Modificatif à l'EDDV - Déclassement et signature avenants aux baux emphytéotiques avec la RIVP.

2016 DAE 11 Stade Jean Bouin (16e) - Avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique du 2 juillet 2014 avec la RIVP.

**M. Jean-François MARTINS, Mme Olivia POLSKI, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DAE 24 Subvention (430.000 euros) et convention avec l'association Unis Cité (18e).

**M. Jean-François MARTINS, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DAE 174 Subvention (40.000 euros) et convention accordée au pôle Medicen Paris Région.

2016 DAE 177 Subvention (15.000 euros) et convention au pôle Advancity.

2016 DAE 178 Subvention (15.000 euros) et convention avec le pôle ASTECH.

2016 DAE 179 Subvention (30.000 euros) et convention avec le pôle DURAPOLE.

2016 DAE 185 Subvention (150.000 euros) et convention accordée à l'association Paris Pionnières - Incubateur au Féminin.

2016 DU 94 Cession par voie d'adjudication publique d'une parcelle de terrain à Conflans Sainte Honorine (78).

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2016 DU 105 Vente par adjudication publique d'un lot de copropriété 8 rue Désirée (20e).

2016 DU 106 Cession par adjudication publique de 2 lots de copropriété 36 rue Terre Neuve (20e).

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2016 DU 41 Acquisition auprès de PBA du volume de crèche et d'école dans le lot O6 de la ZAC Clichy-Batignolles (17e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Nawel OUMER**, rapporteurs.

2016 DU 71 ZAC Boucicaut (15e). Acquisition d'emprises publiques auprès de la SEMPariSeine.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DVD 4 Parc autocars Saint Emilion (12e) - Convention avec Indigo INFRA CGST de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans le cadre du Pass Autocars.

2016 DVD 14 Ligne de bus 260. Création d'un terminus et d'un point d'arrêt à Paris (15e). Demande d'une subvention au Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

2016 DVD 19 Parc de stationnement "Saint Sulpice" (6e) - Locaux d'activités - Avenant au contrat d'occupation du domaine public.

2016 DVD 41 Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile de France - Demande de subventions au titre de 2016.

2016 DVD 42 Plans de voirie de synthèse du sous-sol. Marché.

2016 DVD 44 Parc de stationnement Joffre (7e) - Résiliation pour faute du contrat d'occupation du domaine public du 16 janvier 2014 avec la société Bespoke Auto SPA Paris.

2016 DVD 46 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2016 DVD 61 Matériaux neufs et recyclés. Fixation des prix de vente et création d'un secteur distinct.

**M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2016 DFPE 59 Subvention (30.387 euros) et avenant n° 3 avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).

2016 DFPE 60 Subvention (49.126 euros) et avenant n° 3 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale Capucine et Papillons.

2016 DFPE 124 Subvention (228.089 euros) et avenant n° 3 avec l'association Centre d'Actions Locales du 18e (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).

2016 DFPE 140 Subvention (150.000 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon.

2016 DFPE 172 Mise à disposition de locaux situés 22 rue Laure Diebold (8e) - Convention d'occupation du domaine public avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon.

2016 DFPE 184 Mise à disposition de locaux 1 à 9 rue Jean de la Fontaine (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "ABC Puériculture".

2016 DFPE 196 Location de l'immeuble sis 39 bis-41 avenue René Coty/26-28 rue du Saint Gothard (14e) - Bail civil au profit de l'association "La Maison des Bout'chou".

**Mme Nawel OUMER**, rapporteure.

2016 DPA 16 Visite publique des égouts place de la Résistance (7e) - Rénovation - Approbation du principe de l'opération - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et autorisations administratives.

2016 DPE 3 Maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesures du réseau d'assainissement parisien - Marchés de services - Modalités de passation.

2016 DPE 28 Maintenance, gestion informatisée et fourniture de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets - Modalités de passation.

2016 DPE 29 Maintenance des bennes compactrices - Marché de service - Modalités de passation.

2016 DPE 30 Maintenance et fourniture de caissons amovibles - Marchés de service et de fournitures - Modalités de passation.

2016 DPE 33 Fourniture de détergents et d'absorbants routiers pour le service technique de la propreté de Paris - Marchés de fourniture - Modalités de passation.

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2016 DPE 35 - DVD Expérimentation d'un "puits de carbone" sur l'espace public urbain - Convention avec Eau et Force.

**M. Mao PENINOU, Mme Célia BLAUDEL et M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DPE 2 Maintenance et fourniture de pièces pour l'entretien des appareils de manutention, de levage et de dispositifs antichute - Marchés de services - Modalités de passation.

**M. Mao PENINOU, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DPE 19 Bail emphytéotique avec le SYCTOM pour la réalisation d'un centre de tri dans la ZAC Clichy-Batignolles (17e).

**M. Mao PENINOU, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DAE 252 Convention avec l'Association Française de l'Assurance et versement de 78 aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015.

2016 DAE 222 Révision de la charte du Belvédère aux artistes et artisans d'art Willy Ronis (20e) pour 20 emplacements commerciaux et tarification appliquée.

2016 DAE 248 La rue passe à table - Fixation du tarif d'occupation temporaire du domaine public municipal pour l'organisation d'un événement festif mensuel boulevard de Belleville (11e/20e).

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2016 DAE 201 Indemnisation amiable (2.500 euros) d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

**Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DGRI 13 Subvention (2.000 euros) à l'association Cá e lá, Troupe de Théâtre (94) pour le festival Parfums de Lisbonne.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**, rapporteur.

2016 DDCT 4 Subventions (62.000 euros), avenants et convention avec trois associations en soutien à la vie associative parisienne.

2016 DDCT 20 Subventions fonds du Maire (30.000 euros) à 8 associations du 16e arrondissement.

2016 DJS 104 Subvention (145.000 euros) et convention triennale 2016-2018 avec l'association CLLAJ de Paris (6e).

2016 DJS 105 Contribution (10.000 euros) au programme annuel d'actions pour 2016 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ.

2016 DJS 106 Subvention (13.000 euros) et convention triennale (2016-2018) avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans (11e).

2016 DJS 109 Subvention (4.000 euros) à l'association Jaurès Pantin Petit J2P (19e).

2016 DJS 146 Subvention (7.000 euros) et avenant à convention à l'association GAREF Paris, Association pour le Développement des Loisirs Scientifiques chez les Jeunes (13e).

2016 DJS 147 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Aquilone (20e).

2016 DJS 150 Subvention (4.000 euros) à l'association Vue d'Ensemble (19e).

2016 DJS 151 Subvention (4.000 euros) à l'association Korhom (19e).

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2016 DJS 139 Subvention (10.000 euros) à l'association Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) (11e).

2016 DAE 34-G Convention-type relative au financement d'actions d'insertion dans le cadre du dispositif Premières Heures.

**Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI**, rapporteures.

2016 DFPE 18 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Caféoïde (19e) pour son activité Le Café des Enfants.

2016 DASES 102-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Droits devant !! pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité.

2016 DASES 103-G Convention cadre pour le versement d'une subvention d'investissement au CASVP pour la mise en accessibilité d'établissements et de services accueillant des personnes âgées.

2016 DASES 105-G Convention d'habilitation de la petite unité de vie (PUV) Yersin, sise 30-32, avenue de la Porte d'Ivry (13e) pour l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale.

2016 DASES 107-G Convention et subvention avec l'association COS pour l'équipement d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 118-122 boulevard de Charonne (20e).

2016 DASES 110-G Subvention (23.500 euros) à trois associations et avenant à convention pour une association pour leurs actions d'offre culturelle et de loisirs en direction des personnes âgées.

2016 DASES 115-G Convention d'habilitation du foyer-logement Yersin/Bédier Boutroux (FL), sis 30-32, avenue de la Porte d'Ivry (13e) pour l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale.

2016 DASES 116-G Convention fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentées.

2016 DASES 117-G Subventions (67.000 euros) au Comité Actions Logement et à la Fondation Abbé Pierre.

2016 DASES 118-G Subvention (39.085 euros) relative au fonctionnement d'une maraude interdisciplinaire en direction des personnes sans-abri présentant des troubles psychiques mise en œuvre dans et aux abords des gares.

2016 DASES 123-G Convention avec l'association Mi-Fugue Mi-Raison relative à l'animation d'un atelier de redynamisation en direction des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA).

2016 DASES 124-G Subvention (17.135 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Passerelle Assist'Aidant (6e).

2016 DASES 148-G Participation au budget de fonctionnement du service de visites médiatisées CAP Alésia.

2016 DASES 182-G Convention avec l'ARS pour la mise en place de la plateforme autonomie Paris nord-est.

2016 DASES 184-G Convention d'automatisation des échanges entre Pôle Emploi et le Département de Paris - Allocataires du RSA.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2016 DPA 3-G Foyer Melingue 22/24, rue Levert (20e) - Indemnisation de la société Noël Bâtiment pour travaux supplémentaires.

**Mme Dominique VERSINI, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2016 DFPE 16 - DDCT - DAC Subvention (152.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Réseau Môm'Artre (19e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne.

**Mme Dominique VERSINI, Mme Hélène BIDARD, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DASES 4-G Marchés à bons de commande relatifs au dispositif en direction des artistes parisiens bénéficiaires du RSA.

2016 DASES 106-G Subvention (25.000 euros) à deux associations pour leurs actions en direction des personnes âgées en vue de favoriser la cohabitation intergénérationnelle.

**Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON**, rapporteuses.

2016 DAC 409 Subvention (5.000 euros) à la Fondation de la Résistance (7e).

2016 DAC 421 Subvention (4.000 euros) à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (U.D.A.C) (17e).

2016 DAC 422 Subvention (2.000 euros) à l'Association Mémoire et Espoirs de la Résistance (15e).

2016 DAC 424 Subvention (1.000 euros) à l'association Libération-nord.

2016 DAC 425 Subvention (8.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B.

2016 DAC 426 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 (13e).

2016 DAC 427 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Grands Mutilés (Fédération nationale des plus grands Invalides de Guerre).

2016 DAC 428 Subvention (700 euros) à l'association nationale des combattants volontaires de la résistance, fédération de Paris.

2016 DAC 429 Subvention (820 euros) à l'association Les fils des morts pour la France, Les fils des tués d'Ile-de-France - Paris (8e).

2016 DAC 431 Subvention (1.090 euros) à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures de Paris (FNAME).

2016 DAC 432 Subvention (1.000 euros) à l'association la Légion, amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris.

2016 DAC 434 Subventions (5.100 euros) à 5 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2016 DAC 435 Subvention (5.000 euros) à l'Association Rachel Grosberg.

2016 DAC 436 Subvention (2.550 euros) à l'Association nationale des anciens du RICM.

2016 DAC 437 Subvention (9.500 euros) au Comité parisien de la Libération.

2016 DAC 438 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Amis des Combattants en Espagne Républicaine.

2016 DAC 441 Subvention (2.000 euros) au Conseil supérieur de la Réserve militaire (7e).

2016 DAC 508 Plaque commémorative à la mémoire des juifs raflés dans les locaux de l'UGIF au 29, rue de la Bienfaisance (8e).

2016 DAC 510 Apposition d'une plaque commémorative à Victor et Henriette Renelle 97, boulevard Magenta (10e).

2016 DU 98 Dénomination promenade Florence Arthaud (19e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2016 DICOM 7 Convention de parrainage Paris Match (Exposition "1936, Le Front Populaire en photographie").

**Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DEVE 15 Dénomination "Square Jules Durand" attribuée au square situé 7, rue Léonidas (14e).

2016 DEVE 16 Dénomination "Jardin Saint-Lazare" attribuée au jardin situé au sein du Carré historique occupé par la Médiathèque Françoise Sagan (10e).

2016 DEVE 54 Dénomination "Jardin Maurice Sicart" attribuée à l'espace vert abritant le monument aux morts du 13e arrondissement, situé sur le terre-plein central face au 1, boulevard Auguste Blanqui (13e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteuses.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du mardi 22 mars 2016

#### **Présent-e-s :**

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et François VAUGLIN.

#### **Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :**

Mme Olivia POLSKI et M. Jean-Jacques GIANNESINI.

#### **Excusé-e-s :**

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Jean-François LAMOUR et Yves POZZO di BORGIO.

#### **Absent-e-s :**

Mmes Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Daniel VAILLANT

-----

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

M. Xavier GIORGI, chef du service de la gestion financière à la DFA, fait une présentation de l'état de la dette de la collectivité parisienne.

Interventions de MM. LEGARET, COUMET, GLEIZES, BOULARD, BROS, SAINT-ETIENNE et de FROMENT.

Présentation des tableaux de bord DF : interventions de MM. de FROMENT, GABORIAU, SAINT-ETIENNE et GLEIZES.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 64 à son ordre du jour (dont 24 au Conseil départemental) :

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur

DFA 34, 35, 15 G et 16 G Décision modificatives et individualisations de autorisations de programme Ville et Département : intervention de M. LEGARET.

DFA 70 Avenant à la convention pour la concession "les Jardins de Bagatelle" (16e) : intervention de M. GABORIAU.

DFA 55 Avenant à la convention avec Level 3 Communications France pour l'occupation du domaine public non routier : intervention de M. GLEIZES.



DFA 71 Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wifi : interventions de MM. de FROMENT, SAINT-ETIENNE, GLEIZES, BROS, BONNET, LEGARET et de Mme SIMONNET. Les élus étant souvent sollicités par les Parisiennes et Parisiens sur la question, M. LEGARET propose qu'une information complète, tant technique que sanitaire, soit donnée aux élus sur la technologie Wifi. M. BARGETON indique que la Charte de la téléphonie mobile arrive à échéance fin 2016 et que ce sera l'occasion pour les élus d'engager un dialogue avec les associations, les opérateurs ou encore l'Agence d'écologie urbaine.

Emploi - Mme VÉRON, rapporteure

DAE 24 subvention et convention avec l'association Unis Cité : intervention de M. BOULARD.

Vœux et amendements :

M. GABORIAU demande à ce que la 1ère Commission ne reçoive plus de vœux après son ouverture et que ceux-ci concernent uniquement son domaine de compétence.

18 vœux et 4 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 42.

Prochaine Commission le mardi 10 mai 2016.

\*\*\*\*\*

**2e COMMISSION**

Réunion du lundi 21 mars 2016

**Présent-e-s :**

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

**Excusé-e-s :**

Mmes Danièle GIAZZI, Marielle de SARNEZ et M. Grégoire CHERTOK.

**Absent-e-s :**

Mmes Yamina BENGUIGUI et Caroline MECARY.

-----

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures.

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris du 21 mars au 9 mai 2016.

**Présentation :**

Mme VIEU-CHARIER a présenté le dispositif concernant le lancement de la souscription publique pour le futur monument dédié aux Parisiens morts durant la Grande Guerre.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 93 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental):

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD est intervenu sur la situation de l'Institut des Cultures d'Islam suite au vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Il a rappelé les considérations qui ont conduit la municipalité à proposer un nouveau schéma. Celui ci comprend l'ouverture d'un second site de l'ICI rue Léon et la construction d'un nouveau lieu, entièrement réservé au culte rue Polonceau.

Un échange a lieu avec M. JULIEN qui regrette ces choix.

Intervention de Mme MÉHAL.

Après ce débat M. JULLIARD fait distribuer un document présentant les acteurs et les projets culturels dans le cadre de l'opération "Réinventer Paris".

2016 DPA 13 Fontaines du rond-point des Champs-Élysées (8e) - Restauration des fontaines - Convention de mécénat de compétence avec Eau de Paris-Convention de mécénat financier avec le Fonds pour Paris-Autorisations d'urbanisme :

Intervention de M. GAUDILLÈRE qui demande ce qu'il est advenu des deux fontaines aux dauphins de la Place de la République - Réponse de Mme GOLDGRAB qui indique qu'elles ont été réinstallées aux abords des Champs-Élysées.

2016 DAC 322 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris bibliothèques (3e) :

Intervention de M. HODENT sur la baisse des subventions - Réponse de M. CORBIN.

Intervention de Mme SOUYRIS sur la réforme des conservatoires et demande qu'une information soit faite au niveau des centres d'animation-Réponse de M. JULLIARD.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER rapporte ses projets mettant en exergue le DAC 435 Subvention (5.000 euros) à l'Association Rachel Grosberg (17e).et le DAC 441 Subvention (2.000 euros) au Conseil supérieur de la réserve militaire (7e).

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Amendements et vœux :

2 amendements de l'Exécutif, 9 vœux non rattachés ont été déposés.

L'Exécutif dépose 2 amendements techniques sur le DAC 233 Subvention (2.000 euros) à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamiennne ACMVN (95150 Taverny) et le DAC 638 Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour six théâtres et lieux municipaux.

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Écologiste de Paris relatif à la tarification pour l'occupation des locaux les Frigos-Intervention de M. GAUDILLÈRE sur les conséquences juridiques- Réponse de M. JULLIARD.

Mme BOULAY-ESPERONNIER a présenté le vœu du groupe Les Républicains relatif à l'Hôtel Mezzara pour la création d'un projet culturel et touristique à Paris.

M. HODENT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au soutien à l'association pour le Festival des Musiques sacrées de Paris.

M. CRAVENNE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à un soutien à l'association Paris Coproduction Village.

Mme MÉHAL a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif au développement de l'impression de livres à la demande au sein des librairies indépendantes-Réponse de Mme GOLDGRAB.

M. DUCLOUX a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés visant à ce que le nom de Zabel Essayan soit donné à une rue ou à un lieu de Paris.

Vœux déposés et non présentés :

3 vœux déposés par Mme SIMONNET relatifs :

- aux conservatoires parisiens.

- à la défense et la promotion du métier de guide –conférencier et pour la protection effective du patrimoine.

- à l'abandon de l'actuel appel à projets instaurant une fusion entre le Vingtième Théâtre et le centre d'animation des Amandiers.

Séance levée à 13 heures 13.

Prochaine Commission le lundi 9 mai 2016 à 12 heures.

\*\*\*\*\*

### **3e COMMISSION**

Réunion du lundi 21 mars 2016

#### **Présent-e-s :**

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU et Dominique TIBERI.

#### **Excusés au sens du Règlement intérieur :**

MM. Didier LE RESTE et Patrick TRÉMÈGE.

#### **Excusé :**

M. Éric HÉLARD.

#### **Absent-e-s :**

Mmes Marie-Laure HAREL, Anne-Constance ONGHENA, Carine PETIT et M. Yann WEHLING.

-----

Séance ouverte à 10 heures 34.

#### **Présentation :**

Mesures prises pour l'adaptation des abris voyageurs - Mme Dominique LARROUY-ESTEVENNS, adjointe au Chef de l'Agence de la Mobilité de la DVD.

Interventions de Mmes GATEL, DASPET, MM. JULIEN, LEFÈVRE, DARGENT et Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements.

#### **Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 73 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :**

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure :

2016 PP 9 Convention de groupement de commandes avec les services État de la PP relatif l'entretien et la maintenance des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments :

Interventions de MM. JULIEN et Serge BOULANGER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police.

2016 PP 12 Fixation des conditions de rémunération du personnel médical de l'infirmierie psychiatrique :

Interventions de MM. GOUJON et BOULANGER.

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

2016 DEVE 63 - DU Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération ; Mme KOMITÈS informe la Commission que ce projet est retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris :

Interventions de M. LEFÈVRE et Mme KOMITÈS.

2016 DEVE 41 Stratégie de développement des ruchers sur le territoire parisien - Adoption d'un Plan "Ruches et Pollinisateurs" pour Paris :

Interventions de Mmes MOREL et KOMITÈS.

2016 DEVE 51 Mise à disposition de murs et de toits pour des projets horticoles et d'agriculture urbaine - Fixation des redevances annuelles :

Interventions de Mmes MOREL et KOMITÈS.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUDEL, rapporteure :

2016 DDCT 5 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association "Bruitparif - Observatoire du bruit en Ile-de-France" :

Interventions de Mmes MOREL et BLAUDEL.

Vœux et amendements :

10 amendements (dont 2 techniques), 10 vœux rattachés et 23 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme BROSSEL a présenté l'amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération 2016 DDCT 22.

Mme PAWLIK a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2016 DASES 101 G, relatif au projet d'ouverture d'une salle de shoot (sic) rue Ambroise Paré dans le 10<sup>e</sup> arrondissement - Réponse de Mme BROSSEL, suivie d'interventions de M. GOUJON, Mme BROSSEL, MM. BOULANGER et JULIEN.

M. DARGENT a cité pour mémoire l'amendement du groupe PC-FG au projet de délibération 2016 DEVE 62 - DU, relatif au maintien d'une activité ferroviaire sur la Petite ceinture.

M. DARGENT a cité pour mémoire l'amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération 2016 DPE 15 - DFA.

Amendement et vœux rattachés à la communication 2016 DVD 68 et aux projets de délibération 2016 DVD 58 - DEVE - DU et 2016 DVD 63 - DEVE - DU (réaménagement de 7 places parisiennes) :

Mme BOILLOT a présenté les 6 amendements (DVD 58) et le vœu rattaché (DVD 68) relatif à l'ajout de la place Denfert-Rochereau du groupe les Républicains.

Mme MOREL a présenté le vœu rattaché (DVD 58) du GEP.

M. DARGENT a cité pour mémoire 2 vœux rattachés (DVD 68) déposés par le groupe PC-FG et 2 vœux rattachés (DVD 58) déposés le groupe RG-CI.

Mme GALLOIS a présenté les 2 vœux rattachés (DVD 63) du groupe UDI-MODEM, relatif au réaménagement de la place d'Italie, et relatif à l'aménagement de la place de la Concorde et de la place Denfert-Rochereau.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. PENINOÛ a évoqué l'amendement du GEP au projet de délibération 2016 DPE 34, relatif à la prise en compte du réemploi dans la création de nouvelles déchèteries - Précisions apportées par Mme MOREL.

M. DARGENT a présenté les vœux du groupe SOCA, relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades et sur sa sécurité, et relatif au respect de l'engagement pris par l'État concernant le financement des postes d'adultes-relais pour les associations des quartiers classés en veille active dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du GEP relatif à l'adoption du plan-programme d'ouverture de la Petite ceinture à de nouveaux usages et à la promenade ; il devrait être maintenu malgré le retrait du projet de délibération 2016 DEVE 63 - DU.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe PC-FG relatif à la liaison autocar entre Paris et l'aéroport de Beauvais.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe RG-CI relatif à la circulation des gyropodes et gyroroues dans l'espace public parisien.

M. LEFÈVRE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la rénovation de la place Balard.

M. DARGENT a cité pour mémoire les 12 autres vœux non rattachés déposés par le groupe les Républicains et les 2 déposés par le groupe UDI-MODEM.

Séance levée à 12 heures 11.

Prochaine Commission le lundi 9 mai 2016 à 10 heures 30.

\*\*\*\*\*

#### **4e COMMISSION**

Réunion du lundi 21 mars 2016

##### **Présent-e-s :**

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Sylvie CEYRAC, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Karen TAÏEB, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

##### **Excusée au sens du règlement intérieur :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

##### **Absent-e-s :**

Mmes Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE, Dominique STOPPA-LYONNET et M. Bernard DEBRÉ.

-----

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 80 à son ordre du jour (dont 49 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

##### **Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure :**

DASES 8 G Nouveau Règlement du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens : intervention de Mme ATALLAH. Mme BROSEL remercie les membres de la commission pour leurs contributions à la rédaction du nouveau règlement.

DDCT 7 Subvention à quatre associations, conventions et avenants pour le financement de projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants : intervention de Mme KONÉ.

DGRI 15 Label Paris Co-Développement sud 2016 : intervention de Mme KONÉ.

##### **Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris - M. JOMIER, rapporteur :**

M. JOMIER informe les membres de la commission que les Assises de la Santé débiteront le 7 avril.

##### **Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteures :**

Le schéma "Bien vieillir à Paris" arrivant à son terme, Mme VERSINI indique que les consultations en vue de la rédaction du nouveau schéma débiteront en avril.

DASES 148 G Participation au budget de fonctionnement du service de visites médiatisées CAP Alésia : intervention de M. HONORE.

DASES 117 G Subventions au comité actions logement et à la fondation Abbé Pierre : interventions de Mmes ATALLAH, BOUYGUES et BERTHOUT.

Mme ATALLAH demande quand sera présenté au Conseil le nouveau programme départemental d'insertion par l'emploi et demande qu'un bilan du dispositif soit transmis aux membres de la Commission.

Elle demande par ailleurs un bilan, un an après sa signature, du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

##### **Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :**

Mme BIDARD fait distribuer une plaquette avec le programme des évènements pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

DDCT 10 Subventions à 18 associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes : intervention de Mme ATALLAH.

Vœux et amendements :

11 vœux ont été déposés.

Mme KONÉ présente le vœu du groupe GEP relatif à l'accueil des migrants et à l'apparition de nouveaux camps.

M. BÉGUÉ présente le vœu déposé par le groupe PC-FG relatif à l'association LIRE à Paris.

Mme DIRI présente un vœu du groupe UDI-MODEM relatif à la signalisation de la pollution de l'air dans les stades et équipements municipaux de plein air.

Séance levée à 10 heures 52.

Prochaine Commission le lundi 9 mai 2016 à 9 heures.

\*\*\*\*\*

**5e COMMISSION**

Réunion du lundi 21 mars 2016

**Présent-e-s :**

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN et Alexandre VESPERINI.

**Absent-e-s :**

Mme Michèle ASSOULINE et M. Roger MADEC.

-----

Séance ouverte à 14 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 63 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2016 DLH 96 Communication relative à la gestion locative :

Interventions de MM. VESPERINI et BROSSAT.

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

2016 DEVE 63 - DU Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération. M. MISSIKA informe la commission que ce projet est retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris.

2016 DFA 71 Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wifi :

Interventions de MM. VESPERINI, DUBUS et MISSIKA.

Vœux et amendements :

2 amendements (dont 1 technique), 3 vœux non rattachés et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

M. CONTASSOT a présenté les vœux du GEP :

- rattaché au projet de délibération 2016 DLH 45, relatif à la relance d'enquête publique sur la parcelle du 2 bis cité de la Chapelle / 41A à 43 rue Max Dormoy à Paris 18e arrondissement ;
- rattaché au projet de délibération 2016 DLH 80, relatif au centre d'hébergement de 200 places allée des Fortifications (16e) ;
- relatif aux appels à projets de la Ville de Paris en matière d'urbanisme et d'aménagement ;
- relatif aux nouveaux modèles de gestion du foncier et à l'introduction d'habitat participatif au sein du futur éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul.

Séance levée à 14 heures 33.

Prochaine Commission le lundi 9 mai 2016 à 14 heures.

\*\*\*\*\*

## **6e COMMISSION**

Réunion du lundi 21 mars 2016

### **Présent-e-s :**

Mmes Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

### **Absent-e-s :**

Mme Emmanuelle BECKER, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI et Nicolas NORDMAN.

-----

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 31 à l'ordre du jour (dont 10 au Conseil départemental):

### **Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :**

Mme LEMARDELEY a souligné l'importance du projet 2016 DAE 35 Subventions (428.500 euros) à 34 associations et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs "Initiatives étudiantes à Paris".

2016 DFPE 1 G Dotation (128.724 euros) et convention pour le fonctionnement du Centre de planification de la Fondation santé des étudiants de France (14e) :

Intervention de Mme LECUYER.

### **Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD , rapporteure :**

En préambule Mme CORDEBARD fait un point sur les demandes exprimées lors de la dernière Commission par :

- M. LECOQ sur - les travaux effectués dans les écoles (DASCO 24 G et 25 G) un document a été transmis aux membres de la Commission - l'OCCE (DASCO 41) - l'évolution des CIO parisiens.

- Mme LECOUTURIER sur la sécurisation des écoles situées dans le périmètre du Parc des Princes lors de l'euro 2016 - les mouvements de postes et fermetures de classes.

- M. MENGUY sur la mise en place des classes à horaires aménagés à la rentrée 2016.

2016 DASCO 53 -Transfert aller et retour en véhicules collectifs propres (motorisation propre excluant le diesel) des élèves de l'école maternelle Fessart (19e) vers l'école d'accueil Pelleport (20e) - Marché de service-Modalités de passation :

Intervention de Mme BOUGERET.

2016 DASCO 21 G Subvention (2.000 euros) à l'Office pour la Formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs (5e) :

Intervention de Mme BOUGERET.

Amendements et vœux :

5 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme CORDEBARD a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à une révision de la carte scolaire de l'académie de Paris.

Mme CORDEBARD a cité le vœu du groupe les Républicains relatif au maintien du centre d'information et d'orientation 7/15 dans le 15ème.

M. LECOQ a présenté le vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'apprentissage du portugais dans le cadre de la politique périscolaire de la Ville de Paris.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu déposé par le Groupe UDI-MODEM relatif aux conséquences de la réforme du collège pour les élèves parisiens et la suppression des classes bilangues, européennes et orientales :

Intervention de Mme LANG sur l'enseignement de langues en primaire.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par Mme SIMONNET pour la défense des moyens pour les écoles parisiennes.

Questions diverses :

Mme LANG demande des précisions sur le dispositif "Plus de Maitres que de classes" ;

- souhaite des précisions sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Interventions de Mme OLIVIER et M. LECOQ.

Séance levée à 16 heures 28.

Prochaine Commission le 9 mai 2016.

\*\*\*\*\*

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 21 mars 2016

**Présent-e-s :**

Mmes Marinette BACHE, Sandrine CHARNOZ, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

**Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :**

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JEGO et M. Jean-François MARTINS.

**Absent :**

M. Pierre LELLOUCHE.

-----

Séance ouverte à 17 heures 06.

**Présentation :**



Réforme de l'attribution des locaux associatifs - Mme VÉRON.

Aucun projet de délibération parmi les 40 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) n'a fait l'objet de discussion.

Vœux et amendements :

2 amendements, 4 vœux rattachés et 2 vœux non rattachés ont été déposés.

M. BERTHAULT a présenté l'amendement du groupe les Républicains au projet de délibération 2016 DDCT 25 - Modification de la Charte du budget participatif - Réponse de Mme VÉRON.

M. TINTI a cité pour mémoire l'amendement du groupe UDI-MODEM au même projet de délibération.

M. TINTI a cité pour mémoire le vœu du groupe SOCA relatif à l'étude de l'opportunité d'une extension du centre d'animation Montparnasse sur le site du Musée Jean Moulin.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe PC-FG rattaché au projet de délibération 2016 DDCT 25, relatif au renforcement du budget participatif.

M. BOUTAULT a présenté le vœu du GEP rattaché au projet de délibération 2016 DGRI 15 - DDCT, relatif à la mobilisation des femmes réfugiées syriennes à Paris en faveur du rôle des femmes dans la promotion des libertés et du développement de la démocratie en Syrie - Réponse de M. KLUGMAN.

M. BOUTAULT a présenté le vœu du GEP relatif à "Paris - Ville refuge" - Réponse de M. KLUGMAN.

Séance levée à 17 heures 44.

Prochaine Commission le lundi 9 mai 2016 à 17 heures.

## Listes des membres présents.

### Mardi 29 mars - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL,

Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mardi 29 mars - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 30 mars - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODIER, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Nathalie FANFANT, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 30 mars - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme

Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITES, Mme Fatoumata KONE, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Nathalie FANFANT, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
							<b>Réaménagement de 7 places parisiennes (Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes, Gambetta)</b>				
3	3, 5	1	46	PCF-FG	BONNET- OULALDJ	V	2016 DVD 68	relatif à la place de la Bastille comme centre d'un "quartier expérimental pour la vision".	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	29-mars-16
3	3, 5	2	47	PCF-FG	BONNET- OULALDJ	V	2016 DVD 68	relatif à la pose d'une plaque relative au 14 juillet 1953, place de la Nation.	NAJDOVSKI	Adopté	29-mars-16
3	3, 5	3		LR	KOSCIUSKO- MORIZET	V	2016 DVD 68	relatif au réaménagement de la place Denfert-Rochereau.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-16
3	3, 5	4		LR	BERTHOUT	A	2016 DVD 58	relatif à un passage en zone de rencontre de la place du Panthéon.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-16
3	3, 5	5		LR	BERTHOUT	A	2016 DVD 58	relatif au prolongement du bus 75.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-16
3	3, 5	6		LR	BERTHOUT	A	2016 DVD 58	relatif au stationnement place du Panthéon.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-16
3	3, 5	7		LR	BERTHOUT	A	2016 DVD 58	relatif à un comité de concertation sur les aménagements.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-16
3	3, 5	8		LR	BERTHOUT	A	2016 DVD 58	relatif au mobilier urbain de la place du Panthéon.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	29-mars-16
3	3, 5	9		LR	BERTHOUT	A	2016 DVD 58	relatif à l'éclairage public de la place du Panthéon.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	29-mars-16
3	3, 5	10	48	GEP	CONTASSOT, SOLANS	V	2016 DVD 58	relatif l'expérimentation d'aménagements légers et temporaires et d'études complémentaires.	NAJDOVSKI	Adopté	29-mars-16
3	3, 5	11	49	RG-CI	BROS, TAN	V	2016 DVD 58	relatif à la mise en valeur de l'œuvre de Jules Dalou "Triomphe de la République".	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	29-mars-16
3	3, 5	12	50	RG-CI	BROS, TAN	V	2016 DVD 58	relatif à la définition d'un plan d'éclairage nocturne des places.	NAJDOVSKI	Adopté	29-mars-16
5	3, 5	13		NI	SIMONNET	V	2016 DVD 58	relatif à l'achat d'œuvres d'art.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-16
	3, 5	13 bis	51	Exécutif		V		relatif à la prise en compte de l'expression artistique dans l'aménagement des 7 places.	NAJDOVSKI	Adopté	29-mars-16
3	3, 5	14		UDI - MODEM	GALLOIS	V	2016 DVD 63	relatif au réaménagement de la place d'Italie.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-16
	3, 5	14 bis	52			V		relatif au réaménagement de la place d'Italie.	NAJDOVSKI	Adopté	29-mars-16
3	3, 5	15		UDI - MODEM	GALLOIS, AZIERE	V	2016 DVD 63	relatif à l'aménagement des places de la Concorde et Denfert-Rochereau.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-16
							<b>Autres dossiers</b>				
1	4	16-G		Exécutif		A	2016 DASES 8-G	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	29-mars-16
1	4	17		SOCA	MAQUOI	VNR		relatif à la subvention et l'accompagnement de l'association L.I.R.E.	JOMIER	Retiré	29-mars-16
4	4	18		PCF-FG	PRIMET, BEGUE	VNR		relatif à la subvention à l'association L.I.R.E.	JOMIER	Retiré	29-mars-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
	4	18 bis	53	Exécutif		VNR	relatif à l'internalisation et au développement de l'activité lecture auprès des jeunes enfants dans les centres de PMI et de l'accompagnement de l'association LIRE à Paris dans cette réorganisation.	JOMIER	Adopté	29-mars-16	
4	4	19		LR	SAINT-ETIENNE	VNR	relatif à une présentation des activités de l'association Gaña.	JOMIER	Rejeté	29-mars-16	
1	4	20		GEP	JULIEN	A	2016 DFPE 10	relatif à l'ajout de paragraphes dans l'exposé des motifs et le délibéré.	OUMER	Adopté	29-mars-16
4	4	21	54	GEP	SOLANS, KONE	VNR	relatif à l'accueil des migrants et aux nouveaux campements.	VERSINI	Adopté (amendé)	29-mars-16	
4	4	22		NI	SIMONNET	VNR	relatif à l'hébergement d'urgence.	VERSINI	Rejeté	29-mars-16	
4	4	23		NI	SIMONNET	VNR	relatif à l'accès aux droits des jeunes isolés étrangers.	VERSINI	Rejeté	29-mars-16	
4	4	24		NI	SIMONNET	VNR	relatif aux agents polyvalents des services sociaux de la ville.	VERSINI	Rejeté	29-mars-16	
4	4	25		NI	SIMONNET	VNR	relatif au projet de restructuration de Services d'Accueil Familial Départementaux.	VERSINI	Rejeté	29-mars-16	
4	4	26	55	GEP	SOUYRIS, BELLARD	VNR	relatif à une charte pour une communication sans stéréotype de sexe.	BIDARD	Adopté (amendé)	29-mars-16	
4	4	27		RG-CI	BROS, TAN	VNR	relatif à la lutte contre le harcèlement de rue.	BIDARD	Retiré	29-mars-16	
4	4	28		NI	SIMONNET	VNR	relatif au financement du centre Hubertine Auclert.	BIDARD	Retiré (non présenté)	29-mars-16	
3	4, 3	29-G		LR	PAWLIK, GOUJON	V	2016 DASES 101-G	relatif aux mesures en matière de sécurité.	JOMIER, BROSSEL	Rejeté	29-mars-16
5	5	30		LR	de CLERMONT- TONNERRE	VNR	relatif au ravalement de l'immeuble du 9, place de l'Hôtel de Ville.	BAUDRIER	Rejeté	29-mars-16	
1	5	31		GEP	JULIEN	A	2016 DLH 8	relatif à la modification de l'exposé des motifs et du délibéré.	BROSSAT	Adopté	29-mars-16
5	5	32		GEP	BRIDIER, JULIEN, MEES	V	2016 DLH 45	relatif à la relance d'enquête publique.	BROSSAT	Retiré	29-mars-16
5	5	33		LR	BERTHOUT	V	2016 DLH 72	relatif aux travaux de réfection de la cour de l'église (5e).	BROSSAT	Rejeté	29-mars-16
5	5	34	56	GEP	SOUYRIS, BELLARD	V	2016 DLH 80	relatif à l'ouverture d'autres centres et à la stratégie métropolitaine.	BROSSAT	Adopté (amendé)	29-mars-16
5	5	35	57	PCF-FG	AQUA, BONNET- OULALDJ	V	2016 DLH 80	relatif au rééquilibrage territorial de l'offre.	BROSSAT	Adopté	29-mars-16
5	5	36-G		Exécutif		A	2016 DLH 3-G	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	29-mars-16
1	5	37	58	GEP	BRIDIER, JOMIER, MEES	VNR	relatif aux ateliers-logements vacants de la cité Montmartre aux artistes.	BROSSAT	Adopté (amendé)	29-mars-16	
5	5	38	59	PCF-FG	LE RESTE, BEGUE	VNR	relatif aux expulsions locatives.	BROSSAT	Adopté	29-mars-16	
1	5	39	60	PCF-FG	LE RESTE, BEGUE	VNR	relatif aux logements de l'AP-HP.	BROSSAT	Adopté (amendé)	29-mars-16	

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
5	5	40	61	SOCA	VAUGLIN, BLOCHE	VNR	relatif à la sauvegarde des activités culturelles et artisanales du 16 rue de la Forge Royale (11e).	MISSIKA	Adopté	29-mars-16	
3	5	41	62	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE	VNR	relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades et sur sa sécurité.	MISSIKA	Adopté	29-mars-16	
5	5	42		GEP	BRIDIER, MOREL	VNR	relatif aux appels à projets en matière d'urbanisme et d'aménagement.	MISSIKA	Rejeté	29-mars-16	
	5	42 bis	63	Exécutif		VNR	relatif aux appels à projets en matière d'urbanisme et d'aménagement.	MISSIKA	Adopté	29-mars-16	
5	5	43	64	GEP	BRIDIER, BLAUDEL	VNR	relatif au futur écoquartier Saint-Vincent-de-Paul (14e).	MISSIKA	Adopté	29-mars-16	
5	5	44		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR	relatif à la transformation du siège de la Région Île-de-France en logements sociaux.	MISSIKA	Rejeté	29-mars-16	
5	5	45		LR, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE	VNR	relatif à la parcelle du dépôt Chapelle de la SNCF (18c).	MISSIKA	Rejeté	29-mars-16	
6	6	46		SOCA	CALANDRA	VNR	relatif à une révision de la carte scolaire.	CORDEBARD	Retiré	30-mars-16	
6	6	47		NI	SIMONNET	VNR	relatif aux moyens des écoles parisiennes.	CORDEBARD	Retiré (non présenté)	30-mars-16	
	6	47bis	65	Exécutif		VNR	relatif à l'évolution de la carte scolaire.	CORDEBARD	Adopté	30-mars-16	
6	6	48		LR	GOUJON, LAMOUR	VNR	relatif au maintien du centre d'information et d'orientation 7/15 (15c).	CORDEBARD	Rejeté	30-mars-16	
	6	48 bis	66	Exécutif		VNR	relatif au maintien du centre d'information et d'orientation 7/15 (15c).	CORDEBARD	Adopté	30-mars-16	
6	6	49		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR	relatif à l'apprentissage du portugais dans le cadre de la politique périscolaire.	CORDEBARD	Rejeté	30-mars-16	
	6	49bis	67	Exécutif		VNR	relatif à l'apprentissage du portugais dans le cadre de la politique périscolaire.	CORDEBARD	Adopté	30-mars-16	
6	6	50		UDI - MODEM	LECOUTURIER, GATEL, MEHAL	VNR	relatif au devenir des sections européennes et orientales des établissements parisiens.	CORDEBARD	Rejeté	30-mars-16	
7	7	51	68	GEP	SOUYRIS, ATALLAH	VNR	relatif à "Paris - Ville refuge".	KLUGMAN	Adopté (amendé)	30-mars-16	
7	7	52		LR	BURKLI, de FROMENT	VNR	relatif à la sécurité dans la future Zone Touristique Internationale.	MARTINS	Rejeté	30-mars-16	
4	7	53	69	UDI - MODEM	HAAB, DIRI	VNR	relatif à la signalisation de la pollution de l'air dans les équipements sportifs de plein air.	MARTINS	Adopté (amendé)	30-mars-16	
7	7	54		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI	A	2016 DDCT 25	relatif à la modification de plusieurs alinéas	VERON	Rejeté	30-mars-16
7	7	55		UDI - MODEM	AZIERE, GATEL, HÉLARD, JEGO	A	2016 DDCT 25	relatif aux modalités de financement.	VERON	Rejeté	30-mars-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
7	7	56		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	V	2016 DDCT 25	relatif au renforcement du budget participatif.	VERON	Retiré	30-mars-16
7	7	57		SOCA	PETIT	VNR		relatif à l'extension du centre d'animation Montparnasse.	VERON	Retiré	30-mars-16
7	7, 1	58	70	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, JEGO	V	2016 DJS 152	relatif à la sécurisation de la Fan-zone du Champ-de-Mars pour l'Euro 2016.	MARTINS	Adopté	30-mars-16
7	7, 4	59	71	GEP	ATALLAH, MEES, GLEIZES	V	2016 DGRI 15	relatif à la mobilisation des femmes réfugiées syriennes à Paris.	KLUGMAN, BROSSEL	Adopté (amendé)	30-mars-16
7	7, 3, 5	60	72	RG-CI	BROS, TAN	V	2016 DPA 23	relatif à l'innovation et la performance énergétique.	MARTINS	Adopté	30-mars-16
1	1	61		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux rémunérations et avantages des collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens.	BARGETON	Rejeté	30-mars-16
	1	61bis	73	Exécutif		VNR		relatif aux rémunérations et avantages des collaborateurs des bailleurs sociaux parisiens.	BARGETON	Adopté	30-mars-16
3	1	62		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'installation des compteurs Linky et Gazpar.	BARGETON	Rejeté	30-mars-16
1	1	63	74	LR	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à la mise en place du dispositif "ESSEC Fraternité - Nos héros, leur futur".	GREGOIRE	Adopté (amendé)	30-mars-16
5	1	64		NI	SIMONNET	A	2016 DAE 249	relatif à la modification de plusieurs alinéas.	POLSKI	Retiré	30-mars-16
3	1	65		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la réhabilitation du quartier Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers.	POLSKI	Rejeté	30-mars-16
3	1	66		LR, UDI - MODEM	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au marché alimentaire Barbès.	POLSKI	Rejeté	30-mars-16
	1	66 bis	75	Exécutif		VNR		relatif au marché alimentaire Barbès.	POLSKI	Adopté	30-mars-16
1	1	67	76	SOCA	LANG, COUMET	VNR		relatif à la candidature de la Mairie du 13e pour expérimenter le projet "Territoires zéro chômeur de longue durée".	VERON	Adopté (amendé)	30-mars-16
1	1	68	77	GEP	BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif au projet de loi Travail.	VERON	Adopté	30-mars-16
1	1	69	78	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au projet de loi Travail.	VERON	Adopté	30-mars-16
1	1	70	79	NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de loi Travail.	VERON	Adopté	30-mars-16
1	1	71	80	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux comités de soutien aux 8 de Goodyear.	VERON	Adopté (amendé)	30-mars-16
1	1	72	81	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au Centre des Formations Industrielles de Gambetta.	VERON	Adopté (amendé)	30-mars-16
1	1	73		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la suppression de postes à la CCI.	VERON	Rejeté	30-mars-16
1	1	74	82	UDI - MODEM	DIRI	VNR		relatif à l'intégration des apprentis au dispositif "Initiative emploi".	VERON	Adopté (amendé)	30-mars-16
1	1, 5	75		UDI - MODEM	AZIERE, NAHMIA	A	2016 DPA 71	relatif à la modification de dénominations des zones (bornes wifi).	BARGETON	Adopté	30-mars-16
2	2	76	83	UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif au développement de l'impression de livres à la demande au sein des librairies indépendantes.	GOLDGRAB	Adopté	30-mars-16
2	2	77		Exécutif		A	2016 DAC 638	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	30-mars-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
2	2	78	84	GEP	CONTASSOT	VNR	relatif à la tarification pour l'occupation des locaux Les Frigos (13e).	JULLIARD	Adopté (amendé)	30-mars-16	
2	2	79	85	LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ	VNR	relatif à l'Hôtel Mezzara.	JULLIARD	Adopté	30-mars-16	
2	2	80		LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ	VNR	relatif au soutien à l'association pour le Festival des Musiques sacrées de Paris.	JULLIARD	Rejeté	30-mars-16	
2	2	81		LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ	VNR	relatif à un soutien à l'association Paris Coproduction Village.	JULLIARD	Rejeté	30-mars-16	
2	2	82		NI	SIMONNET	VNR	relatif à la réforme des conservatoires.	JULLIARD	Rejeté	30-mars-16	
	2	82bis	86	Exécutif		VNR	relatif à la réforme des conservatoires.	JULLIARD	Adopté	30-mars-16	
2	2	83	87	NI	SIMONNET	VNR	relatif au métier de guide-confrencier.	JULLIARD	Adopté (amendé)	30-mars-16	
2	2	84		NI	SIMONNET	VNR	relatif à la fusion entre le Vingtième Théâtre et le centre d'animation des Amandiers.	JULLIARD	Rejeté	30-mars-16	
2	2	85	88	SOCA	VAUGLIN	VNR	relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu portant le nom de Zabel Essayan.	VIEU-CHARIER	Adopté	30-mars-16	
1	2, 3	86		UDI - MODEM	GALLOIS	V	2016 DDCT 5	relatif au quartier de la Butte aux Cailles.	HOCQUARD	Rejeté	30-mars-16
2	2, 7	87		Exécutif		A	2016 DAC 233	Amendement technique.	JULLIARD, MARTINS	Adopté	30-mars-16
3	3	88		Exécutif		A	2016 DPE 15	Amendement technique.	PENINO	Adopté	30-mars-16
3	3	89		Exécutif		A	2016 DDCT 22	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	30-mars-16
3	3	90	89	SOCA	PETIT	VNR	relatif au financement des postes d'adultes-relais pour les associations des quartiers.	BROSSEL	Adopté	30-mars-16	
1	3	91		PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR	relatif au comportement des forces de l'ordre au cours des manifestations d'étudiants et de lycéens.	BROSSEL	Retiré	30-mars-16	
3	3	92		NI	SIMONNET	VNR	relatif à la manifestation du 17 Mars.	BROSSEL	Rejeté	30-mars-16	
	3	92bis	90	Exécutif		VNR	relatif au respect du droit de manifester dans la capitale.	BROSSEL	Adopté	30-mars-16	
3	3	93		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR	relatif à l'entretien et la sécurité de Château-Rouge.	BROSSEL	Rejeté	30-mars-16	
3	3	94	91	LR	GOUJON, PECHENARD	VNR	relatif aux moyens des commissariats d'arrondissement face à la menace terroriste.	BROSSEL	Adopté	30-mars-16	
3	3	95	92	LR	GOUJON, PECHENARD	VNR	relatif aux actions contre la radicalisation au sein des services de police.	BROSSEL	Adopté	30-mars-16	
3	3	96		LR	GOUJON, PECHENARD	VNR	relatif aux violences entre bandes devant les établissements scolaires.	BROSSEL	Rejeté	30-mars-16	
1	3	97		LR	BERTHOUT	VNR	relatif à la sécurisation des abords du collège/lycée Henri IV.	BROSSEL	Rejeté	30-mars-16	
3	3	98		LR, UDI - MODEM	HONORE, BOURNAZEL	VNR	relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Ouen et Montmartre.	BROSSEL	Rejeté	30-mars-16	

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
3	3	99		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, NAHMAS	VNR	relatif au risque de crue centennale.	BROSSEL	Rejeté	30-mars-16	
3	3	100		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR	relatif à la liaison autocar entre Paris et l'aéroport de Beauvais.	NAJDOVSKI	Retiré	31-mars-16	
	3	100bis	93	Exécutif		VNR	relatif à l'implantation des gares routières dans la métropole parisienne.	NAJDOVSKI	Adopté	31-mars-16	
3	3	101	94	RG-CI	BROS, TAN	VNR	relatif à la circulation des gyroroues dans l'espace public parisien.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	31-mars-16	
3	3	102		LR	LEGARET	VNR	relatif au stationnement sur l'île Saint-Louis.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mars-16	
3	3	103		LR	LECOQ	VNR	relatif à la piétonisation de la rue Vavin (6e).	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mars-16	
3	3	104		LR	GOUJON, LAMOUR	VNR	relatif à la rénovation de la place Balard.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mars-16	
3	3	105		LR	KUSTER, DUBUS	VNR	relatif au retard du chantier du Tramway T3.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mars-16	
3	3	106	95	LR	de CLERMONT-TONNERRE	VNR	relatif à la commission du mobilier urbain.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	31-mars-16	
3	3	107		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR	relatif au tracé du bus 89.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mars-16	
1	3	108		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, AZIERE	VNR	relatif à la sécurité dans le métro.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mars-16	
3	3	109		NI	SIMONNET	VNR	relatif à une application Taxi publique et gratuite.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mars-16	
1	3	110		NI	TIBERI	VNR	relatif à l'extension des limitations de vitesse aux voies de bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mars-16	
3	3	111	96	LR	de CLERMONT-TONNERRE	VNR	relatif à l'organisation d'une conférence pour la propreté.	PENINO	Adopté (amendé)	31-mars-16	
3	3, 5	112		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	A	2016 DEVE 62	relatif au maintien d'une activité ferroviaire (Petite Ceinture).	MISSIKA	Adopté (amendé)	31-mars-16
3	3, 5	113	97	GEP	SOLANS, MOREL	V	2016 DEVE 62	relatif aux axes structurants et au calendrier de mise en œuvre du plan-programme.	KOMITES	Adopté (amendé)	31-mars-16
3	3, 1	114		GEP	SOLANS, KONE	A	2016 DPE 34	relatif à la prise en compte du réemploi dans la création de nouvelles déchèteries.	PENINO	Retiré	31-mars-16
	3, 1	114 bis	98	Exécutif		V	2016 DPE 34	relatif à la prise en compte du réemploi dans la création de nouvelles déchèteries.	PENINO	Adopté	31-mars-16
3	3, 4	115		RG-CI	BROS, TAN	V	2016 DVD 57	relatif à la mise en place d'une étude sur les continuités de parcours sur les trottoirs.	NAJDOVSKI, JOMIER	Rejeté	31-mars-16
	5	116		Exécutif		A	2016 DPA 35	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	31-mars-16

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	5	117	Exécutif		A	2016 DLH 65	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	31-mars-16
	3,5	118	LR	KOSCIUSKO- MORIZET	A	2016 DVD 58	Réaménagement de 7 places parisiennes. (Basilie, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes, Gambetta)	NAIDOVSKI	Rejeté	31-mars-16
	4	119	Exécutif		A	2016 DDCT 10	relatif au financement d'actions en faveur des droits des femmes.	BIDARD	Adopté	29-mars-16
	1	120	Exécutif		A	2016 DAE 249	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	30-mars-16



### Tableau des votes des groupes politiques.

Cof. Ord.	N°	Groupe en faveur	Elu	A. V. V. L. R.	N° Aff.	Objet	Adp. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Front de Gauche		Ecologie et Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appareils		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
<b>Rénovation de 7 places publiques (Berthel, Prathom, Métréme, Nestlé, d'Alail, des Fêtes, Grambois)</b>																						
3,5	1	46	PCF-FG	BONNET-OUALDI	V	2016 DVD 68	relatif à la place de la Berthel comme centre d'un "quartier expérimental pour la ville"	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	29-mars-16												
3,5	2	47	PCF-FG	BONNET-OUALDI	V	2016 DVD 68	relatif à la pose d'une plaque relative au 14 juillet 1953, place de la Nation	NAIDOVSKI	Adopté	29-mars-16												
3,5	3		LR	KOUCOUSSO-MKOUZET	V	2016 DVD 68	relatif au réaménagement de la place Desfont-Rouzeau	NAIDOVSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X			X
3,5	4		LR	BERTHOUST	A	2016 DVD 58	2016 DVD 58	NAIDOVSKI	Adopté	29-mars-16												
3,5	5		LR	BERTHOUST	A	2016 DVD 58	relatif à un passage en zone de rencontre de la place du Prathom	NAIDOVSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X			
3,5	6		LR	BERTHOUST	A	2016 DVD 58	relatif au réaménagement de la place du Prathom	NAIDOVSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X			
3,5	7		LR	BERTHOUST	A	2016 DVD 58	relatif à un contrôle de circulation sur les aménagements	NAIDOVSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X			
3,5	8		LR	BERTHOUST	A	2016 DVD 58	relatif au mobilier urbain de la place du Prathom	NAIDOVSKI	Adopté	29-mars-16												
3,5	9		LR	BERTHOUST	A	2016 DVD 58	relatif à l'éclairage public de la place du Prathom	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	29-mars-16												
3,5	10	48	UMP	CONFASSOFF-SOLANS	V	2016 DVD 58	relatif l'impérialisation d'aménagements fixes et temporaires et détails complémentaires	NAIDOVSKI	Adopté	29-mars-16												X
3,5	11	49	REG-CL	BIROU-TAN	V	2016 DVD 58	relatif à la mise en valeur de l'espace de Jules Daire "Triomphe de la République"	NAIDOVSKI	Adopté	29-mars-16												X
3,5	12	50	REG-CL	BIROU-TAN	V	2016 DVD 58	relatif à la définition des plans d'éclairage nocturne des places	NAIDOVSKI	Adopté	29-mars-16												X
3,5	13	51	UMP	SIMONNET	V	2016 DVD 58	relatif à l'ajout d'un carrefour d'axe	NAIDOVSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X			X
3,5	14		UDI-MODERN	GALLOIS	V	2016 DVD 63	relatif au réaménagement de la place d'Italie	NAIDOVSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X			SPFV
3,5	14 bis	52	UMP	SIMONNET	V	2016 DVD 63	relatif au réaménagement de la place d'Italie	NAIDOVSKI	Adopté	29-mars-16												
3,5	15		UMP	GALLOIS-ABERIE	V	2016 DVD 63	relatif à l'aménagement des plates de la Croisade et Desfont-Rouzeau	NAIDOVSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X							
<b>Autres divers</b>																						
4	16-G		Enteuf		A	2016 DASES 4-G	Aménagement technique	BROSSEL	Adopté	29-mars-16												
						2016 DASES 4G		JOMIER	Adopté	29-mars-16												
						2016 DASES 7		JOMIER	Adopté	29-mars-16	X											
						2016 DASES 10		JOMIER	Adopté	29-mars-16	X											
						2016 DASES 150		JOMIER	Adopté	29-mars-16												
						2016 DASES 180		JOMIER	Adopté	29-mars-16												
4	17		SOCA	MAQUEO	VNR		relatif à la subvention et l'accompagnement de l'association L.R.E	JOMIER	Retiré	29-mars-16												
4	18		PCF-FG	PRIMEZ-BEGLIE	VNR		relatif à la subvention à l'association L.R.E	JOMIER	Retiré	29-mars-16												
4	18 bis	53	Enteuf		VNR		relatif à l'investissement et au développement de l'activité lecture auprès des jeunes enfants dans les centres de PMI et de l'accompagnement de l'association L.R.E à Paris dans cette programmation	JOMIER	Adopté	29-mars-16											X	
4	19		LR	SANTE-ETIENNE	VNR		relatif à une présentation des activités de l'association Ota	JOMIER	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X			
4	20		UMP	JULIEN	A	2016 DPEP 19	relatif à l'ajout de parapentes dans l'espace des motifs et activités	OLMÉR	Adopté	29-mars-16												X
						2016 DPEP 182		OLMÉR	Adopté	29-mars-16												X
						2016 DPEP 186		OLMÉR	Adopté	29-mars-16				X								
						2016 DASES 4		OLMÉR	Adopté	29-mars-16												
						2016 DPEP 204		OLMÉR	Adopté	29-mars-16												
						2016 DASES 170		OLMÉR	Adopté	29-mars-16												
						2016 DASES 1750		OLMÉR	Adopté	29-mars-16												
4	21	54	UMP	SOLANS-COUR	VNR		relatif à l'accessibilité des magasins et aux soutiens compensés	VERSIINI	Adopté (amendé)	29-mars-16											X	X
4	22		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accompagnement d'urgence	VERSIINI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X		X	X
4	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accès aux droits des jeunes en situation de précarité	VERSIINI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X				X		X	X

Cant. (G1)	N°	Groupes ou Indépendant	Elu	A. V. / Ind. / LR	N° 4610	Objet	Aide opposante	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Front de Gauche		Écologie de Paris		Rassemblement de Gauche, Centre et Indépendants		Sectionistes et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
6	49	LR	KOSCIRKO MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif à l'appariement de ports dans le cadre de la politique périscolaire.	CORDIERARD	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X							
6	50	Indépendant	LECÔTEUR ET GATEL MEHAL	VNR		relatif au statut des zones commerciales et centrales des établissements scolaires.	CORDIERARD	Adopté	30-mars-16	X		X		X		X							
7	51	SE	SOUYRES ATALLAH	VNR		relatif à "Paris - Ville refuge"	KLUGMAN	Adopté	30-mars-16													X	
7	52	LR	BURKLI de FROMENT	VNR		relatif à la sécurité dans les zones touristiques littorales.	KLUGMAN	Adopté	30-mars-16													X	
7	53	UDI - Modem	HAAB JEAN	VNR		relatif à la réglementation de la police de l'air dans les équipements sportifs de plein air.	MARTINS	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X							
7	54	LR	KOSCIRKO MORIZET, BERTHAULT	A	2016 DDC7 25	relatif à la modification de plusieurs arrêtés.	VERON	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X							
7	55	UDI - Modem	ANDRE GATEL, HELLARD, JEON BONNÉ-GUILLAUD, PRÉMYL	A	2016 DDC7 25	relatif aux modalités de financement.	VERON	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X							
7	56	PCF-FG		V	2016 DDC7 25	relatif au renforcement de budget participatif	VERON	Retiré	30-mars-16														
7	57	SOCA	FLETT	VNR		relatif à l'extension du centre d'animation Montparnasse.	VERON	Adopté	30-mars-16													X	
7,1	58	UDI - Modem	POZZON BORGIO, JEON	V	2016 DJS 152	relatif à la sécurisation de la Fao-zone de Champ-de-Mars pour l'Euro 2016.	MARTINS	Adopté	30-mars-16			X											
7,4	59	71	SE	ATALLAH, MEHA, GLEIZES	V	2016 DOR1 15	relatif à la modification des fermes végétales situées à Paris.	KLUGMAN, BROUSSEL	Adopté	30-mars-16													X
						2016 DOR1 15		KLUGMAN, BROUSSEL	Adopté	30-mars-16													X
						2016 DPA 40		KLUGMAN, BROUSSEL	Adopté	30-mars-16										X			X
						2016 DPA 61		KLUGMAN, BROUSSEL	Adopté	30-mars-16									X				X
						2016 DPA 70		KLUGMAN, BROUSSEL	Adopté	30-mars-16													X
						2016 DPA 73		KLUGMAN, BROUSSEL, MARTINS	Adopté	30-mars-16													X
2, 3, 3	60	72	UDI - Modem	BORG, TAN	V	2016 DPA 23	relatif à l'évaluation et la performance éditoriale.	MARTINS	Adopté	30-mars-16													X
1	61	LR	BEKHTOUR	VNR		relatif aux rémunérations et avantages des collaborateurs des meilleurs salariés parisiens.	BARBETON	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X							
1	62	SE	SIMONNET	VNR		relatif aux rémunérations et avantages des collaborateurs des meilleurs salariés parisiens.	BARBETON	Adopté	30-mars-16			X		X		X			X				
1	63	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'attribution des concours Ludo et Gagnez.	BARBETON, GREGOIRE	Adopté	30-mars-16			X		X		X			X				
1	64	LR	BORRELLA de FROMENT	VNR		relatif à la mise en place de dispositifs "ESSIC France" - Nos laines, nos fibres	GREGOIRE	Adopté	30-mars-16														
						2016 DAE 18		POLSKI	Adopté	30-mars-16													
						2016 DAE 20		POLSKI	Adopté	30-mars-16													
						2016 DAE 29		POLSKI	Adopté	30-mars-16													
1	64	NI	SIMONNET	A	2016 DAE 149	relatif à la modification de plusieurs arrêtés.	POLSKI	Adopté	30-mars-16														
						2016 DAE 249		POLSKI	Adopté	30-mars-16													
1	65	LR	BOURNAZEL	VNR		relatif à la réhabilitation du quartier Anvers-Simpson-Champanne-Palatin.	POLSKI	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X							
1	66	LR, UDI - Modem	BORRELLA de FROMENT	VNR		relatif au marché alimentaire Barbès.	POLSKI	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X							
1	66 bis	SE	LANC, COUMET	VNR		relatif au marché alimentaire Barbès.	POLSKI	Adopté	30-mars-16			X		X		X							
1	67	SE	LANC, COUMET	VNR		relatif à la modification de la Marche du 19 pour exprimer le projet "Territoire créatif de la Marche du 19"	VERON	Adopté	30-mars-16														
1	68	77	SE	BELLARD, SOYERS	VNR		relatif au projet de loi Travail.	VERON	Adopté	30-mars-16									X		NPV		X
1	69	78	SE	BORRELLA de FROMENT, GATEL	VNR		relatif au projet de loi Travail.	VERON	Adopté	30-mars-16									X		NPV		X
1	70	79	NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de loi Travail.	VERON	Adopté	30-mars-16									X		NPV		X

Cant. (G1)	N°	Groupes ou Indépendant	Elu	A. V. / Ind. / LR	N° 4610	Objet	Aide opposante	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Front de Gauche		Écologie de Paris		Rassemblement de Gauche, Centre et Indépendants		Sectionistes et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ			
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.				
1	71	80	PCF-FG	BORRELLA de FROMENT, GATEL, JEON	VNR	relatif aux comités de soutien aux 8 de Claudy.	VERON	Adopté	30-mars-16														X		
1	72	81	PCF-FG	BORRELLA de FROMENT, GATEL, JEON	VNR	relatif au Centre des Formations Industrielles de Gentilly.	VERON	Adopté	30-mars-16															X	
1	73	82	UDI - Modem	DIRI	VNR	relatif à la suppression de postes à la DCI	VERON	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X								X	
1	74	83	UDI - Modem	DIRI	VNR	relatif à l'attribution des postes au dispositif "Initiative employé"	VERON	Adopté	30-mars-16																
1	75	84	UDI - Modem	DIRI, NATMIAS	A	2016 LR 1	Proposition de délibération.	BARBETON	Adopté	30-mars-16	X		X		X		X								
1,5	76	85	UDI - Modem	MEHAL	VNR	relatif à la modification de dénomination des zones (bornes WiFi)	BARBETON	Adopté	30-mars-16															X	
						2016 DPA 71		BARBETON	Adopté	30-mars-16														X	
						2016 DPA 94		BARBETON	Adopté	30-mars-16										X				X	
						2016 DPA 150		BARBETON	Adopté	30-mars-16										X				X	
2	76	86	UDI - Modem	MEHAL	VNR	relatif au développement de l'impression de livres à la demande au sein des librairies indépendantes.	GUILLAUD	Adopté	30-mars-16															X	
						2016 DAC 35		JULLIARD	Adopté	30-mars-16														X	
						2016 DAC 43		JULLIARD	Adopté	30-mars-16														X	
						2016 DAC 58		JULLIARD	Adopté	30-mars-16														X	
						2016 DAC 413		JULLIARD	Adopté	30-mars-16														X	
						2016 DAC 631		JULLIARD	Adopté	30-mars-16														X	
2	77	87	Indépendant		A	2016 DAC 618	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	30-mars-16														X	
						2016 DAC 638		JULLIARD	Adopté	30-mars-16														X	
2	78	84	UD	CONTASSOT	VNR	relatif à la justification pour l'attribution des locaux Les Pigeons (13).	JULLIARD	Adopté	30-mars-16															X	
2	79	85	LR	BOULAY ESPERONNIER, CARLEZ	VNR	relatif à l'Hotel Mazarin.	JULLIARD	Adopté	30-mars-16															X	
2	80	86	LR	BOULAY ESPERONNIER, CARLEZ	VNR	relatif au soutien à l'association pour le Festival des Musiques actuelles de Paris.	JULLIARD	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X									
2	81	87	LR	BOULAY ESPERONNIER, CARLEZ	VNR	relatif à un soutien à l'association Paris Coproduction Village.	JULLIARD	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X									
2	82	88	NI	SIMONNET	VNR	relatif à la réforme des associations.	JULLIARD	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X									
2	83	89	NI	SIMONNET	VNR	relatif au soutien de guilde-coiffeuses.	JULLIARD	Adopté	30-mars-16																X
2	84	90	NI	SIMONNET	VNR	relatif à la fusion entre le Virgile de l'Étoile et le centre d'animation des Amateurs.	JULLIARD	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X									
						2016 DJ 97		VIEL-CHARIER	Adopté	30-mars-16															
						2016 DJ 100		VIEL-CHARIER	Adopté	30-mars-16															
2	85	88	SOCA	VASSILIN	VNR	relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu portant le nom de Zohel Esayan.	VIEL-CHARIER	Adopté	30-mars-16																
2,3	86	91	UDI - Modem	GALLIER	V	2016 DDC7 5	relatif au quartier de la Butte aux Cailles.	HOCQUARD	Rejeté	30-mars-16	X		X		X		X								
						2016 DDC7 5		HOCQUARD	Adopté	30-mars-16															
						2016 DDC7 17		HOCQUARD	Adopté	30-mars-16															
						2016 DAC 282		VIEL-CHARIER	Adopté	30-mars-16															
2,7	87	Indépendant		A	2016 DAC 233	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	30-mars-16															X	
						2016 DAC 233		JULLIARD	Adopté	30-mars-16															
3	88	Indépendant		A	2016 DPE 15	Amendement technique.	JENIN	Adopté																	

Cant. OUI	N°	Groupe ou Indépendant	Dép.	A. V. N° LR	N° Ann.	Objet	Ade rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Froid de Gante		Boulogne de Paris		Bureau de Gante, Centre et Infra-ports		Société et Appareils		URJ - Madem		Les Républiques		UNANIMITE	
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
3	93	LR	HONORE, PECHENARD	VNR		relatif à l'entretien et la sécurité de Châteaux-Rouge.	BROSSEL	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	94	91	LR	GOUJON, PECHENARD	VNR	relatif aux zones de connaissance d'aménagement face à la mer et tourisme.	BROSSEL	Adopté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	95	92	LR	GOUJON, PECHENARD	VNR	relatif aux actions contre la radicalisation au sein des services de police.	BROSSEL	Adopté	29-mars-16														
3	96	LR	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif aux véhicules entre bandes dans les établissements scolaires.	BROSSEL	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	97	LR	BERTHELET	VNR		relatif à la sécurisation des abords de collège/lycée Henri IV.	BROSSEL	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	98	LR, URJ, MOISEM	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Omer et Montmorot.	BROSSEL	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	99	URJ, MOISEM	POZZO DI BORGO, MAIDREX	VNR		relatif au risque de crise contestable.	BROSSEL	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
					2016 DEVE 41		KOMITES	Adopté	29-mars-16														
					2016 DPE 5		NAJDOWSKI	Adopté	29-mars-16														
					2016 DPE 20		NAJDOWSKI	Adopté	29-mars-16														
					2016 DPE 40		NAJDOWSKI	Adopté	29-mars-16														
					2016 DPE 51		NAJDOWSKI	Adopté	29-mars-16														
3	100	PCF-EG	BONNET, GOURNAY, LE REBETZ	VNR		relatif à la liaison autorout entre Paris et l'aéroport de Beauvais.	NAJDOWSKI	Retiré	29-mars-16														
3	100a	EG	BONNET	VNR		relatif à l'implantation des puits souterrains dans la centrale thermique.	NAJDOWSKI	Adopté	29-mars-16														
3	101	94	BEG-CL	BROS, TAN	VNR	relatif à la construction des garages dans l'espace public portuaire.	NAJDOWSKI	Adopté	29-mars-16														
3	102	LR	LELAZET	VNR		relatif au maillage des routes sur l'île Saint-Louis.	NAJDOWSKI	Adopté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	103	LR	LECOQ	VNR		relatif à la poursuite de la rue Vanin (ex).	NAJDOWSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	104	LR	GOURON, LAKOUZ	VNR		relatif à la rénovation de la place Deland.	NAJDOWSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	105	LR	KAUFER, MISSE	VNR		relatif au statut de chantier de Tramway T3.	NAJDOWSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	106	95	LR	CLEMONT, FONSERRE	VNR		relatif à la construction de mobilier urbain.	NAJDOWSKI	Adopté	29-mars-16													
3	107	URJ, MOISEM	GALLOIS, POZZO DI BORGO, MAIDREX	VNR		relatif au tracé de la rue R9.	NAJDOWSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	108	URJ, MOISEM		VNR		relatif à la sécurité dans la mer.	NAJDOWSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	109	NI	SIMONNET	VNR		relatif à une application Tewa publique et gratuite.	NAJDOWSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	110	MI	TIBERY	VNR		relatif à l'extension des échantillons de viande aux veaux de bon.	NAJDOWSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X								
3	111	96	LR	CLEMONT, FONSERRE	VNR		relatif à l'organisation d'une conférence pour la presse.	PENNING	Adopté	29-mars-16													
3,5	112	PCF-EG	BONNET, LE REBETZ	A	2016 DEVE 62		MISSICA	Adopté	29-mars-16														
3,5	113	97	REP		2016 DEVE 62		KOMITES	Adopté	29-mars-16														
3,1	114	REP	SIGANS, KORRE	A	2016 DPE 34		KOMITES	Adopté	29-mars-16														
3,1	114a	98	Exécutif		2016 DPE 34		PENNING	Adopté	29-mars-16														
3,4	115	RU-CI	BROS, TAN	V	2016 DPE 31		PENNING	Adopté	29-mars-16														
5	116	Exécutif		A	2016 DPA 25		NAJDOWSKI, JOMER	Adopté	29-mars-16														
5	117	Exécutif		A	2016 DPA 25		BAUDRIER	Adopté	29-mars-16														
				A	2016 DPA 25		BAUDRIER	Adopté	29-mars-16														
				A	2016 DPA 25		BAUDRIER	Adopté	29-mars-16														
				A	2016 DLH 65		BROSSAT	Adopté	29-mars-16														
					2016 DLH 65		BROSSAT	Adopté	29-mars-16														

Cant. OUI	N°	Groupe ou Indépendant	Dép.	A. V. N° LR	N° Ann.	Objet	Ade rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Froid de Gante		Boulogne de Paris		Bureau de Gante, Centre et Infra-ports		Société et Appareils		URJ - Madem		Les Républiques		UNANIMITE
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
3,5	118	LR	KOSCIUSKO MORLAZET	A	2016 DVE 58	Réaménagement de 7 places portuaires (Bardelle, Parthenon, Molléaux, Néron, d'Halie, des Fêtes, Gambetta)	NAJDOWSKI	Rejeté	29-mars-16	X		X		X	X							
4	119	Exécutif		A	2016 DDCI 10	relatif au financement d'actions en faveur des aînés des femmes.	BIDARD	Adopté	29-mars-16													
1	120	Exécutif		A	2016 DAE 149	Aménagement technique.	POLSKI	Adopté	29-mars-16													